



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





80 b B

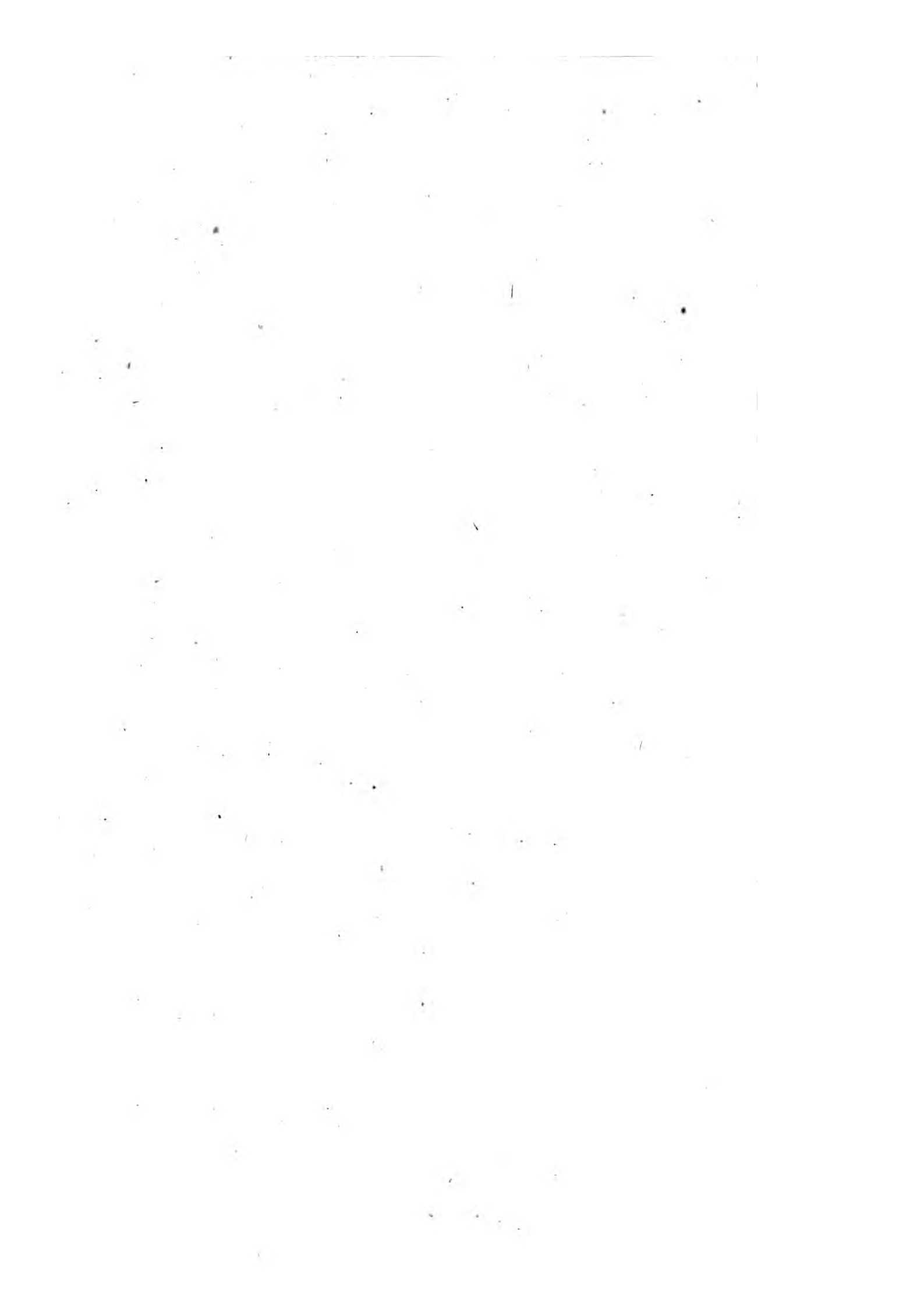












**MEMOIRES**

**COMPLETS ET AUTHENTIQUES**

**DU DUC**

**DE SAINT-SIMON.**

**XVII.**



### *Aux Souscripteurs.*

Les manuscrits de ces Mémoires sont d'une écriture tellement inégale qu'il nous eût été impossible d'évaluer au juste ce qu'ils devaient produire de volumes. Les souscripteurs ont dû se convaincre, par la grosseur des volumes et la largeur de la justification, de nos efforts pour nous en tenir à l'évaluation approximative de notre *Prospectus*. Le respect dû aux engagements réclamait de notre part cette explication. Quant au nombre de volumes que nous croyons porter à *vingt*, nous pensons que personne ne le regrettera. L'épuisement prochain de notre édition assure à ce bel ouvrage historique une valeur commerciale qu'on ne peut craindre de voir baisser.

BRUXELLES.

A LA LIBRAIRIE PARISIENNE,

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,

RUE DE LA MADELEINE, N. 438.

---

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOARD,  
RUE GARENCIÈRE, N<sup>o</sup> 5.

# MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

# DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT  
ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR M. LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,

PAIR DE FRANCE, etc., etc.

---

TOME DIX-SEPTIÈME.

---

PARIS.

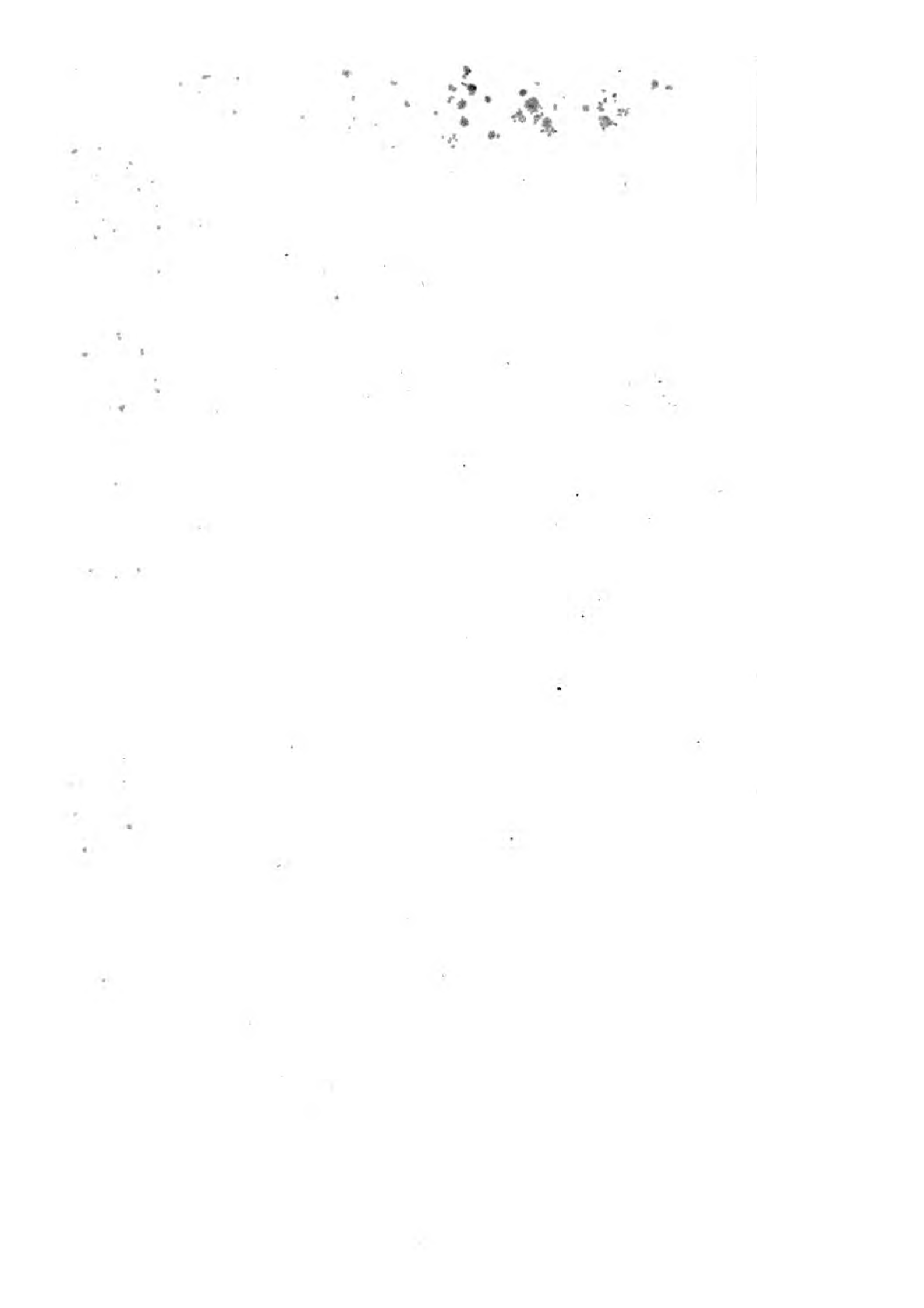
A. SAUTELET ET C<sup>IE</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE RICHELIEU, N. 14;

ALEXANDRE MESNIER, PLACE DE LA BOURSE.

---

1829.





---

# MÉMOIRES

## DU DUC

# DE SAINT-SIMON.

---

### CHAPITRE PREMIER.

Contre-temps au Palais-Royal. — Je rends compte au régent de ma longue conversation avec M. le Duc. — Reproches de ma part, aveux de la sienne. — Le lit de justice est différé de trois jours. — Le régent tourne la conversation sur le parlement. — Il convient de ses fautes et de sa faiblesse. — Soupçons sur la tenue du lit de justice. — Contre-temps qui me fait manquer un rendez-vous aux Tuileries avec M. le Duc. — M. le duc d'Orléans me rend sa conversation avec M. le Duc. — Celui-ci veut l'éducation du roi et un établissement pour M. le comte de Charolois. — Découverte d'assemblées secrètes chez le maréchal de Villeroy. — Je renoue pour le soir le rendez-vous des Tuileries. — Dissertation entre M. le Duc et moi sur les deux points qu'il demande. — M. le Duc persiste fortement sur le point de l'éducation. — Il convient avec moi de la réduction du rang des bâtards.

J'ARRIVAI au Palais-Royal à onze heures et demie, et comme les contre-temps sont toujours de toutes les grandes affaires, je trouvai M. le duc d'Orléans enfermé avec le maréchal d'Huxelles et les cardinaux de Rohan et de Bissy qui lui lisaient chacun une grande paperasse de sa façon, ou soi-disant, sous le spécieux nom de ramener

le cardinal de Noailles à leur volonté. J'attendis, en bonne compagnie, dans le grand cabinet devant le salon où se faisait cette lecture et où nous étions la veille, et j'étais sur les épines ; mais j'y fus bien davantage lorsque je vis M. le Duc y entrer à midi et demi à la montre. Il ne voulut pas faire avertir M. le duc d'Orléans, néanmoins au bout d'un quart d'heure il y consentit. J'enrageais de le voir parler devant moi : il ne resta qu'un demi-quart d'heure, et dit en sortant que M. le duc d'Orléans lui avait dit qu'il en avait encore pour plus d'une heure avec les cardinaux ; sur quoi il avait pris son parti de s'en aller pour revenir avant le conseil. J'oublie que j'étais convenu de le voir le soir au Tuileries, dans l'allée d'en bas de la grande terrasse, si je le jugeais à propos par ma conversation avec M. le duc d'Orléans, et que je le lui dirais au conseil en tournant autour de lui. Nous ne nous donnâmes presque aucun signe de vie lui et moi au Palais-Royal, et je fus soulagé de le voir partir sans qu'il eût eu loisir d'enfoncer la matière.

Cependant, je jugeai que je retomberais dans le même inconvénient que je venais de craindre si je ne forçais le cabinet. Je m'y résolus donc après avoir dit que je m'en allais aussi, et que ce n'était que pour prendre l'ordre d'une autre heure, parce que la fin de la matinée des dimanches était une des miennes, depuis que l'après-dînée, qui l'était, était remplie par le conseil qui se tenait auparavant le matin. J'usai donc de la liberté d'interrompre son altesse royale, mais au lieu d'entrer j'aimai mieux l'envoyer supplier, par le premier valet-de-chambre, de me venir dire un mot pressé. Il parut aussitôt ; je le pris dans la fenêtre, et lui dis que, tandis qu'il s'amusait entre ces deux cardinaux qui lui faisaient perdre un temps infiniment pressé et précieux pour un accommodement qu'ils ne voulaient point faire, j'avais à lui rendre un

compte fort long, et avant qu'il vît M. le Duc qui allait revenir d'une grande et très importante conversation que j'avais eue avec lui ce matin même sur un billet que j'en avais reçu. Il me répondit qu'il s'en doutait bien, parce que M. le Duc lui venait de dire qu'il m'avait écrit et vu, que c'était pour gagner le temps de me voir qu'il s'en était défait sur le compte de l'affaire des cardinaux qui en effet devait durer encore plus d'une heure, mais qu'il me priait de rester et qu'il allait les renvoyer. Il rentra, leur dit qu'il était las, que cette affaire s'entendrait mieux en deux fois qu'en une, et en moins d'un demi-quart d'heure ils sortirent avec leur porte-feuille sous le bras. J'entrai en leur place, et portes fermées nous demeurâmes à nous promener dans la galerie. M. le duc d'Orléans et moi, jusqu'à trois heures après midi, c'est-à-dire plus de deux bonnes heures.

Quelle longue qu'eût été ma conversation avec M. le Duc, je la rendis tout entière à M. le duc d'Orléans sans en oublier rien, et chemin faisant j'y ajoutai mes réflexions. Il fut surpris de la force de mes raisons pour ne pas tomber sur M. du Maine, et fort effarouché de la ténacité de M. le Duc sur ce point. Il me dit qu'il était vrai qu'il lui avait demandé les trois projets d'édits différens, et qu'il les lui avait donnés sans se soucier de l'un plus que de l'autre, mais pour voir simplement lequel conviendrait mieux pour assurer seulement l'éloignement du duc du Maine. Alors je sentis qu'il s'y était engagé tout de nouveau. Il n'osa me l'avouer, mais il n'échappa pas à mon reproche. « Hé bien! monsieur, lui dis-je trop brusquement, vous voilà dans le borbier que je vous ai prédit tant de fois; vous n'avez pas voulu culbuter les bâtards quand les princes du sang, le parlement, le public entier n'avaient qu'un cri pour le faire, et que tout le monde s'y attendait. Que vous dis-je alors,



et que ne vous ai-je pas souvent répété depuis, qu'il vous arriverait tôt ou tard d'y être forcé par les princes du sang dans des temps où cela ne conviendrait plus, et que ce serait un faire-le-faut à tous risques? Par quel bout sortirez-vous donc d'ici? Croyez-moi, continuai-je, mal pour mal, celui-ci est si dangereux, et vous avez si souvent et si gratuitement manqué de parole sur ce chapitre, que si vous pouvez encore échapper n'oubliez rien pour le faire. M. le Duc vous dit tout à-la-fois qu'il ne se soucie pas de l'éducation du roi, mais qu'il la veut dès qu'il la demande, et qu'on ne la peut ôter à M. du Maine que parce qu'il la demandera. Sentez-vous bien, monsieur, toute la force de cette phrase si simple en apparence? C'est le second homme de l'état qui ne veut faire semblant que de sa haine en apparence, et veut se fortifier de l'éducation sans vous montrer rien qui vous donne de l'ombrage. Après, quand il l'aura, ce sera à vous à compter avec lui, parce que vous ne lui ôterez pas l'éducation comme à M. du Maine, et comprenez ce que c'est pour un régent qu'avoir à compter avec quelqu'un, et encore d'avoir à y compter par son propre fait. Encore un coup, voilà ce que c'est que n'avoir pas renversé les bâtards à la mort du roi. Alors plus de surintendant de l'éducation du roi, et M. le Duc hors de portée par son âge de la demander, trop content d'ailleurs d'une telle déconfiture; le maréchal de Villeroy, gouverneur en seul, et vous maître d'un tel particulier si grand qu'il soit et de l'éducation, par conséquent quelle différence!»

Le régent gémit, convint et me demanda ce que je pensais qu'il y eût à faire. Je répondis que je venais de le lui dire; que je ne servais point M. le Duc à plats couverts, qu'en le quittant je lui avais promis de rendre à son altesse royale toute notre conversation et toutes ses raisons dans toute leur force, mais que je m'étais expressément

réservé la liberté de faire valoir aussi les miennes dans toute la leur. Je dis ensuite au régent que , pour éviter d'ôter M. du Maine si à contre-temps , jè ne voyais de fourchette à la descente que M. de Charolois ; qu'il fallait insister sur son retour , que ce retour était très peu praticable , à la manière de penser de l'hôtel de Condé , par le défaut d'établissemens présens , puisque le gouvernement de l'Île-de-France ne leur convenait pas , et par la difficulté de doter suffisamment mademoiselle de Valois ; qu'il n'y avait qu'à tenir ferme sur ce point ; qu'il ne pouvait pas n'être pas trouvé essentiel par eux-mêmes , puisqu'il s'agissait de savoir si on pourrait compter sur les princes du sang en sacrifiant M. du Maine , et qu'il était évident qu'on ne pouvait y compter tant que M. de Charolois serait hors de France , et en état de prendre en Espagne l'établissement de Catalogne dont on parlait.

M. le duc d'Orléans goûta avec avidité cet expédient , si fort né de la matière même que je ne croyais pas qu'il fallût le lui suggérer. Il donnait à croire que le lit de justice était pour le surlendemain , au pis-aller dans quatre jours , terme trop étranglé pour qu'ils pussent prendre un parti sur ce retour , ou que , le prenant , M. de Charolois pût être arrivé , et l'occasion passée , on avait du temps devant soi , car l'affaire du parlement était si instante que M. le Duc lui-même ne pouvait pas proposer de différer le lit de justice. Le régent m'assura qu'il tiendrait ferme là-dessus avec M. le Duc ; et ajouta qu'il serait très à propos que je le visse le soir au Tuileries pour voir quel effet son altesse royale aurait fait sur lui , et que je lui j'en rendrais compte le lendemain.

Ensuite il me dit qu'il doutait que le lit de justice pût être pour le surlendemain mardi , parce que le garde des sceaux doutait lui-même d'être prêt pour tout ce qu'il y aurait à faire. Ce délai me déplut ; je craignis qu'il ne

fût un prélude de délai plus long et puis de changement. Je lui demandai à quand donc il le prétendait remettre, que ces coups résolus et puis manqués se savaient toujours et faisaient des effets épouvantables. « A vendredi, me dit-il, car mercredi et jeudi sont fêtes, et on ne le peut plus tôt. — A la bonne heure, repartis-je, pourvu qu'à tout rompre ce soit vendredi ». Et je l'y vis bien déterminé. Je lui rendis compte après plus en détail que par mon billet de la veille de ce que j'avais fait avec Fontanieu, et puis il me parla du parlement avec amertume.

« Vous n'avez, monsieur, lui répondis-je, que ce que vous avez bien voulu avoir. Si dès l'abord, indépendamment même des autres fautes à cet égard, vous aviez jugé notre bonnet, et si vous ne nous aviez pas sacrifiés au parlement pour l'honneur de ses bonnes grâces, et avec nous votre parole, votre honneur, votre autorité, l'arrêt de la régence, vous lui eussiez montré que vous êtes régent, au lieu que vous lui avez appris à le vouloir être, et votre faiblesse le lui a fait espérer. — Cela est vrai, me repartit-il vivement, mais en ce temps-là j'étais environné de gens qui se relayaient les uns les autres pour le parlement contre vous autres et qui ne me laissaient pas respirer. — Oui, lui dis-je, et qui, pour leur intérêt particulier, vous éloignaient de vos vrais serviteurs, de moi, par exemple, pour qui tout cela se faisait, et qui vous disaient sans cesse que je n'étais que duc et pair; vous le voyez, et si je n'avais pas raison pour lors, et si maintenant je vous parle en duc et pair quand le bien de l'état et le vôtre me semblent opposés à mon intérêt de dignité; je vous somme de me dire si jamais je vous ai parlé qu'en serviteur, indépendamment d'être duc et pair. — Oh! quelquefois », me dit-il en homme moins persuadé que peiné d'être acculé. Je ne voulus pas le battre à terre. « Monsieur, lui dis-je, allez, vous me rendez plus de justice, mais au

moins pour cette fois vous voyez si je songe au bonnet, tandis que vous êtes piqué contre le parlement, et si je ne soutiens pas les bâtards de toutes mes forces. Pesez cette conduite avec mon goût, que je ne vous ai point caché, mais aussi n'oubliez pas jusqu'à quel point vous vous êtes aliéné les ducs et de quelle conséquence et en même temps de quelle facilité il est de les regagner si le pied vous glisse avec M. le Duc sur M. du Maine; car si vous faites la faute de lui ôter l'éducation, tablez que de lui ôter son rang avec ne vous l'éloignera pas plus que le seul dépouillement de l'éducation, son rempart présent et ses vastes espérances, et que cela nous est si capital que vous vous en raccommodez avec nous. — Pour cela, me dit-il, il n'y aura pas grand inconvénient; mais c'est qu'il faut éviter d'ôter l'éducation à cette heure. Il est de mon intérêt de le faire une autre fois, et alors comme alors, mais aujourd'hui il n'est pas de saison et vous avez la plus grande raison du monde. Ce M. le Duc me fait peur, il en veut trop et trop fermement. — Mais comment l'entendez-vous? lui repartis-je; ne me dites-vous pas hier que M. le Duc vous avait assuré qu'il ne se souciait point de l'éducation et qu'il ne l'aurait pas? — Je l'entends, me répondit-il, qu'il me le dit, mais vous voyez comme il a son dit et son dédit. Il ne s'en soucie pas, mais c'est à condition qu'il l'aura et ce n'est pas mon compte. — Monsieur, lui dis-je d'un ton ferme, ce ne l'est point du tout, mais mettez-le-vous donc si bien dans la tête qu'il ne l'ait pas, car je vous déclare que s'il l'a, fait comme vous êtes, vous vous en défierez, lui s'en apercevra, d'honnêtes gens se fourreront entre vous deux pour vous éloigner l'un de l'autre, et puis ce sera le diable entre vous deux, qui influera sur l'état, sur le présent, sur l'avenir; vous ne sauriez trop y penser, et par rapport à sa qualité de premier des princes du sang en âge et par rapport à l'opiniâtreté de ses volon-



tés. Avec ces réflexions je vous quitte pour m'en aller dîner. — Voici mon gourmand, me dit-il, de belles réflexions et le dîner au bout! — Oui, dis-je en riant aussi, le dîner et non pas tant le souper ; mais, puisqu'il vous plaît de ne point dîner, ruminez bien tout ceci en attendant M. le Duc, qui ne tardera guère, et préparez-vous bien à l'assaut. »

En effet je m'en allai dîner, et non sans cause, car je n'en pouvais plus. Comme il était fort tard il fallut, au sortir de table, aller au conseil. Il ne commença qu'à près de cinq heures ; l'entretien de M. le Duc avec M. le duc d'Orléans en fut cause. Je tournai autour de M. le Duc et lui dis bas que j'irais. C'était le mot convenu pour les Tuileries. Rentrant chez moi, je trouvai Fagon ; nous dissertâmes notre lit de justice. Il me jeta des soupçons sur le garde des sceaux dont les propos lui faisaient autant de peine que le délai. Il me conta de plus qu'il avait passé presque toute la matinée avec lui et d'autres du conseil des finances à des futilités, au lieu de la donner à la préparation de ce qu'il avait à faire pour le lit de justice. M. de la Force survint qui fortifia ses soupçons. Cependant le jour tombait et mon rendez-vous pressait. Je priai Fagon de me mener dans son carrosse à la porte des Tuileries, au bout du Pont-Royal, et donnai au mien et à mes gens rendez-vous à l'autre bout du pont. J'eus toutes les peines du monde à finir la conversation. Enfin nous nous embarquâmes Fagon et moi.

Comme nous étions encore sous ma porte : « Arrête, arrête » ! C'était l'abbé Dubois. Force fut de reculer et de descendre. Je lui dis que nous avions bien affaire pour quelque chose qui regardait madame de Lausun, dont Fagon se voulait bien mêler. Cela devint ma défaite ordinaire, parce que je me souvenais de m'en être servi chez Fontanieu. Fagon croyait que j'allais simplement raison-

ner avec M. le Duc pour fortifier le régent contre le parlement et sur le lit de justice. Mais ce commerce de M. le Duc eût davantage surpris et aiguisé la curiosité de l'abbé Dubois, grand fureteur. Je n'eus donc garde de lui en rien dire. Mal m'en prit en un sens, qui fut que je ne pus jamais me défaire de lui à temps. Enfin pourtant je le renvoyai et montai devant lui dans le carrosse de Fagon, comme j'avais fait la première fois devant M. de la Force.

Je descendis aux Tuileries, et Fagon les traversa pour ne rien montrer à ses gens. Je courus toute l'allée du rendez-vous marqué. Je regardais les gens sous le nez. Je parcourus trois fois l'allée et même le bout du jardin. Ne trouvant rien, je sortis pour chercher parmi les carrosses si celui de M. le Duc y était. Je trouve mes laquais qui crient et me font faire place. Je les aurais battus de bon cœur. Je leur demandai doucement pourtant ce qu'ils faisaient là, et leur dis de m'aller attendre où je leur avais marqué. Je rentrai honteux dans le jardin, et de tout ce manège je ne gagnai que de la sueur.

Remontons maintenant pour un moment à la première origine de cette affaire, c'est-à-dire à la cause principale qui la mit en mouvement. J'ai dit que ce fut l'intérêt particulier de Law, d'Argenson, de l'abbé Dubois. Mais ce fut celui du duc de la Force, pour être du conseil de régence, qui excita Law qui s'endormait, et, par lui, M. le Duc et l'abbé Dubois, ami de Law, et enfin Argenson, par M. de la Force d'une part, et par l'abbé Dubois de l'autre. Tant il est vrai que, dans les affaires qui semblent parler et presser d'elles-mêmes, et en général toutes les grandes affaires, si on les recherche bien, il se trouvera que rien n'est plus léger que leur première cause, et toujours un intérêt très incapable, ce semble, de causer de tels effets.

Le régent, avec sa facilité et sa timidité ordinaires, se

défiait du conseil de régence sur le parlement, et ne pouvait s'en passer dans cette lutte avec cette compagnie, où il s'agissait de casser en forme ses arrêts, comme il était parvenu à s'en passer en presque toutes les affaires. M. de la Force, pour se rendre nécessaire, lui avait grossi les objets de cette timidité à cet égard, et avait tiré en conséquence fort facilement promesse de lui d'être appelé au conseil de régence lorsqu'il s'y agirait des matières du parlement, et après avoir pu espérer qu'entré une fois en ce conseil, il y demeurerait toujours. Telle était la cause de la chaleur du duc de la Force contre le parlement, et de celle que, par lui et par les bricoles que je viens d'expliquer, il avait tâché d'inspirer au régent.

Ce prince, souvent trop lent, quelquefois aussi trop peu, voulut que dès le dimanche où nous sommes encore, et dont je n'ai pas voulu interrompre les récits importants pour cet épisode, voulut, dis-je, qu'on parlât au conseil de régence de casser les arrêts du parlement. Il m'en parla le matin après que je lui eus rendu compte de ma visite à l'hôtel de Condé. Je lui représentai l'inconvénient d'annoncer sitôt la cassation de ces arrêts, puisqu'il me disait que le lit de justice était remis au vendredi suivant. Il l'avait dans la tête, de manière à y souffrir aussi peu de réplique qu'il en était capable, s'appuyant là-dessus de l'avis du garde des sceaux. Ce fut aussi l'une des choses qui, jointe au délai du lit de justice, me fit plus craindre quelque dessous de cartes, car je ne voyais pas à quoi cette précipitation était bonne, sinon à divulguer un parti pris, à en laisser entrevoir le moment, conséquemment à le faire échouer, avec quatre jours devant soi à donner lieu d'y travailler.

Il n'y eut pas moyen de l'empêcher. M. de la Force, qui n'était pas moins sur les épaules du régent que sur les miennes, le sut de lui, et me parla de faire en sorte

qu'il fût mandé. C'était là mon moindre soin, mais il y remédia par les siens, et il arracha du régent l'ordre de venir au conseil de régence, avec quelques paperasses de finances pour couvrir la chose, bien qu'il eût été éconduit d'y rapporter dès l'entrée du garde des sceaux dans les finances. Chacun, avant de prendre séance, se regarda quand on l'y vit arriver; et le maréchal de Villeroy, grand formaliste, ne fut pas content de ce rapport à son insu, comme chef du conseil des finances. Ce rapport de balle achevé en peu de mots, le duc de la Force resta en place, et le régent proposa de délibérer sur les arrêts du parlement. Le garde des sceaux les lut et les paraphrasa légèrement, puis conclut à les casser. Il n'y eut qu'une voix là-dessus. Ainsi les mémoires de M. le duc de la Force demeurèrent dans sa poche. Ensuite M. le duc d'Orléans dit qu'il fallait dresser l'arrêt pour cette cassation, mais que cette affaire n'étant pas encore prête, il la croyait assez importante pour voir cet arrêt de cassation dans un autre conseil avant de le publier, et qu'on s'assemblerait pour cela dans deux ou trois jours, quand le garde des sceaux l'aurait dressé. Dès le soir même il fut public que les arrêts du parlement seraient cassés. On s'y attendait tellement qu'on était surpris de ce qu'ils ne l'étaient pas encore, et Dieu voulut qu'on ne pénétrât pas plus avant.

Question fut après pour M. de la Force de demeurer dans le conseil de régence, et d'y assister le lendemain lundi. M. le duc d'Orléans ne s'en souciait guère, et la cassation des arrêts du parlement avait si légèrement passé qu'il n'était point tenu d'en récompenser M. de la Force. Celui-ci le sentit bien et vint me crier à l'aide avec une importunité étrange. J'avais bien d'autres choses dans la tête. Je ne me souciais du tout point de faire entrer M. de la Force dans la régence. Je sentais bien



que s'il y entrait on ne manquerait pas de me l'attribuer. Il s'était mis dans une situation à rendre ce service pis que ridicule. Il l'était de plus d'augmenter le conseil, déjà absurdement nombreux. M. le duc d'Orléans le voyait bien ; je ne voulais pourtant pas tromper le duc de la Force.

Dans cet embarras insupportable avec de plus grands, j'allai le lundi matin 22 août à onze heures et demie au Palais-Royal, sous prétexte que je n'avais pas achevé ma besogne ordinaire de la veille. Je commençai par dire au régent qu'il n'avait pas eu grande peine à faire passer la cassation des arrêts du parlement, et que les munitions de M. de la Force s'étaient trouvées heureusement inutiles. Le régent sentit ce mot et me dit que, pour qu'il ne parût pas qu'il l'eût fait venir exprès, il lui avait fait rapporter une bagatelle de finance. « Oui, dis-je, mais si bagatelle que personne n'a compris pourquoi il était venu la rapporter, ni pourquoi après l'avoir rapportée il était demeuré au conseil. Mais qu'en faites-vous aujourd'hui? — Il a bien envie d'entrer en la régence, me répondit-il en souriant et comme cherchant mon suffrage. — Je le sais bien, repartis-je, mais nous sommes beaucoup. — Vraiment, oui, me dit-il, et beaucoup trop ». Je me tus pour ne faire ni bien ni mal, content d'avoir mis le doigt sur la lettre, pour le pouvoir dire au duc de la Force. Un moment après M. le duc d'Orléans ajouta comme par réflexion : « Mais ce n'est qu'un de plus. — Oui, dis-je, mais le duc de Guiche, vice-président de la guerre, comme l'autre l'est des finances, et colonel des gardes de plus, comment le laisser en arrière? — Ma foi, vous avez raison, dit le régent ; allons, je n'y mettrai pas M. de la Force. »

Je l'avais dit exprès, et puis le remords de conscience me prit d'avoir ainsi exclus un homme qui s'était fié

à moi. Après quelques débats en moi-même, je dis au régent, comme fruit de mon silence : « Mais si vous le lui aviez promis. — Il en est bien quelque chose, me répondit-il. — Voyez donc, repartis-je; car pour moi, je me contente de vous représenter et de vous faire souvenir d'un homme, qu'oublier en ce cas-là, ce serait une injure. — Vous me faites plaisir, me dit-il, cela ne se peut pas l'un sans l'autre ». Et après un peu de silence : « Mais au bout du compte, continua-t-il, pour ce qu'on y fait, et au nombre qu'il y a, deux de plus ou de moins, n'y font pas grand'chose. — Eh bien! le voulez-vous, lui dis-je? — Ma foi, j'en ai envie, me dit-il. — Si cela est, répondis-je, n'en faites donc pas à deux fois pour le faire au moins de bonne grâce. Le duc de Guiche est là-dedans : voulez-vous que je l'appelle? — Je le veux bien », dit-il aussitôt.

J'ouvris la porte, et j'appelai le duc de Guiche assez haut, parce qu'il était assis assez loin avec M. le Blanc. Pendant qu'il venait, M. le duc d'Orléans s'avança assez près de moi, et puis au duc de Guiche. Je fermai la porte, et me tins à quelque distance d'eux. La chose était simple, et devint pourtant une scène dont je fus seul témoin.

M. le duc d'Orléans, je l'entendis, pria le duc de Guiche de vouloir bien être de la régence, lui demanda si cela ne l'incommoderait point, lui dit que l'assiduité n'était que de deux fois la semaine, et encore que ce ne serait pour lui qu'autant qu'il le voudrait; que cela ne le contraindrait point pour sa maison de Puteaux; qu'il vît franchement si cela lui convenait, qu'il ne lui demandait cela qu'autant que la chose ne l'embarrasserait pas et ne le détournerait point du conseil de la guerre. A toutes ces supplications si étrangement placées, le duc de Guiche éperdu, non de la grâce, mais de la manière, se submer-

geait en bredouillages et en plongeons jusqu'à terre. Je ne vis jamais tant de complimens d'une part ni de révérences de l'autre. A la fin M. le duc d'Orléans révérencia aussi, et tous deux, à bout de se dire, se complimentaient de gestes à fournir une scène au théâtre; enfin, las de rire à part moi, et impatienté à l'excès, je les séparai par complimenter le duc de Guiche.

En sortant il me serra la main, et pour le dire tout de suite il m'attendit jusqu'à ce que je sortisse, et cela ne fut pas court. Il me dit qu'il voyait bien à qui il avait l'obligation d'entrer au conseil de régence. Il le dit à sa famille et à ses amis, et il était vrai que sans moi M. le duc d'Orléans n'y songeait pas, mais ce que le duc de Guiche ne fit pas si bien, c'est qu'il fit presque des excuses d'avoir accepté. Au moins ses propos furent ainsi traduits dans le monde, et n'y firent pas un bon effet. Il était vrai qu'il n'y pensait point, et qu'il en fut prié comme d'une grâce, mais il n'en fallait pas rendre compte au public.

On goûta peu cette nouvelle multiplication. Le duc de la Force s'était décrié; le duc de Guiche ne passait pas pour augmenter beaucoup les lumières du conseil. Ceux qui en étaient furent fâchés de devenir presque un bataillon, et ceux qui n'en étaient pas, furent à chercher l'occasion qui était nulle, et en trouvèrent encore plus ridicule cette augmentation à propos de rien. J'eus l'endosse de tous les deux. Mais il m'en plut incontinent une autre qui fit disparaître celle-là.

Le duc de Guiche sorti, je demandai à M. le duc d'Orléans à quoi il en était avec M. le Duc, et lui dis comme je l'avais manqué aux Tuileries. Il me répondit en s'arrêtant et se tournant vers moi, car nous marchions vers la grande galerie, qu'il n'avait jamais vu un homme si têtû, et que cet homme lui faisait peur. « Mais enfin? » lui dis-je. — Mais enfin, me répondit-il, il veut l'éducation

du roi, et n'en veut point démordre. — Et son frère? interrompis-je. — Et son frère, me répondit-il, c'est toujours la même chanson. Mais il s'est coupé à force de dire, et je vois bien qu'ils s'entendent tous comme larrons en foire, car tantôt il dit, comme à vous, que c'est un enfant et un étourdi, qui fait tout à sa tête sans consulter, et dont il ne peut répondre, et quand je l'ai pressé sur l'établissement, et si en ce cas-là il reviendrait, et si on y pourrait compter, il lui est échappé qu'il en répondrait alors, et s'en faisait fort et son affaire. Je lui ai serré le bouton et fait remarquer la différence de ce qu'il me disait. Cela l'a embarrassé; mais il n'en a pas tenu moins ferme, et je n'en suis pas plus avancé— C'est-à-dire, repris-je, que vous ne savez par là que ce dont vous ne pouviez douter, qu'ils sont de concert, et que M. le Duc est maître de son frère; mais, c'est-à-dire aussi que c'est le fer chaud du Pont-Neuf, à ce que je vois, et que pour avoir M. le Duc il faudra deux choses : lui donner l'éducation du roi, et un établissement à son frère. Comment ferez-vous pour tout cela, monsieur, et par où en sortirez-vous? L'éducation est encore pis que l'établissement, et quant à l'établissement, je ne le vois pas. — Tout cela ne m'embarrasse pas, me dit le régent. D'établissement, je n'en sais point faire quand il n'en vaque pas, et la réponse est sans réplique. Je ne crains point l'établissement d'Espagne; Albéroni y regardera à deux fois à se mettre un prince du sang sur le corps, lequel n'a rien, et qui voudra autorité et biens, et au bout du compte, ils prendront garde aussi qu'un peu vaut mieux ici que plus et beaucoup là-bas, et l'espérance ici avec les difficultés de l'autre côté les retiendra, et nous donnera du temps. Pour l'éducation, je n'en ferai rien, et j'ai un homme bien à moi à cette heure, qui ôtera à M. le Duc cette fantaisie de la tête, car il le gouverne, et je le dois voir



tantôt. — Mais, monsieur, lui dis-je, qui est cet homme? — C'est la Faye, me répondit-il, qui est son secrétaire, qu'il consulte, et croit sur tout, et entre nous, je lui graisse la pate. — A la bonne heure, lui dis-je, faites tout comme il vous plaira, pourvu que vous sauviez l'éducation. »

Là-dessus, nous nous mîmes à rebattre cette matière, puis celle du parlement; et revenant à M. le Duc, je lui fis sentir la différence d'un mariage où il aurait tout à faire, et encore à essayer les aventures domestiques, d'avec celui du prince de Piémont, oncle du roi. Il le comprit très bien, et conclut par se très bien affermir dans le parti de ne céder point à M. le Duc. Il me dit là-dessus qu'il lui avait très bien expliqué que la pension de 150,000 livres qu'il venait de lui accorder, comme chef du conseil, n'avait jamais été donnée en cette qualité à son bisaïeul dans la dernière minorité, mais bien comme premier prince du sang, qui était la même pension qu'en la même qualité avait encore M. le duc de Chartres; que M. le Duc lui avait encore demandé l'effet rétroactif depuis la régence, et qu'il l'avait accordé à condition qu'on le paierait comme on pourrait de ces arrérages supposés. Il ajouta qu'avec tout cet argent il fallait bien que M. le Duc se contentât et entendît raison; que je ferais bien de tâcher à renouer le rendez-vous des Tuileries, pour voir l'effet de leur conversation; et nous convînmes que je lui en rendrais compte le lendemain matin par la porte de derrière, pour ne point donner de soupçons, parce que je n'avais pas accoutumé de le voir ainsi tous les jours. Il faut se souvenir que ceci se passa le lundi matin 22 août.

En rentrant chez moi, je mandai à M. de la Force de se trouver au conseil de régence de l'après-dînée, dont il était désormais. Il vint aussitôt chez moi. Je n'ai point vu d'homme plus aise. Je m'en défis aussitôt que je pus.

Cette entrée au conseil produisit une découverte. M. de la Force le voulut aller dire au maréchal de Villeroy, et alla l'après-dînée chez lui avant l'heure du conseil. Il y voulut entrer par le grand cabinet où on allait le tenir. Le maréchal de Tallard, qui lui en vit prendre le chemin, lui demanda où il allait, et lui dit que, s'étant trouvé tête à tête avec le maréchal de Villeroy, il s'était endormi; sur quoi, il était venu dans ce cabinet attendre. M. de la Force, qui craignait les secouades du maréchal, s'y achemina toujours pour s'y faire écrire; en entrant il trouva Falconnet, médecin de Lyon, qui était toujours chez lui, qui lui demanda où il allait. Il le lui dit, et ce que lui avait dit aussi le maréchal de Tallard. Le bonhomme, qui n'y entendait pas finesse, lui répondit : « Ses gens disent qu'il dort, mais, comme j'étais avec lui, M. le duc du Maine est entré un instant après M. le maréchal de Villars, et aussitôt on a fermé la porte, et il y a déjà du temps. »

Dès que je fus arrivé, ce fut la première chose que me dit le duc de la Force. Un peu après nous vîmes venir le maréchal de Villars, par la porte ordinaire, qui avait fait le tour; puis, à distance raisonnable, M. du Maine par la porte de chez le roi; enfin le maréchal de Villeroy après lui. Cette manière d'entrer me frappa, et me fit presser M. de la Force de le dire à M. le duc d'Orléans dès qu'il arriverait; il le fit. Moi, cependant, je fus pris par M. le Duc, qui me dit qu'il m'avait cherché aux Tuileries. Je le priai de s'y trouver le soir, et que je n'y manquerais pas; que j'y avais été la veille trop tard, et que je lui dirais pourquoi. Je coupai court ainsi, et me séparai de lui en hâte de peur d'être remarqué, ce qu'on craint toujours quand on sent qu'il y a de quoi. Après le conseil, M. le duc d'Orléans pria fort à propos les princes, qui toutes les semaines allaient chasser chez

eux, de ne s'absenter point à cause de l'examen de l'arrêt du conseil en cassation de ceux du parlement, et indiqua un conseil extraordinaire de régence pour le jeudi suivant après dîner, qu'il colora même de l'expédition de quelques affaires du conseil qui finissait, et qu'il laissa exprès en arrière. On ne peut croire combien ce conseil indiqué au jeudi après dîner servit à couvrir le projet.

Rentré chez moi, je ne songeai qu'à compasser mon heure des Tuileries pour ne pas manquer M. le Duc une seconde fois. Je priai Louville de m'y conduire pour dépayser mes gens qui ne m'avaient jamais vu aller aux promenades publiques. Louville traversa le jardin, et je trouvai M. le Duc au second tour de l'allée du rendez-vous. Je lui fis d'abord mes excuses de la veille, et lui dis ce qui me l'avait fait manquer. Après je lui demandai à quoi il en était avec son altesse royale. Il me dit qu'il avait peine à se résoudre. Je lui répondis que je ne m'en étonnais pas, que l'article de M. son frère était une grande enclouure, et que c'était à lui à l'ôter. Il se récria comme il avait accoutumé de faire là-dessus, me fit le récit, tel qu'il lui plut, de sa sortie de France, et en conclut ce qu'il voulut. Je repris son narré, et lui fis remarquer que ce qu'il me faisait l'honneur de me dire était vrai sans doute, puisqu'il me le donnait pour tel; mais qu'il fallait pourtant qu'il m'avouât que c'était une de ces vérités qui ne sont pas vraisemblables, qu'un prince de cet âge fit une première sortie, et pour pays étranger si éloigné, sans en rien dire à madame sa mère ni à lui, et que, faisant cette équipée, il trouvât d'anciens domestiques de la maison pour le suivre sans en avertir, un gentilhomme entre autres, dont il me faisait l'éloge; que de plus, cette sortie était arrivée lors du plus opiniâtre déni de justice et de jugement de leur procès avec les bâtards;

que je le suppliais de bien remarquer combien cette circonstance était aggravante.

Je vis sourire M. le Duc, autant que l'obscurité me le put permettre, et non-seulement il se démêla mal de la réponse, mais je sentis qu'il ne cherchait pas trop à bien sortir de l'embarras de mon argument. Il sauta à me dire que le tout dépendait de M. le duc d'Orléans; qu'un établissement trancherait tout, et s'échauffant de raisonnement là-dessus, il passa jusqu'à me répondre du retour de son frère, pourvu qu'il fût seulement bien assuré d'un grand gouvernement : il me l'avait déjà dit à l'hôtel de Condé. J'insistai sur sa caution, et quand je l'eus bien prise, je souris à mon tour, et lui prouvai par son dire qu'il sentait donc bien qu'il était maître du retour de son frère, de quelque manière qu'il se fût éloigné de lui. Cette conséquence l'embarrassa davantage; il alléguait des distinctions comme il put, mais toujours buté à un établissement sûr, et donnant pour expédient le dépouillement de M. du Maine.

Là-dessus longs propos, la plupart tenus de part et d'autre dès l'hôtel de Condé. J'insistai principalement sur deux points, le danger des mouvemens dans l'état et la considération du comte de Toulouse; mais rien n'y fit. Je trouvai un homme fermé à ne pas manquer une occasion, peut-être unique, d'aller à son but et à ne se plus fier aux paroles du régent. Il me le répéta vingt fois, convenant que ce qui regardait le duc du Maine eût été mieux à remettre, mais protestant qu'il ne serait plus assez sot pour s'y exposer. Il ajouta que de cette affaire M. le duc d'Orléans saurait à quoi s'en tenir avec lui; qu'il était vrai que son altesse royale n'avait guère affaire de lui, mais que, comme que ce fût, de l'éducation dans le vendredi suivant, dépendait son attachement sans réserve ou son éloignement pareil. Je répondis que le



régent et le second homme de l'état avaient besoin l'un de l'autre, l'un à la vérité bien plus et l'autre beaucoup moins, mais toujours un besoin réciproque d'union, de satisfaction, qui influait sur l'état; que l'intérêt de tous les deux était d'ôter au duc du Maine l'éducation du roi par toutes les raisons déjà tant répétées; conséquemment que je croyais aussi qu'il devait s'en reposer sur son altesse royale, et ne la pas réduire à l'impossible sur M. de Charolois, au danger de la guerre civile pour le temps mal choisi. « Voyez-vous, monsieur, reprit M. le Duc avec vivacité, tout ceci n'est qu'un cercle. La guerre civile, je vous l'ai déjà dit, elle n'est pas à craindre; et danger pour danger, elle le serait moins à cette heure qu'en différant, parce que plus les bâtards iront en avant, plus ils fortifieront leur parti. Il faudra bien finir par ôter l'éducation à M. du Maine de votre aveu et de celui de M. le duc d'Orléans, qui sans cela est le premier perdu; or, s'il se veut bien perdre en différant toujours, tantôt pour une raison, tantôt pour une autre, comme il fait malgré tant de paroles données depuis la mort du roi, je ne veux pas me perdre moi; et la guerre civile, soit pour me conserver contre les bâtards, soit contre eux, en les ayant laissé trop croître, sera cent fois pire qu'à présent: de plus c'est que je n'en crois point. Le comte de Toulouse est trop sage, et son frère trop timide. Cette raison, ne la rebattons donc plus. Quant à mon frère, que M. le duc d'Orléans s'engage, et qu'il s'en fie à moi. Le lit de justice tenu, il aura le temps d'arranger ce qu'il faut à mon frère, qui reviendra du moment que l'arrangement sera prêt.— Mais, monsieur, lui dis-je, faut-il trahir un secret? Vous êtes assez honnête homme pour pouvoir vous tout confier; mais gardez-vous d'en laisser rien voir à M. le duc d'Orléans; car c'est de lui que je le tiens, et je crois nécessaire de vous en informer pour vous mon-

trer que nous en savons plus que vous ne pensez sur M. votre frère.—Qu'y a-t-il donc ? me répondit-il avec émotion et avec toute assurance de garder le secret.

Je ne m'en souciais guère ; mais il était à propos de le lui beaucoup demander, pour lui faire une impression plus forte. Je lui dis donc que nous ne pouvions pas douter, par des lettres interceptées, et ce que je ne lui dis pas par des lettres d'Albéroni au duc de Parme, que, parmi les remises qui se faisaient d'Espagne en Italie pour le projet qui est sur le tapis, il y en eût 10,000 pistoles pour un seul particulier. Je dis particulier, et lui spécifiai bien, comme il était vrai, que ce n'était ni potentat, ni fournisseur, ni banquier, d'où la conclusion était aisée à tirer que cette gratification si forte ne pouvait regarder un particulier moindre que M. le comte de Charolois.

Là-dessus M. le Duc me témoigna le plaisir que je lui faisais de cette confiance, et me fit le détail de la suite légère de M. son frère, telle qu'il ne se pourrait passer pour quoi que ce fût de tant soit peu important et encore pour des choses pécuniaires du sieur de Billy, cet ancien gentilhomme de leur maison, qu'il m'avait tant vanté. Il ajouta que Billy était entièrement incapable d'entrer en rien ni de savoir quoi que ce fût, sans lui en rendre compte, et puis me protesta non-seulement avec serment, mais avec un air de vérité et de sincérité qui me convainquit, qu'il n'en avait pas la moindre notion, ni même aucune que son frère fût en commerce avec le cardinal Albéroni ni avec personne en Espagne. Cela me soulagea fort à savoir, et je ne le lui dissimulai pas. Il me parla encore de mademoiselle de Valois, et sur cela je battis la campagne tant que je pus à cause du prince de Piémont. M. le Duc ne m'en pressa pas tant qu'il avait fait à l'hôtel de Condé, soit qu'il eût réfléchi sur la difficulté d'une

dot pour deux, ou que, tout occupé de son affaire, il passât volontiers à un gouvernement pour M. son frère.

Il me pressa ensuite de voir M. le duc d'Orléans le lendemain matin, chez lequel il devait aller ce même lendemain l'après-dînée, de me mettre en sa place sur le peu de réalité de ses paroles, et sur le danger qu'il y aurait en attendant; puis me répéta avec feu que, de ce qui se passerait le vendredi prochain, et non un jour plus tard, dépendrait aussi son dévouement ardent et entier pour M. le duc d'Orléans, ou de ne vouloir pas aller pour son service, d'où nous étions au grand rond des Tuileries, au bord presque duquel nous nous entretenions pour pouvoir voir dans l'obscurité autour de nous. Il ne se contenta pas de me répéter la même déclaration; mais il me pria de la faire de sa part au régent, et d'y ajouter que, s'il n'avait l'éducation, le vendredi suivant il lui en resterait un ressentiment dans le cœur, dont il sentait bien qu'il ne serait pas maître, et qui lui durerait toute sa vie.

Je me débattis encore là-dessus tant que je pus; mais enfin il me força par me dire que puisqu'il trouvait fort bon que j'appuyasse mes raisons, il avait droit aussi d'exiger de moi que je ne cachasse rien à M. le duc d'Orléans de ce qu'il désirait qui passât à lui par moi de sa part. A bout donc sur ce beau message je crus, à voir une détermination si forte, qu'à tout hasard je devais l'entretenir dans la bonne humeur où je l'avais laissé sur notre rang à l'égard des bâtards. Je finis la conversation par là, et il me promit de lui-même, sans que je l'en priasse, de dire le lendemain à M. le duc d'Orléans que, toute réflexion faite, leur réduction à leur rang de pairie parmi les pairs était ce qui lui paraissait le meilleur à suivre des trois projets de déclarations ou d'édits qu'il lui avait présentés. Je sentis bien qu'en effet je l'en avais persuadé

dès l'hôtel de Condé; mais je ne sentis pas moins qu'il voulait me plaire et me toucher par un endroit aussi sensible pour émousser mes raisons de ne pas toucher au duc du Maine.

Nous nous séparâmes avec un rendez-vous à la même heure et au même lieu pour le lendemain, afin de nous dire l'un à l'autre ce qui se serait passé avec M. le duc d'Orléans; et M. le Duc, en me quittant, me fit excuses de toutes les peines qu'il me donnait, et les complimens de la plus grande politesse, à quoi je répondis par tous les respects dus. Je lui fis excuse de ne l'accompagner pas dans le jardin; il prit par une allée, moi par une autre; et, pour cette fois, je trouvai mes gens où je leur avais dit, et je m'en retournai chez moi.

---

## CHAPITRE II.

Je rends compte au régent de ma conversation avec M. le Duc. — Irrésolution du régent sur l'élévation des sièges hauts comme à la grand'chambre. — J'en conçois des inquiétudes sur sa volonté ferme pour un lit de justice. — M. le duc d'Orléans me confie une de ses conversations avec M. le comte de Toulouse. — Probité de celui-ci, scélératesse de son frère. — Misérable frayeur du maréchal de Villeroy. — J'engage fortement le régent à ne point attaquer le duc du Maine sur le point de l'éducation. — Propos sur le rang avec son altesse royale. — Mes réflexions sur le rang. — Conférences chez le duc de la Force. — Sage prévoyance de Fagon et de l'abbé Dubois. — Inquiétude de Fontanieu pour le secret. — Il remédie aux sièges hauts. — Conversation entre M. le Duc et moi dans le jardin des Tuileries. — Dispositions de madame la Duchesse sur ses

frères.—Je combats l'opiniâtreté de M. le Duc. — Raisons qu'il m'oppose. — Je le fais expliquer sur la réduction des bâtards. — Il y consent. — Quel était Millain. — M. le Duc me donne sa parole. — Ce que je lui propose au sujet du comte de Toulouse. — Il y consent. — Réflexions sur le mode d'exécution.

LE lendemain mardi 23 août, je fus entre neuf et dix du matin chez M. le duc d'Orléans, par la porte de derrière, introduit par d'Ibagnet, qui m'attendait. Il le fut avertir dans son grand cabinet, et le trouva déjà à la messe, au retour de laquelle son altesse royale fit fermer ses portes et me vint trouver. Nous nous promenâmes dans sa grande galerie, où je lui rendis compte de ce qui s'était passé entre M. le Duc et moi la veille dans le jardin des Tuileries. Il approuva fort la confiance que je lui avais faite des 10,000 pistoles, et je remarquai que M. le duc d'Orléans fut très soulagé de ce qu'il y avait lieu de croire que cette somme n'était pas pour M. le comte de Charolois, et que ce prince n'avait point encore de commerce en Espagne.

Nous rebattîmes la plupart des choses principales en question, et il me parut qu'il regardait son mariage avec sa fille comme assez praticable. Je lui remontrai là-dessus toute la différence de celui du prince de Piémont pour la réputation de sa régence, pour se faire une nouvelle et plus prochaine alliance avec un prince tel que le roi de Sicile, et si bienséante par rapport à leurs qualités de grand-père et d'oncle du roi, de père et de frère d'une princesse qui lui avait rendu un si grand service par le mariage de madame la duchesse de Berry. J'ajoutai la considération qu'il devait à madame la duchesse d'Orléans pour qui le coup de poignard serait doublement affreux de sceller la perte de ses frères par le mariage de sa fille avec le fils d'une sœur qu'elle haïssait à mort, et le frère de celui qui culbutait le sien et qui profitait de



sa plus chère dépouille. Enfin je n'omis rien de tout ce que je crus le plus propre à donner des forces à M. le duc d'Orléans pour combattre les raisons de M. le Duc. Mais je sentis que deux choses lui faisaient une impression forte. Ce que je viens de rapporter sur M. le comte de Charolois et l'Espagne, et la dure protestation de M. le Duc, qu'il fallut bien lui rapporter dans toute sa force. Je ne lui dissimulai pas non plus que le nombre accumulé de ses manquemens de parole à M. le Duc sur l'éducation faisait toute sa roideur à la vouloir à cette heure. Le régent les contesta, dit qu'il ne disait pas vrai, puis laissa voir, ce dont je me doutais bien, qu'il n'y avait rien à rabattre des justes plaintes de M. le Duc à cet égard.

Ensuite, passant au mécanique, car cette conversation fut très sautillante, je lui dis, et je ne sais pas trop comment je m'en avisai, que les sièges hauts du lit de justice n'auraient qu'une marche, par la difficulté de les élever davantage; mais que je croyais que cela suffisait pour marquer seulement des hauts et des bas sièges. Là-dessus il s'éleva, me dit que cela ne pouvait passer de la sorte, que les hauts sièges de la grand'chambre avaient cinq degrés. J'eus beau lui représenter la difficulté mécanique, et lui dire enfin que puisque moi, à son avis si pair, j'en étais convenu, il pouvait bien le trouver bon. Point du tout. Le voilà à entrer dans tous les expédiens de cet ouvrage sans en trouver pas un, et pour fin à me charger de voir Fontanieu pour remédier en toutes sortes à cet inconvénient. Cela pensa me désespérer, car jamais, pour le trancher court, M. le duc d'Orléans n'eut de dignité, et ne s'en soucia pour soi-même ni pour les autres. Pour lui, un peu plus ou moins d'élévation aux hauts sièges ne faisait rien à un régent du royaume qui, au lit de justice, n'a que la première place sur le banc des pairs laïques, sans distance ni différence quelconque d'avec eux; et pour les

pairs, il les avait trop maltraités pour croire que cette seule fois il fût devenu tout-à-coup épris de leur dignité et de l'honneur de leur séance. Je soupçonnai donc fortement que M. le duc d'Orléans, battu de M. le Duc au pied du mur pour un lit de justice de grande exécution, cherchait quelque voie de le rompre. Le délai de trois jours m'en avait donné l'inquiétude, et ceci si fort contraire à son génie me l'augmenta beaucoup. Je craignis que, n'osant rompre à découvert un projet de cette sorte, n'ayant plus par où le différer au-delà du vendredi, ni moins encore rien à alléguer pour changer une résolution si concertée, il ne se jetât où il pouvait pour former un délai, dans l'espérance de faire ébruiter, puis échouer la chose. Cela me mit dans un grand malaise ; je cherchai dans le reste de la conversation à m'éclaircir de ce grand point, mais je compris bien que mes soins seraient inutiles, et que si le régent en avait la pensée, il me la cacherait avec plus de précaution qu'à nul autre.

De là, il passa à un récit bien considérable. « Vous ai-je dit, me demanda-t-il, la conversation que j'ai eue mardi dernier avec le comte de Toulouse » ? Et sur ce que je lui répondis que non, il me conta qu'après avoir travaillé avec le maréchal d'Estrées et lui, il resta seul, et lui demanda s'il pouvait lui faire une question, et que cette question fut s'il était content de lui et de sa conduite ; que sur les assurances de toute satisfaction suivies de réponses du comte de Toulouse les plus convenables, même les plus nettes, il lui dit que, puisqu'il en était ainsi, il en avait encore une autre à lui faire sur son frère, qui était dans l'inquiétude d'un bruit répandu qu'il le voulait faire arrêter et le maréchal de Villeroy. Son altesse royale s'était mise à rire comme d'une chose qui ne méritait que cela ; il fut pressé ; il répondit qu'il n'y avait pas songé. Le comte lui demanda s'il en pou-

vait assurer son frère, et sur le oui, lui demanda s'il en était mécontent, et d'où pouvait venir ce bruit. Le régent répondit que pour le bruit il en ignorait la cause, mais que, pour content, il ne pouvait l'être. Le comte voulut approfondir; sur quoi M. le duc d'Orléans lui demanda ce qu'il penserait de remuer le parlement. Le comte lui répondit avec franchise que cela lui paraîtrait très criminel, et s'informa s'il y en avait quelque chose sur le compte de son frère. M. le duc d'Orléans répondit qu'il n'en pouvait douter par des preuves très sûres, et tout de suite lui demanda que lui semblerait d'un commerce en Espagne, et avec le cardinal Albéroni. « Encore pis, répondit nettement le comte, je ne regarderais pas cela différemment d'un crime d'état »; et sur ce que M. le duc d'Orléans lui laissa entendre qu'il en savait le duc du Maine coupable, le comte lui dit qu'il ne pouvait soupçonner son frère jusqu'à ce point; qu'il le suppliait de bien prendre garde à la vérité de ce qui en pouvait être; que pour lui, il lui avait donné sa parole, parce qu'il considérait l'état et son altesse royale comme une seule et même chose; qu'ainsi il lui répondait de soi, mais qu'il ne lui répondait pas de son frère.

Cette conversation me parut infiniment importante, et les réflexions que j'y fis allongèrent fort la nôtre. Je dis à M. le duc d'Orléans que je ne voyais rien de si net ni de plus estimable que le procédé du comte de Toulouse, en même temps rien de si fort contre le duc du Maine que ce que son frère, si engagé à le soutenir, lui déclarait pourtant qu'il n'en pouvait répondre. Le régent me parut y faire beaucoup d'attention. Je lui dis qu'un tel propos la méritait tout entière, et lui faisait sentir la grandeur de sa faute d'avoir laissé le duc du Maine entier; que néanmoins il ne devait pas s'en frapper jusqu'à perdre de vue l'espèce présente, je veux dire l'union du



duc du Maine avec le parlement, et le danger de les châtier ensemble; que ces conjonctures demandaient toutes ses plus mûres réflexions. Après quelques séjours là-dessus, moi ne voulant plus trop m'expliquer, et flottant entre le danger nouveau, démontré par l'aveu du comte de Toulouse, et la crainte extrême de moi-même sur ma vengeance et la restitution de notre rang, le régent me conta que le maréchal de Villeroy lui avait parlé lui-même de ce bruit de le faire arrêter avec M. du Maine, d'un ton fort humble et fort alarmé; qu'il en avait été dire autant à l'abbé Dubois, et qu'il était dans la dernière peine, quoi qu'on pût faire pour le rassurer. Je dis à M. le duc d'Orléans que pour celui-là, quoi qu'il pût faire, il fallait le laisser; qu'après les bruits anciens et nouveaux, il n'y avait ni grâce ni sûreté à l'ôter d'auprès du roi, auquel s'il arrivait malheur dans la suite, chacun renouvellerait d'horreurs contre son altesse royale.

Il en convint, et me témoigna d'ailleurs que l'âge et le peu de mérite du maréchal de Villeroy rendaient sa place très indifférente. J'ajoutai que je regarderais sa mort, si elle arrivait devant la majorité, comme un malheur pour son altesse royale, parce qu'alors ce serait bien force d'en nommer un autre; que je ne savais pas trop bien qui de mérite propre à cette place en voudrait, et que ce serait en revenir presque au même danger s'il arrivait malheur au roi.

Il en convint encore; puis nous revînmes à M. le Duc, moi bien aise de prendre ma mission pour sentir où il en était sur le duc du Maine, et en même temps sur notre rang. Il me parla faiblement sur l'un et sur l'autre. Je le conjurai de nouveau de bien penser aux suites d'attaquer le duc du Maine dans une partie aussi sensible que l'éducation, et de la confier à un prince du sang de l'humeur arrêtée de M. le Duc, et après quelques raisonne-

mens faits et abrégés là-dessus, je le suppliai de sentir que s'il faisait tant que d'ôter au duc du Maine l'éducation du roi, il ne serait ni moins enragé ni moins irrécyclable d'y ajouter sa réduction à son rang de pairie. Il me répondit qu'il l'avait déjà voulu une fois; que M. le Duc s'y était opposé par l'idée de se séparer de nous, par mettre entre deux un rang intermédiaire; qu'il était bien aise de me le dire nettement pour que je ne m'amusasse pas aux propos de M. le Duc, avec lequel il faudrait bien voir, s'il se portait à lui donner l'éducation du roi, mais sans lequel cela était impossible. Avec cela je m'en allai avec un commencement d'espérance, dont voici le raisonnement, supposé l'éducation changée de main.

Je comprenais de reste que ni M. le duc d'Orléans, ni M. le Duc ne se souciaient de la restitution de notre rang. Je comptais bien même qu'ils tâcheraient de l'é luder l'un par l'autre, le régent surtout, grand maître en ces sortes de tours d'apparente souplesse qui se dé mêlent avec exécution bientôt après; mais je sentis aussi qu'il ne résisterait non plus à M. le Duc en ce point, si celui-ci se le mettait dans la tête, que dans l'affaire de l'éducation à *fortiori*, et qu'il n'était rien moins qu'impossible d'y déterminer M. le Duc qui, croyant avoir un besoin capital de moi, se conduisait avec moi de même, était convaincu de son aveu fait à moi-même de la fausseté de son ancienne idée de rang intermédiaire, et tacitement encore par ne le vouloir pas dire par gloire de la sottise qu'il avait faite de ne nous avoir pas mis à leur suite contre les bâtards. Or il était à même de réparer l'une et l'autre faute; lui-même y avait pensé, puisqu'il l'avait proposé par l'un des trois projets d'édits. Il n'était donc plus question que de lui parler ferme, et de me servir de sa passion démesurée de l'éducation pour servir la mienne de la restitution de notre rang. C'est une des choses que

je roulai le plus dans ma tête le reste de la journée, mais qui n'y roula qu'en second, tant j'eus peur de moi-même, et de ne pas éloigner avec le désintéressement d'un cœur pur tout ce qui pouvait nuire à l'état et y causer des troubles.

Plein de ces pensées, le duc de Chaulnes força ma porte au sortir de dîner, que je tenais fermée en ces jours si occupés à tout ce qui n'était point du secret. Fils et neveu des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, notre union était intime. Je l'avais, comme on l'a vu, fait duc et pair; il ne l'oublia jamais, et il était aussi sensible que moi à ce qui était de cette dignité. Il venait, sur les bruits qui couraient de la colère du régent contre le parlement, raisonner avec moi si nous ne pourrions pas en tirer quelque parti. J'eus regret de ne pouvoir lui rien dire; je battis la campagne sur les difficultés générales, et je m'en défis le plus tôt que je pus.

J'étais attendu chez M. de la Force où Fagon et l'abbé Dubois devaient se trouver. En les attendant, car je logeais fort près de lui et les autres fort loin, je dissertai avec lui sur mes soupçons renouvelés le matin par ce hoquet bizarre que M. le duc d'Orléans m'avait fait des hauts sièges aux Tuileries. Il en fut effrayé comme moi. Fagon vint qui ne le fut pas moins. Nous relûmes avec lui le mémoire que je lui avais dicté chez moi, qui fut le fondement de toute cette affaire. Il y avait ajouté diverses choses de pratique, mais importantes, sur l'interdiction du parlement s'il refusait de venir aux Tuileries, les scellés à mettre en différens lieu du palais et autres choses de cette nature. L'abbé Dubois arriva après s'être fait attendre assez long-temps avec d'excellentes notes d'ordres à donner pour l'exécution mécanique de tous les ordres possibles, les signaux des ordres pour les pouvoir donner en séance sans qu'il y parût, comme en cas que le

parlement voulût sortir du lit de justice, l'arrêter tout entier ou quelques membres seulement, et quels, et mille choses de cette nature qu'on ne peut trop soigneusement prévoir, et qui mettent en désarroi quand elles arrivent sans qu'on y ait pourvu d'avance.

Je n'eus pas le temps d'achever avec eux. Les sièges hauts me tenaient en cervelle ; je voulais ôter à M. le duc d'Orléans ce prétexte que je redoutais. J'avais mandé à Fontanieu de m'attendre chez lui, et je m'étais arrangé pour avoir fait avec lui à temps de ne manquer pas mon rendez-vous des Tuileries. Je trouvai moyen avec Fontanieu que les sièges hauts eussent trois bonnes marches. Il se désolait du délai du lit de justice, parce que dans l'intervalle, il craignait ses ouvriers qui ne comprenaient point ce qu'il leur faisait, et qui mouraient d'envie de le savoir et de s'en informer. Sortant de chez lui, je dis à mes gens : « au logis » ! mais en passant devant le Pont-Tournant, du bout du jardin des Tuileries, je tirai mon cordon, m'y fis descendre comme séduit par le beau temps, et j'envoyai mon carrosse m'attendre au bout du Pont-Royal.

Je ne tardai pas à trouver M. le Duc dans notre allée ordinaire, le long du bas de la terrasse de la rivière. Comme c'était la seconde fois au même lieu, je craignis les aventures imprévues et les remarques. Je lui fis ôter son cordon bleu qu'il mit dans sa poche. Il avait vu M. le duc d'Orléans le matin depuis moi, et je reconnus bientôt qu'il l'avait trouvé beaucoup plus facile. Cela me fâcha, parce que j'en sentis la conséquence et que je ne viendrais pas à bout d'un homme si arrêté dès qu'il espérerait obtenir ce qu'il prétendait. Il me conta d'abord que le régent lui avait fait la confidence des 10,000 pistoles et la lui avait faite entière en lui nommant le duc de Parme, dont je fus surpris, parce que cela n'y ajoutait rien et découvrait ce qu'il ne fallait pas, et me dit que son altesse



royale était demeurée persuadée sur ce qu'il lui en avait dit que cette remise n'était pas pour M. le comte de Charolois; je le pressai sur le retour de ce prince et sur l'établissement. Lui se tint ferme à le différer jusqu'à un établissement prêt, à en répondre dès qu'il le serait et à trouver qu'il n'y en pouvait avoir que par le dépouillement du duc du Maine. Je le suppliai de nouveau d'en sentir toutes les conséquences que je lui remis devant les yeux. Nous les discutâmes encore, et ce ne fut de part et d'autre que des redites de nos précédentes conversations, parmi lesquelles il me répéta à diverses reprises les manquemens de parole qu'il avait essayés là-dessus et auxquelles il ne pouvait plus se fier, et sa protestation encore plus durement que la veille d'attachement au régent ou de ne faire pas un pas pour son service, selon que l'éducation lui serait ou ne lui serait pas donnée dans le vendredi prochain.

Voyant que c'était perdre du temps que d'espérer davantage de le ramener là-dessus, il me vint dans l'esprit de lui faire une proposition qui me parut devoir être goûtée: «Monsieur, lui dis-je, je vois bien ce qui vous tient, vous ne voulez plus tâter des paroles et vous voulez user de l'occasion présente; vous avez raison; mais vous convenez aussi que si vous n'aviez pas été si souvent trompé, vous ne vous opiniâtreriez pas à vouloir l'éducation dans la même séance qui doit si fort mortifier le parlement, parce que vous en sentez toutes les dangereuses conséquences. — Cela est vrai, me répondit-il: je voudrais de bon cœur pouvoir séparer l'un de l'autre; mais, après ce qui s'est passé tant de fois, quelle sûreté aurais-je et quelle folie à moi de m'y laisser aller? — Attendez, monsieur, répliquai-je. Il me vient sur-le-champ une idée dans la tête que je ne vous réponds pas que M. le duc d'Orléans adopte, mais que je vous réponds de lui

proposer, si vous la goûtez, et comme je la crois raisonnable de faire tout ce qui est en moi pour qu'il l'exécute. Je voudrais que M. le duc d'Orléans vous écrivît un billet signé de lui, par lequel il vous donnât sa parole de vous donner l'éducation du roi à la rentrée du parlement. Par là elle vous est immanquable; car, s'il vous tient parole, vous avez votre but; s'il y voulait manquer, vous avez en main de quoi le rendre tout aussi irréconciliable avec M. du Maine que s'il lui avait ôté l'éducation, et par là vous le forcez à le faire, pour ne demeurer pas tout à-la-fois brouillé avec vous et brouillé avec eux, si vous, hors de toute mesure avec lui, montriez le billet de sa main. — Monsieur, me repartit M. le Duc d'un ton ferme, je ne me fie non plus aux écrits et aux signatures de M. le duc d'Orléans qu'à ses paroles. Il m'a trompé trop de fois, et ce serait être trop dupe ». Je contestai, mais ce fut en vain, et il demeura ferme à vouloir l'éducation et rien autre.

Dépourvu de cette ressource qui s'était présentée à moi tout-à-coup comme bonne, j'eus recours aux péroraisons. Je lui rebattis ce que je crus de plus touchant sur le comte de Toulouse, et enfin sur les mouvemens qui pouvaient agiter l'état. Il me parut toujours le même, c'est-à-dire inébranlable, et me dit qu'il devait écrire le lendemain matin au régent pour le voir commodément l'après-dînée, et en venir ensemble à une résolution; qu'il me pria de l'y préparer dans la matinée, et de compter encore une fois que de l'éducation dépendrait son attachement pour son altesse royale, ou le contraire avec un ressentiment dans le cœur dont il ne serait pas le maître, et qui durerait autant que lui : « Monsieur, lui répondis-je avec feu, vous devez me connaître à présent sur les bâtards et sur mon rang. Je ne suis point né prince du sang et habile à la couronne; cependant mon

amour pour ma patrie, que je crains de voir troubler bien dangereusement, me fait combattre mon intérêt de rang le plus sensible et le plus précieux, et ma vengeance la plus vive et la plus passionnément désirée. Vous donc qui devez prendre encore plus de part que moi en cet état qui est votre patrie comme la mienne, mais qui est de plus votre patrimoine possible dont la couronne est dans votre maison depuis tant de siècles, et ne peut tomber que sur vous et sur vos descendans à tour chacun d'aînesse, je vous adjure par votre qualité de Français, par votre qualité de prince du sang qui doit vous faire regarder la France avec des yeux de tendresse et de propriété, je vous adjure de passer cette nuit et demain toute la matinée à peser votre intérêt contre le duc du Maine avec l'intérêt de l'état, d'être plus Français qu'intéressé dans son abaissement, de vous représenter sans cesse les suites et les conséquences de ce que vous voulez faire; et quel serait votre juste repentir, si par la haine seulement ou par intérêt personnel vous nous alliez jeter dans des troubles et dans une guerre civile que vous convenez vous-même devoir perdre l'état dans la situation où il se trouve! Cela vaut bien la peine de prendre sur votre sommeil. Après cela vous ferez ce que vous estimerez devoir faire, mais n'ayez pas à vous reprocher aucune légèreté. »

Il me parut ému de ce discours si fort, et pour en profiter, je lui parlai encore du comte de Toulouse, et lui demandai si cela ne touchait point madame la Duchesse, et s'il était d'accord avec M. le prince de Conti. Il me répondit que pour madame la Duchesse, elle était là-dessus toute différente de madame la duchesse d'Orléans; que l'une était toute bâtarde, l'autre toute princesse du sang; que pour ce dont il s'agissait, madame la Duchesse n'en savait rien, parce qu'elle l'avait prié de faire

tout ce qu'il jugerait à propos contre ses frères, pourvu qu'il ne lui en fit point de part, et qu'elle pût dire que c'était à son insu, mais qu'il était assuré qu'elle en serait bien aise, parce qu'elle sentait bien ce qu'elle était, et qu'avec elle ils parlaient tout le jour de bâtards et de bâtardise; qu'il était vrai qu'elle aimait le comte de Toulouse, quoique depuis leurs affaires il se fût fort éloigné d'elle, mais que pour le duc du Maine, elle le connaissait trop pour l'aimer après ses procédés sur la succession de M. le Prince et sur le rang; qu'à l'égard de M. le prince de Conti, il m'en parlerait avec peine; que je voyais bien ce que c'était, qu'il ne lui avait rien dit; et moins par des paroles que par des manières et des tons il me fit bien comprendre, et qu'on n'y devait pas compter, et qu'on ne devait pas aussi s'en embarrasser. Tandis que nous en étions sur ces espèces de parenthèses, il me vint dans l'esprit d'essayer de déranger M. le Duc par la mécanique à la suite de l'émotion que je lui avais causée, par ce que je lui avais représenté de touchant.

Je lui dis donc que ce n'était pas le tout que vouloir et résoudre, qu'il fallait descendre dans le détail, et voir comment arriver à ce qu'il se proposait; que je sentais mieux que personne le néant du conseil de régence et des personnes qui le composaient; que cependant il ne fallait pas compter qu'on pût faire à l'éducation du roi un changement de cette importance sans en parler à la régence; qu'il voyait que les bâtards y prenaient pied comme ailleurs. Je lui contai là-dessus ce que j'avais su de M. de la Force, et j'ajoutai qu'il devait regarder les maréchaux de Tallard et d'Huxelles comme étant tout-à-fait à eux, le premier par le maréchal de Villeroy, l'autre par lui-même, et par le premier écuyer et le premier président, ses amis les plus intimes; que pour d'Es-



fiat, tout premier écuyer du régent qu'il était, il était si lié et de si longue main à M. du Maine qu'il le comptait beaucoup plus à lui qu'à son maître; que Besons ne voyait et ne pensait que par Effiat, et que le garde des sceaux était fort uni aux bâtards du temps du feu roi; que si quelqu'un d'eux venait à prendre la parole à la régence les autres du même parti le soutiendraient; que le maréchal de Villeroy était capable de le prendre sur un ton pathétique par rapport au feu roi, dont il couvrirait sa cabale; que, quel qu'il fût, il était considéré, et imposait en présence à M. le duc d'Orléans qui s'en dédommageait mal en s'en moquant en absence; que le maréchal de Villars, ennemi d'abord du duc du Maine, par d'anciens faits, s'était laissé regagner à lui, moins par ses souplesses que par la façon dont lui M. le Duc l'avait traité.

Il m'interrompit pour m'en parler avec mépris, dire qu'il avait eu raison, et que le maréchal était un misérable d'être demeuré à la tête du conseil de guerre avec tous les dégoûts qu'il y avait reçus. « Tant de mépris qu'il vous plaira, monsieur, lui repartis-je; personne ne sait mieux que moi le peu qu'est né le maréchal de Villars, et n'a senti plus vivement que moi la honte que nous avons reçue quand il a été fait duc et pair. J'en ai été malade de honte et de dépit. Mais, après tout, c'est le seul homme en France que vous ayez qui ait gagné des batailles, qui n'en ait point perdu, absolument parlant; et c'est encore lui qui, par tant de bonheur qu'il vous plaira, a le nom d'avoir sauvé à Denain la France prête à se voir la proie et le partage de ses ennemis, et qui, par les traités de Rastadt et de Bade, a mis le dernier sceau à celui d'Utrecht. C'est donc l'homme le plus glorieux qui soit en existence et par des faits célèbres, et, pardonnez-moi le terme, il est insensé à vous de vous acharner après un

tel homme, qui est tout ce que celui-ci est, et vous voyez aussi ce qui vous en arrive. Il se prend à tout, à un fer rouge; de rage il s'unit à M. du Maine, comme on n'en peut plus douter après ce qu'a dit M. de la Forcè. Il tient des propos hardis en faveur du chancelier et du parlement, et voilà un homme que votre fantaisie a rendu votre ennemi et a écarté du régent par les niches que vous lui avez fait faire. Or cet homme n'entend rien en affaires, cela est vrai; mais il n'est pas moins vrai qu'il est éloquent, hardi, piqué, outré; qu'il se déconcerte moins qu'homme du monde; que les paroles lui viennent comme il lui plaît, et qu'un discours fort pour laisser les choses comme elles sont, dans la bouche d'un homme aussi décoré d'actions, d'emplois et des plus grands honneurs, ne ferait pas un médiocre embarras. Le maréchal d'Huxelles parlera peu, mais avec poids. Pensez-vous que ces gens-là n'entraînent personne, et pensez-vous encore qu'entre ceux qu'ils n'ébranleront pas, il y en ait de pressés de prendre la parole pour faire contre? Monsieur, ceci est bien important, et vous ne connaissez pas la faiblesse de M. le duc d'Orléans. — En effet, me répondit M. le Duc, je n'avais pas songé à cet embarras, et j'avoue qu'il est grand ». Et après un peu de silence que je ne voulus pas troubler pour laisser fortifier l'impression qu'il me semblait que je venais de faire, « Mais, reprit-il, monsieur, en parlera-t-on à la régence? car ces bâtards y sont. — Voilà, monsieur, lui dis-je, où je vous attendais. Comment en parler devant eux et comment l'éviter? Si c'est en face, se tairont-ils, et M. le duc d'Orléans sera-t-il ferme? Ils parleront sans doute, et vous avez bien vu M. du Maine parler à moins et en plus grande compagnie, en plein parlement. Il y contesta au régent le commandement des troupes de la maison du roi et celui de tous ses officiers, même de ceux qui sont sous votre charge.

Le comte de Toulouse le laissa faire. Mais ici, où il s'agit de la totalité, non comme alors d'une partie seulement et ajoutée, ne soutiendra-t-il point son frère? Ceux qui leur sont unis de cabale et de parti oseront-ils les abandonner, ou plutôt joints à eux comme ils sont, s'abandonneront-ils eux-mêmes? Sentez-vous le bruit que cela fera dans le conseil? Comptez-vous sur quelqu'un pour tenir tête? Vous flattez-vous que M. le duc d'Orléans saura imposer? — Mais, me dit-il, le plus court est de n'en point parler à la régence; car il est vrai que cet inconvénient est très grand, et que je n'y avais pas fait réflexion. Il n'y a qu'à ne parler à la régence que de l'affaire du parlement; l'autre n'en sera que plus secrète. — Je n'y vois que cela, qu'en pensez-vous? — Monsieur, lui répondis-je, *angustiae undique*. Si aucun membre du conseil de régence n'avait de séance au lit de justice, ce serait un tour de passe-passe à tenter effrontément. Le parlement croirait que le conseil y aurait passé, et le conseil n'en saurait rien que tout enregistré et quand il n'y aurait plus de remède. Mais songez-vous que la régence entière sied au lit de justice, excepté trois ou quatre, et y opine? Que diront donc des gens à la pluralité de l'avis desquels le régent s'est engagé en plein parlement de déférer pour affaires, lorsqu'en plein parlement et au sortir du conseil de régence, ils entendront une affaire de la qualité de l'éducation dont ils n'auront su chose quelconque et dans le temps où le parlement s'excuse de tout ce qu'il fait sur le peu de part qu'on donne des affaires au conseil de régence, et ne feint pas de dire qu'il est poussé par plusieurs de ce conseil? Qu'arrivera-t-il si un maréchal de Villeroy, de dessus son tabouret de service de gouverneur du roi, s'écrie que cela lui est tout nouveau, qu'un maréchal de Villars harangue, que les autres maréchaux de France, qui tous

tiennent aux bâtards, clabaudent ? Que sais-je, si des pairs même ne s'en mêleraient pas de dépit contre vous sur le rang intermédiaire que vous voulûtes lors de votre procès, qui a valu celui de princes du sang aux bâtards, et de dépit encore du bonnet contre M. le duc d'Orléans ? N'est-ce pas une voie toute simple aux uns de se venger, aux autres de faire une plainte oblique, mais pourtant solennelle de l'anéantissement du conseil de régence dans une compagnie aigrie, à ce moment si blessée ? Et, puisqu'elle a enregistré les conseils et les engagements que le régent s'est fait à cet égard, n'est-elle pas très intéressée à soutenir celui de régence ? Les amis et la cabale des bâtards n'auront-ils pas beau jeu ; et comment M. le duc d'Orléans soutiendra-t-il les clameurs du conseil non consulté dans la forme, et la délibération qu'on en voudra prendre pour le fond ? Et si les bâtards y sont, monsieur, que sera-ce à votre avis et quelle force de plus ? — Les bâtards n'y seront point, me dit-il ; car, depuis notre arrêt, ils ne vont point au parlement pour qu'il ne soit pas dit qu'ils l'exécutent. — Mais s'ils en ont le vent, ils y viendront pour parer ce coup de partie. De plus, entrant et sortant avec le roi, rien dans l'exécution de votre arrêt qui les empêche d'y aller, parce qu'alors point d'huissier devant vous tous, et que tout l'accompagnement du roi traverse, quoique nouvellement et fort mal-à-propos, le parquet, et ceux qui ont séance en haut y montent et en descendent avec le roi par la même nouveauté : ainsi nul embarras aux bâtards pour monter et sortir de séance. — Ils n'auront le vent de rien, me dit-il, et de plus, s'ils y viennent, je n'ai qu'à sortir et à demander qu'ils sortent. — A la bonne heure, répondis-je, c'est un expédient ; mais cela fera un mouvement, et dans ce mouvement on aura le moment de se parler, de se fortifier contre le premier étonnement. Ceux qui seront

pour vous n'auront plus votre présence, et, comme il s'agit de nouveauté en votre faveur et de détruire l'effet de la volonté domestique du feu roi enregistrée en lit de justice, il faut bien plus pour l'emporter que pour l'empêcher. Monsieur, ceci est capital au moins, et cette mécanique est bien à balancer; car entamer une telle affaire et en recevoir l'affront, vous voyez où cela jette. Je n'ai pas besoin de vous le commenter. Et si à tout ce bruit et à quelque sottise que peut fort bien dire le maréchal de Villeroy, le roi se prend à pleurer et à dire qu'il veut M. du Maine, où tout ceci aboutira-t-il? Monsieur, je vous le répète, je vous adjure comme Français, comme successeur possible à la couronne par le droit de votre naissance, comme enfant de la maison, que votre haine pour M. du Maine n'y mette pas le feu. Quand vous l'y aurez porté, votre douleur tardive ne l'éteindra pas, et vous ne vous consolerez jamais d'avoir mis le comble aux maux d'un état qui, à tant de titres, vous doit être si précieux et si cher ». Je me tus pour lui laisser faire ses réflexions.

Après quelques momens de silence il me dit que ces difficultés lui étaient nouvelles, et que M. le duc d'Orléans ne les lui avait point faites; que pourtant il y fallait penser et trouver un remède avant de nous séparer; qu'il me répétait donc aussi que ce seraient troubles pour troubles, parce que ces deux choses étaient également et très exactement vraies; qu'il était perdu si l'éducation demeurait au duc du Maine, et qu'il ne verrait pas quatre ans durant venir sa perte sans mettre le tout pour le tout pour l'empêcher; que tout bien considéré encore, il n'était pas moins vrai que plus le temps s'avancerait plus les bâtards aussi se fortifieraient, et plus l'éducation deviendrait dangereuse à leur ôter, plus les connaissances du roi qui croîtraient avec l'âge deviendraient périlleuses,



et pour se porter à vouloir garder le duc du Maine, et pour prendre toutes les impressions qu'il lui voudrait donner; qu'il y avait plus, qu'il ne risquait rien à me le dire, quoique M. le duc d'Orléans le lui eût donné sous le secret, et après m'avoir conté la conversation du régent avec le comte de Toulouse, il ajouta que son altesse royale avait conçu tout ce qu'il y avait à juger du duc du Maine par l'aveu de son frère qui n'en répondait point.

Comme je le vis se fonder en raisonnemens là-dessus, et compter de m'ébranler par la nouveauté d'un fait si considérable, je lui avouai que M. le duc d'Orléans me l'avait raconté aussi, mais que ce fait tout considérable qu'il était ne levait aucune des difficultés que je venais de lui montrer, et prouvait seulement l'ineptie consommée de n'avoir pas traité les bâtards comme je le voulais à la mort du roi. « Oui, monsieur, reprit vivement M. le Duc, et en homme qui a pris son parti, vous aviez grande raison, sans doute; mais plus vous aviez raison alors et moins vous l'avez aujourd'hui. Pardonnez-moi si je vous parle si librement, car votre raisonnement ne va qu'à nous laisser égorger par ces MM. les bâtards à leur bon point et aisément, et en attendant qu'ils le puissent par la majorité, à leur laisser tranquillement tous les moyens et toutes les forces. Or, si M. le duc d'Orléans est de cette humeur-là pour sa *vade*, je ne suis pas si paisible pour la mienne. Il est si grand qu'il espère apparemment leur échapper d'une façon ou d'une autre, par force ou par reconnaissance de ne les avoir pas écrasés, en quoi je crois qu'il se trouverait pris pour dupe. Moi qui n'ai ni les mêmes ressources ni la même grandeur, encore un coup je n'en crois point de trouble, et je ne crois point leur affaire assez arrangée; mais troubles pour troubles ils seront pires en différant; et, en un mot, comme que ce soit l'éducation vendredi, monsieur! Alors je suis un à jamais

avec M. le duc d'Orléans, et nous verrons, tous les princes du sang unis, ce que pourront les bâtards; autrement mon ressentiment sera plus fort que moi; il ne sortira jamais de mon cœur, et je me sens dès à présent en ce cas incapable de marcher d'où je suis jusqu'à vous, et si il n'y a pas loin, pour son service. Je sais toute la différence qu'il y a de lui à moi, mais au bout c'est à lui à savoir s'il me veut ou s'il ne se soucie pas de me perdre. Je n'en sais pas davantage. Il est régent, il doit être le maître pour des choses qui, tout à-la-fois, sont justes et raisonnables et de son intérêt personnel. C'est donc à lui à les vouloir et à les savoir faire, sinon ce n'est pas la peine d'être à lui.» C'était là trancher toutes difficultés et non pas les lever.

J'allais répondre lorsque après un moment de silence: « Monsieur, reprit-il d'un air doux, modéré et flatteur, je vous demande pardon de vous parler si ferme, et je sens très bien que je pourrais fort bien passer dans votre esprit pour une tête de fer et bien opiniâtre. Je serais bien fâché que vous eussiez si méchante opinion de moi, mais je vous prie de vous mettre en ma place, de peser l'état où je me trouve, tous les manquemens de parole que j'ai essuyés là-dessus qui me jettent où nous voici. Je compte sur votre amitié; me conseilleriez-vous de me perdre, et voyez-vous ceci passé un bout et une fin à l'établissement de M. du Maine auprès du roi? Voilà ce qui me rend si ferme; et si vous voulez bien peser ce qui peut vous paraître opiniâreté, vous trouverez que c'est nécessité. »

Ce propos m'embarrassa extrêmement, non par sa politesse que j'aurais payée de respects, mais par une solidité trop effective et d'autant plus fâcheuse, qu'elle nous mettait entre deux écueils. Son aliénation capable de tout en France et en Espagne d'une part, et d'autre part la difficulté de réussir et les troubles qui en pouvaient naître: détestables fruits de cette débonnairété insensible

qui, contre le souvenir des plus énormes offenses et des plus grands dangers, contre tout intérêt, toute raison, toute justice, contre toute facilité, tout cri public et universel, tout sens commun, avait à la mort du roi laissé subsister les bâtards. Je me recueillis autant qu'une conversation si importante et si vive me le put permettre, et je connus bien que cette décision de M. le Duc, venue avec impétuosité au bout de mes difficultés si fortes pour toute réponse à leur embarras avoué, et les raisons apportées ensuite en excuses de cette impétuosité, démontraient qu'il n'y avait plus rien à espérer de M. le Duc, d'autant plus raffermi par les confidences que M. le duc d'Orléans lui avait faites, surtout celle de sa conversation avec le comte de Toulouse dont il eût si bien pu se passer, et encore plus de lui laisser sentir toute l'impression qu'elle lui avait laissée. Dans cette conviction je cessai de tenter l'impossible, et content en moi-même du témoignage de ma conscience, par tous les efforts si sérieux que j'avais faits pour le déprendre ou pour éluder son dessein contre le duc du Maine, je me crus permis de profiter au moins pour nous de ce que je ne pouvais empêcher pour le bien de l'état.

Je dis donc à M. le Duc qu'après lui avoir dit et représenté tout ce que j'estimais du danger en soi, et des difficultés de cette grande affaire, j'abuserais vainement de son temps à lui rebattre les mêmes choses, n'ayant plus rien de nouveau à lui alléguer; que je voyais avec douleur que, quoiqu'il sentît les embarras infinis et de la chose et de sa mécanique, son parti était pris; que cela étant j'en souhaitais passionnément le succès, puisqu'il n'y avait point de remède, mais qu'avant de le quitter, je le suppliais de vouloir bien s'expliquer avec moi sur la réduction des bâtards à leur rang de pairie.

Il me répondit qu'il consentait volontiers qu'ils n'en

eussent point d'autre, et que je savais bien que c'était un des trois projets d'édits qu'il avait proposés et donnés à M. le duc d'Orléans. « J'entends bien, lui répliquai-je; mais autre chose est de laisser faire, autre chose de vouloir. Je vous supplie de ne pas perdre le souvenir que le rang intermédiaire qu'on vous avait mis dans la tête lors de votre procès avec les bâtards leur a valu celui de princes du sang qu'ils ont encore comme à la mort du roi, et de demeurer en outre dans toute la grandeur que vous redoutez aujourd'hui avec tant de sujet, et dans laquelle vous les voulez attaquer par la moelle, qui est l'éducation. Vous fûtes trahi depuis le commencement de cette affaire jusqu'à la fin. Ne retombez pas dans les pièges qui vous furent tendus par des gens payés par M. et madame du Maine, que vous vous croyiez avec raison très attachés. — Je vous nommerai bien qui? interrompit M. le Duc; c'est Lassé qui nous trompa toujours. — Puisque vous le nommez, monsieur, lui dis-je, nommez-les tous deux le père et le fils, et tout le monde s'en aperçut bien hors vous. C'est encore quelque chose que vous n'en soyez plus la dupe. Or, je vous le répète, la faute radicale, et qui sauva les bâtards, ce fut de ne nous avoir voulu ni à votre suite ni protéger. En ce cas ils étaient réduits en leur rang de pairie. Par là plus de place au conseil de régence, sans les en chasser, plus de moyen d'imposer au monde le respect qu'ils avaient accoutumé, plus d'éducation, car en quel honneur le maréchal de Villeroy eût-il pu demeurer sous M. du Maine? Lorsque votre procès fut jugé, j'en parlai fortement au maréchal de Villeroy, et lui demandai comment il pouvait rester sous un homme qui n'était plus prince du sang habile à la couronne. Il en fut si embarrassé qu'il me parut ébranlé. Qu'eût-ce donc été s'ils avaient fait le saut, et nous en honneur, et par là en force de faire chanter

le maréchal de Villeroy, quand bien même il n'eût pas voulu? Alors quelle facilité à M. le duc d'Orléans de satisfaire son intérêt, en ôtant M. du Maine d'auprès du roi! Quelle facilité encore de l'y pousser, et quel embarras même au duc du Maine d'y rester sans les honneurs et le service de prince du sang, et avec tous les affronts de changement et de chute de rang, dont les occasions chez le roi lui eussent été continuelles! — Tout cela est vrai, me dit M. le Duc, aussi voyez-vous que je consens et que je propose même la réduction que vous voulez. — Mais, monsieur, repris-je, cela ne suffit pas; me permettez-vous de vous parler librement; comptez que par cette idée de rang intermédiaire lors de votre procès, vous vous êtes aliéné tous les ducs, je dis tous ceux qui ont du sang aux ongles. Je ne vous parle pas de misérables comme un duc d'Estrées, un M. Mazarin, un M. d'Aumont, mais de tout ce qui se sent et se tient, et parmi ceux-là les ducs qui étaient le plus à l'hôtel de Condé par l'ancien chrême de père en fils des guerres civiles. Nous ne paraissions pas, parce que nous sommes cent fois pis que sous la tyrannie passée, mais nous ne nous en sentons pas moins, et nous ne nous en tenons pas moins ensemble, comme vous l'avez pu remarquer en toutes les occasions. Vous êtes bien grand, monsieur, par votre naissance de prince du sang, et par la situation où vous vous trouvez; mais croyez-moi, et ne pensez pas pour cela que nous voulions vous rapprocher de trop près: quelque élevé que vous soyez, il ne vous doit pas être indifférent que tout ce qu'il y a de ducs et pairs sensés et sensibles soient à vous ou n'y soient pas, et voici une occasion de vous les dévouer. Ne la manquez pas, et réparez par là le passé envers eux, car je ne vous déguiserai point, ce que M. le duc d'Orléans serré de près ne leur a pas laissé ignorer, que, sans votre résistance, leur requête eût été jugée



avec la vôtre, et les bâtards réduits à leur rang de pairie unique; et toute la haine en est tombée sur vous. »

M. le Duc fut un moment sans répondre, puis me dit qu'il avait bien envie que je visse les trois projets d'édits qu'il avait donnés à M. le duc d'Orléans; que celui par qui il les avait fait dresser était fort connu de moi, et desirait me les porter et en raisonner avec moi; et que lui aussi desirait fort que je lui voulusse donner une heure chez moi le plus tôt que je pourrais; que c'était Millain que j'avais fort connu secrétaire du chancelier de Pontchartrain qui les avait dressés; qu'il était très capable et très honnête homme; qu'il se fiait fort en lui, et que je pourrais lui parler en toute confiance.

Je saisis cette ouverture avec une avidité intérieure que je couvris de politesse et de complaisance. Millain était fort homme d'honneur, de règle et de sens, et par son mérite fort au-dessus de son état. Les distinctions que je lui avais témoignées chez M. le chancelier de Pontchartrain, fondées sur l'estime qu'il en faisait et après sur ce que j'en connus par moi-même, me l'avaient attaché. A la retraite du chancelier il avait voulu continuer à prendre soin de ses affaires et ce n'avait été qu'à condition de ne pas cesser qu'il avait cédé à l'empressement du chancelier Voysin de l'avoir auprès de lui, et consenti ensuite à passer chez M. le Duc. Il était toujours demeuré dans les mêmes termes avec moi, quoique les occasions de nous voir fussent devenues fort rares depuis la retraite de son premier maître que j'allais voir souvent, mais chez qui je ne le rencontrais plus. Il me parut à souhait à mettre entre M. le Duc et moi et à m'en servir auprès de lui. Nous convînmes donc qu'il viendrait le lendemain matin chez moi avec ses trois projets, et cette promptitude me parut faire plaisir à M. le Duc.

Après quelques propos là-dessus, que je laissai aller pour laisser mâcher à M. le Duc ce que je lui venais de dire de fort, et pour mettre un intervalle à ce que j'avais dessein d'ajouter, je crus lui devoir serrer la mesure. Je lui dis donc (et je le suppliais de ne pas regarder ceci comme manque de respect mais bien comme une confiance que l'affaire exigeait, et que celle dont il m'honorait me donnait droit de prendre en lui avec un aveu naturel que je lui allais faire dont je le conjurais de ne se point avantager d'une part et de ne le point trouver mauvais de l'autre), je lui dis que voyant sa fermeté à vouloir l'éducation, j'avais déjà soupçonné qu'on ne viendrait pas à bout de l'en déprendre, et que dans cette crainte j'avais voulu à tout hasard ce matin même sonder le régent à fond sur la réduction des bâtards à leur simple rang de pairie; que le régent pressé m'avait laissé voir que cela dépendrait de ce que lui M. le Duc voudrait; et que serré de plus près il m'avait dit qu'il doutait de sa volonté par l'expérience contraire qu'il en avait; que poussé par degrés j'en avais tiré l'aveu que s'il le demandait formellement, son altesse royale le trouverait juste et utile et n'y ferait aucune difficulté. Puis sans donner à M. le Duc le temps de penser, je continuai tout de suite d'un ton de desir et de respect; « Vous voyez donc, monsieur, que notre sort est entre vos mains, nous abandonnerez-vous encore une fois, et les grands du royaume qui le demeureront quoi qu'on fasse et dont beaucoup sont grandement établis, ne vous paraîtront-ils pas dignes d'être recueillis par vous? Je vous dirai plus, monsieur, leur intérêt est si grand ici que je croirai bien principal si on leur fait une justice si désirée qu'ils la sussent en entrant en séance. En ce moment, plus de péril pour le secret quand ils seraient capables d'en manquer contre eux-mêmes, puisqu'il ne

peuvent se déplacer, et ce serait un véhicule certain pour tourner en votre faveur tout ce que vous avez lieu de craindre en haine de ce qui s'est passé et en vengeance du bonnet contre le régent même. Près d'obtenir ce qui leur tient le plus vivement au cœur de l'équité de son altesse royale par votre seul secours, comptez pour vous tout le banc des pairs s'il s'agit de parler, et croyez qu'en un lit de justice cette portion est bien capitale à avoir et impose grandement au reste de ce qui s'y trouve.»

Cela dit, je pris un autre ton, et je continuai tout de suite avec un air de chaleur et de force : « Après cela, monsieur, je ne puis vous tromper; tout ceci, vous le voyez, vous le sentez comme moi. Mais mettez-vous en notre place, comment seriez-vous touché pour qui vous tirerait d'opprobre ou qui vous y laisserait? Je ne vous le dissimule point je dois trop à mes confrères, je dois trop à moi-même pour ne les pas instruire à fond de ce qui se sera passé, pour qu'ils ne sachent point par moi que c'est de votre main qu'ils tiendront ou leur honneur rendu ou leur ignominie. Et moi, monsieur, qui ai l'honneur de vous parler, permettez-moi de me servir de vos propres paroles sur M. le duc d'Orléans, quoiqu'il y ait bien plus loin de nous à vous que de vous à lui. Si vous nous abandonnez je sens en moi un ressentiment contre vous dont je ne serai point maître, qui durera autant que moi et que ma dignité, qui se perpétuera dans tous ceux qui en sont revêtus, qui nous éloignera de vous pour jamais, et qui, se ployant au seul respect extérieur qui ne vous peut être refusé, me détournera le premier et tous les autres avec moi, des plus petites choses de votre service. Que si au contraire vous nous remettez en honneur et les bâtards en règle, moi plus que tous, et tous avec moi, sommes à vous, monsieur, pour jamais

et sans mesure, parce que je vous crois très incapable de rien vouloir faire contre l'état, le roi et le régent, et je vous mène dans l'hôtel de Condé tous les pairs de France vous vouer leur service, et des leurs, et toute leur puissance dans leurs charges et leurs gouvernemens. Pesez, monsieur, pesez l'un avec l'autre, pesez bien ce qu'il vous en coûtera, comptez bien sur la solidité de tout ce que je vous dis en l'un comme dans l'autre cas, et puis choisissez ». Je me tus tout court après cette opinion si vivement offerte, bien fâché que l'obscurité empêchât M. le Duc de bien distinguer le feu de mes yeux, et fâché de perdre moi-même par la même raison toute la finesse de la connaissance que j'aurais pu tirer de son visage et de son maintien dans sa réponse.

Il me dit aussitôt, et voici ses propres paroles : « Monsieur, j'ai toujours honoré votre dignité et la plupart de ceux qui en sont revêtus. Je sens très bien quelle est pour moi la différence de les avoir pour amis ou pour indifférens, encore pis pour ennemis. Je vous l'ai déjà avoué, j'ai fait une faute à votre égard, monsieur, et j'ai envie de la réparer; je sens encore qu'il est juste qu'il n'y ait rien entre nous et vous. Mais M. le duc d'Orléans vous parle-t-il bien sincèrement quand il vous promet la réduction des bâtards à leur rang de pairie si je la lui demande? Car ne m'allez pas charger d'une iniquité qui ne serait pas la mienne. — Monsieur, lui répondis-je, c'est mon affaire; la vôtre est d'opter nettement. Voulez-vous de nous à ce prix, ou vous paraît-il trop cher? — Moi, monsieur, interrompit-il avec vivacité, de tout mon cœur; mais en faisant de mon mieux, vous aurai-je, ou dépendrai-je du succès? » J'interrompis aussi avec véhémence : « Point de cette distinction, s'il vous plaît. Le succès est en vos mains; il ne s'agit que de demander la réduction du rang, du ton et de la force dont vous demandez l'édu-

cation ; ne les séparez point , insistez également ; vous en sentez les raisons , en elles-mêmes bonnes et vraies ; vous en devez sentir autant les raisons particulières à vous. En vous y prenant de la sorte , c'est moi qui vous en réponds. M. le duc d'Orléans , vous accordant le plus difficile , ne peut vous refuser le plus simple et le plus aisé , le jugement équitable , avoué tel de lui et de vous , d'un procès pendant. — Oh bien , monsieur , reprit M. le Duc , je vous en donne ma parole ; j'y ferai comme pour l'éducation dès demain ; mais promettez-moi aussi de faire de votre mieux. — Doucement , monsieur , repris-je ; avec cette parole vous avez la mienne , et j'ose vous dire celle de tous les ducs , d'être à vous sans mesure , le roi , l'état et le régent exceptés , qui sont la même chose , et contre qui vous ne voudrez jamais rien. Mais sur M. du Maine je ne puis vous promettre que ce que j'ai déjà fait , de proposer à M. le duc d'Orléans les raisons pour et contre ; et , s'il se détermine à ce que vous desirez , de m'y mettre jusqu'au cou pour le succès ». Là-dessus , protestations , embrassades et retour aux moyens sur les inconvénients mécaniques.

Je lui dis que je croyais qu'il fallait séparer les deux frères , et pour le bien de l'état qu'il nous en coûtât le rang du comte de Toulouse tel qu'il l'avait. M. le Duc me demanda avec surprise comment je l'entendais. « Le voici , dis-je : Je ne puis m'ôter de l'esprit que celui-ci ne mette le tout pour le tout en cette occasion par toutes les raisons que je vous en ai alléguées , ni que sa jonction personnelle et par ses charges ne donne un grand poids à leur parti. Ecartons donc cet écueil par notre propre sacrifice , qui n'en est pas un pour nous , et au lieu de ce poids donné au duc du Maine , accablons-l'en. Mettons le monde de notre côté , et tâchons de jeter entre les deux frères une division dont ils ne reviennent



jamais. — De tout mon cœur, s'écria M. le Duc; vous voyez si j'aime le comte de Toulouse, et dès que vous le voudrez bien, de tout mon cœur je contribuerai à le laisser comme il est. Mais en serons-nous plus avancés? — Oui, monsieur, lui dis-je; écoutez-moi de suite, et puis vous verrez ce qu'il vous en semblera. Je voudrais, par un seul et même acte, faire la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, et par un autre, tout au même instant, rendre au comte de Toulouse seul, et pour sa seule personne, le rang entier dont il jouit aujourd'hui; ne rien omettre dans le premier de tout ce qui le peut rendre plus fort; insérer dans le second tout ce que l'exception peut avoir de plus flatteur, et en même temps de plus uniquement personnel et de plus confirmatif de la règle du premier. Par là nul retour pour le rang en soi; les enfans exclus s'il vient à se marier et à en avoir; par là un honneur sans exemple fait à la personne du cadet, qui retombe à plomb en opprobre sur l'aîné, qui lui devient un outrage à toujours à lui et à ses enfans à cause de lui, qui met sa femme dans une fureur à n'en jamais revenir contre son beau-frère, et qui constitue ce beau-frère dans une situation très embarrassante dont nous n'avons qu'à profiter, quoi qu'il fasse; car, monsieur, suivez-moi, je vous prie, ce comte de Toulouse, si droit, si honnête homme, si sage, si considéré, que deviendra-t-il dans un cas si inouï et auquel il n'aura pu se préparer? Il n'aura que deux partis à prendre, et à prendre sur-le-champ: refuser ou accepter. Refuser, il y pensera plus de quatre fois avant de sacrifier tout ce qu'il est et une distinction aussi éclatante à un frère qu'il n'aima ni n'estima jamais, qui, contre son avis, s'est exposé à tout ceci par un essor effréné d'ambition, que celui-ci a blâmé en public et en particulier; avant de se dévouer ainsi aux caprices, aux folies, aux fureurs d'une belle-sœur qu'il abhorre

comme une folle, une furieuse, une enragée, qui a poussé son frère aux entreprises dont voici l'issue, et au danger de passer de la simple ingratitude à la révolte ouverte. Attaché au sort de son frère conduit et mené par sa femme, à tout le moins mal avec eux s'il ne suit leur fortune et toutes leurs entreprises, et plongé, pour le reste d'une vie encore peu avancée, dans une retraite oisive et volontaire, point différente d'un exil, dont la solitude lui deviendra tous les jours plus pesante, qui ne le nourrira que des regrets les plus cuisans de ce qu'il aura abandonné pour rien, croyez-vous que cette idée, branchue et affreuse dans l'une et dans l'autre de ses deux branches, ne l'effraiera point, et que cette indolence naturelle, cette probité, cet honneur, se laisseront porter aisément à embrasser ce parti? S'il s'y précipite, plus rien à craindre du public en sa faveur pour révoquer la déclaration et le traiter sur le rang comme son frère. Il l'aura mérité alors, parce qu'il l'aura voulu, en méprisant une grâce sans exemple, et grâce uniquement fondée sur l'estime que sa conduite alors démentira publiquement; alors il ne sera pas plus à craindre que son frère, et il ne lui ajoutera personnellement aucun poids. Le gouvernement sera pleinement disculpé à cet égard, et les amis du comte de Toulouse seront les premiers à le blâmer parce qu'il sera blâmable, et par leur chagrin de se voir privés de son appui par la sottise de son choix. Le danger prévenu n'en paraîtra qu'avec plus d'évidence, parce qu'on verra alors la force et le nerf de la cabale se montrer supérieur à l'éclat inouï et aux devoirs les plus grands et les plus nouveaux de la reconnaissance, dont la seule estime avait été si puissante. Cette estime tombera, et avec elle la distinction offerte éclatera par la modération et la sagesse, et acquerra une pleine liberté de se tourner contre les effets d'une passion si dangereuse dans des bâtards sans

mesure agrandis et ménagés sans mesure. Si le comte de Toulouse accepte, rien à craindre de lui, tout au moins en ayant attention sur sa conduite. Il est dès-lors, par ce choix, hors de portée d'agir pour son frère contre le gouvernement sans se déshonorer, ce qu'il ne fera jamais; tout son poids non plus réuni à son frère, mais retombé à plomb sur lui. Ce frère et encore plus madame du Maine, accablés de la douleur et de la rage de ce poids qui les écrasera, de cette séparation qui leur ôtera tant de force, de cette distinction si injurieuse pour eux et si pesante à leurs enfans, tourneront une partie de leur fureur secrète contre le comte de Toulouse, avec lequel désormais ils ne pourront jamais plus avoir ni liaison ni confiance. Tout ce qui est personnellement uni au comte de Toulouse, ravi de le voir si glorieusement échappé, rira des éclats de la duchesse du Maine et des désolations de son mari. Par cette voie, rien à craindre de la Bretagne demi soulevée, ni de ce peu de marine, ni du public amoureux de la vertu du comte de Toulouse, parce que cette vertu devient sans force s'il refuse, et s'il accepte, elle se trouve récompensée outre mesure; et avec cela plus de reproches à se faire, quelque parti qu'il prenne, de l'avoir forcé à la révolte et précipité dans le malheur. Plus on ira en avant, plus l'aigreur s'augmentera entre les frères et entre leurs maisons; plus le comte de Toulouse achèvera de se dégoûter de M. et de madame du Maine, et s'applaudira intérieurement de la différence de son état au leur, plus ses amis et ses principaux domestiques la lui feront sentir et mettront peine à l'empêcher de tomber dans les filets qui seront tendus de cette part. Tout le monde, qui aime et estime l'un, et qui méprise et déteste les autres, applaudira, les uns par goût, les autres par équité, à la modération de cette différence, qui, devenue la pomme de

discorde entre les deux frères, rassurera contre eux. Voilà, monsieur, ce que j'imagine aux dépens de mon rang pour le bien de l'état et pour sauver un homme dont le mérite simple m'a captivé; qu'en pensez-vous? — Rien de mieux, me dit M. le Duc, mon amitié y trouve son compte; et en effet le comte de Toulouse sera bien embarrassé. S'il refuse, il s'attire tout, et n'aura que ce qu'il mérite, dont le public sera juge et témoin; s'il accepte, et je le crois à cette heure que j'ai tout entendu, nous avons notre but; mais j'avoue que d'abord j'ai cru qu'il n'accepterait pas. — Mais, monsieur, repris-je, il serait fou de refuser, et il a des gens auprès de lui qui, de leur part, y perdraient trop et qui n'oublieront rien pour qu'il accepte. Quoi qu'il fasse, son sort sera entre ses mains. Cela nous doit satisfaire pour le cœur; mais pour l'esprit, l'êtes-vous, et trouvez-vous quelque difficulté ou quelque chose à y faire? — Non, me dit-il, monsieur, et je suis charmé de cette vue; je vais dire à Millain de travailler à un projet de déclaration pour cela. — Et moi, monsieur, j'en raisonnerai demain matin avec lui; mais j'en veux dresser un aussi, et qu'il soit dit que, pour le bien de l'état, des pairs l'aient faite eux-mêmes contre eux-mêmes. »

Il loua ce désintéressement si peu commun, et les différentes raisons et vues de ce projet de distinction du comte de Toulouse, après quoi il me remit sur les difficultés mécaniques que moi-même j'avais formées. Je lui dis qu'il y fallait bien penser, les proposer à M. le duc d'Orléans, et sonder surtout ce qu'on pouvait attendre de sa fermeté, qui serait perpétuellement et principalement en jeu dans toute cette grande exécution; que maintenant qu'il me donnait sa parole pour ce qui regardait notre rang, je ne craignais pas de lui engager celle de tous les pairs d'être pour lui au lit de justice; que parmi eux

le duc de Villeroy, par ordre du maréchal son père, donné à lui de ma connaissance, et le maréchal de Villars, tenans principaux du duc du Maine, avaient signé la requête que nous avions présentée au roi et au régent en corps contre les bâtards, qui était pour eux en cette occasion une furieuse entrave; que les pairs pour lui entraîneraient presque tous les autres au lit de justice; que je doutais que les autres maréchaux de France, destitués de ceux-là, osassent y faire du bruit; mais que les deux grands embarras consistaient à dire ou à taire à la régence les déclarations ou édits sur les bâtards, et à savoir que faire tant au conseil qu'au lit de justice, si les bâtards s'y trouvaient.

Après avoir bien raisonné, nous crûmes pouvoir espérer assez de la misère de messieurs de la régence pour préférer de n'y hasarder point ce qui regarderait les bâtards, s'ils étaient au conseil, et ne le déclarer qu'au lit de justice, et que là, si les bâtards y étaient, c'était au régent à payer de fermeté.

En nous quittant, je pris encore la parole positive de M. le Duc qu'il ferait auprès du régent sa propre affaire de la réduction des bâtards au rang de leur pairie, comme de l'éducation même, et je l'adjurai encore comme Français et comme prince du sang, de passer la nuit et la matinée prochaines à méditer sur de si grandes choses, et à préférer le bien de l'état à ce qui lui était personnel. Il me le promit, me dit encore mille choses obligeantes, et me demanda l'heure pour Millain, que je lui donnai pour le lendemain matin entre huit et neuf heures. Il me pria de voir le régent dans la matinée, et quoique je lui répétasse que ce serait sans plaider sa cause, mais en montrant les dangers pour et contre, il ne laissa pas que de me faire encore l'honneur de m'embrasser. Il était fort tard, et, sans l'accompagner de peur de rencontre, j'enfilai



l'allée basse sous la terrasse de la rivière, et revins chez moi dans une grande espérance pour notre rang, mais la tête bien pleine du grand coup de dé que je voyais sur le point de se hasarder.

---

### CHAPITRE III.

Millain chez moi avec trois projets d'édits de la part de M. le Duc. — Je rends compte au régent de ma conversation avec M. le Duc. — Le régent balance. — Je le force dans tous ses retranchemens. — Avis d'un projet peu apparent de finir la régence. — Je le communique au régent. — Quel motif amène chez moi M. le Duc. — Je me confie au duc de la Force, et le prie de dresser la déclaration en faveur du comte de Toulouse. — Terreur du parlement. — Ses bassesses auprès de Law. — Infamie effrontée du duc d'Aumont. — Frayeur et bassesses du maréchal de Villeroy. — Conférence chez moi avec Fagon et l'abbé Dubois. — Fagon ouvre un excellent avis.

LE lendemain mercredi 24 août, Millain entra chez moi précisément à l'heure donnée avec les trois projets qu'il avait dressés. Il me fit mille complimens de la part de M. le Duc, et me dit la joie qu'il sentait de le savoir maintenant convaincu du panneau du rang intermédiaire, qu'il avait inutilement tâché de lui démontrer lors du procès des princes du sang avec les bâtards. Après être entrés en matière avec les propos de gens qui se connaissent de longue main, et qui, à différens égards, sont bien aises de se retrouver ensemble en affaires, il me conta que le matin même, M. le Duc l'avait envoyé chercher, lui avait rendu le précis de nos conversations, et lui avait avoué qu'il n'avait pas fermé l'œil de toute la nuit dans l'an-

goisse en laquelle il se trouvait ; que néanmoins , son parti était pris par les raisons qu'il m'avait dites ; qu'il me tiendrait parole aussi sur notre rang ; et que lui Millain m'apportait les projets d'édits qu'il avait toujours désiré pouvoir me communiquer. Nous les lûmes : premièrement , celui pour le seul changement de la surintendance de l'éducation du roi ; puis , celui du rang intermédiaire ; enfin , celui de la réduction des bâtards au rang de leurs pairies , révoquant tout ce qui avait été fait au contraire en leur faveur. J'entendis le second avec peine ; et ne m'arrêtai qu'au premier et au dernier qui étaient parfaitement bien dressés , le dernier surtout , selon mon sens , et tel qu'il a paru depuis. Je dis à Millain qu'il fallait travailler à celui du rétablissement du comte de Toulouse , sans préjudice de celui que je voulus aussi dresser ; et que s'il voulait revenir le lendemain à pareille heure , nous nous montrerions notre thème l'un à l'autre , pour convenir de l'un des deux ou d'un troisième pris sur l'un et sur l'autre. Je le chargeai de bien entretenir M. le Duc dans la fermeté nécessaire sur ce qui nous regardait , en inculquant les conséquences , et , après une assez longue conférence , nous nous séparâmes.

Aussitôt après j'allai au Palais-Royal , par la porte de derrière , où j'étais attendu pour rendre compte au régent de ma conversation avec M. le Duc. Il ferma la porte de son grand cabinet , et nous nous promenâmes dans la grande galerie. Dès le premier demi-quart d'heure je m'aperçus que son parti était pris sur l'éducation en faveur de M. le Duc , et que je n'avais pas eu tort la veille , aux Tuileries , de l'avoir soupçonné de s'être trop ouvert et trop laissé aller à ce prince , comme je m'en étais bien aperçu avec lui dans ce jardin. Mes objections furent vaines. L'éclaircissement sur M. le comte de Charolois et l'aveu du comte de Toulouse sur son frère avaient fait

des impressions, que le repentir d'avoir différé et les raisons et les empressemens de M. le Duc, dans la conjoncture présente et si critique, avaient approfondies. Je ne laissai pas de représenter à son altesse royale le danger évident d'attaquer le duc du Maine à demi, les embarras qu'il trouverait chez lui-même à le dépouiller, celui de retirer M. le comte de Charolois des pays étrangers par un grand gouvernement s'il ne le trouvait chez le duc du Maine. Le régent convint de tout cela, et, dans le desir d'ôter l'éducation à ce dernier, son dépouillement lui parut facile, parce qu'il ne le considéra qu'en éloignement et ne voulut point ouïr parler de tout faire ensemble, encore qu'il n'y eût point de comparaison, et dans ce dépouillement il trouvait à tenir parole au comte de Charolois.

Je le vis si arrêté dans ces pensées que je crus inutile de disputer davantage. Je me contentai de le supplier de se souvenir que ce qu'il méditait contre le duc du Maine était contre mon sentiment, et de le sommer de n'oublier pas que, contre mon intérêt le plus précieux et ma vengeance la plus chère, j'avais lutté de toutes mes forces contre lui et contre M. le Duc en faveur du duc du Maine, parce que je croyais dangereux au repos de l'état de l'attaquer avec le parlement.

Ensuite, je lui proposai la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, et je me gardai bien de lui laisser entrevoir ce dont j'étais convenu là-dessus avec M. le Duc. J'étais bien fort par les preuves que je donnais sans cesse depuis cinq jours de mon désintéressement à cet égard, et par la raison évidente que le duc du Maine, chassé d'auprès du roi, et dans l'idée présente près d'être dépouillé de tous ses établissemens, n'était bon qu'à affaiblir d'autant. J'y ajoutai l'ancienne et palpable raison que cette réduction de rang de plus ou de moins ne rendrait le duc du Maine

ni plus outré ni moins irréconciliable, et la justice et la facilité de cette opération qui ne consistait qu'à prononcer sur un procès pendant et instruit.

Le régent me passa tout, hors ce dernier point ; il me voulut soutenir que le procès existait bien à la vérité par la présentation de notre requête en corps signée au roi et à lui lors du procès des princes du sang et des bâtards ; mais il me contesta les formes. La réponse fut aisée : point de formes devant le roi, notre requête admise, puisque le roi et lui l'avaient reçue, et que lui-même l'avait communiquée aux bâtards ; qu'il n'y en avait point eu d'autres au procès long et célèbre que les pairs eurent et gagnèrent en 1664 devant le roi contre les présidens à mortier au parlement de Paris et le premier président, sur la préopinion aux lits de justice. Cela ferma la bouche à M. le duc d'Orléans, mais il se rejeta à m'objecter que les bâtards n'avaient pas répondu. Je répliquai qu'ils en avaient eu tout le temps, et que, si cette raison était admise, il ne tiendrait qu'à celui qui aurait un mauvais procès devant le roi de ne répondre jamais, puisqu'il n'y avait point de formalités pour l'y forcer, moyennant quoi il n'en verrait jamais la fin. Après quelques légères disputes, il se rendit et m'ouvrit la carrière à lui représenter, pour ne pas dire reprocher, ses méfaits à notre égard sur le bonnet et sur tant d'autres choses. Il m'alléqua pour dernier retranchement la noblesse qu'il ne voulait pas soulever. Je lui remontrai, avec une indignation que je ne pus contraindre, que c'était lui-même qui l'avait soulevée, et qui s'en était trouvé bien empêché après ; que la noblesse n'avait que voir ni aucun intérêt à ce que le duc du Maine nous précédât ou que nous le précédassions ; que toutes les lois et les exemples étaient pour nous, et qu'il n'y avait que son acharnement à lui régent contre nous, jusque contre son intérêt propre,

qui nous pût être contraire. Enfin je le réduisis à m'avouer que ce que je lui demandais était plutôt bon que mauvais, que la noblesse n'avait ni intérêt ni droit de s'en mêler, et qu'il était vrai encore que notre demande était juste; mais il m'objecta M. le Duc, et c'était où je l'attendais. Je le laissai dire là-dessus, et comme prendre haleine de l'acculement où j'avais réduit son incomparable fausseté, et je le contredis faiblement pour l'attirer à la confiance en cet obstacle et à avouer que c'était le seul.

Quand je l'y tins de manière à ne pouvoir échapper, je lui dis que M. le Duc sentait mieux que lui la conséquence de nous avoir tous pour amis, et de réparer par là le mal qu'il nous avait fait; qu'il n'ignorait pas que son altesse royale avait eu la bonté, lors de son procès avec les bâtards, de se décharger sur lui de toute notre haine; qu'il désirait la faire cesser, d'autant plus qu'il sentait maintenant l'illusion et la faute du rang intermédiaire; qu'il lui demanderait expressément la réduction des bâtards au rang d'ancienneté de leurs pairies, et que nous verrions alors jusqu'où son altesse royale pousserait sa mauvaise volonté à notre égard; que, pour moi, je lui avouais que j'étais tous les jours étonné de moi-même de ce que je pouvais le voir, lui parler, lui demeurer attaché, avec la rage que j'aurais dans le cœur contre tout autre qui nous aurait traités comme il avait fait; que c'était le fruit de trente années d'habitude et d'amitié, dont je m'émerveillais tous les jours de ma vie; mais qu'il ne fallait pas qu'il jugât du cœur des autres par le mien à son égard, qui n'étaient pas retenus par les mêmes prestiges, et qu'il avait grand besoin de se rattacher.

Je me tus alors et m'attachai moins à écouter sa réponse qu'à examiner à son visage l'effet d'un discours si sincère, et qui, pour en dire la vérité, aurait pu l'être



davantage. Je le vis rêveur et triste, la tête basse, et comme un homme flottant entre ses remords et sa faiblesse, et en qui même sa faiblesse combattait de part et d'autre. Je ne voulus pas le presser pour lui donner lieu de sentir une sorte d'indignation qui aurait usurpé un autre nom avec un autre homme, et que j'estimai qui ferait une plus forte impression sur lui que plus de paroles et de véhémence. Néanmoins, le voyant toujours pensif et taciturne un temps assez long : « Eh bien ! monsieur, lui dis-je, nous égorgerez-vous encore ? et malgré M. le Duc ». Il se prit à sourire, et répondit d'un air flatteur qu'il n'en avait pas du tout envie ; qu'il verrait si M. le Duc le voulait tout de bon, et que, cela étant, il le ferait : « Je n'en suis point en peine, repris-je, si vous tenez parole ; car vous verrez ce que M. le Duc vous dira. Mais le ferez-vous ? — Oui assurément, repartit-il ; je vous dis que j'en ai envie, et que je l'eusse fait dès l'autre fois sans lui, et je le ferai celle-ci s'il le veut ». Je craignis l'échappatoire, mais je ne voulus pas le pousser plus loin. Je répondis que c'était ce qu'il pouvait faire de plus sage et de plus de son intérêt, et je tournai sur le comte de Toulouse.

Je lui déduisis ma pensée, mon projet, mes raisons. Il les approuva toutes parce qu'elles étaient bonnes, et encore plus parce que cela le déchargeait de la moitié de la besogne. Après je m'avantageai d'une proposition qui nous ôtait la moitié de notre rétablissement, et lui fis honte qu'il eût besoin de la demande de M. le Duc pour nous faire une justice reconnue telle par lui-même et de son intérêt, tandis que je m'étais si fortement opposé au mien le plus cher sur le duc du Maine pour l'amour de l'état, que je ne revendiquais que sur ce qu'il n'y pouvait plus nuire dès que M. du Maine perdrait l'éducation, et tandis encore que je proposais moi-même de conserver

le rang au comte de Toulouse par la même considération du repos du royaume. Il ne put désavouer des vérités si présentes, que je ne crus pas devoir presser davantage, et je passai aux inconvéniens mécaniques que j'avais objectés à M. le Duc.

Le régent n'y avait pas fait la plus petite réflexion. Je les lui présentai tous. Nous convînmes que, s'il pouvait compter sur les pairs au lit de justice, il valait mieux risquer le paquet de ne point parler des bâtards au conseil de régence. Cela me donna lieu de lui faire faire légèrement attention au besoin qu'il avait des pairs, et sur l'utilité que je leur pusse dire en entrant en séance la justice qui leur était préparée. Il en convint. Après, nous traitâmes la grande question, qui fut sa fermeté à y soutenir la présence des bâtards, et ce qui, par eux et par leurs adhérens, pourrait être disputé en leur faveur. Je lui proposai l'expédient de faire sortir M. le Duc, que ce prince m'avait fourni, pour faire aussi sortir les bâtards. Le régent l'approuva fort et promit merveilles de lui-même, espérant toujours que les deux frères ne viendraient pas au lit de justice pour n'y pas exécuter le dernier arrêt. Je lui fis sentir le frivole de cette espérance, par les mêmes raisons dont j'en avais désabusé M. le Duc. Mais le régent, toujours porté à l'espérance, voulut toujours se flatter là-dessus.

Je l'exhortai à se préparer à bien payer de sa personne; je lui inculquai que du succès de ce lit de justice dépendait toute son autorité au-dedans et toute sa considération au-dehors. Il le sentit très bien et promit merveilles; mais ma défiance ne laissait pas de demeurer extrême. Je le suppliai de se souvenir de toute la faiblesse qu'il montra en la première séance de la déclaration de sa régence où tout lui était si favorable, des propos bas et embarrassés qu'il y tint pour le parlement, qui en ti-

rait maintenant de si grands avantages, jusqu'à en fonder de nouvelles prétentions et lui alléguer ces faits devant le roi en pleines remontrances. Je lui rappelai de plus l'état où dans cette première séance le réduisit l'insolente contestation du duc du Maine sur le commandement des troupes de la maison du roi, dans laquelle il eût succombé si je ne lui avais pas fait rompre la séance, et remettre à l'après-dînée, et dans l'entre-deux si je ne lui avais pas fait concerter tout ce qu'il y avait à dire et à faire. J'ajoutai que, maintenant qu'il s'agissait du tout pour le duc du Maine, il devait ranimer et ramasser toutes ses forces pour résister à un homme qui, ayant su l'embarrasser dans un temps où tout était contre lui, mettrait ici le tout pour le tout, appuyé d'un parlement aigri et pratiqué, et sentant lui-même ses propres forces. Le régent entra bien dans toutes ces réflexions, essaya de s'excuser sur la nouveauté pour lui de cette première séance, et promit de soi plus je pense qu'il n'en espérait.

Nous descendîmes ensuite dans une autre sorte de mécanique à l'égard du parlement, et nous convînmes qu'il prendrait ses mesures à tous égards là-dessus dans la journée avec le garde des sceaux. Il me dit que l'abbé Dubois était allé en conférer avec lui, et avait fait un mémoire de tout ce qui pourrait arriver de difficultés de la part du parlement. Il ajouta qu'il désirait que j'en conférasse avec ceux du secret, et s'efforça de me montrer une résolution entière. Il n'oublia pas de me demander avec grand soin si j'avais remédié à l'élévation des hauts sièges. Il eut bien de la peine à se contenter des trois marches qu'ils devaient avoir; c'est une grippe, pour user de ce mauvais mot, que je n'ai jamais pu démêler en lui. En le quittant je lui dis encore un mot de la réduction des bâtards au rang de leurs pairies. Il me la promit, mais ma défiance me fit élever la voix et lui répondre :

« Monsieur, vous n'en ferez rien, et vous vous en repentirez toute votre vie, comme vous vous repentez maintenant de n'avoir pas culbuté les bâtards à la mort du roi ». Il était déjà à la porte de son grand cabinet pour l'ouvrir, et je gagnai les petits pour m'en revenir chez moi dîner.

Au sortir de table j'eus avis d'une cabale du duc du Maine et de plusieurs du parlement, prête à éclater, pour déclarer le roi majeur, et former immédiatement sous sa majesté un conseil de leurs confidens et de quelques membres du parlement, dont le duc du Maine serait chef. Cela me parut insensé, parce que toutes les lois y résistaient, ainsi que l'usage et le bon sens. Mais les menées de tous ces gens-là, l'aversion, le mépris de la faiblesse du régent, dont on n'avait pris une idée que trop juste; le manteau du bien public par rapport aux choses de finance, la frayeur du duc du Maine, l'audace effrénée de son épouse, et son extrême hardiesse, la terreur du maréchal de Villeroy, leurs intrigues avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne et le cardinal Albéroni, lié de tout temps avec le duc du Maine par le feu duc de Vendôme son maître, et toujours cultivé depuis; le grand mot du comte de Toulouse à M. le duc d'Orléans sur son frère; tout cela me parut pouvoir donner de la solidité à ce qui n'en pouvait avoir par nature, et dans le cours ordinaire. Je le mandai par un billet au régent, et demurai tout le jour chez moi avec le duc d'Humières et Louville, barricadé pour tout ce qui n'était point du secret.

Entre quatre et cinq heures de l'après-dînée, on m'avertit que M. le Duc sortait de ma porte, où il avait fait beaucoup d'instances pour entrer, et qu'il était allé chez le duc de la Force, fort près de chez moi. J'avais demandé le matin au régent la permission de confier au

duc de la Force ce qui regardait les bâtards, dont jusqu'alors il n'avait pas su un mot, parce que j'en avais besoin pour dresser la déclaration en faveur du comte de Toulouse, et je compris que M. le Duc, ne m'ayant pu voir, était allé raisonner avec lui sur le lit de justice. J'envoyai aussitôt à l'hôtel de la Force dire à M. le Duc que je ne m'étais pas attendu à l'honneur de sa visite, et s'il avait agréable de me faire celui de revenir. Il arriva sur-le-champ. J'avais grande curiosité de ce qui pouvait l'amener. Je lui fis mes excuses de la clôture de ma porte, où l'affaire présente me tenait, et où ne devinant point qu'il pourrait venir, je ne l'avais point excepté comme les autres du secret, et deux ou trois autres mes intimes amis, pour qui elle n'était jamais fermée, de peur de donner inutilement à penser à mes gens. Après cela je lui demandai des nouvelles.

Il me dit, avec la politesse d'un particulier, qu'il venait me rendre compte de ce qu'il avait fait avec son altesse royale, à qui il avait demandé la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, comme l'éducation, et qu'il l'espérait; mais qu'il venait aussi envoyé par elle, sur le billet que je lui avais écrit l'après-midi, et savoir de moi ce que j'avais appris. Je lui répondis qu'il ne pouvait venir plus à propos, parce que ce que j'en savais, je le tenais du duc d'Humières, que j'avais fait passer avec Louville dans un autre cabinet. Je l'allai chercher, et il dit à M. le Duc que M. de Boulainvilliers l'avait qu'il dire à des gens du parlement, et l'en avait averti aussitôt. J'ajoutai que M. le duc d'Orléans pouvait envoyer chercher Boulainvilliers, et remonter à la source. Avec cela M. le Duc retourna au Palais-Royal. Je fus bien aise de la démarche qu'il y avait faite pour notre rang, mais je restai en doute si ç'avait été avec suffisance.

M. de la Force vint après, à qui M. le Duc n'avait pas



eu le temps de rien dire, et que je n'avais pas vu depuis le Palais-Royal, où j'avais eu la permission de lui confier ce qui regardait les bâtards. Je le lui appris donc alors. Je ne sais ce qui l'emporta en lui, de l'extrême surprise ou de la vive joie d'un évènement si peu attendu et si prochain. Je l'informai de tout ce à quoi j'en étais là-dessus, et je le priai de travailler tout-à-l'heure à la déclaration en faveur du comte de Toulouse; de prendre garde à y bien restreindre ce rétablissement de rang à lui seul, à l'exclusion bien formelle des enfans qu'il pourrait avoir et de tous autres quelconques, et de ne pas manquer d'y insérer que c'était du consentement des princes du sang et à la réquisition des pairs, pour bien mettre notre droit à couvert. Je le renvoyai promptement la dresser, et je passai le reste de la journée chez moi avec Law, Fagon et l'abbé Dubois ensemble et séparément.

Law était depuis quelques jours retourné chez lui, où, au lieu de lui envoyer des huissiers, pour le mener pendre, le parlement, étonné du grand silence qui avait succédé à la résolution prise au conseil de régence de casser tous ses arrêts, lui avait envoyé de ses membres, pour entrer en conférence avec lui, et lui faire l'apologie de Blamont, président d'une des chambres des enquêtes, et des intentions du parlement; et, dans la matinée de ce jour mercredi, le duc d'Aumont avait été le haranguer, pour s'entremettre avec lui dans cette affaire et raccommoder le parlement avec le régent. Law nous en conta des détails tout-à-fait ridicules, qui nous montrèrent combien promptement la peur avait succédé à l'insolence, et combien aisément quelque peu de fermeté eût prévenu ces orages et y pouvait aussi remédier.

Le duc d'Aumont, valet du duc du Maine et du premier président, chercha à justifier ce dernier auprès de

Law et à se fourrer dans l'intrigue. Il lui dit qu'il en avait parlé au régent, qu'il lui avait demandé de l'entretenir à fond, lequel lui avait donné samedi ou dimanche pour cela; qu'il espérait que tous les malentendus se raccommoieraient aisément, et qu'il fallait aussi se servir de gens comme lui sans intérêt, qui n'avaient point voulu prendre de part à toutes ces sottises du bonnet et cent verbiages de la sorte pour vanter sa bassesse, voiler sa turpitude, son infamie, ses trahisons; se faire rechercher, s'il eût pu, surtout tirer de l'argent, comme son premier président et lui s'en étaient déjà fait donner quantité, l'un pour se faire acheter, l'autre par l'importunité la plus effrontée. L'abbé Dubois me dit que le maréchal de Villeroy mourait de peur d'être arrêté, au point que rien ne le pouvait rassurer; qu'il avait été lui conter ses frayeurs et son apologie, vanter son attachement pour feu Monsieur et cent mille vieilles rapsodies. De toutes ces choses je conclus que ces gens-là n'étaient pas encore en ordre de bataille, qu'on les prenait encore au dépourvu, qu'il fallait frapper, tant sur le parlement que sur cet exécrationnable bâtard, avec une fermeté qui assurât l'autorité et la tranquillité du reste de la régence. L'abbé Dubois, Fagon et moi concertâmes tout ce dont nous pûmes nous aviser sur toute espèce d'inconvénient et de remède, à quoi le premier alla achever de méditer chez lui, pour en corriger et augmenter son mémoire. Nous convînmes cependant de plusieurs déclarations et arrêts du conseil signés et scellés, qu'à tout événement le garde des sceaux aurait dans son sac avec les sceaux hors de leur cassette, pour qu'on ne s'en aperçût pas et être en état de sceller sur-le-champ, s'il en était besoin, avec la mécanique nécessaire, toute prête et portée dans une pièce voisine. Demeurés et repassant notre affaire, il me fit faire réflexion que le délai du mardi

au vendredi et la résolution prise en la régence de casser les arrêts du parlement pouvaient rendre dangereuse, tout au moins embarrassante, la capture des membres du parlement, qu'on avait résolu de punir par une prison dure et éloignée, si on persistait à la faire le matin même du lit de justice; que le parlement, qui en serait averti, ou n'oserait s'assembler, ou refuserait de venir aux Tuileries, ou y ferait des remontrances sur ce châtiment qui ne conviendraient pas au temps; que tous ces partis étaient embarrassans, tellement qu'après avoir bien raisonné et balancé, nous résolûmes à différer au samedi matin: ce qui donnerait lieu de mieux connaître par la séance du lit de justice à qui on avait affaire, et je me chargeai de le faire agréer ainsi à M. le duc d'Orléans. Je lui mandai donc que j'avais à lui parler le lendemain matin par la porte de derrière, pour qu'elle me fût ouverte, et je me retirai si las de penser, d'espérer, de craindre par la nature de celui qui devait donner consistance et mouvement à tout, que je n'en pouvais plus.

---

## CHAPITRE IV.

Je m'entends avec le duc de la Force et Millain. — Contre-temps à la porte secrète de M. le duc d'Orléans. — Discussion entre le régent et moi sur plusieurs inconvéniens du projet et sur les moyens d'exécution. — M. le Duc survient en tiers. — Nouvelles conférences chez moi avec le duc de la Force, Fagon et l'abbé Dubois. — Autre entre M. le duc d'Orléans, M. le Duc et moi. — Millain y est introduit. — Mon effroi de trouver M. le duc d'Orléans au lit avec la fièvre. — Résolutions prises dans le cas d'un refus obstiné du parlement. — Qui a voix délibérative ou seulement consultative dans les lits de justice. — Je confie, avec

permission de son altesse royale, les évènements si prochains au duc de Chaulnes. — Contade fait très à propos souvenir du régiment des gardes suisses. — Accès de frayeur du duc du Maine. — On avertit à six heures du matin ceux qui doivent assister au lit de justice. — Quel habit je prends pour la séance. — Je fais passer un avis au comte de Toulouse. — Quel était Valincourt.

Le lendemain, jeudi 25 août, le duc de la Force vint dès le matin chez moi avec sa déclaration dressée en faveur du comte de Toulouse. Elle était bien et tout-à-fait dans mon sens. Ce fut celle qui fut imprimée, ainsi que l'instrument que Millain m'avait montré la veille pour la réduction des bâtards au rang de leurs pairies. Il entra peu après M. de la Force, et se retint dès qu'il le vit, mais je lui dis que M. de la Force était maintenant de tout le secret: ainsi nous lûmes les deux déclarations que chacun d'eux avait dressées en faveur du comte de Toulouse. Nous raisonnâmes sur la totalité de la grande affaire du lendemain. Millain me dit de la part de M. le Duc qu'il me priait de me trouver le soir à huit heures, par la petite porte, chez M. le duc d'Orléans, tandis que lui y entrerait par la porte ordinaire, pour prendre là tous trois ensemble nos dernières mesures sur le point de l'exécution. Il ajouta que M. le duc d'Orléans avait chargé M. le Duc de m'en avertir, et qu'il me priait, lui Millain, de trouver bon qu'il m'accompagnât pour être introduit secrètement par moi en cas qu'on eût besoin de lui pour les formes.

J'acceptai le tout avec joie et bon augure, mais non assez nettement éclairci sur notre rang. J'en voulus avoir le cœur net. Je demandai donc à Millain où en était son maître sur cela. Il ne me dit que les mêmes choses que M. le Duc m'avait dites chez moi la veille. Je me mis à répéter à Millain toutes les raisons dont j'avais battu et

convaincu M. le Duc là-dessus , dans lesquelles Millain entra très bien , en quoi je ne fus que médiocrement aidé de M. de la Force. Ne croyant pas me devoir abandonner à ce que M. le Duc avait fait la veille avec M. le duc d'Orléans , qui ne me mettait pas suffisamment à mon aise , je fis sentir à Millain le juste éloignement où nous étions tous de M. le Duc , par l'excuse que M. le duc d'Orléans nous avait faite de nous avoir laissés dans la nasse lors du procès des princes du sang contre les bâtards ; l'ébranlement avoué de son altesse royale pour réparer cette faute , si M. le Duc le desirait ; l'état de rage ou d'attachement où M. le Duc avait le choix actuel de nous mettre à son égard ; son intérêt de nous avoir pour amis ; l'engagement formel et net où il était entré là-dessus avec moi. Quand je crus avoir suffisamment persuadé mon homme par la tranquille solidité de mes raisons , je crus pouvoir le mener avec plus de véhémence. « Vous m'avez donc bien entendu , lui dis-je , et par moi tous les pairs de France , qui ne sont pas moins sensibles que moi. Rendez-en compte de ma part à M. le Duc ; vous ne lui pouvez trop fortement déclarer que je sais précisément de M. le duc d'Orléans , et que tous les pairs de France le sauront par moi , quoi qu'il arrive , que notre sort est entre ses mains ; que du succès de demain dépend notre honneur ou notre ignominie ; que l'un ou l'autre nous le devons à M. le Duc , avec les plus vifs sentimens et les plus durables , et les partis les plus conformes à ce que nous lui devons ; qu'il n'en regarde pas la déclaration réitérée par vous comme un discours frivole ( il sera suivi et comme substitué en maxime et en actions par nous et par les nôtres ) ni comme un manque de respect ni un air de menace , mais qu'il le considère comme les mouvemens véritables de l'honneur et d'une sincérité qui ne veut point le laisser ni se tromper ni se



séduire. Monsieur, dites-le-lui bien. S'il nous abandonne, je me sens capable, et avec moi tous les pairs, de nous jeter à M. du Maine contre lui; car, au moins, dans tous les maux que nous a faits M. du Maine, il lui en est résulté un bien et des avantages qu'il a jugés préférables à tout. Mais M. le Duc, qui ne peut rien craindre de nous en matière de rang, avec lequel non pas la préséance, mais l'égalité est impossible, son abandon dans une telle crise serait nous vouloir le plus grand mal qui se puisse, et nous le faire encore sans cause, sans intérêt, sans raison, sans excuse, d'une manière purement gratuite, avec tout l'odieux du *malum quia malum appetere*, qui est tel que les philosophes prétendent que la méchanceté humaine ne peut aller jusque-là. Or, si nous l'éprouvons, il n'y a fer rouge, désespoir, bâtardise, à quoi nous ne nous prenions contre lui, et moi à la tête de tous; comme aussi, s'il nous restitue en rang contre son ennemi, je n'ai point de paroles pour vous témoigner notre abandon à lui et jusqu'à quel point il sera maître de nos cœurs. Vous m'entendez. Ceci est clair. N'en oubliez pas une parole, et revenez, s'il vous plaît, nous articuler sur quoi nous devons compter ». J'eus peine à achever cette phrase si décisive et à entendre les protestations de Millain, parce qu'un valet de chambre, que j'avais envoyé au Palais-Royal, me vint dire que M. le duc d'Orléans m'attendait, et que Millain lui-même était pressé d'aller retrouver M. le Duc. M. de la Force me servit plutôt de témoin que d'appui en cette forte conversation, dont il me parut effrayé. J'achevai promptement de m'habiller et m'en allai au Palais-Royal par la petite porte.

Ibagnet, qui m'attendait, me conduisit à l'ordinaire; mais comme il m'ouvrait la porte secrète des cabinets, la Serre, écuyer ordinaire de madame la duchesse d'Or-

léans, passa sur le degré et me vit là avec un étonnement que je lus sur son visage. Cette rencontre me fâcha fort d'abord ; mais madame la duchesse d'Orléans était à Saint-Cloud heureusement, et je pris courage par la réflexion qu'il n'y avait plus que vingt-quatre heures à ramer. Je trouvai le régent qui travaillait avec la Vrillière, lequel se voulut retirer. Je l'arrêtai et dis à son altesse royale que je serais bien aise de lui faire faire une réflexion devant lui. C'était celle de Fagon, qui fut extrêmement goûtée. M. le duc d'Orléans me dit qu'il l'avait faite dans la nuit qu'il avait passée avec un peu de fièvre, incommodité qui m'alarma infiniment et qui me présenta tout le déconcertement du projet qu'elle pouvait opérer. Il fut donc arrêté là que ceux qui devaient être arrêtés le lendemain ne le seraient que le surlendemain matin, et il était temps de s'en aviser, car la Vrillière allait donner les ordres qu'il remit au lendemain au soir. Il s'en alla et je demurai seul avec M. le duc d'Orléans à nous promener dans sa grande galerie.

Il me parla d'abord du projet sur lequel je lui avais écrit la veille, qu'il m'assura être sans fondement ; ensuite il vint à la grande journée du lendemain. Il avait fait dire qu'il y aurait conseil de régence cette même après-dînée, qui était celui qu'il avait annoncé extraordinaire le lundi précédent, pour voir l'arrêt du conseil qui cassait ceux du parlement. Je le fis souvenir qu'il avait oublié de le contre-mander ; il le fit sur-le-champ en le mandant pour le lendemain après dîner. Tout cela n'était que pour couvrir le projet en amusant même les parties nécessaires, ce qui fut très à propos ; mais les deux pénibles difficultés restaient toujours, savoir : le silence au conseil de régence sur les bâtards, et leur présence très possible au lit de justice. Je m'avisai d'une solution qui me vint dans l'esprit sur-le-champ. Je lui proposai que le lit de justice

se tint à portes ouvertes, parce qu'alors les affaires s'y traitent comme aux audiences et que le garde des sceaux y prend les voix tout bas, allant le long des bancs, merveilleuse commodité pour fermer la bouche à qui n'a pas la hardiesse de faire une chose insolite en voulant parler tout haut et non moins sûre pour rapporter les avis comme il plaît au maître; nous étions sûrs du garde des sceaux; ainsi, nul risque pour les opinions du timide conseil de régence ni même du parlement: car il eût fallu y trouver des gueules bien fortes et bien ferrées pour vouloir opiner haut, contre les formes, en face du roi et de son garde des sceaux et au milieu des gardes du roi, dans les Tuileries.

Restait l'embarras des bâtards présents. Il n'était pas levé par la sortie de M. le Duc qui eût demandé la leur, car ils pouvaient, avant de le suivre, demander qu'il ne fût rien statué à leur égard sans les avoir ouïs; mais cette sortie enlevait la plus embarrassante partie pour la faiblesse du régent, en ce qu'elle ôtait le face-à-face. Aller au-delà, c'était passer le but, et impossibilité entière. Restait à se vouer à la fermeté du régent, en laquelle ma confiance était légère. Il promit pourtant merveilles, et, dans la vérité, il tint même et bien au-delà de ce qu'il avait promis.

Parmi ces discussions M. le Duc arriva: nous les continuâmes tous trois ensemble, et nous conclûmes la cadence des grands coups du lendemain, qu'il est inutile de marquer ici parce que chaque chose sera racontée en son ordre. Après cela je pris la liberté de leur déclarer à tous les deux que je les prenais tous deux à témoin de mon avis et de ma conduite dans cette affaire, et que je les y prenais l'un devant l'autre; qu'ils savaient tous deux combien j'avais été contraire à rien ôter au duc du Maine dans la crainte de l'unir trop au parlement, et de frapper un coup dont le trop grand ébranlement remuât et trou-

blât l'état; que je leur répétais de nouveau que tel était encore mon sentiment, bien que je n'en espérasse plus rien après tout ce que je leur avais représenté là-dessus; que j'avais aussi été d'avis, et que j'y persistais, que l'éducation ôtée au duc du Maine ne devait être donnée à personne en sa place; mais que, puisqu'il en était résolu autrement, je les suppliais de me permettre de les exhorter à une union intime, qui ne pourrait subsister sans la confiance et une attention infinie à écarter les soupçons et les fripons qui seraient appliqués à les brouiller; que leur gloire, leur repos, le salut de l'état dépendaient de leur intelligence, ainsi que la grandeur ou la perte de leurs communs ennemis. Là-dessus, protestations de reconnaissance, d'attachement et de toutes les sortes de M. le Duc, et politesses, avances même de M. le duc d'Orléans. J'étendis ces propos à mesure que les compliments y donnèrent lieu, après quoi je vins à mou fait du rang, non plus en homme qui doute, mais en homme qui a pour soi le sacrifice qu'il a voulu faire à l'état de son plus cher intérêt, qui le premier a proposé ensuite le sacrifice d'une partie en conservant le comte de Toulouse entier, choses dont je les pris encore tous les deux à témoin; en homme enfin qui a pour soi justice, raison politique, paroles de tous les deux; et avec cet air de confiance entière, je les quittai en souhaitant toute fermeté à l'un, toute fidélité à l'autre, tout succès aux grands coups qui s'allaient ruer.

Comme je m'éloignais déjà d'eux ils me rappelèrent pour me dire de ne manquer pas au rendez-vous du soir, à huit heures, par la petite porte, et M. le Duc ajouta si je n'avais pas vu Millain, qui m'y suivrait. C'était pour résumer tout, et prendre tous trois ensemble nos dernières mesures sur tout ce qui pouvait arriver. Je leur rendis compte alors de la déclaration en faveur du comte



de Toulouse, que j'avais fait faire, et que je l'avais laissée à Millain avec celle qu'il avait faite, duquel je louai aussi l'ouvrage pour la réduction des bâtards à leur rang de pairie; je l'avais oublié dans la conversation. Le nom de Millain, quand M. le Duc me demanda si je l'avais vu, m'en fit souvenir.

Je m'en revins chez moi plus content et plus tranquille que je n'avais encore été. Je croyais notre besogne aussi arrangée qu'il était possible, les inconvéniens prévus et prévenus le plus qu'il se trouvait dans la nature des choses; la nôtre à nous tout-à-fait assurée, le régent prenant force et courage, nul de nous ne se démentir, le secret encore tout entier, la mécanique toute prête et les momens s'approcher. Satisfait de moi-même d'avoir sincèrement fait tout ce qui était en moi, de front, de biais, par adresse et de toutes parts, tant envers le régent qu'auprès de M. le Duc, pour sauver le duc du Maine, dans la seule vue du bien de l'état, malgré mes intérêts communs et personnels les plus sensibles, je me crus permis de me réjouir enfin de ce qui était résolu malgré moi, et plus encore de ce qui en allait être le fruit. Toutefois, je n'osais encore m'abandonner à des pensées si douces sans avoir une plus grande certitude de cette si désirée réduction des bâtards au rang de leurs pairies, et je demeurai près de deux heures dans ce resserrement de joie, à laquelle je ne pouvais me résoudre de laisser prendre un plein essor. Libre alors des grandes affaires dont tout l'arrangement était pris, j'étais tout occupé de celle de notre rang et du délicieux honneur de procurer moi seul aux pairs de France un rétablissement auquel nous n'avions pu arriver par nos efforts communs, et que je voyais sur le point d'éclater à leur insu et en leur présence.

Tandis que tout cela me roulait dans la tête, Millain



arriva chez moi ; il me dit que M. le Duc le renvoyait m'assurer qu'il avait la parole du régent pour la réduction des bâtards à leur rang d'ancienneté de leurs pairies ; qu'il en avait envoyé la déclaration avec celle en faveur du comte de Toulouse à la Vrillière , telles que je les avais vues et au garde des sceaux pour les expédier , et qu'il était en état de me répondre qu'elles passeraient le lendemain. Jamais baiser donné à une belle maîtresse ne fut plus doux que celui que j'appuyai sur le gros et vieux visage de ce charmant messenger. Une embrassade étroite et redoublée fut ma première réponse , suivie après de l'effusion de mon cœur pour M. le Duc et pour Millain même , qui nous avait dignement servis dans ce grand coup de partie. Mais au milieu de ce transport je ne perdis pas le jugement ; je dis à Millain que la Vrillière , tout mon ami qu'il était , et le garde des sceaux , se sentaient du vieux chrême du feu roi ; que le dernier était de tout temps lié avec les bâtards ; que l'un et l'autre avaient fait des difficultés sur notre affaire au régent qui me l'avait dit la veille ; qu'il fallait que M. le Duc couronnât son œuvre d'une nouvelle obligation sur nous ; que j'exigeais de son amitié qu'il prît la peine d'aller de ce pas lui-même chez l'un et chez l'autre leur témoigner qu'il ne regardait pas la réduction des bâtards au rang de leurs pairies différemment de l'éducation , et que par la manière dont ils en useraient pour faciliter cette réduction telle qu'il la leur avait envoyée , il connaîtrait et sentirait jusqu'où ils le voudraient obliger et comment il devrait aussi se conduire dans la suite avec eux. Millain n'y fit point de difficulté , et m'assura que M. le Duc n'y en ferait point non plus. Il ajouta même qu'il l'y accompagnerait pour voir avec lui les deux déclarations et si on n'y avait rien changé. Je redoublai mes remerciemens , lui dis qu'il fallait absolument que M. le Duc trouvât ces

deux hommes chez eux , et me hâtai de le renvoyer pour n'y pas perdre un instant.

Le reste du jour se passa chez moi avec l'abbé Dubois, Fagon et le duc de la Force, l'un après l'autre, à remâcher encore toute notre besogne. Tout était prévu, et les remèdes à chaque inconvénient tout dressés : si le parlement refusait de venir aux Tuileries, l'interdiction prête, avec attribution des causes y pendantes et des autres de son ressort au grand conseil, les maîtres des requêtes choisis pour l'aller signifier et mettre le scellé par tous les lieux où il était nécessaire ; les officiers des gardes-du-corps choisis, et les détachemens des régimens des gardes destinés pour les y accompagner ; si une partie du parlement venait et une autre refusait, même punition pour les refusans ; si le parlement venu refusait d'entendre et voulait sortir, même punition ; si une partie restait, une autre s'en allait, de même pour les sortans, c'est-à-dire si c'était des chambres entières, sinon interdiction seulement des membres sortis ; si refus d'opiner, passer outre de même pour peu qu'il restât de membres du parlement ; au cas que tous fussent sortis, tenir également le lit de justice, et huit jours après en tenir un autre au grand conseil pour y enregistrer ce qui aurait été fait ; si les bâtards ou quelque autre seigneur branlaient, les arrêter dans la séance, si l'éclat était grand, sinon à la sortie de la séance ; s'ils sortaient de Paris les arrêter de même. Tout cela bien arrangé et les destinations et les expéditions faites, l'abbé Dubois fit une petite liste de signaux, comme croiser les jambes, secouer un mouchoir, et autres gestes simples, pour la donner dans le premier matin aux officiers des gardes-du-corps choisis pour les exécutions, qui, répandus dans la salle du lit de justice, devaient continuellement regarder le régent pour obéir au moindre signal, et entendre ce qu'ils auraient à faire. Il fit

plus, car, pour décharger M. le duc d'Orléans, il lui dressa pour ainsi dire une horloge, c'est-à-dire des heures auxquelles il devait mander ceux à qui il aurait nécessairement des ordres à donner pour ne les pas mander un moment plus tôt que le précisément nécessaire, et de ce qu'il aurait à leur dire pour n'aller pas au-delà, n'en oublier aucun et donner chaque ordre en son temps et en sa cadence, ce qui contribua infiniment à conserver le secret jusqu'au dernier instant.

Vers huit heures du soir, Millain me vint trouver pour le rendez-vous du Palais-Royal. Il me dit que M. le Duc avait été chez le garde des sceaux et chez la Vrillière; qu'il avait pris leur parole sur notre affaire, et vu chez eux les deux déclarations telles qu'il les leur avait envoyées signées et scellées. Après les remerciemens, j'envoyai Millain m'attendre à la petite porte à cause de mes gens; et, un moment après, je l'y suivis sans flambeaux. Ibagnet nous attendait, et nous introduisit à tâtons de peur de rencontre. Je fus effrayé de trouver M. le duc d'Orléans au lit, qui me dit qu'il avait la fièvre. J'avoue que je ne sais si ce n'était point celle du lendemain. Je lui pris le pouls assez brusquement, il l'avait en effet. Je lui dis que ce n'était que fatigue de corps et d'esprit, dont il serait soulagé dans vingt-quatre heures; lui, de sa part, protesta que, quoi que ce fût, il tiendrait le lit de justice. M. le Duc, qui venait d'entrer, était au chevet de son lit, et une seule bougie dans la chambre où il n'y avait que nous quatre. Nous nous assîmes, M. le Duc et moi, et repassâmes les ordres donnés et à donner, non sans une grande inquiétude à part moi de cette fièvre venue si étrangement mal-à-propos à l'homme du monde le plus sain, et qui ne l'avait jamais.

Là il fut résolu que le lit de justice serait intimé à six heures du matin au parlement pour, entre neuf et dix, aux

Tuileries; le conseil de régence, annoncé la surveillance pour l'après-dînée, mandé pour sept heures du matin pour être tenu à huit, et les chefs des conseils avertis d'y porter toutes leurs affaires pressées, afin de le prolonger autant qu'on le jugerait à propos; que son altesse royale prendrait les avis contre l'ordinaire par la tête, pour montrer son concert avec les princes du sang, et pour intimider quiconque aurait envie de parler mal-à-propos. Je proposai qu'au cas que le conseil manquât d'affaires avant que la séance du lit de justice fut prête, son altesse royale ordonnât que chacun demeurât en place, et défendît surtout à qui que ce soit de sortir sous quelque prétexte que ce fût.

Ensuite, M. le Duc voulut lire ce qu'il avait préparé pour demander l'éducation. Il le venait de faire de sa main à-peu-près tel qu'il a paru depuis. Son altesse royale y changea quelque chose et moi aussi, et puis je m'avisai qu'il y fallait flatter la vanité du maréchal de Villeroy, et je dictai à M. le Duc ce qui y est là-dessus, sur une niche à chien que j'allai chercher faite de table portative.

Après, grande question sur les bâtards. Décidé: qu'à cause de leur présence, on ne dirait rien au conseil de ce qui les regardait; que, pour les éviter au lit de justice, ils n'en seraient point avertis, sous prétexte que, depuis l'arrêt intervenu entre les princes du sang et eux, ils ne voulaient plus aller au parlement. M. le duc d'Orléans, toujours enclin à l'espérance, voulut se figurer que cette raison les en empêcherait; que de plus, pris au dépourvu, ils n'y pourraient venir faute de rabat et de manteau. Je soutins que c'était s'abuser; que le duc du Maine logeait sous l'appartement du roi; que le duc de Villeroy était en quartier de capitaine des gardes, logé aussi aux Tuileries; qu'on ne se pouvait passer de lui pour la mécani-

que de la séance, que jusqu'à un certain temps; qu'averti, il avertirait son père couché dans la chambre du roi, s'il lui était possible; qu'au même instant M. du Maine le serait par le père ou par le fils, et aussitôt après le comte de Toulouse par le duc du Maine; par conséquent qu'ils auraient tout loisir depuis six heures du matin de prendre leur parti, et l'habit convenable à ce qu'ils voudraient faire; que plus leur surprise serait grande, plus ils devaient être résolus à se trouver au lit de justice pour s'y défendre courageusement, à quoi le remède ne pouvait se trouver que dans la force de M. le duc d'Orléans en face, sans colère, sans émotion, quoi qu'il pût arriver, mais aussi sans mollir sur quoi que ce fût, en lieu et en état de faire justice, en droit de la rendre et de faire valoir l'autorité royale déposée entre ses mains.

Après cela, je me mis à chercher dans la forme de marcher en place les moyens de les exclure par embarras; mais nous eûmes beau faire : la raison que j'avais déjà trouvée et ce bel arrêt de plus rendu entre les princes du sang et eux, qui leur laissait tous leurs honneurs, les maintenait aussi dans celui de traverser le parquet, tellement que, de façon ni d'autre, nous n'y pûmes trouver de remède.

Il fut convenu que j'avais eu raison de ne vouloir point de M. de Chartres en ce lit de justice, pour ne s'y point charger d'un enfant en tout ce qui pouvait y arriver, ne point avertir madame la duchesse d'Orléans, avec laquelle il était à Saint-Cloud, de si bonne heure, de crainte que ses soupçons et ses inquiétudes ne lui fissent avertir ses frères, surtout pour ne point séparer dans la séance M. le Duc et M. le duc d'Orléans, qui pourraient avoir à se parler bas et à se concerter sur-le-champ.

Ensuite, je remis sur le tapis l'affaire de la réduction des bâtards au rang de leurs pairies. Le régent et M. le



Duc me dirent nettement qu'elle était ordonnée et les instrumens signés et scellés tels que je les avais vus ; sur quoi, remerciemens et louanges de ma part. Je proposai qu'il me fût permis, entrant en séance, d'en dire un mot aux pairs, qui alors ne le pouvaient communiquer à personne. Il fut jugé qu'il était bon que je le fisse pour les bien disposer, et j'en répondis hardiment. Mais pour m'assurer davantage de quelques douteux, soit de cabale, soit de silence gardé à cet égard et à celui de l'éducation jusqu'au lit de justice, je demandai à M. le duc d'Orléans et à M. le Duc si à tout hasard je ne ferais pas bien de mettre dans ma poche notre requête contre les bâtards sur laquelle il serait fait droit, qui, entre autres, était signée du duc de Villeroy, par ordre de son père, et par le maréchal de Villars, desquels nous avions tous soupçons : cela fut fort approuvé, et dans la vérité je crus voir dans l'exécution que la précaution n'avait pas été inutile.

Une autre question fut après traitée, savoir, ce qu'on ferait en cas de refus du parlement d'opiner. J'y donnai deux solutions : au refus silencieux et modeste, le prendre pour avoir opiné, le garde des sceaux continuant également d'aller de banc en banc, et ne faisant aucun semblant qu'on n'opinât point. Ce cas, et bien plus celui de s'opposer aux enregistremens, avaient été l'objet de la résolution prise, et que j'avais pour cela suggérée de tenir un lit de justice, et à huis-ouverts, à la manière des audiences, pour y prendre bas les avis, allant le long des bancs. Au cas de refus d'opiner, déclaré tout haut, soit de quelques-uns du parlement, soit du premier président, et du banc des présidens, en manière de protestation pour la compagnie, passer outre, et déclarer que le roi n'est point tenu de prendre ni de se conformer aux avis du parlement ; qu'il les demandait par bonté et pour honorer la compagnie ; mais, qu'étant le maître et les sujets

n'ayant qu'à obéir à la volonté connue du souverain, il les avait mandés pour l'entendre déclarer et l'enregistrer avec soumission, et tenir ferme. M. le duc d'Orléans m'objecta qu'encore bien qu'il n'y eût que cela à faire, il m'avait bien des fois ouï disputer le contraire, et qu'au lit de justice il y avait voix non simplement consultative, mais délibérative.

Je lui répondis que je le soutenais bien encore, mais qu'il fallait distinguer les personnes et les cas; que, pour les personnes, il n'y avait que les pairs assesseurs et conseillers nés de la couronne et des rois, *laterales regis*, qui eussent droit de délibérer sur des affaires d'état, à parler étroitement, et pour s'élargir au plus qu'il était possible, les officiers de la couronne avec eux, par la dignité, encore plus par l'importance de leurs offices, par grâce toutefois, dont la marque évidente ainsi que du droit des pairs, est que les officiers de la couronne ne peuvent venir au lit de justice que mandés, et n'y entrer qu'à la suite du roi, non pas même un seul instant devant lui, à la différence des pairs qui ont et ont toujours eu séance par leur dignité, sont mandés par nécessité, et qui, sans être mandés, ont droit égal de s'y trouver, y entrent avant le roi, et sont en place quand il arrive; mais qu'à l'égard des officiers du parlement, ils sont et ont toujours été les assesseurs des pairs, de la présence desquels ils tirent uniquement la liberté d'opiner en matière d'état, d'où est venue la nécessité de la clause insérée toujours et jusqu'à aujourd'hui dans ces sortes d'arrêts, *la cour suffisamment garnie de pairs*. De là vient encore l'essentielle différence de leur serment d'avec celui des pairs, d'où résulte que la tolérance à ces officiers du parlement et autres magistrats ou seigneurs d'opiner en matière d'état, ne leur y donne que voix consultative, la délibérative y de-

meurant inhérente de droit aux seuls pairs, et de grâce avec eux aux officiers de la couronne, desquels il plaît au roi de se faire accompagner. Pour la matière, qu'il ne s'en agissait ici que de deux sortes : la première, si le roi serait obéi ; ou, si le parlement l'emporterait sur lui. Si c'était un procès, le parlement n'en pouvait être juge et partie, sinon il avait rempli tout devoir et pouvoir par ses remontrances. Il n'avait pu décider, et sans aucun pair de France, d'affaires concernant l'état, telles que sont les arrêts rendus par le parlement, qu'il s'agit de casser. Il n'avait donc pas voix délibérative sur les édits qu'il s'agit d'enregistrer, encore moins sur l'édit en forme de règlement pour réprimer leurs désobéissances ; que l'éducation était encore une autre matière d'état à laquelle ils n'avaient que voir, et qui même, absolument parlant, n'avait besoin d'aucune forme ; que, pour ce qui était du droit à faire à notre requête, le roi pouvait, à meilleur titre, se passer d'eux pour, de son seul mouvement et de son autorité, remettre les choses en règle ; que le feu roi, par cette seule voie, les en avait pu tirer ; que formes, lois divines et humaines, exemples, tout y était tellement en notre faveur, qu'il n'y avait pas à craindre que le parlement y pût rien opposer ; que, par toutes ces raisons, je persistais à soutenir mon opinion ancienne et continuelle sur le lit de justice, et à être en même temps persuadé que ne trouvant point de résistance dans les hauts sièges, omettant le garde des sceaux qui parlait pour le roi en sa place, il n'y avait nulle voix délibérative à reconnaître dans les bas sièges, et toute vérité de droit à passer outre, quoi que les bas sièges pussent dire et faire. M. le duc d'Orléans n'eut rien à répliquer, et convint de la force de ces raisons, que j'eusse infiniment fortifiées s'il en eût été besoin et loisir, et se résolut aussi à suivre cet avis.

Je lui demandai si les mesures étaient bien réglées à prendre dans la nuit avec les gens du roi. Il me dit qu'ils seraient avertis d'être sages en même temps que le parlement le serait du lit de justice, et en particulier Blancmesnil, premier avocat général, frère de Lamoignon, président à mortier, et que toute sa fortune répondrait à l'instant de la moindre ambiguïté de ses conclusions sur tout ce qui serait proposé, sans lui rien expliquer davantage.

De là M. le duc d'Orléans nous expliqua en gros l'horloge de sa nuit jusqu'à huit heures du matin, qu'il se rendrait chez le roi en manteau. Je l'exhortai à se reposer cependant le plus qu'il pourrait, et à constituer le salut de sa régence dans les exécutions du lendemain, et celui de ces exécutions dans sa résolution, sa fermeté, sa présence d'esprit, son attention aux plus petites choses, surtout à se posséder entièrement. Avec cela je lui souhaitai la bonne nuit, et, me retirant vers le pied du lit, je remerciai M. le Duc des visites qu'il avait faites, avec des protestations qui partirent du cœur, qui furent suivies des siennes et de deux embrassades les plus étroites. Millain avait assisté debout, et très judicieusement parlé pendant une partie de cette conférence. Avant de sortir je me rapprochai du lit et je demandai à M. le duc d'Orléans permission de confier tout le mystère au duc de Chaulnes, puisque aussi bien le devait-il apprendre pour l'écorce de son altesse royale dans la nuit pour l'ordre aux cheveu-légers dont il était le capitaine, et il y consentit. Je lui pris le pouls, non sans inquiétude. Je l'assurai toujours que ce ne serait rien, sans en être trop sûr moi-même. Je pris congé enfin et me retirai à dix heures précises, avec Millain, par où nous étions entrés, et M. le Duc par la porte ordinaire. Quand je me vis seul avec Millain dans le cabinet par où nous passions, je l'em-



brassai avec un plaisir extrême. Ces effusions de cœur avec M. le Duc et lui furent suffoquées pour n'être pas entendues, les unes du régent, au pied du lit duquel nous étions, les autres par d'Ibagnet, qui nous attendait dans les cabinets voisins pour nous éclairer et ouvrir sur le degré que nous descendîmes à tâtons, comme nous l'avions monté; et après une embrassade en bas, dont je ne pus me refuser le plaisir, nous nous séparâmes pour nous en revenir chacun chez nous.

J'arrêtai tout près de chez moi devant l'hôtel de Luy-nes, où j'envoyai prier le duc de Chaulnes de me venir parler à mon carrosse. Il y vint sans chapeau, y monta, et aussitôt le cocher, qui avait l'ordre, marcha et nous mena chez moi, sans que jusque dans mon cabinet je disse un mot au duc de Chaulnes, fort surpris de se voir enlevé de la sorte. Il le fut bien davantage lorsque, après avoir fermé mes portes, je lui appris le grand spectacle préparé pour le lendemain matin. Nous nous livrâmes, lui et moi, au ravissement d'un rétablissement si imprévu, si subit, si prochain, si secret, dont la seule espérance, fondée comme que ce fût, nous avait uniquement soutenus sous l'horrible marteau du feu roi. La dissipation et la fonte de ces montagnes entassées l'une sur l'autre, par degrés infinis, sur notre dignité par ces géans de bâtards, ces Titans de la France; leur état prochain, la commune surprise, mais si différente, si extrême en eux et dans les pairs; notre renaissance, notre réexistence des anéantissemens passés, cent vues à-la-fois, nous dilatèrent le cœur d'une manière à ne le pouvoir rendre, ainsi que la juste rétribution des profondes noirceurs si pourpensées du duc du Maine sur le bonnet et l'accomplissement d'une partie de la menace que je lui avais faite chez lui à l'avortement de cette affaire, qu'on a vue ici en son lieu. M. le Duc ne fut pas oublié, ni Millain même, dans ce tête-à-tête.



Nous nous séparâmes enfin dans cette grande attente.

J'avais retenu quelques jours auparavant Contade, major des gardes, homme sûr et fort intelligent, que le hasard m'avait appris devoir aller passer quelque temps chez lui en Anjou. Je le rencontrai au Palais-Royal, comme je descendais de carrosse. Il me donna la main, je lui dis à l'oreille que je lui conseillais et le priais de différer son départ sans faire semblant de rien. Il me le promit, et le tint sans que je lui en disse davantage, et me dit qu'il n'en parlerait point. Bien nous prit de cette prévoyance. Depuis une heure après minuit, M. le duc d'Orléans manda successivement les ducs de Guiche, de Villeroy et de Chaulnes, colonel des gardes, capitaine des gardes-du-corps en quartier, capitaine des chevau-légers de la garde; Artagnan et Canillac, capitaines des deux compagnies des mousquetaires, et en l'absence de Dreux, qui était à Courcelles, chez Chamillart son beau-père, des Granges, maître des cérémonies, pour leur donner ses ordres, tandis que la Vrillière les donnait à tout l'intérieur de la ville et aux expéditions nécessaires.

On avait pensé à tout, excepté aux Suisses, car il échappe toujours quelque chose, et souvent d'important. Contade, averti par le duc de Guiche, s'en avisa sur ce que le duc de Guiche lui dit que le régent ne lui en avait point parlé, et alla trouver son altesse royale pour en prendre ses ordres. Il lui fit entendre que, par l'affection fidèle du régiment des gardes suisses, le commandement et la supériorité en nombre du régiment des gardes françaises sur l'autre, il n'y avait rien à craindre, et qu'on l'offenserait par une marque de défiance. Il reçut donc ordre d'y pourvoir. Sur les quatre heures du matin, Contade alla aux Tuileries, éveiller le duc du Maine, colonel-général des Suisses. Il n'y avait pas une heure qu'il était couché, revenant d'une fête que madame du Maine

s'était donnée à l'Arsenal où elle était encore. Le duc du Maine fut sans doute étonné, mais il se contenta, et dans sa frayeur cachée, il demanda d'un air assez libre si Contade était seul, qui l'entendit de la porte. Il se rassura sur ce qu'il apprit qu'il était seul, et le fit entrer. Contade lui expliqua son ordre de la part de M. le duc d'Orléans, et aussitôt le duc du Maine envoya avertir les compagnies du régiment des gardes suisses. Je pense qu'il dormit mal depuis, dans l'incertitude de ce qui allait arriver, mais je n'ai point su ce qu'il fit depuis, non plus que la duchesse du Maine.

Vers cinq heures du matin on commença d'entendre des tambours par la ville, et bientôt après d'y voir des soldats en mouvement. A six heures des Granges fut au parlement rendre sa lettre de cachet. Messieurs, pour parler leur langage, ne faisaient que de s'assembler. Ils mandèrent le premier président, qui fit assembler les chambres. Tout cela dura une demi-heure. Ils répondirent après qu'ils obéiraient : après ils débattirent en quelle forme ils iraient aux Tuileries, en carrosse ou à pied. Le dernier prévalut, comme étant la forme la plus ordinaire, et dans l'espoir d'émouvoir le peuple et d'arriver aux Tuileries avec une foule hurlante. Le reste sera raconté mieux en sa place plus bas. En même temps des gens à cheval allèrent chez tous les pairs et les officiers de la couronne, et chez ceux des chevaliers de l'ordre, et des gouverneurs ou lieutenans-généraux des provinces dont on voulut accompagner le roi, pour les avertir du lit de justice, des Granges, dans ce subit embarras, n'ayant pas eu le temps d'aller lui-même. Le comte de Toulouse était allé souper auprès de Saint-Denis, chez M. de Nevers, et ne revint qu'assez avant dans la nuit. Les gardes françaises et suisses furent sous les armes en divers quartiers, le guet, les cheveau-légers, et les deux

compagnies des mousquetaires tout prêts dans leurs hôtels ; rien des gendarmes qui n'ont point de guet, et la seule garde ordinaire des régimens des gardes françaises et suisses aux Tuileries.

Si j'avais peu dormi depuis huit jours, je dormis encore moins cette dernière nuit, si proche d'évènemens si considérables. Je me levai avant six heures, et peu après je reçus mon billet d'avertissement pour le lit de justice, au dos duquel il y avait de ne me point éveiller, politesse de des Granges, à ce qu'il me dit depuis, dans la persuasion que ce billet ne pouvait me rien apprendre. On avait marqué d'éveiller tous les autres, dont la surprise fut telle qu'il se peut penser. Vers sept heures, un huissier de M. le duc d'Orléans vint m'avertir du conseil de régence pour huit heures, et d'y venir en manteau. Je m'habillai de noir, parce que je n'avais que cette sorte d'habit en manteau, et un autre d'étoffe d'or magnifique, que je ne voulus pas prendre, pour ne pas donner lieu à dire, quoique fort mal-à-propos, que j'insultais au parlement et au duc du Maine. Je pris avec moi deux gentilshommes dans mon carrosse, et j'allai être témoin de tout ce qui allait s'exécuter. J'étais en même temps plein de crainte, d'espérance, de joie, de réflexions, de défiance de la faiblesse de M. le duc d'Orléans, et de tout ce qui en pourrait résulter. J'étais aussi dans une ferme résolution de servir de mon mieux sur tout ce qui pourrait se présenter, mais sans paraître instruit de rien, et sans empressement, et je me fondai en présence d'esprit, en attention, en circonspection, en modestie et en grand air de modération.

Sortant de chez moi j'allai à la porte de Valincourt, qui logeait vis-à-vis la porte de derrière de l'hôtel de Toulouse. C'était un fort homme d'honneur, de beaucoup d'esprit, mêlé avec la meilleure compagnie, secrétaire

général de la marine, qui était au comte de Toulouse depuis sa première jeunesse, et toujours depuis dans sa plus grande confiance. Je ne voulus laisser aucune peur personnelle au comte de Toulouse ni l'exposer à se laisser entraîner par son frère. J'envoyai donc prier Valincourt, que je connaissais fort, de me venir parler. Il vint effrayé, demi habillé, de la rumeur des rues, et d'abordée me demanda ce que c'était que tout cela. Je le pris par la tête, et je lui dis : « Écoutez-moi bien, et ne perdez pas un mot. Allez de ce pas dire de ma part à M. le comte de Toulouse qu'il se fie en ma parole, qu'il soit sage, qu'il va arriver des choses qui pourront lui déplaire par rapport à autrui; mais qu'il compte avec assurance qu'il n'y perdra pas un cheveu; je ne veux pas qu'il puisse en avoir un instant d'inquiétude, allez, et ne perdez pas un instant ». Valincourt me serra tant qu'il put. « Ah! monsieur, me dit-il, nous avons bien prévu qu'à la fin il y aurait un orage. On le mérite bien, mais non pas M. le comte, qui vous doit être éternellement obligé ». Il l'alla avertir sur-le-champ, et le comte de Toulouse, qui sut après que je l'avais sauvé de la chute de son frère, ne l'a jamais oublié.

---

## CHAPITRE V.

J'arrive aux Tuileries. — Les préparatifs pour le lit de justice se font avec hâte et sans bruit. — Je m'arrête et confère avec le chancelier et d'autres personnes. — Le régent arrive aux Tuileries. — M. du Maine en manteau. — J'entre dans le cabinet du conseil. — Bon maintien et résolution du régent. — Maintien des différens membres du conseil. — Le comte de Toulouse arrive en manteau. — Le régent a envie de lui parler. — Je tâche

de l'en détourner. — La situation devient difficile. — Les bâtards sortent et se retirent. — Le conseil se met en place.

J'ARRIVAI sur les huit heures dans la grande cour des Tuileries, sans avoir rien remarqué d'extraordinaire en chemin. Les carrosses du duc de Noailles et des maréchaux de Villars et d'Huxelles et de quelques autres, y étaient déjà. Je montai sans trouver beaucoup de monde, et je me fis ouvrir les deux portes d'entrée et de sortie de la salle des gardes, qui étaient fermées. Le lit de justice était préparé dans la grande antichambre où le roi avait accoutumé de manger. Je m'y arrêtai un peu, à bien considérer si tout y était dans l'ordre, et j'en félicitai Fontanieu à l'oreille. Il me dit de même qu'il n'était arrivé qu'à six heures du matin aux Tuileries, avec ses ouvriers et ses matériaux; que tout s'était si heureusement construit et passé que le roi n'en avait rien entendu du tout; que le premier valet de chambre étant sorti pour quelque besoin de la chambre du roi, sur les sept heures du matin, avait été bien étonné de voir cet appareil; que le maréchal de Villeroy ne l'avait appris que par lui, et qu'il y avait eu si peu de bruit à le dresser, que personne ne s'en était aperçu. Après avoir bien tout examiné de l'œil, j'avançai jusqu'au trône qu'on achevait de préparer; voulant entrer dans la seconde antichambre; des garçons bleus vinrent après moi me dire qu'on n'y passait point, et qu'elle était fermée. Je demandai où on se tenait en attendant le conseil, et où étaient ceux dont j'avais vu les carrosses dans la cour. Plusieurs s'offrirent de me mener en haut où ils étaient. Le fils de Coste me mena par un petit degré, au haut duquel il y avait beaucoup de gens de toutes sortes et d'officiers de chancellerie. Il me fit aller à une porte qu'on tenait, et qui me fut ouverte dès que je parus. J'y trouvai le garde des sceaux et la Vrillière avec toutes leurs bucoliques. Nous



fûmes bien aises de nous trouver encore seuls ensemble pour nous bien recorder avant les opérations. Ce n'était pourtant pas ce que je m'étais proposé. Je n'avais remarqué dans la cour de carrosses que de gens suspects. Sous prétexte de ne les avoir point pour tels, et d'ignorer tout moi-même, sans affectation toutefois, je voulais aller où ils étaient, pour déranger leur conférence, et y apprendre par leurs mouvemens tout ce qu'il se pourrait. Tombé par hasard en la chambre du garde des sceaux, je crus qu'il y aurait de l'affectation de demander d'aller ailleurs; ainsi j'abandonnai ma première vue.

Le garde des sceaux était debout, tenant une croute de pain, aussi à lui-même que s'il n'eût été question que d'un conseil ordinaire, sans embarras de tout ce qui allait rouler sur lui ni d'avoir à parler en public sur des matières aussi différentes, aussi importantes et aussi susceptibles d'inconvéniens. Il me parut seulement en peine de la fermeté du régent et rempli avec raison de la pensée qu'il ne s'agissait plus de mollir, beaucoup moins de reculer d'une ligne. Je le rassurai là-dessus beaucoup plus que je ne l'étais moi-même. Je leur demandai si leurs mesures étaient bien prises pour être avertis à tout instant de ce qui se passerait au parlement. Ils m'en répondirent et furent en effet très bien servis. Je voulus ensuite non pas lire, car cela était inutile, mais voir tous les instrumens à enregistrer; ils me les montrèrent en leur ordre. Je voulus aussi voir de plus près que les autres celui de la réduction des bâtards au rang d'ancienneté de leurs pairies. « Tenez, me dit le garde des sceaux en me le montrant, voici votre affaire ». Je le remarque expressément, parce que cela me fut redit dans la suite comme une preuve que j'étais du secret entendu apparemment par quelque curieux collé derrière la porte; car nous étions tous trois seuls à porte fermée. Je voulais parcourir les

endroits capitaux ; ils m'assurèrent qu'il n'y avait été changé aucune chose, et je le reconnus parfaitement lorsque j'en entendis après la lecture. J'eus la même curiosité sur la déclaration en faveur de M. le comte de Toulouse, avec même réponse et même succès. Puis je me fis montrer les sceaux à nu dans le sac de velours et les instrumens de précaution signés et scellés, tout prêts en cas de besoin. Il y avait deux gros sacs de velours, tout remplis, qu'il ne quitta point de vue et qui furent toujours portés sous ses yeux et mis à ses pieds, tant au conseil qu'au lit de justice, parce que les sceaux y étaient. Qui que ce soit ne le sut que le régent, M. le Duc, le garde des sceaux, la Vrillière et moi. Son chauffe-cire et sa boutique étaient dans une chambre à part, et tout proche, avec de l'eau et du feu tout allumé, tout prêt sans que personne s'en fût aperçu. Comme nous achevions ainsi notre inventaire, toujours raisonnant sur ce qui pouvait arriver, on le vint avertir de la venue de M. le duc d'Orléans. Nous achevâmes en un moment ce que nous avions encore à voir et à nous dire, et, tandis qu'il prit sa robe du lit de justice pour n'avoir pas à en changer après le conseil, je descendis pour ne paraître pas venir d'avec lui. Je voulus même que la Vrillière demeurât, pour ne pas entrer ensemble dans le lieu du conseil.

Depuis les grandes chaleurs on l'avait tenu dans cette pièce, qui est la dernière du reste de l'enfilade, parce que le roi, incommodé dans sa très petite chambre, était venu coucher dans le cabinet du conseil ; mais, ce grand jour-ci, dès que le roi fut hors de son lit, on le mena s'habiller dans sa petite chambre et de là dans ses cabinets. On tira les housses de son lit et de celui du maréchal de Villeroy, au pied desquels on mit la table du conseil, et il y fut tenu. En entrant dans la pièce de devant, j'y trouvai beaucoup de monde, que le premier

bruit d'une chose si peu attendue avait sans doute amené, et parmi ce monde quelques-uns du conseil. M. le duc d'Orléans était dans un gros de gens au bas bout de cette pièce, et, à ce que je sus depuis, sortait de chez le roi, où il avait vu le duc du Maine en manteau, qui l'avait suivi jusqu'à la porte, comme il sortait, sans s'être dit un mot l'un à l'autre.

Après un assez léger coup-d'œil sur cette demi-foule, j'entrai dans le cabinet du conseil. J'y trouvai épars la plupart de ceux qui le composaient avec un sérieux et un air de contention d'esprit qui augmenta la mienne. Personne presque ne se parlait, et chacun, debout ou assis, çà et là, se tenait assez en sa place. Je ne joignis personne pour mieux examiner. Un moment après M. le duc d'Orléans entra d'un air gai, libre, sans aucune émotion, qui regarda la compagnie d'un air souriant : cela me fut d'un bon augure. Un moment après je lui demandai de ses nouvelles. Il me répondit tout haut qu'il était assez bien ; puis, s'approchant de mon oreille, il ajouta que, hors les réveils qui avaient été fréquens pour les ordres, il avait très bien dormi et qu'il venait délibéré à ne point mollir. Cela me plut infiniment, car il me sembla, à son maintien, qu'il me disait vrai et je l'y exhortai en deux paroles.

Vint après M. le Duc, qui ne tarda pas à s'approcher de moi et à me demander si j'augurais bien du régent et qu'il fût ferme. Celui-ci avait un air de gaieté haute qui se faisait un peu sentir à qui était au fait. Le prince de Conti, morosif, distrait, envieux de son beau-frère, ne paraissait qu'occupé, mais de rien. Le duc de Noailles dévorait tout des yeux et les avait étincelans de colère de se voir au parterre dans un si grand jour, car il ne savait chose quelconque. Je l'avais ainsi demandé à M. le Duc expressément, croyant leur liaison plus grande que

je ne la trouvai. Il en pensait avec défiance, sans estime, encore moins d'amitié, indépendamment de ce qu'il y avait nouvellement à craindre de lui avec M. du Maine.

Celui-ci parut à son tour en manteau, et entra par la petite porte du roi. Jamais il ne fit tant et de si profondes révérences, quoiqu'il n'en fût pas avare, et se tint seul perché sur son bâton, près de la table du conseil, du côté des lits, considérant tout le monde. Ce fut là, où, de vis-à-vis de lui, la table entre deux, je lui tirai la plus riante révérence que je lui eusse faite de ma vie, avec la plus sensible volupté. Il me la rendit pareille et continua d'observer chacun avec des yeux tirant au fixe, un visage agité, parlant tout seul presque toujours.

Presque personne ne se demandait qu'est-ce que c'était que tout cela; tous savaient la résolution prise de casser les arrêts du parlement pour avoir assisté à cette délibération. Ce conseil était l'extraordinaire, indiqué puis remis, pour y voir l'arrêt du conseil en cassation. Il fut donc clair à tous que c'était ce qu'on allait voir pour le faire enregistrer tout de suite, non peut-être sans peine d'un lit de justice de surprise, surtout pour quelques-uns qui se croyaient privilégiés auprès du régent. M. le Duc revint encore à moi assez de suite me témoigner sa peine de voir là le duc du Maine en manteau et pour m'exhorter à fortifier M. le duc d'Orléans, puis le garde des sceaux vint à moi pour la même chose. Un moment après M. le duc d'Orléans m'en vint parler, assez empêché de ce manteau, mais sans témoigner de faiblesse. Je lui représentai que je lui avais toujours dit qu'il devait s'y attendre; que mollir serait sa perte; que le Rubicon était passé. J'ajoutai ce que je pus de plus fort et de plus concis pour le soutenir et pour ne paraître pas aussi trop long-temps en conférence avec lui. Aussitôt que je me fus séparé de lui, M. le Duc impatient et inquiet me vint demander en



quelle disposition d'esprit était le régent. Je lui dis bonne, en monosyllabe, et l'envoyai l'y entretenir.

Je ne sais si ces mouvemens, sur lesquels chacun commençait d'avoir les yeux, effarouchèrent le duc du Maine; mais à peine M. le Duc eut-il, en me quittant, joint le régent, que le duc du Maine alla parler au maréchal de Villeroy et à d'Effiat, assis l'un près de l'autre au bas bout vers la petite porte du roi, le dos à la muraille. Ils ne se levèrent point pour le duc du Maine, qui demeura debout vis-à-vis et tout près d'eux, où ils tinrent tous trois des propos bas assez longs, comme gens qui délibèrent avec embarras et surprise, à ce qu'il me paraissait au visage des deux assis que je voyais assez bien, et que je tâchais de ne pas perdre de vue. Pendant ce temps-là M. le duc d'Orléans et M. le Duc se parlaient vers la fenêtre, près de la porte ordinaire d'entrée, ayant le garde des sceaux assez près d'eux, qui les joignit. M. le Duc, en ce moment, se tourna un peu, ce qui me donna moyen de lui faire signe de l'autre conférence, qu'il avisa aussitôt. J'étais seul vers la table du conseil, très attentif à tout, et les autres, épars, commencèrent à le devenir davantage. Un peu après le duc du Maine vint se remettre d'où il était parti, les deux étant restés assis où ils étaient. M. du Maine alors se retrouva vis-à-vis de moi, la table entre deux. J'observai qu'il avait l'air égaré, et qu'il parlait tout seul plus que devant.

Le comte de Toulouse arriva, comme le régent venait de quitter les deux avec qui il était. Le comte de Toulouse était en manteau, et salua la compagnie d'un air grave et concentré, n'abordant ni abordé de personne. M. le duc d'Orléans se trouva vis-à-vis de lui et se tourna vers moi, quoiqu'à quelque distance, comme me le montrant et m'en témoignant sa peine. Je baissai un peu la tête en le regardant fixement, comme



pour lui dire : Eh bien , quoi ? M. le duc d'Orléans s'avança au comte de Toulouse , et lui dit tout haut , devant tout ce qui était là proche , qu'il était surpris de le voir en manteau ; qu'il n'avait pas voulu le faire avertir du lit de justice , parce qu'il savait que , depuis leur dernier arrêt , il n'aimait pas aller au parlement. Le comte de Toulouse répondit qu'il était vrai ; mais que quand il s'agissait du bien de l'état , il mettait toute autre considération à part. M. le duc d'Orléans se tourna sur-le-champ sans rien répliquer , vint à moi , et me dit tout bas en me poussant plus loin : « Voilà un homme qui me perce le cœur. Savez-vous bien ce qu'il vient de me dire » ? et il me le répéta. Je louai le procédé de l'un , le sentiment de l'autre ; lui remontrai que le rétablissement du comte de Toulouse étant résolu , et pour la même séance , son état ne devait pas lui faire de peine , et je me mis doucement à le reconforter. Il m'interrompit pour me dire l'envie qu'il avait de lui parler. Je lui représentai que cela était bien délicat , et qu'au moins avant de s'y résoudre , fallait-il attendre à toute extrémité. Je me tournai aussitôt pour le ramener vers le gros du monde , pour abréger ce particulier que je craignais qui ne fût trop remarqué. Le comte de Toulouse nous voyait et était resté à la même place , et chacun nous voyait aussi , cantonné à part soi.

Le duc du Maine était retourné au maréchal de Villeroy et à d'Effiat , eux assis sans branler à la même place , et lui debout devant eux , comme l'autre fois. Je vis ce petit conciliabule très ému. Il dura quelque espace , pendant lequel M. le Duc me vint parler , puis le garde des sceaux nous joignit , inquiets tous deux de ce qu'avait produit l'arrivée du comte de Toulouse , sur laquelle M. le duc d'Orléans m'avait pris en particulier. Je le leur dis , et me séparai d'eux le plus tôt que je pus. Ce qui m'en hâta encore , fut que je venais de m'apercevoir que le duc

de Noailles n'ôtait pas les yeux de dessus moi, et me suivait de la vue, quelque mouvement que je fisse, changeant même de place ou de posture pour se trouver toujours en situation de me voir. Le duc de la Force me voulut joindre alors; cela fut cause que je l'éconduisis promptement; la Vrillière ensuite, à qui je dis quelque chose, et l'envoyai au garde des sceaux pour qu'il fortifiât le régent. Cependant M. du Maine quitta ses deux hommes et fit signe à son frère de le venir trouver au pied du lit du maréchal de Villeroy, où il venait de se poster. Il lui parla avec agitation assez peu, l'autre répliqua de même, comme n'étant pas trop d'accord. Le duc du Maine redoubla; puis le comte de Toulouse alla entre les pieds des deux lits et la table gagner la cheminée, où M. le duc d'Orléans était avec M. le Duc, et s'arrêta à distance, en homme qui attend pour parler. M. le duc d'Orléans, qui s'en aperçut, quitta M. le Duc quelques momens après, et alla au comte de Toulouse. Ils se tournèrent le nez tout-à-fait à la muraille, et cela dura assez long-temps sans qu'on en pût rien juger, parce qu'on ne voyait rien que leur dos, et qu'il n'y parut ni émotion ni presque aucun geste.

Le duc du Maine était demeuré seul où il avait parlé à son frère. Il présentait un visage demi mort, regardait comme à la dérobée le colloque qu'il avait envoyé faire, puis passait des yeux égarés sur la compagnie avec un trouble de coupable et une agitation de condamné. Alors le maréchal d'Huxelles m'appela. Il était vis-à-vis du duc du Maine, la table entre-deux, et y avait le dos tourné, par conséquent au duc du Maine. Le maréchal était là en groupe avec les maréchaux de Tallard et d'Estrées et l'ancien évêque de Troyes, desquels le duc de Noailles s'approcha en même temps que moi.

Huxelles me demanda ce que c'était donc que toutes

ces allées et venues, et sur ce que je lui en fis pour réponse la même question à lui-même, il me demanda s'il y avait quelque difficulté au lit de justice pour ces princes ou peut-être pour les enfans de M. du Maine. Je lui répondis que, pour MM. du Maine et de Toulouse, il n'y en pouvait avoir, parce que l'arrêt intervenu entre les princes du sang et eux les laissait dans la jouissance de tous les honneurs qu'ils avaient; mais que, pour les enfans du duc du Maine, nous ne les y souffririons pas.

Nous restâmes quelque peu ainsi en groupe, moi occupé de regarder M. du Maine, et de me tourner quelquefois à regarder le colloque du régent et du comte de Toulouse, qui persévérait. Il se sépara enfin, et j'eus le temps de bien remarquer les deux frères, parce que le comte de Toulouse revint vers nous, la table entre-deux, le long des pieds des lits, trouver son frère, toujours resté seul debout sur son bâton, au pied du lit du maréchal de Villeroy, à la même place d'où il n'avait bougé. Le comte de Toulouse avait l'air fort peiné, même colère. Le duc du Maine, le voyant venir à lui de la sorte, changea tout-à-fait de couleur.

Je demeurais là bien attentif, les considérant se joindre, sans que le duc du Maine eût branlé de sa place, pour pénétrer leur conversation de mes yeux, lorsque je m'entendis appeler. C'était M. le duc d'Orléans qui, après avoir fait quelques pas seul le long de la cheminée, me voulait parler. Je le joignis et le trouvai en trouble de cœur. « Je lui viens de tout dire, me déclara-t-il à l'instant, je n'ai pu y tenir; c'est le plus honnête homme du monde et qui me perce le plus le cœur.—Comment, monsieur, repris-je, et que lui avez-vous dit?—Il m'est venu trouver, me répondit-il, de la part de son frère, qui venait de lui parler, pour me dire l'embarras où il se trouvait; qu'il voyait bien qu'il y avait quelque chose de pré-

paré; qu'il voyait bien aussi qu'il n'était pas bien avec moi; qu'il l'avait prié de me venir demander franchement si je voulais qu'il demeurât, ou s'il ne ferait pas aussi bien de ne pas rester. Je vous avoue que j'ai cru bien faire de lui dire qu'il ferait aussi bien de s'en aller, puisqu'il me le demandait. Là-dessus, le comte de Toulouse a voulu entrer en explication; j'ai coupé court, et lui ai dit que, pour lui, il pouvait rester en sûreté, parce qu'il demeurerait tel qu'il est sans nulle altération; mais qu'il pourrait se passer des choses désagréables à M. du Maine, dont il ferait aussi bien de n'être pas témoin. Le comte de Toulouse a insisté comment il pouvait rester comme il est dès qu'on attaquait son frère, et qu'ils n'étaient qu'un parce qu'ils étaient frères, et par honneur. J'ai répondu que j'en étais bien fâché; que tout ce que je pouvais était de distinguer le mérite et la vertu, et de la séparer, et puis quelques propos et des amitiés qu'il a reçues assez froidement, et de là l'est allé dire à son frère. Trouvez-vous que j'aie mal fait? — Non, lui dis-je, car il n'était plus question d'en délibérer, ni moins encore d'embarrasser un homme qu'il ne s'agissait que de fortifier; j'en suis bien aise, ajoutai-je, c'est parler net en homme qui a ses mesures bien prises et qui ne craint rien. Aussi faut-il montrer toute fermeté, encore plus avec cet engagement pris ». Il m'y parut très résolu; mais en même temps très desireux que les bâtards s'en allassent, qui fut, à ce que je crus voir, le vrai motif de ce qu'il venait de faire.

M. le Duc vint à nous, je demurai avec eux le moins que je pus, et je leur conseillai de se séparer aussi, d'autant que la compagnie partageait ses regards entre nous et les deux frères.

Le duc du Maine, pâle et comme mort, me parut près de se trouver mal; il s'ébranla à peine pour gagner le



bas bout de la table dont il était assez près, pendant quoi le comte de Toulouse vint dire un mot très court au régent, et se mit en marche le long du cabinet. Tous ces mouvemens se firent en un clin-d'œil. Le régent, qui était auprès du fauteuil du roi, dit haut : « Allons messieurs, prenons nos places. » Chacun s'approcha de la sienne, et comme je regardais de derrière la mienne, je vis les deux frères auprès de la porte ordinaire d'entrée comme des gens qui allaient sortir. Je sautai pour ainsi dire entre le fauteuil du roi et M. le duc d'Orléans pour n'être pas entendu du prince de Conti, et je dis à l'oreille avec émotion au régent, qui était déjà en place : « Monsieur, les voilà qui sortent. — Je le sais bien, me répondit-il tranquillement. — Oui, répliquai-je avec vivacité, mais savez-vous ce qu'ils feront quand ils seront dehors? — Rien du tout, me dit-il; le comte de Toulouse m'est venu demander permission de sortir avec son frère; il m'a assuré qu'ils seront sages. — Et s'ils ne le sont pas? répliquai-je. — Mais ils le seront, et s'ils ne le sont pas, il y a de bons ordres de les bien observer. — Mais s'ils font sottise ou qu'ils sortent de Paris. — On les arrêtera, il y a de bons ordres, je vous en répons ». Là-dessus, plus tranquille, je me mis en place; à peine y fus-je qu'il me rappela, et me dit que puisqu'ils sortaient il changeait d'avis, et avait envie de dire ce qui les regardait au conseil. Je lui répondis que le seul inconvénient qui l'en empêchait étant levé par cette sortie, je croirais que ce serait très mal fait de ne le pas dire à la régence. Il le communiqua à M. le Duc, tout bas à travers la table et le fauteuil du roi, puis appela le garde des sceaux, qui tous deux l'approuvèrent, et alors nous nous mîmes tout-à-fait en place.

Tous ces mouvemens avaient augmenté le trouble et la curiosité de chacun. Les yeux de tous occupés sur



le régent, avaient fait tourner le dos à la porte ordinaire d'entrée, et on ne s'aperçut point pour la plupart que les bâtards n'y étaient plus. A mesure que chacun ne les vit point en se plaçant, il les cherchait des yeux, et restait debout en attendant. Je me mis au siège du comte de Toulouse. Le duc de Guiche, qui était à mon autre côté, laissa un siège entre nous deux, le nez haut, attendant toujours les bâtards. Il me dit de m'approcher de lui, et que je me méprenais de siège. Je ne répondais mot, en considérant la compagnie qui était un vrai spectacle. A la seconde ou troisième semonce, je lui répondis qu'au contraire il s'approchât de moi. « Et M. le comte de Toulouse, répliqua-t-il. — Approchez-vous », repris-je, et le voyant immobile d'étonnement, regardant vis-à-vis où était le duc du Maine, dont le garde des sceaux avait pris la place, je le tirai par son habit, moi tout assis, en lui disant : « Venez çà et asseyez-vous ». Je le tirai si fort qu'il s'assit près de moi sans comprendre. « Mais qu'est-ce que ceci, me dit-il, où sont donc ces messieurs ? — Je n'en sais rien, repris-je d'impatience, mais ils n'y sont pas ». En même temps le duc de Noailles, qui joignait le duc de Guiche, et qui, enragé de n'être de rien dans une aussi grande préparation de journée, avait apparemment compris à force de regarder et d'examiner que j'étais dans la bouteille, et vaincu par sa curiosité, s'allongea sur la table par-devant le duc de Guiche, et me dit : « Au nom de Dieu, monsieur le duc, faites-moi la grâce de me dire ce que c'est donc que tout ceci ». Je n'étais en nulle mesure avec lui, comme on l'a vu souvent, mais bien en usage de le traiter très mal. Je me tournai à lui d'un air froid et dédaigneux, et, après l'avoir ouï et regardé, je retournai la tête. Ce fut là toute ma réponse. Le duc de Guiche me pressa de lui dire quelque chose, jusqu'à me dire que je savais tout. Je le niai toujours, et cependant chacun se

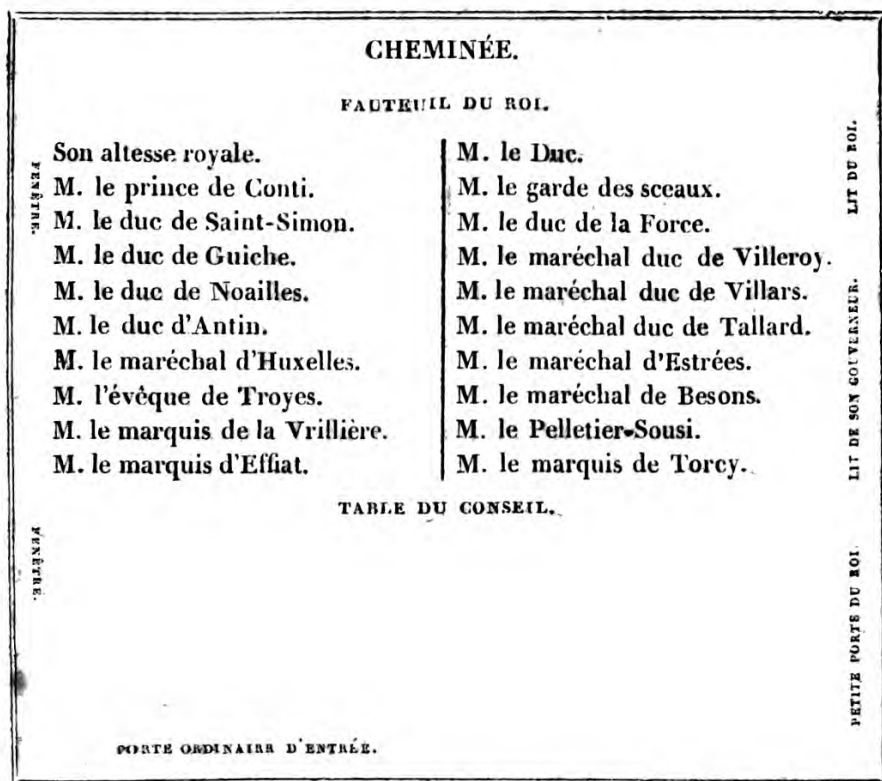
plaçait lentement, parce qu'on ne songeait qu'à regarder et à deviner ce que tout cela pouvait être, et qu'on fut long-temps à comprendre qu'il fallait se placer sans les bâtards, bien qu'aucun n'en ouvrît la bouche.

---

## CHAPITRE VI.

Plan de la salle du conseil de régence. — Remarques sur la séance. — Discours du régent. — Lecture des lettres du garde des sceaux. — Tableau du conseil. — Discours du régent et du garde des sceaux. — Lecture de l'arrêt proposé. — Opinions marquées. — Légers mouvemens au conseil sur l'obéissance du parlement. — Le régent parle sur la réduction des bâtards au rang de pairie. — Quel effet produit son discours. — Ma conduite dans cette circonstance. — Je prévins peut-être une opposition fâcheuse. — M. le duc d'Orléans parle sur le rétablissement du comte de Toulouse. — Opinions. — M. le Duc demande l'éducation du roi. — Mouvemens dans le conseil. — Opinions.

AVANT d'entrer dans ce qui se passa au conseil, il en faut donner la séance de ce jour-là, et la disposition de la pièce où il se tint, pour mieux faire entendre ce qui vient d'être raconté, et donner plus de jour à ce qui va l'être.



Il faut remarquer, sur la séance, que le maréchal d'Huxelles se mettait toujours à droite, pour mieux lire les dépêches à contre-jour, et M. de Troyes toujours auprès de lui, pour le soulager dans cette lecture. Ils s'y mirent ce jour-là par habitude, quoiqu'ils n'eussent rien à lire, et intervertirent ainsi le bas bout de la séance, ce qui n'empêcha pas néanmoins que les avis ne fussent pris au rang où ils devaient l'être. Il faut remarquer encore que la table du conseil n'étant pas assez longue pour que chacune des deux rangées y fût commodément, d'Effiat et Torcy étaient au bout, de manière qu'Effiat était presque au milieu du bout, pour laisser plus de terrain à la Vrillière pour écrire commodément. M. le duc d'Orléans, à l'autre bout, s'y tourna aussi un peu vers le fauteuil vide du roi, pour voir mieux des deux côtés, ce qu'il ne faisait jamais. Mais, outre que ce jour-là il voulait voir

son côté, il ne fut pas fâché de l'affecter, et de le laisser voir. Le garde des sceaux avait à ses pieds, à terre, le sac de velours noir où étaient les sceaux à nu, avec les instrumens de précaution, signés et scellés, et l'autre sac devant lui sur la table où il avait rangé tout ce qu'il devait lire au conseil, dans l'ordre où chaque chose devait l'être, et ce qui devait être enregistré, toutes choses et pièces qui furent aussi lues au lit de justice. Le roi cependant était dans ses cabinets et ne parut point du tout dans le lieu où se tint ce conseil ni dans les pièces qui y tenaient.

Lorsqu'on fut tout-à-fait assis en place, et que M. le duc d'Orléans eut un moment considéré toute l'assistance dont tous les yeux étaient fichés sur lui, il dit qu'il avait assemblé ce conseil de régence pour y entendre la lecture de ce qui avait été résolu au dernier; qu'il avait cru qu'il n'y avait d'expédient pour faire enregistrer l'arrêt du conseil dont on allait entendre la lecture que de tenir un lit de justice, et que les chaleurs ne permettant pas de commettre la santé du roi à la foule du palais, il avait estimé devoir suivre l'exemple du feu roi, qui avait fait quelquefois venir son parlement aux Tuileries; que, puisqu'il fallait tenir un lit de justice, il avait jugé devoir profiter de cette occasion pour y faire enregistrer les lettres de provision de garde des sceaux, et commencer par là cette séance, et il ordonna au garde des sceaux de les lire.

Pendant cette lecture, qui n'avait d'autre importance que de saisir une occasion de forcer le parlement de reconnaître le garde des sceaux dont la compagnie haïssait la personne et la commission, je m'occupai cependant à considérer les mines. Je vis en M. le duc d'Orléans un air d'autorité et d'attention, qui me fut si nouveau, que j'en demeurai frappé. M. le Duc, gai et brillant, parais-

sait ne douter de rien. Le prince de Conti, étonné, distrait, concentré, ne semblait rien voir ni prendre part à rien. Le garde des sceaux, grave et pensif, paraissait avoir trop de choses dans la tête; aussi en avait-il beaucoup à faire et pour un coup d'essai. Néanmoins, il se déploya avec son sac en homme bien net, bien décidé, bien ferme. Le duc de la Force, les yeux en dessous, examinait les visages. Les maréchaux de Villeroy et de Villars se parlaient des instans : ils avaient tous deux l'œil irrité et le visage abattu. Nul ne se composa mieux que le maréchal de Tallard; mais il ne put étouffer une agitation intérieure qui étincela souvent au-dehors. Le maréchal d'Estrées avait l'air stupéfait et de ne voir qu'un étang. Le maréchal de Besons, enveloppé plus que d'ordinaire dans sa grosse perruque, paraissait tout concentré, et l'œil bas et colère. Pelletier, très dégagé, simple, curieux, regardait tout. Torcy, plus empesé trois fois que de coutume, semblait considérer tout à la dérobee. Effiat, vif, piqué, outré, prêt à bondir, le sourcil froncé à tout le monde, l'œil hagard, qu'il passait avec précipitation et par élans de tous côtés. Ceux de mon côté, je ne pouvais les bien examiner : je ne les voyais que des momens par des changemens de postures des uns et des autres, et si la curiosité me faisait m'avancer sur la table et me tourner vers eux pour en regarder l'enfilade, ce n'était que bien rarement et bien courtement. J'ai déjà parlé de l'étonnement du duc de Guiche, du dépit et de la curiosité du duc de Noailles. D'Antin, toujours si libre dans sa taille, me parut tout emprunté et tout effarouché. Le maréchal d'Huxelles cherchait à faire bonne mine, et ne pouvait couvrir le désespoir qui le perçait. Le vieux Troyes, tout ébahi, ne montrait que de la surprise, de l'embarras, et de ne savoir proprement où il en était.



Dès l'instant de cette première lecture chacun vit bien, au départ des bâtards, après tout ce qui s'était passé dans ce cabinet du conseil avant la séance, qu'il s'agirait de quelque chose contre eux. La nature et le plus ou le moins de ce quelque chose tenaient tous les esprits en suspens, et cela joint à un lit de justice aussitôt éclaté et prêt qu'annoncé, marquait une grande résolution prise contre le parlement, et annonçait aussi tant de fermeté et de mesures dans un prince si reconnu pour en être entièrement incapable que tous en perdaient terre. Chacun, suivant ce qu'il était affecté de bâtardise ou de parlement, semblait attendre avec frayeur ce qui allait éclore. Beaucoup d'autres paraissaient vivement blessés de n'avoir eu part à rien, de se trouver dans la surprise commune, et que le régent leur eût échappé. Jamais visages si universellement allongés, ni d'embarras plus général ni plus marqué. Dans ce premier trouble, je crois que peu de gens prêtèrent l'oreille aux lettres dont le garde des sceaux faisait la lecture. Quand elle fut achevée, M. le duc d'Orléans dit qu'il ne croyait pas que ce fût la peine de prendre les voix un à un, ni sur leur contenu ni sur leur enregistrement, et qu'il pensait que tous seraient d'avis de commencer la séance du lit de justice par là.

Après une petite pause, mais marquée, le régent exposa en peu de mots les raisons qui avaient fait résoudre au dernier conseil de régence de casser les arrêts du parlement qu'on y avait lus, et de le faire par un arrêt du conseil de régence. Il ajouta qu'à la conduite présente du parlement, ç'eût été commettre de nouveau l'autorité du roi d'envoyer cet arrêt au parlement, qui eût donné en public une désobéissance formelle en refusant sûrement de l'enregistrer; que n'y ayant que la voie du lit de justice pour y parvenir, il avait estimé le devoir

tenir fort secret pour ne pas donner lieu aux cabales et aux malintentionnés d'y essayer à continuer la désobéissance, en leur donnant le temps de s'y préparer; qu'il avait cru, avec M. le garde des sceaux, que la fréquence et la manière des remontrances du parlement méritaient que cette compagnie fût remise dans les bornes du devoir, que depuis quelque temps elle avait perdu de vue; que M. le garde des sceaux allait lire au conseil un arrêt qui contenait la cassation délibérée et les règles qu'elle devait observer à l'avenir. Puis, regardant le garde des sceaux : « Monsieur, lui dit-il, vous l'expliquerez mieux que moi à ces messieurs : prenez la peine de le faire avant que de lire l'arrêt. »

Le garde des sceaux prit la parole, et paraphrasa ce que son altesse royale avait dit plus courtement; il expliqua ce que c'était que l'usage des remontrances, d'où il venait, ses utilités, ses inconvéniens, ses bornes, la grâce de les avoir rendues, l'abus qui en était fait, la distinction de la puissance royale d'avec l'autorité du parlement émanée du roi, l'incompétence des tribunaux en matière d'état et de finances, et la nécessité de la réprimer par une manière de code (ce fut le terme dont il se servit), qui fût à l'avenir la règle invariable du fond et de la forme de leurs remontrances. Cela expliqué sans longueur, avec justesse et grâce, il se mit à lire l'arrêt tel qu'il est imprimé, et entre les mains de tout le monde, à quelques bagatelles près, mais si légères, que leur ténuité me les a fait échapper.

La lecture achevée, le régent, contre sa coutume, montra son avis par les louanges qu'il donna à cette pièce; puis, prenant un air et un ton de régent que personne ne lui avait encore vu, qui acheva d'étonner la compagnie, il ajouta « : Pour aujourd'hui, messieurs, je m'écarterai de la règle ordinaire pour prendre les voix, et

je pense qu'il sera bon que j'en use ainsi pour tout ce conseil ». Puis, après un léger coup-d'œil passé sur les deux côtés de la table, pendant lequel on eût entendu un ciron marcher, il se tourna vers M. le Duc, et lui demanda son avis. M. le Duc opina pour l'arrêt, alléguant plusieurs raisons courtes, mais fortes. Le prince de Conti parla aussi en même sens. Moi ensuite, car le garde des sceaux avait opiné tout de suite après sa lecture. Je fus du même avis, mais plus généralement, quoique aussi fortement, pour ne pas tomber inutilement sur le parlement, et pour ne m'arroger pas d'appuyer son altesse royale à la manière des princes du sang. Le duc de la Force s'étendit davantage. Tous parlèrent, mais la plupart très peu; et quelques-uns, tels que les maréchaux de Villeroy, Villars, Estrées, Besons, MM. de Troyes et d'Effiat laissèrent voir leur douleur de n'oser résister au parti pris, dont il était clair qu'il n'y avait pas à espérer d'en rien rabattre. L'abattement se peignit sur leurs visages, et vit qui voulut que celui du parlement n'était ni ce qu'ils desiraient ni ce qu'ils avaient cru qui pouvait arriver. Tallard fut le seul d'eux qui en cela ne parut pas; mais le monosyllabe suffoqué du maréchal d'Huxelles fit tomber ce qui lui restait de masque. Le duc de Noailles se contint avec tant de peine qu'il parla plus qu'il ne voulait, et avec une angoisse digne de Fresnes. M. le duc d'Orléans opina le dernier, mais avec une force très insolite; puis fit encore une pause, repassant tout le conseil sous ses yeux.

En ce moment le maréchal de Villeroy, plein de sa pensée, se demanda entre ses dents : « Mais viendront-ils ? » Cela fut doucement relevé. M. le duc d'Orléans dit qu'ils en avaient assuré des Granges, et ajouta qu'il n'en doutait pas, et tout de suite qu'il faudrait faire avertir quand on les saurait en marche. Le garde des sceaux répondit qu'il

le serait. M. le duc d'Orléans reprit qu'il le faudrait toujours faire dire à la porte; et, tout aussitôt voilà M. de Troyes debout. La peur me prit si brusque qu'il n'allât jaser à la porte, que j'y courus plus tôt que lui. Comme je revenais, d'Antin, qui s'était tourné pour me guetter au passage, me pria en grâce de lui dire ce que c'était que ceci. Je coulai, disant que je n'en savais rien : « Bon, reprit-il, à d'autres »! Remis en place, M. le duc d'Orléans dit encore je ne sais plus quoi; et M. de Troyes encore en l'air, et moi aussi comme l'autre fois. En passant je dis à la Vrillière de se saisir de toutes les commissions pour aller à la porte, de peur du babil de M. de Troyes ou de quelque autre, parce que de l'éloignement d'où j'étais assis, cela marquait trop. En effet, cela était essentiel, et la Vrillière le fit depuis. Retournant en ma place, encore d'Antin en embuscade, m'interpellant, au nom de Dieu et les mains jointes, je tins bon, et lui dis : « Vous allez voir ». Le duc de Guiche à mon retour en place me pressa aussi inutilement, jusqu'à me dire qu'on voyait bien que j'étais dans la bouteille : je demeurai sourd.

Ces petits mouvemens passés, M. le duc d'Orléans, redressé sur son siège d'un demi-pied, dit à la compagnie, d'un ton encore plus ferme et plus de maître qu'à la première affaire, qu'il y en avait une autre à proposer bien plus importante que celle qu'on venait d'entendre. Ce prélude renouvela l'étonnement des visages, et rendit les assistans immobiles. Après un moment de silence, le régent dit qu'il avait jugé le procès qui s'était élevé entre les princes du sang et les légitimés : ce fut le terme dont il usa sans ajouter celui de princes; qu'il avait eu alors ses raisons pour n'en pas faire davantage, mais qu'il n'était pas moins obligé de faire justice aux pairs de France, qui l'avaient demandée en même temps au roi par une requête en corps, que sa majesté avait reçue



elle-même, et que lui-même régent avait communiquée aux légitimés ; que cette justice ne se pouvait plus différer à un corps aussi illustre , composé de tous les grands du royaume , des premiers seigneurs de l'état , des personnes les plus grandement revêtues , et dont la plupart s'étaient distingués par les services qu'ils avaient rendus ; que , s'il avait estimé au temps de leur requête n'y devoir pas répondre , il ne se sentait que plus pressé de ne plus différer une justice qui ne pouvait plus demeurer suspendue , et que tous les pairs desiraient de préférence à tout ; que c'était avec douleur qu'il voyait des gens ( ce fut le mot dont il se servit ) qui lui étaient si proches , montés à un rang dont ils étaient les premiers exemples , et qui avait continuellement augmenté contre toutes les lois ; qu'il ne pouvait se fermer les yeux à la vérité ; que la faveur de quelques princes et encore bien nouvellement , avait interverti le rang des pairs ; que ce préjudice fait à cette dignité n'avait duré qu'autant que l'autorité qui avait forcé les lois ; qu'ainsi les ducs de Joyeuse et d'Épernon , ainsi MM. de Vendôme avaient été remis en règle et en leur rang d'ancienneté parmi les pairs , aussitôt après la mort de Henri III et de Henri IV ; que M. de Beaufort n'avait point eu d'autre rang sous les yeux du feu roi , ni M. de Verneuil , que le roi fit duc et pair , en 1663 , avec treize autres , et qui fut reçu au parlement , le roi y tenant son lit de justice , avec eux , et y prit place après tous les pairs ses anciens y séans , et n'y en a jamais eu d'autre ; que l'équité , le bon ordre , la cause de tant de personnes si considérables et la première dignité de l'état ne lui permettaient pas un plus long déni de justice ; que les légitimés avaient eu tout le temps de répondre , mais qu'ils ne pouvaient alléguer rien de valable contre la force des lois et des exemples ; qu'il ne s'agissait que de faire droit sur une requête pour un



procès existant et pendant, qu'on ne pouvait pas dire qui ne fût pas instruit; que, pour y prononcer, il avait fait dresser la déclaration dont le garde des sceaux allait faire la lecture, pour la faire enregistrer après au lit de justice que le roi allait tenir.

Un silence profond succéda à un discours si peu attendu et qui commença à développer l'énigme de la sortie des bâtards. Il se peignit un brun sombre sur quantité de visages. La colère étincela sur celui des maréchaux de Villars et de Besons, d'Effiat, même du maréchal d'Estrées. Tallard devint stupide quelques momens, et le maréchal de Villeroy perdit toute contenance. Je ne pus voir celle du maréchal d'Huxelles, que je regrettai beaucoup, ni du duc de Noailles que de biais par-ci, par-là. J'avais la mienne à composer, sur qui tous les yeux passaient successivement. J'avais mis sur mon visage une couche de plus de gravité et de modestie. Je gouvernais mes yeux avec lenteur, et ne regardais qu'horizontalement pour le plus haut. Dès que le régent ouvrit la bouche sur cette affaire, M. le Duc m'avait jeté un regard triomphant, qui pensa démonter tout mon sérieux, qui m'avertit de le redoubler et de ne m'exposer plus à trouver ses yeux sous les miens. Contenu de la sorte, attentif à dévorer l'air de tous, présent à tout et à moi-même, immobile, collé sur mon siège, compassé de tout mon corps, pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, du trouble le plus charmant, d'une jouissance la plus démesurément et la plus persévérément souhaitée, je suis d'angoisse de la captivité de mon transport, et cette angoisse même était d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni devant ni depuis ce beau jour. Que les plaisirs des sens sont inférieurs à ceux de l'esprit, et qu'il est véritable que la proportion des maux est celle-là même des biens qui les fixissent!

Un moment après que le régent eut cessé de parler il dit au garde des sceaux de lire la déclaration. Il la lut tout de suite, sans discourir auparavant, comme il avait fait dans l'affaire précédente. Pendant cette lecture qu'aucune musique ne pouvait égaler à mes oreilles, mon attention fut partagée à reconnaître si elle était entièrement la même que Millain avait dressée et qu'il m'avait montrée, et j'eus la satisfaction de la trouver la même parfaitement, et à examiner l'impression qu'elle faisait sur les assistans; peu d'instans me découvrirent, par la nouvelle altération de leurs visages, ce qui se passait dans leur âme, et peu d'autres m'avertirent, à l'air de désespoir qui saisit le maréchal de Villeroy, et de fureur qui surprit Villars, qu'il fallait apporter un remède à ce que le désordre, dont ils ne paraissaient plus les maîtres, pouvait leur arracher. Je l'avais dans ma poche et je l'en tirai alors. C'était notre requête contre les bâtards que je mis devant moi sur la table et que j'y laissai ouverte au dernier feuillet, qui contenait toutes nos signatures imprimées en gros caractères majuscules. Elles furent incontinent regardées par ces deux maréchaux et reconnues sans doute, au farouche abattu de leurs yeux qui succéda sur-le-champ et qui éteignit je ne sais quel air de menace, surtout dans le maréchal de Villars. Mes deux voisins me demandèrent ce que c'était que ce papier, je le leur dis en leur montrant les signatures. Chacun regarda ce bizarre papier sans que personne s'informât d'une chose si reconnaissable, et que la seule facilité du voisinage me l'avait fait demander par le prince de Conti et le duc de Guiche, deux hommes qui, chacun fort différemment l'un de l'autre, ne voyaient guère ce qu'ils voyaient. J'avais balancé cette démonstration entre la crainte de trop montrer par là que j'étais du secret et le hasard du bruit que je voyais ces maréchaux si près de

faire et du succès que ce bruit pouvait avoir. Rien n'était plus propre à les contenir que l'exhibition de leur propre signature. Ne la faire qu'après qu'ils auraient eu parlé, cela n'eût servi qu'à leur faire honte et point à arrêter ce qu'ils auraient excité. J'allai donc au plus sûr, et j'eus lieu de juger que j'avais fait utilement. Toute cette lecture fut écoutée avec la dernière attention jointe à la dernière émotion. Quand elle fut achevée, M. le duc d'Orléans dit qu'il était bien fâché de cette nécessité, qu'il s'agissait de ses beaux-frères, mais qu'il ne devait pas moins justice aux pairs qu'aux princes du sang; puis, se tournant au garde des sceaux, lui ordonna d'opiner. Celui-ci parla peu, dignement, en bons termes, mais comme un chien qui court sur de la braise, et conclut à l'enregistrement. Après, son altesse royale, regardant tout le monde, dit qu'il continuerait de prendre les avis par la tête, et fit opiner M. le Duc. Il fut court, mais nerveux et poli pour les pairs; M. le prince de Conti de même avis, mais plus brièvement; puis M. le duc d'Orléans me demanda mon avis. Je fis, contre ma coutume, une inclination profonde, mais sans me lever, et dis qu'ayant l'honneur de me trouver l'ancien des pairs du conseil, je faisais à son altesse royale mes très humbles remerciemens, les leurs et ceux de tous les pairs de France de la justice si ardemment désirée qu'elle prenait la résolution de nous rendre sur ce qui importait le plus essentiellement à notre dignité et qui touchait le plus sensiblement nos personnes; que je la suppliais de vouloir bien être persuadée de toute notre reconnaissance et de compter sur tout l'attachement possible à sa personne pour un acte d'équité si souhaité et si complet; qu'en cette expression sincère de nos sentimens consisterait toute notre opinion, parce qu'étant parties il ne nous était pas permis d'être juges; je terminai ce peu de mots par une inclination profonde,

sans me lever, que le duc de la Force imita seul en même temps. Je portai aussitôt mon attention à voir à qui le régent demanderait l'avis, pour interrompre, si c'était à un pair, afin d'ôter les plus légers prétextes de formes aux bâtards pour en revenir, mais je ne fus pas en cette peine. M. le duc d'Orléans m'avait bien entendu et compris, il sauta au maréchal d'Estrées. Lui et tous les autres opinèrent presque sans parler, en approuvant ce qui ne leur plaisait guère pour la plupart. J'avais tâché de ménager mon ton de voix de manière qu'il ne fût que suffisant pour être entendu de tout le monde, préférant même de ne l'être pas des plus éloignés, à l'inconvénient de parler trop haut, et je composai toute ma personne au plus de gravité, de modestie et d'air simple de reconnaissance qu'il me fut possible. M. le Duc me fit malicieusement signe, en souriant, que j'avais bien dit ; mais je gardai mon sérieux et me tournai à examiner tous les autres. On ne peut rendre les mines ni les contenance des assistans. Ce que j'en ai raconté, et les impressions qui les occupaient se fortifièrent de plus en plus. On ne voyait que gens opprésés et dans une surprise qui les accablait, concentrés, agités, quelques-uns irrités, quelque peu bien aises, comme la Force et Guiche, qui me le dirent aussitôt très librement.

Les avis pris presque aussitôt que demandés, M. le duc d'Orléans dit : « Messieurs, voilà donc qui a passé ; la justice est faite, et les droits de MM. les pairs en sûreté. J'ai à présent un acte de grâce à vous proposer, et je le fais avec d'autant plus de confiance, que j'ai eu soin de consulter les parties intéressées, qui y veulent bien donner les mains, et que je l'ai fait dresser en sorte qu'il ne pût blesser personne. Ce que je vais exposer regarde la seule personne de M. le comte de Toulouse. Personne n'ignore combien il a désapprouvé tout ce qui a été fait



en faveur de lui et de son frère, et qu'il ne l'a soutenu depuis la régence que par respect pour la volonté du feu roi. Tout le monde aussi connaît sa vertu, son mérite, son application, sa probité, son désintéressement. Cependant je n'ai pu éviter de le comprendre dans la déclaration que vous venez d'entendre. La justice ne fournit point d'exception en sa faveur, et il fallait assurer le droit des pairs. Maintenant qu'il ne peut plus souffrir d'atteinte, j'ai cru pouvoir rendre par grâce au mérite ce que j'ôte par équité à la naissance, et faire une exception personnelle de M. le comte de Toulouse, qui, en confirmant la règle, le laissera lui seul dans tous les honneurs dont il jouit, à l'exclusion de tous autres, et sans que cela puisse passer à ses enfans s'il se marie et qu'il en ait, ni être tiré à conséquence pour personne sans exception. J'ai le plaisir que les princes du sang y consentent, et que ceux des pairs à qui j'ai pu m'en ouvrir sont entrés dans mes sentimens et ont bien voulu même m'en prier. Je ne doute point que l'estime qu'il s'est acquise ici ne vous rende cette proposition agréable » ; et se tournant au garde des sceaux : « Monsieur, continua-t-il, voulez-vous bien lire la déclaration » ? lequel, sans rien ajouter, se mit incontinent à la lire.

J'avais pendant le discours de son altesse royale porté toute mon attention à examiner l'impression qu'il faisait sur les esprits. L'étonnement qu'il y causa fut général ; il fut tel, qu'il semblait, à voir ceux à qui il s'adressait, qu'ils ne le comprenaient pas, et ils ne s'en remirent point de toute la lecture. Ceux surtout que la précédente avait le plus affligés témoignèrent à celle-ci une consternation qui fit le panégyrique de cette distinction des deux frères, en ce qu'en affligeant davantage ceux de ce parti, ce premier mouvement involontaire marquait le parti même, non l'affection des personnes, qui leur eût été ici un mo-



tif de consolation, au lieu que ce leur fut une très vive irritation de douleur, par l'approfondissement où cette distinction plongeait le duc du Maine, et le privait du secours de son frère, au moins avec grâce de la part d'un cadet si hautement distingué. Je triomphai en moi-même d'un succès si évidemment démontré, et je ne reçus pas trop bien le duc de Guiche, qui me témoigna le désapprouver. Villeroy confondu, Villars rageant, Effiat roulant les yeux, Estrées hors de soi de surprise, furent les plus marqués. Tallard, la tête en avant, suçait pour ainsi dire toutes les paroles du régent à mesure qu'elles étaient proférées, et toutes celles de la déclaration à mesure que le garde des sceaux la lisait. Noailles, éperdu en lui-même, ne le cachait pas même au-dehors. Huxelles, tout occupé de se rendre maître de soi, ne sourcillait pas. Je partageai mon application entre le maintien de l'assistance et la lecture de la déclaration, et j'eus la satisfaction de l'entendre parfaitement conforme à celle que le duc de la Force avait dressée, et avec les deux clauses expresses du consentement des princes du sang et à la réquisition des pairs, que j'y fis insérer sous prétexte d'assurer à toujours l'état personnel du comte de Toulouse, et en effet pour mettre le droit des pairs en sûreté avec honneur, clauses qui réveillèrent d'une dose de plus les affections de ceux dont je viens de parler.

La déclaration lue, M. le duc d'Orléans la loua en deux mots, et dit après au garde des sceaux d'opiner. Il le fit en deux mots, à la louange du comte de Toulouse. M. le Duc, après quelques louanges du même, témoigna sa satisfaction par estime et par amitié. M. le prince de Conti ne dit que deux mots. Après lui, je témoignai à son altesse royale ma joie de lui voir concilier la justice et la sûreté du droit des pairs avec la grâce inouïe qu'il faisait à la vertu de M. le comte de Toulouse, qui la mé-

ritait par sa modération, sa vérité, son attachement au bien de l'état ; que plus il avait reconnu l'injustice du rang auquel il avait été élevé, plus il s'en rendait digne, plus il était avantageux aux pairs de céder le personnel au mérite, lorsque cette exception était renfermée à sa seule personne, avec les précautions si formelles et si législatives contenues dans la déclaration, et de contribuer ainsi du nôtre volontairement à une élévation sans exemple, d'autant plus flatteuse qu'elle n'avait de fondement que la vertu, pour exciter cette même vertu de plus en plus au service et à l'utilité de l'état ; que j'opinais donc avec joie à l'enregistrement de la déclaration, et que je ne craignais point d'y ajouter les très humbles remerciemens des pairs, puisque j'avais l'honneur de me trouver l'ancien de ceux qui étaient présens. En fermant la bouche, je jetai les yeux vis-à-vis de moi, et je remarquai aisément que mon applaudissement n'y plaisait pas, et peut-être mon remerciement encore moins. Ils y opinèrent en baissant la tête à un coup si sensible ; fort peu marmottèrent je ne sais quoi entre leurs dents, mais le coup de foudre sur la cabale fut de plus en plus senti, et à mesure que la réflexion succéda à la première surprise, à mesure aussi une douleur aigre et amère se manifesta sur les visages d'une manière si marquée, qu'il fut aisé de juger qu'il était temps de frapper.

Les opinions finies, M. le Duc me jeta une œillade brillante, et voulut parler ; mais le garde des seaux qui, à son côté, ne s'en aperçut pas, voulant aussi dire quelque chose, M. le duc d'Orléans lui dit que M. le Duc voulait parler, et tout de suite, sans lui en donner le temps, et se redressant avec majesté sur son siège : « Messieurs, dit-il, M. le Duc a une proposition à vous faire ; je l'ai trouvée juste et raisonnable ; je ne doute pas que vous n'en jugiez comme moi ». Et se tournant vers lui : « Mon-

sieur, lui dit-il, voulez-vous bien l'expliquer » ? Le mouvement que ce peu de paroles jeta dans l'assemblée est inexprimable. Je crus voir des gens poursuivis de toutes parts et surpris d'un ennemi nouveau qui naît du milieu d'eux dans l'asile où ils arrivent hors d'haleine : « Monsieur, dit M. le Duc, en s'adressant au régent à l'ordinaire, puisque vous faites justice à MM. les ducs, je crois être en droit de vous la demander pour moi-même : le feu roi a donné l'éducation de sa majesté à M. le duc du Maine. J'étais mineur, et dans l'idée du feu roi M. du Maine était prince du sang, et habile à succéder à la couronne. Présentement je suis majeur, et non-seulement M. du Maine n'est plus prince du sang, mais il est réduit à son rang de pairie. M. le maréchal de Villeroy est aujourd'hui son ancien et le précède partout : il ne peut donc plus demeurer gouverneur du roi, sous la surintendance de M. du Maine. Je vous demande cette place que je ne crois pas qui puisse être refusée à mon âge, à ma qualité, ni à mon attachement pour la personne du roi et pour l'état. J'espère, ajouta-t-il en se tournant vers sa gauche, que je profiterai des leçons de M. le maréchal de Villeroy pour m'en bien acquitter, et mériter son amitié. »

A ce discours, le maréchal de Villeroy fit presque le plongeon, dès qu'il entendit prononcer le mot de surintendance de l'éducation ; il s'appuya le front sur son bâton, et demeura plusieurs momens en cette posture. Il parut même qu'il n'entendit rien du reste du discours. Villars, Besons, Effiat ployèrent les épaules comme gens qui ont reçu les derniers coups ; je ne pus voir personne de mon côté que le seul duc de Guiche, qui approuva à travers son étonnement prodigieux. Estrées revint à soi le premier, se secoua, s'ébroua, regarda la compagnie comme un homme qui revient de l'autre monde.

Dès que M. le Duc eut fini, M. le duc d'Orléans passa

des yeux toute la compagnie en revue, puis dit que la demande de M. le Duc était juste; qu'il ne croyait pas qu'elle pût être refusée; qu'on ne pouvait faire le tort à M. le maréchal de Villeroy de le laisser sous M. du Maine, puisqu'il le précédait à cette heure; que la surintendance de l'éducation du roi ne pouvait être plus dignement remplie que par la personne de M. le Duc, et qu'il était persuadé que cela irait tout d'une voix, et tout de suite demanda l'avis à M. le prince de Conti, qui opina en deux mots, après au garde des sceaux, qui ne fut pas plus long, ensuite à moi. Je dis seulement, en regardant M. le Duc, que j'y opinais de tout mon cœur. Tous les autres, excepté M. de la Force qui dit un mot, opinèrent sans parler, en s'inclinant simplement, les maréchaux à peine, d'Effiat aussi, ses yeux et ceux de Villars étincelant de fureur.

Les opinions prises, le régent, se tournant vers M. le Duc: « Monsieur, lui dit-il, je crois que vous voulez lire ce que vous avez dessein de dire au roi au lit de justice ». Là-dessus M. le Duc le lut tel qu'il est imprimé. Quelques momens de silence morne et profond succédèrent à cette lecture, pendant lesquels le maréchal de Villeroy, pâle et agité, marmottait tout seul. Enfin, comme un homme qui prend son parti, il se tourna vers le régent, la tête basse, les yeux mourans, la voix faible: « Je ne dirai que ces deux mots-là, dit-il: voilà toutes les dispositions du roi renversées, je ne le puis voir sans douleur. M. du Maine est bien malheureux. — Monsieur, répondit le régent d'un ton vif et haut, M. du Maine est mon beau-frère, mais j'aime mieux un ennemi découvert que caché ». A ce grand mot plusieurs baissèrent la tête. Effiat secoua fort la sienne de côté et d'autre. Le maréchal de Villeroy fut près de s'évanouir, les soupirs commencèrent vis-à-vis de moi à se faire entendre par-

ci, par-là, comme à la dérobée; chacun sentit qu'à ce coup le fourreau était jeté et ne savait plus s'il y aurait d'enrayure. Le garde des sceaux, pour faire quelque diversion, proposa de lire le discours qu'il avait préparé pour servir de préface à l'arrêt de cassation de ceux du parlement et qu'il prononça au lit de justice avant de proposer l'arrêt. Comme il le finissait on entra pour lui dire que quelqu'un le demandait à la porte.

Il sortit et revint fort peu après, non à sa place, mais à M. le duc d'Orléans, qu'il tira dans une fenêtre, et cependant, grand concentration de presque tous. Le régent remis en place dit à la compagnie qu'il recevait avis que toutes les chambres assemblées, le premier président, nonobstant ce qu'il avait répondu à Desgranges, avait proposé de n'aller point aux Tuileries et demandé ce qu'ils iraient faire en ce lieu où ils n'auraient point de liberté; qu'il fallait mander au roi que son parlement entendrait sa volonté dans son lieu de séance ordinaire, quand il lui plairait de lui faire cet honneur d'y venir ou de la lui envoyer dire; que cela avait fait du bruit et qu'on délibérait actuellement. Le conseil parut fort étourdi de cette nouvelle, mais son altesse royale dit, d'un air très libre, qu'il doutait d'un refus et ordonna au garde des sceaux de proposer néanmoins ce qu'il croyait qu'il y aurait à faire au cas que l'avis du premier président prévalût.

Le garde des sceaux témoigna qu'il ne pouvait croire que le parlement se portât à cette désobéissance; qu'en ce cas elle serait formelle et contraire également au droit et à l'usage. Il s'étendit un peu à montrer que rien n'était si pernicieux que de commettre l'autorité du roi pour en avoir le démenti, et conclut à l'interdiction du parlement sur-le-champ s'il tombait dans cette faute. M. le duc d'Orléans ajouta qu'il n'y avait point à balancer, et



prit l'avis de M. le Duc, qui y opina fortement ; M. le prince de Conti aussi, moi de même, MM. de la Force et de Guiche encore plus. Le maréchal de Villeroy, d'une voix cassée, cherchant de grands mots qui ne venaient pas à temps, déplora cette extrémité et fit tout ce qu'il put pour éviter de donner une opinion précise. Forcé enfin par le régent de s'expliquer, il n'osa contredire, mais il ajouta que c'était à regret, et voulut en étaler les suites fâcheuses. Mais le régent l'interrompit encore, dit qu'il ne s'en embarrassait pas ; qu'il avait prévu à tout ; qu'il serait bien plus fâcheux d'avoir le démenti, et demanda tout de suite l'avis au duc de Noailles, qui répondit tout court, d'un ton contrit, que cela serait bien triste, mais qu'il en était d'avis. Villars voulut paraphraser, mais il se contint, et dit qu'il espérait que le parlement obéirait. Pressé par le régent, il proposa d'attendre des nouvelles avant qu'on opinât ; mais, pressé de plus près, il fut pour l'interdiction avec un air de chaleur et de dépit extrêmement marqué. Personne après n'osa branler et la plupart n'opinèrent que de la tête.

L'avis passé, cette nouvelle donna lieu à M. le duc d'Orléans de traiter la manière de l'interdiction, et les différentes manières de se conduire selon les divers contre-temps, tel que je l'ai exposé plus haut, excepté qu'il ne fut parlé ni de signaux ni d'arrêter personne. Seulement il fut agité ce que l'on ferait sur une remontrance, si le parlement s'en avisait. Le garde des sceaux proposa d'aller au roi, puis de prononcer que le roi voulait être obéi, et obéi sur-le-champ. Cela fut approuvé.

Peu après Desgranges entra et vint dire à M. le duc d'Orléans que le parlement était en marche, à pied, et commençait à déboucher le palais. Cette nouvelle rafraîchit fort le sang à la compagnie, plus encore à M. le duc d'Orléans qu'à aucun autre.

Desgranges retiré , avec ordre d'avertir quand le parlement approcherait , M. le duc d'Orléans dit au garde des sceaux que, lorsqu'il proposerait au lit de justice l'affaire des légitimés, il eût soin de le faire en sorte qu'on ne fût pas un moment en suspens sur l'état du comte de Toulouse, parce qu'ayant dessein de le rétablir au même instant, il ne convenait pas qu'il souffrît la moindre flétrissure. Ce soin si marqué, et en de tels termes, frappa un nouveau coup sur l'aîné des deux frères; j'observai bien que ses partisans en parurent accablés de nouveau. Le régent fit encore souvenir le garde des sceaux de ne pas manquer de faire faire les enregistremens au lit de justice, la séance tenante, et sous ses yeux; et l'importance de cette dernière consommation, en présence du roi, fut très remarquée.

Ensuite le régent dit d'un air libre aux présidens des conseils de rapporter leurs affaires, mais aucun n'ayant été averti d'en apporter, quoique l'ordre en eût été donné, tous avaient jugé qu'il ne s'agissait que de la cassation des arrêts du parlement, et pas un n'en avait. Le maréchal de Villars dit qu'il en pouvait rapporter une, quoiqu'il n'en eût pas les papiers, et en effet il en rendit un compte le plus juste et le plus net que je lui eusse encore entendu rendre d'aucune autre, car cette fonction n'était pas son fort. Je fus infiniment surpris qu'il s'en acquittât de la sorte dans une agitation d'esprit aussi étrange que celle où je le voyais, soit que cette agitation même y contribuât, en réveillant fortement ses idées et sa facilité de parler, soit effort de réflexion et de prudence, pour paraître plus à soi-même. Il ne fut pas même trop court; mais quoique rapportant très bien, je crois que peu l'entendirent. On était trop fortement occupé de choses plus intéressantes, et chacun fut de son avis sans parler. Ce fut un bonheur pour ceux qui avaient

des affaires, de n'être pas rapportés ce jour-là; peu de rapporteurs eussent su ce qu'ils auraient dit, et moins encore d'auditeurs.

Le conseil fini de la sorte faute de matière, il se fit un mouvement pour le lever à l'ordinaire. Je m'avançai par-devant M. le prince de Conti sur la table à M. le duc d'Orléans qui m'entendit, et qui pria la compagnie de demeurer en place. La Vrillière, par son ordre, sortit aux nouvelles, mais rien ne paraissait encore. Il était un peu plus de dix heures. On resta ainsi une bonne demi-heure en place avec assez de silence, chacun avec ses voisins, se parlant peu entre soi. Après, l'inquiétude commença à prendre quelques-uns qui se levèrent pour aller vers les fenêtres. M. le duc d'Orléans les contint tant qu'il put; mais Desgranges étant venu dire que le premier président était déjà arrivé en carrosse, et que le parlement s'avançait assez près, à peine fut-il retiré, que le conseil se leva par parties, et qu'il n'y eut plus moyen de le retenir. M. le duc d'Orléans se leva enfin lui-même, et tout ce qu'il put fut de défendre tout haut que qui que ce soit sortît sous quelque prétexte que ce pût être, ce qu'il répéta deux ou trois fois ensuite à divers temps.

A peine fûmes-nous levés que M. le Duc vint à moi, joyeux du succès, et soulagé au dernier point de l'absence des bâtards, et de ce qu'elle avait permis qu'il eût été parlé de leur affaire à la régence, ce qui prévenait les inconvéniens à craindre au lit de justice. Je lui dis en peu de mots ce que j'avais remarqué des visages. Je ne voulus pas être long-temps avec lui. Peu après l'avoir quitté, M. le duc d'Orléans vint me prendre dans la plénitude des mêmes sentimens. Je lui expliquai plus qu'à M. le Duc, ce qui m'avait paru dans la mine et la contenance de chacun, et lui assenai bien celle de son d'Effiat, dont il ne fut point surpris; il le parut davantage

de Besons, dont il déplora la faiblesse et l'abandon pour d'Effiat, qui, dès avant la mort du roi, était devenu sa boussole. Je demandai au régent s'il ne craignait point que les bâtards instrumentassent actuellement avec le parlement et leurs amis, et ne vinsent même au lit de justice. Sa confiance accoutumée, qui abrégeait soins, réflexions, inquiétudes, ne lui permit pas d'en avoir le moindre soupçon; dans la vérité le duc du Maine m'avait paru si mort, et ses amis du conseil si déconcertés, que je n'en craignis rien moi-même; mais de peur de surprise, j'y voulus préparer et fortifier le régent.

Je le quittai après, et vis les maréchaux de Villeroy et de Villars assis auprès d'Effiat, se parlant moins que réfléchissant ensemble en gens pris au dépourvu, enragés, mais abattus. Besons et le maréchal d'Estrées après s'y joignirent, puis ils se séparèrent, et se rapprochèrent, en sorte que les deux, trois, ou les quatre ensemble, ne furent presque point mêlés avec d'autres. Tallard les joignit, non ensemble, mais quelques-uns d'eux par-ci, par-là, courtement et à la dérobée; Huxelles aussi, et le Pelletier; le garde des sceaux, assez seul, méditant son affaire, souvent avec M. le duc d'Orléans et M. le Duc, quelquefois avec moi, souvent avec la Vrillière, quand il joignait quelqu'un. Je me promenais cependant lentement et incessamment sans m'attacher à personne, pour essayer que rien ne m'échappât, avec une attention principale aux portes. Je me servis de ce long toupillage pour parler aux uns et aux autres, passer continuellement auprès des suspects, pour écumer et interrompre leurs concilia-bules, d'Antin, fort seul, souvent joint par le duc de Noailles. Celui-ci avait repris sa façon du matin, de me suivre toujours des yeux. Il avait l'air consterné, agité, et une contenance fort embarrassée, lui ordinairement si libre et si maître du tripot. D'Antin me prit à part pour

me témoigner son embarras d'assister au lit de justice, par rapport aux bâtards, et me consulter s'il hasarderait de demander au régent de l'en dispenser. Sa situation à cet égard me fit juger que cela se pouvait faire. Il me pria de m'en charger; je ne pus le faire sitôt, parce que le colloque d'Effiat et des siens me parut se forlonger, et que je m'en allai vers eux. Je m'y assis même un peu. D'Effiat, d'abordée, ne put s'empêcher de me dire que nous venions d'entendre d'étranges résolutions; qu'il ne savait qui les avait conseillées; qu'il priait Dieu que M. le duc d'Orléans s'en trouvât bien. Je lui répondis que ces résolutions-là étaient assurément fortes et bien grandes; que cela même me faisait juger qu'il fallait que les raisons qui y avaient déterminé le fussent également; que j'en étais dans la même surprise et dans les mêmes souhaits. Le maréchal de Villeroy poussa des soupirs profonds, et fit quelques exclamations vides et muettes, qu'il soutint de secoûmens de perruque. Villars parla un peu plus, blâma aigrement, mais courtement, laissa voir son désespoir sur le duc du Maine; mais il débiaisa sur le parlement, pour moins montrer sa vraie douleur. Je payai de mines et de gestes, je ne contredis rien, mais je ne dis rien aussi, parce que je ne m'étais pas mis là pour parler ni persuader, mais pour voir et entendre. De tout ce que j'ouïs d'eux, je recueillis que c'étaient gens en désarroi, de cabale non préparée, qui n'espéraient rien du parlement, aussi peu préparé qu'eux.

Je les quittai pour ne rien affecter, et fis la commission de d'Antin; le régent me dit qu'il lui avait parlé; qu'il approuvait son embarras et sa délicatesse; qu'il lui avait permis de ne venir point au lit de justice, à condition qu'il ne le dirait à personne: qu'il demeurerait dans le cabinet du conseil, comme devant y aller, et que pendant le lit de justice, il ne sortirait point du même ca-



binet qu'après que toute la séance serait finie. J'allai après à d'Antin, qui me le redit, et qui l'exécuta très bien. En effet, le fils légitime de madame de Montespan, mêlé de société au point où il l'était avec tous les bâtards et bâtardes de sa mère, ne pouvait honnêtement se trouver à ce lit de justice.

Après je pris Tallard sur l'inquiétude où je ne laissais pas d'être des soupirs, des exclamations et du désespoir évident du maréchal de Villeroy, et de ce mot qu'il avait dit des dispositions du roi renversées et du malheur de M. du Maine, en plein conseil et si hors de temps. Je joignais à cela la peur terrible que nous lui savions d'être arrêté. Tout cela me fit craindre qu'il n'en regardât comme l'avant-coureur la chute du duc du Maine, et que son peu d'esprit et de sens ne lui persuadât qu'il serait beau d'amplifier au lit de justice le pathos qui l'avait suffoqué au conseil pour se faire un mérite au parlement et auprès de leur cabale, et un de reconnaissance auprès du public, qui le rendrait peut-être plus difficile à arrêter, au moins plus considérable. Or, un pathos d'un homme dans ses places, au milieu d'un parlement enragé, était meilleur à empêcher qu'à hasarder de le laisser faire. Je dis donc à Tallard que, ne pouvant parler là long-temps au maréchal de Villeroy, je le priais de le joindre quand il le pourrait, et de lui dire de ma part que je ne pouvais m'empêcher de me moquer beaucoup de lui de l'inquiétude qu'il avait témoigné d'être arrêté, ce que je paraphrasai de tout ce qui pouvait flatter sa vanité personnelle, sans rien dire qui la pût exciter à autre titre, ni conséquemment lui donner du courage, mais seulement de la confiance en l'estime et l'amitié du régent. J'ajoutai que son âltesse royale, en me le racontant, m'avait parlé de lui d'une manière à lui devoir donner de la honte de ses soupçons, et que, quand je

pourrais l'entretenir, je ne m'empêcherais pas de la lui faire tout entière. En effet, il n'y avait ni sens ni raison à l'arrêter, et par n'en valoir pas la peine, et par les tristes *qu'en-dira-t-on* du monde d'ôter tous les deux hommes distingués à-la-fois, mis auprès du roi par le roi, son bisaïeul mourant. Je crus donc qu'il n'était que bon de rassurer celui-ci, et par là de lui ôter l'envie de dire quelque sottise au lit de justice, par lui faire sentir qu'il n'en avait pas besoin pour rendre sa capture plus difficile, et que cette sottise le gênerait tout-à-fait, puisqu'il avait à perdre dans l'estime et la confiance du régent. Tallard ne me nia point les inquiétudes de son cousin, et glissa sur tout en homme de beaucoup d'esprit, sans me montrer que lui-même eût les inquiétudes fondées ou non. Il me remercia néanmoins beaucoup de mon attention pleine d'amitié, qui lui faisait grand plaisir, et qui en ferait beaucoup au maréchal de Villeroy dès qu'il pourrait la lui apprendre. Il ne tarda pas à le faire, car dès la première fois que je le revis après, il me dit que le maréchal de Tallard lui avait parlé, et me remercia diffusément; mais ce qu'il me conta lors n'est pas du sujet présent.

A peine eus-je fait avec Tallard que la Vrillière, qui me guettait depuis quelques momens, me prit à part. Il s'était aperçu sans doute de ma liaison nouvelle avec M. le Duc, qui n'avait que trop paru avant et depuis le conseil fini, outre la visite qu'il lui avait faite la veille, sur la réduction des bâtards au rang de leurs pairies. La Vrillière donc me pria de témoigner à M. le Duc sa satisfaction et sa joie, et de l'assurer de son attachement, parce qu'il n'osait aller lui parler devant le monde. Jamais compliment ne fut plus de courtisan. La Vrillière était tout feu roi, conséquemment tout bâtard, lié avec eux par la Maintenon, leur *ébreneuse*, qui, pour le dire

en passant , tomba bien malade et pleura bien plus longtemps et plus amèrement cette déconfiture de son bel ouvrage, qu'elle n'avait fait la mort du feu roi dont sa santé ne fut pas même altérée. La Vrillière avait eu des prises avec M. le Duc sur la Bourgogne, où il avait eu les ongles rognés, de manière qu'il avait besoin de se raccommo-der avec un prince à qui il voyait prendre un commencement de grand vol. Je m'en acquittai volontiers.

Cependant , on s'ennuyait fort de la lenteur du parlement, et on envoyait souvent aux nouvelles. Plusieurs, tentés de sortir , peut-être de jaser , se proposèrent; mais le régent ne voulut laisser sortir que la Vrillière, et voyant que le desir de sortir croissait, il se mit lui-même à la porte. J'eus avec lui plusieurs entretiens sur les remarques des divers personnages, avec M. le Duc, avec le garde des sceaux. Je fis réitérer plusieurs fois au régent la défense de sortir. Dans un de ces courts entretiens à l'écart, je lui parlai de la douleur qu'aurait madame la duchesse d'Orléans; combien il y devait compâ-tir, et la laisser libre, et qu'il ne devait avoir rien de plus pressé que de lui écrire une lettre pleine de tendresse. Je lui proposai même de l'écrire sur la table du conseil, tandis qu'il n'avait rien à faire; mais il me dit qu'il n'y avait pas moyen parmi tout ce monde. Il fut assez aisément disposé à compâ-tir à sa peine , mais il m'en parut assez peu touché; néanmoins, il me promit de lui écrire dans la journée, au premier moment de liberté qu'il aurait. J'étais inquiet de ce que faisaient les bâtards, mais je n'osais trop le lui marquer. Il parlait aux uns et aux autres d'un air libre , comme dans une journée ordinaire, et il faut dire qu'il fut le seul de tous qui conserva cette sérénité sans l'affecter.

---

---

## CHAPITRE VII.

Arrivée du roi. — Marche au lit de justice. — Le roi sans manteau ni rabat. — Plan de la séance du lit de justice aux Tuileries. — J'entre au lit de justice. — Je confie à l'oreille l'affaire à quelques pairs. — Quel spectacle offrait le lit de justice. — Contenance de M. le duc d'Orléans, de M. le Duc et de M. le prince de Conti. — Maintien du roi et du garde des sceaux.

ENFIN le parlement arriva, et, comme des enfans, nous voilà tous aux fenêtres. Il venait en robes rouges, deux à deux, par la grande porte de la cour qu'il croisa pour aller gagner la salle des ambassadeurs, où le premier président, venu en carrosse avec le président Haligre, les attendait. Il avait traversé la petite cour d'auprès, pour avoir moins de chemin à faire à pied. Tandis que nos deux fenêtres s'entassaient de spectateurs, j'eus soin de ne pas perdre de vue le dedans du cabinet, à cause des conférences et de peur des sorties. Desgranges vint à diverses fois dire à quoi les choses en étaient, sans qu'il y eût de difficultés, moi toujours me promenant et considérant tous avec attention. Soit besoin, soit desir du défendu, quelques-uns demandèrent l'un après l'autre à sortir pour des besoins. Le régent le permit à condition du silence et du retour sur-le-champ. Il proposa même à la Vrillière de s'aller précautionner en même temps que le maréchal d'Huxelles et quelques autres suspects; mais en effet pour ne les perdre pas de vue, et il l'entendit et l'exécuta très bien. J'en usai de même avec les maréchaux de Villars et Tallard, et, ayant vu Effiat ouvrant la petite

porte du roi pour le maréchal de Villeroy, j'y courus, sous prétexte de lui aider, mais au vrai pour empêcher qu'il ne parlât à la porte et qu'il n'envoyât quelque message aux bâtards. J'y restai même avec Effiat jusqu'à ce que le maréchal de Villeroy fût rentré, pour éviter le même inconvénient à cette autre ouverture de la porte, que je refermai bien après; et il faut avouer que cette occupation de tête et de corps, d'examen et d'attention continuelle à interrompre, à prévenir, à être en garde sur toute une vaste pièce et un nombre de gens qu'on veut contenir et déranger sans qu'il y paraisse, ne fut pas un petit soin ni une petite fatigue. M. le duc d'Orléans, M. le Duc et la Vrillière en portaient leur part, qui ne diminuait guère la mienne.

Enfin le parlement en place, les pairs arrivés, et les présidens ayant été en deux fois prendre leurs fourrures derrière des paravens disposés dans la pièce voisine, Desgranges vint avertir que tout était prêt. Il avait été agité si le roi dînerait en attendant, et j'avais obtenu que non, dans la crainte qu'entrant aussitôt après au lit de justice, et ayant mangé avant son heure ordinaire, il ne se trouvât mal, qui eût été un grand inconvénient. Dès que Desgranges eut annoncé au régent qu'il pouvait se mettre en marche, son altesse royale lui dit de faire avertir le parlement, pour la députation à recevoir le roi, au lieu du bout de la pièce des Suisses, où elle avait été réglée, et dit tout haut à la compagnie qu'il fallait aller prendre le roi.

A ces paroles, je sentis un trouble de joie du grand spectacle qui s'allait passer en ma présence, qui m'avertit de redoubler mon attention sur moi. J'avais averti Villars de marcher avec nous, Tallard de se joindre aux maréchaux de France, et de céder à ses anciens, parce qu'en ces occasions les ducs vérifiés n'existent pas. Je



tâchai de me munir de la plus forte dose que je pus de sérieux, de gravité, de modestie. Je suivis M. le duc d'Orléans, qui entra chez le roi par la petite porte, et qui trouva le roi dans son cabinet. Chemin faisant, le duc d'Albret et quelques autres me firent des complimens très marqués, avec grand desir de découvrir quelque chose. Je payai de politesse, de plaintes de la foule, de l'embarras de mon habit, et je gagnai le cabinet du roi.

Il était sans manteau ni rabat, vêtu à son ordinaire. Après que M. le duc d'Orléans eut été quelques momens auprès de lui, il lui demanda s'il lui plaisait d'aller : aussitôt on fit faire place. Le peu de courtisans revenus là, faute d'avoir trouvé où se fourrer dans le lieu de la séance, s'écarta, et je fis signe au maréchal de Villars, qui prit lentement le chemin de la porte, le duc de la Force derrière lui, et moi après, qui observai bien de marcher immédiatement avant M. le prince de Conti. Monsieur le duc le suivait, et M. le duc d'Orléans après. Derrière lui les huissiers de la chambre du roi avec leurs masses, puis le roi environné des quatre capitaines des gardes-du-corps, du duc d'Albret grand-chambellan, et du maréchal de Villeroy son gouverneur. Derrière, venait le garde des sceaux, parce qu'il n'était pas enregistré au parlement, puis les maréchaux d'Estrées, Huxelles, Tallard et Besons, qui ne pouvaient entrer en séance qu'à la suite, et non devant sa majesté. Ils étaient suivis de ceux des chevaliers de l'ordre et des gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces qu'on avait avertis pour le cortège du roi, qui devaient seoir en bas, découverts et sans voix, sur le banc des baillis. On prit en cet ordre le chemin de la terrasse jusqu'à la salle des Suisses, au bas de laquelle se trouva la députation du parlement, de quatre présidens à mortier et de quatre conseillers à l'accoutumée.

Tandis qu'ils s'approchèrent du roi, je dis au duc de la Force et au maréchal de Villars que nous ferions mieux d'aller toujours nous mettre en place, pour éviter le barras de l'entrée avec le roi. Ils me suivirent alors à un en rang d'ancienneté, marchant en cérémonie. Il n'y avait que nous trois à pouvoir marcher comme nous le fimes, parce que d'Antin n'y venait pas; le duc de Guise était démis, Tallard point pair, et les quatre capitaines des gardes étaient autour du roi avec le bâton en main, comme dans les grandes cérémonies. Mais avant d'en dire davantage je crois à propos de donner le dessin figuré du lit de justice dont la disposition éclaircira d'un coup-d'œil ce qui va être raconté.

#### EXPLICATION.

- |  |  |
|--|--|
| <p>A. Le roi sur son trône.</p>  | <p>laquelle MM. de Troyes et</p>   |
| <p>B. Marches du trône avec son tapis et ses carreaux.</p>                                 | <p>Fréjus et M. de Torcy virent la séance debout et reculés.</p>   |
| <p>C. Le grand-chambellan couché sur ces carreaux sur les marches, couvert et opinant.</p> | <p>devant eux, un peu à côté de la porte dans, M. d'Harcourt de la chambre et découvert, avec le bâton de capitaine des gardes, sans parler.</p>   |
| <p>D. Hauts sièges à droite et à gauche.</p>   | <p>M. Fenêtres à gradins pour les spectateurs; les duchesses de Bourgogne et de la Ferté, les gouverneurs du roi, le premier gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes du roi étaient dans celle de derrière.</p> |
| <p>E. Petit degré du roi couvert de la queue de son tapis de pied sans carreaux.</p>       | <p>N. Le maréchal de Villars assis sur un tabouret, comme gouverneur du roi, couvert et opinant.</p>   |
| <p>F. Le prévôt de Paris avec son bâton, couché sur ces degrés.</p>                        | <p>O. Le duc de Villeroy, capitaine des gardes, assis, en queue de chaise, couvert et opinant.</p>   |
| <p>G. Les huissiers de la chambre du roi à genoux, leurs masses de vermeil sur le col.</p> | <p>P. Beringhen, premier écuyer.</p>   |
| <p>H. Le garde des sceaux dans sa chaire à bras sans dos.</p>                              |  |
| <p>J. Un petit bureau devant lui.</p>  |  |
| <p>K. Marches pour monter aux hauts sièges.</p>  |  |
| <p>L. Porte d'entrée ordinaire, mais condamnée ce jour-là, par</p>                         |  |

*f*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*la*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

*f*

t,  
al  
n-  
se  
ils  
ns  
de  
ue  
n-  
ue  
nt

ait  
iva  
ent  
de  
no-  
oie  
ux  
tre  
et



tenant la place du grand-écuyer, assis mais découvert, sans opiner.

Ces deux places à cause de l'âge du roi, ainsi que celle de son gouverneur.

Q. Les héraults d'armes en cotte, etc.

R. Le grand-maître ou le maître des cérémonies, assis mais découvert, sans opiner.

S. Entrée des hauts sièges à gauche pour les évêques pairs

et les officiers de la couronne.

T. Parquet ou espace vide au milieu de la séance.

V. Passage de plain-pied aux sièges hauts qui les communique des deux côtés.

Y. Banc redoublé dans les sièges en cas de besoin pour les pairs laïques.

Z. Greffier en chef du parlement enregistrant les déclarations à la fin.

Je pense qu'il serait inutile d'entrer dans une explication plus détaillée de la séance, et que celle-ci suffit, tant pour la faire entendre que pour éclaircir par le local ce qui va être raconté. J'ai seulement observé d'y nommer les pairs par le nom de leurs pairies, comme il se pratique en prenant leurs voix, et non par celui qu'ils portent d'ordinaire, et sous lequel ils sont connus dans le monde. M. de Laon était Clermont-Chattes, et M. de Noyon Châteauneuf-Rochebonne, mort depuis archevêque de Lyon avec brevet de conservation de rang et d'honneurs. Il n'y eut sur le banc redoublé des pairs laïques que les ducs de la Feuillade et de Valentinois qui s'y mirent après que le roi fut arrivé.

Comme le parlement était en place et que le roi allait arriver, j'entrai par la même porte. Le passage se trouva assez libre, les officiers des gardes-du-corps me firent faire place, et au duc de la Force, et au maréchal de Villars, qui me suivaient un à un. Je m'arrêtai un moment en ce passage, à l'entrée du parquet, saisi de joie de voir ce grand spectacle, et les momens si précieux s'approcher. J'en eus besoin aussi, afin de me remettre assez pour voir distinctement ce que je considérais, et



pour reprendre une nouvelle couche de sérieux et de modestie. Je m'attendais bien que je serais attentivement examiné par une compagnie dont on avait pris soin de ne me pas faire aimer, et par le spectateur curieux, dans l'attente de ce qui allait éclore d'un secret si profond, dans une si importante assemblée, mandée si fort à l'instant. De plus, personne n'y pouvait ignorer que je n'en fusse instruit, du moins par le conseil de régence dont je sortais.

Je ne me trompai pas : sitôt que je parus, tous les yeux s'arrêtèrent sur moi. J'avancai lentement vers le greffier en chef, et reployant entre les deux bancs, je traversai la largeur de la salle par devant les gens du roi qui me saluèrent d'un air riant, et je montai nos trois marches des sièges hauts où tous les pairs que je marque étaient en place, qui se levèrent dès que j'approchai du degré; je les saluai avec respect du haut de la troisième marche. En m'avancant lentement, je pris la Feuillade par l'épaule, quoique sans liaison avec lui, et lui dis à l'oreille de me bien écouter et de prendre garde à ne pas donner signe de vie, qu'il allait entendre une déclaration à l'égard du parlement, après laquelle il y en aurait deux autres; qu'enfin nous touchions aux plus heureux moments et les plus inespérés; que les bâtards étaient réduits au simple rang d'ancienneté de leurs pairies, le comte de Toulouse seul rétabli sans conséquence, pas même pour ses enfans. La Feuillade fut un instant sans comprendre; et saisi de joie à ne pouvoir parler. Il se serra contre moi, et comme je le quittais, il me dit : « Mais comment, le comte de Toulouse? — Vous le verrez », lui répondis-je, et je passai; mais en passant devant le duc d'Aumont, je me souvins de ce beau rendez-vous qu'il avait pour l'après-dînée ou le lendemain, avec M. le duc d'Orléans, pour le raccommoder avec le parlement, et

finir galamment tous ces malentendus , et je ne pus m'empêcher , en le bien regardant , de lui lâcher un sourire moqueur. Je m'arrêtai entre M. de Metz , duc de Coislin , et le duc de Tresmes , à qui j'en dis autant. Le premier renifla , l'autre fut ravi et me le fit répéter d'aise et de surprise. J'en dis autant au duc de Louvigny , qui n'en fut pas si étonné que les autres , mais au moins aussi transporté. Enfin , j'arrivai à ma place entre les ducs de Sully et de la Rochefoucauld. Je les saluai , et nous nous assîmes tout de suite ; je donnai un coup-d'œil au spectacle , et tout aussitôt je fis approcher les têtes de mes deux voisins de la mienne , à qui j'annonçai la même chose. Sully y fut sensible au dernier point ; l'autre me demanda sèchement pourquoi l'exception du comte de Toulouse. J'avais plusieurs raisons de réserve avec lui , et bien que depuis l'arrêt de préséance que j'avais obtenu sur lui , il en eût parfaitement usé à cet égard , je sentais bien que cette préséance lui faisait mal au cœur. Je me contentai donc de lui répondre que je n'en savais rien , et sur le fait , ce que je pus pour le lui faire goûter. Mais s'il trouvait ma préséance indigeste , il pardonnait beaucoup moins au comte de Toulouse d'avoir eu sa charge de grand-veneur. Son froid fut tel , que je ne pus m'empêcher de lui en demander la cause , et de le faire souvenir de toute l'ardeur qu'il avait témoignée sur cette même affaire dans nos premières assemblées chez M. de Luxembourg , au temps qu'il avait la goutte , et dans les autres dont notre requête contre les bâtards était sortie et dont il allait , au-delà de nos espérances , voir enregistrer les conclusions. Il répondit ce qu'il put , toujours sec et morne ; je ne pris plus la peine de lui parler.

Assis en place dans un lieu élevé , personne devant moi aux hauts sièges , parce que le banc redoublé pour les pairs , qui n'auraient pas eu place sur le nôtre , n'a-

vançait pas jusqu'au duc de la Force, j'eus moyen de bien considérer tous les assistans. Je le fis aussi de toute l'étendue et de tout le perçant de mes yeux. Une seule chose me contraignit, ce fut de n'oser me fixer à mon gré sur certains objets particuliers; je craignais le feu et le brillant significatif de mes regards si goûtés; et plus je m'apercevais que je rencontrais ceux de presque tout le monde sous les miens, plus j'étais averti de sevrer leur curiosité par ma retenue. J'assenai néanmoins une prunelle étincelante sur le premier président et le grand banc, à l'égard duquel j'étais placé à souhait. Je la promenai sur tout le parlement; j'y vis un étonnement, un silence, une consternation auxquels je ne me serais pas attendu, qui me fut de bon augure. Le premier président, insollement abattu, les présidens déconcertés, attentifs à tout considérer, me fournissaient le spectacle le plus agréable. Les simples curieux, parmi lesquels je range tout ce qui n'opine point, ne paraissaient pas moins surpris, mais sans l'égarement des autres, et d'une surprise calme; en un mot, tout sentait une grande attente, et cherchait à l'avancer en devinant ceux qui sortaient du conseil.

Je n'eus guère de loisir en cet examen, incontinent le roi arriva. Le brouhaha de cette entrée dans la séance qui dura jusqu'à ce que sa majesté, et tout ce qui l'accompagnait, fût en place, devint une autre espèce de singularité. Chacun cherchait à pénétrer le régent, le garde des sceaux et les principaux personnages. La sortie des bâtards du cabinet du conseil avait redoublé l'attention, mais tous ne la savaient pas, et tous alors s'aperçurent de leur absence. La consternation des maréchaux, de leur doyen, surtout dans sa place de gouverneur du roi, fut évidente. Elle augmenta l'abattement du premier président, qui, ne voyant point là son maître, le duc du

Maine, jeta un regard affreux sur M. de Sully et sur moi, qui occupions les places des deux frères précisément. En un instant tous les yeux de l'assemblée se posèrent tout à-la-fois sur nous, et je remarquai que le concentration et l'air d'attente de quelque chose de grand redoubla sur tous les visages. Celui du régent avait un air de majesté douce, mais résolu, qui lui fut tout nouveau, des yeux attentifs, un maintien grave mais aisé; M. le Duc, sage, mesuré, mais environné de je ne sais quel brillant qui ornait toute sa personne et qu'on sentait retenu. M. le prince de Conti triste, pensif, voyageant peut-être en des espaces éloignés. Je ne pus guère, pendant la séance, les voir qu'à reprises et sous prétexte de regarder le roi qui était sérieux, majestueux, et en même temps le plus joli qu'il fût possible, grave avec grâce dans tout son maintien, l'air attentif et point du tout ennuyé, représentant très bien et sans aucun embarras.

Quand tout fut posé et rassis, le garde des sceaux demeura quelques minutes dans sa chaire, immobile, regardant en dessous, et ce feu d'esprit qui lui sortait des yeux semblait percer toutes les poitrines. Un silence extrême annonçait éloquemment la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses attentes. Ce parlement, qui sous le feu roi même avait souvent mandé ce même d'Argenson et lui avait, comme lieutenant de police, donné ses ordres debout et découvert à la barre; ce parlement, qui depuis la régence avait déployé sa mauvaise volonté contre lui, jusqu'à donner tout à penser, et qui retenait encore des prisonniers et des papiers pour lui donner de l'inquiétude; ce premier président, si supérieur à lui, si orgueilleux, si fier de son duc du Maine, si fort en espérance des sceaux; ce Lamoignon qui s'était vanté de le faire pendre à sa chambre de justice, où lui-même s'était si complètement déshonoré, ils

le virent revêtu des ornemens de la première place de la robe, les présider, les effacer, et entrant en fonction, les remettre en leur devoir et leur en faire leçon publique et forte, dès la première fois qu'il se trouvait à leur tête. On voyait ces vains présidens détourner leurs regards de dessus cet homme qui imposait si fort à leur morgue, et qui anéantissait leur arrogance dans le lieu même d'où ils la tiraient, et rendus stupides par les siens qu'ils ne pouvaient soutenir.

---

## CHAPITRE VIII.

Lettres du garde des sceaux. — Son discours au parlement sur sa conduite et ses devoirs. — Cassation de ses arrêts. — Présence d'esprit et capacité de Blancmesnil, premier avocat général. — Remontrance envenimée du président confondue. — Réduction des bâtards au rang de leurs pairies. — Rétablissement uniquement personnel du comte de Toulouse. — M. de Metz et quelques autres pairs mécontents de ce rétablissement. — Je refuse d'une façon très marquée d'opiner, tant moi que tous les pairs, dans l'affaire des bâtards. — Discours du régent et de M. le Duc pour demander l'éducation du roi. — Ils commettent une lourde faute au moment de prendre la parole. — M. le Duc obtient sa demande. — L'enregistrement de tout en plein lit de justice. — Le roi très indifférent pour le duc du Maine. — Levée du lit de justice.

APRÈS que le garde des sceaux se fut, à la manière des prédicateurs, accoutumé à cet auguste auditoire, il se découvrit, se leva, monta au roi, se mit à genoux sur les marches du trône, à côté du milieu des mêmes marches où le grand-chambellan était couché sur des



oreillers, et prit l'ordre du roi, descendit, se mit dans sa chaire et se couvrit. Il faut dire une fois pour toutes qu'il fit la même cérémonie à chaque commencement d'affaires, et pareillement avant de prendre les opinions sur chacune et après; qu'au lit de justice lui ou le chancelier ne parlent jamais au roi autrement, et qu'à chaque fois qu'il alla au roi en celui-ci, le régent se leva et s'en approcha pour l'entendre et suggérer les ordres. Remis en place après quelques momens de silence, il ouvrit cette grande scène par un discours. Le procès-verbal de ce lit de justice, fait par le parlement et imprimé, qui est entre les mains de tout le monde, me dispensera de rapporter ici les discours du garde des sceaux, celui du premier président, ceux des gens du roi et les différentes pièces qui y furent lues et enregistrées. Je me contenterai seulement de quelques observations. Ce premier discours, la lecture des lettres du garde des sceaux et le discours de l'avocat général Blancmesnil qui la suivit, les opinions prises, le prononcé par le garde des sceaux, l'ordre donné, quelquefois réitéré, d'ouvrir, puis de tenir ouvertes les deux doubles portes, ne surprirent personne, ne servirent que comme de préface à tout le reste, à en aiguïser la curiosité de plus en plus, à mesure que les momens approchaient de la satisfaire.

Ce premier acte fini, le second fut annoncé par le discours du garde des sceaux, dont la force pénétra tout le parlement. Une consternation générale se répandit sur tous leurs visages. Presque aucun de tant de membres n'osa parler à son voisin. Je remarquai seulement que l'abbé Pucelle, qui, bien que conseiller-clerc, était dans les bancs vis-à-vis de moi, fut toujours debout toutes les fois que le garde des sceaux parla pour mieux entendre. Une douleur amère et qu'on voyait pleine de dépit, obscurcit le visage du premier président. La

honte et la confusion s'y peignirent. Ce que le jargon du palais appelle le grand banc pour encenser les mortiers qui l'occupent, baissa la tête à-la-fois comme par un signal, et bien que le garde des sceaux ménageât le ton de sa voix, pour ne la rendre qu'intelligible, il le fit pourtant en telle sorte qu'on ne perdit dans toute l'assemblée aucune de ses paroles, dont aussi n'y en eut-il aucune qui ne portât. Ce fut bien pis à la lecture de la déclaration. Chaque période semblait redoubler à-la-fois l'attention et la désolation de tous les officiers du parlement, et ces magistrats si altiers, dont les remontrances superbes ne satisfaisaient pas encore l'orgueil et l'ambition, frappés d'un châtement si fort et si public, se virent ramenés au vrai de leur état avec cette ignominie, sans être plaints que de leur petite cabale. D'exprimer ce qu'un seul coup-d'œil rendit dans ces momens si curieux, c'est ce qu'il est impossible de faire, et, si j'eus la satisfaction que rien ne m'échappa, j'ai la douleur de ne le pouvoir rendre. La présence d'esprit de Blancmesnil me surprit au dernier point. Il parla sur chaque chose où son ministère le requit, avec une contenance modeste et sagement embarrassée, sans être moins maître de son discours, aussi délicatement ménagé que s'il eût été préparé.

Après les opinions, comme le garde des sceaux eut prononcé, je vis ce prétendu grand banc s'émouvoir. C'était le premier président qui voulait parler et faire la remontrance qui a paru pleine de la malice la plus raffinée, d'impudence à l'égard du régent et d'insolence pour le roi. Le scélérat tremblait toutefois en la prononçant. Sa voix entrecoupée, la contrainte de ses yeux, le saisissement et le trouble visible de toute sa personne, démentaient ce reste de venin dont il ne put refuser la libation à lui-même et à sa compagnie. Ce fut là où je savourai avec toutes les délices qu'on ne peut exprimer, le spectacle de

ces fiers légistes (qui osent nous refuser le salut) prosternés à genoux, et rendant à nos pieds un hommage au trône, tandis que nous étant assis et couverts, sur les hauts sièges aux côtés du même trône : ces situations et ces postures, si grandement disproportionnées, plaident seules avec tout le perçant de l'évidence la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis* contre ce *vas electum* du tiers-état. Mes yeux fichés, collés sur ces bourgeois superbes, parcouraient tout ce grand banc à genoux ou debout, et les amples replis de ces fourrures ondoyantes à chaque gémissement longue et redoublée, qui ne finissait que par le commandement du roi par la bouche du garde des sceaux, vil petit gris qui voudrait contrefaire l'hermine en peinture, et ces têtes découvertes et humiliées à la hauteur de nos pieds. La remontrance finie, le garde des sceaux monta au roi, puis, sans reprendre aucun avis, se remit en place, jeta les yeux sur le premier président, et prononça : *Le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ*. Ce grand mot fut un coup de foudre qui attéra présidens et conseillers de la façon la plus marquée. Tous baissèrent la tête, et la plupart furent long-temps sans la relever. Le reste des spectateurs, excepté les maréchaux de France, parurent peu sensibles à cette désolation.

Mais ce ne fut rien que ce triomphe ordinaire en comparaison de celui qui l'allait suivre immédiatement. Le garde des sceaux ayant, par ce dernier prononcé, terminé ce second acte, passa au troisième. Lorsqu'il repassa devant moi, venant d'achever de prendre l'avis des pairs sur l'arrêt concernant le parlement, je l'avais averti de ne prendre point leur avis sur l'affaire qui allait suivre, et il m'avait répondu qu'il ne le prendrait pas. C'était une précaution que j'avais prise contre la distraction à cet égard. Après quelques momens d'intervalle depuis la dernière prononciation sur le parlement, le garde des

sceaux remonta au roi, et, remis en place, y demeura encore quelques instans en silence. Alors tout le monde vit bien que l'affaire du parlement étant achevée, il y en allait avoir une autre. Chacun, en suspens, tâchait à la prévenir par la pensée. On a su depuis, que tout le parlement s'attendit à la décision du bonnet en notre faveur, et j'expliquerai après pourquoi il n'en fut pas mention. D'autres, avertis par leurs yeux de l'absence des bâtards, jugèrent plus juste qu'il allait s'agir de quelque chose qui les regardait; mais personne ne devina quoi, et beaucoup moins toute l'étendue.

Enfin le garde des sceaux ouvrit la bouche, et dès la première période il annonça la chute d'un des frères et la conservation de l'autre. L'effet de cette période sur tous les visages est inexprimable. Quelque occupé que je fusse à contenir le mien, je n'en perdis pourtant aucune chose. L'étonnement prévalut aux autres passions. Beaucoup parurent aises, soit équité, soit haine pour le duc du Maine, soit affection pour le comte de Toulouse; plusieurs consternés. Le premier président perdit toute contenance; son visage, si suffisant et si audacieux, fut saisi d'un mouvement convulsif; l'excès seul de sa rage le préserva de l'évanouissement. Ce fut bien pis à la lecture de la déclaration. Chaque mot était législatif et portait une chute nouvelle. L'attention était générale, tenait chacun immobile pour n'en pas perdre un mot, et les yeux sur le greffier qui lisait. Vers le tiers de cette lecture, le premier président, grinçant le peu de dents qui lui restaient, se laissa tomber le front sur son bâton, qu'il tenait à deux mains, et, en cette singulière posture et si marquée, acheva d'entendre cette lecture si accablante pour lui, si résurrectrice pour nous.

Moi cependant je me mourais de joie. J'en étais à craindre la défaillance; mon cœur, dilaté à l'excès, ne



trouvait plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper était infinie, et néanmoins ce tourment était délicieux. Je comparais les années et les temps de servitude, les jours funestes où, traîné au parlement en victime, j'y avais servi de triomphe aux bâtards à plusieurs fois, les degrés divers par lesquels ils étaient montés à ce comble sur nos têtes; je les comparais, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chute épouvantable, qui du même coup nous relevait par la force du ressort. Je repassais, avec le plus puissant charme, ce que j'avais osé annoncer au duc du Maine le jour du scandale du bonnet, sous le despotisme de son père. Mes yeux voyaient enfin l'effet et l'accomplissement de cette menace. Je me devais, je me remerciais de ce que c'était par moi qu'elle s'effectuait. J'en considérais la rayonnante splendeur en présence du roi et d'une assemblée si auguste. Je triomphais, je me vengeais, je nageais dans ma vengeance; je jouissais du plein accomplissement des desirs les plus véhéments et les plus continus de toute ma vie. J'étais tenté de ne me plus soucier de rien. Toutefois je ne me lassais pas d'entendre cette vivifiante lecture dont tous les mots résonnaient sur mon cœur comme l'archet sur un instrument, et d'examiner en même temps les impressions différentes qu'elle faisait sur chacun.

Au premier mot que le garde des sceaux dit de cette affaire, les yeux des deux évêques pairs rencontrèrent les miens. Jamais je n'ai vu surprise pareille à la leur, ni un transport de joie si marqué. Je n'avais pu les préparer à cause de l'éloignement de nos places, et ils ne purent résister au mouvement qui les saisit subitement. J'avalai par les yeux un délicieux trait de leur joie, et je détournai les miens des leurs, de peur de succomber à ce surcroît, et je n'osai plus les regarder.



Cette lecture achevée, l'autre déclaration en faveur du comte de Toulouse fut commencée tout de suite par le greffier, suivant le commandement que lui en avait fait le garde des sceaux en les lui donnant toutes deux ensemble. Elle sembla achever de confondre le premier président et les amis du duc du Maine, par le contraste des deux frères. Celle-ci surprit plus que pas une, et à qui n'était pas au fait, la différence était inintelligible : les amis du comte de Toulouse ravis, les indifférens bien aises de son exception, mais la trouvant sans fondement et sans justice. Je remarquai des mouvemens très divers et plus d'aisance à se parler les uns aux autres pendant cette lecture, à laquelle néanmoins on fut très attentif.

Les importantes clauses du consentement des princes du sang et de la réquisition des pairs de France réveillèrent l'application générale, et firent lever le nez au premier président de dessus son bâton, qui s'y était remis. Quelques pairs même, excités par M. de Metz, grommelèrent entre leurs dents, chagrins, à ce qu'ils expliquèrent à leurs confrères voisins, de n'avoir pas été consultés en assemblée générale sur un fait de cette importance, sur lequel néanmoins on les faisait parler et requérir. Mais quel moyen de hasarder un secret de cette nature dans une assemblée de pairs de tous âges, pour n'en rien dire de plus, encore moins d'y en discuter les raisons? Le très peu de ceux qui en furent choqués alléguèrent que ceux de la régence avaient apparemment répondu pour les autres sans mission, et cette petite jalousie les piquait peut-être autant que la conservation du rang, etc., du comte de Toulouse. Cela fut apaisé aussitôt que né : mais rien en ce monde sans quelque contradiction.

Après que l'avocat général eut parlé, le garde des sceaux monta au roi, prit l'avis des princes du sang, puis vint au duc de Sully et à moi. Heureusement j'eus

plus de mémoire qu'il n'en eut ou qu'il n'en voulut avoir : aussi était-ce mon affaire. Je lui présentai mon chapeau à bouquet de plumes au-devant , d'une façon exprès très marquée, en lui disant assez haut : « Non, monsieur, nous ne pouvons être juges, nous sommes parties, et nous n'avons qu'à rendre grâces au roi de la justice qu'il veut bien nous faire ». Il sourit et me fit excuse. Je le repoussai avant que le duc de Sully eût eu loisir d'ouvrir la bouche; et regardant aussitôt de part et d'autre, je vis avec plaisir que ce refus d'opiner avait été remarqué de tout le monde. Le garde des sceaux retourna tout court sur ses pas, et sans prendre l'avis des pairs en place de service, ni des deux évêques pairs, fut aux maréchaux de France, puis descendit au premier président et aux présidens à mortier, puis alla au reste des bas sièges; après quoi, remonté au roi et redescendu en place, il prononça l'arrêt d'enregistrement, et mit le dernier comble à ma joie.

Aussitôt après M. le Duc se leva, et, après avoir fait la révérence au roi, oublia de s'asseoir et de se couvrir pour parler, suivant le droit et l'usage non interrompu des pairs de France : aussi ne nous levâmes-nous pas un. Il fit donc debout et découvert le discours qui a paru imprimé à la suite des discours précédens, et le lut peu intelligiblement, parce que l'organe n'était pas favorable. Dès qu'il eut fini, M. le duc d'Orléans se leva et commit la même faute. Il dit donc, aussi debout et découvert, que la demande de M. le Duc lui paraissait juste; et après quelques louanges ajouta que, présentement que M. le duc du Maine se trouvait en son rang d'ancienneté de pairie, M. le maréchal de Villeroy, son ancien, ne pouvait plus demeurer sous lui, ce qui était une nouvelle et très forte raison, outre celles que M. le Duc avait alléguées. Cette demande avait porté au dernier comble

l'étonnement de toute l'assemblée, au désespoir du premier président et de ce peu de gens qui, à leur déconcertement, paraissaient s'intéresser au duc du Maine. Le maréchal de Villeroy, sans sourciller, fit toujours mauvaise mine, et les yeux du premier écuyer s'inondèrent souvent de larmes. Je ne pus bien distinguer le maintien de son cousin et ami intime le maréchal d'Huxelles, qui se mit à l'abri des vastes bords de son chapeau enfoncé sur ses yeux, et qui d'ailleurs ne branla pas. Le premier président, assommé de ce dernier coup de foudre, se démonta le visage à vis, et je crus un moment son menton tombé sur ses genoux.

Cependant le garde des sceaux ayant dit aux gens du roi de parler, ils répondirent qu'ils n'avaient pas ouï la proposition de M. le Duc, sur quoi, de main en main, on leur envoya son papier, pendant quoi le garde des sceaux répéta fort haut ce que le régent avait ajouté sur l'ancienneté de pairie du maréchal de Villeroy au-dessus du duc du Maine. Blancmesnil ne fit que jeter les yeux sur le papier de M. le Duc et parla, après quoi le garde des sceaux fut aux voix. Je donnai la mienne assez haut et dis : « Pour cette affaire-ci, monsieur, j'y opine de bon cœur à donner la surintendance de l'éducation du roi à M. le Duc ».

La prononciation faite, le garde des sceaux appela le greffier en chef, lui ordonna d'apporter ses papiers et son petit bureau près du sien pour faire tout présentement et tout de suite, et en présence du roi, les enregistrements de tout ce qui venait d'être lu et ordonné, et les signer. Cela se fit sans difficulté aucune, dans toutes les formes, sous les yeux du garde des sceaux, qui ne les levait pas de dessus; mais, comme il y avait cinq ou six pièces à enregistrer, cela fut long à faire.

J'avais fort observé le roi lorsqu'il fut question de son

éducation, je ne remarquai en lui aucune sorte d'altération, de changement, pas même de contrainte. C'avait été le dernier acte du spectacle, il en était tout frais lorsque les enregistremens s'écrivirent. Cependant, comme il n'y avait plus de discours qui occupassent, il se mit à rire avec ceux qui se trouvèrent à portée de lui, à s'amuser de tout, jusqu'à remarquer que le duc de Louvigny, quoique assez éloigné de son trône, avait un habit de velours, à se moquer de la chaleur qu'il en avait, et tout cela avec grâce. Cette indifférence pour M. du Maine frappa tout le monde et démentit publiquement ce que ses partisans essayèrent de répandre que les yeux lui avaient rougi, mais que, ni au lit de justice ni depuis, il n'en avait osé rien témoigner. Or, dans la vérité, il eut toujours les yeux secs et sereins et il ne prononça le nom du duc du Maine qu'une seule fois depuis, qui fut l'après dînée du même jour, qu'il demanda où il allait d'un air très indifférent, sans en rien dire davantage, ni depuis ni nommer ses enfans; aussi ceux-ci ne prenaient guère la peine de le voir, et, quand ils y allaient, c'était pour avoir jusqu'en sa présence leur petite cour à part et se divertir entre eux. Pour le duc du Maine, soit politique, soit qu'il crût qu'il n'en était pas encore temps, il ne le voyait que les matins, quelque temps à son lit, et plus du tout de la journée, hors les fonctions d'apparat.

Pendant l'enregistrement je promenais mes yeux doucement de toutes parts, et, si je les contraignis avec constance, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier président, je l'accablai donc à cent reprises, dans la séance, de mes regards assenés et forlongés avec persévérance. L'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe lui furent lancés de mes yeux jusqu'en ses moelles; souvent il baissait la vue quand il attrapait mes regards; une fois ou deux il fixa le sien sur moi, et je me plus à l'ou-



trager par des sourires dérobés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignais dans sa rage et je me délectais à le lui faire sentir. Je me jouais de lui quelquefois avec mes deux voisins, en le leur montrant d'un clin-d'œil, quand il pouvait s'en apercevoir ; en un mot je m'espaçai sur lui sans ménagement aucun autant qu'il me fut possible.

Enfin, les enregistremens achevés, le roi descendit de son trône et dans les bas sièges, par son petit degré, derrière la chaire du garde des sceaux, suivi du régent et des deux princes du sang et des seigneurs de sa suite nécessaire. En même temps les maréchaux de France descendirent par le bout de leurs hauts sièges, et, tandis que le roi traversait le parquet, accompagné de la députation qui avait été le recevoir, ils passèrent entre les bancs des conseillers, vis-à-vis de nous, pour se mettre à la suite du roi, à la porte de la séance par laquelle sa majesté sortit comme elle y était entrée ; en même temps aussi les deux évêques pairs, passant devant le trône, vinrent se mettre à notre tête et me serrèrent les mains et la tête, en passant devant moi, avec une vive jouissance. Nous les suivîmes, reployant deux à deux le long de nos bancs, les anciens les premiers, et descendus des hauts sièges par le degré du bout. Nous continuâmes tout droit, et sortîmes par la porte vis-à-vis. Le parlement se mit après en marche, et sortit par l'autre porte, qui était celle par où nous étions entrés séparément et par où le roi était entré et sorti. On nous fit faire place jusqu'au degré. La foule, le monde, le spectacle resserrèrent nos discours et notre joie. J'en étais navré. Je gagnai aussitôt mon carrosse, que je trouvai sous ma main, et qui me sortit très heureusement de la cour, en sorte que je n'eus point d'embarras, et que de la séance chez moi je ne mis pas un quart d'heure.



## CHAPITRE IX.

Message étrange que le duc d'Orléans m'envoie par M. de Biron au sortir du lit de justice. — Discussion entre M. le duc d'Orléans et moi. — Il me force d'aller à Saint-Cloud annoncer à madame la duchesse d'Orléans la chute de son frère. — Ma prudence confondue par celle d'un page. — Folie de madame la duchesse d'Orléans sur sa bâtardise. — On ignore à Saint-Cloud tout ce qui s'est passé au lit de justice. — J'entre chez madame la duchesse d'Orléans. — Je me rends de chez madame la duchesse d'Orléans chez Madame. — Menace folle et imprudente de la duchesse du Maine au régent. — Madame la duchesse d'Orléans me fait prier de repasser chez elle. — Sa lettre à M. le duc d'Orléans en partie de sa main et en partie de la mienne, mais dictée par elle. — Ma conversation avec la duchesse Sforze. — Je rends compte de mon voyage à M. le duc d'Orléans. — Conversation sur l'imminente arrivée de madame la duchesse d'Orléans de Saint-Cloud. — Entrevue de M. et de madame la duchesse d'Orléans et de madame la duchesse de Berry. — Force de caractère et but de madame la duchesse d'Orléans qui sort après de toute mesure. — Faiblesse de M. le duc d'Orléans. — Je demeure brouillé de ce moment avec madame la duchesse d'Orléans. — Je vais à l'hôtel de Condé. — Tout m'y rit. — Madame de Laigle me presse inutilement de lier avec madame la Duchesse.

UN peu avant que nous sortissions du cabinet du conseil pour le lit de justice, raisonnant à part, M. le duc d'Orléans, M. le Duc et moi, ils convinrent de se trouver ensemble avec le garde des sceaux au Palais-Royal au sortir du lit de justice, et me proposèrent d'y aller. J'y résistai un peu; mais ils le voulurent pour raisonner sur ce qui se serait passé. Comme je vis qu'il ne s'était rien ému ni entrepris, je me crus libre de cette conférence, bien aise aussi de n'ajouter pas cette preuve de plus que

j'avais été d'un secret qui n'était pas sans envieux. Entrant chez moi sur les deux heures et demie, je trouvai au bas du degré le duc d'Humières, Louville et toute ma famille jusqu'à ma mère, que la curiosité arrachait de sa chambre, d'où elle n'était pas sortie depuis l'entrée de l'hiver. Nous demeurâmes en bas dans mon appartement, où, en changeant d'habit et de chemise, je répondais à leurs questions empressées, lorsqu'on vint m'annoncer M. de Biron, qui força ma porte, que j'avais défendue pour me reposer un peu en liberté. Biron mit la tête dans mon cabinet, et me pria qu'il me pût dire un mot. Je passai demi rhabillé dans ma chambre avec lui. Il me dit que M. le duc d'Orléans s'attendait que j'irais au Palais-Royal tout droit des Tuileries, que je le lui avais promis, et qu'il avait été surpris de ne m'y point voir; que néanmoins il n'y avait pas grand mal, et qu'il n'avait été qu'un moment avec M. le Duc et le garde des sceaux; que son altesse royale lui avait ordonné de me venir dire d'aller tout présentement au Palais-Royal pour quelque chose qu'elle desirait que je fisse. Je demandai à Biron s'il savait de quoi il s'agissait. Il me répondit que c'était pour aller à Saint-Cloud annoncer de sa part la nouvelle à madame la duchesse d'Orléans. Ce fut pour moi un coup de foudre. Je disputai avec Biron, qui convint avec moi de la douleur de cette commission, mais qui m'exhorta à ne pas perdre de temps à aller au Palais-Royal où j'étais attendu avec impatience. Il ajouta que c'était une confiance pénible, mais que M. le duc d'Orléans lui avait dit ne pouvoir prendre qu'en moi, et le lui avait dit de manière à ne lui pas laisser d'espérance de m'en excuser ni de grâce à le faire avec trop d'obstination. Je rentrai avec lui dans mon cabinet si changé, que madame de Saint-Simon s'écria et crut qu'il était arrivé quelque chose de sinistre. Je leur dis ce que je

venais d'apprendre ; et , après que Biron eut causé un moment et m'eut encore pressé d'aller promptement et exhorté à l'obéissance, il s'en alla dîner. Le nôtre était servi. Je demurai un peu à me remettre du premier étourdissement , et je conclus à ne pas opiniâtrer M. le duc d'Orléans par ma lenteur à faire ce qu'il voudrait absolument , en même temps à n'oublier rien pour détourner de moi un message si dur et si pénible. J'avalai du potage et un œuf, et m'en allai au Palais-Royal.

Je trouvai M. le duc d'Orléans seul dans son grand cabinet , qui m'attendait avec impatience , et qui se promenait à grands pas. Dès que je parus , il vint à moi et me demanda si je n'avais pas vu Biron. Je lui dis que oui, et qu'aussitôt je venais recevoir ses ordres ; il me demanda si Biron ne m'avait pas dit ce qu'il me voulait ; je lui dis que oui ; que , pour lui marquer mon obéissance, j'étais venu dans le moment à six chevaux , pour être prêt à tout ce qu'il voudrait , mais que je croyais qu'il n'y avait pas bien fait réflexion. Sur cela , l'abbé Dubois entra , qui le félicita du succès de cette grande matinée , qui en prit occasion de l'exhorter à fermeté et à se montrer maître ; je me joignis à ces deux parties de son discours , je louai son altesse royale de l'air dégagé et néanmoins appliqué et majestueux qu'il avait fait paraître , de la netteté , de la justesse , de la précision de ses discours au conseil , et de tout ce que je crus susceptible de louanges véritables. Je voulais l'encourager pour les suites et le capter pour le mettre bien à son aise avec moi , et m'en avantager pour rompre mon détestable message. L'abbé Dubois s'étendit sur la frayeur du parlement , sur le peu de satisfaction qu'il avait eu du peuple par les rues , où qui que ce soit ne l'avait suivi , et où des boutiques il avait pu entendre des propos très différens de ceux dont il s'était flatté ; en effet , cela était vrai , et la

peur saisit tellement quelques membres de la compagnie, que plusieurs n'osèrent aller jusqu'aux Tuileries, et que ce signalé séditieux de Blamont, président aux enquêtes, déserta sur le degré des Tuileries, se jeta dans la chapelle, s'y trouva si faible et si mal, qu'il fallut avoir recours au vin des messes à la sacristie, et aux liqueurs spiritueuses.

Ces propos de conjouissance finis, l'abbé Dubois se retira et nous reprîmes ceux qu'il avait interrompus. M. le duc d'Orléans me dit qu'il comprenait bien que j'avais beaucoup de peine à me résoudre d'apprendre à madame la duchesse d'Orléans une nouvelle aussi affligeante pour elle dans sa manière de penser, mais qu'il m'avouait qu'il ne pouvait lui écrire; qu'ils n'étaient point ensemble sur le tour de tendresse; que cette lettre serait gardée et montrée; qu'il valait mieux ne s'y pas exposer; que j'avais toujours été le conciliateur entre eux deux, avec une confiance égale là-dessus de part et d'autre, et toujours avec succès; que cela, joint à l'amitié que j'avais pour l'un et pour l'autre, le déterminait à me prier, pour l'amour de tous les deux, de me charger de la commission.

Je lui répondis, après les complimens et les respects requis, que de tous les hommes du monde, aucun n'était moins propre que moi à cette commission, même à titre singulier; que j'étais extrêmement sensible et attaché aux droits de ma dignité; que le rang des bâtards m'avait toujours été insupportable; que j'avais sans cesse et ardemment soupiré après ce qui venait d'arriver; que je l'avais dit cent fois à madame la duchesse d'Orléans, et plusieurs fois à M. du Maine, du vivant du feu roi et depuis sa mort, et une à madame la duchesse du Maine, à Paris, la seule fois que je lui eusse parlé; diverses fois encore à M. le comte de Toulouse; que madame la duchesse

d'Orléans ne pouvait donc ignorer que je ne fusse aujourd'hui au comble de ma joie; que, dans cette situation, c'était non pas seulement un grand manquement de respect, mais encore une insulte à moi d'aller lui annoncer une nouvelle qui faisait tout à-la-fois sa plus vive douleur, et ma joie connue d'elle pour la plus sensible. « Vous avez tort, me répondit M. le duc d'Orléans, et ce n'est pas là raisonner; c'est justement parce que vous avez toujours parlé franchement là-dessus aux bâtards et à madame d'Orléans elle-même, et que vous vous êtes conduit tête levée à cet égard, que vous êtes plus propre qu'un autre à ce que je vous demande. Vous avez dit là-dessus votre sentiment et votre goût à madame d'Orléans; elle ne vous en a pas su mauvais gré; au contraire, elle vous l'a su bon de votre franchise et de la netteté de votre procédé, fâchée et très fâchée de la chose en soi, mais non point contre vous. Elle a beaucoup d'amitié pour vous. Elle sait que vous voulez la paix et l'union du ménage; il n'y a personne dont elle ne reçoive ce message mieux que de vous, et il n'y a personne de plus propre que vous à le bien faire; vous qui êtes dans tout l'intérieur de la famille, et à qui elle et moi, chacun de notre côté, parlons à cœur ouvert les uns sur les autres, ne me refusez point cette marque-là d'amitié; je sens parfaitement combien le message est désagréable; mais dans les choses importantes, il ne faut pas refuser ses amis ».

Je contestai, je protestai; grands verbiages de part et d'autre; bref, nul moyen de m'en défendre. J'eus beau lui dire que cela me brouillerait avec elle; que le monde trouverait très étrange que je me chargeasse de cette ambassade, point d'oreilles à tout cela, et empressemens si redoublés qu'il fallut céder.

Le voyage conclu, je lui demandai ses ordres. Il me dit que le tout ne consistait qu'à lui dire le fait de sa part,



et d'y ajouter précisément que, sans des preuves bien fortes contre son frère, il ne se serait pas porté à cette extrémité. Je lui dis qu'il devait s'attendre à tout de la douleur de sa femme, et en trouver tout bon dans ces premiers jours; lui laisser la liberté de Saint-Cloud, de Bagnolet, de Paris, de Montmartre, de le voir ou de ne le point voir; se mettre en sa place et adoucir un si grand coup par toutes les complaisances et les attentions imaginables; donner lieu et plain-champ aux caprices et aux fantaisies, et ne craindre point d'aller trop loin là-dessus. Il y entra avec amitié et compassion pour madame la duchesse d'Orléans, sentant, et revenant souvent au travers qu'elle avait si avant sur sa bâtardise; moi, rompant la mesure, et disant qu'il n'était pas maintenant saison de le trouver mauvais. Je lui demandai aussi de ne point trouver mauvais ni étrange si madame la duchesse d'Orléans, sachant ce que je lui portais, refusait de me voir. Il me permit, en ce cas, de n'insister point, et me promit de ne s'en fâcher pas contre elle. Après ces précautions, de la dernière desquelles je méditais de faire usage, je le priai de me dire si, Madame étant à Saint-Cloud, il me chargeait de la voir ou non. Il me remercia d'y avoir pensé, et me pria de lui rendre compte de sa part de toute sa matinée, et surtout me recommanda de revenir tout droit lui dire comment le tout se serait passé. Je protestai encore de l'abus qu'il faisait de mon obéissance, de ma juste répugnance, de mes raisons personnelles et particulières de résistance, des propos du monde auxquels il m'exposait; et finalement je le quittai comblé de ses amitiés et de douleur de ce qu'il exigeait de la mienne.

Sortant d'avec lui, je trouvai un page de madame la duchesse d'Orléans, tout botté, qui arrivait de Saint-Cloud. Je le priai d'y retourner sur-le-champ au galop,

de dire en arrivant à la duchesse Sforze que j'y arrivais de la part de M. le duc d'Orléans ; que je la suppliais que je la trouvasse en descendant de carrosse, et que je la pusse entretenir en particulier avant que je visse madame la duchesse d'Orléans ni personne. Mon projet était de ne voir qu'elle, de la charger du paquet, et sous couleur de plus de respect pour madame la duchesse d'Orléans, de ne la point voir, puisque je m'étais assuré que M. le duc d'Orléans ne trouverait pas mauvais qu'elle refusât de me voir, et de lui faire trouver bon à mon retour que j'en eusse usé de la sorte. Mais toute ma pauvre prudence fut confondue par celle du page, qui n'en eut pas moins que moi. Il se garda bien d'être porteur de telles nouvelles qu'il venait d'apprendre au Palais-Royal, et qui étaient publiques partout. Il se contenta de dire que j'arrivais, envoyé par M. le duc d'Orléans, ne sonna mot à madame Sforze, et disparut tout aussitôt. C'est ce que j'appris par la suite, et ce que je vis presque aussi clairement en arrivant à Saint-Cloud.

J'y étais allé au petit trot pour donner le loisir au page d'arriver devant moi, et à la duchesse Sforze de me recevoir. Pendant le chemin, je m'applaudissais de mon adresse ; mais je ne laissais pas d'appréhender qu'il faudrait voir madame la duchesse d'Orléans après madame Sforze. Je ne pouvais pas m'imaginer que Saint-Cloud fût encore en ignorance des faits principaux de la matinée, et néanmoins j'étais dans une angoisse qui ne se peut exprimer, et qui redoublait à mesure que j'approchais du terme de ce triste voyage. Je me représentais le désespoir d'une princesse folle de ses frères, au point que, sans les aimer, surtout le duc du Maine, elle n'estimait sa propre grandeur qu'en tant qu'elle relevait et protégeait la leur, avec laquelle rien n'avait de proportion dans son esprit, et pour laquelle rien n'était injuste ; qui,

accoutumée à une égalité de famille par les intolérables préférences du feu roi pour ses bâtards sur ses enfans légitimes, considérait son mariage comme pour le moins égal, et l'état royal de ses frères comme un état naturel, simple, ordinaire, de droit, sans la plus légère idée que cela pût être autrement, et qui regardait avec compassion dans moi, et avec un mépris amer dans les autres, quiconque imaginait quelque chose de différent à ce qu'elle pensait à cet égard; qui verrait ce colosse monstrueux de grandeur présente et future, solennellement abattu par son mari, et qui me verrait venir de sa part sur cette nouvelle, moi qui étais dans sa confiance la plus intime et la plus étroite sur toutes choses, moi dont elle ne pouvait ignorer l'excès de la joie de cela même qui ferait sa plus mortelle douleur. S'il est rude d'annoncer de fâcheuses nouvelles aux plus indifférens, combien plus à des personnes en qui l'estime et l'amitié véritable et le respect du rang se trouvent réunis, et quel embarras de plus dans une espèce si singulière!

Pénétré de ce sentiment douloureux, mon carrosse arrive au fond de la grande cour de Saint-Cloud, et je vois tout le monde aux fenêtres et accourir de toutes parts. Je mets pied à terre, et je demande au premier que je trouve de me mener chez madame Sforze, dont j'ignorais le logement. On y court : on me dit qu'elle est au salut avec madame la duchesse d'Orléans, dont l'appartement n'était séparé de la chapelle que par un vestibule, à l'entrée duquel j'étais. Je me jette chez la maréchale de Rochefort, dont le logement donnait aussi sur ce vestibule, et je prie qu'on m'y fasse venir madame Sforze. Un moment après, on me vint dire qu'on ne savait ce qu'elle était devenue, et que madame la duchesse d'Orléans, sur mon arrivée, retournait m'attendre dans son appartement. Un autre tout aussitôt me vint chercher de sa part; puis un

second coup sur coup. Je n'avais qu'un cri après la duchesse Sforze, résolu de l'attendre, lorsque incontinent la maréchale de Rochefort arriva, clopinant sur son bâton, que madame la duchesse d'Orléans envoyait elle-même pour m'amener chez elle. Grande dispute avec elle, voulant toujours voir madame Sforze, qui ne se trouvait point. Je voulus aller chez elle pour m'éloigner et me donner du temps; mais la maréchale inexorable me tirait par les bras, me demandant toujours les nouvelles que j'apportais. A bout enfin, je lui dis : « Celles que vous savez. — Comment ! reprit-elle, c'est que nous ne savons chose au monde, si ce n'est qu'il y a eu un lit de justice, et nous sommes sur les charbons de savoir pourquoi, et ce qui s'y est passé ». Moi, dans un étonnement extrême, je me fis répéter à quatre fois et jurer par elle qu'il était vrai qu'on ne savait rien dans Saint-Cloud. Je lui dis de quoi il s'agissait, et à son tour elle pensa tomber à la renverse. J'en fis effort pour n'aller point chez madame la duchesse d'Orléans; mais jusqu'à six ou sept messages redoublés pendant cette dispute me forcèrent d'aller avec la maréchale, qui me tenait par le poing, s'épouvantait du cas, et me plaignait bien de la scène que j'allais voir ou plutôt faire.

J'entrai donc à la fin, mais glacé, dans cet appartement des goulottes de madame la duchesse d'Orléans, où ses gens assemblés me regardèrent avec frayeur par celle qui était peinte sur mon visage. En entrant dans la chambre à coucher la maréchale me laissa. On me dit que son altesse royale était dans un salon de marbre qui y tient et est plus bas de trois marches. J'y tournai, et du plus loin que je la vis, je la saluai d'un air tout différent de mon ordinaire. Elle ne s'en aperçut pas d'abord, et me pria de m'approcher, d'un air gai et naturel. Me voyant après arrêté au bas de ces marches : « Mon Dieu, mon-

sieur, s'écria-t-elle, quel visage vous avez ! Que m'apportez-vous » ? Voyant que je demeurais sans bouger et sans répondre, elle s'émut davantage en redoublant sa question. Je fis lentement quelques pas vers elle, et à sa troisième question : « Madame, lui dis-je, est-ce que vous ne savez rien ? — Non, monsieur, je ne sais quoi que ce soit au monde qu'un lit de justice, et rien de ce qui s'y est passé. — Ah ! madame, interrompis-je en me détournant à demi, je suis donc encore bien plus malheureux que je ne pensais l'être ! — Quoi donc, monsieur ? reprit-elle, dites vite : qu'y a-t-il donc » ? En se levant à son séant d'un canapé sur lequel elle était couchée : « Approchez-vous donc, asseyez-vous ». Je m'approchai, et lui dis que j'étais au désespoir. Elle, de plus en plus émue, me dit : « Mais parlez donc ; il vaut mieux apprendre les mauvaises nouvelles par ses amis que par d'autres ». Ce mot me perça le cœur et ne me rendit sensible qu'à la douleur que je lui allais donner. Je m'avançai encore vers elle, et lui dis enfin que M. le duc d'Orléans avait réduit M. le duc du Maine au rang unique d'ancienneté de sa pairie, et en même temps rétabli M. le comte de Toulouse dans tous les honneurs dont il jouissait. Je fis en cet endroit une pause d'un moment, puis j'ajoutai qu'il avait donné à M. le Duc la surintendance de l'éducation du roi.

Les larmes commencèrent à couler avec abondance. Elle ne me répondit point, ne s'écria point, mais pleura amèrement. Elle me montra un siège et je m'assis, les yeux fichés à terre pendant quelques instans. Ensuite je lui dis que M. le duc d'Orléans, qui m'avait plutôt forcé que chargé d'une commission si triste, m'avait expressément ordonné de lui dire qu'il avait des preuves en main très fortes contre M. du Maine ; que sa considération à elle l'avait retenu long-temps, mais qu'il n'avait pu différer davantage. Elle me répondit avec douceur que



son frère était bien malheureux , et peu après me demanda si je savais son crime et de quelle espèce. Je lui dis que M. le duc d'Orléans ne m'en avait du tout appris que ce que je venais de lui rendre ; que je n'avais osé le questionner sur une matière de cette nature, voyant qu'il ne m'en disait pas plus.

Un moment après je lui dis que M. le duc d'Orléans m'avait expressément chargé de lui témoigner la douleur très vive qu'il ressentait de la sienne ; à quoi j'ajoutai tout ce dont le trouble où j'étais me put permettre de m'aviser pour adoucir un compliment si terrible, et après quelques interstices, je lui témoignai ma douleur particulière de la sienne, toute la répugnance que j'avais eue à ce triste message, toute la résistance que j'y avais apportée, à quoi elle ne me répondit que par des signes et quelques mots obligeans entrecoupés de sanglots. Je finis, suivant l'expresse permission que j'en avais de M. le duc d'Orléans, par lui glisser que j'avais essayé de parer ce coup. Sur quoi elle me dit que pour le présent je la voudrais bien dispenser de la reconnaissance. Je repris qu'il était trop juste qu'elle ne pensât qu'à sa douleur, et à chercher tout ce qui la pourrait soulager ; que tout ce qui y contribuerait serait bon à M. le duc d'Orléans : le voir, ne le point voir que lorsqu'elle le désirerait ; demeurer à Saint-Cloud, aller à Bagnolet ou à Montmartre, y demeurer tant qu'il lui plairait, en un mot tout ce qu'elle désirerait faire ; que j'avais charge expresse de la prier de ne se contraindre sur rien et de faire tout ce qui lui conviendrait davantage. Là-dessus elle me demanda si je ne savais point ce que M. le duc d'Orléans voudrait sur ses frères, et qu'elle ne les verrait point si cela ne lui convenait pas. Je répondis que, n'ayant nul ordre à cet égard, c'était une marque qu'il trouverait fort bon qu'elle les vît ; qu'à l'égard de M. le comte de Toulouse, conservé

en entier, il n'y pouvait avoir aucune matière à difficulté, et que pour M. le duc du Maine, je n'y en croyais pas davantage; que je hasarderais même de lui en répondre s'il en était besoin. Elle me parla encore de celui-ci; qu'il fallait qu'il fût bien criminel; qu'elle était réduite à le souhaiter. Un redoublement de larmes suivit ces dernières paroles.

Je restai quelque temps sur mon siège, n'osant lever les yeux dans l'état du monde le plus pénible, incertain de demeurer ou de m'en aller. Enfin je lui dis mon embarras; que je croyais néanmoins qu'elle serait bien aise d'être seule quelque temps avant de me donner ses ordres, mais que le respect me tenait dans un égal suspens de rester ou de la laisser. Après un peu de silence, elle témoigna qu'elle désirait ses femmes. Je me levai, les lui envoyai et leur dis que, si son altesse royale me demandait, on me trouverait chez Madame, chez la duchesse Sforze ou chez la maréchale de Rochefort. Je ne trouvai ni l'une ni l'autre de ces deux dames, et je montai chez Madame.

Je vis bien en entrant qu'on s'y attendait à me voir et qu'on en avait même impatience. Je fus environné du peu de monde qui était dans sa chambre, à qui je ne m'ouvris de rien, tandis qu'on l'avertissait dans son cabinet, où elle écrivait, comme elle faisait presque toujours, et me fit entrer dans l'instant. Elle se leva dès que je parus, et me dit avec empressement: « Hé bien! monsieur, voilà bien des nouvelles »! En même temps ses dames sortirent, et je demurai seul avec elle. Je lui fis mes excuses de n'être pas venu d'abord chez elle comme le devoir le voulait, sur ce que M. le duc d'Orléans m'avait assuré qu'elle trouverait bon que je commençasse par madame la duchesse d'Orléans. Elle le trouva très bon en effet, puis me demanda les nouvelles avec grand em-

pressément. Ma surprise fut extrême lorsque je connus enfin qu'elle n'en savait nulle autre que le lit de justice et chose aucune de ce qui s'y était passé. Je lui dis donc l'éducation du roi donnée à M. le Duc, la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, et le rétablissement du comte de Toulouse. La joie se peignit sur son visage. Elle me répondit avec un grand *enfin* redoublé qu'il y avait long-temps que son fils aurait dû l'avoir fait, mais qu'il était trop bon. Je la fis souvenir qu'elle était debout ; mais par politesse elle y voulut rester. Elle me dit que c'était où la folie de madame du Maine avait conduit son mari, me parla du procès des princes du sang contre les bâtards, et me conta l'extravagance de madame du Maine, qui, après l'arrêt intervenu entre eux, avait dit en face à M. le duc d'Orléans, en lui montrant ses deux fils, qu'elle les élevait dans le souvenir et dans le desir de venger le tort qu'il leur avait fait.

Après quelques propos de part et d'autre sur la haine, les discours, les mauvais offices et pis encore du duc et de madame la duchesse du Maine contre M. le duc d'Orléans, Madame me pria de lui conter de fil en aiguille (ce fut son terme) le détail de cette célèbre matinée. Je la fis encore inutilement souvenir qu'elle était debout et lui représentai que ce qu'elle desirait apprendre serait long à raconter ; mais son ardeur de le savoir était extrême. M. le duc d'Orléans m'avait ordonné de lui tout dire, tant ce qui s'était passé au conseil qu'au lit de justice. Je le fis donc à commencer dès le matin. Au bout d'un quart d'heure Madame s'assit, mais avec la plus grande politesse. Je fus près d'une heure avec elle à toujours parler et quelquefois à répondre à quelques questions, elle ravie de l'humiliation du parlement et de celle des bâtards, et que M. son fils eût enfin montré de la fermeté.

La maréchale de Rochefort fit demander à entrer ; et

après des excuses de madame la duchesse d'Orléans à Madame, elle lui demanda permission de m'emmener, parce que son altesse royale me voulait parler. Madame m'y envoya sur-le-champ, mais en me priant bien fort de revenir chez elle dès que j'aurais fait avec madame la duchesse d'Orléans. Je descendis donc avec la maréchale. En entrant dans l'appartement de son altesse royale, ses femmes et tous ses gens m'environnèrent pour que je l'empêchasse d'aller à Montmartre, où elle venait de dire qu'elle s'en allait. Je les assurai que mon message était bien assez fâcheux sans que j'y ajoutasse de moi-même; que son altesse royale n'était point dans un état à la contraindre ni à la contredire; que j'avais bien prévu qu'elle voudrait aller à Montmartre, et pris mes précautions là-dessus; que M. le duc d'Orléans trouvait bon cela et toute autre chose qui serait au soulagement et à la consolation de son altesse royale, et qu'ainsi je n'en dirais pas une parole.

J'avancai toujours importuné là-dessus, et je trouvai madame la duchesse d'Orléans sur le même canapé où je l'avais laissée, une écritoire sur ses genoux et la plume à la main. Dès qu'elle me vit, elle me dit qu'elle s'en allait à Montmartre, puisque je l'avais assurée que M. le duc d'Orléans le trouvait bon; qu'elle lui écrivait pour lui en demander pourtant la permission, et me lut sa lettre, commencée de six ou sept lignes de grande écriture sur du petit papier; puis, me regardant avec un air de douceur et d'amitié: « Les larmes me gagnent, me dit-elle; je vous ai prié de descendre pour me rendre un office: la main ne va pas bien; je vous prie d'achever d'écrire pour moi »; et elle me tendit l'écritoire et sa lettre dessus. Je la pris, et elle m'en dicta le reste, que j'ajoutai tout de suite à ce qu'elle avait écrit.

Je fus frappé du dernier étonnement d'une lettre si



concise, si expressive, des sentimens les plus convenables, des termes si choisis, tout enfin dans un ordre et une justesse qu'auraient à peine produits dans le meilleur écrivain les réflexions les plus tranquilles, et cela couler de source parmi le plus violent trouble, l'agitation la plus subite et le plus grand mouvement de toutes les passions, à travers les sanglots et un torrent de larmes. Elle finissait qu'elle allait pour quelque temps à Montmartre pleurer le malheur de ses frères et prier Dieu pour sa prospérité. J'aurai regret toute ma vie de ne l'avoir pas transcrite. Tout y était si digne, si juste, si compassé que tout y était également dans le vrai et dans le devoir, une lettre enfin si parfaitement belle qu'encore que je me souvienne en gros encore de ce qu'elle contenait, je n'ose l'écrire de peur de le défigurer. Quel profond dommage que tant d'esprit, de sens, de justesse, qu'un esprit si capable de se posséder dans les momens premiers si peu susceptibles de frein se soit rendu inutile à tout et pis encore, par cette fureur de bâtardise qui perdit et consuma tout!

La lettre écrite, je la lui lus. Elle ne la voulut point fermer, et me pria de la rendre. Je lui dis que je remontais chez Madame, et qu'avant de partir, je saurais de son altesse royale si elle n'avait plus rien à m'ordonner. Comme j'achevais avec Madame, la duchesse Sforze vint lui parler de la part de madame la duchesse d'Orléans sur son voyage de Montmartre, pour la prier de garder avec elle mademoiselle de Valois. La mère et la fille n'étaient pas trop bien ensemble, et celle-ci haïssait souverainement les bâtards et leur rang. Madame avec bonté approuva tout ce que voudrait madame la duchesse d'Orléans, plaignant sa douleur. Après cette parenthèse, je repris mon narré.

Comme il finissait, la maréchale de Rochefort revint prier Madame de vouloir bien descendre chez madame



la duchesse d'Orléans, qui, en l'état où elle était, ne pouvait monter, et nous dit qu'elle changeait d'avis pour Montmartre, et resterait à Saint-Cloud. La maréchale sortie, je finis et je suivis Madame. Je ne voulus point entrer avec elle chez madame la duchesse d'Orléans pour les laisser plus libres. Madame Sforze en sortit, qui me dit que le voyage était encore changé, et qu'elle allait à Paris. Là-dessus je la priai de rendre à son altesse royale la lettre qu'elle m'avait donnée pour M. le duc d'Orléans, et de savoir si elle n'avait rien à m'ordonner.

Madame Sforze revint aussitôt, me mena chez elle, puis prendre l'air au bord de ce beau bassin qui est devant le degré du château. Nous nous assîmes du côté des goulottes, où il me fallut encore bien conter. Je n'oubliai pas de me servir de la permission de M. le duc d'Orléans pour lui dire ce que j'avais fait pour sauver le duc du Maine; mais je voulus y ajouter que, voyant l'éducation sans ressource, j'avais voulu la réduction au rang des pairies, et fait faire en même temps le rétablissement du comte de Toulouse. J'appuyai sur ce que j'avais toujours professé nettement à cet égard avec les bâtards même, et surtout avec madame la duchesse d'Orléans, auxquels je ne tenais pas parole, puisque j'en sauvais un, n'ayant pu empêcher la privation de l'éducation à l'autre contre mon plus sensible intérêt. Madame Sforze, femme très sûre et fort mon amie, qui avait ses raisons personnelles de n'aimer ni M. ni madame du Maine, et n'était fâchée que de la douleur de madame la duchesse d'Orléans, me dit qu'elle voulait ignorer ce que j'avais fait pour obtenir la réduction du rang, mais qu'elle ferait usage du reste. J'étais attaché d'amitié à madame la duchesse d'Orléans. Elle me témoignait toute confiance. Elle me devait de la reconnaissance en toutes les façons possibles. Je n'étais pas inutile entre elle et M. le duc d'Orléans. Je desirais

fort demeurer en état de contribuer à leur union et au bien intérieur de la famille. Après de longs propos, je la priai de se charger auprès de madame la duchesse d'Orléans de ce que je n'attendais point que Madame fût sortie de chez elle pour la voir encore, puisqu'elle allait à Paris, et je m'en allai droit au Palais-Royal, où je trouvais M. le duc d'Orléans avec madame la duchesse de Berry. Il me vint trouver dans ce même grand cabinet dès qu'il m'y sut, où je lui rendis compte de tout ce qui s'était passé.

Il fut ravi de la joie que Madame m'avait témoignée sur le duc du Maine, et me dit que celle de madame la duchesse de Lorraine ne serait pas moindre. Il en venait de recevoir une lettre toute là-dessus, pour l'en presser, et Madame me venait de dire qu'elle en avait une d'elle, toute sur le même sujet. Mais il ne fut pas si content de l'arrivée si prochaine de madame la duchesse d'Orléans, dont il me parut fort empêtré. Je lui dis, outre la vérité, ce que je crus le plus propre à le toucher, et lui faire valoir son respect, son obéissance, sa soumission à ses sentimens, et toute la douceur et la soumission qu'elle avait fait paraître dès les premiers momens. Je lui vantai surtout sa lettre, et je n'oubliai pas aussi ce que je lui avais glissé par sa permission, et dit encore à madame Sforze, sur mon compte, à l'égard des bâtards. Il me demanda conseil s'il la verrait en arrivant. Je lui dis que je croyais qu'il devait descendre dans son cabinet au moment de son arrivée; faire appeler madame Sforze, la charger de dire à madame la duchesse d'Orléans qu'il était là pour la voir ou ne la point voir, tout comme elle l'aimerait mieux, sans nulle contrainte, savoir de ses nouvelles, et faire après tout ce qu'elle voudrait là-dessus; que s'il la voyait, il fallait lui faire toutes les amitiés possibles; s'attendre à la froideur, peut-être aux reproches,

sûrement aux larmes et aux cris; mais qu'il était de l'humanité, de plus, de son devoir d'honnête homme de souffrir tout cela, en cette occasion, avec toute sorte de douceur et de patience, et, quoi qu'elle pût dire ou faire, ne l'en traiter que mieux. Je lui inculquai bien cela dans la tête, et, après m'être un peu vengé à lui reprocher l'abus qu'il venait de faire de moi, je le laissai dans l'attente de cette importante arrivée, et m'en allai me reposer, excédé et poussé à bout, après une telle huitaine, d'une dernière journée si complète en fatigue de corps et d'esprit, et j'entrai chez moi qu'il était presque nuit.

Je sus après que madame la duchesse d'Orléans était arrivée au Palais-Royal une demi-heure après que j'en fus sorti. Ses frères l'attendaient dans son appartement. Dès qu'elle les aperçut, elle leur demanda s'ils avaient la permission de la voir, et, les yeux secs, leur déclara qu'elle ne les verrait jamais si M. le duc d'Orléans le désirait. Ensuite ils s'enfermèrent une heure ensemble. Dès qu'ils furent sortis, M. le duc d'Orléans y descendit avec madame la duchesse de Berry, qui était restée pour le soutenir dans cet assaut. Jamais tant de force ni de raison. Elle dit à M. le duc d'Orléans qu'elle sentait trop l'extrême honneur qu'il lui avait fait en l'épousant, pour que tout autre sentiment ne cédât pas à celui-là. C'était la première fois depuis trente ans qu'elle lui parlait de la sorte. Puis s'attendrissant, elle lui demanda pardon de pleurer le malheur de son frère, qu'elle croyait très coupable, et qu'elle désirait tel puisqu'il l'avait jugé digne d'un si grand châtiment. Là-dessus pleurs, sanglots, cris de la femme, de la fille, du mari même, qui se surpassèrent en cette occasion. Cette triste scène dura une heure. Ensuite madame la duchesse d'Orléans se mit au lit, et M. le duc d'Orléans et madame la duchesse de Berry remontèrent le degré. Le soulagement alors fut grand de toutes parts.

Le lendemain et le jour suivant se passèrent en douleur, après lesquels madame la duchesse d'Orléans, succombant aux efforts qu'elle s'était faits, commença d'aller au but qu'elle s'était proposé, de savoir les crimes de son frère, puis de tâcher de lui ménager une audience de son mari, espérant tout du face à face; enfin de proposer la publication de ses méfaits ou son rétablissement. A mesure qu'elle ne réussissait pas, chagrins, larmes, aigreur, emportemens, fureurs, et fureurs sans mesure. Elle s'enferma sans vouloir voir le jour ni son fils même, qu'elle aimait avec passion, et porta les choses au-delà de toute sorte de mesure. Elle savait bien à qui elle avait affaire. Tout autre que M. le duc d'Orléans, se voyant à bout de complaisance et d'égards, lui eût demandé, une bonne fois et bien ferme, lequel elle aimait le mieux et de préférence de lui ou de son frère: Si lui, qu'elle ne devait avoir d'autres intérêts que les siens, et ne lui parler jamais de son frère ni de rien qui en approchât, ce qu'il lui défendait très expressément, et ne pas troubler le repos et l'intelligence de leur union par ce qui ne pouvait que la rompre: Si son frère, qu'elle pouvait se retirer au lieu qu'il lui marquerait et avec la suite et les gens qu'il choisirait, et compter d'y passer sa vie sans entendre jamais parler de ses frères, non plus que de lui ni de leurs enfans (avec ce sage et nécessaire compliment, et une conduite soutenue, M. le duc d'Orléans se serait bien épargné des scènes, des chagrins, des dépités, des importunités, des malaises et des misères, et à madame la duchesse d'Orléans aussi), et chasser sur-le-champ madame de Châtillon, les Saint-Pierre et quelques bas domestiques qui faisaient leur cour à madame la duchesse d'Orléans de l'entretenir en cette humeur, et qui étaient son conseil là-dessus, pour la gouverner dans tout le reste.

Ce n'était pas à moi à inspirer une si salutaire conduite



à M. le duc d'Orléans. Aussi me gardai-je très soigneusement de lui en laisser apercevoir la plus petite lueur. Je fus d'autant plus réservé à ne lui jamais parler de madame la duchesse d'Orléans là-dessus, et à laisser tomber tout discours quand il m'en faisait ses plaintes, qu'ayant dit à madame Sforze, à Saint-Cloud, que je la priais de dire à madame la duchesse d'Orléans que je croyais plus respectueux de la laisser ces premiers jours sans l'importuner, peut-être j'attendrais à avoir l'honneur de la voir jusqu'à ce que son altesse royale me fît dire par elle d'y aller, le lendemain j'allai seulement savoir de ses nouvelles sans entrer. Je vis après madame Sforze, qui me dit que son altesse royale me priait de ne pas trouver mauvais si elle avait quelque peine à me voir dans ces premiers jours. J'y entrai fort bien, et compris le contraste que faisait en elle la joie, qu'elle ne pouvait douter que j'eusse, avec sa douleur. Mais ces quelques jours n'ont point eu de fin, et de ce moment je demurai brouillé avec elle. J'aurai lieu d'en parler plus d'une fois.

Rentrant chez moi, de Saint-Cloud, je pensai qu'il fallait aller à l'hôtel de Condé, où j'appris que tout le monde était accouru aux complimens. J'y trouvai madame la Duchesse au lit, qui avait pris médecine, dont le jour avait été mal choisi. Je fus reçu à l'hôtel de Condé à-peu-près comme je l'avais été à Saint-Cloud le jour de la déclaration du mariage de madame la duchesse de Berry. Telle est la vicissitude de ce monde. M. le Duc m'y prit en particulier; chacun m'y arrêtait. Ceux que je fréquentais le moins, les plus commensaux de la maison, m'y firent merveilles. Je ne savais plus en quel lieu j'étais. J'y causai long-temps en particulier avec d'Antin, puis avec Torcy, que j'exhortai à voir son ami Valincourt, comme je comptais bien faire de mon côté, pour retenir le comte de Toulouse. En sortant je fus pressé par ma-



dame de Laigle de lier avec madame la Duchesse ; mais je n'y voulus point entendre, et je répondis nettement que je l'avais toujours trop été avec madame la duchesse d'Orléans, et les deux sœurs trop mal ensemble. Bien que madame la Duchesse n'eût rien su ni voulu savoir de toute cette trame, et qu'elle eût mieux aimé que son frère eût conservé un rang supérieur au nôtre, la haine de madame la duchesse d'Orléans redoubla pour elle et pour tous les siens au point le plus public et le plus excessif.

---

## CHAPITRE X.

**Conduite des bâtards. — D'O et Hautefort détournent le comte de Toulouse de suivre la fortune de son frère. — Caractère d'Hautefort. — Ses propos à son maître. — Conversation entre Valincourt et moi sur le comte de Toulouse et les bâtards. — Valincourt me rapporte les remerciemens du comte de Toulouse. — Le comte de Toulouse voit le régent. — Il assiste au conseil. — Le duc et la duchesse du Maine se retirent à Sceaux. — Madame la duchesse d'Orléans outrée contre le comte de Toulouse. — Le duc du Maine malmené par sa femme. — Séditieux et clandestin usage de feuilles volantes en registres secrets du parlement. — Le premier président mandé et cruellement traité par la duchesse du Maine. — Blamont, président aux enquêtes, et deux conseillers enlevés et conduits dans diverses îles du royaume. — Mouvemens inutiles du parlement. — Effet que produit au-dedans et au-dehors du royaume la tenue du lit de justice. — Raisons qui me détournèrent de penser alors à l'affaire du bonnet. — M. le Duc en possession de la surintendance de l'éducation du roi. — Sage avis de madame d'Alègre. — Fâcheuse sécurité du régent. — J'obtiens deux grâces aux-**

quelles je suis fort sensible. — Faveur du chevalier de Rancé. —  
— Le duc de Mortemart envoie la démission de sa charge. —  
quel service je lui rends à cette occasion. — Ma dédaigneuse  
franchise avec lui. — Grâces accordées à différentes personnes.

LE duc du Maine et le comte de Toulouse, au sortir du cabinet du conseil, descendirent dans l'appartement du duc du Maine, où ils s'enfermèrent avec leurs plus confidens. Ils les surent si bien choisir, que nul n'a su ce qui s'y passa. On peut, je crois, sans jugement téméraire, imaginer qu'il s'y proposa bien des choses que la sagesse du comte de Toulouse empêcha moins que le peu d'ordre et de préparation de la cabale, et la prompte venue du parlement en trouble, qui ne donna pas loisir d'y faire des pratiques. Le cardinal de Polignac y fut toujours avec eux et leurs principaux amis en très petit nombre. Je n'ai jamais compris comment ils ne tentèrent pas de se trouver au lit de justice, pour y parler et y faire tous leurs efforts. La faiblesse qu'ils connaissaient si bien dans le régent, surtout en face, les y devait convier puissamment; mais la peur extrême, qui fut visible dans le duc du Maine, ne lui permit pas sans doute d'y penser, encore moins de se hasarder à rien. Il avait vu le régent si libre dans sa taille, qu'il ne douta jamais qu'il ne fût bien préparé à tout; et moins un grand coup, et si secrètement préparé était de son génie, plus il redouta tout ce qu'il en ignorait. Quoi qu'il en soit, le comte de Toulouse n'en sortit pour aller chez lui qu'après cinq heures du soir, où il fit contenance de vouloir s'en aller à la suite de son frère. Ils n'avaient rien su de précis qu'après le lit de justice, et ils avaient eu trois heures à raisonner ensemble depuis.

La différence mise entre les deux frères combla la douleur de l'aîné et le dépit de sa femme, et les remua plus que tout le reste à persuader au comte de Toulouse

de suivre leur fortune. Il témoigna chez lui son penchant à le faire; mais d'O, qui avait conservé sur son esprit comme dans sa maison une espèce de majordomat d'ancien gouverneur, l'en détourna. Ce n'était pas qu'il ne fût fort attaché au duc du Maine; mais il l'était plus encore à son intérêt, qui n'était pas d'anéantir son maître et de le confiner à la campagne. On sut après que la franchise avec laquelle le chevalier d'Hautefort lui avait parlé acheva de lui faire prendre le bon parti. Le chevalier d'Hautefort était son écuyer et lieutenant-général de mer, frère du premier écuyer de madame la duchesse de Berry, de Surville, qui avait eu le régiment du roi, si connu par ses disgrâces, et d'Hautefort, lieutenant-général, mort depuis chevalier de l'ordre, fort fâché avec raison de n'être pas maréchal de France. Hautefort, écuyer du comte de Toulouse, était un rustre qui, sans aucune vertu ni philosophie, s'était persuadé d'affecter l'une et l'autre pour se faire admirer aux sots, et sa place auprès du comte de Toulouse l'avait fait arriver à bon marché dans la marine. Il lui dit nettement qu'il était la dupe de gens qui ne l'avaient jamais aimé, qui avaient toujours tout fait sans lui, qui s'étaient mis eux et leurs enfans sur sa tête, et dont les entreprises folles les avaient conduits au point où ils se trouvaient; que, quelque douloureuse que lui fût leur chute, elle lui valait une distinction inouïe et la plus flatteuse; que c'était à lui à peser s'il voulait abandonner et perdre cette même distinction et toutes les fonctions de ses charges, pour suivre une folle et un homme qui en eux-mêmes s'en moqueraient de lui, et s'enterrer tout vif dans Rambouillet avant quarante ans, où, après les premiers jours d'admiration des sots, chacun le laisserait là et trouverait son choix ridicule, dont il aurait tout le temps de s'ennuyer et de se repentir. Que pour lui, il lui

disait librement qu'ayant tant fait que d'être à lui, il avait compté être avec un prince du sang, vrai ou d'apparence, non à un particulier, et être avec un amiral auprès de qui il mènerait dans son métier une vie agréable et considérée; qu'il serait ravi sur ce pied-là de demeurer toute sa vie avec lui, mais que, pour s'enfouir tout vivant dans Rambouillet, il le pria de n'y pas compter; que tout ce qu'il y avait de bon chez lui pensait de même, et prendrait son parti les uns après les autres; que pour lui, il aimait mieux le lui dire tout d'un coup.

On assure que rien ne donna tant à penser au comte de Toulouse que cette déclaration si prompte. Il se considéra tout seul à Rambouillet hors d'état et de volonté de rien entreprendre, en risque d'être dégradé comme son frère, pour son refus d'accepter le bénéfice de la déclaration en sa faveur; tirailé entre la reconnaissance qu'elle méritait, même aux yeux du monde et la dépendance de la fortune et des caprices d'une folle qu'il abhorrait, et d'un frère qu'il n'aimait ni n'estimait. Les suites le firent trembler, et il prit son parti de conserver son rang et son état ordinaire. Lui et son frère allèrent le soir au Palais-Royal voir madame la duchesse d'Orléans, comme je l'ai dit, tandis que madame du Maine et ses enfans se retirèrent à l'hôtel de Toulouse, où ils les trouvèrent au retour. On peut juger de la soirée; le maréchal de Villeroy, M. de Fréjus et très peu d'autres les y virent. Le lendemain, samedi, madame la duchesse d'Orléans y alla; nouvelles douleurs, madame du Maine au lit, immobile comme une statue.

Ce même samedi, lendemain du lit de justice, j'envoyai prier Valincourt de venir chez moi. Il y vint. Je lui parlai franchement sur le choix que le comte de Toulouse avait à faire. Je ne lui dissimulai point ce que j'avais voulu parer, et, n'ayant pu sauver l'éducation, ce

que j'avais obtenu sur le rang ; que c'était moi qui avais imaginé, proposé, et fait agréer la déclaration en faveur du comte de Toulouse. Je le fis souvenir que je ne m'étais jamais caché sur le rang des bâtards, et je le priai de parler si fortement à son maître, qu'il ne se perdît pas pour son frère. Valincourt convint que j'avais raison, et me pria qu'il pût dire au comte de Toulouse l'obligation qu'il m'avait. C'était bien mon dessein ; surtout je le pressai de faire que, dès le lendemain dimanche, le comte de Toulouse se trouvât au conseil de régence, et qu'il se défit de ses hôtes au plus tôt. Valincourt en était déjà ennuyé : il revint peu après me faire les remerciemens du comte de Toulouse, et me dire que, malgré sa douleur et toutes les persécutions de famille, il demeurerait et se trouverait le lendemain au conseil. Cela me rafraîchit fort le sang, car j'en prévoyais l'affaiblissement et la chute, même du parti du duc et de la duchesse du Maine, et la division prochaine des deux frères. Il me laissa entendre que le séjour de M. et de madame du Maine à l'hôtel de Toulouse pesait à tous, et que le lendemain matin, dimanche, ils s'en iraient à Sceaux, où il trouvait indécent qu'ils ne fussent pas encore ; je priai Valincourt de savoir du comte de Toulouse s'il voulait compliment ou silence de ma part et de celle de M. le Duc qui en était en peine, qui mourait d'envie de lui marquer son amitié personnelle, et qui s'était adressé à moi pour savoir comment il en devait user à son égard. Valincourt me dit qu'il croyait que le silence conviendrait mieux d'abord, mais qu'il le demanderait franchement de ma part et de celle de M. le Duc, à M. le comte de Toulouse, et qu'il me le ferait savoir. En effet, il m'écrivit dans le soir même que M. le comte de Toulouse sentait moins sa distinction que le malheur de son frère auquel même elle le rendait plus sensible, et qu'il désirait que M. le Duc et moi ne lui dissions rien. Je le fis



savoir à M. le Duc, et je rendis compte à M. le duc d'Orléans de ce que j'avais fait avec Valincourt, qui fut très aise du parti que prenait le comte de Toulouse, lequel alla voir le régent, le samedi au soir. Cela se passa courtement, mais bien entre eux, à ce que me dit M. le duc d'Orléans.

Le lendemain dimanche, M. et madame du Maine s'en allèrent à Sceaux. Après leur départ, le comte de Toulouse tint le conseil de marine à l'ordinaire, et vint l'après-dînée au conseil de régence avec un air froid, sérieux et concentré. Il y eut des gens surpris et fâchés de l'y voir. Peu s'approchèrent de lui, et peu après son arrivée, on se mit en place. Dès que je fus assis, je lui dis à l'oreille qu'il était servi comme il l'avait désiré, que je ne lui dirais qu'un seul mot dont je ne pouvais me passer : que c'était, ce jour-là, la première fois que je m'asseyais au-dessous de lui avec plaisir. Son remerciement tint de sa nature ; il fut très froid ; je ne lui parlai plus de tout le conseil. Ce froid dura quelque temps. Je pense aussi qu'il y crut de la bienséance, et je ne me pressai pas de le réchauffer, mais peu-à-peu nous revînmes ensemble en notre premier état. Je sus même, par la duchesse Sforze, qu'il blâmait fort madame la duchesse d'Orléans de ne me point voir, jusqu'à l'en avoir bien fait pleurer, par tout ce que lui et madame Sforze lui avaient souvent dit là-dessus. Madame la duchesse d'Orléans était outrée de ce qu'il était demeuré, et n'avait rien oublié pour l'engager à suivre le sort de son frère et servir la passion du duc et la rage de la duchesse du Maine. Plusieurs se firent écrire à l'hôtel de Toulouse. M. le comte de Toulouse, comme je l'ai dit, ne voulut recevoir de compliment de personne, ni M. et madame du Maine. J'étais quitte du mien par Valincourt, et à l'égard du duc et de la duchesse du Maine, je ne crus

pas devoir leur donner aucun signe de vie. Je sus depuis qu'ils se prirent fort à moi de ce qui leur était arrivé, quoique fort sobres en discours. Je me contentai à leur égard d'avoir préféré le bien de l'état à tout le reste; et satisfait de moi-même sur ce point principal, je jouis dans toute son étendue du plaisir de notre triomphe, sans me lâcher aussi en propos, et laissai M. du Maine en proie à ses perfidies, et madame du Maine à ses folies, tantôt immobile de douleur, tantôt hurlante de rage, et son pauvre mari pleurant journellement comme un veau des reproches sanglans et des injures étranges qu'il avait sans cesse à essayer de ses emportemens contre lui.

Le parlement, retourné à pied des Tuileries au palais, avec aussi peu de satisfaction, par les rues, qu'il en avait eu en venant, y respira de la frayeur et de la honte qu'il avait essuyées, et tâcha de s'en venger clandestinement, en faisant écrire sur une feuille volante de registres secrets et fugitifs, qu'il n'avait ni pu ni dû opiner au lit de justice, et sa protestation contre tout ce qui s'y était fait. Madame du Maine avait envoyé chercher le premier président, sitôt qu'il fut rentré chez lui où on l'attendait de sa part. Il n'osa désobéir, et s'y en alla. Il fut reçu avec un torrent d'injures et de reproches, et traité comme le dernier valet qu'on eût surpris en friponnerie; il n'eut jamais le temps de s'excuser ni de répondre. Elle se prit à lui de n'avoir pas tout empêché et arrêté, et l'accabla de mépris et de duretés les plus cruelles, en sorte qu'après une heure de ce torrent d'horreurs, qu'il lui fallut essayer, il s'en revint chez lui avec ce surcroît de rage. Nous le sûmes dès le lendemain; on peut juger si je le plains, et dans la vérité, il leur était trop indignement et abandonnément vendu pour être plaint de personne. Un moins malhonnête homme que lui en serait crevé.

Le lendemain du lit de justice, lundi 29 août, vingt-sept mousquetaires, commandés par leurs officiers, et partagés en trois détachemens, avec un maître des requêtes à chacun, allèrent, avant quatre heures du matin, enlever de leur lit et de leurs maisons, Blamont, président aux enquêtes, et les conseillers Saint-Martin et Feydeau de Calendes. Leur frayeur fut mortelle, mais leur résistance nulle. Ils furent mis chacun dans un carrosse, qu'on tenait tout prêt, et séparément conduits, le premier aux îles d'Hyères, le second à Bellisie, le troisième dans l'île d'Oléron, sans parler à personne sur la route ni dans le lieu de leur prison, et mortellement effrayés de se voir le Mississipi pour leur plus prochaine terre. On ne trouva rien qui valût chez les deux conseillers, mais infiniment chez Blamont, tant à Paris qu'en sa maison de campagne, où un autre maître des requêtes s'était transporté en même temps, en sorte qu'il y eut de quoi admirer l'imprudence ou la sécurité d'un homme qui semblait chercher ce qui lui arriva par ses menées et par l'éclat de sa conduite, et par n'avoir pas eu plus de soin et par mettre ses papiers à couvert.

Cette capture, qui aurait pu se faire avec moins d'appareil, ne fut pas plus tôt sue au Palais, que les chambres s'assemblèrent et résolurent une députation aux femmes des exilés pour leur témoigner la part que la compagnie prenait en leur détention, et une autre la plus nombreuse qu'il se pourrait au roi et au régent, pour s'en plaindre. Ils furent donc dès le dimanche matin au Palais-Royal, et l'après-dînée aux Tuileries. Leur harangue, prononcée par le premier président, fut pressante, mais en termes très mesurés et très respectueux. La réponse à toutes les deux fut à-peu-près la même, grave et vague. Le lundi et le mardi le palais fut fermé, et un avocat, ayant plaidé à la cour des aides, pensa être

chassé de sa compagnie, qui avait résolu de cesser ses fonctions; cependant cette grande résolution, qui allait à suspendre tout cours de justice, qui tendait à soulever le monde et à essayer un second tome du fameux Broussel, de la dernière minorité, ne put se soutenir. Dès le mercredi le parlement reprit de lui-même ses ordinaires fonctions; mais il ordonna aux gens du roi de se trouver tous les matins au Palais-Royal, pour insister sur le rappel de leurs membres. Ce manège, aussi ridicule qu'infructueux, dura jusqu'au 7 septembre. Comme les extrémités sont du goût des Français, il se débita que, la cessation de l'exercice de la justice n'ayant pas réussi, le parlement entreprendrait de ne se point séparer aux vacances, et de continuer à s'assembler après la Notre-Dame de septembre. Néanmoins il n'osa l'attenter. Il laissa seulement commission au président qui devait tenir la chambre des vacations d'aller souvent solliciter auprès du régent le retour de leurs membres. Ce président vit bien, par l'éloignement des lieux, où on sut enfin qu'ils étaient arrivés et détenus sans parler à personne, qu'ils n'étaient pas pour en sortir sitôt, vit le régent deux ou trois fois, et lui épargna ensuite une importunité inutile.

Ainsi finit cette grande affaire, et si importante que le repos de l'état en dépendait, par le consolidement de l'autorité royale entre les mains du régent, en empêchant un partage qui ne lui eût bientôt laissé qu'une représentation vaine et vide, et qui eût attiré toutes sortes de confusions, affaire compliquée dont le succès fut également dû à la diligence et au profond secret, au peu d'arrangement de la cabale qui se formait, et à la faiblesse de ses principales têtes.

L'honneur que cette exécution fit au régent dans les pays étrangers est incroyable. On commença à s'y rassu-

rer de la crainte de ne pouvoir traiter solidement avec un prince qui semblait se laisser arracher son pouvoir par des légistes : c'est ainsi que le roi de Sicile s'en expliqua en propres termes à Turin, et que les autres puissances ne s'en laissèrent pas moins clairement entendre.

La consternation du parlement ne fit pas un moindre effet dans le royaume. Les autres parlemens, qui tous avaient été sondés, et dont quelques-uns n'avaient pas voulu se joindre à celui de Paris, s'affermirent dans l'obéissance, et les provinces séduites par des pratiques et depuis par l'exemple de l'indépendance, n'osèrent plus montrer d'audace. La Bretagne, dont les états assemblés et le parlement se tournaient ouvertement à la révolte, commença par ce coup à rentrer peu-à-peu dans l'obéissance, et, s'il y eut nombre de particuliers entraînés depuis par de folles espérances qui se précipitèrent dans la rébellion, le nombre en fut si médiocre, l'espèce si méprisable, les moyens si nuls, et la terreur et les cris si pitoyables dès qu'ils se virent découverts, qu'il n'y eut qu'à les châtier par les voies ordinaires de la justice, sans aucune sorte d'inconvénient ni de suites à en craindre. Voilà comme la fermeté est le salut des états, et comme une débonnairété et une facilité qui dégénèrent en faiblesse, opèrent le mépris et les attentats, précipitent tout en danger et en ruine, et ne se peuvent relever que par des coups de force où le bonheur ne préside guère moins que la conduite. J'avais tout appréhendé d'un coup double frappé à-la-fois sur le parlement et sur le duc du Maine, et en effet tout en était à craindre. Le besoin que, dans cette extrémité d'affaires, le régent eut de l'union avec M. le Duc; l'opiniâtreté de M. le Duc à ne plus laisser échapper la surintendance de l'éducation du roi et qui sentit ses forces en cette occa-



sion après tant de fois que M. le Duc d'Orléans lui avait donné et manqué de paroles les plus positives là-dessus ; ces intérêts divers, mais alors réunis de ces deux princes, chacun pour son but, l'emportèrent sur les plus sages considérations. Le favorable succès me combla de joie, et le délicieux fruit du rang que j'en recueillis me fut d'autant plus précieux que ce grand objet ne me séduisit ni l'esprit ni le cœur, et que je le pus goûter avec toute la paix qu'une conscience pure répand dans l'âme d'un homme de bien qui a sincèrement préféré l'état à soi-même.

Pour achever un morceau si curieux de l'histoire de cette régence, il faut dire pourquoi je ne crus pas à propos de profiter de cette occasion pour le bonnet. Je crus qu'il ne fallait pas surcharger la faiblesse du régent de tant de choses à-la-fois et ne pas embarrasser l'affaire principale de la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, dont il fallait presque abandonner l'espérance, si nous ne l'obtenions pas à l'occasion du changement de main de l'éducation ; ne l'embarrasser pas, dis-je, d'une affaire si inférieure à celle-là. Je pensai que le bonnet était une affaire si ridicule en soi du côté des bonnets, et si entamée, qu'il était impossible que, près ou loin, une chose si juste nous fût refusée, et qu'il était même peu décent pour nous de ne l'obtenir que comme une vengeance du régent dont nous profiterions. Je craignis que le parlement, outré de l'affront qu'il allait recevoir, un avec le duc du Maine, enragé de sa chute, et que l'éclat commun resserrerait de plus en plus, se portât à des extrémités dont le monde ne manquerait pas de nous charger, si notre intérêt devenait une des amertumes de cette compagnie. Je sentis toute la différence pour la solidité d'un avantage tel que la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, qui aurait M. le Duc pour garant

qui, au lieu d'avoir le parlement pour partie, était au contraire conforme à ses usages et à ses règles, d'avec un avantage qui, portant directement sur les présidens à mortier, et par leur intrigue sur le parlement, à qui ils le feraient accroire, n'aurait de garantie que la durée de colère et de fermeté d'un régent qui ne connaissait ni l'une ni l'autre, surtout pour les intérêts d'autrui, et qui, suivant son goût, entendrait si volontiers aux prétendus *mezzo termine*, rapatriages, conciliations, qui lui pouvaient être proposés dans la suite, par lesquels le régent et le parlement seraient peut-être ravis de sortir d'affaire l'un d'avec l'autre à nos dépens. Ces considérations me firent estimer que l'affaire du bonnet n'était pas de saison, et qu'il fallait quelquefois savoir demeurer en souffrance. Je pensai enfin, mais sans être déterminé par cette raison surabondante et assez peu apparente, que le parlement, touché de cette modération de notre part, sentirait peut-être l'excès, la nouveauté, l'injustice si évidente de l'usurpation de ses présidens à cet égard, et qui n'intéressait le corps du parlement en nulle sorte, l'engagerait à y prendre peu de part si cette affaire venait à être jugée, comme celle de la préopinion sur les présidens et le premier président le fut en notre faveur en 1664, peut-être même à se porter à nous faire justice comme le parti le plus honorable sur un point si criant, et ôter le mur de séparation et de division d'entre les pairs et le parlement par l'inconvénient duquel cette compagnie n'avait cessé d'être continuellement flétrie au lieu du lustre, peut-être excessif, où son union avec les pairs l'avait élevée et établie avant ces usurpations.

Dès le lendemain du lit de justice, M. le Duc prit possession de la surintendance de l'éducation du roi et en fit les fonctions. Il s'établit peu de jours après dans l'appartement que le duc du Maine occupait aux Tuile-

ries. L'après-dînée du jour du lit de justice le maréchal de Villeroy, accompagné de M. de Fréjus et de toute l'éducation, alla piaffant, quoique enrageant, à l'hôtel de Condé, où les souples respects d'une part, et les faux complimens de l'autre, donnèrent une autre sorte de spectacle. Dès le lendemain, le roi s'en alla promener au Cours où M. le Duc l'accompagna, au lieu de M. du Maine, et entra publiquement en fonction.

Madame d'Alègre ne tarda pas à me venir voir. Elle m'avoua enfin, parmi toutes ses enveloppes ordinaires, ses phrases suspendues et souvent coupées sans les achever, que ses avis si souvent réitérés et si fort hiéroglyphiques, n'avaient tendu qu'à m'avertir, et le régent par moi, de la dangereuse cabale qui se brassait de longue main, qui se fortifiait tous les jours, et qu'il était grand temps d'abattre par le grand coup qui venait d'être frappé; en même temps elle m'avertit, pour le bien inculquer au régent, de ne se pas trop reposer sur une exécution si importante; qu'elle connaissait les allures des gens à qui elle avait affaire; que, quelque étourdis qu'ils fussent d'un coup auquel ils ne s'attendaient pas de la conduite et de la faiblesse du régent, ils n'en seraient que plus enragés et plus unis; que ce coup même leur apprenait à changer leur sécurité, leur lenteur, leur négligence en mesures plus justes, plus serrées, plus fortes, pour atteindre au grand but qu'ils s'étaient proposé, de profiter de plus en plus des dispositions de l'Espagne, irritée au dernier point du dernier traité avec l'empereur et des puissances maritimes, et du dépit général qui s'en répandait par toute la France. Je ne manquai pas d'en rendre un compte exact à M. le duc d'Orléans, et d'y ajouter mes réflexions. Je trouvai un homme si à son aise d'être au lendemain de cette grande crise, si étouffé encore d'un tour de force aussi contraire à son naturel,

qu'il s'y était replongé tout-à-fait comme un homme qui s'étend dans son lit en arrivant d'une grande course, et qui ne veut pas ouïr parler d'autre chose que de repos. Il me chargea de bien remercier madame d'Alègre et m'assura en même temps qu'après une telle touche il n'avait rien à craindre de personne, sans que je le pusse jamais tirer pour lors d'un si dangereux préjugé. Je fis à madame d'Alègre plus de complimens que je n'en étais chargé, et je ne craignis pas d'outrepasser ma commission, en la priant fort de la part du régent d'avoir les yeux bien ouverts, et de m'avertir de tout ce qu'elle pourrait soupçonner ou découvrir. J'y joignis les louanges et les flatte-ries qui pouvaient le plus l'y engager, et notre commerce demeura enseveli dans le même secret dans lequel il l'avait toujours profondément été.

J'obtins en ce temps-ci deux grâces que je ne puis oublier, parce je n'en ai point reçu qui m'aient fait tant ni de si sensible plaisir. On a pu voir, dans les commencemens de ces Mémoires, que le saint et fameux abbé de la Trappe avait été l'homme que j'avais le plus profondément admiré et respecté, et le plus tendrement et réciproquement aimé : il avait laissé un frère que je n'avais jamais vu, et avec qui je n'avais jamais eu aucun commerce : il était de bien loin, et en tout genre, le plus ancien officier de toutes les galères ; il y avait acquis de la réputation et l'affection du corps : il en était premier chef d'escadre, commandant du port de Marseille depuis bien des années, et à plus de quatre-vingt-quatre ou cinq ans il avait toute sa tête et toute sa santé. La fantaisie le prit d'en profiter pour venir faire un tour à Paris, où il n'était jamais venu de ma connaissance. Ce fut M. de Troyes, dont il était cousin-germain de son père, enfans des deux frères, qui m'apprit son arrivée. Il s'appelait le chevalier de Rancé. Je me hâtai de l'aller voir et de le



convier à dîner : il ressemblait tant à M. de la Trappe, que je dirai sans scandale que j'en devins amoureux, et qu'on riait de voir que je ne pouvais cesser de le regarder. Ses propos ne sentaient le vieillard que par leur sagesse, avec tout l'air et la politesse du monde. Tout-à-coup j'imaginai de faire pour lui la chose la plus singulière et la plus agréable : jamais il n'y eut qu'un seul lieutenant-général des galères, charge qui se vend et qu'avait le marquis de Roye. Je résolus de demander au régent d'en faire un second en la personne du chevalier de Rancé, à condition qu'après lui sa place ne serait plus remplie, et que les choses à cet égard reviendraient sur le pied où elles étaient auparavant. J'en parlai à M. de Troyes, à l'insu duquel il n'aurait pas été honnête de m'employer. Il fut charmé de ma pensée, et me promit de m'y seconder en même temps. Je le priai que le secret en demeurât entre nous deux pour ne pas donner une espérance vaine et un chagrin sûr s'il y avait un refus que nous ne pussions vaincre : l'amitié, quand elle est forte, rend pathétique. Je représentai si bien à M. le duc d'Orléans les services, le mérite, la qualité de frère de M. de la Trappe, le grand âge du chevalier de Rancé, dont l'avancement extraordinaire ne pouvait faire tort ni servir d'exemple à personne, qu'en présence de M. de Troyes, qui m'appuya légèrement peut-être, parce que je ne lui en laissai pas trop le loisir, j'emportai la création d'un second lieutenant-général des galères, sans pouvoir être remplie après le chevalier de Rancé, et 10,000 livres d'appointement en outre de ce qu'il en avait. Je fus transporté de la plus vive joie qui, contre mon attente, s'augmenta encore par celle du chevalier de Rancé, dont la surprise fut incroyable. On peut juger que je pris soin que l'expédition fût bien libellée. Il passa deux mois à Paris, beaucoup moins que je n'aurais désiré, et il jouit encore



de son nouvel état quelques années. Mais, comme les exemples sont dangereux en France, l'âge, l'ancienneté, les services, la naissance du chevalier de Roannais, premier chef d'escadre des galères, crièrent tant à la mort du chevalier de Rancé, qu'il parvint enfin à succéder à sa charge, qui, néanmoins, a fini avec lui. L'autre grâce, voici quelle elle fut.

On a pu voir l'étrange trait du duc de Mortemart à mon égard, à l'occasion de la mort de madame de Soubise, ce qui fut sur le point d'en arriver, et que M. de Beauvilliers lui ordonna de sortir de chez lui dès que j'y entrerais, et de n'y jamais entrer tant que j'y serais : ce qui a duré presque jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire plusieurs années, qu'il me demanda de souffrir son gendre chez lui. On a pu voir l'autre trait qu'il me fit dans le salon de Marly, sur notre requête contre d'Antin. Je ne le voyais donc en aucune occasion, quoique ami intime de toute sa famille, même de sa mère. Il s'était déjà pris une fois de bec avec le maréchal de Villeroy sur les fonctions de leurs charges. On a vu que le service en manqua plusieurs jours, et qu'il voulut donner la démission de sa charge. Cette disparate avait éloigné de lui M. le duc d'Orléans. Un peu après l'affaire du chevalier de Rancé, il s'éleva une autre dispute entre le duc de Mortemart et le maréchal de Villeroy, où le premier poussa les choses d'autant plus loin qu'il avait plus de tort, et le maréchal demeura d'autant plus sage qu'il se sentait toute la raison de son côté. L'affaire portée au régent, il décida en faveur du maréchal, et blâma d'autant plus l'autre, qu'il l'avait indisposé par sa première dispute, par sa première démission et par d'autres disputes moins importantes, mais fréquentes, pour des vétilles, avec les uns et les autres. Mortemart, piqué d'avoir succombé après l'éclat qu'il avait fait, peut-être autant d'avoir été tancé plus

que M. le régent n'avait accoutumé de faire, n'en fit pas à deux fois et lui envoya la démission de sa charge de premier gentilhomme de la chambre, avec une lettre fort peu ménagée.

Heureusement c'était un jour que je travaillais avec M. le duc d'Orléans, et que j'arrivai comme il venait de la lire. Je trouvai ce prince en furie, qui d'abordée me conta la chose, et conclut que, pour cette fois, Mortemart serait pris au mot, et lui délivré de toutes ses impertinences; tout de suite, en me regardant, il me fit entendre que j'étais venu tout à propos. L'horreur que je sentis de la dépouille de M. de Beauvilliers, et de m'en revêtir aux dépens de ses petits-fils, m'inspira la plus nerveuse éloquence. Je représentai au régent que ce n'était pas M. de Mortemart qu'il devait regarder, mais la mémoire de M. de Beauvilliers, et les obligations étroites, importantes, continuelles, qu'il lui avait à l'égard de M. le duc de Bourgogne, lorsqu'il allait tout gouverner, puis à la mort de ce prince, et précédemment encore lors du mariage de madame la duchesse de Berry. Je m'espaçai sur ces matières avec la dernière force, et je finis par lui dire qu'il était fait et payé, tout régent qu'il était, pour souffrir toutes les sottises et tous les égaremens du gendre de M. de Beauvilliers. Il disputa, me fit sentir encore que l'occasion était belle et unique. Mon indignation redoubla, dont la fin fut que la démission fut sur-le-champ mise en pièces.

Au sortir du Palais-Royal j'allai dire à la duchesse de Mortemart la folie que son fils venait de faire, la peine que j'avais eue à l'en sauver, et le soin extrême qu'elle devait prendre d'en empêcher une troisième récurrence, qui sûrement serait plus forte que moi, ou se brusquerait à mon insu, puisque c'était le plus grand hasard du monde que celle-ci fût arrivée le même jour et si peu de

temps avant que je vinsse travailler avec M. le duc d'Orléans. Le duc de Mortemart, revenu de sa fougue par l'avoir satisfaite, sentit tout le péril où elle l'avait jeté, et se trouva heureux de n'avoir pas perdu sa charge. Je fus très surpris, trois jours après, de le voir entrer dans ma chambre, où il me fit de grands remerciemens. Je lui répondis froidement qu'il ne m'en devait aucun, parce que je n'avais rien fait pour lui, mais tout par mon tendre, fidèle et reconnaissant souvenir de M. le duc de Beauvilliers, dont la famille me serait toujours infiniment chère, et pour conserver sa charge à ses petits-fils, et je l'exhortai en peu de mots à ne se plus jouer à mettre la patience de M. le duc d'Orléans à de pareilles épreuves. On peut juger que la franchise d'une si sèche réponse abrégée la visite, qui finit froidement, mais poliment, sans que depuis j'aie ouï parler de lui. Le lendemain matin, sa femme, qu'il tenait étrangement captive, dont la vertu, la piété, l'esprit et la conduite, méritaient un tout autre mari, vint chez moi me remercier avec la plus grande effusion de cœur. Je l'assurai que j'étais tellement payé d'avance par tout ce que j'avais reçu de son père, que je ne méritais nul remerciement, mais seulement d'être félicité d'avoir eu occasion de témoigner à sa mémoire le plus tendre attachement, et de la tirer elle-même de la peine de voir passer sa charge en d'autres mains. Je n'ajouterai point ce qu'elle me dit sur l'occasion si aisée de la prendre pour moi, ni ce que ses tantes m'en témoignèrent, car sa belle-mère était sa tante aussi. Nous nous embrassâmes de bon cœur, qui fut la fin de la visite et la dernière fois que je la vis; elle mourut bientôt après, sans que son mari sentît une si grande perte.

J'achèverai tout de suite, pour n'avoir plus à y revenir. La sombre folie du duc de Mortemart m'inquiétait toujours pour sa charge. On ne pouvait se flatter qu'elle ne

lui causât encore des querelles aussi mal fondées que les dernières; qu'elles ne lui tournassent la tête comme elles avaient déjà fait, et que M. le duc d'Orléans, excédé de lui, ne pût être arrêté, pour s'en défaire, à la difficulté que j'y avais éprouvée. Cela me revint si souvent dans l'esprit, qu'au bout de deux mois je pris ma résolution, sans en parler à personne, de demander à M. le duc d'Orléans la survivance de sa charge pour son fils qui n'avait pas sept ans. Par là je ne craignis plus les frasques du père. Il ne pouvait plus la vendre, et s'il s'avisaient encore une fois de se piquer et d'envoyer sa démission, il n'y avait plus à courir après, son fils devenait le titulaire. Je pris donc cette résolution, et je l'exécutai si bien que j'emportai la survivance. Comblé de joie d'avoir mis en sûreté le petit-fils du duc de Beauvilliers pour sa charge, j'allai, au sortir du Palais-Royal, l'apprendre aux duchesses de Beauvilliers, de Mortemart et de Chevreuse, chacune chez elle, dont la surprise, la joie et les expressions ne se peuvent rendre. Je dis aux deux premières qu'il était très essentiel de bien constater la chose par leur remerciement public. Dès le lendemain, quoiqu'elles n'allassent plus en aucun lieu, depuis bien des années, au-delà de leur famille et d'un très petit nombre d'amis particuliers, je les accompagnai au Palais-Royal. J'avertis M. le duc d'Orléans, dans son cabinet, qu'elles l'attendaient pour faire leur remerciement. Il vint aussitôt les trouver; il se passa le mieux du monde, et la survivance fut expédiée le lendemain. Ce remerciement la rendit publique. Rien au monde ne m'a jamais tant fait de plaisir, et toute cette famille n'a jamais oublié ce service.

Cette survivance en occasiona d'autres, que je mets tout de suite comme elles furent données aussi. Le duc de Charost, mon ami, comme on l'a vu, depuis bien des

années, me pria de demander la survivance de sa charge de capitaine des gardes - du - corps pour son fils; je lui dis que ce n'était pas celle-là qu'il devait desirer pour lors, mais celle de ses gouvernemens de Calais et de Doullens, et de sa seule lieutenance générale de Picardie, qui est une grâce de 80,000 livres de rente, et des emplois dont l'importance attirerait après très facilement celle de sa charge. Il me crut, et je l'obtins deux jours après. Là-dessus le duc de la Rochefoucauld eut celle de grand-maître de la garde-robe, pour son fils; le duc de Luxembourg, celle de gouverneur de Normandie pour le sien; et le duc de Berwick, arrivé de son commandement de Guyenne depuis deux jours, celle de son gouvernement de Limousin pour son fils. La Fare acheta une lieutenance générale de Languedoc du comte du Roure, qui obtint son gouvernement du Pont-Saint-Esprit pour son fils en s'en démettant, et l'abbé de Vauréal eut permission d'acheter de l'évêque de Saint-Omer la charge de maître de l'Oratoire, qui n'a point de fonctions, mais les entrées de la chambre, et 5 ou 6,000 livres d'appointemens.

Je ne ferais pas mention de cette dernière bagatelle, sans la singulière et fort étrange fortune que ce Vauréal a faite depuis. C'est un grand drôle, d'esprit et d'intrigue, d'effronterie sans pareille, grand, fort et bien fait, et qui en sait user avec peu de contrainte, riche et de la lie du peuple, qui, à la faveur du petit collet, voulut s'accrocher à la cour; son nom est Guérapin, et son état premier franc galopin. Ségur, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans, et qui depuis a bien poussé sa fortune, épousa la bâtarde non reconnue de M. le duc d'Orléans et de la comédienne Desmares; ce prince lui donna de l'argent, et la survivance du gouvernement du pays de Foix qu'avait son père qui était



lieutenant-général et grand'croix de Saint-Louis. Il avait acheté ce gouvernement du maréchal de Tallard à qui le feu roi l'avait donné à vendre. Il avait perdu une jambe à la guerre, et était encore, à près de quatre-vingts ans, beau et bien fait. C'est ce mousquetaire qui jouait si bien du luth dont on a vu en son lieu l'aventure avec l'abbesse de la Joie, sœur du duc de Beauvilliers. Ces différentes grâces arrivées lors de la survivance du fils du duc de Mortemart m'ont emporté trop loin. Rétrogradons maintenant deux bons mois; on y verra des choses plus importantes; il y faut pourtant ajouter le gouvernement de Douai au marquis d'Estain, lieutenant-général qui avait servi en Italie et en Espagne sous M. le duc d'Orléans, et qu'il aimait et estimait fort avec raison, qui vaquait par la mort du vieux Pomereu, lieutenant-général, ancien capitaine aux gardes, frère du feu conseiller d'état, et au conseil royal des finances. Dernière bagatelle. Madame la duchesse d'Orléans qui s'était tenue sous clef depuis le lit de justice, s'en ennuya enfin, et rouvrit ses portes et son jeu à l'ordinaire. Retournons maintenant sur nos pas.

---

## CHAPITRE XI.

**Efforts infructueux du duc du Maine pour voir en particulier M. le duc d'Orléans. — Députation du parlement au régent au sujet de l'arrestation de ses membres. — Le parlement de Bretagne correspond avec celui de Paris. — Menées en Bretagne. — Faiblesse du régent au sujet de Montaran, trésorier des états de Bretagne. — Le comte de Stanhope à Paris. — Riche flotte d'Amérique envoyée à Cadix. — Les conseils tirent à leur fin**

par l'intérêt commun de l'abbé Dubois et de Law. — Appel du cardinal de Noailles au sujet de la constitution *Unigenitus*. — Il se démet de sa place de chef du conseil de conscience. — Brancas et le premier écuyer conservent leurs départemens, et plusieurs membres des conseils leurs appointemens. — Admirable mandement publié par le cardinal de Noailles sur son appel de la Constitution.

LA fermentation se cachait, mais subsistait toujours, M. du Maine, fort abandonné à Sceaux, où il avait déclaré qu'il ne voulait voir personne, protestant qu'il ne se sentait coupable de rien. Madame la duchesse d'Orléans l'y allait voir. Ils faisaient tous leurs efforts pour lui obtenir une audience de M. le duc d'Orléans, dans laquelle il prétendait se justifier, et ces efforts furent inutiles.

Le parlement de Bretagne écrivit au régent pour lui demander la liberté des trois prisonniers du parlement de Paris, et en même temps à ce parlement pour lui rendre compte de cet office, et pour louer et approuver toute la conduite du parlement de Paris. Celui-ci, en même temps, députa au régent le premier président et huit conseillers pour lui demander la liberté de leurs trois confrères. Il leur répondit que la conduite qu'aurait désormais le parlement réglerait la sienne à l'égard des prisonniers, et mortifia beaucoup par cette réponse des gens qui s'étaient tout promis de cette démarche vers le régent sans aller au roi, et de la facilité de M. le duc d'Orléans dont ils avaient tant et si longuement abusé. Il ne fit aucune réponse au parlement de Bretagne, et trouva son interposition et sa lettre au parlement de Paris fort impertinentes et séditieuses. Le parlement de Paris abattu de ce qui s'était passé au lit de justice, de la prison de trois de ses membres et de la réponse qu'il venait de recevoir sur leur liberté, n'osa répondre au

parlement de Bretagne qu'en termes fort mesurés et après avoir montré sa réponse au régent. Ce qui s'était passé à Paris avait influé sur la Bretagne. De plus, à ce qu'il s'y méditait, il n'était pas temps de rien témoigner. Le feu s'y entretenait avec art et mesure. Ce fut pour cela qu'il lui fallut donner quelque pâture par ces lettres du parlement de Bretagne dont on vient de parler. Leur mauvais succès et la réponse du parlement de Paris au parlement de Bretagne, qui se sentait si fort de la touche que le parlement de Paris avait reçue, et dont il était encore dans le premier étourdissement, fit sentir à la Bretagne la nécessité d'amuser la cour par une déférence qui n'altérerait point ses sourdes mesures. Ainsi les états nommèrent les députés que la cour avait choisis pour apporter à l'ordinaire leurs cahiers à Paris, en finissant leurs séances; ils avaient précédemment obtenu qu'une députation par chaque diocèse s'y pût assembler entre deux tenues d'états, pour l'exécution de ce qui y était ordonné.

Cela était tout nouveau. Le spécieux de préparer et d'abrégier les matières pour les états suivans avait surpris la facilité du régent. L'occupation présentée n'était pas celle qu'on s'y proposait; le dessein, comme les suites ne le firent que trop évidemment reconnaître, était de s'organiser entre eux, d'accroître le nombre pour remuer, embarquer, se fournir des moyens de soutenir des troubles, choisir les chefs et les affidés de chaque diocèse, et de concerter leurs mesures pour conduire les états au but qu'ils se proposaient en fascinant la multitude du bien public, de la restitution de leurs anciens privilèges, de la facilité des conjonctures. C'est ce qui causa tant de bruit et tant de prétentions aux états qui suivirent et qui, enfin reconnus, porta le régent à supprimer ces nouvelles et si dangereuses députations diocésaines qui s'assembloient,

tant qu'il leur plaisait, d'une tenue d'états à l'autre et qui s'entre-communicuaient et s'entendaient secrètement. Le coup frappé par le lit de justice opéra sans bruit cette suppression et termina les états de même. Mais le mal que ces députations diocésaines avaient fait, subsistait avec le dépit de ne pouvoir user de la même et si grande et commode facilité pour le pousser à leur gré. Ce fut à y revenir par d'autres voies et plus couvertes qu'il fallut travailler, et c'était l'embarras où se trouvèrent alors les secrets conducteurs de ces sourdes pratiques. Ils les continuèrent donc comme ils purent par les connaissances, les liaisons et les mesures que ces députations diocésaines leur avaient donné lieu de prendre, et la conjoncture présente qui demandait une surface soumise et paisible ne leur permit pas d'agir autrement pour un temps.

Le gouvernement fit aussi une grande faute et pour des intérêts particuliers, à laquelle je m'opposai vainement, par la déplorable facilité et sécurité du régent. La province entière était mécontente de Montaran, son trésorier, et le voulait ôter, et dans ce mécontentement il n'entraîna rien qui eût trait à aucune autre chose qu'à un détail pécuniaire entièrement domestique et entièrement étranger aux intérêts politiques ou pécuniaires du roi ni à aucune forme publique. Montaran, qui était fort riche, regardait avec raison son emploi comme sa fortune par les énormes profits qui y étaient attachés ou en étaient tirés. Sa magnificence et son attention à obliger de sa bourse les gens de la cour et beaucoup encore de son crédit, lui acquirent la protection des dames et de beaucoup de gens considérables; il se trouvait de plus soutenu par son frère, capitaine aux gardes, estimé dans son métier, fort gros et fort honnête joueur, et par là mêlé depuis long-temps avec le meilleur et le plus grand monde. Par ces appuis le trésorier se maintint contre les cris de toute la pro-

vince, qui alléguait avec raison qu'il était inouï, chez les particuliers, que, par autorité supérieure, un trésorier empêchât son maître de le faire compter avec lui et de le renvoyer quand il le voulait; que cette liberté commune à tout le monde était la moindre chose qu'elle pût espérer en faveur du moins de tout ce qu'elle payait au roi sans murmure, qui ne tendait qu'à voir clair en ses affaires et en pouvoir charger qui bon lui semblerait. Ces raisons étaient vraiment sans réplique, mais le crédit de Montaran l'emporta. Il n'est pas croyable à quel point la province en fut aigrie et l'usage qu'en surent tirer les instrumens des menées, même envers les plus éloignés, d'avoir connaissance ni part encore moins à ce qui se tramait.

Milord Stanhope arriva de Madrid à Paris au commencement de septembre, peu content, comme on l'a pu voir, du voyage qu'un ministre d'Angleterre aussi accrédité que lui avait pris la peine d'y faire; cependant la flotte d'Amérique, très richement chargée, venait d'arriver à Cadix. Ce ministre demeura trois semaines à Paris, où, conduit par l'abbé Dubois vendu à l'Angleterre, il vit souvent M. le duc d'Orléans, et s'en retourna reprendre sa place dans le conseil secret du roi son maître.

Cet abbé, plus puissant que jamais auprès du sien, n'y perdait pas son temps pour sa fortune. Conseiller d'état et entré dans le conseil des affaires étrangères, dont il ne lui laissait que la plus grossière écorce, il n'était pas satisfait. Cette légère écorce le gênait; il lui importait, pour son but du chapeau, que l'Angleterre et l'empereur le vissent maître unique et sans fantômes de compagnons de toutes les affaires étrangères. Law ne se trouvait guère moins gêné du conseil des finances. Celui de la guerre était devenu une pétaudière, et dès qu'il était intérieurement résolu de laisser de plus en plus tomber le peu qu'il restait de marine, le conseil qui en por-



tait le nom était fort vide et très inutile; celui des affaires du dedans du royaume ne tenait qu'à un bouton par sa matière et par le peu de compte que M. le duc d'Orléans faisait de d'Antin. Enfin, celui de conscience ne pouvait plus subsister, comme on le verra tout-à-l'heure. En général, ces conseils avaient été fort mal arrangés dès le commencement, par les menées du duc de Noailles qui n'oublia rien pour confondre et mêler leurs fonctions, et les commettre ensemble pour les rendre ridicules et importuns, pour les détruire et se faire premier ministre. S'il ne réussit pas à le devenir, il réussit du moins à énerver les conseils et à frayer le chemin à l'abbé Dubois pour s'en défaire et arriver ainsi au but qu'il s'était proposé vainement pour lui-même.

M. le duc d'Orléans m'en parla avec dégoût, et me témoigna qu'il les voulait casser. Dubois et Law y avaient trop d'intérêt et le tenaient de trop près et de trop court pour espérer de l'empêcher. Je me contentai de lui dire que faire et défaire était un grand inconvénient dans le gouvernement et qui n'attirait pas le respect ni la confiance du dedans ni du dehors, et je lui reprochai en détail les fautes qu'il avait voulu faire dans la manière de leur établissement, et celles où, à leur égard, il s'était sans cesse laissé entraîner depuis. Je lui représentai le dégoût qu'il allait gratuitement donner à ceux qui les composaient, et la considération de les avoir lui-même proposés et fait passer au parlement le jour qu'il y prit la solennelle possession de la régence. Enfin, je le priai de réfléchir sur tout ce qu'il avait eu la faiblesse de fourrer dans le conseil de régence, où par conséquent il ne se pouvait plus rien traiter d'important, et que, dénué de ce nombre de conseils dont les affaires s'y référaient, excepté l'important étranger et certains coups de finance, et destitué de ce groupe de personnes de tous états qui les

composaient, celui de régence tomberait dans un vide qui mécontenterait tout le monde, et dans un mépris qui montrerait trop à découvert qu'il voulait gouverner tout seul de son cabinet. Le défaut des personnes faciles et faibles est de tout craindre et tout ménager au point de se laisser acculer, et, sortis du danger, se croire invulnérables et tomber tout-à-coup dans l'autre extrémité, si l'intérêt de ceux à qui cette même faiblesse les livre le demande et les y pousse. C'est ce qui arriva au régent, que Dubois et Law, d'intelligence ensemble, entraînèrent.

Le cardinal de Noailles, arrêté par le père de la Tour, général de l'oratoire, qui eut après tout lieu de se repentir d'une prudence dont les vues étaient droites, mais trop courtes avec tout son bon esprit, le cardinal de Noailles, dis-je, avait fait, malgré ses vrais amis, ceux de la vérité, et qui voyaient le plus clair, la faute capitale de n'avoir pas déclaré son appel de la constitution *Unigenitus*, lors de celui des quatre célèbres évêques en pleine Sorbonne avec elle, et en ce même temps que tant d'universités et de grands corps réguliers et séculiers firent publiquement le leur. Je lui exposai chez moi toutes les raisons importantes, pressantes, évidentes de déclarer son appel en si bonne compagnie qui l'aurait augmenté encore d'un grand nombre, à l'appui de son nom, et qui, selon les apparences, eût emporté celui du parlement de Paris et de quelques autres; mes exhortations furent vaines, et ceux qui aimaient l'église et l'état, et qui voyaient les suites d'un délai si pernicieux, en gémissaient. Il faut ici se souvenir de la conversation que j'eus là-dessus alors avec M. le duc d'Orléans, dans sa petite loge de l'Opéra, enfermés tête à tête, lieu étrange à traiter d'affaires pareilles. L'intérêt de l'abbé Dubois, pour son chapeau, l'avait changé, et son maître, qui ne traitait cette affaire qu'en politique, se laissa entraîner à la

sienne et à la cabale intérieure que les chefs de la Constitution avaient su se faire auprès de lui, et plus que par elle, par le duc de Noailles qui vendit son oncle à sa fortune, je ne dirai pas ses sentimens premiers, l'église et l'état; il a fait toutes ses preuves qu'il ne se soucie guère ni de l'une ni de l'autre. Toutes ces choses ont été expliquées. Les affaires s'étant depuis continuellement aigries par l'intérêt des chefs de la Constitution en France, malgré Rome qui leur résistait, le cardinal de Noailles sentit enfin la faute énorme qu'il avait faite, et crut ne pouvoir plus trouver d'abri que par la déclaration de son appel. Il en rendit compte au régent, bien résolu à cette fois de ne se plus laisser gagner, et se démit en même temps de sa place de chef du conseil de conscience qui, de ce moment, ne s'assembla plus à l'archevêché, mais chez l'archevêque de Bordeaux qui y était en second. L'appel du cardinal de Noailles fut donc rendu public dès le lendemain 23 septembre. Il fut incontinent suivi de celui du chapitre de Notre-Dame, de presque tous les curés de Paris et du grand nombre du reste du diocèse, de plusieurs communautés séculières et régulières, et d'une foule immense d'ecclésiastiques particuliers, aux acclamations générales et publiques, avec tout le bruit et le fracas qu'on peut se représenter.

Cet éclat donna le dernier coup aux conseils. Celui de conscience ne s'assembla qu'une fois chez l'archevêque de Bordeaux, et fut cassé. Sa chute précipita celle des autres; le régent envoya à chacun de leurs chefs une lettre du roi pour les remercier, et fit en même temps l'abbé Dubois secrétaire d'état des affaires étrangères, et Leblanc secrétaire d'état de la guerre; j'eus grande part au choix de ce dernier, qui était du conseil de guerre dès son établissement, à la mort du roi, en sorte que la forme du gouvernement de ce prince, que le régent avait voulu

détruire à sa mort, dut, trois ans après, son rétablissement au même régent, tant il est vrai qu'il n'est en ce monde que bas et petit intérêt particulier, et que tout est cercle et période; il y eut pourtant des gens qui, tout d'abord, se sauvèrent du naufrage. Le premier écuyer demeura chargé des ponts, chaussées, grands chemins, pavés de Paris, et y acquit toujours beaucoup d'honneur, et le marquis de Brancas, des haras qu'il laissa achever de ruiner. Ils conservèrent leurs appointemens avec quelque augmentation. Ils étaient du conseil du dedans du royaume. Hasfeld demeura de même chargé des fortifications et des ingénieurs, et le détail de la cavalerie et des dragons fut laissé au comte d'Evreux et à Coigny, leurs colonels-généraux. On laissa à plusieurs conseillers réformés des conseils leurs appointemens. Canillac refusa les siens. Il voulait mieux et l'obtint bientôt; il conduisit M. le duc d'Orléans à le prier de vouloir bien entrer dans le conseil de régence; et Canillac, pour cette fois, voulut bien être complaisant.

Le cardinal de Noailles publia un mandement sur son appel, qui fut fort applaudi comme un chef-d'œuvre en tout genre. Quoique fort gros, il n'était que la première partie du total en attendant la seconde. Je n'en dirai pas davantage pour ne pas enfreindre la loi que je me suis faite de ne point entrer ici dans l'affaire de la Constitution par les raisons que j'en ai alléguées. Il fit grand bruit et grand effet. Ce cardinal vit toujours M. le duc d'Orléans.

---

---

## CHAPITRE XII.

Fêtes données à Chantilly à madame la duchesse de Berry. — Le frère du roi de Portugal incognito à Paris. — Mariage du roi Jacques d'Angleterre, dit le chevalier de Saint-Georges. — Faiblesse étrange du régent au sujet de madame du Maine. — Autres gens des conseils récompensés. — Exil de plusieurs membres du parlement. — Madame la duchesse d'Orléans à l'Opéra. — Digression sur les tapis. — Mort du maréchal d'Harcourt et de l'abbé de Louvois. — Prétention de deux conseillers d'état. — Königseck ambassadeur à Paris. — Epoque singulière de l'entier silence sur tout ce qui a trait à la Constitution au conseil de régence. — Retour des conseillers du parlement de Paris exilés. — Faux-sauniers nombreux et excités. — Mezières envoyé contre eux avec des troupes. — Le duc du Maine achète une maison à Paris. — Meudon donné à madame la duchesse de Berry. — Chauvelin président à mortier. — Gilbert avocat général. — L'abbé Bignon bibliothécaire du roi. — Mauvais procédé de Nangis. — Le duc de Saint-Aignan rappelé d'Espagne. — Berwick accepte de servir contre l'Espagne. — Hasfeld s'en excuse. — Différentes grâces pécuniaires. — Folles prétentions de madame la duchesse de Berry dans deux circonstances.

M. le Duc, qui voulait plaire à M. le duc d'Orléans, dont il était extrêmement content depuis le dernier lit de justice, voulut donner une fête à madame la duchesse de Berry, qu'il convia d'aller passer quelques jours à Chantilly. Ce voyage dura dix jours, et chaque jour eut différentes fêtes. La profusion, le bon goût, la galanterie, la magnificence, les inventions, l'art, l'agrément des diverses surprises s'y disputèrent à l'envi. Madame la duchesse de Berry y fut accompagnée de toute sa cour. Elle ne fit pas grâce d'une ligne de toute sa grandeur, qui eut lieu d'être satisfaite de tous les honneurs et de tous les respects qu'elle y reçut. Elle y eut, sans y déroger en rien,



toute sorte de politesse pour M. le Duc et pour madame la Duchesse douairière. A l'égard de l'épouse de M. le Duc, elle affecta une hauteur dédaigneuse, et partit de Chantilly sans lui avoir dit un seul mot. Elle ne lui pardonna jamais d'avoir fait rompre le mariage du prince de Conti avec mademoiselle sa sœur, comme je l'ai raconté. Lassé, qui depuis bien des années était chez madame la Duchesse la mère ce que Rion était devenu chez madame la duchesse de Berry, fut chargé de lui faire particulièrement les honneurs de Chantilly. Il tenait une table particulière pour lui; il y avait une calèche et des relais pour eux deux, et cette attention fut marquée jusqu'au plus plaisant ridicule.

Il pensa y arriver une aventure tragique au milieu de tant de somptueux plaisirs. M. le Duc avait de l'autre côté du canal une très belle ménagerie remplie en très grande quantité des oiseaux et des bêtes les plus rares. Un grand et fort beau tigre s'échappa et courut les jardins de ce même côté de la ménagerie tandis que les musiciens et les comédiens, hommes et femmes, s'y promenaient. On peut juger de leur effroi et de l'inquiétude de toute cette cour rassemblée. Le maître du tigre accourut, le rapprocha et le remena adroitement dans sa loge sans qu'il eût fait aucun autre mal à personne que la plus grande peur.

Pendant ces superbes fêtes, et qui eurent tout le gracieux qui leur manque si ordinairement, arriva de Hollande à Paris, incognito, le frère du roi de Portugal, qui avait fait avec réputation les deux dernières campagnes en Hongrie, et il descendit chez l'ambassadeur du roi son frère. L'accueil qu'on lui fit fut nul jusqu'au scandale. Aussi séjourna-t-il ici le moins qu'il put, quoique mal avec le roi de Portugal, auprès duquel il ne voulut pas retourner. Cette raison fit que le régent ne se soucia pas de s'en contraindre ni d'en importuner le roi. Paris, les étrangers, le Portugal même, ne laissèrent pas d'en être

fort choqués ; mais le prince ni l'ambassadeur n'en témoignèrent pas la moindre chose, je crois par un air de mépris et de grandeur qui fut fort approuvé.

Le chevalier de Saint-Georges, pressé enfin de se marier pour avoir postérité, et maintenir par là l'espérance du parti qui lui restait en Angleterre, et son malheureux sort l'empêchant de trouver une alliance proportionnée à ce qu'il aurait dû être en effet comme il l'était de droit, conclut son mariage avec la fille du prince Jacques Sobieski et de la sœur de l'impératrice, épouse de l'empereur Léopold, de la duchesse de Parme, mère de la reine d'Espagne et de l'électeur palatin. Le prince Jacques était fils aîné du fameux Jean Sobieski, roi de Pologne, et de Marie-Casimire, fille du marquis d'Arquien. Il était chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur de Styrie, et demeurait à Olaw, en Silésie, où il avait de grands biens. Il donna 600,000 livres de dot, et le pape 900,000 livres avec 80,000 livres de pension et des meubles. L'épouse, mariée par procureur, partit d'Olaw le 12 septembre, accompagnée de sa mère, pour aller à Rome ; mais arrivées à Inspruck, elles furent arrêtées toutes deux par ordre de l'empereur qui, pour mieux et plus bassement faire sa cour au roi Georges, ôta en même temps au prince Jacques la pension qu'il lui donnait, lui envoya ordre de sortir de ses états, et défendit au duc de Modène d'accomplir le mariage signé entre le prince de Modène son fils et une autre fille du prince Jacques Sobieski. C'était pousser la persécution bien loin et d'une manière que toute l'Europe, même en Angleterre, trouva bien peu honorable pour en parler modestement, et dont le pape fut indigné.

L'évêque de Viviers, député des états de Languedoc, n'avait point fait sa harangue au prince de Dombes, gouverneur de cette province en survivance, qui avait été absent. Viviers était frère de Chambonnas, qui était à

M. du Maine, et sa femme dame d'honneur de madame du Maine. Embarrassé du traitement depuis leur chute au dernier lit de justice, il demanda au régent comment il lui plaisait qu'il en usât. Le régent lui dit d'en user à l'ordinaire: tellement que le prélat le traita d'altesse sérénissime. M. le duc d'Orléans, parfaitement sans fiel comme la colombe, croyait que les autres étaient comme lui. Il ne tenait pourtant qu'à lui de bien savoir à quoi s'en tenir sur le duc du Maine. Mais il ne pouvait ni faire de mal à ceux qu'il savait être le plus ses ennemis, ni soutenir celui qu'il n'avait pu s'empêcher de leur faire. Sa nature, de plus, n'était pas d'être conséquent en rien. Il se flattait de regagner, et par cette faiblesse il augmentait le courage et l'audace, et ne réussissait qu'à perdre davantage avec amis et ennemis, sans qu'aucune expérience pût l'en corriger.

Canillac avait gagné 8,000 livres de rente en refusant ses appointemens du conseil des affaires étrangères et obtenu une place dans la régence. Sur cet exemple, tous les gens de quelque considération qui avaient eu des places dans les conseils en tirèrent pied ou aile. L'archevêque de Bordeaux eut les économats et conserva ses appointemens. Bonrepos garda aussi les siens et eut un brevet de conseiller d'état d'épée. Biron continua à se mêler du détail de l'infanterie avec 10,000 livres d'appointemens pour cela, outre ceux du conseil de guerre qu'on lui laissa. Cheverny entra au conseil des parties comme conseiller d'état d'épée surnuméraire en attendant vacance, et eut les appointemens de ce conseil, outre ceux qu'il avait pour celui des affaires étrangères, et la Vrillière eut l'expédition de tous les bénéfices qui, sous le feu roi, s'expédiaient par le secrétaire d'état qui se trouvait en mois. Je ne parle point des diverses formes que prirent ceux du conseil des finances.

Bonamour, gentilhomme de Bretagne, qui avait été

exilé, puis rappelé, fut exilé de nouveau avec sept membres du parlement de la même province, dont les menées ne purent être si cachées qu'elles ne fussent découvertes; quatre autres le furent bientôt après.

Madame la duchesse d'Orléans, malgré sa douleur sur l'état du duc du Maine, alla à l'Opéra dans la petite loge de M. le duc d'Orléans, parce qu'elle n'allait jamais dans la grande loge qu'avec Madame. La raison en est que Madame y a un tapis et que madame la duchesse d'Orléans n'y en peut avoir. On voit donc que jusqu'alors le tapis était réservé aux seuls fils de France. Les princesses du sang en ont depuis franchi le saut à leurs tribunes dans les églises de Paris, mais elles n'ont encore osé en mettre à leurs loges aux spectacles. On n'en comprend pas bien la différence, si ce n'est qu'elles vont seules aux églises, et qu'au spectacle elles mènent des dames qui seraient avec elles sur le tapis, à moins que les princesses du sang fussent seules sur le banc de devant, ce qu'elles n'ont encore osé faire; mais l'expédient qu'elles y ont trouvé est de n'aller plus aux loges ordinaires et d'en louer à l'année de petites, reculées sur le théâtre, où elles ne paraissent point en spectacle. Ainsi tapis et non tapis est évité, et c'est la solution de l'enlèvement que fit madame la Duchesse la mère, avec la violence qu'on a vue en son lieu, de la petite loge qu'avait la maréchale d'Estrées.

Le maréchal d'Harcourt mourut enfin le 19 octobre, n'ayant que cinquante-cinq ans. Plusieurs apoplexies redoublées l'avaient réduit à ne point articuler une syllabe, à marquer avec une baguette les lettres d'un grand alphabet placé devant lui, qu'un secrétaire, toujours au guet, écrivait à mesure et réduisait en mots et à toutes les impatiences et les désespoirs imaginables. Il ne voyait plus depuis long-temps que sa plus étroite famille et deux ou trois amis intimes. Telle fut la terrible fin d'un homme

si fait exprès pour les affaires et les premières places. par son esprit et sa capacité, et autant encore par son art, et si propre encore par la délicatesse, la douceur et l'agrément de son esprit et de ses manières à faire les délices de la société. Il a été si souvent mention de lui dans ces Mémoires, que je n'en dirai pas davantage. Il laissa peu de bien et tirait du roi plus de 60,000 livres de rente, dont rien de susceptible de passer à son fils aîné, et il avait plusieurs enfans. L'abbé de Louvois le suivit de fort près. Il mourut de la taille. Ce fut dommage : un homme d'esprit, savant, aimable, que les jésuites empêchèrent d'être placé, et qui eût été un très digne évêque, qui aurait honoré et paré l'épiscopat.

Les conseillers d'état, de jour en jour devenus plus pointilleux par la tolérance de leurs prétentions, dont on n'avait jamais ouï parler avant la difficulté que fit la Houssaye d'être en troisième après le comte du Luc au traité de Bade, qui mit le dernier sceau à la paix d'Utrecht, se plaignirent amèrement de ce que deux conseillers d'état commissaires généraux des finances depuis l'extinction des conseils, venus rapporter en manteau court des affaires de finances au conseil de régence, y avaient eu place au bout de la table, et y avaient opiné les derniers. M. le duc d'Orléans les amusa et s'amusa d'eux, et ces messieurs n'y gagnèrent rien que de faire rire.

Le comte de Königsegg, ambassadeur de l'empereur, fit une entrée magnifique. Il se mêla fort avec la bonne compagnie, fit belle, mais sage dépense, et tant par la manière de traiter les affaires, que par sa conduite dans le monde, et l'agrément de la société, il se fit fort estimer et compter. Il n'a pas moins acquis de réputation à la tête des armées impériales.

Je ne rapporterais pas la bagatelle suivante, si elle n'était l'époque du silence entier, qui fut depuis elle



religieusement gardé au conseil de régence, sur l'affaire de la Constitution, dont on y parlait souvent par rapport aux querelles des évêques constitutionnaires dans leurs diocèses et avec les parlemens, et dont on ne dit plus un seul mot depuis; car du fond de l'affaire, il y avait long-temps qu'elle ne se traitait plus que dans le cabinet du régent. Les chefs de la Constitution avaient raison d'éviter le grand jour dans une matière devenue toute de manège et de la plus étrange tyrannie de leur part, où leur fortune et l'amour de la domination en avaient tant, et la religion nulle, qui n'en était que le voile, jusque-là que Rome, contente de l'obéissance qu'elle avait emportée, était outrée de tout ce qui se passait en France, qui, à son égard, n'était plus bon qu'à des éclaircissemens de ses entreprises, des lois de l'église, des pratiques de tous les temps, et à ventiler et rendre odieuse la puissance arbitraire et infallible que cette cour se voulait arroger. J'ai parlé en son lieu d'Aubigny, parent factice de madame de Maintenon; de sa découverte par Godet, évêque de Chartres; de sa promotion à l'évêché de Noyon, puis à l'archevêché de Rouen; homme sincèrement de bien et d'honneur, mais ignorantissime, grossier, entêté, excrément de séminaire, fanatique sur la Constitution, et accoutumé par l'autorité de madame de Maintenon à toutes sortes de violences dans son diocèse, qu'il n'avait cessé de désoler, farci d'ailleurs de toutes les plus misérables minutes de Saint-Sulpice, la moindre contravention desquelles était à son égard crime sans rémission. La mort du roi et la chute de l'autorité, qui lui donnait celle de faire tout ce qu'il voulait, ne put le rendre plus traitable, et ne fit que lui procurer des dégoûts sans le corriger dans ses entreprises. Il en fit une très violente contre des curés fort estimés, qu'il poursuivit à son officialité, par laquelle il les fit interdire. Ils se pourvurent à la chambre

des vacations du parlement de Rouen , qui cassa l'interdiction, et les renvoya à leurs fonctions. Elle tança l'official et mit l'archevêque en furie. Il accourut à Paris pour faire casser l'arrêt et réprimander la chambre des vacations qui l'avait rendu. Le garde des sceaux, plein de son ancien chrême et aussi ardent que lui sur la matière, quoique bien mesuré, parce qu'il avait bien de l'esprit, lui promit tout et ne douta pas d'emporter l'affaire d'emblée.

J'ignorais parfaitement l'affaire, lorsque, arrivant au Palais-Royal, le mardi 23 octobre, pour travailler avec M. le duc d'Orléans avant le conseil de régence qui se devait tenir immédiatement après, je trouvai en descendant de carrosse l'archevêque de Rouen, qui attendait le sien, tout agité et tout bouffi, si occupé qu'il ne me dit mot, à moi qui étais fort de sa connaissance, et bien avec lui depuis qu'il avait été mon évêque à Noyon. Je passai mon chemin après l'avoir salué assez inutilement, dans la distraction où il était. Cela me fit soupçonner qu'il avait quelque affaire pressante, dont il venait apparemment de parler au régent, et conséquemment qu'il s'agissait de quelque vexation sur la Constitution.

Je contai, en arrivant, ma rencontre à M. le duc d'Orléans, et lui demandai si ce prélat l'avait vu, et s'il savait ce qui l'occupait si fort. Il me dit qu'il sortait d'avec lui; qu'il était en effet fort en colère contre la chambre des vacations du parlement de Rouen, qui avait reçu l'appel comme d'abus d'une interdiction de curés qu'elle avait cassée; que l'archevêque en demandait justice, et qu'on en allait parler tout-à-l'heure au conseil de régence. A la façon, quoiqu'en deux mots, dont M. le duc d'Orléans m'en parla, je le vis prévenu pour l'archevêque; que le garde des sceaux l'en avait entretenu, et que la cassation de l'arrêt, et la réprimande à la chambre qui l'avait rendu, allaient passer d'emblée. Je ne dis mot, mais

j'abrégeai mon travail et m'en allai du Palais-Royal descendre chez M. le Duc aux Tuileries, à qui je dis ce que je venais de voir et d'apprendre, et qu'il ne fallait pas laisser passer cette affaire sans y voir clair. Il fut du même sentiment, et me dit qu'il en parlerait à quelques-uns du conseil, avant qu'on prît place.

Je montai où il se tenait pour les voir arriver. Je parlai au comte de Toulouse qui pensa de même, et à plusieurs autres que je mis de mon côté. Le duc de la Force, grand constitutionnaire de politique et de parti, voulût me résister. Je lui parlai ferme et net, et lui dis que, ne voulant que voir clair dans une affaire, et empêcher qu'elle ne fût étranglée, sans demander qu'on fût pour une partie ou pour l'autre, j'avais droit, justice et raison d'exiger qu'il fût de cet avis. Il eut peur de moi, et me promit d'en être.

M. le duc d'Orléans et tout le monde arrivé et en place, il dit à la compagnie qu'avant d'entamer aucune affaire, M. le garde des sceaux avait à rendre compte d'une qui était provisoire, et qui regardait M. l'archevêque de Rouen, et tout de suite se tournant au garde des sceaux, lui fit signe de parler. Argenson rapporta l'affaire avec tout l'art et toute la force qu'il y put mettre, pour l'archevêque, sans dire un seul mot des raisons des curés, et conclut, comme je l'avais prévu, à la cassation de l'arrêt, confirmation de la sentence de l'official de Rouen, tancement au moins des curés, et réprimande à la chambre qui avait rendu l'arrêt. Dès qu'il eut cessé de parler, M. le duc d'Orléans dit : « Monsieur de Canillac », qui voulut opiner, et qui était le dernier du conseil. Je l'interrompis à l'instant, et me tournant au régent, je lui dis que M. le garde des sceaux avait parfaitement rapporté toutes les raisons de M. l'archevêque de Rouen. Je m'étendis un peu en louanges sur la netteté et l'éloquence du rapport, mais j'ajoutai qu'étant aussi parfaitement

instruits des raisons de l'archevêque, nous ne l'étions point du tout de celles des curés, par conséquent de celles de l'arrêt dont il s'agissait, dont M. le garde des sceaux ne nous avait pas dit un mot; que bonnes ou mauvaises, il fallait bien que la chambre des vacations du parlement de Rouen en eût eu pour rendre l'arrêt dont la plainte nous était portée; qu'instruits d'un côté, point du tout de l'autre, nous n'étions pas en état de porter un jugement; que par cette raison il me semblait que ce n'était pas sur l'arrêt, dont nous ignorions les raisons, que nous pouvions opiner; mais seulement si son altesse royale l'avait agréable, s'il était à propos, comme je le croyais, de demander à la chambre des vacations du parlement de Rouen les motifs qu'elle avait eus de le rendre, pour nous mettre en état, par cette instruction, d'opiner en connaissance de cause sur la cassation ou la manutention de cet arrêt. Je vis tout le conseil dresser les oreilles tandis que je parlais, et le garde des sceaux se secouer comme un homme fort mécontent.

Mon avis frappa M. le duc d'Orléans si bien qu'il dit que j'avais raison et qu'il n'y avait qu'à opiner là-dessus. Il demanda l'avis à Canillac, puis aux autres: tous furent de mon avis, jusqu'à d'Effiat et à M. de Troyes, qui n'osèrent montrer la corde, voyant bien que cela passerait tout de suite. Le garde des sceaux même se contenta de faire le plongeon au lieu d'opiner. Quand ce fut à M. le duc d'Orléans: « Cela passe, dit-il, de toutes les voix ». Puis, se tournant au garde des sceaux: « Monsieur, lui dit-il, demandez les motifs de son arrêt à la chambre des vacations du parlement de Rouen ». Au lieu de répondre, Argenson fit une pirouette sur son siège, puis dit tout bas au duc de la Force, qui me le rendit après: « Monsieur, il n'y a plus moyen de parler ici de rien qui touche à la Constitution; aussi vous promets-je bien qu'on

n'y en parlera plus ». Il tint exactement parole, et oncques depuis il n'y en a été parlé, pas même de cette affaire commencée. Mais, assez long - temps après, Pontcarré, premier président du parlement de Rouen, qui était de mes amis, m'apprit, à ma grande surprise, qu'ils savaient tous dans leur compagnie qu'ils m'avaient l'obligation d'avoir sauvé leur arrêt; qu'il avait tenu et qu'il avait fait mettre dans leurs registres ce que j'avais fait pour eux au conseil de régence,

M. le duc d'Orléans accorda la liberté de revenir aux deux conseillers du parlement de Paris, mais il ne voulut pas ouïr parler du président Blamont, qui s'était distingué en sédition. Il s'en fomentait beaucoup dans le royaume par le moyen des faux-sauniers. Ces gens, qui ne songeaient qu'à leur profit dans ce dangereux négoce, grossirent peu-à-peu. Il y avait long-temps que ceux qui méditaient des troubles les avaient pratiqués; mais ces espèces de troupes se grossirent et se disciplinèrent à tel point qu'on ne put enfin se fermer assez les yeux pour n'y pas apercevoir des troupes qui se rendaient redoutables par leur valeur et par leur conduite, qui s'attiraient les peuples en ne prenant rien sur eux, qui en étaient favorisés par l'utilité d'acheter d'eux du sel à bon marché, qui s'en irritaient encore plus contre la gabelle et les autres impôts, enfin, que ces faux-sauniers, répandus par tout le royaume et marchant souvent en grosses troupes qui battaient tout ce qui s'opposait à eux, étaient des gens devenus dangereux, qui avaient des chefs avec eux et des conducteurs inconnus, qui, par ces chefs, les faisaient mouvoir, animaient les peuples et leur présentaient une protection toute prête. Le mépris d'eux, qu'on n'avait pu ôter au régent, se changea enfin en inquiétude trop juste, mais trop tardive, et l'obligea à prendre des mesures pour arrêter un désordre fomenté par des vues fort criminelles. Il y avait



plus de cinq mille de ces faux-sauniers qui faisaient le faux-saunage à haut la main, en Champagne et en Picardie. Mezières, lieutenant-général et gouverneur d'Amiens, fut envoyé contre eux avec des troupes pour les dissiper.

Quoique le duc du Maine n'eût rien moins qu'aucune des qualités du fameux amiral de Coligny, qui, trois jours avant l'affaire de Meaux, fut trouvé, par celui que la cour envoya chez lui examiner ce qui s'y passait, seul et sans armes, dans sa maison de Châtillon-sur-Loing, taillant ses arbres dans son jardin; M. du Maine, dis-je, prit ce temps précisément pour faire le marché d'une maison que madame la princesse de Conti avait fait bâtir et de deux ou trois voisines qu'il acheta 600,000 liv. avec ce qu'il y fallut ajouter, dont il fit l'hôtel du Maine, au bout de la rue de Bourbon, l'Arsenal n'ayant paru à Madame la duchesse du Maine qu'une maison propre à y aller seulement faire quelques soupers.

Le roi étant fort jeune et avec beaucoup de belles maisons, et madame la duchesse de Berry, veuve et sans enfans, elle eut envie d'avoir Meudon, et l'obtint de M. le duc d'Orléans en échange du château d'Amboise qu'elle avait pour habitation par son contrat de mariage. Cette espèce de présent ne laissa pas de faire du bruit; elle en donna le gouvernement à Rion, et Dumont qui l'avait, ne laissa pas de conserver les mêmes appointemens qu'il en avait.

Chauvelin avocat général depuis la mort de son frère aîné, acheta la charge de président à mortier de le Bailleul qui ne la faisait point, et qui d'ailleurs la déshonorait par sa vie et sa conduite, et vendit la sienne à Gilbert de Voisins, maître des requêtes du conseil des finances. Je ne marquerais pas cette bagatelle, si ce même Chauvelin n'était devenu depuis le jouet de la

fortune, qui, après l'avoir élevé tout-à-coup au plus haut point, le précipita au plus bas. Gilbert déjà fort estimé, acquit une grande réputation dans la place d'avocat général. L'abbé Bignon eut la bibliothèque du roi qu'avait l'abbé de Louvois, avec le même brevet de retenue de 12,000 livres.

Pezé, parent du maréchal de Tessé, et fort proche de la feue maréchale de la Mothe, rapidement devenu capitaine aux gardes et gentilhomme de la manche du roi, était un homme de beaucoup d'esprit et de talents. Il savait cheminer, et avait une grande ambition. Le roi paraissait avoir pour lui une bonté particulière qu'il savait grossir et faire valoir. Il sut que Nangis à qui le régiment du roi ne donnait plus le même crédit, ni les mêmes privances sous un roi enfant, en avait traité avec le duc de Richelieu, et que le marché s'était rompu. Pezé qui comptait bien faire grand usage de ce régiment quand le roi aurait plus d'âge, employa le duc d'Humières auprès de moi pour en avoir l'agrément. Je l'obtins; mais quand Pezé voulut traiter avec Nangis, il trouva un homme de travers qui se fâcha qu'il en eût demandé l'agrément, avant d'avoir commencé par savoir s'il le lui voulait vendre, et n'en voulut jamais ouïr parler, disant qu'il voulait garder le régiment. Ce procédé parut tout-à-fait ridicule. Pezé outré, me pria de le représenter à M. le duc d'Orléans; je le fis, mais le régent n'eut pas la force d'imposer, et Nangis ne me l'a jamais pardonné, dont je ne me souciai guère. La suite fera voir que la mauvaise humeur de Nangis ne tendait qu'à rançonner le régent dans cette affaire.

Tout tournait à la rupture avec l'Espagne; le duc de Saint-Aignan y était devenu odieux au cardinal Albéroni, et y était sur un pied fort triste. Il eut ordre de revenir. Comme ce n'était pas par sa faute que les affaires s'y

brouillaient, j'obtins de M. le duc d'Orléans de le faire entrer en arrivant au conseil de régence, sans que M. de Saint-Aignan y eût songé. Le duc de Berwick, en retournant à son commandement de Guyenne, s'engagea au régent, d'accepter le commandement de l'armée qui devait agir contre le roi d'Espagne sur cette frontière en cas de rupture. Il avait la grandesse et la Toison; son fils aîné établi avec l'une et l'autre en Espagne, y avait épousé la sœur du duc de Veraguas non marié et sans enfans; elle était dame du palais de la reine, et lui gentilhomme de la chambre du roi; son père lui avait cédé les duchés de Liria et de Quirica dont il avait eu le don avec la grandesse, après la bataille qu'il gagna contre les impériaux et les Anglais à Almenza. On fut étonné qu'avec tant de liens qui devaient l'attacher au roi d'Espagne, il eût accepté un emploi pour lequel il n'était pas l'unique, et qui lui attira pour toujours l'indignation de leurs majestés catholiques, dont, quoi qu'on ait pu faire depuis, elles n'ont jamais pu revenir, et qui nuisit fort pendant assez long-temps au duc de Liria son fils, quoiqu'il servît dans l'armée d'Espagne opposée à celle de son père. M. le duc d'Orléans aussi n'oublia jamais ce service du duc de Berwick. Il estimait fort Hasfeld, et Berwick qui l'estimait et l'aimait beaucoup aussi, le désirait dans son armée. M. le duc d'Orléans en parla à Hasfeld, dont la délicatesse fut plus grande. « Monseigneur, répondit-il au régent, je suis Français, je vous dois tout, je n'attends rien que de vous »; mais prenant la Toison dans sa main et la lui montrant : « Que voulez-vous que je fasse de ceci que je tiens du roi d'Espagne, avec la permission du roi, si je sers contre l'Espagne, et qui est le plus grand honneur que j'aie pu recevoir ? » Il paraphrasa si bien sa répugnance, et l'adoucit de tant d'attachement pour M. le duc d'Orléans, qu'il fut dispensé de

servir contre l'Espagne, en promettant d'aller à Bordeaux avant que le maréchal en partît pour l'armée, si la rupture arrivait, et de s'y tenir pour avoir soin d'amasser et de faire voiturer à l'armée tout ce qui serait nécessaire, sans néanmoins de sa personne sortir de Bordeaux. Cela fut par la suite exécuté de la sorte. Hasfeld y servit très utilement, et sa délicatesse fut généralement applaudie en France et en Espagne; le régent ne l'en aimait pas moins et l'en estima davantage, et le roi d'Espagne lui en sut beaucoup de gré.

Je voyais ces dispositions avec regret, et j'en parlais souvent à M. le duc d'Orléans, qui tâchait de me persuader que ce n'étaient que des semblans pour amener l'Espagne à entrer enfin dans les propositions de paix qui lui étaient faites, et lui-même se le figura ainsi fort longtemps. Nancrey arriva d'Espagne en admiration d'Albéroni : aussi ne valaient-ils pas mieux l'un que l'autre.

Mademoiselle d'Espinoy et mademoiselle de Melun, sa sœur, qui étaient pauvres, obtinrent chacune 6,000 liv. de pension du roi. Meuse en eut 4,000 livres, et Béthune, fils de la sœur de la feue reine de Pologne, autant : c'étaient deux hommes de grande qualité, aussi fort mal dans leurs affaires; et le marquis de la Vère qui était officier-général de beaucoup de réputation, en Espagne, dont il avait quitté le service, à l'occasion de l'affaire du régiment des gardes wallonnes, dont il a été parlé en son temps, eut aussi une pension de 10,000 livres. Il avait été fait lieutenant-général en arrivant; il était frère du prince de Chimay, lequel était grand d'Espagne et chevalier de la Toison-d'Or, et qui depuis a été mon gendre. Méliant, depuis conseiller d'état à mon instante prière, eut aussi 6,000 livres de pension, en mariant sa fille unique, très riche, au fils aîné du garde des sceaux. Vertamont, premier prési-



dent du grand conseil, fort riche, en obtint une de 8,000 livres, contre laquelle on cria fort, et non sans raison.

La banque de Law fut déclarée royale le 4 décembre, pour lui donner plus de crédit et d'autorité. Le dernier, sans doute; pour le crédit, elle y en perdit.

Madame la duchesse de Berry hasarda une chose jusqu'alors sans exemple, et qui fut si mal reçue, qu'elle n'osa plus la réitérer. Elle fut à l'Opéra dans l'amphithéâtre, dont on ôta plusieurs bancs. Elle s'y plaça sur une estrade, dans un fauteuil, au milieu de sa maison et de trente dames, dont les places étaient séparées du reste de l'amphithéâtre, par une barrière. Ce qui parut le plus étonnant, c'est qu'elle y parut autorisée par la présence de Madame et de M. le duc d'Orléans, qui étaient en public dans la grande loge du Palais-Royal. Le roi, dans Paris, fit paraître l'entreprise encore plus hardie.

Elle en fit une autre qui ne le fut pas moins, mais qui fit tant de bruit, ainsi que la précédente, qu'elle n'osa y retourner. Elle s'avisa de donner audience publique de cérémonie à un ambassadeur de Venise, dans un fauteuil, placé sur une estrade de trois marches, quoi que madame de Saint-Simon pût lui représenter. La surprise des dames assises et debout, venues à cette audience, fut extrême et telle, que plusieurs voulaient s'en retourner, qu'on eut peine à retenir. L'ambassadeur, étonné, s'arrêta à cette vue étrange, et demeura quelques momens incertain. Il approcha néanmoins, comme prenant son audience, pour éviter l'éclat; mais, après sa dernière révérence et quelques momens de silence, il tourna le dos et s'en alla sans avoir fait son compliment. Au sortir du Luxembourg, il fit grand bruit, et, le jour même, tous les ambassadeurs protestèrent contre cette entreprise et protestèrent encore qu'aucun ambassadeur ne se pré-



senterait plus chez madame la duchesse de Berry qu'ils ne fussent assurés, avec certitude, que cette entreprise ne se réitérerait plus. Ils s'abstinrent tous de la voir, et ne s'apaisèrent qu'avec peine et au bout d'assez longtemps, sur les assurances les plus fortes qu'on pût leur donner que pareille chose n'arriverait jamais. On remarquera, en passant, que jamais reine de France n'a donné d'audience en cérémonie, sur une estrade, pas même sur un simple tapis de pied.

### CHAPITRE XIII.

Conversation entre M. le duc d'Orléans et moi dans sa petite loge à l'Opéra au sujet des subsides secrets contre l'Espagne. — Autre dans son cabinet sur la rupture avec l'Espagne. — Faiblesse étrange du régent qui rompt avec l'Espagne contre sa persuasion et sa résolution.

J'ÉTAIS inquiet de voir que tout se préparait à rompre avec l'Espagne. L'intérêt de l'abbé Dubois y était tout entier; on a vu, dans ce que j'ai donné de M. de Torcy, quelle fut sa conduite en Angleterre. Il n'avait osé y conduire son maître que par degrés, et ce fut à ce premier degré, dont je prévis l'entraînement et les suites, que je crus devoir m'opposer à temps. Il n'était alors question que de subsides de la France à l'Angleterre, se déclarant contre l'Espagne, conjointement avec l'empereur, et ces subsides devaient être secrets. Après avoir effleuré cette matière avec M. le duc d'Orléans, nous convînmes, lui et moi, de la traiter à fond. Il en usa pour cette affaire comme il avait fait pour celle des appels, et me

traîna, malgré tout ce que je lui pus représenter, dans sa petite loge de l'Opéra. Il en ferma la porte après avoir défendu qu'on y frappât, et là, tête à tête, nous ne songeâmes à rien moins qu'à l'opéra. Je lui représentai le danger d'élever l'empereur, à l'abaissement duquel et de sa maison la France avait sans cesse travaillé depuis les grands coups que le cardinal de Richelieu lui avait su porter, toutes les fois que l'état n'avait pas été trahi par l'intérêt et l'autorité des reines-mères italiennes ou espagnoles; de l'empereur qui, de plus, ne pardonnerait jamais à la France d'avoir enlevé l'Espagne et les Indes à sa maison et à lui-même; de l'empereur enfin qui avait mis la France à deux doigts de sa perte, et qui, lorsque la reine Anne la sauva, fit l'impossible contre elle, et fut le dernier de tous les alliés à signer la paix; que l'agrandissement de l'Angleterre et du roi Georges n'était pas moins redoutable, qui, sous les trompeuses apparences d'une feinte amitié, étaient nos plus anciens et plus naturels ennemis, que l'épreuve de cette vérité était de tous les siècles, si on en excepte des instans comme entre Henri IV et Elisabeth, et les momens d'autorité de Charles II et du changement du conseil de la reine Anne; que leur double intérêt revenait au même: celui du roi Georges, de tout faire pour l'empereur, par la raison de ses états d'Allemagne, et par l'investiture de Bremen et de Verden, après laquelle il soupirait depuis si longtemps, et que l'empereur lui faisait attendre pour le tenir en ses mains et s'en servir sûrement dans toutes ses vues; celui de la nation, qui n'avait d'objet que le commerce, que de ruiner celui d'Espagne et le nôtre, en même temps peu inquiets de celui du Portugal où ils étaient les maîtres, ou de celui de Hollande qu'ils avaient à demi ruiné et dont ils dominaient la république, et que nous avions grand intérêt de ne pas laisser achever de ruiner, parce

qu'il ne pouvait nous être contraire au point où il se trouvait réduit. J'ajoutai l'intérêt commun de toute l'Europe, de brouiller sans cesse et irrémédiablement, si elle le pouvait, les deux branches de la maison de France; dont la jalousie était telle, depuis que la couronne d'Espagne y était entrée, qu'il n'était efforts qu'elle n'eût faits pour l'en arracher, et depuis, ne l'ayant pu par les armes, pour brouiller les deux couronnes et y semer sans cesse la zizanie depuis la mort du roi; que cet objet était si grand pour l'empereur et pour l'Angleterre, qu'il ne fallait pas croire que nulle difficulté pût les rebuter, et d'autre part aussi tellement visible que tous leurs artifices ne pouvaient qu'être grossiers; que l'intérêt si grand, si évident, si naturel de notre union avec l'Espagne, nous était appris par leur acharnement à tout tenter pour la rompre, quand nous ne sentirions pas jusqu'à quel point il était capital à la France d'entretenir une union indissoluble avec l'Espagne, d'avoir mêmes amis et mêmes ennemis, et, comme je le lui avais si souvent représenté dans son cabinet et en plein conseil, d'imiter l'union des deux branches de la maison d'Autriche, qui avait mis le sceau à sa grandeur, grandeur que l'identité continuelle, tant que la maison d'Espagne avait duré, avait conservée.

Je lui fis remarquer avec détail que l'empereur et l'Angleterre ne pouvaient être que de faux amis, et encore de momens, parce que ces deux puissances avaient et auraient toujours des intérêts directement contraires à ceux de la France, au lieu qu'outre le même sang et la proximité, nul intérêt essentiel ne pouvait jamais aliéner la France de l'Espagne, depuis qu'elle n'obéissait plus à un roi de la maison d'Autriche, ni l'Espagne de la France. Je lui touchai après son intérêt personnel, de ne se pas mettre au hasard de rompre avec l'Espagne, après tout

ce qui s'était passé vers la fin du feu roi sur son compte avec l'Espagne. Ensuite je lui fis sentir toute la grossièreté du piège qu'on lui tendait; que des subsides secrets étaient un engagement qui l'entraînerait à la rupture, qu'on n'osait lui proposer d'abord, et où on l'amènerait par degrés; qu'il était honteux et très nuisible à la France, de payer les ennemis de l'Espagne pour lui faire la guerre, et plus honteux à lui personnellement, après ce qui s'était passé de personnel, qu'à tout autre qui aurait le timon de l'état; que l'intérêt, le but, les vues de l'entraîner à la rupture étaient trop grands et trop évidens pour qu'il dût espérer que l'empereur et l'Angleterre ne trahissent pas le prétendu secret des subsides qu'il donnerait, et qu'il devait compter qu'eux-mêmes auraient grand soin de faire revenir à l'Espagne qu'il leur en fournissait; que dès-lors il devait s'attendre aux plus vifs reproches, aux emportemens de la reine, à tout le venin d'Albéroni, dont l'abbé Dubois saurait bien profiter pour l'aigrir, pour emporter ainsi ce qu'il n'ose proposer encore; qu'alors, son altesse royale donnerait beau jeu aux brouillons qui ne cherchaient qu'à ranimer les haines amorties de l'Espagne contre sa personne pour s'en avantager à l'abri de la naissance et de la puissance du roi d'Espagne, et à faire payer bien cher la complaisance pour l'abbé Dubois, qui, n'osant aller directement où il aspire, ne songeait, pour y parvenir, qu'à servir si utilement nos ennemis naturels contre des amis que tout nous doit faire à jamais considérer comme des frères. J'ajoutai même avec feu « qu'il obtienne donc la pourpre par le crédit de l'empereur qui peut maintenant tout à Rome, et par celui du roi Georges, qui peut infiniment sur l'empereur! »

M. le duc d'Orléans, qui jusque-là m'avait écouté attentivement et tranquillement, excepté quelques applaudis-

semens sûr ne pas rompre avec l'Espagne, s'écria que voilà comme j'étais, suivant toujours mes idées aussi loin qu'elles pouvaient aller; que Dubois était un plaisant petit drôle pour imaginer de se faire cardinal; qu'il n'était pas assez fou pour que cette chimère lui entrât dans la tête, ni lui, si elle y entrait jamais, pour le souffrir; que pour son intérêt personnel, il ne risquerait rien, parce qu'il ne s'agissait que de subsides secrets qui seraient toujours ignorés de l'Espagne, et qu'à l'égard de celui de l'état, il se garderait bien de lâcher aux Anglais ni à l'empereur la courroie assez longue pour que la puissance de l'empereur pût s'augmenter, ni le commerce des Anglais s'accroître. Je ne me payai point de ces raisons; j'assurai le régent qu'en de telles liaisons on était toujours mené plus loin qu'on ne pensait et qu'on ne voulait, et pour le secret de ses subsides, je lui maintins que l'intérêt de ces deux puissances était si capital de le brouiller avec l'Espagne, qu'elles se garderaient bien de ne le pas publier comme le moyen le plus court et le plus certain d'arriver à leur but principal, qui était de le forcer à la rupture ouverte, et par là même à une liaison avec elles de nécessité et de dépendance.

Tout cela agité, approfondi, discuté et disputé entre nous deux, tant que l'opéra dura sans le voir ni l'entendre, nous laissa chacun dans sa persuasion : M. le duc d'Orléans, qu'il demeurerait très sûrement maître de son secret et de son aiguère, et que, par cette complaisance, il s'assurerait d'autant plus d'être le modérateur de l'Europe; moi, au contraire, que le secret et l'aiguère lui échapperaient l'un et l'autre, et bientôt, et qu'il se trouverait dans un embarquement dont il aurait tout lieu et tout le temps de se bien repentir. En effet, de là à la rupture, il s'écoula peu de mois. Il arriva, comme je l'avais prévu, que l'Espagne fut promptement informée



de l'engagement que le régent avait pris avec l'empereur et l'Angleterre, et qu'elle redoubla tout aussitôt ses soins à donner à M. le duc d'Orléans tant d'affaires domestiques, qu'il ne fut plus à craindre pour celles du dehors, dont on verra bientôt les effets, mais qui heureusement ne firent que montrer l'étendue des projets et de ses ressorts.

La rupture s'approchait par les ruses de l'abbé Dubois, qui n'en laissait voir à personne que ce qu'il ne pouvait empêcher, par l'extérieur de mesures qui ne se qualifiaient que de simples précautions; et il avait fermé la bouche là-dessus à M. le duc d'Orléans, jusque avec le très petit nombre de ceux avec qui il s'ouvrait le plus sur différentes affaires; car nul n'eut jamais sa confiance sur toutes que l'abbé Dubois, depuis qu'il s'y fut tout-à-fait abandonné.

Dubois ne put pourtant si bien faire que le secret m'en fût gardé jusqu'au bout. Une après-dînée que j'allai au Palais-Royal pour mon travail ordinaire, tête à tête, comme j'avais accoutumé un jour au moins de chaque semaine, et que je commençais à en mettre les papiers sur le bureau de M. le duc d'Orléans, il me dit qu'avant de commencer, il avait chose plus importante à me dire, sur laquelle il voulait raisonner à fond avec moi; et, tout de suite, m'expliqua la situation en laquelle il se trouvait avec l'empereur, l'Angleterre et l'Espagne, et combien il était vivement pressé de se déclarer ouvertement et par les armes contre la dernière.

Après avoir bien écouté tout son récit, je le fis souvenir de ce que je lui avais dit et prédit à l'Opéra, quand, tête à tête, nous y agitâmes, dans sa petite loge, l'affaire des subsides secrets, et je lui rappelai fort en détail tout ce que je lui avais allégué alors contre la rupture avec l'Espagne dont il avait été si bien convaincu, qu'il n'a-

avait persisté à donner les subsides contre mon avis que dans la prétendue certitude du secret et de nul danger d'engagement plus fort, ni que les choses pussent aller trop loin de la part de l'empereur et de l'Angleterre contre l'Espagne, choses que je lui avais toujours fortement contestées. La rupture à laquelle il était violemment poussé par l'abbé Dubois fut longuement et fortement discutée.

Le régent ne trouva point de réponse valable à mes raisons ; mais il était embarrassé de l'empereur, enchanté par l'Angleterre ; plus que tout entraîné par sa faiblesse pour l'abbé Dubois, qui comptait la fortune après laquelle il soupirait avec de si vifs élans indissolublement attachée à la rupture. Voyant donc le régent convaincu, mais pourtant point persuadé, et gémissant intérieurement des chaînes dans lesquelles il se sentait entravé, j'imaginai tout-à-coup de les lui faire rompre par quelque chose d'extraordinaire. Je lui dis donc avec feu que je le suppliais de vouloir bien ne se pas effaroucher d'une supposition impossible, de m'écouter tout du long et de suivre mon raisonnement : « S'il vous était aussi évident, lui dis-je, qu'il y eût quelque part à portée de vous un devin ou un prophète qui sût clairement l'avenir, et qui fût en pouvoir et en volonté de répondre à vos consultations, comme il est évident que cela n'est pas, n'est-il pas vrai qu'il y aurait de la folie d'entreprendre une guerre sans avoir su de lui auparavant quel en serait le succès ? Si ce prophète ne vous annonçait que places et batailles perdues, n'est-il pas vrai encore que vous n'entreprendriez pas cette guerre, et que rien ne vous y pourrait entraîner ? Et moi je vous dis que sur celle dont il s'agit votre résolution devrait être aussi fermement la même, si cet homme merveilleux ne vous promettait que victoires et que succès, et en voici mes raisons : dans

l'un et dans l'autre cas, vous affaiblissez l'état, vous en agrandissez d'autant les ennemis naturels par qui vous vous laissez entraîner à la guerre ; vous tentez toute une nation, accoutumée depuis qu'elle existe dans le pays où elle est, à l'aïnesse dans la maison de ses rois ; vous hazardez un pouvoir précaire et vous donnez lieu de publier que vous ne l'employez que pour votre intérêt personnel, et pour acheter aux dépens de l'état, de son plus naturel intérêt et de tout le sang et les trésors répandus depuis la mort du feu roi d'Espagne, pour acheter, dis-je, un appui étranger contre les droits de Philippe V sur la France, dont par là vous avouez toute la force et toute votre crainte. Et au cas d'heureux succès, que ces mêmes puissances vous forcent à pousser plus loin que vous ne voudrez, où en seriez-vous si le roi d'Espagne, à bout de moyens et de dépit, vous laissait faire, entrant en France désarmé, publiait qu'il vient se livrer à ces mêmes Français qui l'ont mis et qui l'ont maintenu sur le trône, qui sont les sujets de ses pères et de son propre neveu paternel ; qu'il ne vient que pour le secourir et en prendre la régence que sa naissance lui donne, sitôt que son absence ne l'en exclut plus, et l'arracher lui, sa nation et son héritage à un gouvernement tel qu'il lui plaira de le représenter ? Je ne sais, ajoutai-je, quelle en pourrait être la révolution ; mais je vous confesse, monsieur, à vous tout seul, que pour moi, qui n'ai jamais été connu du roi d'Espagne que pour avoir joué aux barres avec lui et à des jeux de cet âge, qui n'en ai pas ouï parler depuis qu'il est en Espagne, ni lui beaucoup moins de moi, et qui n'y connais qui que ce soit ; moi, qui suis à vous dès l'enfance, et qui savez à quel point j'y suis ; qui ai tout à attendre de vous, et quoi que ce soit de nul autre, je vous confesse, dis-je, que si les choses venaient à ce point, je prendrais congé de vous avec larmes, j'i-

rais trouver le roi d'Espagne, je le tiendrais pour le vrai régent et le dépositaire légitime de l'autorité et de la puissance du roi mineur; que si moi, tel que je suis pour vous, pense et sens de la sorte, qu'espéreriez-vous de tous les autres vrais Français? »

La sincérité, la vérité, la force de ce discours accablèrent le régent, et le tint assez long-temps en silence, la tête et le visage entre ses deux mains, les coudes sur son bureau, comme il se mettait toujours quand il était fort en peine; puis il avoua sans détour que j'avais raison, et que je lui rendais un grand service de lui parler de la sorte.

Là-dessus, M. le Duc entra. Le régent le mena d'abord dans la galerie, et je demurai dans le grand salon à me promener, où, assis et le bureau entre deux, la conversation s'était passée. La visite de M. le Duc fut très courte, et M. le duc d'Orléans et moi nous remîmes aussitôt à son bureau. J'y voulus déployer les papiers que j'y avais mis, mais il ne me le permit pas, et me dit qu'il fallait continuer notre raisonnement qui roulait sur des choses bien plus importantes. Il se leva, et nous nous promenâmes dans le salon et dans la galerie.

Je lui dis que je n'avais point de nouveaux raisonnemens à faire, que je lui avais tout dit, que redire ne serait que répéter et rebattre, mais que je croyais aussi en avoir assez dit pour avoir dû le persuader et l'empêcher de tomber dans le précipice par les pièges de l'ambition de l'abbé Dubois, qui, de l'un à l'autre, l'engageait où il ne devait jamais se laisser aller. Le régent me protesta qu'il le ferait mettre dans un cachot, s'il osait jamais faire un pas vers la pourpre, et convint avec moi de ne point rompre avec l'Espagne. Je tâchai de l'y affermir de plus en plus; puis je lui dis : « Vous voilà donc bien persuadé et bien convaincu, mais je ne serai pas

sorti d'ici que l'abbé Dubois vous reprendra, vous retournera, verra que c'est depuis que je vous ai entretenu que vous ne voulez plus vous déclarer contre l'Espagne, fera si bien qu'il vous changera et vous tiendra de si près qu'il viendra à bout de ce qu'il s'est mis dans la tête, et vous fera déclarer contre l'Espagne ». Le régent m'assura que sa résolution de n'en rien faire était si bien prise, que rien ne la lui ferait changer, et toutefois, au bout de huit jours, la guerre fut déclarée à l'Espagne.

Pendant ces huit jours, je fis ce que je n'ai jamais fait pendant toute la régence : j'allai trois ou quatre fois chez M. le duc d'Orléans, et, ce qui ne m'est jamais arrivé qu'alors, jamais je ne le pus voir. L'inquiétude de la guerre, qui m'y avait conduit, augmenta par cette clôture, où je vis bien que Dubois le tenait enfermé pour moi. Je lui écrivis pour demander à le voir : point de réponse ; je récrivis de nouveau : il me fit dire verbalement que, dès qu'il me pourrait voir, il me le manderait. Alors je jugeai la chose désespérée, et je ne me trompai pas.

Le jour que la nouvelle éclata, il me manda qu'il me verrait quand je voudrais. J'allai au Palais-Royal, je trouvai un homme embarrassé, la tête basse, qui de honte n'osait me regarder. Mon abord fut froid, aussi le silence dura assez long-temps. Il le rompit enfin d'une voix basse par un « Que dirons-nous? — Rien du tout, lui répondis-je, parce qu'aux choses faites il n'y a plus à parler, il n'y a qu'à souhaiter que vous vous en trouviez bien. Du reste, je vous supplie de croire que, pour quelque intérêt particulier ou personnel que ce pût être, je ne vous aurais pas pourchassé comme j'ai fait inutilement depuis huit jours. Vous savez que mon goût ni ma coutume n'est pas de vouloir forcer les portes; mais j'ai cru que mon attachement pour vous et mon devoir à l'égard



du bien de l'état me devaient faire sortir de mon naturel et de toutes bornes. Vous n'avez pas jugé à propos de me voir, je m'en lave les mains; parlons maintenant d'autre chose »; et tout de suite je tire des papiers de mes poches et je les étends sur son bureau. Il en fit le tour pour s'y aller asseoir sans dire une parole, et tant que je fus avec lui je ne vis qu'embarras, souplesses et caresses; de mon côté, je ne montrai point d'humeur. Il fallut après du temps, pour en parler à la régence et pour dresser et lui montrer la déclaration de guerre, ce qui se fit en même temps. J'y reviendrai ensuite, parce j'ai prévenu le temps de ma conversation du Palais-Royal, comme j'ai retardé celle de l'Opéra, parce que j'ai voulu les mettre de suite toutes les deux, quoique séparées d'un long intervalle pour mettre tout à-la-fois sous les yeux ce qui se passa entre M. le duc d'Orléans et moi sur la guerre d'Espagne. Retournons maintenant un peu sur nos pas.

Le colonel Stanhope, depuis long-temps envoyé d'Angleterre en Espagne, arriva à Paris, retournant en Angleterre.

---

## CHAPITRE XIV.

Launay gouverneur de la Bastille. — Projet d'Albéroni et travail de Cellamare contre le régent. — Précautions de Cellamare pour correspondre avec Madrid et prendre les mesures définitives. — Je suis mal instruit de cette grande affaire. — Cause étrange de cette ignorance. — Les dépêches de Cellamare arrêtées à Poitiers et apportées à l'abbé Dubois. — Incurie du régent. — L'affaire demeure enfouie tout entière dans les mains de Dubois. — Résultat bien reconnu des ténèbres de cette af-

faire. — Instrumens pitoyables de la conjuration. — Arrestation de Cellamare. — Sa conduite. — M. le duc d'Orléans m'apprend tous ces évènements. — Conseil de régence au sujet de l'arrestation de l'ambassadeur d'Espagne. — On y lit deux lettres d'Albéroni. — Pompadour et Saint-Geniès mis à la Bastille. — Députation inutile du parlement au régent en faveur de Blamont. — L'abbé Brigault à la Bastille. — Aydic et Magny en fuite. — Conduite du régent vis-à-vis des ministres étrangers.

BARNAVILLE, qui, de lieutenant de roi de Vincennes, avec la charge de confiance des prisonniers, avait passé au gouvernement de la Bastille, venait de mourir. Lounay, qui en était lieutenant de roi, eut ce gouvernement, et ce fut un très bon choix. J'en parle ici, parce qu'il y fut mis dans un temps important et critique.

Cellamare, ambassadeur d'Espagne, de beaucoup de sens et d'esprit, s'employait depuis long-temps à préparer bien des brouilleries, comme on le voit par ce que j'ai donné des extraits des lettres de la poste faits par M. de Torcy. On y voit combien le cardinal Albéroni avait cette affaire dans la tête, et avec quel empressement Cellamare y répondait pour lui plaire. Le projet n'était pas moins que de révolter tout le royaume contre le gouvernement de M. le duc d'Orléans, et, sans avoir vu clair à ce qu'ils comptaient faire de sa personne, ils voulaient mettre le roi d'Espagne à la tête des affaires de France, avec un conseil et des ministres nommés par lui et un lieutenant, sous lui, de la régence qui aurait été le véritable régent, et qui n'était autre que le duc du Maine. Ils comptaient sur les parlemens, à l'exemple de celui de Paris; sur les chefs et les principaux moteurs de la Constitution, sur la Bretagne entière, sur toute l'ancienne cour accoutumée au joug des bâtards et de madame de Maintenon, et depuis long-temps ils ne cessaient d'attacher tous ceux qu'ils pouvaient à l'Es-

pagne par toutes sortes de prestiges, de promesses et d'espérances. On verra que leurs mesures répondirent mal à l'importance de ce projet. Il est vrai qu'ils ne purent pas attendre sa maturité. La rupture de la France avec l'Espagne était imminente, il en fallait arrêter les suites au plus tôt et différer la révolte tout le moins qu'il leur serait possible. Ils furent découverts comme ils prenaient leurs dernières mesures; mais le régent et l'état y furent étrangement trahis, et M. le duc d'Orléans y montra une incroyable faiblesse.

Les choses étant à ce point du côté de l'Espagne et de ceux qui s'étaient dévoués à leur vengeance ou à leurs propres espérances, il fallut parler clair à Madrid sur l'état des choses et sur les noms. Cellamare, trop sage pour confier à pas un de ses gens un paquet de cette conséquence, voulut que le courrier fût choisi à Madrid, et que ce fût quelqu'un au-dessus d'un courrier, qui eût en même temps dans sa personne et dans sa qualité de quoi ôter toute défiance. Pour mieux cacher un secret si important, ils choisirent à Madrid un jeune ecclésiastique qui s'appelait ou se fit appeler l'abbé Portocarrero, à qui ils donnèrent pour adjoint le fils de Monteléon. Rien de mieux imaginé que deux jeunes gens que le hasard semblait faire rencontrer à Paris, l'un venant de Madrid, l'autre de La Haye, et se joindre après pour retourner de compagnie en Espagne. Le nom de Portocarrero imprimait et, depuis le fameux cardinal Portocarrero, portait avec soi sa faveur de la France. L'autre était le fils de l'ambassadeur d'Espagne, depuis long-temps en Angleterre, qui avait été assez long-temps en France et y avait laissé des amis considérables. Il était déclaré de tout temps pour la France, et pour que l'Espagne ne s'en séparât jamais; ou le savait; l'abbé Dubois en avait souvent été témoin à Londres, et que cet attachement lui avait

mal réussi auprès d'Albéroni. On a vu, par ces extraits de lettres de la poste de M. de Torcy, que Monteléon fut là-dessus inébranlable. Monteléon, sorti d'Angleterre par la rupture et les actions de la flotte anglaise contre l'Espagne dans la Méditerranée, était allé à La Haye attendre ce que sa cour voudrait faire de lui, et il paraissait qu'il envoyait son fils en Espagne pour cette affaire particulière. Deux jeunes gens de noms agréables à la France et qui semblaient si bien se rencontrer de pur hasard à Paris, l'un venant de Madrid, l'autre de La Haye, et qu'il était si naturel qu'ils s'en retournassent ensemble, avaient tout ce qu'il fallait pour ôter tout soupçon qu'ils pussent être chargés d'aucun paquet de conséquence par l'ambassadeur, qui avait ses propres courriers et le renvoi de ceux qu'il recevait d'Espagne. On peut juger aussi que ces jeunes gens eux-mêmes ignoraient parfaitement ce dont ils étaient chargés, et il était tout simple que, s'en allant en Espagne, l'ambassadeur les chargeât de quelque paquet par occasion.

Ils partirent donc, munis de passe-ports du roi, à cause de la conjoncture de rupture prochaine, les premiers jours de décembre, avec un banquier espagnol établi en Angleterre, qui y venait de faire une fort grande banqueroute, et que les Anglais avaient obtenu du régent de pouvoir faire arrêter partout où ils pourraient en France. On me trouvera bien mal instruit dans tout le cours de cette grande affaire, mais je ne puis ni ne veux dire que ce que j'en ai su, et du reste je donnerai mes conjectures. L'abbé Dubois, de plus en plus maître de M. le duc d'Orléans, le voulait être du secret de tout, pour n'avoir ni contradicteur ni même de compagnon, et M. le duc d'Orléans lui fut fidèle en obéissance. Lui-même, comme on le verra, n'en sut que ce qu'il plut ou ce qu'il convint à l'abbé Dubois.



Soit que l'arrivée de l'abbé Portocarrero, et le peu de jours qu'il demeura à Paris fût suspect à l'abbé Dubois et à ses émissaires, soit qu'il eût corrompu quelqu'un de principal auprès de l'ambassadeur d'Espagne, par qui il fut averti que ces jeunes gens étaient chargés d'un paquet important, soit qu'il n'y eût pas d'autre mystère que la mauvaise compagnie du banqueroutier parti avec eux, et l'attention de l'abbé Dubois à obliger les Anglais en le faisant arrêter, et qu'il eût ordonné de les arrêter tous trois, et d'enlever tous leurs papiers, de peur que le banqueroutier ne leur eût donné les siens pour ne les pas perdre s'il venait à être pris; quoi qu'il en soit, l'abbé Dubois fit courre après eux, et ils furent arrêtés à Poitiers, tous leurs papiers enlevés et apportés à l'abbé Dubois par le courrier qui, aussitôt après leur capture, fut dépêché de Poitiers pour lui en apporter la nouvelle. Les hasards font souvent de grandes choses. Le courrier de Poitiers entra chez l'abbé Dubois comme M. le duc d'Orléans entrait à l'Opéra. Dubois parcourut les papiers, et dit la nouvelle de la capture à M. le duc d'Orléans comme il sortait de sa loge. Ce prince, qui avait accoutumé de s'enfermer alors tout de suite avec ses roués, en usa de même ce jour-là, sous prétexte que l'abbé Dubois n'avait pas eu le temps d'examiner les papiers, avec une incurie à laquelle tout cédait. Les premières heures de ses matinées étaient peu libres. Sa tête, offusquée encore des fumées du vin et de la digestion des viandes du souper, n'était pas en état de comprendre, et les secrétaires d'état m'ont souvent dit que c'était un temps où il ne tenait qu'à eux de lui faire signer tout ce qu'ils auraient voulu. Ce temps fut pris par l'abbé Dubois pour lui rendre compte des papiers arrivés de Poitiers, tel qu'il jugea à propos. Il n'en dit et n'en montra que ce qu'il voulut, et ne se dessaisit jamais d'aucun entre les mains du ré-



gent, aussi peu de pas un autre. La confiance aveugle, et la négligence abandonnée de ce prince en cette occasion fut incompréhensible; et ce qui l'est encore plus, c'est que l'une et l'autre régna dans toute la suite de cette affaire et dans toutes ses parties, et rendit l'abbé Dubois le maître unique des preuves, des soupçons, de la conviction, de l'absolution, de la punition.

Il n'admit dans cette affaire que le garde des sceaux et le Blanc, parce qu'il ne put s'en passer, mais sans leur dire qu'autant et si peu qu'il lui convenait. Le premier était dans son intimité et dans son entière et absolue dépendance; le second n'était que dans la même dépendance, et se flattait mal-à-propos de l'intimité; tous deux, dans la stupeur de sa conduite dans cette affaire, et dans la frayeur de lui faire la moindre question et d'outrepasser ses ordres d'une ligne. C'était de sa seule volonté que leurs places dépendaient; il le leur faisait sentir tous les jours. Ils comptaient donc le maître pour rien et le valet pour tout. Leurs démarches, leurs interrogatoires, les comptes qu'ils rendirent au régent dans tout le cours de cette affaire, ce qu'ils poussèrent, ce qu'ils firent semblant de pousser, ce qu'ils laissèrent échapper ou tomber, ce qu'ils favorisèrent, ce qu'ils dirent au régent et ce qu'ils lui turent, en un mot toute leur conduite, leurs démarches, jusqu'à leurs paroles, tout cela jusque dans le dernier détail et dans la précision la plus exacte, fut à chaque pas réglé par Dubois. Cet abbé fut le seul, l'unique, le suprême conducteur et modérateur, avec un empire et une jalousie que rien ne troubla, et qui ne trouva que soumission aveugle la plus exacte dans la frayeur et le tremblement de ces deux hommes, qui reçurent dans cette servile disposition les ordres qu'ils en attendaient à chaque instant, et jusque pour chaque minutie, uniquement occupés d'une obéissance litté-

rale et aveugle, à laquelle ce maître terrible ne leur laissa pas ignorer que leur fortune était singulièrement attachée. Ainsi la connaissance entière et effective de cette profonde affaire et de toutes ses différentes parties demeura uniquement à l'abbé Dubois tout seul, qui ne s'y servit aussi que de ces deux seuls hommes, auxquels il ne communiqua que par mesure et que ce qu'il lui convint de leur communiquer. Il ne traita pas M. le duc d'Orléans avec plus de confiance, à qui le garde des sceaux et le Blanc n'osèrent jamais rien rendre que les leçons précises, et bien exactement, qu'ils recevaient pour cela de l'abbé Dubois, et au temps, au ton et à la mesure qu'il leur prescrivait à chaque fois. Par cette conduite, je ne puis assez le répéter, Dubois demeura seul instruit et maître absolu du fond de tout le secret de l'affaire, du degré et du sort des coupables, d'en augmenter et d'en diminuer le nombre et le poids à sa volonté, sans crainte de pouvoir être démenti, ni même contredit, ni traversé en la moindre chose. On arrêtait les gens et on les relâchait sur les ordres du roi donnés par le régent, dont l'abbé Dubois disposait seul et absolument, sans que jamais il y ait eu de démarches ni de procédures juridiques, parce qu'elles n'auraient pas pu être également dans sa main.

Le garde des sceaux, qui avait le plus de part en la confiance de l'abbé Dubois et qui en a toujours espéré, et a été ménagé pendant sa disgrâce, est mort avant lui dans ces dispositions et a emporté avec lui ce qu'il savait de ce secret. Le Blanc, déjà poussé et chassé par Dubois avant sa mort, et tombé au bord de l'abîme, dont il essaya depuis toutes les horreurs, avait beaucoup moins su de tout cela que le garde des sceaux, qui était le seul dont Dubois pût prendre quelque conseil dans la nécessité; et le Blanc, de retour enfin au monde et à la

fortune sur une terre nouvelle et sous d'autres cieux, s'est bien gardé de dire ce qu'il pouvait savoir d'une affaire dont les principaux et les plus grands coupables étaient, non-seulement sortis de prison et de toute inquiétude dès avant sa plus profonde chute, mais rétablis en leur premier état, grandeur et splendeur, ainsi que tous les autres accusés et soupçonnés.

Soit que M. le régent en ait plus su qu'il n'a voulu le montrer, et que la crainte du nombre et du nom des établissemens et de la considération de ceux qui ont trempé dans cette affaire, lui ait fait prendre le parti qu'il a pris; soit que sa négligence naturelle et son prodigieux asservissement sous le joug que l'abbé Dubois avait su lui imposer, l'eût laissé, comme je l'ai cru, dans l'ignorance du vrai fond et des circonstances importantes de l'affaire et de la plupart des gens considérables qui y étaient entrés, ou pour ménager la faiblesse du prince qu'il connaissait si parfaitement, ou pour se faire peu-à-peu, en temps et lieu, un mérite auprès de ceux dont il avait tu les noms, ni moi ni personne n'avons pu rien tirer de M. le duc d'Orléans au-delà du récit ténébreux que je vais faire. Mais toujours, d'une obscurité si étrangement profonde résulte bien certainement un complot de M. et de madame du Maine, laquelle y travailla long-temps avant le dernier lit de justice et dès l'entrée de la régence par l'ameutement de la prétendue noblesse, des parlemens, de la Bretagne, et tout ce qu'elle sut mettre en œuvre pour tenir ce qu'on a vu qu'elle avait déclaré si nettement aux ducs de la Force et d'Aumont lorsqu'ils furent forcés de la voir à Sceaux, sur l'affaire du bonnet : « Que quand on avait une fois acquis, comme que ce fût, la qualité de prince du sang et l'habilité de succéder à la couronne, il fallait bouleverser l'état et mettre tout en feu plutôt que se les laisser arracher. »

Ces ameutemens, en apparence contre les ducs, où le gros des ameutés furent les premiers trompés, ne furent en effet pratiqués que pour se fortifier contre les princes du sang depuis que l'aigreur se fut mise entre eux par le procès de la succession de M. le Prince, et empêcher le régent de juger la demande formée contre eux par les princes du sang et d'en rayer la qualité avec le prétendu droit d'habilité factice de succéder à la couronne. Aussi réussirent-ils à lui faire une telle peur qu'il en éluda le jugement contre ses paroles souvent données, contre toute justice, raison et bienséance, et qu'il ne céda, après tant de délais, de subterfuges, de tours de souplesse, qu'aux cris et à une véritable obsession des princes du sang, qui se relevèrent à ne le pas laisser respirer. C'est ce qui parut mieux encore par la démarche beaucoup plus que hardie, à laquelle se porta le duc du Maine, d'invoquer avec éclat la majorité du roi et les états-généraux comme seuls compétens d'un jugement de cette nature, qui n'était pas moins faire qu'anéantir les lois autant qu'il était en lui, l'autorité du roi mineur et celle du régent du royaume, et en donner à tous les sujets le dangereux et très coupable exemple. Enfin ce qui se peut appeler le premier tocsin de l'éclat dont nous allons parler, fut la fameuse requête signée de cette prétendue noblesse, dont M. le duc d'Orléans avait été si longtemps et si volontiers la dupe, ainsi qu'elle-même en gros, par rapport aux ducs, et présentée au parlement par six seigneurs, desquels six la plupart portaient sur le front l'attachement au duc du Maine; tocsin, dis-je, de ce qui se tramait, si le régent passait outre au jugement par lequel le duc et la duchesse du Maine sentaient bien que la qualité de princes du sang et l'habilité donnée aux bâtards par le feu roi de succéder à la couronne ne pouvait manquer d'être anéantie. Depuis le moment



de l'arrêt qui prononça cet anéantissement, et son enregistrement, le Rubicon fut intérieurement passé, et tout montra sans cesse depuis qu'il ne s'agissait plus que de mettre la main à l'œuvre. Et quelle était cette œuvre ? La vengeance contre les juges et les parties, c'est-à-dire contre tout le sang royal légitime qui était en France; détruire le régent; revêtir le roi d'Espagne et le duc du Maine, sous lui, de la régence; abolir les renonciations; réveiller les cendres du procès de la branche éteinte de Soissons contre l'état de celle de Condé, dont M. le Duc m'a souvent dit que madame du Maine ne s'était point cachée, et dont j'ai très bien su d'ailleurs qu'elle avait parlé plus d'une fois comme d'une pièce dont elle prétendait bien s'aider, et qui, à son compte, ne laissait devant son mari que les infans d'Espagne; réussir à tout cela par le soulèvement de la noblesse, des parlemens, par les ressorts constitutionnaires; introduire les forces d'Espagne, en soulevant tout le royaume, au moins par mer; sûre de la Bretagne par l'idée flatteuse d'états-généraux, d'union des parlemens, et des autres tribunaux par les cris excités contre l'administration des finances et contre les mœurs du régent, et en dernier lieu en tirant tous les avantages possibles de sa mésintelligence avec l'Espagne, et tout cela fortifié de plusieurs gens considérables, de l'affectation si follement et si publiquement marquée du maréchal de Villeroy par ses éclatantes précautions contre le poison, de tout craindre et sans cesse pour la vie du roi, par un premier président du parlement de Paris, tout à eux et parfaitement sans âme, et par l'affollement de sa compagnie, de se prétendre les tuteurs des rois, irritée contre le régent, et brûlante de domination et de vengeance, par la Bretagne, infatuée du rétablissement de ses anciens privilèges et de l'honneur de rendre la liberté à toute la France en recevant les



troupes d'Espagne dans ses ports , et leur servant de places d'armes, d'entrepôts et de magasins ; mais les instrumens à faire réussir de si beaux projets ne répondirent pas à leur importance ni à leur étendue. L'étonnement fut grand quand on vit des chefs d'entreprise si risibles, et les personnages du complot si dignes de mépris.

Le lendemain de l'arrivée du courrier de Poitiers à l'abbé Dubois, le prince de Cellamare, averti de son côté d'un évènement si fâcheux, mais qui se flattait encore que la compagnie du banquier banqueroutier avait pu être la cause de l'arrêt des deux jeunes voyageurs et de l'enlèvement de leurs papiers, cacha son inquiétude sous une apparence fort tranquille, et alla à une heure après midi chez M. le Blanc redemander un paquet de lettres qu'il leur avait donné par l'occasion de leur retour en Espagne et munis de passe-ports du roi. Le Blanc, qui avait sa leçon faite de plus d'une façon, par l'abbé Dubois qui l'avait vu le matin chez lui, et après par M. le duc d'Orléans, qu'ils avaient vu ensemble, sur la conduite à tenir dans les divers cas qui étaient possibles à l'égard de l'ambassadeur, lui répondit que le paquet avait été vu, qu'il y avait des choses importantes, et que, loin de lui être rendu, il avait ordre de le remener lui-même en son hôtel avec M. l'abbé Dubois, qui, averti à l'instant de l'arrivée de Cellamare chez le Blanc, y était promptement accouru. Ils le firent donc monter dans le carrosse de M. le Blanc, et y entrèrent avec lui. L'ambassadeur, qui sentit bien qu'un pareil compliment ne se hasardait pas sans s'être précautionné sur l'exécution, ne fit aucune difficulté, et ne perdit pas un moment de sang-froid et d'air de tranquillité.

Pendant les trois heures au moins qu'ils passèrent chez lui à fouiller tous ses bureaux et ses cassettes et séparer

les papiers qu'ils voulurent, en homme qui ne craint rien et qui est assuré dans sa conduite, il traita toujours M. le Blanc fort civilement; pour l'abbé Dubois, avec qui il sentit bien qu'il n'avait rien à ménager, et que tout son complot était découvert, il affecta de le traiter avec le dernier mépris, jusque-là que, le Blanc se mettant après une petite cassette : « M. le Blanc, M. le Blanc, laissez cela, lui dit-il, cela n'est pas pour vous; cela est bon pour l'abbé Dubois » (qui était là présent). Puis, en le regardant, il ajouta : « Il a été maquereau toute sa vie, ce ne sont là-dedans que lettres de femmes ». L'abbé Dubois se mit à rire, n'osant pas se fâcher. Ce fut apparemment un bon mot que Cellamare voulut lâcher. Il était vieux déjà, il le paraissait encore plus que son âge. Il avait beaucoup d'esprit, de savoir et de capacité, et tout cela tourné au solide, nulle sorte de débauche, et toute sa galanterie n'était que pour le commerce du grand monde, pénétrer ce qu'il voulait savoir, faire et entretenir des partisans au roi d'Espagne et semer sans imprudence le mécontentement du régent; c'était donc là uniquement ce qui l'engageait à se mêler avec choix dans les meilleures compagnies. Du reste, fort retiré chez lui à lire ou à travailler. Au moment de son arrivée chez lui avec ses deux acolytes, un détachement de mousquetaires s'empara des portes et de la maison.

Quand tout fut visité, le scellé du roi et le cachet de l'ambassadeur furent mis sur tous les bureaux et les cassettes qui renfermaient des papiers. L'abbé Dubois et le Blanc s'en allèrent ensemble rendre compte au régent, et laissèrent auprès de l'ambassadeur les mousquetaires pour le garder lui et ses domestiques, avec du Libois, un des gentilshommes ordinaires du roi, comme il se pratique toujours d'en laisser un auprès des ambassadeurs dans les fâcheuses occasions. Celui-ci avait beaucoup

d'esprit et d'entendement , et avait presque toujours été choisi pour ces tristes commissions.

J'appris le matin chez moi la capture de Poitiers, sans avoir rien su de ceux qui y furent arrêtés. Comme j'étais à table, il vint un garçon rouge me dire de la part de M. le duc d'Orléans de me trouver à quatre heures aux Tuileries pour le conseil de régence. Comme ce n'était pas jour d'en tenir, je lui demandai ce qu'il y avait donc de nouveau. A son tour, il fut surpris de mon ignorance, et m'apprit que l'ambassadeur d'Espagne était arrêté. Dès que j'eus mangé un morceau, je quittai la compagnie, et m'en allai au Palais-Royal, où j'appris de M. le duc d'Orléans tout ce que je viens de raconter. Je lui parlai des papiers; il me dit que l'abbé Dubois les avait; qu'il n'avait pas eu le temps encore de les examiner, ni de lui en rendre compte; qu'il allait seulement montrer quelque chose au conseil de régence, qu'il avait voulu instruire lui-même sur cet éclat. Ces propos et divers autres aussi vagues gagnèrent le temps, et je m'en allai l'attendre aux Tuileries. J'y trouvai de l'étonnement sur plusieurs visages, quelques petits pelotons de deux, de trois et de quatre ensemble; en général, des gens frappés de l'éclat de l'arrêt d'un ambassadeur d'Espagne, et peu enclins à l'approuver.

M. le duc d'Orléans arriva peu après. Il avait, mieux qu'homme que j'aie connu, le talent de la parole, et, sans avoir besoin d'aucune préparation, il disait ce qu'il voulait ni plus ni moins; les termes étaient justes et précis, une grâce naturelle les accompagnait, avec l'air de ce qu'il était, toujours mêlé d'un air de politesse. Il ouvrit le conseil par un discours sur les personnes et les papiers arrêtés à Poitiers, qui avaient découvert une conspiration fort dangereuse contre l'état, prête à éclater, dont l'ambassadeur d'Espagne était le principal promoteur.

Son altesse royale alléguait les raisons pressantes qu'elle avait eues de s'assurer de la personne de cet ambassadeur, de faire visiter ses papiers, et de le faire garder par du Libois et par des mousquetaires. Il s'étendit à montrer que la protection du droit des gens ne s'étendait pas jusqu'aux conspirations; que les ambassadeurs s'en rendaient indignes quand ils partageaient, encore plus quand ils excitaient des complots contre l'état où ils résidaient. Il cita plusieurs exemples d'ambassadeurs arrêtés pour moins. Il expliqua les ordres qu'il avait donnés pour informer de sa part tous les ministres étrangers qui étaient à Paris de cette affaire, et il ordonna à l'abbé Dubois de rendre compte au conseil de ce qu'il avait fait chez Cellamare, de quelle façon cela s'était passé avec cet ambassadeur, et de lire ensuite au conseil deux lettres de ce ministre au cardinal Albéroni, trouvées dans les papiers apportés de Poitiers.

L'abbé Dubois balbutia un récit court et mal en ordre de ce qu'il avait fait chez l'ambassadeur, et s'étendit davantage sur l'importance de la découverte et sur celle de ce qu'on voyait déjà de la conspiration. Les deux lettres qu'il lut ne laissèrent point douter que Cellamare ne fût à la tête de cette affaire, et qu'Albéroni n'y entrât aussi avant que lui. On fut aussi très scandalisé des expressions de ces lettres sur M. le duc d'Orléans, qui n'étaient ménagées ni en choses ni en termes.

Ce prince reprit la parole pour témoigner avec beaucoup de modération qu'il ne soupçonnait point le roi ni la reine d'Espagne d'entrer dans une affaire de cette nature, qu'il ne l'attribuait qu'à la passion d'Albéroni et à celle de l'ambassadeur pour lui plaire, et qu'il en demanderait justice à leurs majestés catholiques. Il remontra ensuite l'importance de ne rien négliger pour l'entier éclaircissement d'une affaire si capitale au repos et à la

tranquillité du royaume, et finit par dire que jusqu'à ce qu'il en sût davantage, il ne voulait nommer personne de ceux qui pouvaient y être entrés. Tout ce discours fut fort applaudi, et je crois qu'il s'en trouva dans la compagnie qui se sentirent bien à leur aise quand ils entendirent que le régent ne voulait nommer ni laisser répandre de soupçons sur personne jusqu'à ce qu'il fût éclairci.

Néanmoins, dès le lendemain matin, samedi 10 décembre, Pompadour fut arrêté à huit heures, comme il se levait, et conduit à la Bastille. Madame de Pompadour et madame de Courcillon, sa fille, et belle-fille de Dangeau, allèrent au Palais-Royal. M. le duc d'Orléans leur fit faire excuse de ce qu'il ne pouvait leur parler par le maréchal de Villeroy, qui était avec lui, avec des complimens vagues qui ne signifiaient rien.

Pompadour était un grand homme, triste et froid, qui avait passé avec sa femme, fille du maréchal de Noailles, la plus grande partie de sa vie sans cour et sans servir, dans une grande obscurité à Paris, où il n'avait pas laissé de se ruiner, et qui n'avait reparu dans le monde que par le mariage de sa fille, qui était une beauté et fort jeune, avec Courcillon, qui y trouvait une alliance qui l'honorait fort, et des biens à venir, dont le père et la mère n'avaient pu dissiper les fonds. Par ce mariage ils entrèrent à la cour. Dangeau donna à Pompadour sa place de menin de Monseigneur, qui ne lui servait à rien, et Pompadour vécut à la cour sans être de rien et sans considération aucune. Il avait de l'esprit et de la lecture; mais il n'en sut jamais rien faire. Ses conseils et son crédit ne pouvaient fortifier un parti, et chacun rit et s'étonna qu'il fût entré dans celui-ci. Sa femme avait le petit manège. A l'appui de madame de Dangeau et de la décoration de la duchesse d'Elbœuf,



sa sœur, elle fit une cour basse à madame de Maintenon et à madame des Ursins quand elle fit ici ce voyage triomphant dont il a été parlé, et se fit ainsi gouvernante des enfans de madame la duchesse de Berry. Sa fonction ne fut que d'un moment, et la mort du roi la fit retomber et son mari dans le néant, dont le mariage de leur fille les avait tirés.

Ce même samedi 10 décembre, Saint-Geniès fut aussi arrêté et conduit à la Bastille. Saint-Geniès était une espèce d'aventurier, bâtard de Saint-Geniès, mort en 1685 lieutenant-général, gouverneur de Saint-Omer, et frère du maréchal de Navailles, mort en 1684. Il avait eu deux fils d'Antoinette Drouart, morte en 1671, qu'il fit légitimer, en 1678, par lettres-patentes du roi enregistrées, et que par son testament il appelle ses enfans naturels et légitimés. Le cadet eut une abbaye, je ne sais ce qu'il est devenu. Celui dont il s'agit ici servit toute sa vie avec beaucoup de valeur et s'attacha fort au maréchal de Villeroy, qui lui fit donner un brevet de colonel de dragons en 1704. Il épousa, en 1695, une fille de Roland, fermier général, manière d'aventurière aussi et grande danseuse. En 1717, il s'avisa de vouloir être légitime, et demanda par un placet au roi et au régent que les enregistremens de ses lettres de légitimation, obtenues par son père, fussent rayés. On se moqua de lui. C'était un bon garçon, sans cervelle, uniquement propre à un coup de main. Il n'eut que deux filles. Je ne sais ce que tout cela est devenu depuis la fin de l'affaire qui me fait parler de lui.

Le même jour, les députés du parlement vinrent au Palais-Royal demander la liberté du président Blamont. Le régent leur répondit qu'il avait fait arrêter l'ambassadeur d'Espagne pour une conspiration, qu'il le renvoyait à Madrid, et qu'il en demandait justice au roi d'Espagne,

qu'il voulait être éclairci sur ceux qui y étaient entrés, et que, pour le présent, il ne pouvait répondre à ce qu'ils demandaient. Le moment de cette députation fut trouvé mal choisi.

D'Aydic, veuf de la sœur de Rion et de même nom que lui, et qui logeait au Luxembourg, disparut. Un abbé Brigault fort dans le bas étage, qui était en fuite, fut pris à Nemours et conduit à la Bastille. Magny, introducteur des ambassadeurs, prit aussi la fuite. Sa charge fut donnée à vendre à Foucault, son père, conseiller d'état, chef du conseil de Madame. On a vu ailleurs que ce Magny n'était qu'un misérable fou. Ces trois hommes n'étaient pas pour fortifier beaucoup un parti. A la naissance près d'Aydic, on ne comprenait pas ce qu'un parti en pouvait faire.

Le mardi 13 décembre, jour que tous les ministres étrangers allaient au Palais-Royal, et qui était le premier mardi d'après la détention de Cellamare, ils y furent tous, ambassadeurs et autres. Aucun ne fit de plaintes de ce qui était arrivé; on leur donna à tous la copie des deux lettres qui avaient été lues au conseil. L'après-dînée, on fit monter l'ambassadeur d'Espagne dans un carrosse avec du Libois, un capitaine de cavalerie et un capitaine de dragons, choisis pour le conduire à Blois, et y rester auprès de lui jusqu'à ce qu'on eût nouvelle de l'arrivée du duc de Saint-Aignan en France. Quelques jours après, Sandraski, brigadier de cavalerie et colonel de hussards, Seret, autre colonel de hussards et quelques autres moindres officiers, furent conduits à la Bastille.

---

---

## CHAPITRE XV.

Sacre de Massillon. — Les évêques et les cardinaux en débat sur les carreaux à la chapelle du roi. — Le parlement refuse d'enregistrer la banque royale. — Le régent se passe de l'enregistrement. — Menille à la Bastille. — Cellamare écrit inutilement aux ministres étrangers. — Conseil secret au Palais-Royal. — Le régent nous confie la part prise par le duc et la duchesse du Maine dans la conspiration. — Nous délibérons, le régent, M. le Duc et moi, sur leur arrestation et le lieu de leur captivité. — Arrestation du duc et de la duchesse du Maine, et de divers autres personnages. — Le duc de Saint-Aignan se tire habilement d'Espagne où on voulait le retenir. — Plusieurs morts. — Bellisle, sa famille, son île. — Son caractère. — Union des deux frères Bellisle. — Leur liaison avec moi. — Echange de Bellisle.

DEUX incidens arrivés le vendredi 16 décembre méritent d'être rapportés et n'interrompent pas longtemps l'affaire de la conspiration. Le premier fut ecclésiastique; le père Massillon, de l'oratoire, excellent prédicateur, avait reçu ses bulles pour l'évêché de Clermont, auquel le roi l'avait nommé. Il avait fort plu à la cour par des sermons à la portée de l'âge et de l'état du roi qu'il avait précédemment prêchés à la chapelle. Le roi eut curiosité de voir son sacre. Il fut dit que pour sa commodité il se ferait dans la chapelle. Les évêques, toujours très attentifs à usurper, tirèrent sur le temps et déclarèrent que pas un n'assisterait à ce sacre s'il s'y trouvait des cardinaux. Il n'y avait point d'exemple de sacre dans la chapelle du roi, très peu ailleurs où le roi ou la reine eussent été, et lorsque cela était arrivé, c'était dans des tribunes. La difficulté des évêques était

qu'ils n'osaient prétendre des carreaux dans la chapelle, et que, n'en ayant point, ils n'en voulaient pas voir aux cardinaux. Mais la difficulté était ridicule. Les évêques se trouvent continuellement à la messe du roi et à celle de la reine, et à toutes les cérémonies et offices qui se font à la chapelle en présence de leurs majestés. Ils n'y ont jamais eu ni prétendu de carreaux, et y en ont toujours vu aux cardinaux, sans parler des ducs et des duchesses. Quelle différence donc d'un sacre dans la chapelle, ou de la simple messe du roi, ou d'une autre cérémonie? C'est qu'ils sentaient leurs forces, la faiblesse du régent, la situation actuelle des cardinaux, et qu'ils cherchaient à se fabriquer un titre de leur ridicule difficulté.

Le cardinal de Noailles était éreinté par l'appel qu'il venait de publier, et le grand-aunônier lui disputait de faire porter sa croix devant lui dans la chapelle; il ne pouvait donc songer à y aller. Polignac était encore moins en état d'y paraître et de disputer, comme on le verra incontinent; Rohan et Bissy en étaient à faire leur cour aux évêques pour les attirer à faire tous les pas de fareur qui leur convenaient dans la circonstance toute fraîche de la déclaration de l'appel du cardinal de Noailles et de plusieurs évêques et corps en même temps. Bissy, dans la foule qu'il travaillait à exciter, et qui n'espérait de succès à Rome que par celui qu'il opérait ici par les évêques de France, se trouva, heureusement pour leurs prétentions, le seul des cardinaux qui pût se trouver à ce sacre.

Il le leur sacrifia d'autant plus volontiers, que cette complaisance de ne s'y point trouver n'altérait point la possession des cardinaux, et ne donnait aucun titre aux évêques qui, contents de ne point voir de carreaux dans la chapelle, parce que le roi, pour voir mieux, y devait être dans sa tribune qui contient aisément toute sa suite, ne purent trouver mauvais qu'il y eût là des car-

reaux, qui ne se pouvaient voir d'en bas, et par conséquent que le cardinal y eût le sien auprès du roi, comme le grand-chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le gouverneur du roi et son capitaine des gardes, tous ducs, et pour le cardinal de Gesvres, c'était avec de l'esprit, du savoir et une rage d'être cardinal, qui avait occupé toute sa vie un hypocondriaque de sa santé, qui, dès qu'il fut parvenu à la pourpre, se renferma presque aussitôt et ne se trouva plus à rien. Mais je prévins sa promotion, qui n'arriva que dans l'année suivante. Ainsi, le père Massillon fut sacré dans la chapelle par M. de Fréjus, précepteur du roi, assisté des évêques de Nantes, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, et de Vannes. Le roi était dans sa tribune, accompagné de sa suite, parmi laquelle était le cardinal de Rohan, douze ou quinze évêques en bas, et point de cardinaux; la cérémonie s'en fit le 21 décembre. Le nouvel évêque eut 10,000 écus de gratification en attendant une abbaye.

L'autre incident fut d'une autre espèce. Quelque abattu que fût le parlement du dernier lit de justice, il était encore plus irrité et commençait à reprendre ses esprits. Le fracas de l'arrestation de l'ambassadeur d'Espagne, le mouvement des emprisonnemens qui suivirent de si près, lui donnèrent du courage pour résister à l'enregistrement de la banque royale, d'autant plus qu'elle était fort mal reçue du public. Le premier président alla donc rendre compte au régent de la difficulté que sa compagnie apportait à cet enregistrement. M. le duc d'Orléans méprisa l'un et l'autre, et à peu de jours de là, fit publier la banque royale, l'établit très bien, et montra au parlement qu'il savait se passer de son enregistrement.

Le samedi 17, le garde des sceaux alla à la Bastille; il y dîna même et y demeura long-temps. Le soir, Menille



y fut conduit. Il était ami particulier de l'abbé Brigault, et avait été long-temps gentilhomme servant du feu roi. Son esprit ni sa société n'étaient pas au-dessus de sa charge. On haussait les épaules de pareils conjurés. Cellamare, avant de partir, avait écrit aux ambassadeurs et autres ministres étrangers, pour les intéresser dans sa détention. Ses lettres leur furent rendues ; pas un d'eux ne s'en émut ni ne fit le moindre pas en conséquence, pas même ce boute-feu de Bentivoglio, trop occupé des mines à charger sous les pieds du cardinal de Noailles et de tous ceux qui venaient d'appeler en même temps.

Le dimanche 25 décembre, jour de Noël, M. le duc d'Orléans me manda de me trouver l'après-dînée chez lui, sur les quatre heures. M. le Duc, le duc d'Antin, le garde des sceaux, Torcy et l'abbé Dubois s'y trouvèrent. On y discuta plusieurs choses sur Cellamare et son voyage, sur les mesures pour éviter les plaintes des ministres étrangers qui n'en avaient aucune envie, sur la manière de demander au roi d'Espagne une justice qu'on n'en espérait point, enfin sur la manière de passer à côté de l'enregistrement du parlement, et d'établir sûrement sans cela la banque royale. Tout cela s'agita avec une tranquillité et une liberté d'esprit de la part du régent, qui ne me laissa pas soupçonner qu'il se pût agir d'autre chose. Ce petit conseil dura assez long-temps. Quand il fut fini, chacun s'en alla. Comme je m'ébranlais pour sortir comme les autres, M. le duc d'Orléans m'appela ; cependant les autres sortirent, et je me trouvai seul avec M. le duc d'Orléans et M. le Duc. Nous nous rasâmes. C'était dans le petit cabinet d'hiver, au bout de la petite galerie. Après un moment de silence, il me dit de regarder s'il n'était demeuré personne dans cette petite galerie, et si la porte du bout, par où on y entrait de l'appartement où il couchait, était fermée.

J'y allai voir; elle l'était, et personne dans la galerie.

Cela constaté, M. le duc d'Orléans nous dit que nous ne serions pas surpris d'apprendre que M. et madame du Maine se trouvaient tout de leur long dans l'affaire de l'ambassadeur d'Espagne, qu'il en avait les preuves par écrit, qu'il ne s'agissait pas de moins dans leur projet que ce que j'en ai expliqué plus haut. Il ajouta qu'il avait bien défendu au garde des sceaux et à l'abbé Dubois et à le Blanc, qui seuls le savaient, de faire le plus léger semblant de cette connaissance, nous recommanda à tous deux le même secret et la même précaution, et ajouta qu'il avait voulu, avant de se déterminer à rien, consulter avec M. le Duc et moi seuls le parti qu'il avait à prendre. Je pensai bien en moi-même que, puisque ces trois autres hommes savaient la chose, il n'était pas sans en avoir raisonné avec eux, et peut-être déjà pris son parti avec l'abbé Dubois; qu'il voulait flatter M. le Duc de la confiance et le mettre de moitié de tout ce qu'il ferait là-dessus; à mon égard, débattre réellement avec moi ce qu'il y avait à faire pour ne s'en pas tenir à ces trois autres seuls, et parce qu'il avait toujours accoutumé, comme on l'a vu toujours ici, de me faire part des choses secrètes les plus importantes qui demandaient des partis instans à prendre et qui l'embarrassaient le plus. M. le Duc sur-le-champ alla droit au fait, et dit qu'il fallait les arrêter tous deux et les mettre en lieu dont on ne pût rien craindre. J'appuyai cet avis et les périlleux inconvéniens de ne le pas exécuter incessamment, tant pour étourdir et mettre en confusion tout le complot en lui ôtant ses chefs, tels que ces deux-là et Cellamare déjà arrêté et parti, et se parer des coups précipités et de désespoir qu'il y avait lieu de craindre de gens si appuyés qui se voyaient découverts, et qui, en quelque état que fussent leurs mesures, sentaient qu'on en arrêterait et qu'on découvri-

rait tous les jours, et que conséquemment ils n'avaient pas un instant à perdre pour exécuter tout ce qui pouvait être en leur possibilité, et tenter même l'impossible qui réussit quelquefois et qu'il faut toujours hasarder dans des cas désespérés, tels que celui dans lequel ils se rencontraient.

M. le duc d'Orléans trouva que ce serait en effet tout le meilleur parti, mais il insista sur la qualité de madame du Maine, moins je pense en effet pour cette qualité, que pour faire parler le fils de son frère. Ce doute réussit fort bien par la haine qu'il portait personnellement à sa tante et à son mari, et qu'il faut avouer que tous deux avaient largement méritée, et par la nature aussi de l'affaire qui allait à bouleverser l'état, et les renonciations qui délivraient sa branche à son tour de l'aînesse de celle d'Espagne. M. le Duc répondit à l'objection proposée que ce serait à lui à la faire, mais, que loin de trouver qu'elle dût arrêter, c'était une raison de plus pour se hâter d'exécuter; que ce ne serait pas la première ni peut-être la vingtième fois qu'on eût arrêté des princes du sang; que plus ils étaient grands et naturellement attachés à l'état par leur naissance, plus ils étaient coupables quand ils s'en prévalaient pour le troubler, et qu'il n'y avait à son sens rien de plus pressé que d'étourdir leurs complices par un coup de cet éclat, et les priver subitement de toutes les machines que la rage et l'esprit du mari et de la femme savaient remuer. Je louai fort la droiture, l'attachement et le grand sens de l'avis de M. le Duc; je l'étendis; j'insistai sur le courage et la fermeté que le régent devait montrer dans une occasion si critique, et où on en voulait à lui si personnellement, et sur la nécessité d'effrayer par là toute cette pernicieuse cabale, de leur ôter leur grand appui et de nom et d'intrigue et de moyens, et les rendre par ce

grand coup pour ainsi dire orphelins, sans chef et sans point de réunion ni de subordination, avant qu'ils eussent le temps d'aviser aux remèdes, si ce mal leur arrivait comme ils le devaient désormais craindre continuellement. M. le duc d'Orléans regarda M. le Duc qui reprit la parole, et insista de nouveau sur son avis et le mien. Le régent alors se rendit et n'y eut pas de peine.

Après quelques propos sur cette résolution, on agita où on les gîterait. La Bastille et Vincennes ne parurent pas convenables, il fallait éviter tentation si prochaine aux partisans qu'ils avaient dans Paris, aux humeurs du parlement, aux manèges qu'y ferait le premier président. On discuta des places, car les arrêter, et les séparer l'un de l'autre, fut résolu tout à-la-fois; il s'agit d'abord du gîte du duc Maine. Entre les lieux agités, M. le duc d'Orléans parla de Dourlens. Je saisis ce nom, j'alléguai que Charost et son fils en étaient gouverneurs, qu'ils l'étaient de Calais, place peu éloignée de l'autre et avaient l'unique lieutenance générale de Picardie, que c'étaient des hommes d'une race fidèle, et personnellement d'une probité, d'une vertu, d'un attachement à l'état dont je ne craignais pas de répondre, et Charost de tout temps mon ami particulier. Sur ce propos, il fut convenu d'envoyer le duc du Maine à Dourlens, et de l'y tenir serré, et bien étroitement gardé.

Ensuite on passa au gîte de madame du Maine. Je représentai que celui-là était bien plus délicat à choisir par la qualité, le sexe et l'humeur de celle dont il s'agissait, propre à tout entreprendre pour se sauver et pour faire rage sans crainte, et par son courage et sa fougue naturelle, et par ne rien craindre pour elle-même par son sexe et sa naissance, au lieu que son mari, si dangereux en dessous, si méprisable à découvert, tomberait dans le dernier abattement et ne branlerait pas dans sa prison



où il tremblerait de tout son corps dans la frayeur continuelle de l'échafaud. Divers lieux discutés, M. le duc d'Orléans se mit à sourire, à regarder M. le Duc et à lui dire qu'il fallait bien qu'il l'aidât, qu'il se prêtât de son côté, que c'était l'affaire de l'état et guère moins la sienne que celle de lui régent, et tout de suite lui proposa le château de Dijon. M. le Duc trouva la proposition étrange, convint qu'il fallait mettre madame du Maine en lieu extrêmement sûr, mais que de le faire geôlier de sa tante, cela ne se pouvait accepter. Toutefois il le dit aussi en souriant, et, par sa contenance, donna lieu au régent d'insister. M. le Duc se défendit, je ne disais mot, et je regardais de tous mes yeux. A la fin M. le Duc me demanda s'il n'avait pas raison. Je me mis à sourire aussi et je répondis que je ne pouvais nier qu'il n'eût raison ni moins encore que M. le duc d'Orléans ne l'eût et plus grande et meilleure. J'avais fort pensé et pesé pendant la petite dispute, et je trouvai un grand avantage pour M. le duc d'Orléans de rendre M. le Duc son compersonnier dans le fait de la prison de madame du Maine, et par conséquent du duc du Maine aussi, et elle en lieu plus sûr et plus sans espérance de fuite et de ressource qu'aucun, dans le milieu du gouvernement de M. le Duc, et dans une place de son entière dépendance ; je ne dissimulerai pas non plus un peu de nature à trouver la rocambole plaisante après tous les élans du procès, tant de la succession de M. le Prince que pour la qualité de prince du sang et pour l'habilité de succéder à la couronne, de voir cette femme qui avait tant osé assurer qu'elle renverserait l'état et mettrait le feu partout pour conserver ces avantages si étrangement acquis, de la voir, dis-je, rager entre quatre murailles de la dition de M. le Duc. Il résista long-temps à tout ce que M. le duc d'Orléans et moi pûmes lui dire, à quoi la bienséance eut plus de part



après tout ce qui s'était passé entre eux, que la vraie répugnance. Aussi se laissa-t-il vaincre à la fin, et consentit-il à l'étroite prison de sa chère tante dans le château de Dijon ; tout cela résolu, pour l'exécuter en bref, nous nous séparâmes.

Le lundi et mardi suivans, 26 et 27 décembre, se passèrent à prendre les mesures et donner les ordres nécessaires, avec tout le secret qu'il se put ; mais M. et madame du Maine, qui voyaient l'ambassadeur d'Espagne conduit à Blois, ses paquets pris, ses papiers visités et bien des gens arrêtés, n'étaient pas sans appréhension de l'être, et avaient eu tout le loisir de donner à leurs papiers tout l'ordre qu'ils jugèrent à propos. Avec cette précaution leur crainte diminua, quoi qu'il pût arriver. L'abbé en savait autant sur leur compte lorsqu'il reçut les papiers de Blois qu'il montra en avoir appris depuis par l'examen de ces mêmes papiers, et s'il avait été droit en besogne il n'eût pas différé de les montrer au régent ni d'arrêter M. et madame du Maine au même instant que l'ambassadeur d'Espagne au plus tard, et par cette diligence il eût prévenu la leur et eût saisi leurs papiers importans ; mais ce n'était pas son intérêt particulier de servir si bien l'état ni son maître, et le scélérat ne songea jamais qu'à soi.

Le mercredi 28 décembre, je fus mandé au Palais-Royal, pour l'après-dînée, par M. le duc d'Orléans, avec M. le Duc, l'abbé Dubois et le Blanc, dans le petit cabinet d'hiver. C'était pour prendre les dernières mesures et résumer toutes celles qui avaient été prises. Pendant que nous conférions, le duc du Maine vint de Sceaux voir madame la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, et, au bout d'une heure de conversation avec elle, s'en retourna à Sceaux. Madame du Maine était demeurée depuis quelques jours à Paris, dans une maison assez médiocre de la rue Saint-Honoré, qu'ils avaient louée. C'était lo

centre de Paris. Elle était là aux aguets et le bureau d'adresse des siens , à quoi le peureux époux n'avait osé se confier. La conférence chez M. le duc d'Orléans fut assez longue. Tout y fut compassé et définitivement réglé pour l'exécution du lendemain. Tous les cas possibles prévus et les ordres convenus jusque sur les bagatelles , il arriva pourtant que les ordres donnés au régiment des gardes et aux deux compagnies des mousquetaires , qui pourtant ne branlèrent pas de leurs quartiers ni de leurs hôtels , ne laissèrent pas de transpirer sur le soir , et de faire juger à ce qui en fut instruit qu'il se méditait quelque chose de considérable. En sortant du cabinet , je convins avec le Blanc qu'aussitôt que le coup serait fait , il enverrait simplement un laquais savoir de mes nouvelles.

Le lendemain , sur les dix heures du matin , ayant fait filer des gardes-du-corps tout à l'entour de Sceaux sans bruit et sans paraître , la Billarderie , lieutenant des gardes-du-corps , y alla et arrêta le duc du Maine , comme il sortait d'entendre la messe dans sa chapelle , et fort respectueusement le pria de ne pas rentrer chez lui , et de monter tout de suite dans un carrosse qui l'avait amené. M. du Maine , qui avait mis bon ordre qu'on ne trouvât rien chez lui ni chez pas un de ses gens , et qui était seul à Sceaux avec ses domestiques , ne fit pas la moindre résistance. Il répondit qu'il s'attendait depuis quelques jours à ce compliment , et monta sur-le-champ dans le carrosse. La Billarderie s'y mit à côté de lui , et sur le devant un exempt des gardes-du-corps et Favancourt , brigadier dans la première compagnie des mousquetaires , destiné à le garder dans sa prison.

Comme ils ne parurent devant le duc du Maine que dans le moment qu'ils montèrent en carrosse , le duc du Maine parut surpris et ému de voir Favancourt. Il ne

l'aurait pas été de l'exempt des gardes ; mais la vue de l'autre l'abattit. Il demanda à la Billarderie ce que cela voulait dire , qui alors ne put lui dissimuler que Favancourt avait ordre de l'accompagner et de rester avec lui dans le lieu où ils allaient. Favancourt prit ce moment pour faire son compliment comme il put, auquel le duc du Maine ne répondit presque rien, mais d'une manière civile et craintive. Ces propos les conduisirent au bout de l'avenue de Sceaux , où les gardes-du-corps parurent. L'aspect en fit changer de couleur le duc du Maine.

Le silence fut peu interrompu dans le carrosse. Par-ci, par-là M. du Maine disait qu'il était très innocent des soupçons qu'on avait contre lui, qu'il était très attaché au roi, qu'il ne l'était pas moins à M. le duc d'Orléans, qui ne pourrait s'empêcher de le reconnaître, et qu'il était bien malheureux que son altesse royale donnât créance à ses ennemis, mais sans jamais nommer personne : tout cela par hoquets et parmi force soupirs, de temps en temps des signes de croix et des marmotages bas comme des prières, et des plonges de sa part à chaque église ou à chaque croix par où ils passaient. Il mangea avec eux dans le carrosse assez peu, tout seul le soir, force précautions à la couchée. Il ne sut que le lendemain qu'il allait à Dourlens. Il ne témoigna rien là-dessus. J'ai su toutes ces circonstances et celles de sa prison, après qu'il en fut sorti, par ce même Favancourt que je connaissais fort, parce que c'était lui qui m'avait appris l'exercice, et qui était sous-brigadier de la brigade de Crenay, dans la première compagnie des mousquetaires, dans le temps que j'étais dans cette même brigade, et qui m'avait toujours courtoisé depuis. M. du Maine eut deux valets avec lui et fut presque toujours gardé à vue.

Au même instant qu'il fut arrêté, Ancenis, qui venait

d'avoir la survivance de la charge de capitaine des gardes-du-corps du duc de Charost, son père, alla arrêter la duchesse du Maine dans sa maison, rue Saint-Honoré. Un lieutenant et un exempt des gardes-du-corps à pied, et une troupe de gardes-du-corps parurent en même temps et se saisirent de la maison et des portes. Le compliment du duc d'Ancenis fut aigrement reçu. Madame du Maine voulut prendre des cassettes. Ancenis s'y opposa. Elle réclama au moins ses pierreries : altercations fort hautes d'une part, fort modestes de l'autre ; mais il fallut céder. Elle s'emporta contre la violence faite à une personne de son rang, sans rien dire de trop désobligeant à M. d'Ancenis et sans nommer personne. Elle différa de partir tant qu'elle put, malgré les instances d'Ancenis, qui à la fin lui présenta la main, et lui dit poliment, mais fermement, qu'il fallait partir. Elle trouva à sa porte deux carrosses de remise, tous deux à six chevaux, dont la vue la scandalisa fort. Il fallut pourtant y monter. Ancenis se mit à côté d'elle, le lieutenant et l'exempt des gardes sur le devant, deux femmes de chambre, qu'elle choisit, avec ses hardes, qu'on visita, dans l'autre carrosse. On prit le rempart ; on évita les grandes rues ; qui que ce soit n'y branla, dont elle ne put s'empêcher de marquer sa surprise et son dépit, ne jeta pas une larme, et déclama en général par hoquets contre la violence qui lui était faite. Elle se plaignit souvent de la rudesse et de l'indignité de la voiture, et demanda de fois à autre où on la menait. On se contenta de lui dire qu'elle coucherait à Essonne, sans lui rien dire de plus. Ses trois gardiens gardèrent un profond silence. On prit à la couchée toutes les précautions nécessaires. Lorsqu'elle partit le lendemain, le duc d'Ancenis prit congé d'elle, et la laissa au lieutenant et à l'exempt des gardes-du-corps avec des gardes-du-corps pour la conduire. Elle lui demanda où

on la menait : il répondit simplement : « à Fontainebleau », et vint rendre compte au régent. L'inquiétude de madame du Maine augmenta à mesure qu'elle s'éloignait de Paris ; mais, quand elle se vit en Bourgogne, et qu'elle sut enfin qu'on la menait à Dijon, elle déclama beaucoup.

Ce fut bien pis quand il fallut entrer dans le château, et qu'elle s'y vit prisonnière sous la clef de M. le Duc. La fureur la suffoqua. Elle dit rage de son neveu, et de l'horreur du choix de ce lieu. Néanmoins, après ces premiers transports, elle revint à elle, et à comprendre qu'elle n'était ni en lieu ni en situation de faire tant l'enragée. Sa rage extrême se renferma en elle-même, elle n'affecta plus que de l'indifférence pour tout et une dédaigneuse sécurité. Le lieutenant de roi du château, absolument à M. le Duc, la tint fort serrée, et la veilla et ses deux femmes de chambre de fort près. Le prince de Dombes et le comte d'Eu furent en même temps exilés à Eu, où ils eurent un gentilhomme ordinaire toujours auprès d'eux, et mademoiselle du Maine envoyée à Mauvissou.

Son bon ami, le cardinal de Polignac, qu'on crut être de tout avec elle, eut ordre le même matin de partir sur-le-champ pour son abbaye d'Anchin, accompagné d'un des gentilshommes ordinaires du roi, qui demeura auprès de lui tant qu'il fut en Flandre ; le cardinal partit sur la fin de la matinée même. Dans le même moment, Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, qui s'était signalé par ses factums pour le duc du Maine contre les princes du sang ; deux fameux avocats de Paris, dont l'un se nommait Bargetton, qui y avaient fort travaillé avec lui ; une mademoiselle de Montauban, attachée à madame du Maine en manière de fille d'honneur, et une principale femme de chambre, favorite, confidente, et sur le pied de bel esprit, avec quelques



autres domestiques de M. et de madame du Maine, furent aussi menés à la Bastille. Il fut résolu d'envoyer mademoiselle du Maine à l'abbaye de Maubuisson, et ses deux frères à Eu, avec un gentilhomme ordinaire du roi auprès d'eux.

Le Blanc me tint parole. J'étais chez moi à huis-clos, inquiet de l'exécution, et n'osant pas ouvrir la bouche, me promenant dans mon cabinet et regardant à tous moments ma pendule, lorsqu'un laquais vint de sa part savoir simplement de mes nouvelles. Je fus fort soulagé, quoique dans l'ignorance comment tout se serait passé. Mon carrosse était tout attelé. Je ne fis que monter dedans pour aller chez M. le duc d'Orléans. Je le trouvai seul aussi, qui se promenait dans sa galerie. Il était près de onze heures, le Blanc et l'abbé Dubois sortaient d'avec lui. Je le trouvai fort empêché de son entrevue avec madame la duchesse d'Orléans, et moi bien à mon aise de n'être plus à portée avec elle, qu'il pût me charger du paquet. Je l'encourageai de mon mieux, et au bout d'une demi-heure, je m'en allai sur l'annonce du comte de Toulouse.

Je sus après de M. le duc d'Orléans qu'il lui avait parlé à merveille, protesté qu'il ne savait pas un mot de cette affaire, et que son altesse royale ne le trouverait jamais mêlé en rien contre son service ni contre la tranquillité de l'état; qu'il ne pouvait n'être pas sensible au malheur de M. et de madame du Maine; qu'il ne pouvait se persuader non plus que son altesse royale ne les crût fort coupables, puisqu'elle en était venue à cette extrémité avec eux; que, pour lui, il n'osait demander d'éclaircissement; qu'il craignait bien quelque imprudence de M. du Maine, mais qu'il ne se résoudrait jamais à croire son frère coupable qu'il n'en eût bien vu les preuves; qu'en attendant il se tiendrait dans un silence exact,

et ne ferait aucune démarche que de l'agrément de son altesse royale. Le régent fut content au dernier point de ce discours d'un homme sur la vérité et la probité duquel on pouvait compter avec certitude. Il lui dit tout ce qu'il crut de plus honnête en général, et en particulier pour lui, sans entrer en rien sur l'affaire, lui fit beaucoup d'amitiés, et ils se séparèrent très bien ensemble. La conduite du comte de Toulouse répondit exactement à son discours. Madame était à Paris, ainsi M. le duc d'Orléans lui parla lui-même. Pour madame la duchesse d'Orléans on peut juger, à l'état où elle fut à la chute de son frère au dernier lit de justice, de celui où cette nouvelle la mit.

Le duc de Saint-Aignan était, comme on le peut juger, très désagréablement à Madrid, par la situation où les deux cours étaient ensemble, et par la haine qu'Albéroni s'était fait un principe d'entretenir en Espagne contre M. le duc d'Orléans, de décrier toutes ses actions, son gouvernement, sa conduite personnelle, ses actions les plus innocentes, et d'empoisonner jusqu'à ses démarches les plus favorables à l'Espagne, et qui tendaient le plus à se la rapprocher. Ce premier ministre ne gardait plus même depuis long-temps aucune mesure avec le duc de Saint-Aignan, jusqu'au scandale de toute la cour de Madrid, même des moins bien disposés pour la France. Son ambassadeur ne se maintenait que par la sagesse de sa conduite, et fut ravi des ordres qui le rappelaient. Il demanda donc son audience de congé, et le prit, en attendant, de tous ses amis et de toute la cour. Albéroni, qui attendait à tous momens des nouvelles de Cellamare décisives sur la conspiration, voulait demeurer maître de la personne de l'ambassadeur de France, pour, en cas d'accident, mettre à couvert celle de l'ambassadeur d'Espagne de ce qui lui pouvait arriver. Il différa donc cette audience de congé sous différens prétextes. A la fin Saint-

Aignan, pressé par ses ordres réitérés, et d'autant plus positifs qu'on commençait à se douter qu'il pourrait arriver dans peu un éclat sur Cellamare, parla ferme au cardinal, et déclara que, si on ne voulait pas lui accorder son audience de congé, il saurait s'en passer. Là-dessus, le cardinal en colère lui répondit en le menaçant qu'il saurait bien l'en empêcher. Saint-Aignan fut sage et se contint; mais voyant à quel homme il était exposé, et jugeant avec raison du mystère à le retenir à Madrid, il prit si bien et si secrètement ses mesures, qu'il partit la nuit même, et gagna pays avec son plus nécessaire équipage, et qu'il arriva au pied des Pyrénées avant qu'on eût pu le joindre et l'arrêter, comme il se doutait bien qu'Albéroni, qui était un homme sans mesure, ne manquerait pas d'envoyer après lui pour le faire.

Saint-Aignan, déjà si heureusement avancé, ne jugea pas à propos de s'y exposer plus long-temps, et dans l'embarras de voitures parmi ces montagnes. Lui et la duchesse sa femme, suivis d'une femme de chambre et de trois valets, avec un guide bien assuré, se mirent tous sur des mules pour gagner Saint-Jean-Pied-de-Port sans s'arrêter en chemin que des momens nécessaires pour repâitre. Il ordonna à son équipage d'aller à Pampelune à leur aise, et mit dans son carrosse un valet de chambre et une femme de chambre intelligens, avec ordre de se faire passer pour l'ambassadeur et l'ambassadrice, au cas qu'on les vînt arrêter, et de crier bien haut. La chose ne manqua pas d'arriver. Les gens qu'Albéroni avait détachés après eux joignirent l'équipage fort tôt après. Les prétendus ambassadeur et ambassadrice jouèrent très bien leur personnage, et ceux qui les arrêtaient ne doutèrent pas d'avoir fait leur capture, dont ils dépêchèrent l'avis à Madrid, et la gardèrent bien dans Pampelune où ils l'avaient fait rebrousser.

Cette tromperie sauva M. et madame de Saint-Aignan et leur donna moyen d'arriver à Saint-Jean-Pied-de-Port. Dès qu'ils y furent ils envoyèrent chercher du secours et des voitures à Bayonne, où ils se rendirent en sûreté et s'y reposèrent de leurs fatigues. Le duc de Saint-Aignan en donna avis à M. le duc d'Orléans par un courrier, et l'envoya dire, à son arrivée à Bayonne, au gouverneur de Pampelune et le prier de lui renvoyer ses équipages : on y fut bien honteux d'avoir été dupes. Les équipages furent renvoyés à Bayonne. Mais Albéroni, lorsqu'il le sut, entra dans un emportement furieux et fit rudement châtier la méprise.

Le comte de Solre, lieutenant-général et gouverneur de Péronne, mourut à soixante-dix-sept ans. C'était un fort petit homme de corps et d'esprit. La valeur, la probité, la fidélité, la naissance et le service de toute sa vie y suppléaient. Il était de la maison de Croï et sa femme de celle de Bournonville, la maréchale de Noailles et elle filles des deux frères. Elle était souvent à la cour, debout parmi les dames de qualité, aux soupers du roi et aux toilettes de madame la Dauphine sans aucune prétention ni son mari non plus, qui fut reçu chevalier de l'ordre, le cinquante-neuvième dans la promotion du dernier décembre 1688, et y marcha sans difficulté depuis dans toutes les fêtes de l'ordre parmi les gentilshommes. Long-temps après le mari et la femme se brouillèrent, et pour ne point donner de scène en se séparant, la comtesse de Solre prit l'occasion du mariage de sa fille avec le prince de Robecque, qui s'était attaché à l'Espagne, où il avait obtenu la grandesse et la Toison. Elle lui mena sa fille, qu'elle aimait fort, qui en arrivant fut dame du palais de la reine, et toutes deux ont passé le reste de leur vie en Espagne, où je les ai beaucoup vues. Le fils aîné du comte de Solre, qui était maréchal-de-camp, quitta le service

après la mort de son père, se fit appeler le prince de Croï, ne quitta plus la Flandre, où il avait beaucoup de terres, y épousa mademoiselle de Mylandon, riche héritière, et ils firent les princes chez eux. Cette dame, devenue veuve, vint avec son fils à Paris pour le mettre dans le service, et tâcha d'éblouir le cardinal Fleury de ses prétentions. Elle n'y réussit que pour obtenir plus tôt l'agrément d'un régiment pour son fils, et ses prétentions l'ont exclue de la cour; elle est restée à Paris, toujours princesse, mais uniquement pour ses valets, et son fils pareillement.

Nointel, conseiller d'état, mourut aussi. Il était fils de Bechameil, surintendant de feu Monsieur, beau-père de Louville et beau-frère du feu duc de Brissac, père de celui-ci, et de Desmarets, qui avait été contrôleur général et ministre. Ce conseiller d'état était un bon homme et un fort homme d'honneur.

Le vieux Heudicourt, qui avait été grand-louvetier et mari de cette madame d'Heudicourt dont il a été parlé quelquefois ici, que j'appelais le mauvais ange de madame de Maintenon, mourut chez lui à la campagne. C'était un vieux débauché, gros et vilain joueur, dont personne ne fit jamais le moindre cas. Son fils, dont il a été parlé aussi, ne valut pas mieux, mais bien plus dangereux par son esprit, ses saillies et sa méchanceté.

Il a été quelquefois mention ici, en diverses occasions, de Bellisle. Il est temps de commencer à faire connaître un homme qui, d'une naissance plébéienne, et de plus disgraciée de tous points, est parvenu à tout par des fortunes si étranges, qu'il se peut dire à la lettre que sa vie est un roman. Ces Fouquet sont Bretons, et les père et grand-père du fameux surintendant étaient conseillers au parlement de Bretagne. On sait qu'il y a des charges de conseillers qu'on appelle *bretonnes*, dont les titulaires ont été long-temps et doivent être toujours gentilshommes



de nom et d'armes. Souvent il y a eu parmi eux des gens de qualité distingués de la province. Il y a aussi des charges qu'on appelle *angevines*, toujours possédées comme les mêmes charges de conseillers dans tous les parlemens. Cela fait en Bretagne une grande différence entre les charges et leurs titulaires, quoiqu'il n'y en ait aucune entre eux pour le rang, le service et les fonctions. Je n'ai pas recherché si les charges de ces conseillers Fouquet étaient *bretonnes* ou *angevines*. La fortune, la chute et les malheurs du surintendant Fouquet sont trop connus pour s'y arrêter ici; mais il faut expliquer comment il eut Bellisle et comment Bellisle est venue à son petit-fils, duquel il s'agit ici.

Cette île, qui a six lieues de long sur deux de large, séparée par six lieues de mer des côtes de Vannes, appartenait à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimper. Charles IX la lui ôta et s'en empara, comme il est arrivé souvent à nos rois de faire de ces démembrements en des lieux dangereux et suspects comme l'est cette île par rapport à l'Angleterre, et dans des temps de troubles, de guerres civiles et de religion, comme du temps de Charles IX. Le comte de Retz, en grande faveur auprès de ce roi et de Catherine de Médicis, sa mère, et depuis maréchal de France, et enfin duc et pair, obtint d'eux Bellisle, partie en don, partie en payant, et la fit ériger en marquisat. La position de cette île a souvent donné envie aux rois successeurs de l'acquérir, et il y a eu en divers temps des échanges projetés et même fort avancés, qui n'ont point eu d'exécution. Fouquet, devenu surintendant des finances, en fit l'acquisition de la maison de Retz. A sa disgrâce, Bellisle fut adjudgée à sa femme pour ses reprises.

Le père du surintendant, de conseiller en Bretagne s'était fait maître des requêtes et devint conseiller d'état. Sa femme, mère du surintendant, était Meaupou, dont

le père était intendant des finances. La vertu, le courage, la singulière piété de cette dame, mère des pauvres, et dont le nom vit encore, fut inébranlable à la fortune et aux malheurs de son fils, dont la première dura huit ans et les autres dix-huit. Il mourut dans sa prison de Pignerol en mars 1680, à soixante-cinq ans, et sa vertueuse mère et qui avait aussi beaucoup d'esprit, le survécut un an et en avait quatre-vingt-onze. Il avait épousé une héritière de Bretagne, qui s'appelait Fourché, dont il n'eut qu'une fille, mariée en 1657 au comte de Charost, mort duc et pair, etc., dont elle eut le duc de Charost, gouverneur du roi d'aujourd'hui, à la disgrâce du maréchal de Villeroy.

Le surintendant se remaria à la fille unique de Castille, président aux requêtes du palais, et c'est elle à qui Bellisle fut adjudgée pour ses reprises. Il eut d'elle Nicolas Fouquet, qui servit quelque temps sous le nom de comte de Vaux, qui était considéré pour son mérite, mais qui, par le malheur de son père, n'ayant pu avancer, quitta de bonne heure, et est mort en 1705 sans enfans de la fille de la fameuse madame Guyon, laquelle fille est morte long-temps depuis duchesse de Sully, sans enfans. Ce fut un mariage d'amour, long-temps secret, déclaré enfin après que, de cadet et pauvre, le chevalier de Sully eut recueilli la dignité et les biens de son frère. Le second fils du surintendant, célèbre père de l'Oratoire et fort riche, légua tout son bien au neveu dont il s'agit ici. Le troisième fut un homme de beaucoup d'esprit et de savoir, que les malheurs de sa famille exclurent de toute sorte d'emploi, qui n'avait rien et qui a été obscur et sauvage au dernier point toute sa vie. L'amour, et plus tôt satisfait que de raison, lui valut une grande alliance. Le marquis de Lévi, grand-père du duc de Lévi, n'eut d'autre parti à prendre que de lui laisser épouser sa fille, de la chasser de chez

lui et de ne vouloir jamais entendre parler d'eux. Ils furent donc réduits à suivre le pot et les exils de l'évêque d'Agde, frère du surintendant, et de vivre après de celui de sa mère, retirée aux dehors du Val-de-Grâce, qui a élevé ses deux fils Bellisle, dont il s'agit ici, et le chevalier son frère.

J'ai parlé en son temps de l'application de Bellisle au service, à plaire, à capter, à se rendre utile aux généraux; comment il eut un régiment de dragons; combien il se distingua dans Lille; comment il devint mestre-de-camp-général des dragons. J'ai parlé aussi de ses deux mariages, le premier sans enfans, l'autre à une Béthune, fille du fils de la sœur de la reine de Pologne - Arquien, et de la sœur du maréchal duc d'Harcourt. Ainsi Bellisle se trouva cousin-germain des ducs de Charost et de Lévi, et neveu du maréchal duc d'Harcourt, cousin issu de germain des électeurs de Cologne et de Bavière, fils de la fille de la reine de Pologne-Arquien, et au même degré du roi Jacques d'Angleterre, et du duc de Bouillon; très proche encore du roi de Pologne, père de la reine par les Jablonski, du duc Ossolinski, du prince de Talmont et de beaucoup des plus grands seigneurs de Pologne, et il sut tirer un grand parti de ces singulières et si proches alliances. La sœur de son père avait épousé un Crussol-Monsalès, dont il y a des enfans.

La mort du vieux marquis de Lévi et le temps qui amène tout, avaient reconcilié son fils le marquis de Charlus avec sa sœur et son mari Bellisle. C'était une femme qui n'avait jamais eu d'autre inclination que celle qui fit son mariage et qui vécut avec son mari comme un ange, toute sa vie dans la pauvreté et dans la disgrâce. Revenue après bien des années à Paris, et raccommodée avec sa famille, elle chercha à en profiter. Elle avait de l'esprit et de la piété.

Les malheurs dans lesquels elle avait vécu l'avaient accoutumée à la dépendance, au besoin, à ne point sortir de l'état où son mariage l'avait mise. Son caractère était la douceur et l'insinuation. Aimée et fort considérée dans la famille de son mari, et seulement soufferte dans la sienne, elle fit si bien qu'elle s'en fit enfin aimer. Elle comprit l'utilité qu'elle pouvait espérer pour ses enfans de la situation de madame de Lévi à la cour, qui était fille du duc de Chevreuse, et qui, en épousant son neveu fils de son frère, avait été faite dame du palais. A la considération où étaient M. et madame de Chevreuse et M. et madame de Beauvilliers qui n'étaient qu'un, succéda la considération personnelle de madame de Lévi par l'amitié que madame de Maintenon et le roi prirent pour elle et les fréquentes parties particulières dont elle fut toujours avec eux jusqu'à la mort du roi, et la fortune voulut encore qu'elle fût après l'amie intime du cardinal Fleury, avec madame de Dangeau son amie et sa compagne dans sa place de dame du palais, et dans les continuelles privances de madame de Maintenon et du roi. Madame de Lévi, avec infiniment d'esprit et beaucoup de piété solide, avait le défaut de l'entêtement; et le sien était toujours poussé sans bornes. Avec cela une vivacité de salpêtre. Prise d'affection et pour l'avouer franchement de compassion pour sa tante de Bellisle, cette femme adroite qui lui faisait sa cour, introduisit ses enfans en son amitié. Bientôt elle les aima aussi pour eux-mêmes, se prit de leur mérite et de leurs talens, et l'entêtement n'eut tôt après plus de bornes et n'en a jamais eu depuis jusqu'à sa mort. Aussi cultivèrent-ils bien soigneusement une affection si capitale et du mari et surtout de la femme. Leur bonheur voulut qu'ils n'affolèrent pas moins le duc de Charost et son fils. Mais le pouvoir de ceux-là ne fut pas tel que celui de madame de Lévi.

**Il faut maintenant venir au caractère des deux frères.**

L'aîné grand, bien fait, poli, respectueux, entrant, insinuant, et aussi honnête homme que le peut permettre l'ambition quand elle est effrénée, et telle était la sienne, avait précisément la sorte d'esprit dont il avait besoin pour la servir. Il n'en voulait pas montrer, il ne lui en paraissait que pour plaire, jamais pour embarrasser, encore moins pour effrayer; un fonds naturel de douceur et de complaisance, une juste mesure entre l'aisance dans toutes les manières et la retenue, un art infini, mais toujours caché dans ses propos et ses démarches, une insinuation délicate et rarement aperçue; une attention et une précaution continuelles dans tous ses pas et dans ses discours, jusqu'au langage des femmes et au badinage léger, lui ouvrirent une infinité de portes. Il ne négligea, ni les cochères, ni les carrées, ni les rondes. Il voulait plaire aux maîtres et aux valets, à la bourgeoise et au prêtre de paroisse ou de séminaire quand le hasard lui en faisait rencontrer, à plus forte raison au général et à son écuyer, aux ministres et aux derniers commis. Une accortise qui coulait de source, un langage toujours tout prêt et des langages de toutes les sortes, mais tous parés d'une naturelle simplicité, affable aux officiers, essentiellement officieux, mais avec choix et relativement à soi, et beaucoup de valeur sans aucune ostentation: tel fut Bellisle tant qu'il demeura *in minoribus*; sans se démentir en rien de ce caractère, il se déploya davantage à mesure que la fortune l'éleva. C'est où nous n'en sommes pas encore; ce qu'il pratiqua dans tous les temps de sa vie fut une application infatigable à discerner ceux dont il pouvait avoir besoin, à ne rien oublier pour les gagner et après les infatuer de lui avec les plus simples et les plus doux contours, à en tirer tous les avantages qu'il put, et à ne jamais faire un pas, une visite même, une



partie ou un voyage de plaisir que par choix réfléchi, pour l'avancement de ses vues et de sa fortune, et chemin faisant, appliqué sans cesse à s'instruire de tout sans qu'il y parût le moins du monde.

Le chevalier de Bellisle avait bien des conformités avec son frère, et encore plus de dissemblances. Sa figure n'était pas si bien, et l'air ouvert et naturellement simple et libre dans l'aîné, manquait au cadet. Il avait toutefois l'entrant et l'insinuant de son frère, mais il ne s'annonçait pas à son maintien comme dans l'aîné. Il fallait qu'il commençât à parler pour le sentir, encore lorsqu'il s'agissait ou d'affaires ou de gens à qui il importait de ne pas déplaire, car pour le gros, il était naturellement cynique, peu complaisant, contredisant, mordant; mais avec ceux qu'il croyait devoir ménager, et il savait en ménager beaucoup, il était aussi maniable et aussi complaisant et mesuré que son frère, sans toutefois que cela parût couler de source, ni aussi naturel qu'à l'aîné; beaucoup plus d'esprit et d'étendue que lui, peut-être aussi l'esprit et les vues plus indigestes et nulle douceur dans les mœurs que forcée, et on l'apercevait; plus de justesse néanmoins et de discernement que son frère et incomparablement plus difficile à tromper, peut-être aussi moins parfaitement honnête homme, mais beaucoup plus capable et intelligent en toutes sortes d'affaires, et rancunier implacable, ce que le frère n'avait pas. Le chevalier avait aussi le jargon des femmes, mais point de liant, quoique plus de tour et d'adresse à découvrir ce qu'il voulait savoir et toute l'application possible à s'instruire et de toutes et des différentes parties de la guerre; il voulait que rien ne lui échappât, et comme son frère, ni pas ni discours, qui n'eût sa vue particulière, et toutes les vues tournées à une ambition plus vaste, et, s'il était possible, plus effrénée que celle de son frère, et tous

deux d'une suite que rien ne dérangeait et d'un courage d'esprit invincible. Celui-ci avait plus de ruse et de profondeur que l'autre, et moins capable que lui encore de se rebuter et de démordre. Il avait un froid de glace, mais qui en dedans cachait une disposition toute contraire, et un air compassé et de sagesse arrangée qui n'attirait pas. Avec autant de valeur que son frère et possédant comme lui tous les détails militaires et de subsistance et de dépôt, il le surpassait peut-être en celui de toute espèce d'arrangemens; personne n'a eu comme eux l'art imperceptible d'amener de loin et de près les hommes et les choses à leurs fins, et de savoir profiter de tout. Le cadet avec un phlegme plus obstiné que son frère, était bien plus propre que lui à gouverner et à régler les dépenses et l'économie domestique, à dresser des mémoires d'affaires d'intérêt, à conduire dans les tribunaux celles qu'il y fallait porter, et à leur donner le tour et la subtilité dont elles pouvaient avoir besoin; enfin la présence d'esprit et la souplesse à l'attaque et à la défense judiciaires, avec le style éloquent, coulant et net. Tous deux sans cesse occupés et parmi cette application continuelle, vivement et continuellement les yeux ouverts à se faire des protecteurs, des amis et des créatures avec choix et très mesurés dans leurs paroles et ne se lâchant jamais dans les entretiens qu'avec grande mesure et grand choix.

L'union de ces deux frères ne fit des deux qu'un cœur et une âme, sans la plus légère lacune, et dans la plus parfaite indivisibilité et tout commun entre eux, biens, secrets, conseils, sans partage ni réserve, même volonté en tout, même autorité domestique sans partage, toute leur vie. Le cadet, moins à portée que l'aîné, ne songea qu'à sa fortune, et s'occupa principalement du domestique et des affaires de la maison, et l'aîné du dehors; mais tout se référa toujours de l'un à l'autre, et tout

fut conduit comme par un seul. On ne saurait ajouter au respect, à l'amitié, aux soins, à l'attachement qu'ils eurent toujours pour leur père, et à la confiance qu'ils eurent pour leur mère, qui trouvèrent enfin leur bonheur par eux. L'aîné, fort sobre; le cadet aimait à souper et à boire le petit coup, mais sans excès et sans préjudice aux occupations sérieuses auxquelles il avait toujours l'esprit bandé.

Madame de Lévi, et par sa plus intime famille et personnellement notre amie intime, les initia peu-à-peu avec madame de Saint-Simon et avec moi. Le duc de Charost y contribua aussi; ils nous cultivèrent fort. J'y trouvai beaucoup de ce qu'on ne trouvait plus, et ils devinrent enfin nos amis. Ils me furent souvent utiles à m'apprendre bien des choses, et j'eus souvent le plaisir de leur rendre des services. Nous étions sur ce pied-là dans le temps duquel j'écris, et l'amitié entre nous s'est toujours conservée la même. Bellisle avait fait en Flandre connaissance avec le Blanc, qui se tourna en la plus intime amitié et confiance. Le Blanc l'introduisit auprès de l'abbé Dubois chez lequel il fut bientôt en privance et en apparence de confiance. Il fut bien aussi avec le garde des sceaux et peu-à-peu avec beaucoup d'autres. M. le Duc le prit en grande amitié, tellement que Bellisle profita de cette situation pour réveiller les anciens projets de l'échange de Bellisle. Avant de rien proposer là-dessus, il s'était assuré de Law par l'abbé Dubois et le Blanc, et du garde des sceaux par les mêmes. Il pouvait compter sur M. le Duc et sur le comte de Toulouse, qui furent toujours de ses amis déclarés. Il se saisit de Fagon qui avait une autorité dans les finances, qui alla toujours en croissant, et qui toute sa vie lui fut totalement dévoué; il s'assura encore de plusieurs autres. Il pointait dès-lors assez pour attirer les yeux, et il se trouva gens du plus

haut parage qui trouvèrent qu'il croissait trop vite, qui voulurent l'arrêter de bonne heure, et que ses hommages ne purent é mousser. Je ne sais par où la vieille cour l'avait pris en grippe de si bonne heure, et si loin de pouvoir même espérer d'offusquer. Les maréchaux de Villeroy, Villars et Huxelles furent les principaux à le traverser, quoique la maréchale de Villars émoussât quelquefois son mari sur cet éloignement sans cause. Néanmoins l'échange parut utile au roi, et Bellisle fit si bien, qu'il se le rendit prodigieusement avantageux. Il eut le comté de Gisors, Vernon et tous les domaines du roi qui en dépendent, en sorte qu'il eut pour le moins autant de terres que M. de Bouillon en avait par les comtés d'Evreux et de Beaumont, mais avec un revenu beaucoup moindre, parce que les forêts d'Evreux, etc., avaient été données à M. de Bouillon, et que Bellisle n'eut pas celles de ce qui lui fut cédé; ce fut pour quelque sorte de compensation qu'on lui donna beaucoup de domaines en Languedoc et de grands revenus.

Cet échange ne se conclut pas tout d'une voix des commissaires chargés de le régler. Les difficultés que quelques-uns firent, arrê tèrent; le monde cria qu'on lui donnait de vrais états pour une île comme déserte et inutile au roi qui y avait un gouverneur, un état-major et une garnison. Il ne fallut pas peu de temps, de patience et d'adresse pour vaincre ces difficultés. Une autre s'éleva encore par les mouvemens que se donnèrent un grand nombre de gens distingués de la noblesse et de la robe qui relevaient du roi, et qui se trouvèrent très offensés d'avoir à relever désormais de Bellisle qui exercerait sur eux tous les droits du roi, et avec une rigueur en usage entre particuliers en tout genre utile, de chasse et honorifique, qui sont peu perceptibles avec le roi. Ces nouveaux cris arrê tèrent encore; on trouvait Bellisle bien léger pour



être seigneur d'un domaine aussi étendu, aussi brillant, aussi noble, et pour l'exercer en plein sur tant et de tels vassaux. Le détroit fut encore long et difficile à passer. Mais l'adresse des Bellisle en vint encore à bout sans le plus léger retranchement ni modification.

La chose passée vint au conseil de régence. Les maréchaux, soutenus du duc de Noailles et de Canillac, s'élevèrent; le prince de Conti les appuya. Quoique les contradicteurs fissent le moindre nombre, leur poids arrêta M. le duc d'Orléans : il dit qu'il fallait remettre la décision à une autre fois. Bellisle, en homme avisé, ne voulut pas presser l'affaire, pour laisser refroidir les esprits; mais six semaines après, en entrant au conseil de régence, et auparavant averti par Bellisle, M. le Duc me donna le mot, et je le donnai tout bas au comte de Toulouse pendant le conseil. On n'y dit pas un mot de l'affaire. Comme il se levait, M. le Duc dit à M. le duc d'Orléans, déjà debout, s'il ne voulait pas finir l'échange de Bellisle; et, me regardant, ajouta : « Les commissaires en sont d'avis, presque tout le monde en a été d'avis ici ». Je répondis que ce n'était pas la peine de se rasseoir, puisque la chose avait passé ici déjà à la pluralité. Le comte de Toulouse ajouta : « Mais cela est vrai ». M. le Duc reprit, en regardant en riant M. le duc d'Orléans : « Monsieur, vous voulez aller à l'opéra et moi aussi. Il est plus de cinq heures; prononcez donc, et allons-nous-en ». Tout cela se fit debout, à la surprise de tout le monde, sans que les contradicteurs dans l'autre conseil eussent le temps de reprendre leurs esprits, ou osassent se prendre de bec avec M. le Duc et le comte de Toulouse, et croyant peut-être que cela se faisait de concert avec M. le duc d'Orléans, qui n'en savait pas un mot, et qui dans sa surprise se laissa entraîner : « Oui, dit-il, il me semble que cela a passé ». Puis, il regarda



le conseil tout autour, qui ne souffla pas, et ordonna à la Vrillière d'écrire sur le registre du conseil que cela passait, et de faire expédier l'échange et s'en alla. M. le Duc et moi en rîmes en sortant du conseil; j'en avais déjà ri avec le comte de Toulouse. Un jugement si leste ne plut à personne du conseil, moins encore aux contradicteurs, qui grommelèrent, et dirent que c'était une moquerie.

Bellisle fut aussi bien servi dans la promptitude de l'expédition. Il s'était fait des amis au parlement qui ne laissa pas de se rendre difficile à l'enregistrement pur et simple; mais il le fit sans trop de délais. Le chambre des comptes fut plus épineuse et plus longue; mais Bellisle à la fin en vint à bout : toutefois, il était bien loin d'être au bout de ses peines, malgré cette consommation.

C'est s'être bien étendu sur deux particuliers alors si peu considérables; mais ils le devinrent tellement dans la suite par leurs malheurs et les genres de périls qu'ils coururent, par la manière dont ils en sortirent, par les effets prodigieux de la plus singulière fortune, et qui devint enfin la plus haute en tous genres, dont ils ont été les seuls artisans, que j'ai cru devoir bien faire connaître, et de bonne heure, deux hommes si rares qui, devenus des personnages en France, même en Europe, ont été les plus extraordinaires de leur siècle, de quelque côté qu'on puisse les envisager.

---

## CHAPITRE XVI.

Année 1719. — Conduite du duc du Maine. — Conduite de madame du Maine. — Commotion produite par la découverte de

la conspiration. — Conduite du duc de Noailles. — Netteté de discours et de procédés du comte de Toulouse. — Les faux-sauniers se soumettent d'eux-mêmes. — Conduite adroite de l'abbé Dubois. — Fontenelle rédacteur du manifeste contre l'Espagne. — On l'examine dans un conseil secret au Palais-Royal. — Il passe au conseil de régence. — Publication de la quadruple alliance et déclaration de guerre contre l'Espagne. — Pièces répandues contre le régent sous le faux nom du roi d'Espagne très faiblement tancées par le parlement. — Incendie du château de Lunéville. — Conspiration contre le czar découverte. — Mort du roi de Suède. — Prétentions à cette couronne qui redevient élective. — La sœur du feu roi élue reine. — Association au trône du prince de Hesse son époux. — Le baron Goërtz décapité. — Van-der-Nath en prison perpétuelle.

LE duc du Maine, outre l'aîné la Billarderie, lieutenant des gardes-du-corps qui l'avait arrêté, fut conduit et gardé à Dourlens par Favancourt, maréchal-des-logis des mousquetaires gris et qui était sous-brigadier de mon temps dans la brigade où j'étais; il m'avait toujours vu depuis de temps en temps, et néanmoins il fut chargé de ce triste emploi sans que je le susse et sans même que j'eusse pensé à personne pour cela. Je n'eus aussi aucun commerce avec lui direct ni indirect pendant tout le temps qu'il le garda, et il fut auprès de lui jusqu'à sa sortie. Quoique gentilhomme de Picardie, il était fin et désinvolte à merveilles, et s'acquitta si bien de son emploi qu'il satisfit ceux qui l'y avaient mis et en même temps le duc du Maine, qui a depuis particulièrement protégé sa famille.

Au retour de Favancourt, je fus curieux de l'entretenir à fond. Il me conta que la mort était peinte sur le visage du duc du Maine pendant tout le voyage depuis Sceaux jusqu'à Dourlens; qu'il ne lui échappa, ni plaintes, ni discours, ni questions, mais force soupirs. Il ne parla point du tout les premières cinq ou six heures et fort peu le reste du voyage, et dans ce peu presque toujours des choses qui s'offraient aux yeux en passant. A chaque église devant

laquelle on passait, il joignait les mains, s'inclinait profondément et faisait force signes de croix, et par-ci, par-là marmottait tout bas des prières. Jamais il ne nomma personne, ni madame la duchesse du Maine, ni ses enfans, ni pas un de ses domestiques, ni qui que ce soit. A Doullens il faisait ou montrait faire de longues prières, se prosternait souvent, était petit et dépendant de Favancourt comme un très jeune écolier devant son maître, avait trois valets avec lui avec qui il s'amusaît, quelques livres, point de quoi écrire; il en demanda fort rarement, et donnait à lire et à cacheter à Favancourt ce qu'il avait écrit. Au moindre bruit, au plus léger mouvement extraordinaire, il pâlisait et se croyait mort. Il sentait bien ce qu'il avait mérité et jugeait par lui-même de ce qu'il avait lieu de craindre d'un prince qu'il avait pourtant dû avoir reconnu plus d'une fois être si prodigieusement différent de lui. Pendant le voyage et à Doullens il mangea toujours seul.

Madame la duchesse du Maine, conduite par le cadet la Billarderie, aussi lieutenant des gardes-du-corps, trouva en lui de la complaisance. Elle en abusa et M. le duc d'Orléans le souffrit avec cette débonnairété accoutumée. On eût dit, pendant la route, que c'était une fille de France qu'une haine sans cause et sans droit traitait avec la dernière indignité. L'héroïne de roman, farcie des pièces de théâtre qu'elle jouait elle-même à Sceaux depuis plus de vingt ans, ne parlait que leur langage, où les plus fortes épithètes ne suffisaient pas à son gré à la prétendue justice de ses plaintes. Elles redoublèrent en éclats les plus violens quand, à la troisième journée, elle apprit enfin qu'on la conduisait à Dijon. Ses projets connus et renversés, l'insolence qu'elle disait éprouver d'être arrêtée, tous les insupportables accompagnemens de sa captivité dont elle n'avait cessé de se plaindre en furie, ne

furent rien en comparaison de se voir mener dans la forteresse de la capitale du gouvernement de M. le Duc, où il était parfaitement le maître; elle vomit contre lui tout ce que la rage soutenue d'esprit peut imaginer de plus injurieux; elle oublia qu'elle était sœur de M. son père; elle n'épargna pas leur origine commune, et triompha de bien dire sur l'enfant de treize mois. Elle fit la malade, changea de voiture, s'arrêta à Auxerre et partout où elle put, dans l'espérance que madame la Princesse pourrait obtenir un changement de lieu, peut-être dans celle de faire peur de ses transports. En effet, madame sa mère importuna tant M. le duc d'Orléans, qu'on lui envoya trois femmes de chambre et que madame de Chambonnas, sa dame d'honneur, obtint la permission de s'aller enfermer avec elle, puis son médecin et une autre fille à elle; mais ce fut dans le château de Dijon, sur lequel tout changement fut refusé. Ces égards étaient du bien perdu. M. le duc d'Orléans ne pouvait l'ignorer, mais telle était sa déplorable faiblesse.

Plusieurs gens, mais de peu, furent successivement arrêtés et mis à la Bastille et à Vincennes. La commotion de la prison de M. et de madame du Maine fut grande; elle allongea bien des visages de gens que le lit de justice des Tuileries avait déjà bien abattus. Le premier président et d'Effiat, qui de concert avaient ourdi tant de trames et tenu si long-temps le régent dans leurs filets; le maréchal de Villeroy, qui en lui parlant se figurait toujours de parler à M. le duc de Chartres, du temps de feu Monsieur, et qui se persuadait être le duc de Beaufort de cette régence; le maréchal de Villars, qui piaffait en conquérant; le maréchal d'Huxelles, tout important dans son lourd silence, tout du Maine, tout premier président, et qui, lié aux autres par ces mêmes liens, se persuadait être le Mentor de la cabale et en sûreté avec ces person-

nages, Tallard, qui avec tout son esprit ne fut jamais que le frère au chapeau du maréchal de Villeroy et le valet des Rohan, madame de Ventadour, transie pour son vieux galant et bien d'autres en sous ordre, pas un n'osait dire un seul mot; ils évitaient de se rencontrer; leur frayeur peinte sur leurs mornes visages les décelait. Ils ne sortaient de chez eux que par nécessité. L'importunité qu'ils recevaient de ce qui allait les voir se montrait malgré eux. La morgue était déposée; ils étaient devenus polis, caressans, ils mangeaient dans la main, et, par ce changement subit et l'embarras qui perçait, ils se trahissaient eux-mêmes.

Je ne puis dire de quelle livrée fut le duc de Noailles, mais il se soutint mieux que les autres, quoique avec un embarras marqué, malgré son masque ordinaire, et il s'aida fort à propos de son enfermerie à laquelle tout le monde était accoutumé. S'il était ou n'était pas de l'intrigue, je n'ai pu le démêler; mais ce qui fut visible, c'est qu'il fut fort fâché de la découverte. La perte des finances, le triomphe de Law n'avaient pu être compensés par toutes les grâces dont le régent l'accabla. Il fut outré de plus de n'avoir été de rien sur le lit de justice, ni sur l'arrêt de M. et de madame du Maine, et je crois qu'il aurait voulu jouir de l'embarras du régent par quelque succès de la conspiration. D'un autre côté, il était trop connu et trop méprisé des principaux personnages pour que je me puisse persuader qu'ils lui eussent fait part de leurs secrets.

Le comte de Toulouse, toujours le même, vint, aussitôt l'arrêt du duc et de la duchesse du Maine, trouver M. le duc d'Orléans. Il lui dit nettement qu'il regardait le roi, le régent et l'état comme une seule et même chose; qu'il l'assurait sans crainte et sans détour qu'on ne le trouverait jamais en rien de contraire au service et à la fidélité



qu'il leur devait, ni en cabale ni en intrigue; qu'il était bien fâché de ce qui arrivait à son frère, mais duquel, il ajouta tout de suite, il ne répondait pas. Le régent me le redit le jour même, et me parut, avec raison, charmé de cette droiture et de cette franchise. J'ai touché plus haut cette conversation.

Ce coup frappé sur M. et madame du Maine acheva d'éparpiller cette prétendue noblesse dont ils s'étaient joués et servis avec tant d'art, de succès et de profondeur; le gros ouvrit enfin les yeux sans que personne en prît la peine; le petit nombre des confidens, et qui servaient à mener et aveugler les autres, tombèrent dans la consternation et l'effroi. De ce moment, les faux-sauniers, qui s'étaient peu-à-peu mis en troupes, et qui avaient souvent battu celles qu'on leur avait opposées, mirent partout armes bas, et demandèrent et obtinrent pardon. Cette promptitude mit tout-à-fait au clair qui les employait et ce qu'on en prétendait faire. Je l'avais inutilement dit il y avait long-temps à M. le duc d'Orléans, qui de lui-même m'avoua alors que j'avais eu raison; mais malheureusement je l'avais trop souvent et trop inutilement avec lui.

Pendant toute cette commotion, l'affaire du traité contre l'Espagne était publique. Stair, Konisgsecg et l'abbé Dubois avaient pris soin de la répandre dès que la résolution en fut prise, afin qu'il n'y eût plus à en revenir, de forcer le régent à une prompte déclaration de guerre, et à agir aussitôt après en conséquence. Dubois, qui se servait toujours de la plume de Fontenelle, si connu par son esprit, la pureté de son langage et ses ouvrages académiques, le chargea de la composition du manifeste qui devait précéder immédiatement la déclaration de guerre. Avant que de le montrer au conseil de régence, M. le duc d'Orléans assembla dans son cabinet M. le Duc, le garde des sceaux, l'abbé Dubois, le Blanc et moi, pour

l'examiner. Je fus surpris de l'ordre qu'il m'en donna après tout ce que je lui avais si fortement représenté contre cette guerre. M. le Duc, si étroitement lié avec le régent depuis le lit de justice, était là pour la forme, et Argenson et le Blanc, comme les deux acolytes de l'abbé Dubois. Je ne compris donc point ce qui m'y faisait admettre en cinquième, à moins que Dubois n'ait voulu orner son triomphe d'un captif qu'il n'osait et ne pouvait mépriser, et montrer à son maître qu'il n'était point blessé contre ceux qui n'étaient pas de son avis, ou que le régent, honteux avec moi, m'eût voulu faire cette petite civilité, et peut-être s'appuyer de moi pour adoucir des termes trop forts du manifeste.

Le Blanc fit posément la lecture de la pièce. On voulut l'interrompre pour y faire quelque changement. Je proposai qu'on l'entendît tout de suite pour en prendre le total et le sens, faire chacun à part soi ses remarques, et à la seconde lecture interrompre et dire ce qu'on jugerait à propos : cela fut exécuté de la sorte. Cette pièce fut ce qu'elle devait être, c'est-à-dire masquée, fardée, mais pitoyable jusqu'à montrer la corde, parce que nul art ne pouvait couvrir le fond ni produire au public rien de plausible ; du reste, écrite aussi bien qu'il était possible, parce que Fontenelle ne pouvait mal écrire. On raisonna assez, on conclut peu, on y fit peu de changements. Ce beau manifeste fut porté deux jours après au conseil de régence. Il y passa tout d'une voix, comme tout ce que le régent y présentait. Le public ne fut pas si docile. Il le fut encore moins à la déclaration de la guerre, qui suivit de près le manifeste contre l'Espagne. Cela ne servit qu'à montrer quelle était la disposition de la nation ; mais comme rien n'était organisé, et que ceux qui auraient voulu brouiller se trouvaient étourdis et effrayés du lit de justice des Tuileries et du coup

de tonnerre tombé tôt après sur le duc et la duchesse du Maine et sur l'ambassadeur d'Espagne, tout se borna à une fermentation qui ne put faire peur au gouvernement. Le traité de la quadruple alliance fut imprimé bientôt après, qui ne trouva point d'approbateurs. L'Angleterre déclara en même temps la guerre à l'Espagne, et la Hollande ne tarda pas à accéder à la quadruple alliance, c'est-à-dire de la France, l'empereur, l'Angleterre et la Hollande. Il ne laissa pas de paraître une lettre du roi d'Espagne, fabriquée à Paris, très offensante pour M. le duc d'Orléans, et qui tout aussitôt se trouva fort répandue à Paris et dans les provinces, tandis que le roi d'Espagne ignorait ce que c'était, ainsi que toute l'Espagne. Elle fut incontinent après suivie d'une autre pièce, faite dans quelque grenier de Paris, pour essayer d'exciter des troubles à l'occasion de la guerre contre l'Espagne, de l'indisposition générale contre l'administration des finances, et des partis pour et contre la Constitution, où les mœurs et la conduite du régent n'étaient pas épargnées. Elle portait le faux nom de déclaration du roi catholique du 25 décembre 1718. Le parlement, qui se souvenait amèrement du dernier lit de justice, et qui en même temps en tremblait encore, n'osa demeurer dans le silence sur ce second libelle, comme il avait fait sur le premier, mais aussi se contenta-t-il de supprimer comme séditieuse et fautive une pièce qui méritait les plus grandes rigueurs de la justice. M. le duc d'Orléans méprisa également la pièce et le jugement du parlement ; aussi ne fit-elle aucune fortune.

Il y eut un grand incendie à Lunéville. Le duc de Lorraine y avait bâti un beau et grand château qu'il avait bien meublé et fort orné. Presque tout le château et tous les meubles furent brûlés.

Le czar découvrit une grande conspiration contre lui et contre toute sa famille. Il y eut force personnes arrê-

tées, quelques-unes punies de mort, plusieurs reléguées en Sibérie, d'autres confinées en diverses prisons.

Charles XII, roi de Suède, de la maison palatine, dont les exploits et les merveilles avaient étonné et effrayé l'Europe et ruiné radicalement ses états, fut tué la nuit du 11 au 12 décembre devant Frédéricshald en Norvège, appartenant au roi de Danemark, dont il faisait opiniâtrément le siège à la tête de dix-huit cents à deux mille hommes. Il était allé la nuit aux travaux avec un aide de camp et un page pour toute suite, et regardant, au clair de la lune, entre deux gabions, un boulet perdu lui fracassa le menton et l'épaule, et le tua roide. Il n'avait que trente-sept ans et n'avait point été marié.

Ce funeste accident enleva un héros à l'Europe et à la Suède un fléau. Le roi son père en avait été un obscur, qui avait désolé son royaume, ruiné les lois, abattu le sénat, anéanti l'ancienne noblesse avec tout l'artifice et l'acharnement des tyrans les plus détestés. Aussi mourut-il jeune et empoisonné dans de longues et de cruelles douleurs. La fin du roi son fils parut aux Suédois une autre délivrance, dont ils surent profiter pour se relever de leur dégradation domestique, en attendant que les années et la suite des temps d'un gouvernement plus sage pussent relever les affaires du dehors, qui pour le présent paraissaient sans ressource. Ils commencèrent par se remettre en possession de leur droit d'élire leurs rois qu'ils avaient perdu d'effet, il y avait près d'un siècle, et depuis par une renonciation expresse que le père du roi qui venait de mourir leur avait extorquée.

Charles XII, unique mâle de sa branche, avait eu deux sœurs. L'aînée, qui était morte veuve du duc de Holstein, tué en une des premières batailles du roi de Suède, avait laissé des enfans, dont l'aîné duc de Holstein était au

siège de Frédéricshald. Ulrique, l'autre sœur, avait épousé le fils du landgrave de Hesse qui était aussi à ce siège. C'est le même qui servit long-temps dans les troupes de Hollande, qui fit contre la France toute la guerre qui a fini par la paix d'Utrecht, qui perdit en Italie un grand combat contre Médauid quelques jours après la bataille de Turin, et qui commandait l'armée que le maréchal de Tallard battit à Spire. Cette mort du roi de Suède combla la grandeur naissante de la Russie. Le duc de Holstein, comme fils de la sœur aînée, prétendait succéder à la couronne de Suède; le prince de Hesse aussi, comme mari de l'unique sœur vivante. Tous deux avaient leur parti, mais la jeunesse du duc de Holstein, et la mort de sa mère lui portèrent un grand préjudice, peut-être encore plus l'ancienne haine des deux couronnes du nord. Il était de même maison que le roi de Danemark, mais de deux branches presque toujours brouillées sur l'administration des états qu'elles avaient en commun.

Cette source de division entre elles ne put rassurer les Suédois, dont l'armée voulut proclamer le prince de Hesse. Il brusqua sur-le-champ une trêve avec les Danois, et se rendit au plus vite à Stockholm où peu de jours après l'élection fut rétablie, et la princesse Ulrique élue reine, sans faire mention du prince de Hesse son époux. En même temps le pouvoir de la reine fut tellement limité qu'il ne lui en resta que l'ombre. Tout l'exercice et l'autorité en furent transmis au sénat, et aux quatre ordres des états-généraux de la nation plus entièrement et avec beaucoup plus de précautions qu'autrefois. Il est vrai, pour le dire ici tout de suite, qu'ils accordèrent quelque temps après aux prières de leur reine de lui associer son époux, mais ils ne le firent qu'avec les mêmes précautions contre son autorité et contre la succession, et ils



se sont depuis si bien soutenus dans cette sage jalousie qu'il n'est roi de Pologne, ni doge plus entravé qu'il l'est demeuré.

Trois mois après l'élection de la reine de Suède, le baron de Goërtz, dont il a été assez parlé ci-devant sur les affaires étrangères, paya chèrement l'entière confiance que le roi de Suède avait en lui depuis plusieurs années. La haine que la ruine de la Suède y avait allumée contre le gouvernement du feu roi de Suède tomba sur son principal ministre, dont la fortune, les biens, les hauteurs avaient excité l'envie. Il fut accusé de malversations bien ou mal fondées; il fut arrêté, son procès lui fut fait, et il eut la tête coupée; et le baron Vander, impliqué dans la même affaire, fut condamné et mis en prison perpétuelle.

## CHAPITRE XVII.

M. le duc de Chartres a voix au conseil. — Saint-Nectaire ambassadeur en Angleterre. — Une maligne plaisanterie de M. de Lausun fait cinq ans après le vieux Brogliô maréchal de France. — Officiers généraux et particuliers nommés pour l'armée du maréchal de Berwick. — M. le prince de Conti obtient d'y servir en qualité de lieutenant-général et de commandant de la cavalerie. — Il reçoit d'énormes gratifications. — Prodigalités immenses aux princes et princesses du sang, excepté aux enfans du régent. — Prodigalités au grand-prieur. — Il veut en vain entrer au conseil de régence. — L'infant de Portugal retourne de Paris à Vienne. — Le duc de Saint-Aignan au conseil de régence. — Plusieurs morts. — Les jeux de hasard sont défendus. — Blamont revient de son exil.

M. le duc d'Orléans, qui avait fait entrer depuis quelque temps M. le duc de Chartres au conseil de ré-

gence et au conseil de guerre sans voix , la lui donna. Il parut qu'il s'en repentit en l'entendant opiner bien des fois. Saint-Nectaire fut nommé ambassadeur en Angleterre et pressé de se rendre à Hanovre où était le roi Georges. Quand il demanda ses instructions, l'abbé Dubois lui répondit sans détour de n'en point attendre de lui, mais de les prendre des ministres du roi Georges, et d'être bien exact à s'y conformer. Ainsi les Anglais nous gouvernaient sans voile, et par l'abbé Dubois le régent leur était aveuglément soumis. En Hollande, Morville avait le même ordre. Tous deux s'y conformèrent très exactement; les autres ministres au-dehors eurent les mêmes ordres.

Broglio, qui n'avait pas servi depuis la défaite du maréchal de Créquy à Consarbruck, et que le crédit de Basville, son beau frère, avait fait lieutenant-général et commandant en Languedoc pour y être, lui-même Basville, le maître absolu et sans contradiction, comme il le fut bien des années, s'avisa de demander, sur les bruits de guerre, le bâton de maréchal de France à M. le duc d'Orléans, sous le beau prétexte qu'il était le plus ancien lieutenant-général. Le régent se mit à rire, et lui dit que M. de Lausun l'était avant lui. Une plaisanterie de M. de Lausun avait donné lieu à cette demande qui fut alors très justement et très unanimement moquée, mais qui, toute ridicule qu'elle fût, eut son effet dans la suite. La guerre donna lieu à des bruits d'une promotion de maréchaux de France, parce que le duc de Berwick était le seul d'entre ceux qui l'étaient en état de servir. Le monde en nomma à son gré de toutes les sortes et plusieurs fort étranges. Cela donna lieu au duc de Lausun, toujours prêt aux malices, de les désarçonner tous par un sarcasme, bien plus dangereux en ces occasions-là que les plus mauvais offices. Il alla donc trouver le régent, et de

ce ton bas, modeste et doux qu'il avait si bien fait sien, il lui représenta qu'au cas qu'il y eût une promotion de maréchaux de France comme le voulait le public, et qu'il en fit d'inutiles, de vouloir bien se souvenir qu'il était depuis bien des années le premier des lieutenans-généraux. M. le duc d'Orléans, qui était l'homme du monde qui sentait le mieux le sel et la malignité, se mit à éclater de rire, et lui promit qu'au cas qu'il exposait il ne serait pas oublié. Il en fit après le conte à tout le monde, dont les prétendus candidats se trouvèrent bien fâchés, et Broglio affublé de tout le ridicule que M. de Lausun avait prétendu donner. Mais le rare est que ce qui lui attira la dérision publique alors le fit maréchal de France cinq ans après; il est vrai que la dérision fut pareille, mais il le fut.

En Languedoc, où le crédit et l'intérêt de Basville l'avaient mis et soutenu après une longue oisiveté, on était fort las de lui. Le mépris s'y joignit, les sottises qu'il fit au passage du prince royal de Danemark le pensèrent perdre, comme on l'a vu en son lieu. Enfin, le crédit de la jadis belle duchesse de Roquelaure, et l'embarras de savoir que faire de son mari après sa triste déconfiture des lignes de Flandre, avaient fait rappeler Broglio et mettre Roquelaure en Languedoc. De retour à Paris, il y languit dans l'obscurité et arriva à une longue et saine vieillesse, lorsque son second fils, qui fut depuis maréchal de France et bien pis encore, se trouva assez à portée de M. le Duc, premier ministre, et de ce qui le gouvernait, pour faire valoir la primauté de lieutenant-général de son père, et leur faire accroire que c'était obliger tous les officiers-généraux que le faire maréchal de France.

Par cette qualité, Broglio voulait comme que ce fût illustrer sa famille dans l'avenir, laquelle, en effet, en avait grand besoin, tandis que son frère aîné, pétri d'envie et

de haine, déplorait, disait-il, cette sottise et un ridicule dont son pauvre père se serait bien passé. En effet, il fut complet de tous points, et, pour qu'il n'y en manquât aucun, il fut remarqué que la Feuillade, qui avait très peu servi avant Turin et point du tout depuis, et le duc de Grammont, qui furent tous deux maréchaux de France en la même promotion, n'étaient entrés tous deux dans le service qu'au siège de Philipsbourg, fait par Monseigneur en 1688, c'est-à-dire treize ans complets depuis que Broglio l'eut quitté, c'est-à-dire cessa d'être employé, n'étant que maréchal-de-camp.

Beaucoup de régimens de gens distingués et plusieurs officiers-généraux eurent ordre de se rendre à Bayonne pour y servir contre l'Espagne sous Berwick, à qui le roi d'Espagne ne le pardonna jamais. M. le prince de Conti obtint d'être fait lieutenant-général, de servir dans l'armée du duc de Berwick et d'y commander la cavalerie. Il s'y montra étrangement dissemblable à M. son père et au sang de Bourbon, jusque-là que toutes les troupes, jusqu'aux soldats, n'en purent retenir leur scandale. Sa conduite d'ailleurs ne répara rien, et jusqu'à beaucoup d'esprit qu'il avait lui tourna à malheur. Il eut 150,000 livres de gratification et beaucoup de vaisselle d'argent en présent. Il se fit encore payer ses postes, qu'il courut avec une petite partie de sa suite aux dépens du roi, tant en allant qu'en revenant. Ce n'est pas que le roi n'eût acheté et payé pour lui gouvernement et régiment, et qu'il ne se fût fait lourdement partager d'actions de la banque de Law qui ne lui coûtèrent rien. On rit un peu de l'invention de se faire payer les postes et de la dispute là-dessus qui retarda son départ de dix ou douze jours. A la fin son opiniâtreté l'emporta. Gouvernemens et régimens furent achetés par le roi pour les princes du sang, les appointemens de ces gouvernemens triplés

pour eux , pensions énormes et gratifications pareilles , sans nombre et sans mesure ; des monts d'or au Mississipi , dont tout le fonds donné et payé par le roi ; les princesses du sang , femmes et filles , traitées pareillement , excepté les seuls enfans de M. le duc d'Orléans , Madame et madame sa femme , laquelle pourtant sur la fin en tira quelque parti , mais pour elle seule.

Un mois ou six semaines après cette raffle de M. le prince de Conti , mademoiselle de Charolois eut une augmentation de pension de 40,000 livres , et madame de Bourbon , sa sœur , religieuse à Fontevault , une de 10,000 livres.

Le grand-prieur , pour qui M. le duc d'Orléans avait un faible , même un respect fort singulier , comme l'impie et le débauché le plus constant et le plus insigne qu'il eût jamais vu , après la tolérance de plusieurs entreprises de princes du sang qui furent enfin tout-à-fait arrêtées , fut au moins traité en prince du sang quant aux libéralités. J'ai oublié de dire que , environ un an ou quinze mois après son retour , il voulut entrer au conseil de régence , et j'eus vent que M. le duc d'Orléans y consentait. Je lui en parlai , et son embarras me montra que l'avis que j'avais eu était bon. Je lui remontrai l'infamie d'admettre au conseil de régence un homme sans mœurs , sans honneur , sans principe , sans religion , qui depuis trente ans ne s'était couché qu'ivre , qui ne voyait que des brigands , des débauchés comme lui , des gens sans aveu et sans nom ; un homme déshonoré sur le courage et le pillage , qui avait volé son frère , et capable de prendre dans les poches ; enfin un homme que ses infamies avaient tenu exilé une partie de sa vie , et nouvellement les dix dernières années du feu roi. M. le duc d'Orléans ne put disconvenir de pas un de ces articles , y ajouta même , voulut tourner la chose en plaisanterie , puis me



dit que je prenais l'alarme chaude, parce que le grand-prieur voudrait me précéder au conseil. Je lui répondis que le grand-prieur était bien assez insolent pour le prétendre, et lui régent assez faible pour le souffrir, mais, comme que ce fût, qu'il pouvait s'assurer que ni moi ni pas un autre duc ne céderions au grand-prieur. Le régent, au lieu de se fâcher, se remit à plaisanter, mais en évitant toujours d'articuler rien de certain.

L'objet de cette façon de répondre était premièrement de ne se point engager contre ce qu'il voulait faire, puis de me donner à croire que ce qu'il me répondait n'était que pour se divertir à m'impatiser, comme il lui arrivait quelquefois; mais je le connaissais trop pour m'y méprendre. Je sentis que le parti était pris, mais que l'embarras de l'exécution la différait. Je profitai du temps, et tout de suite j'informai de cette conversation et de ce que je pressentais les maréchaux de Villeroy, Harcourt, Villars, et d'Antin, parce que ces deux derniers venaient rapporter à la régence les affaires de leurs conseils. Je n'eus pas de peine à les exciter. Nous convînmes qu'ils parleraient tous quatre séparément au régent en même sens que j'avais fait, et qu'ils finiraient par lui déclarer que, dans le moment que le grand-prieur entrerait dans le cabinet du conseil pour y prendre place, nous en sortirions tous, et lui remettrions les nôtres. Ils exécutèrent très bien et très fortement ce qui avait été résolu, et mirent le régent dans le plus grand embarras du monde.

Je vins après eux et lui demandai de leurs nouvelles. Je vis un homme rouge bien plus qu'à son ordinaire, empêtré, et qui n'avait plus envie de plaisanter. J'avais su du maréchal de Villeroy qu'il l'avait bourré et imposé, des deux autres maréchaux qu'ils l'avaient extrêmement embarrassé, et de tous les quatre que la déclaration de leur retraite l'avait mis aux abois; qu'il avait tâché de leur

persuader qu'ils prenaient l'alarme mal-à-propos; leur avait fait tout plein de caresses, assuré qu'il n'était point question de cela, mais sans jamais leur dire que cela ne serait point. Chacun lui répéta sa protestation de retraite si cela arrivait jamais, pour le lui mieux inculquer.

Le régent me dit que ces messieurs lui avaient parlé fort vivement, puis me donna du même verbiage dont il les avait servis, sans me parler de la retraite. Je lui répondis froidement qu'il devait savoir maintenant dans quelle estime le grand-prieur était dans le monde, quand il l'aurait pu ignorer auparavant, depuis ce que ces messieurs lui en avaient dit; qu'il me taisait le plus important de leur conversation, quoiqu'il pût bien juger que je ne l'ignorais pas; que c'était maintenant à lui à peser le mérite du grand-prieur contre celui du maréchal d'Harcourt si universellement reconnu, contre ses emplois et ceux du maréchal de Villeroy pendant toute sa vie, contre ceux du maréchal de Villars, tous trois si magnifiquement traités dans le testament du feu roi, si grandement établis et si fort considérés dans le monde; que je ne lui parlais plus de leur dignité à la façon dont il s'en était joué, mais qui à force d'injures pouvaient s'en souvenir à propos; que je me contentais du parallèle de ces trois hommes avec le grand-prieur, et de le supplier comme son serviteur, faisant abstraction de tout autre intérêt que du sien, de réfléchir un peu sur l'effet que ferait dans le monde le troc qu'il ferait au conseil de régence de ces trois hommes-là pour y mettre un bandit, un homme de sac et de corde, à qui, depuis tant d'années, il n'y avait pas un honnête homme qui voulût parler.

Jamais je ne vis homme plus embarrassé que M. le duc d'Orléans le fut de ce discours, que je lui fis lentement, tranquillement, posément, et qu'il écouta sans m'interrompre. Il demeura court, et le silence dura un peu.

« Monsieur, lui dis-je, en le rompant le premier, nous savons tous le respect que nous devons à un petit-fils de France et à un régent du royaume ; ainsi nos représentations seront toujours parfaitement respectueuses. Nous sommes aussi parfaitement éloignés de nous écarter assez de notre devoir pour oser vous faire une menace ; mais rendre compte à votre altesse royale d'une résolution prise, et très fermement, et des raisons qui nous engagent à la prendre, est un respect que nous vous rendons pour que, le cas avenant, vous ne soyez pas surpris de l'exécution. Ayez donc la bonté de ne vous pas méprendre en croyant qu'on veut vous faire peur de vous remettre nos emplois à l'instant, et que, le cas arrivant, nous nous en garderions bien ; mais persuadez-vous au contraire que nous le ferons, ainsi que ces messieurs et moi avons eu l'honneur de vous le dire ; que nous nous déshonorerions autrement ; que, de plus, nous nous en sommes donné réciproquement parole positive, et que, quoi qu'il en puisse arriver, nous l'exécuterons, avec résolution de ne rien écouter, pas pour une minute, et de rendre le public, même le pays étranger, juges de la préférence. »

Cette réplique, prononcée avec le même sang-froid, acheva d'accabler M. le duc d'Orléans. Il demeura encore quelques momens en silence, puis me dit que c'était bien du bruit pour une imagination. « Si cela est, monsieur, repris-je, mettez-vous à votre aise et nous aussi : promettez à chacun de ces messieurs et à moi, et donnez clairement et nettement votre parole que jamais le grand-prieur n'entrera dans le conseil de régence, et trouvez bon en même temps que nous disions que vous nous l'avez promis ». Il fit quelques pas, car nous étions debout, mais sans marcher, puis revint à moi et me dit : « Mais volontiers, je vous la donne, et vous le pouvez dire à ceux qui m'ont parlé. — Non pas, s'il vous plaît, monsieur ;

mais, si vous le trouvez bon, je leur dirai de votre part de la venir prendre de vous-même. »

Il rageait à part soi et ne le voulait pas montrer pour nous persuader qu'il n'avait jamais songé à mettre le grand-prieur dans le conseil (mais à qui il l'avait promis et dont il ne savait comment se défaire). Il voulut donc me faire entendre qu'il n'était pas besoin qu'il reparlât à ces messieurs, qui ne pourraient, sans m'offenser, ne pas ajouter foi à ce que je leur dirais de sa part. Je répondis qu'en telles matières je ne m'offensais pas aisément, mais qu'il me permettrait de lui dire avec une respectueuse franchise qu'eux et moi desirions sûreté entière, qui ne se pouvait trouver pour nous que dans ce que je lui proposais. « Voilà un homme bien entêté et bien opiniâtre », me dit-il ; puis tout de suite, avec un peu d'air de dépit : « Oh bien, ajouta-t-il, je la leur donnerai s'ils veulent » ; puis il changea tout court de conversation.

Après qu'elle eut un peu duré, et que je le vis remis avec moi à son ordinaire, je pris congé et j'allai ce soir-là et le lendemain rendre compte à d'Antin et aux trois maréchaux de ce que je venais d'emporter. Tous me louèrent fort d'avoir insisté sur la parole à donner à chacun d'eux, et sur la permission de n'en pas faire un mystère. Je m'en applaudis plus qu'eux parce que j'évitai par là d'en être la dupe, de voir entrer le grand-prieur au conseil et M. le duc d'Orléans nier sa parole. Ces quatre ducs ne tardèrent pas à aller recevoir la parole positive de M. le duc d'Orléans, qui la leur donna très nette d'un air aisé, et qui après leur voulut persuader qu'elle ne lui coûtait rien sur une chose qu'il n'avait jamais pensé à faire. Ces messieurs prirent tout pour bon, mais le supplièrent, en se retirant, de n'oublier pas qu'ils avaient sa parole. On peut juger que nous n'en gardâmes pas long-temps le secret avec la permission que j'en avais arrachée. Cela mit

le grand-prieur au champ, et M. le duc d'Orléans en proie à ses reproches, qui en fut quitte pour un peu d'argent, avec quoi il fit taire le grand-prieur, lequel, se voyant la porte du conseil tout-à-fait fermée, fut encore bien aise d'en tirer ce parti. Revenons maintenant où nous en étions, après cet oubli réparé.

Le frère du roi de Portugal, lassé d'être depuis quelques mois à Paris logé chez l'ambassadeur de cette couronne, sans distinction et sans recevoir aucune honnêteté du roi, du régent, ni du monde à leur exemple, songea à se raccommoier avec le roi son frère, qui lui envoya de l'argent pour revenir à sa cour. Ce prince, toutefois, n'osa s'y fier et s'en retourna à Vienne. Il avait fait deux campagnes en Hongrie avec réputation.

Le duc de Saint-Aignan arriva d'Espagne et entra au premier conseil de régence qui se tint après.

Saint-Germain-Beaupré, ennuyeux et plat important qui n'avait jamais été de rien, mourut chez lui. Il avait cédé son petit gouvernement de la Marche à son fils, homme fort obscur, en le mariant à la fille de Doublet de Persan, conseiller au parlement, qui trouva le moyen de percer partout et d'être du plus grand monde.

Le prince d'Harcourt mourut aussi à Monjeu chez sa belle-fille, après avoir mené une longue vie de bandit et presque toujours loin de la cour et de Paris. Il en a été ici parlé ailleurs assez pour n'avoir rien à y ajouter.

La marquise de Charlus, sœur de Mezières et mère du marquis de Lévi, devenu depuis duc et pair, mourut riche et vieille. Elle était toujours faite comme une crieuse de vieux chapeaux, ce qui lui fit essayer maintes avanies parce qu'on ne la connaissait pas, et qu'elle trouvait fort mauvaises. Pour se délasser un moment du sérieux, je rapporterai une aventure d'elle d'un autre genre.

Elle était très avare et grande joueuse. Elle y aurait



passé les nuits les pieds dans l'eau. On jouait à Paris les soirs gros jeu au lansquenet chez madame la princesse de Conti, fille de M. le Prince. Madame de Charlus y soupa un vendredi, entre deux reprises, avec assez de monde. Elle n'y était pas mieux mise qu'ailleurs, et on portait en ce temps-là des coiffures qu'on appelait des commodes, qui ne s'attachaient point et qui se mettaient et ôtaient comme les hommes mettent et ôtent une perruque et un bonnet de nuit, et la mode était que toutes les coiffures de femmes étaient fort hautes. Madame de Charlus était auprès de l'archevêque de Reims, le Teller. Elle prit un œuf à la coque qu'elle ouvrit, et, en s'avancant après pour prendre du sel, mit sa coiffure en feu, d'une bougie voisine, sans s'en apercevoir. L'archevêque, qui la vit tout en feu, se jeta à sa coiffure et la jeta par terre. Madame de Charlus, dans la surprise et l'indignation de se voir ainsi décoiffée sans savoir pourquoi, jeta son œuf au visage de l'archevêque, qui lui découla partout. Il ne fit qu'en rire, et toute la compagnie fut aux éclats de la tête grise, sale et chenue de madame de Charlus et de l'omelette de l'archevêque, surtout de la furie et des injures de madame de Charlus qui croyait qu'il lui avait fait un affront et qui fut du temps sans vouloir en entendre la cause, et après de se trouver ainsi pelée devant tout le monde. La coiffure était brûlée, madame la princesse de Conti lui en fit donner une, mais avant qu'elle l'eût sur la tête on eut tout le temps d'en contempler les charmes et elle de rognoner toujours en furie. M. de Charlus, son mari, la suivit trois mois après. M. de Lévi crut trouver des trésors; il y en avait eu, mais ils se trouvèrent envolés.

Les jeux de hasard furent de nouveau sévèrement défendus.

M. le duc d'Orléans permit au président de Blamont

de revenir du lieu de son exil en une de ses terres; il accorda au grand-prévôt la survivance de sa charge pour son fils, qui n'avait que six ans, et donna quelques petites pensions. Il ordonna aussi une grande levée de milices pour suppléer, mêlées avec quelques troupes, aux garnisons des places en temps de guerre.

---

## CHAPITRE XVIII.

Quatre pièces soi-disant venues d'Espagne assez faiblement condamnées par le parlement. — Dissertation sur ces pièces. — Prétendue lettre circulaire du roi d'Espagne au parlement. — Prétendu manifeste du roi d'Espagne aux états du royaume. — Prétendue requête des états-généraux de France au roi d'Espagne — Prétendue lettre du roi d'Espagne au roi. — Philippiques. — Je les fais connaître à M. le duc d'Orléans. — Sa douleur et son indignation. — Exil de la Grange.

LE parlement rendit, le 4 février, un arrêt qui se contente de supprimer quatre fort étranges pièces et qui défend de les imprimer, vendre ou débiter, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. La première intitulée : *Copie d'une lettre du roi Catholique, écrite de sa main, que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avait ordre de présenter au roi Très Chrétien, du 3 septembre 1718*. La seconde intitulée : *Copie d'une lettre circulaire du roi d'Espagne à tous les parlemens de France, datée du 4 septembre 1718*. La troisième intitulée : *Manifeste du roi Catholique adressé aux trois états de la France, du 6 septembre 1718*. La quatrième intitulée : *Requête*

*présentée au roi Catholique au nom des trois états de la France.*

Il ne fallait pas être bien connaisseur pour s'apercevoir que pas une de ces quatre pièces n'était venue d'Espagne. On ne pouvait les avoir trouvées dans les valises de l'abbé Portocarrero ni de son compagnon, ni dans les papiers de Cellamare qui avaient été pris les premiers à Poitiers, les autres chez l'ambassadeur même, qui, dans la plus tranquille confiance, ne se défiait de rien et se reposait pleinement sur ses précautions, quand cet abbé et lui furent arrêtés et leurs papiers pris, et qui, dans cette entière sécurité, ne les aurait confiés à personne.

D'Espagne ils ne furent point avoués, quelque colère qui y fût allumée. Outre que le style était peu digne d'un grand roi, on y était trop instruit du gouvernement de France, de tous les siècles et de tous les temps, pour y confondre nos parlemens d'aujourd'hui avec ce qui très anciennement s'appelait le parlement de France, qui était l'assemblée législative de la nation et à qui n'ont jamais ressemblé les états-généraux du royaume, qui ne sont connus que long-temps, depuis et qui n'ont jamais eu que la voix de remontrance et quelquefois aussi consultative, mais simplement et seulement quand il a plu aux rois de les consulter, et limitée de plus à la chose qui faisait la matière de la consultation et non davantage; on n'a pu encore moins confondre ces anciennes et primordiales assemblées connues sous le nom de parlemens de France, avec les cours de justice si modernement et si fort par degrés établies telles qu'elles sont aujourd'hui sous le nom de parlement de Paris, parlement de Toulouse, etc., si modernement, dis-je, en comparaison de ces anciens parlemens de France.

On savait en Espagne, aussi bien qu'en France, que ces anciens parlemens ignoraient les légistes décorés à la

fin du nom de magistrats, qu'ils n'étaient composés que du roi et de ses grands et immédiats vassaux ; que là se décidaient en peu de jours les grandes questions de fiefs, car la chicane était encore à naître, et cette infinité de lois et de coutumes locales qui nourrissent et bouffissent tant de rabats ; que là se décidait la paix ou la guerre, et là les moyens de celle-ci et les conditions de celle-là ; et que si on y prenait la résolution de faire la guerre, c'était de l'assemblée même que l'on parlait pour attaquer l'ennemi ou pour défendre les frontières ; enfin là même que se proposaient les lois à faire et qu'elles s'y faisaient quand il en était besoin.

On n'ignorait pas aussi en Espagne quelles sont nos cours judiciaires, aujourd'hui connues sous le nom de parlemens, et que ces cours, égales entre elles, parfaitement indépendantes les unes des autres, sont établies par les rois sur certains districts, plus ou moins étendus, qu'on appelle ressorts, pour y connaître des affaires et des procès de tous les sujets du roi du district qui leur a été affecté, et pour les juger suivant les lois et ordonnances des rois et les coutumes des lieux, au nom du roi, mais sans puissance législative, et seulement coactive pour l'exécution de leurs arrêts, lesquels toutefois ne laissent pas d'être cassés au conseil privé du roi, si la partie qui se prétend mal jugée prouve que l'arrêt prononcé est en contradiction avec une ou plusieurs des ordonnances des rois qui sont en vigueur : par où il est évident que les parlemens ont en ce conseil un supérieur, et combien mal-à-propos ils avaient usurpé et s'étaient parés du nom de cour souveraine, lorsque le feu roi le leur fit rayer avec d'autant plus de justice, que ces cours ne tiennent leurs charges et leur autorité que du roi, seul souverain dans son royaume, et ne peuvent prononcer d'arrêts qu'en son nom. L'Espagne sait aussi bien que la France

que ces tribunaux ne sont compétens que des matières judiciaires, qu'ils ne le sont en aucune sorte de celles d'état ni de celles du gouvernement, et que toutes les fois qu'à la faveur des temps, de besoins ou de troubles, ils ont essayé de s'en arroger quelque connaissance, les rois les ont promptement et souvent rudement repris et renfermés dans leurs bornes judiciaires. L'Espagne, ainsi que la France, était parfaitement au fait de ce que sont les enregistremens des édits, déclarations, ordonnances et réglemens que font les rois et des traités de paix.

On ne prend point en Espagne plus qu'en France le change que ces compagnies présentent si volontiers en jouant sur la chose et sur le mot, comme elles ont tâché de faire sur celui de parlement commun à l'ancien parlement de France, dont on vient de parler, et au parlement d'Angleterre, qui est l'assemblée qui représente toute la nation avec un pouvoir législatif et de l'étendue que tout le monde sait. Les enregistremens des parlemens sont connus en Espagne comme en France pour ce qu'ils valent intrinsèquement, c'est-à-dire comme n'ayant aucun trait à ajouter rien à l'autorité du roi, devant laquelle toute autre disparaît en France; mais simplement *ut notum sit*, c'est-à-dire pour rendre publique et solennellement publique la teneur de la pièce qui s'enregistre, et pour faire une loi au parlement qui l'enregistre d'y conformer ses jugemens. Que si les rois ont permis les remontrances aux parlemens, chose dont l'usage ou l'exclusion dépend uniquement de la volonté des rois, ce n'est que pour éviter les surprises et connaître avec plus de justesse et de réflexion les conséquences du tout ou de partie de la pièce envoyée pour enregistrer, qui se retire ou qui est modifiée, si le roi est touché des raisons qui font la matière des remontrances, ou s'il ne l'est pas, qui s'enregistre. nonobstant une ou plusieurs remontrances.



A l'égard du rang que les parlemens tiennent dans l'état, on le peut voir plus haut dans ces Mémoires, et on y verra que ces compagnies n'y en tiennent et n'y en ont jamais tenu, et qu'elles y sont confondues dans le tiers-état, sans jamais avoir fait corps à part. Que si, dans des temps de troubles, comme dans ceux de la minorité de Louis XIV et dans quelques autres, ceux qui voulaient troubler se sont adressés au parlement de Paris, cela ne peut donner à cette compagnie un droit de se mêler du gouvernement, qu'elle n'a pas; cela montre seulement des gens qui vont à la seule assemblée toujours existante, mais seulement pour juger des procès, qui la flattent dans sa chimère d'être les tuteurs des rois, les protecteurs des peuples, le milieu entre le roi et le peuple; des gens qui se veulent parer du nom et de l'appui du parlement, et le parlement qui saisit les momens de figurer, de se faire compter et d'essayer de se faire un titre d'autorité et de puissance, qui s'évanouit avec les troubles dont la fin remet cette compagnie en règle et dans son état naturel. Il en est en un autre sens de même des trois dernières régences, les seules qui aient été déclarées dans le parlement, comme on le pourra voir aux lieux ci-dessus où je renvoie. Il est donc évident que rien n'était plus inutile au projet de l'Espagne que d'écrire aux parlemens, qui ne sont dans le royaume que de simples juges supérieurs, dont tout le pouvoir et la fonction n'est uniquement que de juger les procès, au nom et par l'autorité du roi, de ceux de ses sujets qui sont dans leur ressort, à quoi ils sont tellement bornés que c'est une autre cour qui reçoit des grands et immédiats feudataires de la couronne les hommages qu'ils doivent au roi de leurs fiefs, ou le seul chancelier au choix des feudataires, mais dont les hommages sont enregistrés dans cette autre cour, qui est la chambre des comptes, laquelle aussi exa-

mine privativement au parlement et à toutes autres cours les comptes des comptables du roi, les punit ou les approuve. Mais M. du Maine et le premier président n'avaient garde de manquer une si belle occasion de flatter le parlement, de tâcher de l'engager avec eux, et d'éblouir le monde ignorant de ce vain nom en telle manière; et Cellamare, qui regardait M. et madame du Maine comme les chefs et l'âme du parti qu'il voulait former, n'avait garde aussi de s'éloigner en rien de ce qui leur convenait et de ce qu'ils desiraient.

Le manifeste du roi d'Espagne adressé aux trois états de la France est de même espèce que la lettre aux parlements. On vient de voir, et on a vu plus haut, en plusieurs endroits, ce que c'est que les états-généraux, et qu'ils n'ont dans l'état ni puissance ni autorité quelconque; qu'ils ne peuvent s'assembler que par la volonté et la convocation du roi, ou, s'il est mineur, du régent, pour faire leurs cahiers de plaintes ou de représentations, et répondre uniquement aux consultations, et non entamer rien au-delà, quand il plaît au roi ou au régent, le roi étant mineur, de leur en faire, et qui les sépare, quand et comme il lui plaît. L'Espagne ne pouvait donc ignorer ces choses fondamentales, ni se promettre plus qu'un vain bruit de l'adresse de ce manifeste; mais que peut-on dire de l'adresse de ce manifeste aux états-généraux, qui n'étaient ni assemblés ni même convoqués, et qui, par conséquent, n'étaient lors qu'un être de raison, puisque les états-généraux n'ont d'existence que lorsqu'ils sont convoqués, et actuellement assemblés par et sous l'autorité du roi, ou, s'il est mineur, du régent? C'est donc une adresse purement en l'air, qui ne portait sur rien, et de laquelle il ne se pouvait rien attendre, par conséquent ridicule, inepte, indigne de la majesté du roi d'Espagne.

Mais il en fut comme des lettres au parlement. Le duc du Maine, à faute de mieux, voulait faire du bruit, éblouir, imposer par de grands noms aux ignorans, qui font le très grand nombre. Cette méthode lui avait réussi à museler et à se jouer de cette prétendue noblesse qu'il avait enivrée des charmes de croire figurer et représenter le second ordre de l'état, qu'il ravala ensuite avec la même facilité, jusqu'à présenter en son prétendu corps une requête à *nosseigneurs de parlement*, en faveur de celui qui la mettait à tous usages, et qui enfin osa demander à n'être jugé contre les princes du sang que par les états-généraux qui n'ont ni pouvoir ni autorité de juger rien. Le duc du Maine n'était pas en mesure de parler des pairs; il y était trop avec le parlement pour s'adresser ou faire adresser le roi d'Espagne à la noblesse seule ou au clergé. Il fallut donc supposer des états-généraux qui n'existaient point, et qui, quand ils sont assemblés par et sous l'autorité royale, comprennent l'un et l'autre avec le tiers-état, mais duquel il eut le soin de distinguer les parlemens par cette lettre circulaire dont on vient de parler.

La plus folle de ces quatre pièces est sans doute *la requête au roi d'Espagne des états-généraux de la France*, qui n'étaient point, qui n'existaient point, puisqu'ils n'étaient ni assemblés ni convoqués. C'était donc un fantôme qui parlait en leur nom, et comme un de ces rôles joués sur les théâtres, par ces héros morts depuis mille ans. La simple inspection d'une puérité qui en effet ne pouvait tromper que des enfans ne permet pas d'imaginer que le cardinal Albéroni pût être tombé dans des sottises si grossières. Mais tout était bon à M. du Maine à qui l'aveuglement qu'il avait jeté sur cette prétendue noblesse avait fait espérer qu'il aurait le même bonheur à infatuer tout le royaume.

A l'égard de la lettre *du roi d'Espagne au roi*, que Cellamare avait ordre de lui présenter en main propre, qui est une voie usitée entre souverains de se parler et de se faire des représentations, elle n'aurait rien contre la vraisemblance, si le style pouvait convenir entre deux grands monarques. C'est donc la simple lecture de cette pièce si étrange qui la rend indigne de passer pour venir du roi d'Espagne, et très digne de l'esprit et de l'éloquence du cabinet de Sceaux. Ces pièces firent du bruit, et tombèrent bientôt d'elles-mêmes. M. le duc d'Orléans les méprisa, et n'en fut point affecté.

Il n'en fut pas de même d'une pièce de vers qui parut presque dans le même temps sous le nom de *Philippiques*, et qui fut distribuée avec une promptitude et une abondance extraordinaires. La Grange, élevé autrefois page de madame la princesse de Conti fille du roi, en fut l'auteur, et ne le désavouait pas. Tout ce que l'enfer peut vomir de vrai et de faux y était exprimé dans les plus beaux vers, le style le plus poétique, et tout l'art et l'esprit qu'on peut imaginer. M. le duc d'Orléans le sut et voulut voir le poème, car la pièce était longue, et n'en put venir à bout, parce que personne n'osa la lui montrer.

Il m'en parla plusieurs fois, et à la fin il exigea si fort que je la lui apporterais, qu'il n'y eut pas moyen de m'en défendre. Je la lui apportai donc, mais de la lui lire, je lui déclarai que je ne le ferais jamais. Il la prit donc, et la lut bas debout dans la fenêtre de son petit cabinet d'hiver où nous étions. Il la trouva tout en la lisant telle qu'elle était, car il s'arrêtait de fois à autre pour m'en parler sans en paraître fort ému. Mais tout d'un coup, je le vis changer de visage et se tourner vers moi les larmes aux yeux, et près de se trouver mal. « Ah ! me dit-il, c'en est trop, cette horreur est plus forte que



moi ». C'est qu'il était à l'endroit où le scélérat montre M. le duc d'Orléans dans le dessein d'empoisonner le roi, et tout prêt d'exécuter son crime. C'est où l'auteur redouble d'énergie, de poésie, d'invocations, de beautés effrayantes et terribles, d'invectives, de peintures hideuses, de portraits touchans de la jeunesse, de l'innocence du roi et des espérances qu'il donnait, d'adjuration à la nation de sauver une si chère victime de la barbarie du meurtrier; en un mot tout ce que l'art a de plus délicat, de plus tendre, de plus fort et de plus noir, de plus pompeux et de plus remuant. Je voulus profiter du morne silence où M. le duc d'Orléans tomba pour lui ôter cet exécrationnable papier, mais je ne pus en venir à bout; il se répandit en justes plaintes d'une si horrible noirceur, en tendresse sur le roi, puis voulut achever sa lecture, qu'il interrompit encore plus d'une fois pour m'en parler. Je n'ai point vu jamais homme si pénétré, si intimement touché, si accablé d'une injustice si énorme et si suivie. Moi-même, je m'en trouvai hors de moi. A le voir, les plus prévenus, pourvu qu'ils ne le fussent que de bonne foi, se seraient rendus à l'éclat de l'innocence et de son horreur du crime qu'on lui imputait. C'est tout dire que j'eus peine à me remettre, et que j'eus toutes les peines du monde à le remettre un peu.

Ce la Grange, qui de sa personne ne valait rien en quelque genre que ce fût, mais qui était bon poète, et n'était que cela, et n'avait jamais été autre chose, s'était par là insinué à Sceaux, où il était devenu un des grands favoris de madame du Maine. Elle et son mari en concurrent la vie, les mœurs et la mercenaire scélératesse. Ils la surent bien employer. Il fut arrêté peu après et envoyé aux îles de Sainte - Marguerite, d'où à la fin il obtint de sortir avant la fin de la régence. Il eut l'audace de se montrer partout dans Paris, et, tandis qu'il y paraissait



aux spectacles et dans tous les lieux publics, on eut l'impudence de répandre que M. le duc d'Orléans l'avait fait tuer. Les ennemis de M. le duc d'Orléans et ce prince ont été également infatigables; les premiers en toutes les plus noires horreurs, lui en la plus infructueuse clémence, pour ne lui pas donner un nom plus expressif.

---

## CHAPITRE XIX.

La Peyronnie chirurgien du roi. — Belle entrée de Stair, ambassadeur d'Angleterre à Paris. — Ses prétentions étranges. — La bibliothèque de Colbert achetée par le roi. — Conduite de l'empereur et du roi de Sardaigne au sujet de la Constitution. — Le père Tellier meurt à la Flèche. — Ingratitude des jésuites. — Promotion d'officiers-généraux. — L'abbaye de Bourgueil donnée à l'abbé Dubois. — Quelques mariages. — Plusieurs morts.

**MARÉCHAL**, premier chirurgien du roi, dont le fils avait la survivance, mais si dégoûté du métier, qu'il ne voulait plus l'exercer, s'accommoda de sa charge avec la Peyronnie, fort grand chirurgien, qui parut depuis grand et habile courtisan, et qui fit grand bruit à la cour et dans le monde. Il avait beaucoup d'esprit et d'ambition.

Stair fit une superbe entrée. Soit ignorance que les ambassadeurs n'entrent à Paris dans la cour du roi qu'à deux chevaux, ou entreprise, ses carrosses, attelés de huit chevaux, prétendirent entrer. La contestation fut vive, mais enfin il fallut entrer à deux chevaux, et dételé les six autres. Les jours suivans il alla voir les

princes du sang suivant l'usage. M. le prince de Conti lui rendit sa visite; mais ne voyant pas Stair au bas de son escalier, pour le recevoir, comme c'est la règle, il attendit un peu dans son carrosse, puis le fit tourner, et alla au Palais-Royal se plaindre de cette innovation. Stair avait déjà envoyé demander audience à mesdames les princesses de Conti, à qui M. le duc d'Orléans manda de ne le point recevoir qu'il n'eût reçu les princes du sang comme il devait. M. le Duc suspendit aussi la visite qu'il devait lui rendre. Stair prétendit que la réception au bas du degré n'était pas dans son protocole. Il s'en fit approuver par les autres ambassadeurs, et blâmer par eux d'en avoir trop fait pour M. le duc de Chartres, qui, quoique premier prince du sang, ne devait pas être traité différemment des autres princes du sang. Enfin au bout de deux mois de lutte et de négociations, M. le Duc et M. le prince de Conti rendirent séparément leur visite à Stair, qui les reçut au bas de son degré. L'audace de cet ambassadeur d'Angleterre, qu'il portait également peinte dans sa personne, dans ses discours et dans ses actions, avait révolté toute la France. On a vu en son lieu que le régent, d'abord par Canillac et par le duc de Noailles, puis par l'abbé Dubois, dès qu'il fut à portée d'agir par lui-même, en fut subjugué, et Stair se crut assez le maître du terrain pour hasarder seul, de tous les ambassadeurs des têtes couronnées, une entreprise sur les princes du sang, dont la longue dispute fut honteuse à notre cour. Elle finit pourtant sans innovation, mais uniquement par la persévérance des princes du sang, et sans que Stair en fût plus mal à Londres ni au Palais-Royal.

Madame de Seignelay-Walsassine mourut en couches. Elle avait épousé le dernier fils de Seignelay, ministre et secrétaire d'état, qui avait quitté le petit collet, et qui ne servit point. Il avait eu dans son partage l'admirable bi-

bibliothèque de M. Colbert, son grand-père, qu'il vendit long-temps après au roi.

L'archevêque de Malines, qui était Hennin-Liétard, des comtes de Bossut, frère du prince de Chimay, était de ces ambitieux et ignorans dévots, et avait fait ses études à Rome. Il y avait jeté les fondemens de la fortune que dès-lors il se proposait, en se dévouant aveuglément aux jésuites et à toutes les chimères ultramontaines. Ses dévots manèges, aidés de sa naissance, l'avaient mis à Malines, et lui avaient obtenu de plus de riches abbayes. La Constitution lui parut une occasion de gagner la pourpre, bien importante à ne pas manquer. Il s'y livra donc avec fureur, et il trouva des travailleurs qui supplèrent à son ignorance par des écrits qui parurent sous son nom. L'empereur, moins dupe que Louis XIV, et qui n'avait ni Maintenon ni Tellier, ne s'accommoda pas de tout ce bruit, qu'il fit taire à l'instant par une lettre du prince Eugène à ce prélat, qui lui manda que l'empereur lui défendait d'écrire et parler sur la Constitution.

Le roi de Sardaigne avait encore mieux fait chez lui dès les commencemens de cette affaire. Il sut qu'elle se glissait dans ses états, et qu'elle commençait à y exciter des disputes. Il n'en fit pas à deux fois. Il manda les supérieurs des jésuites de Turin et des maisons les plus proches. Il leur dit ce qu'il apprenait, qu'il ne voulait point se laisser mener comme la France, qu'il leur déclarait que, s'il entendait parler davantage de cette affaire dans ses états, il en chasserait tous les jésuites. Les bons pères lui protestèrent que ce n'étaient point eux qui remuaient ces questions, et qu'ils seraient bien malheureux d'être soupçonnés de ce qui se faisait sans eux et dont ils ne se mêlaient point. Le roi de Sardaigne leur répondit qu'il ne disputerait point avec eux; mais, encore une fois, qu'ils pouvaient compter qu'au premier mot

qu'il en entendrait parler, il les chasserait tous de ses états et sans retour; et sans leur laisser l'instant d'ouvrir la bouche, leur tourna le dos et s'en alla. Les révérends pères le savaient homme de parole et de fermeté, et ne s'y jouèrent pas. Oncques depuis il n'a été mention quelconque de la Constitution dans tous les états du roi de Sardaigne.

On a vu en son lieu le conseil que j'avais donné à M. le duc d'Orléans sur le traitement à faire au père Tellier, où je voulais accommoder la reconnaissance des services qu'il en avait reçus avec la tranquillité publique. Il l'approuva fort et en usa tout autrement. La pension fut modérée, et la liberté ne le fut point. Il voulut aller chez l'évêque d'Amiens, son intime confident, et l'obtint. Il en abusa en boute-feu furieux et enragé de n'être plus le maître. Ses commerces en France, ses intrigues aux Pays-Bas, ses cabales partout, ses machinations diverses ne purent demeurer secrètes. Il se déroba, pour aller lui-même animer le parti en Flandre, trop languissant pour son feu. Il en fit tant que l'évêque d'Amiens fut fort réprimandé, et que le père Tellier fut confiné à la Flèche. Ce tyran de l'église, indigné de ne pouvoir plus remuer, ce qui était la seule consolation de la fin de son règne et de sa terrible domination, se trouva dans une réduction à la Flèche également nouvelle et insupportable.

Les jésuites, espions les uns des autres, et jaloux et envieux de ceux qui ont le secret, l'autorité et la considération qu'elle leur donne bien au-dessus des provinciaux et des autres supérieurs, sont encore merveilleusement ingrats envers ceux mêmes qui, ayant été dans les premières places ou ayant servi leur compagnie avec le plus grand travail et le plus de succès, lui deviennent inutiles par leur âge ou par leurs infirmités. Ils les regardent alors avec mépris et bien loin des égards pour

leur âge, leurs services et leur mérite, les laissent dans la plus triste solitude et leur plaignent tout jusqu'à la nourriture. J'en ai vu trois exemples de mes yeux dans trois jésuites, gens d'honneur et de grande piété, qui avaient eu les emplois de talens et de confiance, et à qui j'étais lié successivement d'une grande amitié. Le premier avait été recteur de leur maison professe à Paris, provincial de la même province, distingué par d'excellens livres de piété, plusieurs années assistant du général à Rome, à la mort duquel il revint à Paris, parce que leur usage est que le nouveau général a aussi de nouveaux assistans. De retour à la maison professe à Paris à quatre-vingts ans et plus, ils le logèrent sous les tuiles au plus haut étage, dans la solitude, le mépris et le manquement. La direction avait été la principale occupation des deux autres, dont l'un fut même proposé pour être confesseur de madame la Dauphine, lui troisième, par les jésuites quand le père le Comte fut renvoyé. Celui-là fut long-temps malade, dont il mourut. Il n'était pas nourri, et je lui envoyai plus de cinq mois, tous les jours, à dîner, parce que j'avais vu sa pitance, et jusqu'à des remèdes, et qu'il ne put s'empêcher de m'avouer ce qu'il souffrait du traitement qu'on lui faisait. Le dernier, fort vieux et fort infirme, n'eut pas un meilleur sort. A la fin, n'y pouvant plus résister, et me le laissant entendre, il me demanda retraite dans ma maison de Versailles, sous prétexte chez eux d'aller prendre l'air. Il y demeura plusieurs mois, et mourut au noviciat, à Paris, quinze jours après qu'il y fut revenu. Tel est le sort de tous les jésuites sans exception des plus fameux, si on en excepte quelques-uns qui, ayant brillé à la cour et dans le monde par leurs sermons et leur mérite, et s'y étant fait beaucoup d'amis, comme les pères Bourdaloue, la Rue, Gaillard, ont été garantis de la disgrâce générale, parce que, étant



visités souvent par des personnes principales de la cour et de la ville , la politique ne permettait pas de les traiter à l'ordinaire , de peur de faire crier tant de gens considérables qui s'en seraient bientôt aperçus , et qui ne l'auraient pas souffert sans bruit et sans scandale.

C'est donc cet abandon, ce mépris et ce reproche tacite de tout soulagement qu'éprouva le père Tellier à la Flèche quoiqu'il eût 4,000 livres de pension. Il avait maltraité jusqu'aux jésuites. Aucun d'eux n'approchait de lui qu'en tremblant du temps qu'il était confesseur; encore n'y avait-il que quelques gros bonnets et en très petit nombre. Les premiers supérieurs, qu'il gouvernait à baguette, éprouvaient ses duretés, et tous sa domination, sans la moindre ouverture. Le général même fut réduit à ployer devant lui ce despotisme absolu qu'il exerce sur toute la compagnie et sur tous les jésuites en particulier. Tous, et ils me l'ont dit dans ces temps-là bien des fois, désapprouvaient la violence de sa conduite et en étaient fort alarmés pour la société; tous le haïssaient comme on déteste un maître grossier, dur, inaccessible, plein de soi-même, qui se plaît à faire sentir son pouvoir et son mépris. Son exil et la conduite qui le lui attira leur fut un nouveau motif de dépit par le dévoilement des intrigues secrètes où ils avaient grande part et qu'ils avaient grand intérêt à cacher. Tout cela ensemble ne rendit pas au père Tellier la retraite forcée de la Flèche agréable. Il y trouva des supérieurs et des confrères aigris, qui, au lieu de la terreur générale qu'il avait imposée aux jésuites mêmes, n'eurent plus que du mépris pour lui, et se plurent à le lui faire sentir. Ce roi de l'église et en partie de l'état, en particulier de sa société, redevint un jésuite comme les autres, et sous ses supérieurs on peut juger quel enfer ce fut à un homme aussi impétueux et aussi accoutumé à une domination sans réplique et sans

bornes et à en abuser en toutes façons. Aussi ne la fit-il pas longue. On n'entendit plus parler de lui depuis, et il mourut au bout de six mois qu'il fut à la Flèche.

Il parut une promotion de six lieutenans-généraux et d'un grand nombre de maréchaux-de-camp et de brigadiers; ce qui fit aussi de nouveaux colonels.

Le duc de Mortemart, piqué de ce que la lieutenance de roi vacante du Havre-de-Grâce ne fût pas donnée à celui pour qui il la demandait, vendit ce gouvernement au duc de Saint-Aignan. M. le duc d'Orléans donna l'abbaye de Bourgueil à l'abbé Dubois, 10,000 livres de pension, en attendant un gouvernement, au vicomte de Beaune, à la sollicitation pressante de M. le Duc et de madame sa mère, et une de 20,000 livres au duc de Tresmes. Comme gouverneur de Paris, il avait un jeu public dans une maison qu'il louait pour cela, et dont il tirait fort gros. Il l'avait prétendu comme un droit depuis qu'il en avait vu s'établir d'autres par licence, et quelques-uns, depuis la régence, par permission. Ces jeux étaient devenus des coupe-gorges qui excitèrent tant de cris publics, qu'ils furent tous défendus, et celui du duc de Tresmes comme les autres. Ce fut en dédommagement de ce jeu que la pension lui fut donnée. Il ne laissa pas de s'en introduire de temps en temps, mais plus modestement. Tout ayant changé de face sous le gouvernement de M. le Duc, premier ministre, madame de Carignan, arrivée, ancrée, et point du tout oisive pour son intérêt, obtint un jeu à l'hôtel de Soissons, qui lui valut extrêmement. Sur cet exemple, le duc de Tresmes prétendit et obtint le rétablissement du sien. Le rare fut qu'il ne laissa pas de conserver la pension de 20,000 livres qu'il n'avait eue que pour le lui ôter.

Le jeune Bournonville, petit-fils, par sa mère, du duc de Luynes et d'une sœur de M. de Soubise, et fils du cou-

sin-germain paternel de la maréchale de Noailles, et frère de la duchesse de Duras, épousa la seconde fille du duc de Guiche, mort maréchal duc de Grammont; c'est celle qui épousa depuis mon fils aîné.

Le grand-prieur attrapa de M. le duc d'Orléans un don sur les loteries de Paris de plus de 25,000 écus de rente.

Le mariage du prince électeur de Saxe fut arrêté et déclaré avec une des archiduchesses.

Le roi Jacques partit assez publiquement de Rome, s'embarqua à Nettuno 8 février, et aborda en Espagne, d'où il se rendit à Madrid.

Prie revint avec sa femme de son ambassade de Turin. Je ne remarque ce retour que par le bruit et le mal que fit cette femme, qui fut maîtresse publique de M. le Duc et de la cour et de l'état, quand et tant qu'il fut premier ministre. Prie eut 12,000 liv. de pension et 90,000 liv. de gratification.

Rémond, dont il a été parlé ailleurs, fut introducteur des ambassadeurs. Comme il devint une espèce de petit personnage, et quoique subalterne, fort dangereux, il est à propos de le faire encore mieux connaître. Il était fils de Rémond, fermier général, connu sous le nom de Rémond-le-Diable. Ce fils était un petit homme qui n'était pas achevé de faire, et comme un biscuit manqué, avec un gros nez, de gros yeux ronds sortant, de gros vilains traits et une voix enrouée comme un homme réveillé en pleine nuit en sursaut. Il avait beaucoup d'esprit, il avait aussi de la lecture et des lettres, et faisait des vers. Il avait encore plus d'effronterie, d'opinion de soi et de mépris des autres. Il se piquait de tout savoir, prose, poésie, philosophie, histoire, même galanterie; ce qui lui procura force ridicules aventures et brocards. Ce qu'il sut le mieux fut de tâcher de faire fortune, pour quoi tous moyens lui

furent bons. Il fut le savant des uns, le confident et le commode des autres, et de plus d'une façon, et ne se cachait pas de la détestable de rapporteur quand on le voulut et que cela lui parut utile. Il s'attacha à Canillac, à Nocé, aux ducs de Brancas, puis de Noailles, surtout à l'abbé Dubois, dont il allait disant pis que pendre pour faire parler les gens et le lui aller redire; enfin à Stair dont il devint le panégyriste et l'homme à tout faire. Sa souplesse, l'ornement de son esprit, son aisance à parler et à frapper, sa facilité à adopter le goût de chacun, une sorte d'agrément qu'on trouvait dans sa singularité, le mirent quelque temps fort à la mode, dont il sut tirer un grand parti pécuniaire. Il en avait espéré d'autres qui s'évanouirent avec son cardinal Dubois. Tel qu'il était, il ne laissa pas de trouver à se conserver des entrées et de la familiarité dans plusieurs maisons distinguées. Il a fini par épouser une fille du joaillier Rondé, en quoi il n'y a eu ni disparité ni mésalliance, et par donner souvent des soupers à bonne et honorable compagnie. Il avait eu la charge de Magny. Il ne la garda pas long-temps, voyant ses espérances trompées et qu'elle ne le menait à rien.

Mimeur mourut officier-général, dont je crois avoir parlé ailleurs. Il était fils d'un président du parlement de Dijon. Je ne sais par quelle protection il avait été attaché à Monseigneur dès sa jeunesse, chez qui il avait les entrées; mais il n'alla jamais dans aucun lieu où on mangeât avec lui. Son esprit souvent plaisant sans songer à l'être, et l'ornement de son esprit joint à beaucoup de modestie et de savoir-vivre, l'avaient mêlé avec le grand monde et fait desirer dans les meilleures compagnies. Il était aimé et estimé sur un pied agréable, et il le méritait; il était honnête homme et fort brave sans se piquer de rien et fort doux, aimable et sûr dans le commerce;

il servit toute sa vie, presque toujours dans la gendarmerie, avec réputation ; il se maria à la fin de sa vie et fut regretté de beaucoup d'amis.

Térat, chancelier et surintendant des affaires et finances de M. le duc d'Orléans, mourut en même temps. Il avait un râpé de l'ordre. Il était fort vieux et fort riche, fort homme d'honneur et fort désintéressé. Il était chancelier de Monsieur quand, à la mort de Bechameil, qui était surintendant, il eut sa charge, dont il refusa absolument les appointemens. Ce fut une perte pour M. le duc d'Orléans, dont il gouvernait très bien les affaires. Il vivait fort honorablement et n'était déplacé en rien ; il était généralement aimé et estimé, et ne laissa point d'enfans. Je n'ai point su qui il était ; je crois que c'était peu de chose, aussi était-il fort éloigné de s'en faire accroire. La Houssaye, conseiller d'état, eut les deux charges de Térat chez M. le duc d'Orléans, qui le conduisirent à être enfin contrôleur général des finances.

Un fils de l'électeur de Bavière fut élu évêque de Munster. Il était allé se promener en Italie et mourut à Rome sans avoir su son élection.

La mort de Puy sieux, duquel on a déjà parlé lorsque son esprit et son adresse le firent si singulièrement chevalier de l'ordre, devint le commencement et la base de la prodigieuse fortune de Bellisle. Les chartreux qui sont accoutumés à donner quelquefois de grands repas, en donnèrent un à beaucoup de gens distingués de la cour et des conseils. J'en fus prié, et Puy sieux, que tout le monde aimait et qui était bon et joyeux convive, en fut aussi. Le repas fut également grand et bon, et la compagnie, quoique fort nombreuse, de très bonne humeur. Puy sieux en fit la joie ; mais pour un homme fort près de quatre-vingts ans, gros et court, il mangea beaucoup, et tant que la nuit même il se sentit d'une indigestion et



de fièvre qui l'emporta en fort peu de jours. Ce fut grand dommage pour sa probité, sa valeur, sa modestie, l'ornement de son esprit, qui avait également l'agréable et le solide et qui en faisait tout à-la-fois un homme de guerre, un homme capable de bien manier les affaires les plus délicates et un homme de la meilleure compagnie, qui était estimé partout et recherché de ce qui était le plus distingué. Son père s'était ruiné à ne rien faire; il était resté peu de bien à Puyzieux, et son frère, qui n'avait presque rien, avait été trop heureux d'être écuyer de M. le prince de Conti, qui le traita toujours avec distinction. Puyzieux était conseiller d'état d'épée, dont Cheverny eut la place; il avait aussi le gouvernement d'Huningue. Sa famille le voyant moribond, et n'ayant que des filles, songea promptement à profiter de la facilité du temps pour en faire une pièce d'argent, et Bellisle, fort à l'affût de tout ce qui pouvait l'avancer, conclut bientôt ce marché. Il était ami intime de le Blanc, qui l'avait mis dans quelque privance avec l'abbé Dubois et Law. Il ne faisait qu'être maréchal-de-camp, par conséquent fort loin d'un gouvernement, bien plus d'un de cette importance. Ces trois protecteurs, avec le maréchal de Besons, frère de la mère de le Blanc, qui entraîna d'Effiat, joints avec la famille de Puyzieux, emportèrent d'emblée l'agrément du régent, et toute l'affaire fut menée si brusquement et si secrètement, qu'on ne la sut que lorsqu'elle fut consommée, la veille de la mort de Puyzieux.

Une grâce si singulière excita les cris de tout ce qui se proposait de demander cette récompense dès qu'elle serait vacante. L'adresse de Bellisle excita ceux des moins à portée et le blâme des importans, parmi lesquels les maréchaux de Villeroy, Villars, Huxelles, se signalèrent autant que leur frayeur de toute la suite de l'affaire du duc du Maine le leur permit, c'est-à-dire, qu'ils ne se

contraignirent pas avec leurs familiers ; qu'ils encouragèrent secrètement les plaintes , et qu'ils se contentèrent d'ailleurs d'un silence de désapprobation. Tant de bruit et la réflexion tardive sur la matière firent assez repentir le régent pour être tenté de révoquer la permission ; mais le marché était signé et l'argent compté ; il ne se trouvait d'autre moyen que l'autorité, par un changement subit de volonté qui ne pouvait se couvrir de surprise. Ceux qui avaient obtenu cette permission du régent lui firent honte de reculer, et Bellisle demeura paisible gouverneur d'Huningue ; mais il en resta une dent contre lui à M. le duc d'Orléans, qu'il lui a toujours mais assez inutilement gardée.

---

## CHAPITRE XX.

**Inquiétude des maréchaux Villeroy, Villars et Huxelles. — Villars me prie de parler à M. le duc d'Orléans. — A quel point se porte sa frayeur. — Manège secret sur les prisonniers. — Politique de l'abbé Dubois sur l'affaire du duc et de la duchesse du Maine. — Cette politique est dangereuse pour M. le duc d'Orléans. — Quelles représentations je lui fais à ce sujet. — Faiblesse du régent ensorcelé par Dubois. — Le duc du Maine rétabli peu-à-peu en son premier état. — Adroit manège de le Blanc et de Bellisle. — Le duc de Richelieu et Saillant à la Bastille. — Leur folle conspiration.**

CE qui tenait si court les trois maréchaux dont on vient de parler, était ce qu'ils sentaient en leur âme et conscience sur l'affaire du duc du Maine. Orseau des Postes avait été arrêté ; Boidavidle en Saintonge, et amené à la Bastille où il arrivait journellement des gens pris dans

les provinces ; même le duc de Richelieu fut mis à la Bastille. La peur était grande que quelqu'un d'eux ne parlât, et qu'on ne mît la main sur le collet à des gens de leur connaissance qui en savaient encore plus, qui étaient encore libres, et tâchaient de faire bonne contenance. Il courut même un bruit que le maréchal de Villars allait être arrêté. Sa frayeur éclata sur son visage et dans sa conduite. Il n'osait plus sortir de chez lui, et il s'informait de ce qui se disait sur lui avec une inquiétude indécente.

Lui et sa femme m'avaient toujours extrêmement ménagé de tout temps. Ils avaient fermé les yeux et les oreilles à mes façons et à mes propos sur leur duché, et depuis encore sur leur pairie, et m'avaient sans cesse également cultivé et madame de Saint - Simon. Ils m'envoyèrent prier d'aller chez eux avec instance. J'y allai, et je trouvai le maréchal dans des transes et dans un abattement incroyable. Il me dit sans façon qu'il savait qu'il allait être arrêté, qu'il s'y attendait à tous les instans, que ce n'était qu'avec la dernière inquiétude qu'il sortait de chez lui pour le conseil de régence ou pour aller au Palais-Royal le moins qu'il pouvait, même sans se croire en sûreté chez lui. Que cela prenait fort sur sa santé, que les avis lui en venaient de toutes parts, que le bruit en était public, qu'il n'y avait pas moyen de vivre de la sorte ; qu'il s'apercevait depuis du temps que M. le duc d'Orléans ne le voyait plus de bon œil, et qu'il était embarrassé et froid avec lui, qu'il ne savait quel mauvais office on lui avait rendu ; il s'étendit sur son attachement et sa fidélité, et me conjura de parler à M. le duc d'Orléans, et de tâcher de le faire expliquer sur son compte. Sa femme beaucoup plus tranquille que lui, me pria de la même chose. Je les assurai, comme il est vrai, que je n'avais rien remarqué en M. le

duc d'Orléans qui eût pu donner lieu aux bruits qui couraient, et que je croyais qu'il se faisait tort à lui-même d'en avoir de l'inquiétude.

Ce n'était pas que je fusse persuadé qu'il dût être dans la sécurité. On a vu comme le hasard fit savoir si peu avant le lit de justice l'assemblée mystérieuse du duc du Maine avec lui chez le maréchal de Villeroy, et toutes ses liaisons y étaient conformes. Mais M. le duc d'Orléans était si étouffé des deux tours de force qu'il n'avait pu éviter de faire coup sur coup, si éloigné de ces coups d'éclat, si peu capable encore de les soutenir, beaucoup moins de les oser pousser, que j'ai toujours cru les gros complices en pleine sûreté, même les plus médiocres. Je parlai donc à M. le duc d'Orléans qui n'était pas fâché de la peur que le maréchal avait prise, mais qui me répondit ce qu'il fallait pour le rassurer. Je le rendis aussitôt au maréchal et à la maréchale, elle en prit thèse pour le rassurer. Ils me remercièrent beaucoup tous deux, mais le maréchal toujours fort dans l'inquiétude. Elle fit une telle impression sur lui, qu'il en maigrit à vue d'œil. Son sang se corrompit, il lui vint un mal au col qui menaça d'un cancer. Le remède de Garrus l'en garantit, dont il prit souvent depuis, et en porta toujours dans sa poche. Mais il languit toujours jusqu'à l'élargissement du duc et de la duchesse du Maine, après quoi il reprit bientôt son embonpoint et sa première santé, en sorte que la cause de son mal fut manifestement visible.

Le Blanc allait souvent à la Bastille et à Vincennes, et sans que je le lui eusse demandé ne manquait point de venir le même jour, le soir, chez moi me rendre compte de ce qu'il avait appris des prisonniers, et de ce qui s'était passé entre eux et lui, ainsi que de tout ce qui lui revenait sur cette affaire; mais les prisonniers, à ce qu'il

m'assurait toujours, ne disaient rien ou que les riens qu'il me rapportait. Bellisle, qui s'était fort initié chez moi par Charost et par madame de Lévi, qui n'était qu'un avec le Blanc et qui entrait dans tout ce qu'il pouvait, venait raisonner avec moi en cadence des visites de le Blanc. Je ne fus pas long-temps à démêler que je n'en saurais jamais davantage, comme il arriva en effet, excepté ce qu'il fallut tout à la fin en dire au conseil de régence pour excuser les emprisonnemens et les exécutions de Bretagne. M. le duc d'Orléans n'en savait pas plus que moi, ou si on lui en disait quelque chose de plus, ce fut sous un secret recommandé plus pour moi que pour personne. L'abbé Dubois, maître absolu de M. le duc d'Orléans, faisait trembler, excepté moi, tout ce qui approchait ce prince. L'abbé craignait le nerf de mes conversations et de n'être pas le maître de son aiguère, s'il venait jusqu'à moi des découvertes dont je pusse battre le régent, et venir à bout de son incurie et de sa débonnaireté. On a vu, lors de l'arrêt de l'abbé Portocarrero, l'adresse et la hardiesse avec lesquelles Dubois se saisit de tous les papiers. Il n'eut pas moins de soin de s'emparer de ceux de Cellamare, que le Blanc, qui l'accompagnait, n'était pas pour lui disputer. Il s'était donc ainsi rendu seul maître du secret et du fond de l'affaire, et tellement que M. le duc d'Orléans ni personne n'en pouvait savoir que ce qu'il voulait bien leur dire. Le garde des sceaux, qui allait rarement interroger les prisonniers, et le Blanc, qui les voyait bien plus souvent et à qui venaient tous les avis sur cette affaire, étaient dans l'entière frayeur et la plus soumise dépendance de l'abbé Dubois, avec lequel ils concertaient chaque jour ce qu'ils devaient dire à M. le duc d'Orléans sur les avis et sur ce qu'ils avaient tiré ou n'avaient pu tirer des prisonniers, et rendaient compte, au sortir d'avec lui, au redoutable abbé



de tout ce qui s'était passé entre eux et le régent.

Dubois voulait faire la peur entière au duc et à la duchesse du Maine et aux prisonniers pour tirer tout d'eux, et y mettre si bon ordre qu'il n'y eût plus rien à craindre; il voulait aussi épouvanter les maréchaux pour les humilier et les contenir. Mais il était bien éloigné d'aller plus loin. Il voulait régner sans trouble et parvenir à la pourpre et à la place et à toute l'autorité de premier ministre sans embarras au-dedans, pour n'avoir à vaincre sur le chapeau, qui le conduisait à l'autre, que les difficultés du dehors. Il voulait de plus se préparer une domination absolue sans contradiction. Il sentait quel serait le cri public, le dépit et l'impétuosité de M. le Duc sur un second maître et de son infinité; de combien de personnages il serait escorté dans un mécontentement qui serait universel. Il y redoutait les mouvemens que le parlement y pourrait faire, à qui, dans un cas si étrange, chacun se réunirait. Il se proposait donc de mettre entre ses seules mains la vie et toute la fortune du duc du Maine et de ses enfans et celle de ses complices, pour s'acquérir sur eux l'obligation de leur avoir lui seul rendu le tout, et à ses plus importans croupiers, pour s'en faire une protection sûre contre le cri public et contre les princes du sang, et s'acquérir le parlement, au moins l'arrêter et le rendre neutre et sans mouvement par le crédit du duc et de la duchesse du Maine sur le premier président, qui s'y trouvait en son particulier tout de son long, et sur les principaux moteurs de la compagnie.

Je ne répondrais pas aussi que, sans s'être commis à confier le fond du sac à M. le duc d'Orléans, il n'ait profité de son incroyable faiblesse, de son insensibilité aux plus cruelles injures encore plus incroyable, de son penchant à ne rien pousser et à des *mezzo termine* déplorables, pour lui persuader cette politique à l'égard de

tous ceux qui avaient trempé dans le complot; et que, profitant des sueurs que l'opiniâtre impétuosité de M. le Duc avait données au régent, lorsqu'il lui força la main au dernier lit de justice sur la destitution du duc du Maine, sur l'éducation du roi, sur un établissement pour M. le comte de Charolois, sur une augmentation d'une pension de 150,000 livres pour soi-même, il n'ait fait comprendre au régent la nécessité indispensable d'une barrière contre la hauteur et l'avidité des princes du sang, et que cette barrière ne se pouvait trouver que dans la conservation du duc du Maine, de ses rangs, de ses établissemens, et de ses complices les plus considérables. Je ne doute pas non plus qu'il n'ait fait peur à son maître des maréchaux de Villeroy, dont Tallard serait inséparable, Villars et Huxelles, du premier président et de nombre d'autres qui, venant à être publiquement convaincus, feraient avec le duc du Maine un groupe formidable dont le régent serait d'autant plus embarrassé par le nombre, les établissemens, la parentelle et le poids dans le monde, que, criminels par les lois, il restait vrai toutefois qu'ils ne l'étaient directement que contre le régent, subsidiairement contre l'état, mais pour le sauver du prétendu mauvais gouvernement, et point du tout contre la personne du roi, dont la conservation contre les périls du poison deviendrait leur prétendue apologie, et produirait tôt ou tard de funestes effets. Il n'en fallait pas tant pour étourdir un prince au fond timide, ennemi des grands coups, parfaitement insensible aux plus cruelles et aux plus dangereuses injures, bon et doux par nature, choisissant toujours le plus aisé comme tel, par faiblesse, dans les affaires grandes ou épineuses, et par incapacité de les suivre et d'en soutenir le poids, enfin livré et abandonné à l'abbé Dubois, auquel il ne pouvait plus résister sur quoi que ce fût.

Mais cette politique, si bonne et si fort dans le vrai pour la fortune où tendait l'abbé Dubois, n'était ni bonne ni dans le vrai pour son maître. Plus M. du Maine et ses plus considérables complices lui auraient une obligation signalée de la vie, des honneurs, des établissemens, plus cette obligation à ne jamais l'oublier serait aux dépens de M. le duc d'Orléans. Quelques marques de clémence et de misère (quand elle est gratuitement poussée à l'extrême) que ce prince eût données, jamais de grands coupables ne pardonnent à ceux contre qui ils ont commis de grands crimes, et il était tout naturel qu'ils fussent persuadés, et que l'abbé Dubois leur fit délicatement entendre qu'il les avait habilement arrachés des mains de son maître, sans quoi ils étaient perdus. Le coup double et prodigieux que le régent venait si nouvellement de frapper au dernier lit de justice sur le parlement et sur le duc du Maine, n'avait causé ni trouble ni rumeur, mais une frayeur extrême, un silence de tremblement, une soumission entière. Cet exemple devait donc l'encourager, puisque c'était aux mêmes gens qu'il avait affaire et prévenus de plus du crime d'état. C'est ce que je lui avais représenté plus d'une fois; que le pardon, ni le semblant de manquer de preuves quand on en a, ne réconcilient jamais ceux qui ont manqué un grand coup à celui contre qui il était préparé; que le péril couru, plus il est grand, plus il irrite; qu'un tel bienfait reçu redouble la haine et la rage de qui s'est vu dans la main et à la merci de qui les pouvait exterminer, leur fait mépriser une générosité qu'ils imputent à faiblesse, qui les excite à prendre mieux leurs mesures, ou s'ils ne le peuvent pendant le reste de la régence, à renverser le régent auprès du roi majeur, avec d'autant plus de hardiesse qu'alors il n'y a plus de crime; qu'il n'est point de régence dont le gouvernement ne puisse être attaqué, ni de vie et de mœurs telles que

celles de M. le duc d'Orléans à couvert sous l'abri de son rang.

Je m'étendis un peu avec le régent sur les points de son gouvernement, qu'on pourrait rendre très répréhensibles aux yeux d'un jeune roi majeur, avec le secours d'une bonne et secrète cabale, en quoi le duc du Maine était un grand et dangereux ouvrier, en quoi les maréchaux de Villeroy, Villars, Huxelles, par leurs emplois dans la régence, comme témoins de près, et d'autres joints à eux, aideraient le duc du Maine, savoir : Law et sa banque; l'alliance d'Angleterre jusqu'à l'ensorcellement, pour la fortune de l'abbé Dubois, conséquemment avec l'empereur, les deux plus grands et plus naturels ennemis de la France; la rupture pour eux seuls, et malgré la Hollande, entraînée de force contre l'Espagne, après tant de sang et de trésors répandus pour la conserver, et avec qui la plus étroite union était si naturelle et si utile; la facilité de fasciner les yeux d'un jeune roi et de lui tourner toute cette conduite à intérêt particulier contre celui de l'état, pour monter sur le trône sans obstacle, s'il fût mésarrivé au roi ou s'il mésarrivait encore sans enfant mâle, et de là revenir aux anciennes horreurs pour lui faire craindre pour sa vie, tant que son précédent régent ne serait pas mis en lieu de sûreté. Je ne trouvai que faiblesse ou dissimulation.

Cela ne m'arrêta pas. Je lui demandai quel retour il trouvait dans le maréchal de Villeroy pour l'avoir traité avec une distinction qui ne différait pas du respect, sans jamais aucun refus ni aucun délai à toutes ses demandes qui étaient continuelles pour faire montre de son crédit et de sa protection, souvent en choses considérables; pour avoir accru son autorité à Lyon fort au-delà de raison et d'usage, au point qu'il y était uniquement et absolument le maître de tout; enfin pour l'avoir admis fort dange-

reusement au secret de la poste, et à la lecture que Torcy lui venait faire des extraits, et encore en d'autres confidences. Je lui demandai quel retour il trouvait dans le maréchal d'Huxelles pour avoir comblé ses desirs en lui confiant le secret et l'administration des affaires étrangères, et ceux de son ami, le premier président, en l'accablant d'argent et outre cela de pensions. Enfin je vins au duc du Maine, et je lui demandai quel lot il en avait reçu, pour ne l'avoir pas destitué à la mort du roi, comme tout le monde, tous les seigneurs, le parlement même s'y attendaient et le desiraient alors avec un empressement qu'il ne pouvait ignorer : « Mais, me répondit-il d'une voix basse, honteuse et faible, c'est mon beau-frère. — Comment votre beau-frère ! repris-je avec feu : est-ce donc un titre à lui pour vous étrangler comme il a tâché et butté toute sa vie ? Avez-vous oublié la honte et le désespoir de Monsieur, le vôtre alors à vous-même, la fureur et les larmes publiques de Madame d'un mariage si étrangement disproportionné ? Avez-vous oublié que l'intérêt de ce beau-frère vous a éloigné du commandement des armées, ce dont Monsieur mourut de colère et de dépit après la prise qu'il en avait eue avec le roi le jour même ? Avez-vous oublié jusqu'à quel point il intéressa madame de Maintenon à votre perte, lors de votre affaire d'Espagne, malgré tous les efforts de madame la duchesse de Bourgogne auprès d'elle en votre faveur, et de combien près vous frisâtes les derniers malheurs ? Avez-vous oublié les horreurs dont ce cher beau-frère vous affubla à la mort de monseigneur le Dauphin et de madame la Dauphine, du petit prince leur fils, et de M. le duc de Berry ensuite ; qu'il en persuada le roi par madame de Maintenon, et qu'ils l'ont toujours été, la cour, Paris, les provinces, les pays étrangers ; l'art et le soin de répandre cette opinion jusqu'à en rendre le doute ridicule,



et le soin vigilant de la renouveler de temps en temps et de lui donner une couleur nouvelle? Enfin avez-vous oublié le testament et le codicille du roi, la dispute si forte de M. du Maine en plein parlement contre vous, et si impudemment soutenue en faveur du codicille, et ce que vous seriez devenu, si l'une de ces deux pièces que personne n'ignore que le roi fit malgré lui, avait subsisté, bien pis si toutes deux avaient été exécutées? Tous ces crimes à votre égard sont antérieurs à votre régence, sans que vous ayez jamais donné le moindre ombrage à M. du Maine, que celui qu'il a voulu prendre de votre naissance et de votre droit. Vous avez cru par la conduite que vous avez si long-temps soutenue et tant que vous l'avez pu à son égard, aux dépens des princes du sang et de toute justice, regagner ce bâtard brûlant de la soif de régner. Il vous en a payé dans le temps même qu'il jouissait de votre plus grand déni de justice par la requête au parlement de cette prétendue noblesse, et par son appel aux états-généraux ou au roi majeur, avec la criminelle audace de vous attaquer vous-même sur l'incompétence et le défaut de pouvoir d'un régent. Enfin vous voyez ce qu'il vient de brasser, et par tant d'expériences anciennes et nouvelles ce que vous devez attendre de lui, si vous le laissez en état de continuer.

Ces propos, que je renouvelais de temps en temps, jetaient M. le duc d'Orléans dans un trouble extrême. Il sentait tout le poids de mes raisons; mais il était enchaîné par les prestiges de l'abbé Dubois. Tantôt il s'excusait sur le défaut de preuves, et je lui remettais ce qu'il en avait dit à M. le Duc et à moi, que M. et madame du Maine étaient des plus avant dans la conspiration, comme je l'ai rapporté en son temps. Une autre fois, il alléguait le danger d'entreprendre un homme si grandement établi, et je lui démontrerais qu'après le grand

pas de l'avoir fait arrêter lui et madame du Maine, et confinés en deux prisons éloignées, le danger du retour serait bien plus grand, mortellement offensés qu'ils seraient, et que de plus ils se le devaient montrer pour paraître innocens. Enfin retranché sur l'embarras de leurs enfans aussi grandement établis que le père, dont ils avaient les survivances, avec le gouvernement de Guyenne de plus, qui sûrement ne trempaient point dans le complot du père, et que par conséquent on ne pouvait dépouiller, je lui demandai où il avait vu ou lu qu'on eût jamais laissé aux fils des criminels d'état, convaincus et punis comme tels, des établissemens dont ils pussent abuser ; qu'il prît garde qu'une telle condamnation emportait confiscation des biens patrimoniaux, quoique les enfans ne fussent pas coupables, à plus forte raison l'extinction des titres, honneurs, etc., et la privation des gouvernemens et des charges dans le père, et des survivances dans ses fils, lesquels bien que non coupables perdaient par la condamnation du père la succession entière du patrimoine, qui, sans cela, leur était de tout droit acquis, à plus forte raison des grâces dont le père était justement dépouillé ; qu'il était du plus évident danger de les leur laisser, grâces d'ailleurs sur lesquelles ils ne pouvaient avoir un droit en rien comparable au droit qu'ils avaient aux biens de leur père, qui était leur patrimoine, duquel toutefois ils ne laissaient pas d'être de tout droit totalement privés par la confiscation inséparable de la condamnation ; qu'à la vérité on n'y touchait jamais au bien et aux reprises de la mère, qui demeuraient après elle aux enfans ; mais ici, la mère se trouvant aussi coupable que le père, la condamnation emportait confiscation de tout le bien maternel comme du bien paternel.

A cette réponse, M. le duc d'Orléans n'eut point de réplique, baissa la tête, et demeura quelque temps rêveur,

puis me dit : « Mais madame du Maine, vous ne sauriez nier qu'elle ne soit princesse du sang. — Non, certes, lui répondis-je; mais vous ne me prouverez pas aussi qu'elle le soit davantage que les deux ducs d'Alençon, père et fils, que le connétable de Bourbon, que M. le Prince, propre grand-père de madame du Maine, qui tous aussi étaient princes du sang, bien reconnus pour tels, et néanmoins atteints, convaincus, et solennellement jugés et condamnés comme criminels d'état. Vous savez après combien de prison et à quelles conditions l'un de ces ducs d'Alençon eut sa grâce; ce que devint le connétable de Bourbon, et que, quelque desir qu'on eût d'une paix aussi avantageuse que fut alors celle des Pyrénées, la passion extrême de la reine votre grand'mère du mariage du roi avec l'infante sa nièce, quelque pressé qu'en fût le cardinal Mazarin et la reine même, dans la frayeur qu'ils avaient eue l'un et l'autre de ce qui avait pensé arriver de la nièce du cardinal, qui épousa depuis le connétable Colone, et de ce qui était toujours possible à l'égard de quelque autre, tant que le roi ne serait pas marié; l'on aima mieux hasarder la paix et le mariage, essayer toutes les longueurs à conclure, les persécutions et les propositions de toutes les sortes de don Louis de Haro en faveur de M. le Prince, même aux dépens du roi d'Espagne, que de souffrir qu'il tirât aucune sorte d'établissement des Espagnols, ni qu'il rentrât dans son gouvernement, ni dans sa charge de grand-maître de France, qui à la fin, mais sans stipulation, furent donnés à M. son fils, mais quelque temps après; grâce dont pour conclure on n'était convenu que verbalement, secrètement et comme une grâce et une galanterie personnelle au roi d'Espagne et à son ministre. Aujourd'hui que vous commencez la guerre, vous ne traitez ni mariage nécessaire et pressé, vous ne traitez point la paix, vous ne sauriez craindre qu'on se

persuade au-dedans ni au-dehors, après l'éclat fait sur l'ambassadeur d'Espagne et ce que vous savez déjà sur M. et madame du Maine de leurs complots avec lui, qu'on leur impute des crimes pour les perdre, et vous en saurez bien davantage quand il plaira à l'abbé Dubois de vous instruire à fond par les papiers dont vous convenez qu'il s'est saisi, qu'il a vus lui seul, et qu'il ne vous a pas montrés. Grand Dieu! (ajoutai-je avec dépit de ne trouver que de la filasse pour ne pas dire du fumier). Grand Dieu! quel pernicieux présent avez-vous fait à ce prince de la plus difficile vertu du christianisme, de cette vertu tellement surhumaine, si contraire à la nature et à la plus droite raison quand elle n'est pas miséricordieusement éclairée et entraînée par votre grâce toute-puissante, cette vertu, l'écueil des plus grands hommes, le plus dur et le plus continuel combat des plus grands saints, cette vertu toutefois à qui vous prescrivez des bornes pour la conservation des états et des hommes, enfin ce pardon des ennemis, sans lequel, ô mon Dieu, nul ne vous verra; et vous l'accordez à un prince qui vit comme un homme, qui compte pour rien le bonheur éternel de vous voir. O profondeur immense de vos jugemens terribles qui, par l'usage et en même temps par le mépris d'un présent si rare et si exquis, va faire tout ce qui le peut conduire aux plus redoutables malheurs, et le va faire non-seulement sans éprouver en soi la plus légère violence qu'éprouvent si fortement en ces occasions les personnes le plus à Dieu, mais avec l'incurie, la facilité, l'insensibilité la plus prodigieuse, la plus incroyable, la plus unique! »

Une si violente exclamation, précédée d'aussi fortes raisons, ébranla assez M. le duc d'Orléans pour se mettre à raisonner sur le dépouillement. Alors quoique sans espérance par sa mollesse, son peu de tenue, l'intérêt et

l'ensorcellement de l'abbé Dubois, mais pour n'avoir rien à me reprocher à moi-même, je lui dis qu'il avait beau jeu à réparer les fautes précédentes qui lui avaient fait tout pardonner au plus cruel et au plus gratuit ennemi qui fut jamais, et au plus continuellement acharné contre ses droits, son honneur et sa vie, ce que lui-même ne se pouvait dissimuler; qu'au crime présent pour lequel le duc du Maine se trouvait maintenant arrêté, il en pouvait ajouter deux autres, et les faire d'autant mieux valoir, que le criminel avait d'autant plus pernicieusement abusé du silence et de la patience à l'égard de tous les deux: le premier, d'avoir tenté de se faire prince du sang, puis de se faire déclarer capable de succéder à la couronne, contre l'honneur de la loi de Dieu, contre la loi unanime de la France et de tous les pays chrétiens, où le fils d'un double adultère ne peut, en aucun cas, recueillir rien des biens de la famille dont il est sorti, combien moins une couronne: contre le droit de la nation en cas d'extinction de tous les mâles de la race régnante, contre le respect et le droit des princes du sang, enfin contre la précieuse vénération due à la loi salique qui distingue si grandement la couronne de France de toutes les autres couronnes. Je le fis souvenir de ce que je lui avais proposé à cet égard vers la fin de la vie du roi, pour l'exécuter dès qu'il ne serait plus, et de la nécessité que je lui en avais prouvée et de laquelle il n'était pas disconvenu, de mettre un tel frein à l'ambition de pouvoir être rendu capable de succéder à la couronne, que la vue certaine de la profondeur du précipice retînt bâtards, sujets trop puissans, premiers ministres, favoris démesurés, princes étrangers trop établis et appuyés, d'attenter à ce crime qui en prépare tant d'autres, et d'abuser ou de la folle tendresse, ou de la faible complaisance, ou de l'âge, ou de l'imbécillité d'un



roi, ou de l'entêtement extravagant de sa toute-puissance même, pour renverser l'état; que le silence sous lequel il l'avait laissé couler, avait donné le temps au duc du Maine de commettre le second, de le tromper par ce ramas de prétendue noblesse, dont plusieurs étaient, et de son aveu à lui et des principaux de sa maison, en apparence, quoi qu'on eût pu lui dire, et follement contre les ducs, en effet contre lui-même, comme il y avait bientôt paru par leur belle requête au parlement, et de là par l'appel des bâtards du régent, comme incompetent et impuissant, aux états-généraux ou au roi devenu majeur, autre crime d'état et toujours connu et puni comme tel de contester la puissance royale et d'en faire aucune distinction du roi mineur ou majeur, et par là, M. du Maine l'avait réduit en la presse où il s'était trouvé entre les princes du sang et les bâtards, et après une longue et criante injustice, ou déni de justice, en faveur des bâtards, l'avait forcé par leur audace à ventiller son pouvoir de régent, en les déclarant déchus et non habiles à succéder à la couronne, mais avec de tels ménagemens de rang et contre les termes exprès de l'arrêt qu'il venait de rendre, que cette faiblesse avait encouragé M. et madame du Maine à entreprendre ce qui les retenait maintenant en prison, dans la rage de n'avoir pas été maintenus ou soufferts dans l'habileté de succéder à la couronne, et dans le mépris de tout ce qui leur était conservé, compté par eux pour rien, sinon pour une faiblesse sur laquelle ils pouvaient toujours compter, quelque chose qu'ils osassent entreprendre.

Après ce tableau ramassé et raccourci, je représentai à M. le duc d'Orléans qu'au moins pouvait-il maintenant mettre deux aussi lourdes fautes à profit et les faire bien payer à ces deux premiers crimes à l'appui du troisième qui en était la suite et le fruit; qu'il fallait reprendre le

premier, en montrer l'énormité, le danger extrême de l'exemple dans un royaume très chrétien et l'unique qui suive la loi salique comme loi fondamentale pour la succession à la couronne depuis tant de siècles, et qui l'exposerait au sort de la Russie, à l'ambition de quiconque aurait la force des établissemens en main et posséderait un roi ; faire sentir que de se faire prince du sang et habile à succéder à la couronne, après tous les princes du sang, comme fils de roi, à la transmettre à sa postérité, à se faire préférer aux princes du sang, comme bien plus proche qu'eux, par la qualité de fils du roi, il n'y avait guère de distance, avec la force en main, et que quiconque obtient ce droit a une violente tentation de se faire place nette et s'abrèger le chemin du trône ; dire que le respect pour la mémoire du roi et la considération d'une alliance, quoiqu'elle n'eût jamais dû être, que l'estime de la probité du comte de Toulouse, qui n'avait eu ni voulu avoir aucune part aux démarches de son frère pour s'élever aussi monstrueusement, avaient arrêté son altesse royale sur la justice qu'elle devait aux princes du sang, à la nation entière, à soi-même, d'une entreprise si criminelle, qui n'allait à rien moins qu'à déshonorer la mémoire du feu roi, quoiqu'on sût bien qu'il avait eu là-dessus la main forcée comme sur les dispositions de son testament et de son codicille en faveur du duc du Maine ; que, le cas avenant, cette prétention à la couronne pouvait renverser l'état par le choc des forces de l'intrus et de celles de la nation qui ne se laisserait pas priver d'un si beau droit, qui lui était si certainement et si constamment acquis, et dont les étrangers sauraient profiter pour s'agrandir des provinces à leur bienséance ; et de là, qu'il fallait s'étendre sur la nécessité d'un châtement tel qu'il ôtât pour toujours un pareil dessein de la tête des plus ambitieux et des plus puissans, et de celle des rois

par orgueil ou par faiblesse , auxquels le royaume n'appartient point comme une terre à un particulier , mais comme un fidéi-commis qui est perpétuellement affecté à l'aîné de génération en génération , à moins qu'une vaste monarchie, un trône étranger vacant ou un prince français est appelé, par le testament du dernier roi mort sans postérité de lui ni de ses prédécesseurs rois de sa maison, testament appuyé de l'expres consentement et des vœux de toute cette nation, ne fasse préférer une couronne présente aux futurs les plus contingens, et que toute l'Europe, avec la monarchie vacante, ne stipule la renonciation à la possible succession, avec le gré et le consentement du roi de France et les solennités célébrées pour cette renonciation. Un roi de France, en effet, n'a pas le pouvoir de disposer de sa couronne, laquelle suit de droit et par elle-même cette aînesse de génération en génération; et si la race masculine vient à manquer, le droit commun acquiert alors tout son droit, qui donne à la nation celui de se choisir un roi et sa postérité légitime masculine pour lui succéder tant qu'elle durera de génération en génération par aînesse. J'ajoutai qu'il fallait appuyer sur l'attentat de troubler cet ordre, et sur tous les points qui viennent d'être mis sous les yeux.

Passer de là au second crime : ameutement de gens à qui on fait usurper le nom de la noblesse, sans convocation du roi, ou du régent en son nom, s'il est mineur, à qui seul elle appartient, par conséquent sans légitimes assemblées des bailliages pour le choix des députés, par conséquent sans mission, sans pouvoir de personne, gens ramassés de toutes parts pour faire nombre, et dont plusieurs se trouveraient bien empêchés de prouver leur noblesse; éblouir des gens distingués par la leur à fraterniser en égaux avec ce vil mélange; abuser des fan-

taisies qu'on leur a inspirées de loin pour les ramasser et les animer, se les dévouer après à soi pour tout faire, jusqu'à avilir le nom du second, mais du plus illustre des trois états (que ce ramas se prétend être), par une requête au parlement, plus basse et plus humble que celle du moindre particulier, traiter le parlement de nosseigneurs, en nom collectif de la noblesse, et avoir recours à sa justice, à son autorité, à sa protection, au nom de la noblesse, et en choses où ces mêmes supplians prétendent le droit de juger. Se peut-il rien de plus contradictoire en soi, de plus injurieux au second corps de l'état, en tous les points et en tous les genres, de plus insultant au pouvoir du régent et à la majesté royale, de plus visiblement et prochainement tendant à révolte et à félonie, et sous un roi mineur, à nier toute autorité, pour n'en reconnaître qu'autant qu'on le veut bien, et qu'elle peut et veut bien servir aux vues qu'on s'est formées? Montrer enfin l'énormité de cet attentat, le crime et le danger de ses diverses branches, qui ne viennent d'être touchées qu'en deux mots.

Joindre à ces deux crimes le troisième qui a fait arrêter le duc et la duchesse du Maine. Les preuves des deux premiers sont claires. De ce dernier, qui est le fruit des deux premiers, les preuves seront évidentes quand il plaira à l'abbé Dubois de montrer les papiers de Cellamare et ceux de l'abbé Portocarrero, qui n'ont été vus que de lui seul, et qui ne sont pas sortis de sous sa clef, et quand il plaira à son maître de se faire l'effort de le lui commander de façon à se faire obéir.

C'était bombarder rudement la faiblesse du régent, et tâcher de l'exciter à force de boulets rouges. Je lui laissai prendre haleine et voulus voir quel effet la batterie aurait produit. Il m'avait laissé tout dire sans aucune interruption, et je lui voyais l'âme fort en peine. Nous

fûmes quelques momens en silence. Il le rompit le premier pour me répondre que ce que je lui avais représenté était bel et bon sur M. et madame du Maine, mais que je ne prenais pas garde à ce qui était avec eux de personnages engagés peut-être dans la même affaire et sous les mêmes preuves, et à faire un si grand coup de filet, que le filet en pourrait rompre.

Ma réplique fut prompte. Je l'assurai qu'il ne devait pas avoir assez mauvaise opinion de mon jugement pour croire que je n'avais pas pensé à une partie si principale de cette affaire, dont j'avais bien compté de l'entretenir après avoir achevé sur M. et madame du Maine; que pour venir à cette autre partie, je le suppliais de se représenter toutes les conspirations qu'il avait lues, dont il n'y avait aucune qui n'eût son chef, et des complices principaux et distingués par la force qu'ils y pouvaient ajouter, outre le nombre des autres, dont les personnes étaient de peu ou rien; qu'en cela on dépendait des preuves; qu'il n'était pas permis de retrancher ni de grossir; que plus le nombre des complices considérables serait grand, plus le crime du chef le serait, et le danger de l'état aussi, plus la punition très sévère deviendrait indispensable; plus la clémence et la justice devraient marcher de front; plus le crime des personnages que le chef de la conspiration aurait débauchés de leur devoir devait à plomb retomber sur sa tête; plus la bonté du régent aurait de quoi se satisfaire, en montrant ne chercher que la sûreté présente et future du royaume, et de la succession à la couronne, par la punition du chef et du criminel de trois grands crimes, comme du plus grand coupable, du plus dangereux ou du seul dangereux, de celui qui ferait exemple à la postérité, et en pardonnant généreusement aux personnages qu'il aurait entraînés, qui, ensemble et par eux-mêmes, n'étaient point à crain-



dre, et par la timidité qu'il en avait éprouvée, et par les qualités de leur esprit, et par l'impuissance de leurs établissemens qui ne sont plus que des noms, sans force et sans autorité dangereuse; qu'il prît bien garde que passer les yeux clos à côté d'un tel complot, précédé de tant d'autres par le même, était la plus insigne preuve de crainte et de faiblesse, et le plus puissant convi à recommencer avec plus de succès; que voir le crime d'une façon publique, telle que de mettre en prison le duc et la duchesse du Maine, et leur pardonner après sans plus d'examen, revient au premier; mais qu'articuler les preuves juridiquement, ne punir que le chef et pardonner aux autres, si ce n'est à quelques gens obscurs trop signalés, c'est courage, c'est justice, c'est exemple, c'est sûreté, c'est générosité, c'est clémence, c'est rendre à jamais les personnages pardonnés hors de mesure d'oser remuer, et quelque malveillans qu'ils puissent être, hors d'état de toute sorte d'opposition, et par crainte et par honneur, en un mot c'est savoir discerner, laisser les boucheries aux Christiern et aux Cromwell, ne vouloir que l'indispensable à l'exemple et à la sûreté, n'être sévère que par la nécessité, et clément et généreux par grandeur et par nature. Mais pour arriver à ce point il faut un jugement juridique, où tous les pairs soient juridiquement convoqués et sans excuses admises, parce qu'en cas de pairie et de crime, nulle sorte de cause de récusation ne peut en exclure aucun; et il faut appeler avec eux les officiers de la couronne. J'ajoutai que le comte de Toulouse, n'ayant trempé dans aucun des trois crimes de son frère, sa considération ne devait ni ne pouvait retenir, puisqu'il était en pleine innocence, et qu'à l'égard même de madame du Maine, sa condamnation se pouvait commuer à passer le reste de sa vie bien et sûrement enfermée, sans communication avec

personne, en faveur de sa qualité de princesse du sang.

Le régent écouta tout, puis me dit : « Mais les enfans, qui sont innocens, qu'en ferez-vous ? — Les enfans, repris-je, il est vrai qu'ils sont innocens ; mais il les faut empêcher de devenir coupables, et leur ôter les ongles pour qu'ils ne puissent venger leurs malheurs domestiques, ne leur laisser ni charge, ni gouvernement, ni le comté d'Eu, petite province trop sur le bord de la mer et d'un petit port, et trop voisine de l'Angleterre, ni Dombes, trop près de Savoie, qui ne fut jamais qu'un franc-alleu, encore tout au plus, que les ducs de Montpensier ont par degrés fait souveraineté, Mademoiselle encore plus, à quoi M. du Maine a fait mettre la dernière main, depuis le don que Mademoiselle fut forcée de lui en faire, avec Eu et d'autres encore, pour tirer M. de Lausun de Pignerol. Il restera encore le duché d'Aumale et de grands biens aux enfans de M. du Maine, dont vous leur ferez présent sur la confiscation, sans compter l'immensité de meubles, les maisons et les pierreries, dont vous savez que madame du Maine cacha et emporta pour un million, que la Billarderie découvrit et qu'il rapporta, ce qui, pour le dire en passant, vous montre bien que madame du Maine n'avait perdu ni jugement ni desseins, quoique arrêtée, et que ce million de pierreries n'était pas destiné à la parer dans sa prison. J'appelle cela, ajoutai-je, faire un bon et grand parti aux enfans qui sont innocens, et les mettre seulement hors d'état de devenir criminels. »

M. le duc d'Orléans fut un peu ébranlé de ce plan et des raisons qui le soutenaient. Il raisonna assez dessus avec moi. Mais je n'en conçus pas une meilleure espérance. Ce plan, tout juste, tout sage, tout nécessaire qu'il me paraissait, se trouvait en contradiction avec le naturel du maître et (ce qui bien pis était) avec les vues

et l'intérêt de l'abbé Dubois, et ce valet avait ensorcelé M. le duc d'Orléans. Je ne me trompai pas. Je retrouvai ce prince s'affaiblissant tous les jours sur cette affaire, de sorte que, content d'avoir fait ce que je croyais de mon devoir à tous égards, je ne lui en parlai plus, et le mis ainsi fort à son aise sur les divers et prompts adoucissements qu'il donna par reprises au duc et à la duchesse du Maine jusqu'à leur liberté, et depuis. Je l'avais pourtant fort flatté sur la distribution de leurs charges et gouvernemens, et je lui avais bien déclaré que je ne voulais d'aucun de ces grands morceaux, ni même de leurs cascades, parce que je lui parlais là-dessus sans aucun intérêt.

Je ne songeai donc plus à percer les mystères du complot et des complices que l'abbé Dubois se réservait à lui seul, ni les dépositions des prisonniers, dont le Blanc ne me disait que des riens souvent absurdes, parce qu'il ne lui était pas permis de me dire mieux ; mais, après le retour du duc et de la duchesse du Maine en leur précédent état, je n'eus pas de peine à m'apercevoir, par l'amitié qu'ils ont toujours depuis témoignée à Bellisle et à le Blanc, qu'ils les avaient bien et efficacement servis, même auprès de l'abbé Dubois, dont ils avaient très bien suivi l'esprit et imité la politique. Elle réussit si bien que bientôt, c'est-à-dire au commencement d'avril, madame la Princesse obtint que madame du Maine, qui faisait la malade, fût conduite de Dijon à Châlons-sur-Saône, avec la permission de l'y aller voir.

On sut néanmoins en ce même temps par M. le duc d'Orléans, qui le rendit public, qu'il avait quatre lettres au cardinal Albéroni du duc de Richelieu, dont trois étaient signées de lui, qu'il s'engageait à livrer Bayonne, où son régiment et celui de Saillant étaient en garnison, pour quoi Saillant, qui était du complot, avait été mis à la Bastille, et que le marché du duc de Richelieu était

d'avoir le régiment des gardes. Le rare est que, quatre jours après, ce récit public de M. le duc d'Orléans, auquel il ajouta que, si M. de Richelieu avait quatre têtes, il avait dans sa poche de quoi les faire couper toutes quatre, on donna à M. de Richelieu un de ses valets de chambre, des livres, un trictrac et une basse de viole, qu'il demanda. On se moqua dans le monde avec raison de la belle idée de deux jeunes colonels qui se crurent assez maîtres de leurs régimens, et leurs régimens assez maîtres de Bayonne, pour se figurer de pouvoir livrer cette place. Qui m'aurait dit que, moins de dix ans après, je serais chevalier de l'ordre, en même promotion de huit, avec les deux fils du duc du Maine en princes du sang, M. de Richelieu, Cellamare et d'Alègre, m'aurait bien étonné.

---

## CHAPITRE XXI.

**La duchesse de Berry et Rion. — Conduite de madame de Saint-Simon. — Maladie de madame la duchesse de Berry. — Le curé refuse les sacremens. — M. de Noailles appelé approuve le curé dans son refus. — Grand scandale au Luxembourg. — La Mouchy maîtresse de Rion et d'accord avec lui pour tromper la princesse. — Rion marié secrètement avec la duchesse de Berry. — Elle se rétablit de sa maladie et se voue pour six mois au blanc. — Le prince Clément évêque de Munster. — Mort de madame de Maintenon. — Comment elle vécut à Saint-Cyr.**

**MADAME** la duchesse de Berry vivait à son ordinaire dans le mélange de la plus altière grandeur, et de la bassesse et de la servitude la plus honteuse; des retraites les plus

austères, fréquentes, mais courtes aux Carmélites du faubourg Saint - Germain, et des soupers les plus profanés par la vile compagnie, et la saleté et l'impiété des propos; de la débauche la plus effrontée, et de la plus horrible frayeur du diable et de la mort, lorsqu'elle tomba malade au Luxembourg. Il faut tout dire, puisque cela sert à l'histoire, d'autant plus qu'on ne trouvera dans ces Mémoires aucunes autres galanteries répandues, que celles qui tiennent nécessairement à l'intelligence nécessaire de ce qui s'est passé d'important ou d'intéressant dans le cours des années qu'ils renferment. Madame la duchesse de Berry ne voulait se contraindre sur rien; elle était indignée que le monde osât parler de ce qu'elle-même ne prenait pas la peine de lui cacher, et toutefois elle était désolée de ce que sa conduite était connue. Elle était grosse de Rion, elle s'en cachait tant qu'elle pouvait. Madame de Mouchy était leur commode, quoique les choses à cet égard se passassent tambour battant. Rion et la Mouchy étaient amoureux l'un de l'autre, et vivaient avec toutes sortes de privances et de facilité pour les avoir. Ils se moquaient ensemble de la princesse qui était leur dupe, et de qui ils tiraient de concert tout ce qu'ils pouvaient. En un mot, ils étaient les maîtres d'elle et de sa maison, et l'étaient avec insolence, jusque-là que M. le duc et madame la duchesse d'Orléans qui les connaissaient et les haïssaient, les craignaient et les ménageaient. Madame de Saint-Simon, fort à l'abri de tout cela, extrêmement aimée et respectée de toute la maison, et respectée même de ce couple qui se faisait tant redouter et compter, ne voyait madame la duchesse de Berry que pour les momens de représentation qu'elle arrivait au Luxembourg, dont elle revenait dès qu'elle était finie, et ignorait parfaitement tout ce qui s'y passait, quoiqu'elle en fût parfaitement instruite.



La grossesse vint à terme, et ce terme mal préparé par les soupers continuels fort arrosés de vins et de liqueurs les plus fortes devint orageux et promptement dangereux. Madame de Saint-Simon ne put éviter de s'y rendre assidue dès que le péril parut, mais jamais elle ne céda aux instances de M. le duc et de madame la duchesse d'Orléans et de toute la maison, ni pour y coucher dans l'appartement qu'on lui avait toujours réservé, et où elle ne mit jamais le pied, ni même pour y passer les journées, sous prétexte de venir se reposer chez elle. Elle trouva madame la duchesse de Berry retranchée dans une petite chambre de son appartement, qui avait des dégagemens commodes et hors de portée, et qui que ce fût dans cette chambre que la Mouchy et Rion et une femme ou deux de garde-robe affidées. Le nécessaire au secours avait les dégagemens libres. M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, Madame même n'entraient pas quand ils voulaient, à plus forte raison la dame d'honneur ni les autres dames, la première femme de chambre ni les médecins. Tout cela entraient de fois à autre, mais des instans. Un grand mal de tête ou le besoin de sommeil les faisait souvent prier de vouloir bien ne point entrer, et quand ils entraient de s'en aller après quelques instans. Eux-mêmes, qui ne voyaient que trop de quoi il s'agissait, ne se présentaient pas le plus souvent pour entrer, se contentaient de savoir des nouvelles par madame de Mouchy qui entre-bâillait à peine la porte, et ce manège ridicule qui se passait devant la foule du Luxembourg, du Palais-Royal, et de beaucoup d'autres gens qui, par bienséance ou par curiosité venaient savoir des nouvelles, devint la conversation de tout le monde.

Le danger redoublant, Languet, célèbre curé de Saint-Sulpice, qui déjà s'était rendu assidu, parla des sa-

cremens à M. le duc d'Orléans. La difficulté fut qu'il pût entrer pour les proposer à madame la duchesse de Berry. Mais il s'en trouva bientôt une plus grande. C'est que le curé, en homme instruit de ses devoirs, déclara qu'il ne les administrerait point, ni ne souffrirait qu'ils lui fussent administrés, tant que Rion et madame de Mouchy seraient non-seulement dans sa chambre, mais dans le Luxembourg. Il le fit tout haut, et devant tout le monde, exprès à M. le duc d'Orléans qui en fut moins choqué qu'embarrassé. Il prit le curé à part, et le tint long-temps à tâcher de lui faire goûter quelques tempéramens. Le voyant inflexible, il lui proposa à la fin de s'en rapporter au cardinal de Noailles. Le curé l'accepta sur-le-champ, et promit de déférer à ses ordres comme étant son évêque, pourvu qu'il eût la liberté de lui expliquer ses raisons. L'affaire pressait, et madame la duchesse de Berry se confessait pendant cette dispute à un cordelier son confesseur. M. le duc d'Orléans se flatta sans doute de trouver le diocésain plus flexible que le curé avec lequel il était très opposé de sentiment sur la Constitution, et qui pour la même affaire était si fort entre les mains du régent; s'il l'espéra, il se trompa.

Le cardinal de Noailles arriva; M. le duc d'Orléans le prit à l'écart avec le curé, et la conversation dura plus d'une demi-heure. Comme la déclaration du curé avait été publique, le cardinal archevêque de Paris jugea à propos que la sienne le fût aussi. En se rapprochant tous trois du monde et de la porte de la chambre, le cardinal de Noailles dit tout haut au curé qu'il avait fait très dignement son devoir, qu'il n'en attendait pas moins d'un homme de bien, éclairé comme il l'était, et de son expérience; qu'il le louait de ce qu'il exigeait, avant d'administrer ou de laisser administrer les sacremens à madame la duchesse de Berry; qu'il l'exhortait à ne s'en

pas départir et à ne se laisser pas tromper sur une chose aussi importante, et que s'il avait besoin de quelque chose de plus pour être autorisé, il lui défendait, comme son évêque diocésain et son supérieur, de laisser administrer ou d'administrer lui-même les sacrements à madame la duchesse de Berry, tant que M. de Rion et madame de Mouchy seraient dans la chambre, même dans le Luxembourg, et n'en seraient pas congédiés. On peut juger de l'éclat d'un si indispensable scandale, de l'effet qu'il fit dans cette pièce si remplie, de l'embarras de M. le duc d'Orléans, du bruit que cela fit incontinent partout. Qui que ce soit, pas même les chefs de la Constitution, les plus violens ennemis du cardinal de Noailles, les évêques du plus bel air, les femmes du plus grand monde, les libertins même, pas un seul ne blâma ni le curé ni son archevêque, les uns par savoir les règles ou par n'oser les impugner, le gros et le nombreux par l'horreur de la conduite de madame la duchesse de Berry, et par la haine que son orgueil lui attirait.

Question après entre le régent, le cardinal et le curé, tous trois dans le coin de la porte, qui d'eux porterait cette résolution à madame la duchesse de Berry, qui ne s'attendait à rien moins, et qui toute confessée, comptait à tous momens de voir entrer le saint-sacrement et le recevoir. Après un court colloque, que l'état de la malade pressa, le cardinal et le curé s'éloignèrent un peu tandis que M. le duc d'Orléans se fit entr'ouvrir la porte et appeler madame de Mouchy. Là, toujours la porte entr'ouverte, elle dedans, lui dehors, il lui déclara de quoi il était question. La Mouchy, bien étonnée, encore plus indignée, le prit sur le haut ton, dit ce qu'il lui plut sur son mérite et sur l'affront que des cagots entreprenaient de lui faire et à madame la duchesse de Berry, qui ne le souffrirait et n'y consentirait jamais, et qui la ferait mou-

rir dans l'état où elle était, si on avait l'imprudence et la cruauté de le lui dire. La conclusion pourtant fut que la Mouchy se chargea d'aller dire à madame la duchesse de Berry ce qui était résolu sur les sacremens; on peut juger ce qu'elle y sut ajouter du sien. La réponse négative ne tarda pas à être rendue par la même à M. le duc d'Orléans, en entre-bâillant la porte. Avec une telle commissionnaire, il devait bien s'attendre à la réponse qu'il en reçut. Aussitôt après, il fut la rendre au cardinal et au curé; le curé ayant là son archevêque, et de même avis que lui, se contenta de hausser les épaules. Mais le cardinal dit à M. le duc d'Orléans que madame de Mouchy, l'une des deux personnes indispensables à renvoyer et sans retour, n'était guère propre à faire entendre règle et raison à madame la duchesse de Berry; que c'était à lui, son père, à lui porter cette parole et à la porter à faire le devoir d'une chrétienne, si près de paraître devant Dieu, et le pressa d'aller lui parler. On n'aura pas peine à croire que son éloquence n'y gagna rien. Ce prince craignait trop sa fille et aurait été un faible apôtre avec elle.

Le refus réitéré fit prendre sur-le-champ au cardinal le parti de parler lui-même à madame la duchesse de Berry, accompagné du curé; et comme il voulait s'y acheminer tout de suite, M. le duc d'Orléans, qui n'osa l'en empêcher, mais qui eut peur de quelque révolution subite et dangereuse dans madame sa fille, à l'aspect et au discours des deux pasteurs, le conjura d'attendre qu'on l'eût disposée à les voir. Il alla donc faire un autre colloque dans cette porte qu'il se fit entre-bâiller, dont le succès fut pareil au précédent. Madame la duchesse de Berry se mit en furie, répondit des emportemens contre ces caffards qui abusaient de son état et de leur caractère pour la déshonorer par un éclat inouï, et n'épargna

pas M. son père de sa sottise et de sa faiblesse de le souffrir. Qui l'aurait crue on aurait fait sauter le degré au cardinal et au curé. M. le duc d'Orléans revint à eux fort petit et fort en peine, et qui ne savait que faire entre sa fille et eux. Il leur dit qu'elle était si faible et si souffrante qu'il fallait qu'ils différassent, et les entretint comme il put. L'attention et la curiosité de tout ce grand monde qui remplissait cette pièce était extrême ; on sut enfin ce détail par-ci par-là, et tout de suite après dans la journée. Madame de Saint-Simon, avec quelques dames de madame la duchesse de Berry, et quelques autres qui étaient venues savoir des nouvelles, était assise dans une embrasure de fenêtre, un peu au loin, qui voyait tout ce manège, et qui de temps en temps était instruite de ce qui se passait.

Le cardinal de Noailles demeura plus de deux heures avec M. le duc d'Orléans, desquels à la fin le monde principal se rapprocha. Le cardinal voyant enfin qu'il ne pouvait entrer dans la chambre, sans une sorte de violence et fort contraire à la persuasion, trouva indécent d'attendre inutilement davantage. En s'en allant il réitéra ses ordres au curé, et lui recommanda de veiller à n'être point trompé sur les sacremens qu'on tenterait peut-être d'administrer clandestinement. Il s'approcha ensuite de madame de Saint-Simon, la prit en particulier, lui conta ce qui s'était passé, s'en affligea avec elle et de tout l'éclat qu'il n'avait pu éviter. M. le duc d'Orléans se hâta d'annoncer à madame sa fille le départ du cardinal, dont lui-même se trouva fort soulagé. Mais en sortant de la chambre, il fut étonné de trouver le curé collé tout près de la porte, et encore plus de la déclaration qu'il lui fit que c'était là le poste qu'il avait pris et dont rien ne le ferait sortir, parce qu'il ne voulait pas être trompé sur les sacremens. En effet, il y demeura ferme quatre jours,



et les nuits de même, excepté de courts intervalles pour la nourriture et quelque repos qu'il allait prendre chez lui, fort près du Luxembourg, et laissait en son poste deux prêtres jusqu'à son retour; enfin, le danger passé, il leva le siège.

Madame la duchesse de Berry, bien accouchée d'une fille, n'eut plus qu'à se rétablir, mais dans un emportement égal contre le curé et contre le cardinal de Noailles auxquels elle ne l'a jamais pardonné, et fut de plus en plus ensorcelée des deux amans qui se moquaient d'elle, et qui ne lui étaient attachés que pour leur fortune et leur intérêt, qui restèrent encore du temps enfermés avec elle sans voir M. et madame la duchesse d'Orléans qu'à peine et des momens, Madame de même, mais qui, excepté les premiers jours, n'y allait presque point.

Madame la duchesse de Berry ne se voulait pas montrer à qui que ce fût en couche, ni se contraindre là-dessus pour personne. Personne aussi, à commencer par madame de Saint-Simon, n'eut d'empressement à la voir, parce que personne n'ignorait ce qui tenait la porte close. Madame de Saint-Simon la vit pourtant des instans, mais c'était toujours madame la duchesse de Berry qui lui mandait d'entrer, sans que madame de Saint-Simon lui en eût fait rien dire, ni qu'elle s'y fût présentée; elle y demeurait des momens, prenait pour bon ce que madame la duchesse de Berry lui disait de sa santé, et se retirait au plus vite.

Rion, comme on l'a dit, cadet de Gascogne qui n'avait rien, quoique de bonne maison, était petit-fils d'une sœur du duc de Lausun, dont les aventures avec Mademoiselle, qui voulut l'épouser, ne sont ignorées de personne. Cette parité de son neveu et de lui leur mit en tête le même mariage. Cette pensée délectait l'oncle qui se croyait revivre en la personne de son neveu, et qui le conduisait

dans cette trame. L'empire absolu qu'il avait usurpé sur cette impérieuse princesse, à qui, de propos délibéré, il faisait chaque jour essayer des caprices qui lui ôtaient jusqu'à la moindre liberté, et des humeurs brutales qui la faisaient pleurer tous les jours et plus d'une fois, le danger qu'elle avait couru dans sa couche, l'horreur de l'éclat où elle s'était vue entre les derniers sacremens, et la rupture entière avec ce dont elle était affolée, la peur du diable qui la mettait hors d'elle-même au moindre coup de tonnerre, qu'elle n'avait jamais craint jusque alors, enhardirent l'oncle et le neveu. C'était l'oncle qui avait conseillé à son neveu de traiter sa princesse comme il avait lui-même traité Mademoiselle. Sa maxime était que les Bourbons voulaient être rudoyés et menés le bâton haut, sans quoi on ne pouvait se conserver sur eux aucun empire. Rion, maître du cœur de la Mouchy, qui l'était de l'esprit de leur princesse, lui fut d'un merveilleux usage à son dessein. Tous deux y trouvaient leur compte. Ils avaient tremblé de l'éclat qui venait d'arriver sur eux, dont l'occasion pouvait revenir encore et les perdre. La peur du diable et des réflexions pouvaient à la fin produire le même effet, au lieu que Rion n'avait plus rien à craindre et n'avait qu'à jouir de la plus incompréhensible fortune en réussissant à épouser, et la Mouchy à se tout promettre d'une union où elle aurait tant de part et tous deux sûrs de se posséder l'un l'autre, sans appréhender rien pour leurs secrets plaisirs. Je m'en tiens ici à cette préparation de scène, qui commença au plus tard à l'époque de cette maladie et de l'éclat dont on vient de parler. Il n'est pas temps encore d'en dire davantage.

Madame la duchesse de Berry, infiniment peinée de la façon dont tout le monde, jusqu'au peuple, avait pris sa maladie et ce qui s'y était passé, crut regagner quelque

chose en faisant rouvrir au public les portes du jardin du Luxembourg, qu'elle avait fait fermer il y avait longtemps. On en fut bien aise : on en profita ; mais ce fut tout. Elle se voua aussi au blanc pour six mois. Ce vœu fit un peu rire le monde. Il survint quelques piques avec le marquis de la Rochefoucauld, qui remit sa place de capitaine des gardes, que madame la duchesse de Berry donna au comte d'Uzès, car pourvu qu'elle eût des noms elle n'en cherchait pas davantage.

Canillac et le marquis de Brancas, qui avaient des expectatives de conseillers d'état, obtinrent, en attendant les places, d'en faire les fonctions avec les appointemens.

Le prince Clément fut élu évêque de Munster, au lieu de son frère, mort à Rome, et aussitôt après de Paderborn. Le pape donna au cardinal Albano, son neveu, la charge de camerlingue, vacante par la mort du cardinal Spinola.

Le duc d'Albret, qui avait épousé une fille de feu M. et madame de Barbésieux, malgré toute la famille, et avait plaidé fortement là-dessus au parlement, puis au conseil de régence, refit son mariage suivant l'arrêt de ce conseil. Il épousa donc une seconde fois sa femme chez Caumartin, conseiller d'état, dont le frère évêque de Vannes, leur donna à minuit la bénédiction nuptiale dans la chapelle de la maison. Si on savait et si on se souciait en l'autre monde de ce qui se passe en celui-ci, je pense que M. de Turenne et M. de Louvois seraient tous deux bien étonnés.

Le samedi au soir 15 avril, veille de la Quasimodo, mourut à Saint-Cyr la célèbre et fatale madame de Maintenon. Quel bruit cet événement en Europe, s'il fût arrivé quelques années plus tôt ! on l'ignora peut-être à Versailles, qui en est si proche ; à peine en parla-t-on à Paris. On s'est tant étendu sur cette femme trop et si mal-

heureusement fameuse, à l'occasion de la mort du roi, qu'il ne reste rien à en dire que depuis cette époque. Elle a tant, si puissamment et si funestement figuré pendant trente-cinq années, sans la moindre lacune, que tout, jusqu'à ses dernières années de retraite, en est curieux.

Elle se retira à Saint-Cyr au moment même de la mort du roi, et eut le bon sens de s'y réputer morte au monde, et de n'avoir jamais mis le pied hors de la clôture de cette maison. Elle ne voulut y voir personne du dehors sans exception, que du très petit nombre dont on va parler, rien demander, ni recommander à personne, ni se mêler de rien où son nom pût être mêlé. Madame de Quailus, madame de Dangeau, madame de Lévi étaient admises, mais peu souvent, les deux dernières encore plus rarement, à dîner. Le cardinal de Rohan la voyait toutes les semaines, le duc du Maine aussi, et passait trois et quatre heures avec elle tête à tête. Tout lui riait quand on le lui annonçait. Elle embrassait son *mignon* avec la dernière tendresse, quoiqu'il puât bien fort, car elle l'appelait toujours ainsi. Assez souvent venait le duc de Noailles, dont elle paraissait se soucier médiocrement, de sa femme encore moins, quoique sa propre nièce, qui y allait fort rarement et d'un air contraint, et mal volontiers; aussi la réception était pareille; le maréchal de Villeroy, tant qu'il en pouvait prendre le temps et toujours avec grand accueil; presque point le cardinal de Bissy; quelques évêques obscurs et fanatiques quelquefois; assez souvent l'archevêque de Rouen, Aubigny; Bloin de temps en temps; et l'évêque de Chartres, Merinville, diocésain et supérieur de la maison.

Une fois la semaine, quand la reine d'Angleterre était à Saint-Germain, elle allait dîner avec elle, mais de Chaillot, où elle passait des temps considérables, elle n'y allait pas. Elles avaient chacune leur fauteuil égal, vis-à-

vis l'une de l'autre. A l'heure du dîner, on mettait une table entre elles deux, leur couvert, les premiers plats et une cloche. C'étaient les jeunes demoiselles de la chambre qui faisaient tout ce ménage, et qui leur servaient à boire, des assiettes et un nouveau service quand la cloche les appelait; la reine leur témoignait toujours quelque bonté. Le repas fini, elles desservaient et ôtaient tout de la chambre, puis apportaient et rapportaient le café. La reine y passait deux ou trois heures tête à tête, puis elles s'embrassaient; madame de Maintenon faisait trois ou quatre pas, en la recevant et en la conduisant; les demoiselles, qui étaient dans l'antichambre, l'accompagnaient à son carrosse, et l'aimaient fort, parce qu'elle leur était fort gracieuse.

Elles étaient charmées surtout du cardinal de Rohan, qui ne venait jamais les mains vides, et qui leur apportait des pâtisseries et des bonbons de quoi les régaler plusieurs jours. Ces bagatelles faisaient plaisir à madame de Maintenon. Il est pourtant vrai qu'avec ce peu de visites, qui ne se hasardaient point qu'elle n'en marquât le jour et l'heure qu'on envoyait lui demander, excepté son *mignon*, toujours reçu à bras ouverts, il arrivait rarement des journées où elle n'eût personne. Ces temps-là et les vides des matinées étaient remplis par beaucoup de lettres qu'elle recevait et de réponses qu'elle faisait, presque toutes à des supérieurs de communautés, de prêtres ou de séminaires, à des abbesses, même à de simples religieuses; car le goût de direction surnagea toujours à tout, et comme elle écrivait singulièrement bien et facilement, elle se plaisait à dicter ses lettres. Tous ces détails, je les ai sus de madame de Tibouville, qui était Rochechouart, sans aucun bien, et mise enfant à Saint-Cyr.

Madame de Maintenon, outre ses femmes de chambre, car nul homme de ses gens n'entrait dans la clôture,



avait deux, quelquefois trois anciennes demoiselles et six jeunes pour être de sa chambre, dont, vieilles et jeunes, elle changeait quelquefois. Mademoiselle de Rochecouart fut une des jeunes; elle la prit en amitié, et autant en une sorte de petite confiance que son âge le pouvait permettre; et comme elle lui trouvait de l'esprit et la main bonne, c'était à elle qu'elle dictait toujours. Elle n'est sortie de Saint-Cyr qu'après la mort de madame de Maintenon qu'elle a toujours fort regrettée, quoiqu'elle ne lui ait rien donné. Le mariage que son total manquement de bien fit faire pour elle à d'Antin, qui l'eut toujours chez lui depuis sa sortie de Saint-Cyr, ne fut pas heureux. Tibouville mangea son bien à ne rien faire, quoique très considérable, vendit son régiment dès que la guerre pointa, et se conduisit de façon que sa femme n'eut de ressource qu'à se retirer chez l'évêque d'Evreux, son frère. La maison de campagne de l'évêché d'Evreux n'est qu'à cinq petites lieues de la Ferté; nous voisinions continuellement, et ils passaient souvent des mois entiers à la Ferté. Ce détail est peu intéressant; mais ce que je n'ai pas vu ou manié moi-même, je veux citer comment je le sais, et d'où je l'ai pris.

Madame de Maintenon, comme à la cour, se levait matin et se couchait de bonne heure. Ses prières duraient long-temps; elle lisait aussi elle-même des livres de piété, quelquefois elle se faisait lire quelque peu d'histoire par ces jeunes filles, et se plaisait à les faire raisonner dessus et à les instruire. Elle entendait la messe d'une tribune tout contre sa chambre, souvent quelques offices, très rarement dans le chœur. Elle communiait, non comme le dit Dangeau dans ses mémoires, ni tous les deux jours, ni à minuit, mais deux fois la semaine, ordinairement entre sept et huit heures du matin, puis revenait dans sa tribune, où ces jours-là elle demeurait long-temps.

Son dîner était simple mais délicat et recherché dans sa simplicité, et très abondant en tout. Le duc de Noailles, après Mornay et Bloin ne la laissaient pas manquer de gibier de Saint-Germain et de Versailles, ni les bâtimens de fruits. Quand elle n'avait point de dames de dehors, elle mangeait seule, servie par ces demoiselles de sa chambre, dont elle faisait mettre quelques-unes à table trois ou quatre fois l'an tout au plus. Mademoiselle d'Aumale, qui était vieille, et qu'elle avait eue longtemps à la cour, n'était pas de ce côté la plus distinguée. Il y avait un souper neuf pour cette mademoiselle d'Aumale et pour les demoiselles de la chambre, dont elle était comme la gouvernante. Madame de Maintenon ne prenait rien le soir; quelquefois dans les forts beaux jours sans vent elle se promenait un peu dans le jardin. -

Elle nommait toutes les supérieures, première et subalternes, et toutes les officières. On lui rendait un compte succinct du courant; mais, de tout ce qui était au-delà, la première supérieure prenait ses ordres. Elle était madame tout court dans la maison; où tout était en sa main, et, quoiqu'elle eût des manières honnêtes et douces avec les dames de Saint-Cyr, et de bonté avec les demoiselles, toutes tremblaient devant elle. Il était infiniment rare qu'elle en vît d'autres que les supérieures et les officières, encore n'était-ce que lorsqu'elle en envoyait chercher, ou, encore plus rarement, quand quelqu'une se hasardait de lui faire demander une audience, qu'elle ne refusait pas. La première supérieure venait chez elle quand elle voulait, mais sans en abuser; elle lui rendait compte de tout et recevait ses ordres sur tout. Madame de Maintenon ne voyait guère qu'elle. Jamais abbesse, fille de France, comme il y en a eu autrefois, n'a été si absolue, si ponctuellement obéie, si crainte, si respectée, et, avec

cela, elle était aimée de presque tout ce qui était enfermé dans Saint-Cyr. Les prêtres du dehors étaient dans la même soumission et dans la même dépendance. Jamais, devant ses demoiselles, elle ne parlait de rien qui pût approcher du gouvernement ni de la cour, assez souvent du feu roi avec éloge, mais sans enfoncer rien, et ne parlant jamais des intrigues, des cabales, ni des affaires.

On a vu que lorsque, après la déclaration de la régence, M. le duc d'Orléans alla voir madame de Maintenon à Saint-Cyr, elle ne lui demanda quoi que ce soit, que sa protection pour cette maison. Il l'assura, elle, madame de Maintenon, que les 4,000 livres que le feu roi lui donnait tous les mois lui seraient payées de même avec exactitude chaque premier jour des mois, et cela fut toujours très ponctuellement exécuté. Ainsi, elle avait du roi 48,000 livres de pension. Je ne sais même si elle n'avait pas conservé celle de gouvernante des enfans du roi et de madame de Montespan, quelque autre qu'elle avait dans ce temps-là, et les appointemens de seconde dame d'atour de madame la dauphine Bavière, comme la maréchale de Rochefort, première dame d'atour de la même, conservait encore les siens, et comme la duchesse d'Arpajon, dame d'honneur, avait touché les siens tant qu'elle avait vécu, depuis la mort de madame la dauphine Bavière. Outre cela, madame de Maintenon jouissait de la terre de Maintenon et de quelques autres biens. Saint-Cyr, par sa fondation, était chargé, en cas qu'elle s'y retirât, de la loger, elle et tous ses domestiques et équipages, et de les nourrir, gens et chevaux, tant qu'elle en voudrait avoir, pour rien, aux dépens de la maison, ce qui fut fidèlement exécuté jusqu'aux bois, charbon, bougie, chandelle, en un mot, sans que, pour elle, ni pour pas un de ses gens ni chevaux, il lui en coûtât un sou, en aucune sorte que ce puisse être, que

pour l'habillement de sa personne et de sa livrée. Elle avait au dehors un maître-d'hôtel, un valet de chambre, des gens pour l'office et la cuisine, un carrosse, un attelage de sept ou huit chevaux, et un ou deux de selle, et, au dedans, mademoiselle d'Aumale et ses femmes de chambre, et les demoiselles dont on a parlé, mais qui étaient de Saint-Cyr: toute sa dépense n'était donc qu'en bonnes œuvres et en gages de ses domestiques.

J'ai souvent admiré que les maréchaux d'Harcourt, si intrinsèquement liés avec elle, Tallard, Villars qui lui devait tant, madame du Maine et ses enfans pour qui elle avait fait fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines, le prince de Rohan et tant d'autres ne l'aient jamais vue.

La chute du duc du Maine au lit de justice des Tuileries lui donna le premier coup de mort. Ce n'est pas trop présumer que de se persuader qu'elle était bien instruite des mesures et des desseins de ce mignon, et que cette espérance l'ait soutenue; mais quand elle le vit arrêté, elle succomba; la fièvre continue la prit, et elle mourut à quatre-vingt-trois ans, avec toute sa tête et tout son esprit.

Les regrets de sa perte, qui ne furent pas universels dans Saint-Cyr, n'en passèrent guère les murailles. Je n'ai su qu'Aubigny, archevêque de Rouen, son prétendu cousin, qui fut assez sot pour en mourir. Il fut tellement saisi de cette perte qu'il en tomba malade et la suivit bientôt. Besons, archevêque de Bordeaux, passa à Rouen, et Argenson, archevêque d'Embrun, frère du garde des sceaux, passa à l'archevêché de Bordeaux.

---

---

## CHAPITRE XXII.

Erection des grands officiers de Saint-Louis à l'instar de ceux de l'ordre du Saint - Esprit. — Nouveaux réglemens sur l'ordre de Saint-Louis, et leurs inconvéniens. — Extraction, caractère et fortune des Monti. — Laval à la Bastille. — Cellamare arrive en Espagne et est fait vice-roi de Navarre. — Curieux baptême. — L'abbesse de Chelles se démet et se retire. — Madame d'Orléans lui succède et se retire aussi. — Leur caractère. — Réduction des monnaies. — On élargit le quai du Louvre. — Guichet, place et fontaine du Palais-Royal. — Tentatives peu heureuses sur l'Ecosse. — Tyrannie des Anglais sur les mers. — Cilly prend le port du Passage et y brûle toute la flotte espagnole. — La liberté rendue aux confidens les plus intimes du duc et de la duchesse du Maine. — Merveilles du Mississipi. — Offre que me fait le régent. — Mon refus. — J'accepte le remboursement d'anciennes créances de mon père. — Blamont devient l'espion du régent. — Pécoil. — Etrange mort d'un avare. — Digne refus, et belle et sainte retraite de l'abbé Vitteman. — Sa prédiction sur l'abbé Fleury.

M. le duc d'Orléans fit ériger des officiers de l'ordre de Saint-Louis presque à l'instar de celui du Saint-Esprit, avec des appointemens et des marques, moyennant finance à proportion. Le garde des sceaux fut chancelier et garde des sceaux de cet ordre ; le Blanc, prévôt et maître des cérémonies ; Armenonville, en rapé ; et Morville son fils, en titre de greffier. Bientôt après, le garde des sceaux, conservant les marques, fit passer sa charge à son second fils, dont l'aîné eut le rapé. Tous ceux-là portèrent le grand cordon rouge et la croix brodée d'or, cousue sur leurs habits. Trois gros trésoriers de la ma-



rine et de l'extraordinaire des guerres furent trésoriers de l'ordre et portèrent le grand cordon rouge comme les commandeurs, mais non la croix brodée sur leurs habits, comme les grand'croix et comme les trois principales charges, ci-devant dites. D'autres gens moindres, la plupart des bureaux, eurent les autres petites charges avec la croix à la boutonnière, comme les simples chevaliers. Bientôt après il fut réglé, au conseil de régence, que les rachats qui revenaient au roi seraient affectés par un édit enregistré à l'ordre de Saint-Louis, et que les grand'croix commandeurs et même les chevaliers de Saint-Louis qui avaient des pensions sur cet ordre les perdraient s'ils devenaient chevaliers du Saint-Esprit.

Ces deux réglemens passèrent : le premier en forme, l'autre par l'usage, malgré leurs inconvéniens. Celui du premier regardait essentiellement tout le monde, parce qu'il ôtait au roi la liberté de remettre les rachats qui lui étaient dus, et à ses sujets de toute qualité une gratification qui s'accordait aisément pour peu que les débiteurs de ces rachats fussent gracieux par leurs services ou par leur considération ; le second, parce que le cordon bleu ne valant que 1,000 écus ; et les grand'croix, les unes 6,000 livres, les autres 8,000 livres ; les commanderies, les unes 4,000 livres, les autres 6,000 livres ; et les pensions des chevaliers, plusieurs de 1,000 livres, de 1,500 livres et de 2,000 livres, il se pouvait trouver parmi tous ceux-là des maréchaux de France et d'autres à être chevaliers du Saint-Esprit, mais pauvres, qui perdraient, à devenir chevaliers du Saint-Esprit, un revenu qui faisait toute leur aisance, comme il arriva en effet. Il fut réglé aussi qu'ils demeureraient par simple honneur ce qu'ils étaient dans l'ordre de Saint-Louis, et que leurs pensions seraient distribuées en détail dans le même ordre. Au moins

eût-il mieux valu rendre vacant ce qu'ils y étaient, pour faire en leur place d'autres grand'croix et d'autres commandeurs, puisque, recevant l'ordre du Saint-Esprit, ils quittaient la croix d'or brodée sur leurs habits pour y porter celle d'argent du Saint-Esprit, et tous le grand cordon rouge, et ne gardaient que le petit ruban rouge et la petite croix de Saint-Louis attachés au bas du cordon bleu. On fut encore choqué de voir des hommes de robe et des gens de plume et de finance porter, pour de l'argent, des marques précisément militaires et des croix sur eux et à leurs armes (car qui n'a pas des armes aujourd'hui?) sur lesquelles on voyait écrites ces paroles en lettres d'or : *Præmium bellicæ virtutis*.

Monti, dont il a souvent été parlé ici dans ce qui y a été copié de M. de Torcy sur les affaires étrangères, eut ordre, par une lettre de cachet, de sortir incessamment du royaume, et défense en même temps d'aller en Espagne. Il était colonel réformé, et comme il avait de l'esprit et du sens, il était bien reçu dans les meilleures compagnies, et avec cela fort honnête homme quoique ami intime d'Albéroni. Il était pauvre et de Bologne, où il avait plusieurs frères et un à Rome, fort distingué dans la prélature, qui à la fin est devenu cardinal. Il y a deux familles Monti, qui ne sont point parentes : l'une ancienne et fort noble, l'autre qui n'est ni l'un ni l'autre, dont était celui dont il s'agit ici. Son mérite, et des hasards qui dépassent de beaucoup le temps de ces Mémoires, lui procurèrent des emplois fort importants au-dehors et un très principal lors de la seconde catastrophe du roi Stanislas en Pologne, dont il s'acquitta très judicieusement. Il y avait la disposition de grandes sommes fournies par la France, dont il rapporta plus d'un million, qu'il pouvait aisément s'approprier sans qu'on en pût avoir nulle connaissance. Le ministère même fut très agréablement

surpris de revoir ce million, auquel il était bien loin de s'attendre. Monti, qui avait déjà le régiment Royal-Italien, fut fait chevalier de l'ordre, mais ce fut tout. On le laissa mourir de faim, et il en mourut en effet peu après, quoique en grande considération et en grande estime. Le ministère lui parlait même quelquefois des affaires. Il était encore dans la force de l'âge quand il mourut de déplaisir de sa misère, et n'avait point été marié. Il fut fort regretté et mérita de l'être.

M. de Laval, dit *la Mentonnière*, d'une blessure qu'il avait reçue au menton, qui lui en faisait porter une par besoin ou pour se faire remarquer, fut mis à la Bastille. Cette détention renouvela très vivement et d'une façon marquée les alarmes de ceux qui ne se sentaient pas nets de l'affaire de Cellamare et du duc du Maine. Il venait d'attraper une pension, et il se trouva à la fin qu'il était une clef de meute et le plus coupable de tous, sans qu'il lui en soit rien arrivé qu'une courte prison. C'est le même Laval dont il a été parlé à propos de la prétendue noblesse et de l'effronterie de ses mensonges en confondant hardiment les Laval-Montfort avec les Laval-Montmorency dont il était, et neveu paternel de la duchesse de Roquelaure.

Peu de temps après le prince de Cellamare, conduit par du Libois, gentilhomme ordinaire du roi, qui ne l'avait point quitté depuis le jour qu'il fut arrêté à Paris, arriva à la frontière et passa en Espagne. Il fut aussitôt déclaré vice-roi de Navarre, et comme son père était mort il prit tout-à-fait le nom du duc de Giovenazzo, auquel on n'avait pu s'accoutumer en France par l'usage de l'y avoir toujours appelé prince de Cellamare.

Je ne puis passer sous silence une bagatelle de soi très peu intéressante, mais parfaitement ridicule, pour ne rien dire de pis. On obtint 1,000 écus de pension pour

Marton, fils de Blansac, et colonel du régiment de Conti. Il avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Quand il fallut lui expédier sa pension, point de nom de baptême. On chercha, il se trouva qu'il avait été ondoyé tout au plus. On suppléa donc les cérémonies pour lui donner un nom. On le dispensa de l'habit blanc; il fut tenu par M. le prince de Conti et madame la duchesse de Sully.

Madame d'Orléans, religieuse professe à Chelles par fantaisie, humeur et enfance, ne put durer qu'en régnant où elle était venue pour obéir. L'abbesse, fille de beaucoup de mérite, sœur du maréchal de Villars, se lassa bientôt d'une lutte où Dieu et les hommes étaient pour elle, mais qui lui était devenue insupportable, et qui troublait toute la paix et la régularité de sa maison. Elle ne songea donc qu'à céder et à avoir de quoi vivre ailleurs. Elle obtint 12,000 livres de pension du roi, vint à Paris loger chez son frère en attendant un appartement dans un couvent. Elle le trouva chez les Bénédictines du Cherche-Midi, près la Croix-Rouge; elle s'y retira, elle y vécut plusieurs années faisant l'exemple et les délices de la maison, et y est enfin morte fort regrettée. Pour achever de suite une matière qui ne vaut pas la peine d'être reprise, et dont la fin passe les bornes du temps de ces Mémoires, la princesse qui lui succéda se lassa bientôt de sa place. Tantôt austère à l'excès, tantôt n'ayant de religieuse que l'habit, musicienne, chirurgienne, théologienne, directrice, et tout cela par sauts et par bonds, mais avec beaucoup d'esprit, toujours fatiguée et dégoûtée de ses diverses situations, incapable de persévérer en aucune, aspirant à d'autres règles et plus encore à la liberté, mais sans vouloir quitter son état de religieuse, elle se procura enfin la permission de se démettre et de faire nommer à sa place une de ses meilleures amies de la maison, dans

laquelle néanmoins elle ne put durer long-temps. Elle vint donc s'établir pour toujours dans un bel appartement du couvent des Bénédictines de la Madeleine de Tresnel, auprès duquel madame la duchesse d'Orléans, qui avait quitté Montmartre, s'était fait un établissement magnifique et délicieux, avec une entrée dans la maison, où elle allait passer les bonnes fêtes et quelquefois se promener. Madame de Chelles peu-à-peu reprit la dévotion et la régularité, et, quoique en princesse, mena une vie qui édifia toujours de plus en plus jusqu'à sa mort, qui n'arriva que plusieurs années après dans la même maison sans en être sortie.

On diminua les espèces par un arrêt du conseil. On commença aussi le très nécessaire élargissement du quai le long du vieux Louvre, et d'accommoder la place du Palais-Royal en symétrie d'architecture en face, avec une fontaine et un grand réservoir. Je fis tout ce que je pus auprès de M. le duc d'Orléans pour faire changer le guichet du Louvre, le mettre vis-à-vis la rue Saint-Nicaise, et le faire de la largeur de cette rue, sans avoir pu, en faveur d'une telle commodité pour un passage qui fait la communication d'une partie de Paris, surmonter la rare considération du régent pour Launay, fameux et très riche orfèvre du roi, qui était logé dans l'emplacement de ce guichet, et qu'il aurait fallu déranger et loger ailleurs.

Le chevalier de Saint-Georges avait été très bien reçu en Espagne. Albéroni, enragé contre l'Angleterre, et qui n'avait de ressource qu'à y jeter des troubles, fit équiper une flotte; mais, à peine fut-elle en mer qu'une tempête la dispersa et la maltraita fort. Cependant les lords maréchal Tullibaldine et Seaford, partis du port du Passage sur des frégates avec beaucoup d'armes, étaient heureusement arrivés en Ecosse.



Ce port du Passage qu'Albéroni avait entrepris de fortifier et où il avait le dépôt principal de construction pour l'Océan, était le point secret de la jalousie de l'Angleterre depuis que ce cardinal s'était sérieusement appliqué à rétablir la marine d'Espagne. Les Anglais ne voulaient souffrir de marine à aucune puissance de l'Europe. Ils étaient venus à bout par l'intérêt de l'abbé Dubois d'obtenir formellement qu'il ne s'en formât point en France, et qu'on y laissât tomber le peu qui en restait. La ruine de la flotte d'Espagne par une anglaise très supérieure avait été l'objet du secours de Naples et de Sicile pour le moins autant que l'attachement aux intérêts de l'empereur; et la guerre déclarée à l'Espagne en conséquence de la quadruple alliance avait en point de vue principal la destruction de la marine d'Espagne renaissante au Passage. L'union de l'Angleterre avec la Hollande n'empêchait pas cette couronne d'abuser de sa supériorité sur la république, et de lui donner souvent des occasions de plaintes sur le trouble de ses navigations et de son commerce, et les plus clairvoyans de ces pays de liberté sentaient le poids de cette alliance léonine, et que, si l'Angleterre avait jamais autant de moyens que de volonté, elle ne traiterait pas mieux leur marine, pour en avoir seule en Europe, et c'est ce qui avait rendu les Hollandais si rétifs à la quadruple alliance dans laquelle ils n'étaient enfin entrés qu'après coup, malgré eux et faiblement, parce qu'ils étaient fâchés de la destruction de la marine renaissante de l'Espagne, à quoi ils voyaient que tout tendait principalement. En effet, dès que Cilly se fut emparé de quelques petits forts sur la Bidassoa, il marcha secrètement et brusquement au port du Passage, le prit et les forts commencés pour le défendre, brûla six vaisseaux qui étaient sur les chantiers, un amas immense d'autres bois et de toutes les choses nécessaires aux con-

structions et n'y laissa chose quelconque dont on pût faire le moindre usage. Ce coup fit exulter l'Angleterre, et fixa la certitude du chapeau sur la tête de Dubois. Il montra une joie odieuse de cette funeste expédition, et toute la France une douleur dont personne ne se contraignit, et qui embarrassa le régent pendant quelques jours. Le grand but se trouvant rempli, on se soucia médiocrement depuis des expéditions militaires sur la frontière d'Espagne. Dans cette satisfaction anglaise et si peu française de l'abbé Dubois et de son maître, mademoiselle de Montauban fut attachée à madame du Maine, le fils de Malézieu, Davisart et l'avocat Bargetton, qui étaient à la Bastille, furent mis en pleine liberté, quoique Saillant, en sortant de cette prison, eût été exilé chez son père en Auvergne.

Law faisait toujours merveilles avec son Mississipi. On avait fait comme une langue pour entendre ce manège et pour savoir s'y conduire, que je n'entreprendrai pas d'expliquer, non plus que les autres opérations de finances. C'était à qui aurait du Mississipi. Il s'y faisait presque tout-à-coup des fortunes immenses. Law, assiégé chez lui de supplians et de soupirans, voyait forcer sa porte, entrer du jardin par les fenêtres, tomber dans son cabinet par sa cheminée. On ne parlait que par millions. Law, qui, comme je l'ai dit, venait chez moi tous les mardis entre onze heures et midi, m'avait souvent pressé d'en recevoir sans qu'il m'en coûtât rien, et de le gouverner sans que je m'en mêlasse pour me valoir plusieurs millions. Tant de gens de toute espèce y en avaient gagné plusieurs par leur seule industrie, qu'il n'était pas douteux que Law ne m'en fît gagner encore plus et plus rapidement; mais je ne voulus jamais m'y prêter. Law s'adressa à madame de Saint-Simon, qu'il trouva aussi inflexible. Enrichir pour enrichir, il eût bien mieux aimé m'enrichir que tant

d'autres, et m'attacher nécessairement à lui par cet intérêt dans la situation où il me voyait auprès du régent. Il lui en parla donc pour essayer de me vaincre par cette autorité. Le régent m'en parla plus d'une fois : j'éludai toujours.

Enfin, un jour qu'il m'avait donné rendez-vous à Saint-Cloud, où il était allé travailler pour s'y promener après, étant tous deux assis sur la balustrade de l'orangerie qui couvre la descente dans le bois des Goulottes, il me parla encore du Mississippi, et me pressa infiniment d'en recevoir de Law; plus je résistai, plus il me pressa, plus il s'étendit en raisonnemens; à la fin il se fâcha, et me dit que c'était être trop glorieux aussi, parmi tant de gens de ma qualité et de ma dignité qui couraient après, de refuser obstinément ce que le roi me voulait donner, au nom duquel tout se faisait. Je lui répondis que cette conduite serait d'un sot et d'un impertinent encore plus que d'un glorieux; que ce n'était pas aussi la mienne; que puisqu'il me pressait tant, je lui dirais donc mes raisons; qu'elles étaient que, depuis la fable du roi Midas, je n'avais lu nulle part, et encore moins vu, que personne eût la faculté de convertir en or tout ce qu'il touchait; que je ne croyais pas aussi que cette vertu fût donnée à Law, mais que je pensais que tout son savoir était un savant jeu, un habile et nouveau tour de passe-passe, qui mettait le bien de Pierre dans la poche de Jean, et qui n'enrichissait les uns que des dépouilles des autres; que tôt ou tard cela tarirait, le jeu se verrait à découvert, qu'une infinité de gens demeureraient ruinés, que je sentais toute la difficulté, souvent l'impossibilité des restitutions, et de plus à qui restituer cette sorte de gain; que j'abhorrais le bien d'autrui, et que pour rien je ne m'en voulais charger, même d'équivoque.

M. le duc d'Orléans ne sut trop que me répondre, mais néanmoins, parlant, rebattant et mécontent, revenant toujours à son idée de refuser les bienfaits du roi. L'impatience heureusement me prit : je lui dis que j'étais si éloigné de cette folie que je lui ferais une proposition dont je ne lui aurais jamais parlé sans tout ce qu'il me disait, et dont non-seulement je ne m'étais pas avisé, mais, comme il était vrai, qui me tombait en ce moment dans l'esprit pour la première fois. Je lui expliquai ce qu'autrefois je lui avais conté dans nos conversations inutiles des dépenses qui avaient ruiné mon père à la défense de Blaye contre le parti de M. le Prince, à y être bloqué dix-huit mois, à avoir payé la garnison, fourni des vivres, fait fondre du canon, muni la place, entretenu dedans cinq cents gentilshommes qu'il y avait ramassés, et fait plusieurs dépenses pour la conserver au roi sans rien prendre sur le pays, et n'ayant tiré que du sien ; qu'après les troubles on lui avait expédié pour 500,000 livres d'ordonnances dont il n'avait jamais eu un sou, et dont M. Fouquet allait entrer en paiement lorsqu'il fut arrêté. Je dis après à M. le duc d'Orléans que s'il voulait entrer dans la perte de cette somme et dans celle d'un si long temps sans en rien toucher, tandis que mon père et moi portions, pour ce service essentiel rendu au roi, bien plus que la somme, et de plus les intérêts tous les ans depuis, ce serait une justice que je tiendrais à grande grâce, et que je recevrais avec beaucoup de reconnaissance, en lui rapportant mes ordonnances à mesure des paiemens pour être brûlées devant lui. M. le duc d'Orléans le voulut bien : il en parla dès le lendemain à Law; mes billets et ordonnances furent peu-à-peu brûlés dans le cabinet de M. le duc d'Orléans, et c'est ce qui a payé ce que j'ai fait à la Ferté.

Le président Blamont eut permission de revenir à Pa-

ris et d'y faire sa charge aux enquêtes; il avait fait son marché avec le régent qui, moyennant quelque gratification secrète, fit de ce beau magistrat, si ferme et si zélé pour sa compagnie, un très bon espion qui lui rendit compte depuis avec exactitude de tout ce qui se passait de plus intérieur dans le parlement. Il en fut reçu comme le défenseur et le martyr, et jouit quelque temps des applaudissemens républicains; mais à la fin il fut découvert et parfaitement haï, méprisé et déshonoré dans sa compagnie et dans le monde.

La fille unique de Pécoil, et d'une fille de le Gendre, riche, honnête et fameux marchand de Rouen, épousa depuis le duc de Brissac, car, excepté ma sœur et la Gondi, sa belle-mère, il est vrai que MM. de Brissac n'ont pas été heureux ni délicats en alliances.

On a parlé ailleurs de l'abbé Vitteman, que son seul mérite fit sous-précepteur du roi, chose bien rare à la cour, et sans qu'il y pensât ni personne pour lui. Il y vécut en solitaire, mais sans être farouche ni singulier et s'y fit généralement aimer et fort estimer. Il vaqua en ce temps-ci une abbaye de 12,000 livres de rente. M. le duc d'Orléans proposa au roi de la lui donner et de le lui apprendre lui-même. Le roi en fut ravi, l'envoya chercher sur-le-champ et le lui dit. Vitteman lui témoigna toute sa reconnaissance, et le supplia avec modestie de le dispenser de l'accepter. Il fut pressé par le roi, par le régent, par le maréchal de Villeroy qui était présent. Il répondit qu'il avait suffisamment de quoi vivre. Le maréchal insista, et lui dit qu'il en ferait des aumônes. Vitteman répondit humblement que ce n'était pas la peine de recevoir la charité pour la faire, tint bon et se retira.

Cette action, qui a si peu d'exemple et faite avec tant de simplicité, fit grand bruit et augmenta l'estime et le respect même que sa vertu lui avait acquis. Mais elle



incommoda M. de Fréjus qui voyait croître l'affection du roi pour Vitteman. Dès que celui-ci s'en aperçut, il compta sa vocation finie, d'autant plus que s'il avait su se faire aimer et goûter, il n'en espérait rien pour le but qu'il avait uniquement en vue. Bientôt après, M. de Fréjus, qui s'inquiétait de lui, lui conseilla doucement la retraite. Il la fit sur-le-champ avec joie à la Doctrine-Chrétienne, d'où il ne sortit plus, et où il ne voulut presque recevoir personne.

On a de lui une prophétie aussi célèbre que surprenante, dont on a vainement cherché la clef, et que Bidault m'a contée. Bidault était un des valets de chambre que le duc de Beauvilliers avait choisis pour mettre auprès de monseigneur le duc de Bourgogne. Il avait de l'esprit, des lettres, du sens, encore plus de vraie et solide piété. Son mérite, joint à une grande et respectueuse modestie, l'avait distingué dans son état. M. de Beauvilliers l'aimait, et monseigneur le duc de Bourgogne avait beaucoup de bonté pour lui. Il avait le soin de ses livres; cela me l'avait fait connaître et encore plus familièrement depuis le soin dont il voulut bien se charger des affaires que la Trappe pouvait avoir à Paris. On le mit auprès du roi dès son enfance, et quand il commença à avoir quelques livres il en fut chargé. Cela lui donna du rapport avec Vitteman et les lia bientôt d'amitié et de confiance. Bidault venait chez moi quelquefois et voyait Vitteman dans sa retraite. Effrayé des premiers rayons de la toute-puissance de Fréjus, devenu tout nouvellement cardinal, il en parla à Vitteman qui, sans surprise aucune, le laissa dire. Bidault, étonné du froid tranquille et silencieux dont il était écouté, pressa Vitteman de lui en dire la cause. « Sa toute-puissance, répondit-il tranquillement, durera autant que sa vie, et son règne sera sans mesure et sans trouble. Il a su lier le roi par des liens si forts,

que le roi ne les peut jamais rompre. Ce que je vous dis là, c'est que je le sais bien. Je ne puis vous en dire davantage; mais si le cardinal meurt avant moi, je vous expliquerai ce que je ne puis faire pendant sa vie ». Bidault me le conta quelques jours après, et j'ai su depuis que Vitteman avait parlé en même termes à d'autres. Malheureusement il est mort avant le cardinal et a emporté ce curieux secret avec lui. La suite n'a que trop montré combien Vitteman avait dit vrai.

Jamais, depuis sa retraite, il n'a songé à voir le roi ni à visiter personne. Il a vécu dans la Doctrine-Chrétienne, dans la pénitence et dans la médiocrité la plus frugale, dans une séparation entière, dans une préparation continue à une meilleure vie, et il est saintement mort au bout de quelques années. Le maréchal de Villeroy l'allait voir quelquefois malgré lui, et en revenait toujours charmé, quoiqu'il y trouvât souvent des morales courtes mais bien placées, que peut-être il n'y cherchait pas.

Castries, gouverneur de Montpellier et chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, dont il a été parlé quelquefois ici, obtint que le port de Cette fût mis en gouvernement pour lui, uni à celui de Montpellier, avec des appointemens particuliers de 12,000 livres payés par la province.

## CHAPITRE XXIII.

La duchesse de Berry de nouveau malade. — Elle va demeurer à Meudon. — Sa maladie empire. — Elle veut absolument faire déclarer son mariage. — M. le duc d'Orléans me confie ce secret. — Rion reçoit l'ordre de partir sur-le-champ pour l'armée

d'Espagne. — Madame la duchesse de Berry se fait transporter à la Muette. — Mort d'Effiat. — Circonstance singulière de sa dernière maladie. — Biron écuyer de M. le duc d'Orléans. — Mort de la Vieuville. — Grâces pécuniaires. — La duchesse du Maine presque en pleine liberté. — L'épouse du roi Jacques se sauve d'Inspruck, et est reçue à Rome en reine. — Le roi va en pompe à Notre-Dame. — Étrange arrangement de son carrosse. — Siège de Fontarabie. — Folle lettre anonyme de M. le prince de Conti. — Mort du fils d'Estain. — Prise de Fontarabie et autres succès. — Plusieurs morts. — Le roi au feu de Saint-Jean à l'hôtel-de-ville.

LA maladie de madame la duchesse de Berry, dont on a parlé, la prit le 26 mars, et le jour de Pâques se trouva le 9 avril. Elle était tout-à-fait bien, mais sans vouloir voir personne. La semaine de Pâques après la semaine sainte était fâcheuse à Paris, après le scandale qu'on a raconté. D'ailleurs les visites de M. le duc d'Orléans devenaient rares et pesantes. Le mariage de Rion causait de violentes querelles et force pleurs. Pour s'en délivrer et sortir en même temps de l'embarras des pâques, elle résolut de s'aller établir à Meudon le lundi de Pâques. On eut beau lui représenter le danger de l'air, du mouvement du carrosse et du changement de lieu au bout de quinze jours, et de beaucoup moins depuis le grand danger où elle s'était vue, rien ne put lui faire supporter Paris plus long-temps. Elle partit donc, suivie de Rion et de la plupart de ses dames et de sa maison.

M. le duc d'Orléans m'apprit alors le dessein arrêté de madame la duchesse de Berry de déclarer le mariage secret qu'elle avait fait avec Rion. Madame la duchesse d'Orléans était à Montmartre pour quelques jours, et nous nous promenions dans le petit jardin de son appartement. Le mariage ne me surprit que médiocrement par cet assemblage de passion et de peur du diable, et par le scandale qui venait d'arriver. Mais je fus étonné

au dernier point de cette fureur de le déclarer dans une personne si superbement glorieuse. M. le duc d'Orléans s'étendit avec moi sur son embarras, sa colère, celle de Madame, qui se voulait porter aux dernières extrémités ; le dépit extrême de madame la duchesse d'Orléans. Heureusement le gros des officiers destinés à servir sur les frontières d'Espagne partaient tous les jours, et Rion n'était resté qu'à cause de la maladie de madame la duchesse de Berry. M. le duc d'Orléans trouva plus court de se donner une espérance de délai en faisant partir Rion, se flattant que cette déclaration se différerait plus aisément en absence qu'en présence. J'approuvai fort cette pensée, et dès le lendemain Rion reçut à Meudon un ordre sec et positif de partir sur-le-champ pour joindre son régiment dans l'armée du duc de Berwick. Madame la duchesse de Berry en fut d'autant plus outrée qu'elle en sentit la raison et par conséquent son impuissance de retarder le départ, à quoi Rion, de son côté, n'osa se commettre. Il obéit donc ; et M. le duc d'Orléans, qui n'avait pas encore été à Meudon, fut plusieurs jours après sans y aller.

Ils se craignaient l'un l'autre, et ce départ n'avait pas mis d'onction entre eux. Elle lui avait dit et répété qu'elle était veuve, riche, maîtresse de ses actions, indépendante de lui. Elle répétait ce qu'elle avait ouï dire des propos de Mademoiselle quand elle voulut épouser M. de Lausun, grand-oncle de Rion ; y ajoutait les biens, les honneurs, les grandeurs qu'elle prétendait pour Rion dès que leur mariage serait déclaré, et se mettait en furie jusqu'à maltraiter fortement de paroles M. le duc d'Orléans, dont elle ne pouvait supporter les raisons ni les oppositions. Il avait essuyé de ces scènes au Luxembourg dès qu'elle fut mieux, et il n'en essuya pas de moins fortes à Meudon dans le peu de visites qu'il lui fit. Elle y voulait déclarer

son mariage, et tout l'esprit, l'art, la douceur, la colère, les menaces, les prières et les instances les plus vives de M. le duc d'Orléans ne purent qu'à grand'peine pousser en délaïs le temps avec l'épaule. Si on en avait cru Madame, l'affaire aurait été finie avant le voyage de Meudon, car M. le duc d'Orléans aurait fait jeter Rion par les fenêtres du Luxembourg.

Le voyage si prématuré de Meudon et des scènes si vives n'étaient pas pour rétablir une santé si nouvellement revenue des portes de la mort. Le desir extrême qu'elle eut de cacher son état au public et de soustraire à sa connaissance la situation où elle se trouvait avec M. son père, car on remarquait la rareté des visites qu'il lui faisait, l'engagèrent à lui donner un souper sur la terrasse de Meudon, sur les sept heures du soir. En vain on lui représenta le danger du serein et du frais du soir sitôt après l'état où elle avait été et dans l'état chancelant où sa santé se trouvait encore. Ce fut pour cela même qu'elle s'y opiniâtra dans la pensée qu'un souper sur la terrasse, sitôt après l'extrémité où elle avait été, ôterait à tout le monde la persuasion de sa couche et ferait croire qu'elle était toujours avec M. le duc d'Orléans comme elle y avait été, nonobstant la rareté inusitée de ses visites, qui avait été remarquée. Ce souper en plein air ne lui réussit pas. Dès la nuit même elle se trouva mal. Elle fut attaquée d'accidens causés par l'état où elle était encore et par une fièvre irrégulière, que la contradiction qu'elle trouvait à la déclaration de son mariage ne contribuait pas à diminuer. Elle se dégoûta de Meudon comme les malades de corps et d'esprit, qui, dans leur chagrin, se prennent à l'air et aux lieux.

Elle était embarrassée de ce que les visites de M. le duc d'Orléans ne se rapprochaient point, et de ce que Madame et madame la duchesse d'Orléans n'allaient pres-



que point la voir, quoique considérablement malade. Son orgueil en souffrait plus que sa tendresse, qui était nulle pour ces princesses, et qui commençait à se tourner en haine par leur résistance à ses plus ardens desirs. La même raison commençait à lui faire prendre les mêmes sentimens pour M. son père; mais elle espérait le ramener à ses volontés par l'empire qu'elle avait sur lui, et elle était de plus peinée que le monde s'aperçût de la rareté de ses visites et ne diminuât la considération qu'elle tirait du pouvoir si connu qu'elle avait sur lui, quand il paraîtrait qu'il n'était plus le même. Quelque contraire que lui fût l'air, le mouvement, le changement de lieu dans l'état où elle se trouvait, rien ne put l'empêcher de se faire transporter de Meudon à la Muette, couchée entre deux draps, dans un grand carrosse, le dimanche 14 mai, où elle espéra que la proximité de Paris engagerait M. le duc d'Orléans à la venir voir plus souvent, et madame la duchesse d'Orléans aussi, au moins par bienséance. Ce voyage fut pénible par les douleurs qui s'étaient jointes aux autres accidens que ce trajet augmenta et que le séjour de la Muette ni les divers remèdes ne purent apaiser que par de courts intervalles, et qui devinrent très violentes.

Le marquis d'Effiat, dont on a parlé ici en plusieurs endroits et suffisamment pour le faire connaître, se trouva fort mal à quatre-vingt-un ans dans sa belle maison de Chilly, près Paris, où il était allé prendre du lait. Il fut ramené à Paris le 23 mai, mais si mal qu'on n'en espérait plus. Le maréchal de Villeroy, son bon ami et sa dupe en bien des choses, courut chez lui, et pour se donner le vernis de sa conversion, si convenable à sa place de gouverneur du roi, vint à bout de lui faire recevoir ses sacremens sur-le-champ. Sa maladie diminua et traîna. C'était, comme on l'a vu ici, un homme dont

le fond de la vie était obscur par goût, par habitude et par la plus sordide avarice. Il avait toujours quelques femmes de rien et de mauvaise vie qui l'amusaient, qui en espéraient et qui lui coûtaient peu. Il avait la meute de Monsieur, que M. le duc d'Orléans lui avait conservée. Il était maître de leur écurie comme premier écuyer. Ainsi c'était à leurs dépens qu'il courait le cerf, tous les étés, chez lui à Montrichard, ou dans les forêts voisines de Montargis dont il était capitaine. Il y voyait peu de noblesse du pays, à qui il faisait très courte chère.

La chasse et les filles l'avaient peu-à-peu apprivoisé avec du Palais, qui chassait les étés avec lui et le voyait les hivers. Il n'en voyait guère d'autres avec familiarité, et malgré cette liaison, du Palais, qui avait de l'esprit et du monde, était honnête homme, connu pour tel, et voyait bonne compagnie à Paris, et avait très bien servi. Il eut grand soin d'Effiat pendant sa maladie, qui ne voulut voir que lui. Tous les jours sur les sept heures du soir, Effiat le renvoyait et, comme par politesse et amitié, il le forçait de s'en aller. Du Palais, au bout de quelques jours, s'aperçut de la régularité de l'heure et de l'inquiétude d'Effiat à se défaire de lui. Comme de longue main il était familier dans la maison, il en parla aux valets de chambre. Ils se regardèrent, et lui dirent ensuite qu'ils étaient dans le même cas, et dans la même curiosité; qu'eux-mêmes étaient chassés de la chambre à cette même heure, avec des défenses si expresses d'y rentrer et d'y laisser personne sans exception quelconque, et par quelque raison que ce put être, jusqu'à ce qu'il sonnât, qu'ils ne savaient ce que ce pouvait être. Mais ce qu'ils ajoutèrent est bien plus étrange. Ils dirent à du Palais qu'ils s'étaient mis à écouter à la porte; que tantôt plus tôt, tantôt plus tard, ils y entendaient parler leur maître et une autre voix avec lui, étant très sûrs

qu'il n'y avait et ne pouvait y avoir que le malade dans la chambre ; qu'ils ne pouvaient distinguer que rarement quelques mots qui leur avaient paru indifférens , que ce colloque durait souvent une heure et plus, et très rarement court ; que rentrant dans la chambre au bruit de la sonnette, ils n'y remarquaient aucun changement en rien, mais leur maître fort concentré en lui-même, et d'ailleurs comme ils l'avaient laissé. Ce récit augmenta tellement la curiosité de du Palais, qu'il accepta la proposition que lui firent les valets de chambre d'éprouver lui même ce qu'ils lui racontaient. Du Palais, sortant de chez d'Effiat, qui à l'ordinaire l'avait congédié, demeura avec eux, écouta, et entendit comme eux parler d'Effiat et l'autre voix, et quelquefois l'élever l'un et l'autre, mais sans en entendre que quelques mots rares, indifférens et seuls. Du Palais voulut se donner encore le même passe-temps, et se le donna deux ou trois fois encore. Il raisonna avec les valets de chambre, et ils ne purent deviner ce que ce pouvait être, d'autant que du Palais, qui connaissait cet appartement comme le sien, savait comme eux que depuis sa sortie de la chambre d'Effiat il était impossible que par aucune voie il s'y fût glissé personne.

Il fut tenté de tourner d'Effiat là-dessus ; mais n'osant trop, il se contenta de lui montrer sa surprise de l'heure fixe de son renvoi. Effiat fit la sourde oreille, puis battit la campagne sur l'heure de la société, et qu'il ne voulait pas abuser de son amitié et de son assiduité ; puis l'heure venue, le renvoya comme de coutume. Du Palais fit semblant de sortir, et demeura près de la porte ; un peu après du Palais ne sait s'il lui échappa quelque mouvement, mais d'Effiat s'aperçut qu'il était là, se mit en colère, lui dit que quand il le pria de s'en aller il voulait qu'il s'en allât, qu'il ne savait par quel esprit il se cachait dans sa chambre, que c'était l'offenser cruellement ;

qu'en un mot, s'il voulait continuer à le voir, et qu'il demeurât son ami, il le pria de sortir sur-le-champ, et de ne lui faire pareil tour de sa vie. Du Palais répondit d'où il était ce qu'il put, l'autre à répéter avec empressement. « Sortez donc, mais sortez ». Il sortit en effet, et se tint en dehors à la porte. Le colloque à ce qu'il entendit ne tarda pas à commencer. Ni lui ni les valets de chambre n'en ont jamais pu découvrir davantage.

Sur les neuf heures, quelque femme de l'espèce dont j'ai parlé, et quelque complaisant, venaient l'amuser. Quelquefois du Palais y revenait. Effiat ne sortait point de son lit, et eut sa tête libre et entière jusqu'à sa mort qui arriva le 3 juin. Il laissa un prodigieux argent comptant, de grands biens et de belles terres, fit des legs considérables, et des fondations fort utiles pour l'éducation de pauvres gentilshommes. Il donna Chilly à M. le duc d'Orléans, qui ne le voulut pas accepter, et le rendit à la famille. Le duc Mazarin, fils de sa sœur, en hérita, et de la plupart de ses biens. Il fit du Palais exécuteur de son testament, et lui donna un diamant de 1,000 pistoles. Il avait beaucoup de pierreries. C'est le premier particulier à qui j'aie vu une croix du Saint-Esprit de diamans fort belle sur son habit, au lieu de la croix d'argent brodée, et tout l'habit garni de boutons et de boutonnières de diamans. A la considération que M. le duc d'Orléans lui avait toujours témoignée, on fut surpris et lui mortifié de ce qu'il ne l'alla point voir, et il parut si peu touché de sa maladie et de sa mort, que les maréchaux de Villeroy, Villars, Tessé, Huxelles et autres en prirent une nouvelle inquiétude. L'écurie et les équipages de M. duc d'Orléans qu'Effiat entretenait moyennant une somme, se trouvèrent dans un grand délabrement. Biron fut deux jours après choisi par M. le duc d'Orléans pour remplir cette charge lucrative.

Il faut dire maintenant où j'ai pris ce récit curieux, car j'étais fort éloigné d'avoir jamais eu aucun commerce avec d'Effiat. Du Palais avait épousé la mère de Lanmary, et vivait avec lui dans la plus étroite amitié, contre l'ordinaire de telles parentés; il conta tout ce que je viens d'écrire à Lanmary qui était fort de mes amis et en est encore, qui me le rendit incontinent après.

La Vieuville mourut à Paris; il était veuf de la dame d'atour de madame la duchesse de Berry, et avait été chevalier d'honneur de la reine, mais le plus pauvre et le plus obscur homme du monde.

Madame de Leuville mourut aussi à soixante-sept ans. Son mari, mort très jeune, était frère de la femme d'Effiat, duquel on vient de parler, morte jeune aussi et tous deux sans enfans. Le chancelier Olivier était leur trisaïeul paternel, mort en 1560, dont le père fut premier président du parlement de Paris, après avoir été avocat du roi, comme on parlait alors, c'est-à-dire avocat général et président à mortier. Ce fut lui qui commença la race, car son père, qui était de Bourgneuf, près de La Rochelle, ne fut jamais que procureur au parlement. Madame de Leuville dont on parle ici était nièce de Laigue, un des importans de la Fronde, qu'on prétendit que la fameuse madame de Chevreuse avait, à la fin, épousé secrètement. Sa nièce tâcha aussi d'être importante. Elle avait beaucoup d'esprit, de domination, d'intrigue et d'amis qui se rassemblaient chez elle et qui lui donnaient de la considération. C'était une femme qui, sans tenir à rien, eut l'art de se faire compter: elle était riche et médiocrement bonne.

Je fis rendre à Coettenfao une ancienne pension qu'il avait eue du feu roi de 6,000 livres, et donner parole de l'ordre, par M. le duc d'Orléans, pour la première promotion qui se ferait. Fouville, aveugle, et ancien capi-



taine aux gardes , fort pauvre , eut 4,000 livres de pension , et Ruffey , sous-gouverneur du roi , une de 6,000. Savine obtint 6,000 livres d'augmentation d'appointemens à son gouvernement d'Embrun. Béthune , distingué dans la marine , eut une pension de 3,000 livres , et la Billarderie , conducteur de madame du Maine à Dijon , en eut une de 6,000 livres. Trois semaines après , il y fut chercher la même avec un chirurgien et deux femmes de chambre , et la mena à Châlons-sur-Saône presque en pleine liberté ; elle y arriva le 24 mai.

La fille aînée du prince Jacques Sobieski , arrêtée avec sa mère à Inspruck par ordre de l'empereur , depuis quelques mois , allant à Rome épouser le roi Jacques , trouva moyen de se sauver la nuit en chaise de poste escortée par quatre hommes à cheval. On trouva sur sa table un écrit par lequel elle marquait que c'était par ordre de sa famille. Elle arriva le 2 mai à Bologne ; elle y fut épousée le 7 par le lord Murray , chargé de la procuration du roi Jacques , et en partit le 9 pour Rome où elle fut reçue et traitée en reine.

Quelle que fût la persécution sans bornes et sans mesure et ouverte depuis si long-temps et avec une si scandaleuse animosité contre le cardinal de Noailles , elle ne put empêcher que le roi ne fit une démarche publique qui ne sentait ni le prélat réprouvé ni son église hérétique. Il fut , l'après-dînée du jour de la Pentecôte , après avoir entendu le sermon aux Tuileries , à Notre-Dame en pompe. Il fut reçu à la porte par le cardinal de Noailles pontificalement revêtu , à la tête de son chapitre , avec les cérémonies accoutumées , et par lui conduit au chœur où ce prélat entonna le *Te Deum* , qui fut continué par la musique et terminé par la bénédiction que le cardinal donna. Le chœur était nouvellement achevé et la chapelle de la Vierge aussi , qui fut trouvée très magnifique,

laquelle fut toute aux dépens du cardinal , ainsi que l'admirable vitrage sur la porte collatérale , que le cardinal avait tout refait , quoiqu'il ne fût obligé à aucune de ces deux grandes dépenses. Après la bénédiction , il conduisit le roi autour du chœur et à cette chapelle , et de là à son carrosse. Le roi y était avec peu de dignité et comme si on eût voulu le mettre incognito , malgré la pompe de sa suite. Il y fut entre M. le duc d'Orléans et M. le comte de Clermont sur le derrière ; le prince Charles , grand-écuyer , sur le devant , entre M. le duc de Chartres et M. le Duc ; le maréchal de Villeroy , gouverneur , et le duc de Charost , capitaine des gardes en quartier aux portières. On fut très étonné de cet arrangement ; le roi en cérémonie , comme il était là , devait être seul sur le derrière. M. le duc d'Orléans , régent , et M. le Duc , surintendant de l'éducation , seuls sur le devant , les portières comme elles étaient. M. le duc de Chartres et M. le comte de Clermont n'y avaient que faire pour offusquer le roi , et faire de son carrosse un coche , le prince Charles encore moins. Bien est vrai que le grand-écuyer entre les grands-officiers y a la première place , mais il n'en est pas moins vrai que le grand chambellan , le premier gentilhomme de la chambre , et même le premier écuyer y entrent de préférence à lui ; c'est ce qui a été expliqué d'ailleurs ici assez clairement pour n'avoir pas besoin d'être répété. On trouva aussi fort singulier que M. le duc de Chartres fût sur le devant , tandis que M. le comte de Clermont était sur le derrière. Il avait neuf ans et M. de Chartres quinze , qui , de la taille dont il était , n'aurait pas plus pressé le roi que M. le comte de Clermont.

Le maréchal de Berwick fit ouvrir la tranchée le 27 mai devant Fontarabie. Pendant ce siège , où était M. le prince de Conti , il reçut une lettre anonyme par laquelle on lui promettait de le faire roi de Sicile , s'il voulait pas-

ser en Espagne. Il s'en moqua avec raison, et l'envoya à M. le duc d'Orléans. La proposition ne pouvait venir d'Espagne. M. le prince de Conti n'avait ni place, ni suite, ni parti, ni réputation; son acquisition n'eût pas valu que l'Espagne se dépouillât de la Sicile pour l'avoir, car il n'y aurait été que fort à charge. La proposition de plus était ridicule; quinze mille impériaux venaient d'y passer de Naples, et avaient déjà obligé le marquis de Lede de leur abandonner son camp de Melazzo, avec ses malades, ses blessés et toutes les provisions de vivres et de fourrage qu'il avait amassées. Il y recommanda ceux qu'il y laissait au général Zumzungen, qui, aussitôt après, laissa le commandement de l'armée impériale à Mercy, et la Sicile ne fut pas long-temps à changer de maître. Mais la conjuration du duc et de la duchesse du Maine enhardie après les frayeurs des emprisonnemens, par leur courte durée, et par la conduite du régent et de l'abbé Dubois à cet égard, faisait bois de toute flèche et ne désespérait pas encore de réussir.

Le fils unique d'Estain, aide-de-camp de Joffreville, fut tué devant Fontarabie, sans enfans de la fille unique de madame de Fontainemartel. L'armée d'Espagne était vers Tafalla à trois lieues de Fontarabie. Coigny, par ordre du duc de Berwick, visitait cependant, avec un léger détachement, les gorges et les passages de toute la chaîne des Pyrénées pour les bien reconnaître. Fontarabie capitula le 16 juin. Tresnel, gendre de le Blanc, en apporta la nouvelle. Le duc de Berwick fit aussitôt après le siège de Saint-Sébastien. Il y eut quelque désertion dans ses troupes, mais pas d'aucun officier. L'armée d'Espagne n'était pas en état de se commettre avec celle du maréchal de Berwick. Saint-Sébastien capitula le premier août. Bulkley, frère de la maréchale de Berwick, en apporta la nouvelle. Quinze jours après, M. de Soubise

apporta celle du château , et qu'on avait brûlé , dans un petit port près de Bilbao , nommé Santana , trois gros vaisseaux espagnols , qui étaient sur le chantier prêts à être lancés à la mer.

L'archevêque de Narbonne mourut dans son diocèse. Il s'appelait le Goust : il était frère de la Berchère qui avait passé sa vie maître des requêtes , dont le fils , guère plus esprité mais fort riche , était devenu conseiller d'état et chancelier de M. le duc de Berry , parce qu'il avait épousé une fille du chancelier Voysin. Le prélat avait été évêque de Lavaur , puis archevêque d'Aix , après de Toulouse , enfin de Narbonne. C'était un grand vilain homme , sec et noir avec des yeux bigles , qui avait été ami intime du père de la Chaise. L'âme en était aussi belle que le corps en était désagréable ; très bon évêque et pieux , sans fantaisie et sans faire peine à personne , adoré partout où il avait été , beaucoup d'esprit et facile , et l'esprit d'affaires et sage , possédant au dernier point toutes celles du clergé , et venant à bout des plus difficiles sans faire peine à personne , allant au bien , parlant franchement aux ministres et en étant cru et considéré. Ce fut une perte qui ne fut pas réparée par M. de Beauvau qui lui succéda , après avoir été évêque de Bayonne , ensuite de Tournay , puis archevêque de Toulouse.

Dupin , célèbre docteur de Sorbonne par sa vaste et profonde érudition , et par le grand nombre et la qualité de ses ouvrages , mourut en même temps. Il fut un étrange exemple de la conduite , si funestement répétée en France par la suggestion des jésuites et de leurs adhérens dans les temps de brouillerie avec Rome , sur les propositions de l'assemblée du clergé de 1682 , et la cour se servit très avantageusement de sa plume , et pour plaire à Rome depuis , le laissa manger aux poux. Il fut réduit à imprimer pour vivre : c'est ce qui a rendu ses ouvrages si



précipités, peu corrects, et ce qui enfin le blasa de travail et d'eau-de-vie qu'il prenait en écrivant pour se ranimer, et pour épargner d'autant sa nourriture, bel et bon esprit, juste, judicieux quand il avait le temps de l'être, et un puits de science et de doctrine, avec de la droiture, de la vérité et des mœurs.

Madame la Duchesse, qui avait été long-temps fort mal, fut si considérablement mieux qu'on la crut guérie. Il y eut pour cela un *Te Deum* aux Cordeliers, que l'hôtel de Condé fit chanter plus que très mal-à-propos. Le *Te Deum* est une action publique jusqu'alors réservée au public et aux rois pour remercier Dieu solennellement, au nom du public, des grâces qui intéressent l'un ou l'autre, ou plutôt inséparablement tous les deux. Celui-ci ne porta pas bonheur à madame la Duchesse. C'était la jeune sœur de M. le prince de Conti; des princes du sang on les vit tôt après tomber aux moindres particuliers.

Nyert, premier valet de chambre, mourut en ce même temps : c'était un des plus méchants singes, auxquels il ressemblait fort, et des plus gratuitement dangereux qu'il y eût parmi ce qu'on pouvait appeler les affranchis du feu roi, qui, par leurs entrées à toute heure et leur familiarité avec lui, étaient des personnages fort comptés et redoutables aux ministres mêmes. Celui-ci l'amusait aux dépens de tout le monde avec le jugement d'un valet d'esprit et d'expérience. Aussi l'avarice, l'envie et la haine étaient peintes sur son visage décharné.

Il était fils d'un excellent musicien dont la voix et le luth étaient admirables; il était au marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, du temps que mon père l'était aussi, père de la trop fameuse madame de Montespan, et duc et pair des quatorze de 1663. Louis XIII, s'opiniâtrant dans les Alpes en 1629, à forcer le célèbre pas de Suze malgré la na-



ture, et ce qui était peut-être plus, malgré le cardinal de Richelieu, et malgré tous ses généraux qui jugeaient l'entreprise impraticable, s'ennuyait fort les soirs au retour de ses recherches assidues des passages, parce que le cardinal lui écartait le monde à dessein, dans l'espérance de l'abandon plus prompt d'un projet que tous jugeaient impossible. Mon père, alors en grandes charges et en grande faveur, cherchait à amuser le roi qui aimait fort la musique, et lui proposa, dans cette solitude des soirs, d'entendre Nyert. Le roi le goûta fort, tellement qu'au retour de ce triomphant voyage où le roi s'était couvert de lauriers si purs et si uniquement dus à lui seul, mon père trouva jour à lui donner Nyert; il en parla à M. de Mortemart avant de rien entreprendre, qui fut ravi de faire cette fortune, et qui même pria mon père d'en parler au roi. Le héros le prit, et mon père, dans la suite, le fit premier valet de chambre. Son fils, dont on parle ici, ne lui ressembla en rien, et le fils que celui-ci laissa ressembla encore moins au père. Il fut modeste, très honnête homme, et un saint; il dura peu, il laissa deux fils de même caractère que lui, qui ne durèrent pas non plus. Le singe qui a donné lieu à cet article avait attrapé le petit gouvernement de Limoges et celui des Tuileries, lequel passa à son fils avec sa charge de premier valet de chambre.

On donna le plaisir au roi d'aller voir le feu de la Saint-Jean à l'hôtel-de-ville, qui fut, à cause de lui, beaucoup plus beau qu'à l'ordinaire. Quantité de dames de la cour et de seigneurs y furent conviés par le duc de Tresmes; on ne doutait point que le roi ayant huit ans, la galanterie dont le maréchal de Villeroy s'était piqué toute sa vie et se piquait encore, ne fît manger les dames avec lui. La pédanterie de gouverneur l'emporta. Il fit souper le roi seul dans une chambre particulière, et à son heure

accoutumée : le premier maître-d'hôtel, soutenu de M. le Duc comme grand-maître, prétendit le servir, parce que le souper du roi fut fait par la bouche. Le prévôt des marchands revendiqua son droit; un *mezzo termine*, si chéri du régent, finit la dispute. Il fit signer un billet au prévôt des marchands, par lequel il reconnut que ce serait sans conséquence à l'égard du premier maître-d'hôtel qu'il servirait le roi, et en effet il le servit. Après ce solitaire souper, la fatuité du maréchal de Villeroy se déploya tout entière. Il fit faire au roi la prière comme s'il allait se coucher, et se fit moquer par tout le monde. Après, le roi vit le feu. Le roi parti, il y eut plusieurs tables magnifiquement servies pour tout ce qui avait été convié, et un bal à l'hôtel-de-ville termina la fête.

On a tant parlé de Chamlay dans ces Mémoires, qu'on n'a rien à y ajouter. Il était extrêmement gros; sa grande sobriété et un exercice à pied journalier et prodigieux ne purent le garantir de l'apoplexie. Il en eut plusieurs attaques qui lui avaient fort abattu le corps et l'esprit. Il en mourut à Bourbon. C'était un homme d'un mérite très rare, qui, en quelque état qu'il fût, fut fort regretté. Il était grand'croix de Saint-Louis, dès la fondation de l'ordre, et maréchal-général-des-logis des armées du roi, ce qu'il avait exercé avec la plus grande capacité et distinction, et la confiance de M. de Turenne et des meilleurs généraux des armées. On a vu ailleurs combien il eut toujours la confiance du roi, et la probité, la modestie, et le désintéressement avec lesquels il en usa.

M. le duc d'Orléans, à qui tout coulait d'entre les doigts, accorda la noblesse aux officiers de la cour des monnaies, et 10,000 écus au chevalier de Bouillon. Il y eut un grand incendie à Francfort-sur-le-Mein, et en Champagne toute la ville de Sainte-Menehould fut brûlée.

On a souvent parlé de Nancreé, assez nouvellement re-

venu d'Espagne, charmé d'Albéroni avec qui il était aussi assez homogène, lorsqu'il vint mourir ici en vingt-quatre heures. C'était un des hommes du monde le plus raffiné et dont le cœur et l'âme étaient le plus parfaitement corrompus, avec beaucoup d'esprit, des connaissances et beaucoup de souplesse et de liant. Il avait servi, puis fait le philosophe; après, s'était accroché au Palais-Royal par Canillac et par les maîtresses, de là à M. de Torcy, et le plus sourdement qu'il avait pu à tout ce qui approchait du feu roi; il ne tint pas à lui d'en devenir l'espion, puis l'organe. On a vu ici qu'il le fut bien étrangement lors des renonciations. Valet de Nocé, enfin âme damnée de l'abbé Dubois qui le porta aux négociations étrangères, et à d'autres plus intérieures. Nocé comptait voler haut, lorsque tout-à-coup il lui fallut quitter ce monde.

Ce n'était pas la peine de tant de bruit de part et d'autre, d'importuner les tribunaux, le régent et le conseil de régence sur le mariage du duc d'Albret avec une fille de Barbésieux. Elle mourut presque incontinent après en couches d'un fils qui mourut dix ou douze ans après.

M. le duc d'Orléans remplit dignement la place de Nancre, capitaine de ses Suisses, de 20,000 livres de rente par les profits. Nancre n'était point marié, était sans suite et n'avait point de brevet de retenue. Le régent la donna à Clermont-Chattes, frère de Roussillon et de l'évêque duc de Laon, qui n'avait rien vaillant, et qui, des plus riantes espérances, était tombé dans la plus cruelle disgrâce, à laquelle la mort de Monseigneur avait mis le dernier sceau; ce qui a été raconté ici avec l'aventure célèbre de mademoiselle Choin et de madame la princesse de Conti. Clermont, en naissance, en honneur, en probité, était le parfait contraste de Nancre. Ce choix fut fort applaudi.

Le garde des sceaux maria son second fils à la fille, fort riche, du président Larcher. Ce mariage ne fut pas heureux, mais le jeune époux fit dans la suite la plus brillante fortune de son état. Le mariage de son père avec une sœur de Caumartin, intendant des finances, fort accrédité et conseiller d'état, n'avait pas été non plus fort heureux : il perdit sa femme de la petite-vérole quelques mois après le mariage de son fils. Il en avait deux fils : celui-ci plein d'esprit et d'ambition, et fort galant de plus, et un aîné qui était et fut toujours un balourd. Le père ne fut pas long-temps à les mettre dans les emplois de leur état, et, malgré leur jeunesse, à les faire conseillers d'état, tous deux à peu de distance l'un de l'autre.

Chauvelin, conseiller d'état, mourut aussi. Il avait été intendant de Picardie, avec peu de lumières, mais beaucoup de probité. Il était père de l'avocat général, dont il a été parlé ici, et de Chauvelin dont la prodigieuse élévation et la lourde chute ont fait depuis tant de bruit.

Le duc de Schomberg mourut subitement en une de ses maisons, près de Londres, à soixante-dix-neuf ans. Il était fils du dernier maréchal de Schomberg, qui avait commandé les armées de Portugal, et depuis celles de France avec réputation. Il était Allemand et gentilhomme, mais point du tout parent des deux précédens maréchaux de Schomberg, père et fils, lequel fut duc et pair d'Hal-luyn, en épousant l'héritière, par de nouvelles lettres.

Ce dernier maréchal de Schomberg dont on parle ici était huguenot, et se retira en Allemagne avec sa famille, à la révocation de l'édit de Nantes. L'électeur de Brandebourg le mit à la tête de son conseil et de ses troupes, et le donna après au prince d'Orange comme un homme utile dans les affaires et dans les armées. Lorsqu'il fut question de la révolution d'Angleterre, le maréchal en eut

le secret tout d'abord et en dirigea la mécanique avec le prince d'Orange. Il passa avec lui en Angleterre, puis avec lui en Irlande, où il commanda son armée sous lui, et fut tué à la bataille de la Boyne, que le prince d'Orange gagna contre le roi d'Angleterre, laquelle fut le dernier coup de son accablement.

Le fils du maréchal de Schomberg fut fait duc par le roi Guillaume, et commanda les troupes anglaises en chef en divers pays et diverses années, et se retira à la fin mécontent. Il avait épousé une sœur bâtarde de Madame, que l'électeur palatin avait eue d'une demoiselle de Degenfeldt, et qu'il fit faire comtesse par l'empereur.

Bonrepos mourut subitement dans sa maison à Paris, dans une heureuse vieillesse, saine de corps et d'esprit, sans avoir été marié. Il avait été long-temps dans les bureaux de la marine, du temps de M. Colbert, ensuite un des premiers commis de Seignelay, dont il eut la confiance. A sa mort il se retira des bureaux, qui lui avaient servi à se faire à la cour des amis et à être depuis bien reçu dans toute la bonne compagnie. Il alla en Angleterre faire un traité de commerce, puis aux villes anseatiques, enfin ambassadeur en Danemark, puis en Hollande, où il réussit fort bien. Le roi le traitait avec bonté, madame de Maintenon aussi ; il était estimé et sur un pied de considération dans le monde, avec de l'esprit, de l'honneur, de la capacité et des talens. Bonac, fils de son frère aîné, hérita de lui. Il était gendre de Biron, qui lors n'avait rien à donner à ses filles, et à Constantinople, où il était ambassadeur. Bonrepos avait près de 30,000 livres du roi.

---



## CHAPITRE XXIV.

La maladie de madame la duchesse de Berry empire. — Madame de Saint-Simon se rend à son poste. — Portrait de madame la duchesse de Berry. — Comment elle reçoit les sacremens. — Riche cadeau qu'elle fait à madame de Mouchy. — Madame la duchesse de Berry reçoit une seconde fois les sacremens. — Garus appelé redonne quelque espoir. — Scélératesse indigne de Chirac impunie. — Ma conduite à l'égard de madame la duchesse de Berry à sa dernière extrémité. — J'accompagne M. le duc d'Orléans à la Muette. — De quels soins il me charge. — Mort de madame la duchesse de Berry. — Apposition des scellés. — Convoi. — Les appointemens continués aux dames de sa maison. — Mouchy et sa femme chassés. — Gouvernement de Meudon rendu à Dumont. — Désespoir de Rion. — Il se console à la fin. — Maladie de madame de Saint-Simon. — Deuil de la cour. — Le roi visite M. et madame la duchesse d'Orléans.

MADAME la duchesse de Berry était à Meudon du lendemain de Pâques, 10 avril, d'où elle s'était fait transporter à la Muette le 14 mai, couchée dans un carrosse entre deux draps. Elle ne s'y trouva point soulagée. Le mal eut son cours, les accidens et les douleurs augmentèrent avec des intervalles courts et légers, et la fièvre le plus ordinairement marquée et souvent forte. Des irrégularités de crainte et d'espérance se soutinrent jusqu'au commencement de juillet. Cet état, où les temps de soulagement passaient si promptement et où la souffrance était si durable, donna des trêves à l'ardeur de déclarer le mariage de Rion, et engagea, outre la proximité du lieu, M. le duc d'Orléans à rapprocher ses visites, et même madame la duchesse d'Orléans et Madame aussi, laquelle passait l'été à Saint-Cloud. Le mois de juillet devint plus

menaçant par la suite continuelle des accidens et des douleurs et par beaucoup de fièvre. Ces maux augmentèrent tellement le 14 juillet, qu'on commença tout de bon à tout craindre.

La nuit fut si orageuse qu'on envoya éveiller M. le duc d'Orléans au Palais-Royal. En même temps, madame de Pons écrivit à madame de Saint-Simon, et la pressa d'aller s'établir à la Muette. On a vu qu'elle ne voyait madame la duchesse de Berry que pour des cérémonies, et les soirs pour l'heure de sa cour, où elle ne soupait presque jamais, et retenait seulement les dames qui étaient choisies pour y souper, entre celles qui s'y trouvaient au jeu ou à voir jouer, ce qui était le temps de sa cour publique. Elle ne la suivait guère que chez le roi, ce qui était rare; et quoique elle eût un logement à la Muette, elle n'y allait comme point; c'était un excès de complaisance si elle y couchait une nuit, quoique la princesse et sa maison n'y fussent occupées que d'elle, et que ce fût une fête et toutes sortes de soins quand elle faisait tant que d'y aller une fois, et rarement deux pendant tout le séjour qu'on y faisait. Elle se rendit à l'avis de madame de Pons, et s'y en alla sur-le-champ pour y demeurer.

Elle trouva le danger grand. Il y eut une saignée faite au bras, puis au pied ce même jour 15 juillet, et on envoya chercher un cordelier son confesseur. J'interromps ici la suite de cette maladie, qui dura encore sept jours, et qui finit le 21 juillet, parce que ce qui reste à en rapporter s'entendra mieux après avoir vu d'un même coup-d'œil cette princesse tout entière, au hasard peut-être de quelques légères redites de ce qui se trouve d'elle ici en différens endroits.

Madame la duchesse de Berry a fait tant de bruit dans l'espace d'une très courte vie que, encore que la matière en soit triste, elle est curieuse et mérite qu'on s'y arrête

un peu. Née avec un esprit supérieur, et quand elle le voulait également agréable et aimable, et une figure qui imposait et qui arrêtaient les yeux avec plaisir, mais que sur la fin le trop d'embonpoint gâta un peu, elle parlait avec une grâce singulière, une éloquence naturelle qui lui était particulière, et qui coulait avec aisance et de source, enfin avec une justesse d'expressions qui surprenait et charmait. Que n'eût-elle point fait de ces talens avec le roi et madame de Maintenon, qui ne voulaient que l'aimer, avec madame la duchesse de Bourgogne, qui l'avait mariée, et qui en faisait sa propre chose, et depuis avec un père régent du royaume, qui n'eut des yeux que pour elle, si les vices du cœur, de l'esprit et de l'âme, et le plus violent tempérament n'avaient tourné tant de belles choses en poison le plus dangereux. L'orgueil le plus mesuré et la fausseté la plus continuelle, elle les prit pour des vertus, dont elle se piqua toujours, et l'irréligion, dont elle croyait parer son esprit, mit le comble à tout le reste.

On a vu en plus d'un endroit ici son étrange conduite avec M. le duc de Berry, son horreur pour une mère bâtarde ; ses mépris pour un père qu'elle avait dompté ; ses extravagantes idées à l'égard de Monseigneur ; son désespoir de rang et d'ingratitude pour M. le duc et madame la duchesse de Bourgogne, à qui elle devait tout ; son peu d'égards pour le roi et pour madame de Maintenon ; sa haine déclarée pour tous ceux qui avaient contribué à son mariage, parce que, disait-elle, il lui était insupportable d'avoir obligation à quelqu'un ; ses grossières tromperies et ses hauteurs ; l'inégalité d'une conduite si peu d'accord avec elle-même ; enfin jusqu'à la honte de l'ivrognerie complète et de tout ce qui accompagne la plus basse crapule en convives, en ordures et en impiétés. On a vu que, dès les premiers jours du ma-

riage, la force du tempérament ne tarda pas à se déclarer, les indécences journalières en public, ses courses après plusieurs jeunes gens avec peu ou point de mesures, et jusqu'à quelles folies fut porté son abandon à la Haye, ensuite à Rion, enfin ses projets d'avoir de grands noms et des braves dans sa maison pour se faire compter entre l'Espagne et son père, se tourner du côté qui lui semblerait le plus avantageux des deux, se figurer que cela lui serait possible, usurper aussi le rang de reine en plusieurs occasions, et une fois de plus que reine, avec les ambassadeurs.

Ce qui parut le plus extraordinaire fut l'étonnant contraste d'un orgueil qui la portait sur les nues, et de la débauche qui la faisait manger non-seulement avec quelques gens de qualité, elle dont le rang ne souffrait point d'autres hommes à sa table que des princes du sang, même en particulier uniquement et à des parties de campagne, mais d'y admettre le père Riglet, jésuite, qui en savait dire des meilleures, et d'autres espèces de canailles, qui n'auraient été admis dans aucune honnête maison, et souper souvent avec les roués de M. le duc d'Orléans, avec lui et sans lui, et se plaire à exciter leurs gueulées et leurs impiétés. Ce court crayon rappelle en peu de mots ce qu'on a vu épars ici plus au long à mesure que les occasions s'en sont présentées, quoique écrit le plus succinctement qu'il a été possible, qui a montré jusqu'à quel point elle manquait de tout jugement et de tout honnête et même naturel sentiment.

Parmi une dépravation si universelle et si publique, elle était indignée qu'on osât en parler. Elle débitait hardiment qu'il n'était jamais permis de parler des personnes de son rang, non pas même de blâmer ce qui pouvait le mériter dans leurs actions les plus publiques, et qu'on

aurait vues soi-même, combien moins de ce qui ne se passait qu'en particulier. C'est ce qui l'irritait contre tout le monde, comme d'un droit sacré violé en sa personne, comme du plus criminel manquement de respect, et du plus indigne de pardon. Sa mort aussi fut un étrange spectacle. C'est maintenant à quoi il faut revenir.

Les longues douleurs dont elle fut accablée ne purent la persuader de penser à cette vie par un régime nécessaire à son état, ni à celle qui la devait bientôt suivre, jusqu'à ce qu'enfin parens et médecins se crurent obligés de lui parler un langage qu'on ne tient aux princes de ce rang qu'à grand'peine dans la plus urgente extrémité, mais que l'impiété de Chirac déconcerta. Néanmoins, comme il fut seul de son avis, et que tous les autres, qui avaient parlé, continuèrent à le faire, elle se soumit aux remèdes pour ce monde et pour l'autre. Elle reçut ses sacremens à portes ouvertes, et parla aux assistans sur sa vie et sur son état, mais en reine de l'un et de l'autre. Après que ce spectacle fut fini, et qu'elle se fut renfermée avec ses familiers, elle s'applaudit avec eux de la fermeté qu'elle avait montrée, et leur demanda si elle n'avait pas bien parlé, et si ce n'était pas mourir avec grandeur et avec courage.

Un peu après, elle ne retint que madame de Mouchy, lui indiqua clef et cassette, et lui dit de lui apporter son baguier; il fut apporté ouvert. Madame la duchesse de Berry lui en fit un présent après quantité d'autres; car, outre ce qu'elle avait eu souvent, il n'y avait guère de jours, depuis qu'elle était malade, qu'elle n'en tirât tout ce qu'elle pouvait, souvent de l'argent et des pierreries: le moins était des bijoux. Ce baguier valait seul plus de 200,000 écus. La Mouchy, tout avide qu'elle était, ne laissa pas d'en être étourdie. Elle sortit et le montra à son mari. C'était le soir. M. le duc et madame la du-



chesse d'Orléans étaient partis. Le mari et la femme eurent peur d'être accusés de vol, tant leur réputation était bonne. Ils crurent donc en devoir dire quelque chose à ce qui leur était le moins opposé dans la maison, où ils étaient généralement haïs et méprisés.

De l'un à l'autre la chose fut bientôt sue, et vint à madame de Saint-Simon. Elle connaissait ce baguier et en fut si étonnée, qu'elle crut en devoir informer M. le duc d'Orléans, à qui elle le manda sur-le-champ. L'état où était madame la duchesse de Berry faisait qu'on ne se couchait guère à la Muette, où on se tenait dans un salon. Madame de Mouchy, voyant que l'affaire du baguier devenait publique et réussissait mal, s'approcha fort embarrassée de madame de Saint-Simon, lui conta comment cela s'était passé, tira le baguier de sa poche, et le lui montra. Madame de Saint-Simon appela les dames les plus proches d'où elle était pour le voir aussi, et devant elles (car elle ne les avait appelées que dans ce dessein), elle dit à madame de Mouchy que c'était là un beau présent, mais qu'il était si beau qu'elle lui conseillait d'en aller rendre compte au plus tôt à M. le duc d'Orléans, et de le lui porter. Ce conseil, donné en présence de témoins, embarrassa étrangement madame de Mouchy. Elle répondit néanmoins qu'elle le ferait, et alla retrouver son mari, avec qui elle monta dans sa chambre.

Le lendemain matin ils furent ensemble au Palais-Royal, et demandèrent à parler à M. le duc d'Orléans, qui, averti par madame de Saint-Simon, les fit aussitôt entrer, et sortir le peu qui était dans son cabinet; car il était fort matin. Madame de Mouchy, son mari présent, fit son compliment comme elle put. M. le duc d'Orléans, pour toute réponse, lui demanda où était le baguier. Elle le tira de sa poche et le lui présenta. M. le duc d'Orléans

le prit, l'ouvrit, considéra si rien n'y manquait (car il le connaissait parfaitement), le referma, tira une clef de sa poche, l'enferma dans un tiroir de son bureau, puis les congédia par un signe de tête, sans dire un mot, ni eux non plus. Ils firent la révérence, et se retirèrent également outrés et confus. Oncques depuis ils ne reparurent plus à la Muette. Bientôt après M. le duc d'Orléans y arriva, qui, dès qu'il eut vu un moment madame sa fille, prit madame de Saint-Simon en particulier, la remercia beaucoup de ce qu'elle lui avait mandé et fait, lui conta ce qu'il venait de faire, et que le baguier ne sortirait plus de ses mains. Il était si en colère de cette effronterie, qu'il ne put se tenir d'en parler dans le salon en termes fort désavantageux pour M. et madame de Mouchy, au grand applaudissement de toute la compagnie, même jusque des valets.

Je ne sais si l'absence de la Mouchy fit quelque impression heureuse sur madame la duchesse de Berry; mais elle n'en parla jamais, et peu après elle parut fort rentrée en elle-même, et souhaita de recevoir encore une fois Notre-Seigneur. Elle le reçut, à ce qu'il parut, avec beaucoup de piété, et tout différemment de la première fois. Ce fut l'abbé de Castries, son premier aumônier, nommé à l'archevêque de Tours, qui le fut après d'Alby, et enfin commandeur de l'ordre, qui le lui administra et qui le fut chercher à la paroisse de Passy, et l'y reporta, suivi de M. le duc d'Orléans et de M. le duc de Chartres. Cet abbé fit une exhortation courte, belle, touchante et tellement convenable, qu'elle fut admirée de tout ce qui l'entendit.

Dans cette extrémité où les médecins ne savent plus que faire, on a recours à tout. On parla de l'élixir d'un nommé Garus, qui faisait alors beaucoup de bruit, et dont le roi a depuis acheté le secret. Garus fut donc mandé et

arriva bientôt après. Il trouva madame la duchesse de Berry si mal qu'il ne voulut répondre de rien. Le remède fut donné et réussit au-delà de toute espérance. Il ne s'agissait plus que de continuer. Sur toutes choses, Garus avait demandé que rien sans exception ne fût donné à madame la duchesse de Berry que par lui, et cela même avait été très expressément commandé par M. le duc et par madame la duchesse d'Orléans. Madame la duchesse de Berry continua d'être de plus en plus soulagée, et si revenue à elle-même que Chirac craignit d'en avoir l'affront, et prit son temps que Garus dormait sur un sofa, et avec son impétuosité présenta un purgatif à madame la duchesse de Berry, qu'il lui fit avaler sans en dire mot à personne et sans que deux garde-malades, qu'on avait prises pour la servir, et qui seules étaient présentes, osassent branler devant lui. L'audace fut aussi complète que la scélératesse, car M. le duc et madame la duchesse d'Orléans étaient dans le salon de la Muette. De ce moment à celui de retomber pis que l'état d'où l'élixir l'avait tirée, il n'y eut presque point d'intervalle. Garus fut réveillé et appelé. Voyant ce désordre, il s'écria qu'on avait donné un purgatif qui, quel qu'il fût, était un poison dans l'état de la princesse. Il voulut s'en aller, on le retint, on le mena à M. le duc et madame la duchesse d'Orléans. Grand vacarme devant eux, cris de Garus, impudence de Chirac et hardiesse sans égale à soutenir ce qu'il avait fait. Il ne pouvait le nier, parce que les deux gardes avaient été interrogées et l'avaient dit. Madame la duchesse de Berry, pendant ce débat, tendait à sa fin sans que Chirac ni Garus eussent de ressource. Elle dura cependant le reste de la journée et ne mourut que sur le minuit. Chirac, voyant avancer l'agonie, traversa la chambre, et faisant une révérence d'insulte au pied du lit, qui était ouvert, lui souhaita un bon voyage en termes équivalens, et de

ce pas s'en alla à Paris. La merveille est qu'il n'en fut autre chose, et qu'il demeura auprès de M. le duc d'Orléans comme auparavant.

Depuis la légèreté, pour ne pas employer un autre nom, que M. le duc d'Orléans avait eue de parler à madame la duchesse de Berry d'un avis que je lui avais donné, si important à l'un et à l'autre, au lieu d'en profiter, et de la haine qu'elle en conçut, ce qui arriva dès les premiers mois de son mariage, je ne la vis plus qu'aux occasions indispensables, qui n'arrivaient presque jamais, et d'ailleurs quand il n'en arrivait point, une fois ou deux l'an tout au plus, à une heure publique, et un instant à chaque fois. Madame de Saint-Simon, voyant que la fin s'approchait, et qu'il n'y avait personne à la Muette avec qui M. le duc d'Orléans fût bien libre, me manda qu'elle me conseillait d'y venir pour être auprès de lui dans ces tristes momens. Il me parut en effet que mon arrivée lui fit plaisir, et que je ne lui fus pas inutile au soulagement de s'épancher en liberté avec moi. Le reste du jour se passa ainsi et à entrer des momens dans la chambre. Le soir je fus presque toujours seul auprès de lui.

Il voulut que je me chargeasse de tout ce qui devait se faire auprès de madame la duchesse de Berry, sur l'ouverture de son corps, et le secret en cas qu'elle se trouvât grosse, sur tous les détails qui demandaient ses ordres et sa décision, pour n'être point importuné de ces choses touchantes, et de tout ce qui regardait les funérailles et les ordres qu'il y avait à y donner. Il me parla avec toute sorte d'amitié et de confiance, ne voulut point qu'ensuite je lui demandasse ses ordres sur rien, et dit en passant à toute la maison de la princesse, qui se trouvait là toute rassemblée, qu'il m'avait donné ses ordres, et que c'était à moi, qu'il en avait chargé, à les donner sur tout ce qui pourrait demander les siens. Il me dit de plus qu'il ne

comptait plus madame de Mouchy pour être de la maison, avec sa chimère de charge de seconde dame d'atour; qu'elle avait perdu sa fille, qu'elle l'avait pillée, n'oublia pas le baguier qu'il lui avait ôté, et me chargea, conjointement avec madame de Saint-Simon, d'empêcher qu'elle demeurât à la Muette si elle s'y présentait, encore plus de lui laisser faire aucune fonction, ni d'entrer dans les carrosses pour accompagner le corps à Saint-Denis, ou le cœur au Val-de-Grâce.

Je proposai à M. le duc d'Orléans qu'il n'y eût ni garde-du-corps, ni eau bénite, ni aucune cérémonie; que le convoi fût décent, mais au plus simple, et les suites de même, surtout qu'au service de Saint-Denis, où on ne pouvait éviter le cérémonial ordinaire, il n'y eût point d'oraison funèbre: je lui en touchai légèrement les raisons, qu'il sentit très bien, me remercia, et convint avec moi que les choses se passeraient ainsi, et que de sa part je les ordonnasse de la sorte. Je fus le plus court que je pus avec lui sur ces funèbres matières, et je le promenais tant que je pouvais de temps en temps dans les pièces de suite de la maison et dans l'entrée du jardin, et le détournais de la chambre de la mourante autant qu'il me fut possible.

Le soir bien avancé, et madame la duchesse de Berry de plus en plus mal et sans connaissance depuis que Chirac l'avait empoisonnée, comme on a vu en son lieu que les médecins de la cour en firent autant au maréchal de Boufflers, en pareil cas, à Fontainebleau, et avec même succès, M. le duc d'Orléans rentra dans la chambre et approcha du chevet du lit, dont tous les rideaux étaient ouverts; je ne l'y laissai que quelques momens et le poussai dans le cabinet, où il n'y avait personne. Les fenêtres y étaient ouvertes, il s'y mit appuyé sur le balustre de fer, et ses pleurs y redoublèrent au point que j'eus peur qu'il



ne suffoquât. Quand ce grand accès se fut un peu passé, il se mit à me parler des malheurs de ce monde et du peu de durée de ce qui y est le plus agréable. J'en pris occasion de lui dire ce que Dieu me donna, avec toute la douceur, l'onction et la tendresse qu'il me fut possible. Non-seulement il reçut bien ce que je lui disais, mais il y répondit et en prolongea la conversation.

Après avoir été là plus d'une heure, madame de Saint-Simon me fit avertir doucement qu'il était temps que je tâchasse d'emmener M. le duc d'Orléans, d'autant plus qu'on ne pouvait sortir de ce cabinet que par la chambre. Son carrosse était prêt, que madame de Saint-Simon avait eu soin de faire venir. Ce ne fut pas sans peine que je pus venir doucement à bout d'arracher de là M. le duc d'Orléans plongé dans la plus amère douleur. Je lui fis traverser la chambre tout de suite, et le suppliai de s'en retourner à Paris. Ce fut une autre peine à l'y résoudre. A la fin il se rendit. Il voulut que je demeurasse pour tous les ordres. Il pria madame de Saint-Simon avec beaucoup de politesse d'être présente à tous les scellés, après quoi je le mis dans son carrosse, et il s'en alla. Je rendis ensuite à madame de Saint-Simon les ordres qu'il m'avait donnés sur l'ouverture du corps, pour qu'elle les fît exécuter, et sur tout le reste, et je l'empêchai de demeurer dans le spectacle de cette chambre où il n'y avait plus que de l'horreur.

Enfin sur le minuit du 21 juillet, madame la duchesse de Berry mourut, deux jours après le forfait de Chirac. M. le duc d'Orléans fut le seul touché. Quelques perdans s'affligèrent; mais qui d'entre eux eut de quoi subsister ne parut pas même regretter sa perte. Madame la duchesse d'Orléans sentit sa délivrance, mais avec toutes les mesures de la bienséance. Madame ne s'en contraignit que médiocrement. Quelque affligé que fût M. le duc d'Or-

léans, la consolation ne tarda guère. Le joug auquel il s'était livré et qu'il trouvait souvent pesant, était rompu. Surtout il se trouvait affranchi de la déclaration du mariage de Rion et de ses suites, embarras d'autant plus grand, qu'à l'ouverture du corps, la pauvre princesse fut trouvée grosse; on trouva aussi un dérangement dans son cerveau. Cela ne promettait que de grandes peines et fut soigneusement étouffé pour le temps.

Sur les cinq heures du matin, c'est-à-dire cinq heures après cette mort, la Vrillière arriva à la Muette, où il mit le scellé en présence de madame de Saint-Simon. Dès que cela fut fait, elle monta dans son carrosse avec lui, que les gens nécessaires au scellé suivirent dans le carrosse de la Vrillière, et s'en allèrent en faire autant à Meudon, puis au Luxembourg, de là au Palais-Royal pour en rendre compte à M. le duc d'Orléans, après quoi madame de Saint-Simon revint à la Muette, où une plus cruelle nuit l'attendait par l'horreur de ses fonctions à l'ouverture du corps, de laquelle j'allai rendre compte à M. le duc d'Orléans, et de l'exécution de ses ordres. Le corps fut déposé ensuite dans la chapelle de la Muette sans être gardé, où les messes basses furent continuelles tous les matins.

Je m'établis à Passy chez M. et madame de Lausun pour être plus près de la Muette, sans y être toujours, d'où j'allais presque tous les jours voir M. le duc d'Orléans, outre les jours de conseil de régence. Comme il n'y eut point de cérémonie, tout le monde fut dispensé des manteaux et des mantes au Palais-Royal, où on se présenta en deuil, mais en habits ordinaires. Il ne se trouva point de testament, et madame la duchesse de Berry ne donna rien à personne, que ce que madame de Mouchy s'était fait donner. Elle jouissait de 700,000

livres de rente, sans ce que depuis la régence elle tirait de M. le duc d'Orléans.

Le soir du samedi 22, l'abbé de Castries, nommé à l'archevêché de Tours et son premier aumônier, porta le cœur au Val-de-Grâce, ayant à sa gauche mademoiselle de la Roche-sur-Yon, madame de Saint-Simon au-devant et la duchesse de Louvigny nommée par le roi. Madame de Brassac, dame de madame la duchesse de Berry, à une portière, et ce qui fut fort étrange, la dame d'honneur de madame la princesse de Conti, mère de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, à l'autre. Le deuil du roi fut de six semaines, celui du Palais-Royal trois mois par respect du rang, et madame de Saint-Simon drapa pour six mois, parce qu'elle avait, comme on l'a vu en son lieu, drapé par excès de complaisance à d'autres deuils où M. le duc de Berry drapait sans que le roi drapât.

Le dimanche 23 juillet, sur les dix heures du soir, le corps de madame la duchesse de Berry fut mis dans un carrosse dont les huit chevaux étaient caparaçonnés. Il n'y eut aucune tenture à la Muette. L'abbé de Castries et les prêtres suivaient dans un autre carrosse, et les dames de madame la duchesse de Berry dans un autre. Il n'y eut qu'une quarantaine de flambeaux portés par ses pages et ses gardes. Le convoi passa par le bois de Boulogne et la plaine de Saint-Denis, avec beaucoup de simplicité, et fut reçu de même dans l'église de l'abbaye.

La veille du convoi, M. le duc d'Orléans, sans que je lui en parlasse, me dit que le roi conservait à madame de Saint-Simon ses appointemens en entier qui étaient de 21,000 livres. Je l'en remerciai, et en même temps je lui dis que ce serait faire à madame de Saint-Simon et à moi la grâce entière, de conserver aux dames de madame la duchesse de Berry leurs appointemens; il

me les accorda sur-le-champ ; ensuite je lui demandai la même grâce pour la première femme de chambre qui était une fille d'un singulier mérite , je l'obtins aussi. Au sortir du Palais-Royal , j'allai à la Muette , où je dis à madame de Saint-Simon ce que je venais de faire ; elle envoya prier toutes les dames de venir dans sa chambre , et leur manda que j'y étais et que j'avais à leur parler. J'eus la malice de ne leur rien dire jusqu'à ce que toutes fussent arrivées ; alors je leur appris les grâces du régent qui leur conserva aussi en même temps leurs logemens au Luxembourg. La joie fut grande et sans contrainte , et je fus bien embrassé ; je leur conseillai d'aller toutes ensemble le lendemain remercier M. le duc d'Orléans ; elles le firent et furent reçues de très bonne grâce. En même temps , madame de Saint-Simon lui remit l'appartement qu'elle avait au Luxembourg , et lui demanda de le rendre à mademoiselle de Langeais et à ses frères qui l'avaient auparavant , et elle l'obtint. On a vu ailleurs que madame de Saint-Simon ne s'en était jamais servie , mais on n'avait pas voulu le reprendre , et qu'il parût qu'elle n'avait point d'appartement au Luxembourg.

Madame de Mouchy fit demander une audience à M. le duc d'Orléans qui ne voulut pas la voir , et lui fit dire d'aller parler à la Vrillière. Elle y fut donc avec son mari. Elle y reçut l'ordre de sortir tous deux en vingt-quatre heures de Paris et de n'y pas revenir. Long-temps après ils y revinrent , mais aucun des évènements arrivés dans la suite n'a pu les rétablir dans le monde , ni les tirer d'obscurité , de mépris et d'oubli.

Les spectacles furent interrompus huit jours à Paris. M. le duc d'Orléans , dès les premiers jours , envoya chercher Dumont , lui rendit le gouvernement de Meudon , et lui ordonna d'y faire revenir tous les gens qui y étaient lorsque madame la duchesse de Berry eut Meu-

don, et que leurs emplois leurs seraient rendus. On peut juger en quel état tomba Rion en apprenant à l'armée une aussi terrible nouvelle pour lui ; quel affreux dénoûment d'une aventure plus que romanesque, au point qu'il touchait à tout ce que l'ambition peut procurer même de plus imaginaire ; aussi fut-il plus d'une fois sur le point de se tuer, et long-temps gardé à vue par des amis que la pitié lui fit. Il vendit bientôt après la fin de la campagne son régiment et son gouvernement. Comme il avait été doux et poli avec ses amis, il en conserva, et fit bonne chère avec eux pour se consoler. Mais au fond, il demeura obscur, et cette obscurité l'absorba.

Le service de madame la duchesse de Berry se fit à Saint-Denis avec les cérémonies accoutumées, mais sans oraison funèbre, les premiers jours de septembre.

Madame de Saint-Simon, qui, comme on l'a vu en son lieu, avait été forcée, et moi aussi, à consentir qu'elle fût dame d'honneur de madame la duchesse de Berry, n'avait pu, en aucun temps, trouver le moindre jour à quitter cette triste place. On avait pour elle toute sorte de considération, et on lui laissait toute sorte de liberté ; mais tout cela ne la consolait point de cette place, de sorte qu'elle sentit tout le plaisir, pour ne pas dire toute la satisfaction, d'une délivrance qu'elle n'attendait pas d'une princesse de vingt-quatre ans. Mais l'extrême fatigue des derniers jours de la maladie, et de ceux qui suivirent la mort, lui causèrent une fièvre maligne dont elle fut six semaines à l'extrémité dans une maison que Fontanieu lui avait prêtée à Passy pour prendre l'air et des eaux de Forges, et s'y reposer ; elle fut deux mois à s'en remettre. Cet accident, qui me pensa tourner la tête, me séquestra de tout pendant deux mois sans sortir de cette maison et presque de sa chambre, sans qu'il parlot de rien, et sans voir que le peu de proches ou



d'amis indispensables. Lorsqu'elle commença à se rétablir, je demandai à M. le duc d'Orléans quelques logemens au château neuf de Meudon. Il me le prêta tout entier et tout meublé. Nous y passâmes le reste de l'été et plusieurs autres depuis. C'est un lieu charmant pour toute espèce de promenades. Nous comptions de n'y voir que nos amis, mais la proximité nous accabla de monde, en sorte que tout le château neuf fut souvent tout rempli, sans les gens de simple passage.

Pour ne plus revenir à la même matière, le deuil de madame la duchesse de Berry eut une chose jusqu'alors sans exemple, et qui n'en a pas eu depuis : c'est que le roi, ne le portant que six semaines, la cour ne comptait pas le porter davantage, parce que les deuils de cour ne se portent que par respect pour le roi, et se prennent et se quittent en même temps que lui. Cependant il y eut ordre de le continuer au-delà du roi et de le porter trois mois, c'est-à-dire autant que M. le duc d'Orléans le porta.

Les logemens au Luxembourg furent conservés aux deux premiers officiers, et au premier maître d'hôtel; et le chevalier d'Hautefort, premier écuyer, obtint de conserver les livrées et un carrosse aux armes de madame la duchesse de Berry sur le dernier exemple de Sainte-Maure, premier écuyer de feu M. le duc de Berry.

Le roi alla voir sur cette mort Madame, M. le duc et madame la duchesse d'Orléans.

---

## CHAPITRE XXV.

Visite du roi aux académies.—Aveux de madame du Maine.—Miserable comédie entre elle et son mari.—Le secrétaire du prince

de Cellamare mis au château de Saumur. — MM. d'Allemans, Renaud et le père Mallebranche. — La Muette donnée au roi. — Pezé en est gouverneur. — Différentes faveurs pécuniaires et grâces. — La Vrillière présente au roi les députés des états de Languedoc de préférence à Maillebois. — Extraction de Maillebois. — Belle action des moines d'Orcan;p. — Madame la duchesse d'Orléans refuse audience à tous députés d'états depuis la prison du duc du Maine. — Le duc de Richelieu peu-à peu en liberté.

LE roi, qui était depuis trois semaines dans l'appartement de la reine-mère au Louvre pour laisser nettoyer les Tuileries, alla, pendant ce séjour, voir toutes les académies et le balancier. Le maréchal de Villeroy voulut parler aux Académies françaises, des sciences et des belles-lettres; on ne comprit ni pourquoi ni trop ce qu'il y dit; les directeurs de ces académies firent chacun une harangue au roi, qui retourna après aux Tuileries.

Madame du Maine obtint d'aller demeurer dans un château voisin de Châlons-sur-Saône où la Billarderie la fut conduire, et le duc du Maine, celle de chasser autour de Dourlens, mais sans en découcher. En même temps le secrétaire du prince de Cellamare, qui avait eu enfin permission de retourner en Espagne, fut arrêté en chemin à Orléans, et mené dans le château de Saumur. C'est que la duchesse du Maine avait enfin commencé à parler, à avouer beaucoup de choses, peut-être à en cacher davantage; car, comme je l'ai dit au commencement de cette affaire, et pourquoi, je n'y ai jamais vu bien clair, et je suis très persuadé que M. le duc d'Orléans, qui sûrement en a su davantage, en a ignoré plus qu'il n'en a su, et que l'abbé Dubois s'est bien gardé de ne retenir pas pour soi tout seul le fond et le très-fond de l'affaire, n'en a dit à son maître que ce qu'il n'a pu lui cacher, et lui a soigneusement tu tout ce qui ne le conduisait pas aux vues que j'ai expliquées.

Madame du Maine avoua donc enfin, par une espèce de mémoire qu'elle envoya, signé d'elle, à M. le duc d'Orléans, que le projet d'Espagne était véritable, nomma comme complices ceux dont j'ai parlé, mais fort diversement. Elle y traita Pompadour avec un grand mépris, et les gens de peu qui étaient arrêtés, confirma la chimère du duc de Richelieu sur Bayonne pour avoir le régiment des gardes, et de Saillant qui y avait aussi son régiment, et qui s'était laissé entraîner. Boisdauid y était fort chargé, et Laval plus qu'aucun autre, comme la clef de meute, l'homme de confiance et d'expédiens, qui conduisait Cellamare en beaucoup de choses, le seul qui allât directement de lui à elle et d'elle à lui, qui avait la créance de la noblesse qui leur était attachée, et qu'il savait conduire où il convenait sans leur rien dire qu'avec grande mesure pour les temps et pour le choix des personnes; enfin qu'ils avaient compté de faire une révolte à Paris et dans les provinces contre le gouvernement, de le changer, d'y faire déclarer le roi d'Espagne régent, de mettre à la tête de toutes les affaires et de toutes les troupes celui que le roi d'Espagne nommerait pour exercer la régence en son nom et en sa place, de faire enregistrer ces changemens dans tous les parlemens, et que pour opérer ces choses, ils avaient formé un grand parti en Bretagne avec promesse réciproque que le roi d'Espagne leur rendrait tous leurs privilèges, tels qu'ils en jouissaient du temps d'Anne de Bretagne et des deux rois successivement ses époux, Charles VIII et Louis XII, et que la Bretagne recevrait toutes les troupes que le roi d'Espagne voudrait envoyer en France, et lui livrerait le Port-Louis pour en être le seul maître absolu. Plusieurs Bretons furent nommés; je n'ai point su qu'aucun membre des parlemens de Paris et de Rennes l'aient été, peut-être bien M. le duc d'Orléans l'a-t-il ignoré lui-même. Si elle a

chargé des seigneurs de la cour qui ont montré avoir grand'peur, mais qui ne furent pas arrêtés, c'est encore ce qui n'est pas venu jusqu'à moi.

Laval, interrogé à la Bastille sur ces aveux, entra en furie contre la duchesse du Maine, jusqu'à lui donner toutes sortes de noms, s'écria que c'était bien la dernière personne dont il aurait soupçonné la faiblesse et l'infamie de révéler et de perdre ses amis, qu'il y avait plus de dix ou douze ans qu'il la voyait peu en public, très fréquemment en secret; que c'était elle qui l'avait embarqué dans toute cette affaire, dont la colère lui fit dire plusieurs détails, sans que ces détails soient revenus à moi ni à personne qu'à M. le duc d'Orléans, qui, à ce que je crus voir, n'en fut même que légèrement instruit, et ne les approfondit pas.

Un seul fut su: c'était qu'une nuit, après avoir été souper à l'Arsenal, madame du Maine allant en bonne fortune voir Cellamare sans valets, n'ayant que quelques gens affidés dedans et derrière son carrosse, et Laval la menant au lieu de cocher et sans flambeaux, elle fut accrochée par un autre carrosse, dont ils eurent toutes les peines du monde à se débarrasser, et la plus grande frayeur d'en être reconnus.

Ce furent ces aveux qui valurent plus de liberté à M. et à madame du Maine, et qui firent mettre à Saurmur le secrétaire de Cellamare. Ce fut aussi où commença cette comédie entre eux deux, dont qui que ce soit ne put être la dupe. Ces aveux furent accompagnés de toutes sortes d'assurances et de protestations que le duc du Maine n'avait jamais su un mot de toute cette affaire; qu'ils n'avaient garde d'en rien laisser apercevoir à sa timidité naturelle, car, pour le sauver, elle ne le ménageait pas; qu'ils se seraient exposés à voir rompre leur projet à l'instant, et très possiblement encore à la

révélation qu'il en aurait faite dans la peur où il en aurait été ; que leur plus épineux embarras avait été de se cacher de lui , ce qui avait souvent retardé et quelquefois déconcerté toutes leurs mesures par les contre-temps des rendez-vous et la fréquente nécessité de les abréger. Ce fut à cette momerie que tout l'esprit de la duchesse du Maine s'aiguisa, comme celui du duc du Maine, quand il apprit ces aveux, à jurer de son ignorance, de son aveuglement, de son imbécillité à ne s'être ni aperçu ni même douté de rien , à détester le projet et ceux qui y avaient embarqué sa femme, et à se déchaîner contre elle avec peu de ménagement.

M. le duc d'Orléans me conta toutes ces choses en attendant qu'il en parlât au conseil de régence. Il eut l'air avec moi de mépriser la conspiration , et de rire de la comédie entre le mari et la femme, de la mâle-peur du duc du Maine et de l'usage que madame du Maine ne doutait pas de faire de son esprit à cet égard, et de son sexe et de sa naissance pour elle-même, et du plein succès qu'elle s'en promettait sûrement. Je me contentai de sourire et de lui répondre un peu dédaigneusement que je serais bien de moitié avec elle , parce qu'il n'est rien de si certain que de persuader qui veut absolument être persuadé, et aussitôt je changeai de discours. Il y avait longtemps que nous ne nous étions parlé de cette affaire. Il sentait bien que j'avais raison ; mais il sentait encore plus le poids du joug de l'abbé Dubois, et j'avais bien reconnu, comme j'ai dit plus haut, à quoi aboutirait tout ce vacarme, et l'indignation m'avait fermé la bouche là-dessus. On verra bientôt les suites de ces aveux sur la Bretagne, et à quel point la comédie fut poussée entre M. et madame du Maine.

Quoique je fasse profession dans ces Mémoires de ne les charger pas de deux matières , dont l'une a produit une infinité de volumes , qui sont entre les mains de tout



le monde, et dont l'autre n'en fournirait guère moins par son étendue et l'excès de ses révolutions, je veux dire la constitution *Unigenitus* et la finance, il se trouve néanmoins en mon chemin des choses là-dessus que je me crois quelquefois obligé de raconter.

La taille et la manière de la lever plus à charge que la taille même avaient été un objet sur lequel on avait sans cesse médité depuis la régence. Les inconvéniens en étaient extrêmement moindres en Languedoc et en Bretagne; mais c'étaient les seuls pays d'état: car le peu d'autres pays d'état sont si petits, et objets si peu considérables, que ce n'étaient pas des objets. M. d'Allemans, qui était un homme fort distingué parmi la noblesse du Périgord par la sienne et par son mérite, et qui, depuis qu'il s'y était retiré, y était considéré par tout ce qui y vivait, comme un arbitre général, à qui chacun avait recours pour sa probité, sa capacité et la douceur de ses manières, et comme un coq de province, où il vivait très honorablement, était venu faire un tour à Paris, revoir ses anciens amis, et il en avait beaucoup, et quelques-uns fort considérables; car il avait long-temps vécu à la cour et à Paris, où il s'était fait généralement estimer. Il était des miens dès ma jeunesse, et son fils aussi, qui est devenu lieutenant-colonel du régiment du roi infanterie, brigadier et commandeur de Saint-Louis, et qui n'a quitté que par une grande blessure à la bataille de Parme, avec des pensions, parce qu'elle l'avait mis hors d'état de servir. Le père et le fils avaient beaucoup d'esprit, de savoir et de monde. Je les avais connus chez le célèbre père Mallebranche, de l'Oratoire, dont la science et les ouvrages ont fait tant de bruit, et la modestie, la rare simplicité, la piété solide ont tant édifié, et dont la mort dans un âge avancé a été si sainte, la même année de la mort du roi. D'autres circonstances l'avaient fait con-

naître à mon père et à ma mère. Il avait bien voulu quelquefois se mêler de mes études; enfin il m'avait pris en amitié, et moi lui, qui a duré autant que sa vie. Le goût des mêmes sciences l'avait fait ami intime de MM. d'Allemans père et fils, et c'était chez lui que j'étais devenu le leur. Cette préface semble bien étrangère à ce qui est annoncé. Elle y va pourtant paraître nécessaire, parce qu'elle y montre la raison qui m'a fait mêler d'un projet de finance, moi dont le goût et l'aptitude en sont si éloignés.

M. d'Allemans, excellent citoyen, qui était depuis long-temps témoin oculaire des malheurs de la campagne, chercha des remèdes à ces maux. Il crut en avoir trouvé un dans une manière de taille proportionnelle. Il travailla son projet, et il en apporta des mémoires à Paris. Il me vint voir et il m'en parla. Je lui dis que le petit Renaud avait eu une idée pareille; que M. le duc d'Orléans aussi l'avait envoyé en quelques provinces faire quelques essais sur des paroisses en petit nombre, et Silly d'un autre côté, qui s'y était présenté, qui est le même Silly dont j'ai ailleurs raconté par avance la fortune et la catastrophe. Je crois avoir aussi fait connaître ailleurs ce petit Renaud, que tout le monde, et le meilleur, avec qui son mérite l'avait mêlé, appelait ainsi de sa très petite taille. Il était très savant, très homme d'honneur, modeste, désintéressé, zélé citoyen, avec de l'esprit et du monde, des distractions plaisantes de géomètre, consommé dans toutes les parties de la marine, fort brave, lieutenant-général des armées navales, grand'croix de Saint-Louis, qui avait fait en chef diverses expéditions, fort estimé du feu roi dont il avait des pensions, et de ses ministres, et de tout temps aimé de M. le duc d'Orléans. Il était ami intime de Louville. Il était des miens, et, comme il était grand disciple du père Malle-

branche, il avait connu aussi M. d'Allemans. Ce dernier me lut un mémoire tiré de ses observations. Louville, qui le connaissait, et qui avait dîné avec lui chez moi, demeura présent à cette lecture.

Le mémoire était beau et solide et nous parut mériter d'aller plus loin ; mais avant d'en parler à M. le duc d'Orléans, nous jugeâmes qu'il fallait éviter d'être croisés, et qu'il était à propos de rassembler les lumières. Renaud était venu faire un tour à Paris ; nous en voulûmes profiter. Louville aboucha d'Allemans avec lui ; ils eurent plusieurs conférences chez Louville et une dernière chez moi. Réciproquement ils approuvèrent leurs vues et leurs moyens de les remplir. Réciproquement aussi ils trouvèrent des embarras et des obstacles. Deux hommes d'honneur et d'esprit qui sincèrement ne cherchent que le bien et ne se proposent aucun but particulier conviennent aisément, même sur ce qui est en dispute entre eux ; ainsi, tout bien examiné, ils jugèrent tous deux que ce plan devait être proposé au régent et lu en sa présence, pour qu'il jugeât lui-même des points qui demeureraient indécis entre eux. Louville n'avait pas laissé de travailler aussi à la refonte des points convenus, sur plusieurs desquels Renaud et d'Allemans s'étaient conciliés ; il entendait bien la matière, et nous crûmes qu'il ne serait pas inutile.

Je parlai donc à M. le duc d'Orléans de ce mémoire et je lui proposai d'en entendre la lecture en présence de ces trois hommes pour en raisonner en même temps avec eux. Il me parut que la proposition lui plut, il l'accepta avec plaisir ; il voulut aussi que j'y assistasse, et me donna jour au 2 août, trois ou quatre jours après ; nous allâmes donc ce jour-là de bonne heure l'après-dînée chez lui. Lecture ou conférence durèrent quatre bonnes heures sans disputes et chacun ne cherchant que les meilleurs

moyens à lever les embarras et les difficultés. La conclusion fut louanges et remerciemens du régent et approbation du mémoire ; mais il fut convenu de voir pendant un an les difficultés et les succès de Renaud dans la généralité de La Rochelle, et de Silly, dans une des élections de Normandie, où ils travaillaient à établir la taille proportionnelle, pour ensuite revoir avec eux ce même mémoire, et sur l'expérience de leur travail, et les lumières que donnait le mémoire, se déterminer, se fixer et travailler en conséquence dans tout le royaume sur la manière de lever la taille.

Ce projet, qui fut de l'avis de tous, et qui était sage, n'eut pas le temps d'être exécuté. Renaud, malade de fatigue et du chagrin que lui causaient les obstacles qu'il rencontrait dans la généralité de La Rochelle, et de la haine que sans savoir pourquoi la nouveauté qu'il voulait introduire avait excitée contre lui, malgré la netteté de ses mains très reconnue, parce que toute nouveauté est suspecte en matière d'impôts et de levée, Renaud, dis-je, voulut se presser de retourner à son travail. Il voulut prendre des eaux de Pougues; il en prit par excès, car par principe, comme le père Mallebranche, il était grand buveur d'eau, et mourut à Pougues les derniers jours de septembre. M. d'Allemans, retourné chez lui, ne le survécut que de peu de mois, ainsi tout ce projet s'en alla en fumée.

M. le duc d'Orléans fit au roi une galanterie très convenable à son âge, ce fut de lui proposer de prendre la maison de la Muette pour s'en amuser, et y aller faire des collations. Le roi en fut ravi. Il crut avoir quelque chose personnellement à lui, et se fit un plaisir d'y aller, d'en avoir du pain, du lait, des fruits, des légumes, et de s'y amuser de ce qui divertit à cet âge. Ce lieu changeant de maître changea aussi de gouverneur.



Le duc d'Humières me parla pour Pezé; je le lui fis donner, et il en sut tirer parti pour se rendre de plus en plus agréable au roi. Il eut aussi la capitainerie du bois de Boulogne, comme Rion avait l'un et l'autre.

M. le Duc, qui avait un procès fort aigre avec madame la princesse de Conti sa tante, l'accommoda; mais ce fut aux dépens du roi à qui il en coûta une pension de 20,000 livres à madame la princesse de Conti, outre celles qu'elle avait déjà. M. le duc d'Orléans accorda aussi à Lautrec 150,000 livres de brevet de retenue sur sa lieutenance générale de Guienne. Il profita aussi du bon état de la banque de Law pour faire payer toutes les pensions, vieux et courant. Il fit aussi une grande augmentation de troupes pour environ 7 à 8 millions.

Peu de jours après, il fit un marché qui scandalisa étrangement, après tout ce qui s'était passé à Turin de la Feuillade à lui, et les exécrables propos que ce dernier s'était piqué de tenir à tous venans sur la mort de monseigneur et de madame la Dauphine. Ils furent tels et si publics et si continus, que j'eus toutes les peines du monde à empêcher M. le duc d'Orléans de lui faire donner des coups de bâton, lui, si insensible à tout ce qui s'est fait et dit contre lui, comme on le voit en tant d'endroits de ces Mémoires. Mais Canillac, ami intime de la Feuillade de tout temps, voulut faire éclater son crédit et la puissance de sa protection aux dépens de M. le duc d'Orléans même, raccomoder avec lui un homme si gratuitement et si démesurément coupable envers lui, et lui ouvrir un large robinet d'argent. Il persuada donc à M. le duc d'Orléans, qui ne songeait à rien moins, d'acheter de la Feuillade, pour M. le duc de Chartres, le gouvernement de Dauphiné 550,000 livres comptant, 300,000 livres en outre pour le brevet de retenue que la Feuillade avait, et de plus les appointemens



d'ambassadeur à Rome depuis le jour que le même Canillac l'avait fait nommer, en obtenant son pardon jusqu'à son départ. Ce fut donc près d'un million pour un gouvernement de 60,000 livres de rente, et dix ans d'appointemens d'ambassadeur à Rome où il n'alla jamais. On verra, dans la suite, la rare reconnaissance de ce galant homme, le plus corrompu et le plus méprisable que j'aie jamais connu. Clermont qui, comme on l'a dit, avait les suisses de M. le duc d'Orléans, fut aussi capitaine des gardes de M. le duc de Chartres, comme gouverneur du Dauphiné : il n'avait rien et grand besoin de subsistance.

L'audience ordinaire du roi à la députation des états de Languedoc donna lieu à une étrange dispute à qui les présenterait, par l'absence du duc du Maine et du prince de Dombes, gouverneurs de cette province, entre Maillebois qui en était un des lieutenans-généraux, et la Vrillière, secrétaire d'état, qui avait le Languedoc dans son département, qui, plus étrangement encore, l'emporta. Voilà ce que perdent les charges à tomber à des gens infimes. On n'a jamais contesté au lieutenant-général d'une province d'y faire les fonctions de gouverneur en son absence, quand le lieutenant-général y est de l'agrément du roi. Or, c'en est une constante de présenter au roi les députés des états en l'absence du gouverneur, et qui n'a pas besoin de l'agrément du roi, parce que cette fonction est très passagère, et n'emporte ni détail ni commandement. Toutefois la Vrillière osa la prétendre, et l'emporta parce qu'il n'eut affaire qu'à Maillebois, et de là en avant, voilà cette fonction ôtée aux lieutenans-généraux par les secrétaires d'état, dans un pays où rien de suivi par règle, par principes, par maximes, tout par exemple et par considération.

A ce propos, puisque dans la suite ce Maillebois a

voulu faire du seigneur, si faut-il que je dise au vrai d'où il vient. Desmarets était laboureur de l'abbaye d'Orcamp, comme l'avait été son père. Peu-à-peu il en prit des fermes et s'y enrichit. M. Colbert, fort petit compagnon alors, mais déjà dans les bureaux, n'avait pas encore oublié Reims, sa patrie ni ses environs. Il sut que ces Desmarets, père et fils, étaient devenus de gros marchands de blé, et qu'ils y avaient fait fortune. Il trouva le nid bon pour sa sœur, et la leur fit proposer pour le fils. Les Desmarets ne se firent pas prier pour s'allier à un homme qui travaillait dans les bureaux du premier ministre, et le mariage se fit. Colbert, de degré en degré, parvenu à la place d'intendant des affaires du cardinal Mazarin et d'intendant des finances, voulut recrépir son beau-frère. Il lui fit acheter une charge de trésorier de France à Soissons, où il alla s'établir, sans avoir jamais monté plus haut, et ne laissa pas tout doucement de continuer son commerce et d'accumuler. Il eut trois fils de la sœur de Colbert, dont l'aîné fut Desmarets dont il a été suffisamment parlé en plusieurs endroits ici pour n'avoir rien de plus à en dire, et qui, à la mort du roi, était ministre d'état et contrôleur général des finances, lequel, d'une fille de Bechameil, surintendant de Monsieur, a eu Maillebois, qui a donné lieu à ce récit.

Le même, mot pour mot, m'a été fait dans l'abbaye d'Orcamp par le prieur et par ses principaux religieux, et m'a été confirmé unanimement par tout le pays. Ce qu'ils ne m'ont pas dit, et ce que j'ai appris de tout leur voisinage, mérite de n'être pas oublié, pour la beauté et encore plus pour l'extrême rareté de l'action. Il y avait trente ans, lorsque je l'appris, que le prieur et les principaux religieux de l'abbaye d'Orcamp surent que deux enfans gentilshommes, dont les ascendans paternels avaient fait de grands biens à leur abbaye et l'avaient presque fon-

dée, étaient tombés dans la nécessité. Ils les prirent chez eux, les élevèrent, et leur firent apprendre tout ce qui convenait à leur état; ensuite ils trouvèrent moyen de les faire officiers, leur achetèrent après des compagnies, et tous les hivers défrayaient leurs équipages chez eux; enfin au printemps leur faisaient une bourse pour leur campagne, et ont toujours continué tant que ces gentilshommes ont eu besoin et ont bien voulu recevoir ce secours. Aussi ces moines, tout riches qu'ils sont, en ont recueilli la vénération de tout leur pays : ils la méritent sans doute et d'être proposés en exemple. J'ai regret d'avoir oublié le nom de ces gentilshommes, qui doivent être d'ancienne race. Orcamp est si près de Paris que ce nom est aisé à retrouver.

Avant de quitter Maillebois et la députation des états de Languedoc, il ne faut pas oublier cette singularité. Cette députation, après avoir fait sa harangue au roi, allait toujours en faire une à Madame, et à M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, ainsi que les députés des états de Bretagne. Cela se pratiquait de même sous le feu roi. Madame la duchesse d'Orléans ne voulut point la recevoir cette année, pour marquer le deuil qu'elle affectait de la situation du duc du Maine, quoique si étrangement adoucie, d'une manière plus solennelle et plus publique.

Peu de jours après, le duc de Richelieu sortit de la Bastille et alla coucher à Conflans chez le cardinal de Noailles. Il était veuf sans enfans de sa nièce, mais par son traité avec l'Espagne il avait voulu dépouiller le duc de Guiche, autre neveu du cardinal de Noailles, du régiment des gardes, et l'avoir. Il devait s'en aller à Richelieu; il obtint d'aller faire une pause à Saint-Germain, où il avait une maison, puis d'y demeurer, après d'être à Paris sans voir le roi ni le régent; au bout de trois mois il eut permission de les saluer, et tout fut bientôt oublié

## CHAPITRE XXVI.

Paix de la Suède avec l'Angleterre. — Prétention du duc de Lorraine qui échoue. — Vaudemont malade à Paris. — Maximes absurdes du parlement sur son autorité. — J'empêche le régent d'en rembourser toutes les charges avec le papier de Law. — La duchesse du Maine à Chamlay est visitée par madame la Princesse. — Dissertation sur les officiers des princes du sang. — Le grand-prieuré de France vendu au bâtard reconnu de M. le duc d'Orléans. — Il cherche en vain à se marier. — Retour de Pleinœuf en France. — Courte reprise de sa négociation de Turin. — Elle avorte par l'intérêt personnel et la ruse singulière de l'abbé Dubois. — Etrange franchise de Madame. — La négociation brusquement rompue.

ENFIN l'alliance du nord se démancha. Le roi de Suède n'était plus, et la faiblesse où son règne avait réduit ce royaume contribua beaucoup à la paix qu'il conclut enfin avec le roi d'Angleterre. Le czar, déjà adouci par la même raison, même du temps dernier de Charles XII, était plus occupé du dedans que du dehors; le roi de Danemark demeura seul, faisant la guerre en Norwège. C'est grand dommage que les mémoires de M. de Torcy ne soient pas venus jusqu'à ce temps-ci, et que le joug de l'abbé Dubois n'ait pas laissé la liberté à M. le duc d'Orléans de me parler aussi librement qu'il avait accoutumé de l'intérieur des affaires étrangères : c'est ce qui m'y rendra sec désormais, parce que je ne veux dire que ce que je sais par moi-même ou par des gens assez instruits pour que je puisse m'y fier, et les citer pour garans.

Le roi d'Espagne, qui s'était approché de son armée, et qui même l'était venu voir, s'en retourna à Madrid.

Le prince Pio, qui la commandait, ne se trouva pas en état de s'opposer à rien. Il se contenta de bien faire rompre autour de l'abbaye de Roncevaux les chemins qu'on y avait faits à grand'peine pour le canon et les autres voitures, dans un temps où on n'imaginait pas qu'il pût jamais arriver de rupture avec Philippe V.

On vit au conseil de régence tous les ressorts que le duc de Lorraine remuait pour obtenir l'érection d'un évêché à Nancy. Cet objet avait été celui de ses pères et le sien pour se tirer du spirituel de l'évêché de Toul, à quoi, par la raison contraire, la France s'était toujours opposée. Il était temps d'arrêter les menées là-dessus. Le pape, qui tremblait toujours devant l'empereur, le lui avait comme accordé. Il espérait brusquer l'affaire avant que la France intervînt. Je ne sais si M. le duc d'Orléans, abandonné ou plutôt entraîné comme il l'était à tout ce qui convenait au duc de Lorraine par Madame, par madame la duchesse de Lorraine et par d'autres gens, en aurait été bien fâché. J'ai soupçonné que l'affaire n'avait pu être conduite si près du but sans qu'il en eût su quelque chose, et qu'il l'avait voulu ignorer ou négliger. Mais enfin l'abbé Dubois, qui n'avait rien personnellement à y gagner, ne crut pas devoir salir son ministère d'une tolérance si préjudiciable et qui ferait crier contre lui, de sorte qu'il y fit former à Rome une opposition solennelle et parler si ferme au pape et au duc de Lorraine qu'il abandonna ses poursuites. Ainsi le voyage précipité de Commercy ici, où M. de Vaudemont venait d'arriver, fut inutile; deux jours après il tomba malade à l'extrémité. Le dépit du peu de succès de sa conversation avec le régent le piqua. Il n'avait pas l'habitude d'être contredit. Il n'avait pas compté avoir grand'peine à tirer le consentement, au moins tacite, à une chose si avancée et que le duc de Lorraine désirait si ardem-



ment. Il y fut trompé et ne fut plaint que de ses chères nièces, aussi dépitées que lui, et de ses complaisans, dont quelques-uns étaient ou se réputaient du plus haut parage.

Le parlement, comme on l'a déjà dit, plus irrité du lit de justice des Tuileries, qu'abattu, était revenu du premier étourdissement. Après quelque temps d'inaction et de crainte il ne trouva dans la conduite du régent à l'égard du duc du Maine, que de quoi se rassurer. Il ne s'appliqua donc plus qu'à éluder tout ce qui le regardait dans les enregistremens que le roi avait fait faire en sa présence. Cette compagnie est très conséquente pour ses intérêts : elle se prétend, quoique très absurdement, la modératrice de l'autorité des rois mineurs, même majeurs. Quoique si souvent battue sur ce grand point, elle n'a garde de l'abandonner. De cette maxime factice, elle en tire une autre sur les enregistremens; elle ne les prend point comme une publication qui oblige parce qu'elle ne peut être ignorée; elle n'en regarde point la nécessité comme étant celle de la notoriété, de laquelle résulte l'obéissance à des lois qu'on ne peut plus ignorer; mais elle prétend que l'enregistrement est en genre de lois, d'ordonnances, de levées, etc., l'ajoutement d'une autorité nécessaire et supérieure à l'autorité qui peut faire les lois, les ordonnances, etc., mais qui en les faisant ne peut les faire valoir ni les faire exécuter sans le concours de la première autorité, qui est celle que le parlement ajoute par son enregistrement à l'autorité du roi, laquelle par son concours rend celle-ci exécutive, sans laquelle l'autorité du roi ne le serait pas. De cette dernière maxime suit, dans les mêmes principes, que tout effet d'autorité nécessaire, mais forcée, est nul de droit; par conséquent que tout ce que le roi porte au parlement et y fait enregistrer par crainte et par force,

est vainement enregistré, est nul de soi et sans force : enfin qu'il n'y a d'enregistrement valable et donnant aux édits, déclarations, réglemens, lois, levées, etc., l'ajoutement nécessaire à l'autorité du roi qui les a faits, l'autorité qui les passe en loi et qui les rend exécutoires, que l'enregistrement libre, et qu'il n'est libre qu'autant que ce qui se porte au parlement pour y être enregistré y est communiqué, examiné et approuvé; ou que, porté directement par le roi au lit de justice, y est, non pas approuvé du bonnet, parce que nul n'ose parler, mais discuté en pleine liberté pour être admis ou rejeté.

Dans cet esprit, il était très naturel et parfaitement conséquent que non-seulement le parlement ne se crût pas tenu d'observer rien de tout ce qui avait été enregistré au lit de justice des Tuileries malgré lui et contre ses prétentions, mais encore qu'il se crût en droit d'agir d'une manière tout opposée à la teneur de ce qui y avait été ainsi enregistré. C'est aussi ce que le parlement fit pas à pas, avec toute la suite et la fermeté possible, et toute la circonspection aussi qui pût assurer l'effet de son intention, en s'opposant à tous les enregistrements nécessaires aux diverses opérations de Law, et vainement tentées sous toutes les formes.

M. le duc d'Orléans était exactement informé et très peiné de cette conduite, et Law infiniment embarrassé; il avait bien des manèges et des opérations à faire qui demandaient un parlement soumis, et il avait affaire à un régent qui n'aimait pas les tours de force, et qui semblait épuisé sur ce point par ceux où il avait été contraint d'avoir recours. Dans cette perplexité Law imagina de trancher ce nœud gordien. Il se trouvait au plus haut point de son papier : le feu du Français y était; il n'y avait que peu de gens, en comparaison du grand nombre, qui préférassent l'argent à ce papier. Il

proposa donc à M. le duc d'Orléans de rembourser avec ce papier toutes les charges du parlement de gré ou de force, de se parer à l'égard du public d'ôter la vénalité des charges qui a tant fait crier autrefois, et qui nécessairement entraîne de si grands abus; de les remettre toutes en la main du roi pour n'en plus disposer que gratuitement, comme avant que les charges fussent vénales, et le rendre ainsi maître du parlement, par de simples commissions qu'il donnerait, pour le tenir d'une vacance à l'autre, et qui seraient ou continuées ou changées à chaque tenue du parlement, en faveur des mêmes, ou d'autres sujets, selon son bon plaisir.

Un spécieux si avantageux, et sans bourse délier, éblouit le régent. Le duc de la Force appuya cette idée de concert avec l'abbé Dubois qui n'y voulait pas trop paraître, mais qui faisait agir, et qui, dans la crainte des revers et dans la connaissance qu'il avait et du parlement et de son maître, se tenait derrière la tapisserie d'où il dirigeait ses émissaires. Lui-même trouvait son compte à ce remboursement, dans ses vues de se rendre maître absolu du gouvernement sous le nom du régent, et tout de suite après sous le nom du roi majeur; mais il sentait tous les hasards de la transition, et ne voulait pas se commettre.

Law, qui, comme je l'ai déjà dit, venait chez moi tous les mardis matin, ne m'avait pas ouvert la bouche de rien qui pût me faire sentir ce projet; j'ai lieu de croire, sans pourtant rien d'évident, qu'ils n'osèrent se hasarder à un examen de ma part, et qu'ils voulurent surprendre ce qu'ils imaginaient de mon goût, de ma haine, de mon intérêt par la proposition que m'en ferait M. le duc d'Orléans, et m'engager ainsi à l'improviste à une approbation qui se tournerait incontinent en impulsion. C'est ce qui m'a toujours fait pencher à croire que ce fut

de cet artifice que vint à M. le duc d'Orléans la volonté de me consulter là-dessus. Ils me connaissaient tous pour être un des hommes du monde qui portais le plus impatiemment les prétentions et les entreprises sur l'autorité royale, et qui, par ma dignité, demeurais le plus ouvertement et le plus publiquement ulcéré de toutes les usurpations que cette compagnie lui avait faites, et de tout ce qui s'était passé en dernier lieu sur le bonnet dans les fins du feu roi et depuis sa mort. C'était aussi par là que M. le duc d'Orléans, dont les soupçons n'épargnaient pas les plus honnêtes gens ni ses plus éprouvés serviteurs, avait regardé de cet œil tout ce que je lui avais dit dans les commencemens des entreprises du parlement sur son autorité, et pourquoi j'étais demeuré depuis à cet égard dans un silence entier et opiniâtre avec lui, et qui n'avait été que forcément rompu de ma part, quand il me parla du lit de justice peu de jours avant qu'il fût tenu aux Tuileries, comme il a été rapporté en son lieu. Les mêmes raisons, les mêmes soupçons, le même naturel de M. le duc d'Orléans le devaient éloigner de me parler du remboursement du parlement, s'il n'y avait été poussé d'ailleurs. Mais si j'étais celui contre lequel, à son sens, il devait être le plus en garde là-dessus, c'était, à ce qu'il pouvait sembler aux intéressés, un coup de partie d'engager M. le duc d'Orléans à consulter un homme qu'ils comptaient être si fait exprès pour seconder leurs desirs, et qui rassemblait en soi tout ce qu'il fallait pour les faire réussir pleinement et avec promptitude.

Quoi qu'il en fût, une après-dînée que je travaillais à mon ordinaire tête à tête avec M. le duc d'Orléans, il se mit avec moi sur le parlement sans que rien n'y eût donné lieu, et à me conter et à m'expliquer les entraves que cette compagnie lui donnait sans cesse, le peu de

compte qu'elle faisait publiquement du lit de justice des Tuileries, le peu de fruit qu'il en tirait, puis tout de suite me proposa l'expédient qu'on lui avait trouvé, et en même temps tira de sa poche un mémoire bien raisonné du projet, dont jusqu'à ce moment il ne m'était pas revenu la moindre chose. J'entrai fort dans ses plaintes de la conduite du parlement, et dans les raisons de le ranger à son devoir à l'égard de l'autorité royale. Je n'oubliai pas d'alléguer les causes personnelles de mon desir de le voir mortifié et remis dans les bornes où il devait être, et les avantages que ma dignité ne pouvait manquer de trouver dans l'exécution de ce projet; mais j'ajoutai tout de suite que de première vue il me paraissait d'un côté bien injuste, et de l'autre bien hardi, et que ce n'était pas là matière à prendre une résolution sans beaucoup de mûres délibérations, et sans en avoir bien reconnu et pesé toutes les grandes suites et l'importance très étendue. Il ne m'en laissa pas dire davantage, et voulut lire le mémoire d'abord de suite et sans interruption, malgré sa mauvaise vue, puis une seconde fois en s'arrêtant et raisonnant dessus.

Cette lecture première me confirma dans l'éloignement que j'avais conçu du projet dès sa première proposition, et que je n'avais pas pu tout-à-fait cacher. Quand ce fut à la seconde lecture je raisonnai, et mes raisonnemens allaient toujours à la réfutation. M. le duc d'Orléans, surpris au dernier point de m'y trouver contraire, mais déjà entraîné et enchanté du projet, ne fut pas content de ma résistance. Il me témoigna l'un et l'autre, il n'oublia rien pour me piquer, et me ramener par l'intérêt de ma dignité, me dit qu'il fallait donc laisser le parlement le maître, ou en venir à bout par l'unique moyen qu'on en avait, puis se répandit sur l'odieux et les inconvéniens infinis et la vénalité des charges, sur-le



bonheur public que ce changement apporterait, et sur les acclamations qu'on en devait attendre.

Le voyant si prévenu, et reployer le mémoire pour le remettre dans sa poche, je sentis tout le danger où on l'allait embarquer. Je lui dis donc qu'encore qu'il y eût déjà fort long-temps que nous fussions là-dessus, cette matière était pour ou contre trop importante pour n'être pas examinée plus mûrement; que j'avais dit ce qui s'était présenté d'abord à mon esprit; qu'en y pensant davantage, et faisant tout seul plus de réflexions sur ce mémoire, et avec plus de loisir, peut-être je changerais d'avis; que je le souhaitais passionnément pour lui complaire, pour l'intérêt de ma dignité, pour l'extrême plaisir de ma vengeance personnelle, mais qu'il ne devait pas avoir oublié aussi ce que je lui avais protesté en plus d'une occasion, et qu'il m'avait vu pratiquer si fermement et si opiniâtrément, quoique presque si inutilement sur celle du changement de main de l'éducation du roi, et sur la réduction des bâtards au rang et ancienneté de leurs pairies; que je le lui répétais en celle-ci, que j'aimais incomparablement mieux ma dignité que ma fortune, mais que l'une et l'autre ne me seraient jamais rien en comparaison de l'état. Je le priai ensuite que je pusse emporter le mémoire pour le mieux considérer tout à mon aise. Il y consentit à condition qu'il ne serait vu que de moi seul. Il me le donna, mais avec promesse de le lui rapporter le surlendemain, sans m'avoir jamais voulu accorder un plus long terme.

Je tins parole et plus, car je fis de ma main une réponse si péremptoire que je lus à M. le duc d'Orléans, qu'il demeura convaincu que le projet était la chimère du monde la plus dangereuse. En effet il ne fut plus parlé du projet. Ceux qui l'avaient fait et conseillé trouvèrent M. le duc d'Orléans si armé contre leurs raisons,

qu'ils n'y trouvèrent point de réplique, et qu'ils se continent dans le silence, mais ce ne fut pas pour toujours.

Outre les raisons contre ce remboursement, expliquées dans le mémoire qui persuada alors M. le duc d'Orléans, trop long pour être inséré ici, j'en eus deux autres non moins puissantes, non moins inhérentes à l'intérêt de l'état, mais qui n'étaient pas de nature à mettre dans mon mémoire : la première est que, quelque fausses et absurdes que soient les maximes du parlement qui viennent d'être expliquées, et quelque abus énorme et séditieux qu'il en ait fait trop souvent, surtout dans la minorité du feu roi, il ne fallait pas oublier le service si essentiel qu'il rendit dans le temps de la ligue, ni se priver d'un pareil secours dans les temps qui pouvaient revenir, puisqu'on les avait déjà éprouvés, en même temps ne pas ôter toute entrave aux excès de la puissance royale tyranniquement exercée quelquefois sous des rois faibles, par des ministres, des favoris, des maîtresses, des valets même, pour leurs intérêts particuliers contre celui de l'état, de tous les particuliers, d'un roi même qui les autoriserait à tout faire, et à employer son nom sacré et son autorité entière à la ruine de son état, de ses sujets et de sa réputation. Mon autre raison fut l'importance d'opposer l'unique barrière que l'état put avoir contre les entreprises de Rome, du clergé de France, d'un régulier impétueux qui gouvernerait la conscience d'un roi ignorant, faible, timide, ou qui n'étant d'ailleurs ni timide ni faible, le serait par la grossièreté d'une conscience délicate et ténébreuse sur toutes les matières ecclésiastiques, ou qu'on lui donnerait pour l'être. Il n'y a qu'à ouvrir les histoires de tous les pays et du nôtre en particulier, pour voir la solidité de ces raisons. Celles de mon mémoire ne me parurent ni

moins fortes ni moins solides, mais celles-ci qui ne s'y pouvaient mettre, me semblèrent encore plus importantes.

Tandis que je suis sur cette matière, je suis d'avis de l'achever pour n'avoir pas à y revenir sur l'année prochaine, où il n'y aurait qu'un mot à en dire. Ce projet était trop cher à Law et à l'abbé Dubois pour l'abandonner : à Dubois pour s'ôter toutes sortes d'obstacles présents et à venir pour l'établissement et la conservation de sa toute-puissance ; à Law pour son propre soutien par ce prodigieux débouchement de papier dont il sentait de loin tout le poids en quelque vogue qu'il fut alors. On verra sur l'année prochaine, qu'elle se passa en lutte entre le gouvernement et le parlement. Ces luttes donnèrent lieu aux promoteurs du projet abandonné de tâcher de le ressusciter, sans qu'en aucun temps ni l'un ni l'autre m'en ait parlé, sinon une fois ou deux quelques regrets échappés courtement à Law d'un si beau coup manqué.

J'étais allé, dans l'été, passer quelques jours à La Ferté, dans un intervalle d'affaires et du conseil de régence. Peut-être que mon absence leur fit naître l'espérance de le brusquer. Le lendemain de mon arrivée, j'allai faire ma cour à M. le duc d'Orléans, comme je faisais à tous mes retours. Je le trouvai avec assez de monde. Après quelques momens de conversation générale, M. le duc d'Orléans me tira à part dans un coin ; il me dit qu'il avait bien à m'entretenir de choses instantes et pressées, et que ce serait pour le lendemain. Je le pressai de m'en dire la matière ; il eut quelque peine à s'expliquer, puis me dit qu'il était excédé du parlement, qu'il fallait reprendre le projet du remboursement et voir enfin aux moyens de l'exécuter. Je lui témoignai toute ma surprise de le voir revenir encore une fois à un

expédient si ruineux, et de l'abandon duquel il était demeuré si pleinement convaincu. Le régent insista, mais coupa court, et me donna son heure pour le lendemain ; je lui dis que j'étais tout prêt, mais que je n'avais rien de nouveau à lui exposer sur cette matière, et que je serais surpris si on lui en proposait quelque solution praticable. La nuit suivante, la fièvre me prit assez forte ; je m'envoyai donc excuser d'aller au Palais-Royal. Le jour d'après, M. le duc d'Orléans envoya savoir de mes nouvelles, et quand je pourrais le voir. Ce fut une fièvre double-tierce, qui impatienta d'autant plus les promoteurs du projet qu'apparemment ils trouvèrent le régent arrêté à n'y avancer pas sans moi, car deux jours après, le duc de la Force vint forcer ma porte de la part du duc d'Orléans. Il me trouva au lit, dans l'accès, et hors d'état de raisonner sur la mission qui l'amenait, et qu'il me dit être le projet du remboursement du parlement. Il me demanda avec empressement quand il en pourrait conférer avec moi, parce que l'affaire pressait. Je sus après que c'était la première fois que M. le duc d'Orléans lui en avait parlé. Je répondis au duc de la Force que je ne prévoyais pas être sitôt en état de raisonner, ni d'aller au Palais-Royal, mais que, si l'affaire pressait tant, j'avais tellement dit à M. le duc d'Orléans, il y avait plus d'un an, tout ce que je pouvais lui en dire, que je n'avais plus rien à y ajouter ; que tout ce que je pouvais faire, c'était de lui prêter à lire un mémoire que j'avais fait là-dessus et que par hasard j'avais gardé. En effet, je le lui envoyai l'après-dînée du même jour. Apparemment qu'ils le trouvèrent péremptoire, car le duc de la Force me le rapporta quelques jours après. Je n'étais pas lors encore trop en état de parler d'affaires, et moins en volonté d'entrer sur celle-là en matière avec lui, aussi n'y insista-t-il pas, et il se contenta d'avouer en



général que le mémoire était bon. Ils n'y purent apparemment rien répondre, parce que la première fois ensuite que je vis M. le duc d'Orléans, il me dit d'abord qu'il n'y avait pas moyen de songer davantage à ce projet, et en effet il n'en fut plus du tout parlé depuis.

Ce qui ne peut se comprendre, et qui pourtant est arrivé quelquefois dans la régence, c'est que tout cela fut su en ce même détail par le premier président avec qui j'étais demeuré en rupture plus qu'ouverte, sans le saluer, et quelquefois pis encore, depuis l'affaire du bonnet, dès avant la mort du roi. Peu après ceci, le parlement, comme on le verra en son lieu, fut envoyé à Pontoise. Le premier président, en y allant avec sa famille, dit en carrosse à madame de Fontenille, sa sœur, le risque que le parlement avait couru, et lui donna à deviner qui l'avait sauvé, dont il ne sortait pas de surprise, et me nomma. Sa sœur n'en fut pas moins étonnée; elle-même me l'a raconté après que nous fûmes raccommodés. Ils surent aussi la part contradictoire que le duc de la Force y avait eue, et surent après s'en venger cruellement. Pour moi, qui n'avais pas prétendu à leur reconnaissance, je demurai avec eux tel que j'étais auparavant, et eux avec moi.

Madame la Princesse fut refusée du séjour d'Anet pour la duchesse du Maine, où elle aurait voulu la faire venir et y passer quelque temps avec elle. Mais peu après elle obtint le séjour du château de Chamlay, près de Joigny, qui était à vendre depuis la mort de Chamlay; et comme cette mort était récente, le lieu qu'il avait fort accommodé était encore entretenu et meublé. Madame la Princesse eut permission d'y aller voir madame sa fille.

A propos de princes du sang, il faut réparer ici, bien ou mal-à-propos, l'oubli d'une remarque qui aurait dû



être placée lors de l'achat du gouvernement de Dauphiné, et lorsque Clermont-Chattes, capitaine des suisses de M. le duc d'Orléans, fut aussi capitaine des gardes de M. le duc de Chartres comme gouverneur du Dauphiné. Les princes du sang, comme tels, n'ont ni gardes ni capitaines des gardes, mais quand ils sont gouverneurs de provinces, ils ont en cette qualité des gardes, mais dans leur province, et un capitaine des gardes comme en ont tous les autres gouverneurs de province. Le seul premier prince du sang a un gentilhomme de la chambre. Ils l'appellent maintenant premier gentilhomme de la chambre, et en ont tous un. La date de cette nouveauté, peu après imperceptiblement introduite, est depuis la mort du roi, et n'a paru que long-temps après. Qui voudrait expliquer leurs diverses usurpations en tout genre depuis la mort du roi, et les millions qu'ils ont eus, et les augmentations immenses en sus des pensions, ferait un volume.

Le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, dont on a assez parlé ailleurs pour le faire connaître, avait passé sa vie à se ruiner et à manger tout ce qu'il avait pu d'ailleurs. Les biens du grand-prieuré étaient tombés dans le dernier désordre, et l'ordre de Malte avait à cet égard une action toujours prête contre lui. Il avait tiré infiniment de Law, et n'était pas d'avis d'en réparer ses bénéfices. Les accroissemens prodigieux et parfaitement inattendus qu'il avait vu arriver à son rang par le feu roi, à cause de ses bâtards, et que son impudence avait augmentés depuis par les tentatives hardies, que la faiblesse, ou peut-être la prétendue politique de M. le duc d'Orléans, avait souffertes, lui avaient tellement tourné la tête, que la chute de ce rang arrivée au dernier lit de justice des Tuileries n'avait pu le rappeler à la première moitié de sa vie, ni le détacher de la folle espérance de

revenir au rang de prince du sang. Il la combla par vouloir avoir postérité, et ne put comprendre que cette postérité même serait un obstacle de plus à ses desirs. Il s'abandonna donc à sa chimère, et Law, son ami et son confident, en profita pour faire sa cour au régent, et procurer au bâtard qu'il avait reconnu de madame d'Argenton le grand-prieuré de France. Le marché en fut bientôt fait et payé gros. Pas un de ceux qui y entrèrent de part et d'autre n'étaient pas pour en avoir plus de scrupule que du marché d'une terre ou d'une charge, et l'ordre de Malte, ni le grand-maître, pour oser refuser un régent de France. L'affaire se fit donc avec si peu de difficultés qu'on la sut consommée avant d'en avoir eu la moindre idée. Il s'en trouva davantage pour la dispense des vœux du chevalier de Vendôme, et pour celle de se pouvoir marier; mais il l'obtint enfin par la protection de M. le duc d'Orléans, et au moyen des sûretés qu'il donna à la maison de Condé de ne répéter rien de la succession du feu duc de Vendôme, son frère, qui par la donation entre vifs de son contrat de mariage avec la dernière fille de feu M. le Prince, fondée sur la profession de cet unique frère, était passée tout entière aux héritiers de la feu duchesse de Vendôme, excepté ce qui se trouva réversible à la couronne. Cela fait, il chercha partout à se marier, et partout personne ne voulut d'un vieux ivrogne de soixante-quatre ou soixante-cinq ans, pourri de vérole, vivant de rapines et sans autre fonds de bien que le porte-feuille qu'il s'était fait et dont tout le mérite ne consistait que dans son extrême impudence; lui au contraire se persuadait qu'il n'y avait rien de trop bon pour lui. Il chercha donc en vain et si long-temps qu'il se lassa enfin d'une recherche vaine et ridicule. Il continua sa vie accoutumée qu'il était incapable de quitter, qui l'obscurcit de plus en plus, et qui ne dura

que peu d'années depuis cette dernière scène de sa vie.

Ce fut en ce temps-ci que Pleinœuf revint en France en pleine liberté, après s'être accommodé avec ses créanciers à-peu-près comme il voulut. Je ne barbouillerais pas ces Mémoires du nom et du retour de ce bas financier sans les raisons curieuses qui s'en présenteront d'elles-mêmes en cet article, et qui m'engageront même à une courte, mais nécessaire répétition. Il était de la famille des Berthelot, tous gens d'affaires, et frère de la femme du maréchal de Mattignon. Il entra dans plusieurs affaires, enfin dans les vivres et les hôpitaux des armées, où tant de soldats périrent par son pillage, et où il amassa tant de trésors. Embarrassé de tant de proie, il se mit à l'abri en se faisant connaître à Voysin comme un homme consommé dans la science des vivres et des fourrages, lequel le fit un de ses premiers commis. Il ne s'oublia pas dans cet emploi, et en profita dans le peu qu'il dura pour cacher si bien tout ce qu'il avait amassé que lorsqu'il se vit recherché par la chambre de justice, après la mort du roi, il fit une banqueroute frauduleuse et prodigieuse, se sauva hors du royaume, et ne craignit point qu'on trouvât ce qu'il avait caché. Ce fut d'au-delà des Alpes qu'il plaida en sûreté et mains garnies, et qu'il se servit, sans qu'il lui en coûtât rien, de ce qui corrompt tant de gens, de l'argent et de la beauté.

Sa femme en avait, des agrémens encore plus, tout l'esprit, et la sorte d'esprit de suite, d'insinuation et d'intrigue, qui est la plus propre au grand monde, et à y régner autant que le pouvait une bourgeoise que sa figure, son esprit, ses manières, ses richesses y avaient mêlée d'une façon fort au-dessus de son état, et avec un empire qu'elle ne déployait qu'avec discrétion, mais qu'elle eut toujours l'art de faire aimer à ceux qu'elle avait entrepris d'y soumettre. Elle était mère de la trop.

fameuse madame de Prie, qui avait autant d'esprit et d'ambition qu'elle, et plus de beauté. Elle enchaîna M. le Duc, le gouverna entièrement, et pendant qu'il fut premier ministre fit des maux infinis à la cour et à l'état, dont il se peut dire que les trésors immenses qu'elle ramassa de toutes parts fut le moindre mal qu'elle fit, si on excepte la pension d'Angleterre, pareille à celle qu'avait eue l'abbé Dubois, et qui ne coûta guère moins cher au royaume. La rivalité de beauté brouilla la mère et la fille, les rendit ennemies implacables, et elles y entraînent leurs adorateurs. C'est ce qui mit le Blanc et Bellisle à une ligne de leur perte après une longue et dure prison. On se contente d'en faire ici la remarque; le règne funeste et cruel de madame de Prie dépasse le temps de ces Mémoires, qui ne doivent pas aller plus loin que la vie de M. le duc d'Orléans.

Pleinœuf, d'extérieur grossier, lourd, stupide, était le plus délié matois, qui allait le mieux et le plus à ses fins, qui n'était retenu par aucun scrupule et dont l'esprit financier était propre aussi aux affaires et à l'intrigue. Ce dernier talent l'initia dans la cour de Turin, et le mit en situation de mettre sur le tapis le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Piémont, sans en avoir nulle charge. On a vu ailleurs ce qui se passa là-dessus, comme je fus chargé malgré moi de la correspondance sur cette affaire avec Pleinœuf, comme sa femme s'insinua chez madame la duchesse d'Orléans et chez moi, sous prétexte de rendre elle-même les lettres de son mari, et comme, l'affaire avortée, elle sut se maintenir toujours auprès de madame la duchesse d'Orléans et m'a toujours cultivé depuis. On a vu aussi qu'alors l'abbé Dubois était auprès du roi d'Angleterre, et que, dès qu'il fut arrivé, las de la correspondance avec un homme tel que Pleinœuf, et connaissant la jalousie de l'abbé Dubois



et la faiblesse de M. le duc d'Orléans pour lui, enfin qu'il goûtait très médiocrement ce mariage, quoique très mal-à-propos, je lui proposai de ne pas faire un pot à part de cette seule affaire étrangère, et de trouver bon que je la remisse à l'abbé Dubois, pour n'en plus mêler, ce que je fis en même temps, au grand regret de madame la duchesse d'Orléans, et ce dont madame de Pleinœuf fut aussi bien fâchée, mais à ma grande satisfaction. Celle-ci bâtissait déjà beaucoup en espérance, si son mari concluait ce mariage. Madame la duchesse d'Orléans le désirait passionnément; elle était informée de tout par moi, ce qu'elle n'espérait pas de l'abbé Dubois, et craignait tout de lui avec juste raison pour le faire manquer. Madame de Pleinœuf, le voyant en de telles mains, le comptait déjà rompu et ses espérances perdues.

En effet ce mariage n'était pas le compte personnel de l'abbé Dubois. Sa boussole était sa fortune particulière, comme on l'a remarqué ici bien des fois, et ses vues étaient trop avancées pour leur tourner le dos par quelque considération que ce pût être. Il avait sacrifié l'Espagne, sa marine et la nôtre à l'Angleterre; il ne restait plus qu'à sacrifier la même Espagne et le roi de Sicile à l'empereur. Le sacrifice déjà fait aux dépens de l'état et à ceux de son maître lui avait assuré les offices de l'Angleterre les plus efficaces auprès de l'empereur, qui en profitait, et qui alors était très intimement lié avec le roi Georges. Le sacrifice qui restait à faire étant directement à l'empereur, le rendait son obligé et le disposait personnellement à ce que le roi Georges lui demandait, qui ne lui coûtait rien que de faire dire au pape, qui tremblait devant lui et qui ne cherchait qu'à prévenir ses desirs, qu'il voulait, et promptement, un chapeau pour l'abbé Dubois. Dans cette position, l'abbé Dubois n'avait dans la tête que la quadruple alliance, dont la Sicile devait



être le premier fruit pour l'empereur, aux dépens du roi de Sicile à qui était destiné, aux dépens encore de l'Espagne, le triste dédommagement de la Sardaigne, pour lui conserver le titre et le rang de roi. Dubois n'avait donc garde de vouloir le mariage à la veille de le dépouiller. Il fit donc languir la négociation pour se préparer à la rompre, la laissa transpirer exprès et revenir à Madame, sans y paraître, parce qu'il en était méprisé et haï, mais dans l'espérance de quelque trait de férocité allemande. Il la connaissait et il devina.

Madame était la droiture, la vérité, la franchise même, avec de grands défauts, dont l'un était de pousser à l'extrême les vertus dont on vient de parler. Aussi, dans cette occasion, n'en fit-elle pas à deux fois. Elle aimait tellement à écrire à ses parens et à ses amis, comme on l'a pu voir ici, par ce qui lui en arriva à la mort de Monsieur, qu'elle y passait sa vie. La reine de Sicile et elle s'écrivaient toutes les semaines. Madame lui manda sans détour qu'elle apprenait qu'il était sérieusement question du mariage du prince de Piémont avec mademoiselle de Valois; qu'elle l'aimait trop pour lui vouloir faire un si mauvais présent et pour la tromper; qu'elle l'avertissait donc, etc.; et lui raconta tout de suite tout ce qu'elle en savait, ou ce qu'elle en croyait savoir; puis, la lettre partie et hors de portée de pouvoir être arrêtée et prise, elle dit tout ce qu'elle contenait à M. le duc et à madame la duchesse d'Orléans, laquelle en fut outrée. M. le duc d'Orléans, qui n'avait jamais été de bon pied en cette affaire, et beaucoup moins depuis qu'elle avait été remise à l'abbé Dubois, ne fit qu'en rire, et Dubois rit encore de bien meilleur cœur de ce rare et subit effet de son artifice. Ce mariage tomba donc de la sorte.

Pleinœuf en fut éconduit avec assez peu de ménagement; ses affaires en France s'étaient accommodées; il

se hâta de quitter Turin et revint avec l'air de l'importance, le fruit et la sécurité de sa banqueroute. Il n'en jouit pas long-temps et ne vécut pas longues années.

Six semaines après cette aventure, M. le duc d'Orléans, qui avait ses raisons de se soucier peu de mademoiselle de Valois, et beaucoup de s'en défaire, conclut et déclara son mariage avec le fils aîné du duc de Modène. Personne malheureusement n'ignorait pourquoi le régent se hâtait tant de se défaire de cette princesse et avec si peu de choix. Jene pus m'empêcher pourtant de le lui reprocher. « Pourquoi ne mérite-t-elle pas mieux ? » me répondit-il : tout m'est bon, pourvu que je m'en défasse ». Il n'y eut rien qui n'y parût : on lui donnait un des plus petits princes d'Italie quant à la puissance et aux richesses, qui avait à attendre long-temps à être souverain, et dont le père était connu pour être d'un caractère et d'une humeur fort difficiles, comme il le leur montra bien tant qu'il vécut. Il est vrai que la reine d'Espagne n'était pas de meilleure maison, et que Philippe V était fort au-dessus de mademoiselle de Valois en bien des manières. Aussi on a vu ici en son lieu de quelle façon ce mariage se fit, et que le feu roi ne le pardonna pas à madame des Ursins. Il n'est peut-être pas inutile d'expliquer ici en peu de mots ce que sont les Este d'aujourd'hui, et ce que sont aussi les Farnèse.

---

## CHAPITRE XXVII.

Digression sur les maisons d'Este et de Farnèse. — Maison d'Este.  
— Bâtards d'Este ducs de Modène et de Reggio jusqu'à au-

jourd'hui. — Maison Farnèse. — Les bâtards Farnèse ducs de Parme et de Plaisance.

JE ne me donne pas pour être généalogiste, mais je suivrai Imhoff qui passe pour exact et savant sur les maisons allemandes, espagnoles et italiennes, et fort peu l'un et l'autre sur les françaises. Peut-être que si nous connaissions autant ces maisons étrangères que nous faisons celles de notre pays, cet auteur n'aurait pas pris tant de réputation; mais ce qui regarde l'origine des Farnèse et l'étrange déchet des Este d'aujourd'hui est si moderne et si connu qu'il n'y a pas de méprise à craindre.

Imhoff donne pour tige, dont la maison d'Este est sortie, Azon, seigneur d'Este, *marquis* en Lombardie, c'est-à-dire général et gardien des marches ou des frontières de ces pays, qui épousa en premières noces Cunegonde, qui était allemande et héritière de sa maison, (héritage difficile à entendre dans une fille en Germanie à la fin du dixième siècle où cela se passait); et en secondes noces Ermengarde, fille du comte du Maine en France. Du premier lit il eut Guelfe, héritier des biens de sa mère. Il fut créé duc de Bavière en 1071, répudia sa première femme, fille d'Othon-le-Saxon, duc de Bavière, épousa ensuite Judith, fille de Baudouin-le-Pieux, comte de Flandre, mourut en 1101 dans l'île de Chypre, laissa deux fils: Guelfe l'aîné, duc de Bavière, mort sans postérité en 1119; et Henri, dit le Noir, duc de Bavière après son frère. Il épousa Walfride, fille de Magnus, duc de Saxe, mourut 1125, et laissa un fils nommé Henri comme lui, qui fut duc de Bavière et de Saxe. Celui-ci épousa Gertrude, fille de l'empereur Lothaire II, et de ce mariage est sortie la maison de Brunswick et Lunebourg, à ce qu'on prétend.

Hugues, second fils d'Azon, tige de cette maison, et

filz de son second lit, hérita des biens de sa mère, fut comte du Maine en France, et vécut peu; il ne lui paraît point de postérité, et le comté du Maine disparaît avec lui.

Son frère Foulques fut seigneur d'Este et *marchis*. Obizzo son filz eut les mêmes titres, y ajouta en 1177 celui de podestat de Pavie, et de Ferrare l'année suivante. Il mourut en 1196. Son filz Azon II devint en 1196 marquis d'Este et de Ferrare, en 1199 podestat de Padoue, en 1207 podestat de Vérone, en 1208 marquis d'Ancône; il mourut en 1212. Son filz Obizzo III devint premier marquis d'Este et de Ferrare, fut aussi seigneur de Modène et de Parme. Il épousa Elisabeth, fille d'Albert duc de Saxe, électeur. Nicolas, filz de son filz, ajouta à ces titres ceux de seigneur de Reggio, Forti et Romandiole. Borsus son filz fut créé duc de Modène et de Reggio par l'empereur Frédéric III, 18 mai 1452, et duc de Ferrare par le pape Paul III, Farnèse, 14 avril 1470. Borsus ne se maria point, et mourut en 1471. Hercule son frère lui succéda; il fut gendre de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, et mourut en 1505.

Son filz Alphonse I lui succéda. Il épousa en premières noces Anne Sforze, fille de Galéas Marie duc de Milan; en secondes noces Lucrece Borgia, fille du pape Alexandre VI. Il faut ici expliquer sa famille avant d'aller plus loin. De trois frères qu'il eut, deux ne se marièrent point, tous deux moururent long-temps avant lui, dont un des deux en prison. L'autre frère fut évêque de Ferrare, archevêque de Strigonie, de Milan, de Capoue, de Narbonne, fut cardinal en 1493, mourut en 1520. Cet Alphonse I, frère aîné du cardinal, eut un filz de Laure Eustochie degli Dianti, dont le père était un artisan de Ferrare. Il avait perdu ses deux femmes long-temps avant sa mort. On a prétendu qu'il épousa enfin

cette maîtresse ; mais il n'est pas contesté que le fils qu'il en eut, et qui s'appela aussi Alphonse, ne soit né avant ce dernier mariage, si tant est qu'il ait été fait. Le duc Alphonse I mourut en 1534 et laissa : Hercule II qui lui succéda ; Hyppolite, élevé en France, évêque de Ferrare, de Treguier, d'Autun, de Saint-Jean de Maurienne, archevêque de Strigonie, de Milan, de Capoue, de Narbonne, d'Arles, de Lyon, cardinal en 1538, mort en décembre 1572, à soixante-trois ans ; un fils qui n'eut que deux filles ; le bâtard Alphonse susdit ; un fils mort dès 1545 sans alliance ; et une fille religieuse.

Hercule II, fils aîné susdit d'Alphonse I, fut son successeur, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio. Il épousa, en 1527, Renée de France, fille du roi Louis XII, et ce mariage fut peu concordant. Il mourut en octobre 1558 à cinquante ans. Renée se retira en France, où elle mourut en juin 1571 avec un grand apanage et une grande considération. Elle fut la protectrice des savans ; et quoique belle-mère du duc de Guise, elle protégea aussi les huguenots. De ce mariage, deux fils et quatre filles : Alphonse II, successeur de son père, Louis, évêque de Ferrare, archevêque d'Auch, cardinal, 1561, mort à Rome 3 décembre 1586, chargé des affaires de France, après son oncle Hyppolite, et toujours très français et très opposé à la ligue et aux Guise ses cousins-germains. Les filles, leurs sœurs, furent : la trop célèbre Anne d'Este, duchesse de Guise, née en 1531, mariée décembre 1549, veuve par l'assassinat de Poltrot, février 1563 ; remariée, 1566, à Jacques de Savoie, duc de Nemours, mère des duc et cardinal de Guise, tués, décembre 1588, aux derniers états de Blois, du duc de Mayenne, de la duchesse de Montpensier, etc., et du duc de Nemours, et du marquis de Saint-Sorlin, duc de Nemours après son frère, morte en mai 1607,



à soixante-dix-sept ans ; Lucrece épouse de François-Marie della Rovere, duc d'Urbin, en 1570, morte en 1598 ; Marfise et Bradamante, mariées aux marquis de Carrare et comte Bevilaqua.

Alphonse II, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, fils aîné et successeur de Hercule II, épousa, en février 1560, Lucrece, fille de Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane ; en février 1565, Barbe d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand I ; enfin, Marguerite, fille de Guillaume Gonzague, marquis de Mantoue. Il mourut sans enfans, 27 octobre 1597, à soixante-quatre ans, le dernier de la véritable et illustre maison d'Este.

Ici commence la maison bâtarde d'Este, présentement régnante.

Alphonse, fils du duc Alphonse I et de la fille de cet artisan de Ferrare, était frère bâtard du duc Hercule, gendre du roi Louis XII et oncle de son fils Alphonse II, mort sans enfans, en 1597. Ce bâtard avait pourtant épousé, en 1549, Julie, fille de François-Marie della Rovere, duc d'Urbin. Elle mourut en 1563 et lui en 1582, quinze ans avant le dernier duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, de la véritable maison d'Este. Ce bâtard Alphonse laissa César, son aîné, et Alexandre, évêque de Reggio, cardinal, 1598, mort 1624, et deux filles mariées, l'une à Charles Gesualdo, prince de Venose au royaume de Naples, l'autre à Frédéric Pic, prince de la Mirandole.

César, fils aîné du bâtard, se trouva le seul à prétendre à la succession de son cousin-germain le duc Alphonse II, mort sans enfans en 1597 et le dernier de l'ancienne et véritable maison d'Este. Il fut protégé par l'empereur, et, sans difficulté, duc de Modène et de Reggio. Clément VIII ne fut pas si facile pour Ferrare qui ne relevait pas de l'empire comme Modène et Reggio,

mais du saint-siège, et qu'il prétendit lui être dévolu faute d'hoirs légitimes. Il ne voulut pas voir l'envoyé de César, lequel prit les armes pour soutenir sa prétention et se maintenir dans Ferrare. Le pape s'arma de son côté, et n'oublia pas en même temps de se servir des foudres de l'église. Henri IV, qui avait grand intérêt de se montrer ami du pape, lui offrit le secours de ses armes. Cette démonstration finit tout. César, hors d'état de résister, ne pensa plus qu'à tirer de sa soumission le meilleur parti qu'il pût. Il conclut donc un traité avec le pape à la fin de 1597, par lequel il céda au pape la ville et le duché de Ferrare avec la Romandiole. Le pape lui céda quelques terres dans le Bolonais, lui laissa ses biens allodiaux, lui garantit ses biens mouvans de l'empire, lui accorda le rang à Rome que les ducs ses prédécesseurs y avaient eu, enfin donna à son frère Alexandre, évêque de Reggio, le chapeau de cardinal, en mars 1598, lequel mourut en mai 1624. Après ce traité, Clément VIII alla lui-même à Ferrare prendre possession de la ville et du duché qui fait encore aujourd'hui une des plus belles possessions de l'état ecclésiastique. César, seulement duc de Parme et de Reggio, épousa, en 1586, Virginie, fille de Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, qui mourut en 1615, et César en 1628 à soixante-six ans.

Alphonse, son fils, épousa en 1608 Isabelle, fille de Charles-Emmanuel duc de Savoie, et la perdit en 1626. Il se dégoûta en moins d'un an de la souveraineté à laquelle il avait succédé à son père, et s'alla faire capucin à Munich en Bavière en 1629, et mourut dans cet ordre en 1644, à cinquante-trois ans, ayant porté cet habit quinze ans. Il laissa entre autres enfans Frédéric, son aîné, qui lui succéda; Renaud, évêque de Reggio, cardinal 1641, mort 1672, qui fut attaché à la France, chargé de ses affaires à Rome, et qui l'était lors de l'in-

sulte que les Corses de la garde du pape firent au duc de Créquy, ambassadeur de France, et qui sut en tirer un si bon parti pour sa maison par l'accommodement de cette affaire; et une fille mariée à ce fameux muet prince de Carignan.

François duc de Modène et de Reggio, par la retraite d'Alphonse, son père, épousa les deux filles de Ranuce Farnèse duc de Parme, l'une après l'autre, en 1630 et 1648, et en troisièmes noces Lucrece fille de Tadée Barberin prince de Palestrina en 1654. Il mourut en 1658 à quarante-huit ans, et sa dernière femme en 1699. Entre autres enfans il laissa Alphonse II, son fils aîné et son successeur; François, cardinal, puis duc de Parme à son tour, et deux filles qui, l'une après l'autre, furent la seconde et la troisième femme de Ranuce Farnèse duc de Parme.

Alphonse II, fils et successeur de François, duc de Modène et de Reggio, épousa en 1655 Laure, fille de Jérôme Martinozzi et de Marguerite sœur du cardinal Mazarin. Il mourut en juillet 1662, et son épouse qui était sœur de madame la princesse de Conti, mourut à Rome, 19 juillet 1687. De ce mariage il n'y eut qu'un fils et une fille à remarquer: François II, successeur; et Marie Beatrix qui épousa en 1673 le duc d'York, depuis roi d'Angleterre, Jacques II, et détrôné par le prince d'Orange, réfugié en France, mort à Saint-Germain, et elle morte aussi à Saint-Germain, mère de Jacques III, réfugié et traité en roi à Rome.

François II fils et successeur d'Alphonse II, duc de Modène et de Reggio, gendre de Ranuce II Farnèse duc de Parme, mort sans enfans 1694, à trente-quatre ans.

Renaud, frère d'Alphonse II, oncle paternel de François II, cardinal en 1686 à trente-un ans, n'entra

point dans les ordres sacrés. Il succéda en 1694 à Fr. II, duc de Parme et de Reggio, son neveu, remit son chapeau au pape, épousa en février 1696 Charlotte-Félicité, sœur de l'impératrice Amélie, femme de l'empereur Joseph, qui ne l'épousa que depuis ; filles de Joseph Frédéric, duc de Brunswick Lunebourg, et de la sœur de la princesse de Salm, dont le mari avait été gouverneur et grand-maître de l'archiduc, puis empereur Joseph, et de madame la princesse de Condé, femme du dernier M. le Prince.

François Marie, fils et depuis successeur de Renaud duc de Parme et de Reggio, né en 1698, qui a épousé mademoiselle de Valois, fille de M. le duc d'Orléans, lors régent de France.

Ainsi la bâtardise de ces derniers Este ne peut être plus clairement ni plus évidemment prouvée. Passons maintenant à la maison Farnèse.

Elle est d'Orvieto et a pris le nom de son fief de Farnèse en Toscane. On prétend qu'ils ont paru dès l'an 1000 entre les principaux citoyens d'Orvieto. Ce qui est certain, c'est qu'ils en ont été plusieurs de suite consuls, et vers 1226 podestats. De là ils ont commandé les troupes de Bologne, puis celles de Florence. On en connaît en tout cinq générations avant le pape qui a fait les ducs de Parme, et six générations légitimes sorties du père ou de l'oncle paternel de ce pape, et qui ont duré jusque vers 1700 qu'elles se sont éteintes, la plupart connues par des emplois militaires distingués, par des fiefs qui l'étaient aussi, par des alliances bonnes, et plusieurs grandes comme des maisons Olonne, Ursins, Savelli, Conti, Aquaviva, Piccolomini, Sforze, etc. On parle ici des Farnèse légitimes; venons maintenant aux bâtards qui seuls des Farnèse ont été ducs de Parme et de Plaisance, de Castro et de Camerino aux dépens de l'église.



Alexandre, second fils de Louis Farnèse, seigneur de Montalte et de Jeanne Cajetan, fille de Jacques seigneur de Sermoneta, né dernier février 1468, cardinal 1493, évêque de Parme, puis d'Ostie, et doyen du sacré collège, pape 1534, sous le nom de Paul III, mort 2 novembre 1549 à quatre-vingt-un ans; il eut un frère aîné, Barthélemy Farnèse qui, de Violente Monaldeschi de Corvara, laissa une postérité légitime qui a été illustre; et qui, avec celle de ses autres frères et cousins, n'a fini qu'un peu avant 1700, et avec elle toute la maison Farnèse légitime. Ce pape eut aussi deux sœurs dont l'aînée épousa Jules des Ursins de Bracciano, et l'autre un Pucci de Florence, puis Gilles comte de l'Anguillara.

Voici maintenant les Farnèse bâtards. Alexandre Farnèse, depuis pape Paul III, avait commencé par être évêque de Montefiascone et de Cornero. Etant cardinal et évêque sacré, il eut deux bâtards: Pierre-Louis et Ranuce, et une bâtarde, Constance, qu'il maria depuis qu'il fut pape à Etienne Colone, prince de Palestrina.

Ce pape acheta de Lucrece della Rovere, veuve de Marc-Antoine Colone, la terre de Frascati qu'elle avait eue en dot du pape son oncle, puis il échangea avec l'église Frascati pour les terres de Castro et de Ronciglione qu'il donna à son bâtard Pierre-Louis. Ensuite il acheta chèrement Camerino de ceux qui y avaient droit, se fondant sur ce que ce fief était dévolu à l'église par la mort de Jean-Marie Varani sans enfans mâles, et qu'il avait droit de l'ôter aux héritiers de Guidobaldo della Rovere, son gendre, qui était mort. Il maria son bâtard Pierre-Louis à une fille de Louis des Ursins comte de Petigliano, et Ranuce, son autre bâtard, à Virginie Gambara. Il fut général des Vénitiens en 1526, du pape son père en 1527, du roi de France 1529; il mourut sans postérité.



Il maria Octave, fils de Pierre-Louis, qu'il fit duc de Camerino, à Marguerite, bâtarde de l'empereur Charles V, veuve d'Alexandre de Médicis, et ne se flatta pas de moins que d'obtenir le duché de Milan en dot de ce mariage. Cette espérance fut le grand motif de la conférence de Nice entre ce pape et Charles V. Il y fut trompé : il se réduisit donc à l'échange de Camerino avec Parme et Plaisance que Léon X avait réclamés et acquis à l'église comme ayant fait partie de l'exarchat de Ravenne; son prétexte fut la proximité de Camerino qui par là convenait mieux à l'église que Parme et Plaisance qui étaient éloignés et qui ne pouvaient s'entretenir et se conserver qu'avec beaucoup de dépense. La plupart des cardinaux s'y opposèrent, mais le pape passa outre, fit Pierre-Louis duc de Parme et de Plaisance, fit remettre à l'église Camerino par Octave, fils de Pierre-Louis, et le retira aussitôt après et le redonna au même Octave, avec la qualité de duc et de duché, en le soumettant envers l'église au tribut annuel de 10,000 écus d'or.

Ainsi ce bon pape fit ses deux bâtards l'un duc de Parme et de Plaisance, l'autre duc de Castro, et le fils de son bâtard aîné duc de Camerino, en attendant qu'il eût la succession de son père.

Pierre-Louis, bâtard aîné de Paul III, ne fut pas deux ans duc de Parme et de Plaisance. C'était un homme perdu de toutes sortes de débauches et de crimes, et qui s'était enrichi au pillage de Rome, par l'armée du connétable de Bourbon, quoiqu'il ne fût point dans les troupes. Un dernier crime énorme et de la nature de ceux qu'on ne peut nommer, mit le comble à l'exécration publique. Il se fit une conjuration dont le pape son père l'avertit; l'un et l'autre étaient fort enclins à la magie. On prétend que Pierre sut par cette voie qu'il trouverait le nom des conspirateurs écrits sur sa mon-

naie. Elle portait cette inscription P. Aloïs. Farn. Parm. et Place. Dux. Il eut beau l'examiner, il n'en fut pas plus savant. Il se trouva pourtant que les quatre premières lettres, P. Aloïs les désignaient. Les comte Camille Palavicin, Jean Anguisciola, Auguste Landi et Jean Louis gonfalonier, surprirent la forteresse de Plaisance, tuèrent les gardes, et Anguisciola le tua dans sa chambre. Aussitôt après cette exécution qui se fit le 10 septembre 1547, les impériaux envoyés au voisinage par Gonzague, qui était du complot, se saisirent de Plaisance pour l'empereur. Octave, fils de l'assassiné, se retira auprès du pape son grand père, qui pourvut à la conservation de Parme, par les troupes qu'il y envoya sous Camille des Ursins. Quelque temps après Octave, à l'insu du pape, tenta d'être reçu dans la citadelle de Parme, comme dans son héritage, et en fut refusé par Camille des Ursins, qui la gardait pour le pape. Octave menaça le pape de s'accommoder avec Ferdinand Gonzague et de se rendre maître de Parme par son secours, si le pape refusait de lui faire remettre la place. Le pape entra sur cette menace dans une si étrange colère, qu'il en mourut le 2 novembre 1549, s'écriant et répétant ce verset du spaume 18. *Si mei non fuissent dominati tunc immaculatus essem et emundatus a delicto maximo.* Louis XIV, qui se trouvait dans le même cas, y mit le comble en mourant, bien loin du repentir de ce pape, entre les bras de ses bâtards déifiés de la Maintenon, leur gouvernante, du jésuite le Tellier, des cardinaux de Rohan, et de Bissy et de Voysin, leur fidèle ministre, et leur immola de plus son royaume, autant qu'il fut en lui, et l'éducation du roi son successeur et son arrière-petit-fils en plein.

Les enfans de Pierre-Louis furent: Octave, qui lui succéda; Alexandre et Ranuce à dix ans l'un de l'autre, que

le pape leur grand-père fit cardinaux, chacun à quinze ans, et leur donna force grands évêchés et archevêchés, et les premières charges de la cour de Rome, dont il furent l'un et l'autre l'ornement à tous égards : Alexandre mourut en 1589, à soixante-neuf ans, doyen du sacré collège, et Ranuce en 1565, à quarante-cinq ans ; Horace duc de Castro, tué à la guerre en 1554, un an après avoir épousé Diane, bâtarde d'Henri II, et de Diane de Poitiers, laquelle fut remariée au duc de Montmorency maréchal de France, fils et frère des deux derniers connétables de Montmorency ; elle n'eut point d'enfans de ses deux maris : enfin une fille Victoire mariée à Guidobaldo della Rovere duc d'Urbin.

Octave avait épousé en 1535, comme on l'a déjà dit, Marguerite, bâtarde de l'empereur Charles V, qui ne fut pas heureuse avec lui. Brouillé avec Charles V, lors de la mort du pape son grand-père, il se jeta dans le service de France jusqu'à ce qu'il se fut raccommodé avec lui en 1556. Il joignit alors le duché de Plaisance à celui de Parme ; mais il ne put jamais avoir la citadelle de Plaisance. Il servit toute sa vie la maison d'Autriche dans toutes ses guerres, et vint mourir à Parme, en octobre 1586, à soixante-deux ans. Marguerite son épouse fut la célèbre gouvernante des Pays-Bas pendant huit ans, à qui succéda le duc d'Albe ; elle vint se retirer à Ortone, dans le royaume de Naples, qu'elle avait eu en dot, et y mourut dans la plus haute réputation en tout genre, en janvier 1586. Ils laissèrent Alexandre, leur fils unique, qui fut duc de Parme et de Plaisance, et quatre filles. L'aînée épousa Jules Cesarini, puis Marc Pio, marquis de Sassolo ; les trois autres, Alexandre, marquis de Palavicini ; Renaud, comte Borromée ; Alexandre Sforze, comte de Borgonuovo.

Alexandre, duc de Parme et de Plaisance, fut un des

plus grands capitaines de son siècle, si connu par la guerre qu'il fit dans les Pays-Bas pour l'Espagne, et en France pour la ligue. Il épousa, en 1566, Marie, fille d'Edouard, prince de Portugal, qui mourut en 1577, et lui en Artois, 11 décembre 1592, à quarante-sept ans. Ils laissèrent deux fils et une fille : Ranuce qui succéda à son père ; Odoard, cardinal 1591, mort 1626, à soixante-deux ans ; et Marguerite, mariée à Vincent Gonzague, duc de Mantoue ; elle en fut séparée pour cause de parenté et se fit religieuse à Plaisance.

Ranuce, duc de Parme et de Plaisance, après le fameux Alexandre son père, épousa Marguerite Aldobrandin, fille du frère de Clément VIII. Il fut gonfalonier de l'église, et mourut plus craint qu'aimé, en 1622, à cinquante-deux ans, et sa femme en 1646. Ils laissèrent deux fils et deux filles : Odoard qui succéda ; François-Marie, cardinal, 1645, mort, 1645, à trente ans ; Marie, femme de François d'Este, duc de Modène, et Victoire, seconde femme du même. Ranuce laissa encore une bâtarde, qu'il maria à Jules-Cesar Colone, prince de Palestrina.

Odoard, duc de Parme et de Plaisance, après Ranuce son père, épousa, en 1628, Marguerite de Médicis, fille de Cosme II, grand-duc de Toscane. Il se brouilla avec les Espagnols, qui lui firent une cruelle guerre ; il en essuya une autre des Barberins, non moins fâcheuse, du temps d'Urbain VIII ; il mena une vie fort agitée, et la finit, en 1646, à trente-quatre ans. Sa femme mourut en 1679. Leurs enfans furent, Ranuce II, qui succéda ; Alexandre, qui fut vice-roi de Navarre, puis gouverneur des Pays-Bas en 1630, et qui mourut sans alliance, en 1689, à cinquante-quatre ans ; et Horace, général des Vénitiens, mort sans alliance, en 1656, à vingt ans.

Ranuce II, duc de Parme et de Plaisance, épousa, en 1660, Marguerite, fille de Victor-Amédée, duc de Savoie,

et la perdit en 1663 ; en secondes noccs , en 1664 , Isabelle d'Este, fille de François duc de Modène, qu'il perdit en 1666 ; en troisièmes noccs , en 1668 , Marie d'Este, sœur de la dernière : elle mourut en 1684. Ranuce ne fut pas moins embarrassé de la guerre de Castro que son père l'avait été, et des crimes d'un favori de néant. Il fut malheureux et battu, et réduit à souffrir l'incamération de Castro. Sa vie ne fut pas moins agitée, mais plus triste encore que celle de son père ; il mourut, en 1694 , à soixante-deux ans. Il eut une fille, mariée, en 1692 , à François d'Este, duc de Modène, et deux fils qui lui succédèrent l'un après l'autre.

Odoard II, qui épousa , en 1690 , Dorothée-Sophie, fille de Philippe-Guillaume , électeur palatin , duc de Neubourg : de ce mariage une fille unique , seconde femme de Philippe V, roi d'Espagne. Odoard mourut en 1693 , à trente-trois ans. Son frère Frédéric lui succéda. Il épousa sa veuve, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut et en lui finirent les ducs de Parme et de Plaisance bâtards de la maison Farnèse.

On voit ainsi qu'Elisabeth Farnèse, fille unique d'Odoard II, duc de Parme et de Plaisance, est la seule héritière de ses états et de ceux de Toscane par la grand-mère de son père.

---

## CHAPITRE XXVIII.

Le roi Jacques repasse en Italie. — Mariage du prince électeur de Saxe. — Bénédiction de madame de Chelles. — Plusieurs morts. — Différentes grâces. — Départ du nonce Bentivoglio. L'abbé de Lorraine et de Castries sacrés évêques de Bayeux et



de Tours. — Commission de juges du conseil envoyée à Nantes. — Plusieurs arrestations. — Berwick, en Roussillon, prend la Seu-d'Urgel et finit la campagne. — Le duc d'Orléans nommé *mon oncle* par le roi. — Décadence du conseil de régence. — Besons et l'abbé Dubois y entrent. — Quelle proposition je fais sans succès à M. le duc d'Orléans. — Grâces pécuniaires et faveurs. — Fureur du Mississipi et de la rue Quincampoix. — Diminution d'espèces, refonte. — Affaires de la cour de Vienne. — Retour du prince d'Elbœuf en France. — Nomination d'évêques. — L'abbé d'Auvergne et le jésuite Laffiteau.

LE roi Jacques, qui avait été bien reçu en Espagne, et qui avait tenté avec son secours de passer en Écosse, essaya une tempête qui endommagea et sépara toute la flotte d'Espagne. La mort du roi de Suède et les affaires domestiques de Russie avaient fort déconcerté ses projets : ainsi il repassa en Italie, et s'en retourna à Rome achever son mariage avec la fille du prince Sobieski, qu'il avait épousée par procureur, et qui l'attendait. C'était la crainte de cette tentative et de son succès qui avait si fort pressé l'abbé Dubois de la déclaration de la guerre à l'Espagne.

Le prince électeur de Saxe épousa à Vienne l'archiduchesse, fille aînée du feu empereur Joseph avec les plus fortes renonciations en faveur de la maison d'Autriche, contenues dans le contrat de mariage, et solennellement ratifiées devant et après la célébration.

Madame de Chelles fut enfin bénite à Chelles par le cardinal de Noailles au milieu de trente abbesses. Il y eut des tables pour six cents personnes. Elle en tint une de cinquante couverts. M. le duc d'Orléans mangea en particulier avec quelques dames qu'il avait menées. Madame n'y alla point, et madame la duchesse d'Orléans passa toute cette journée dans sa nouvelle maison de Bagnolet.

Il mourut en ce temps-ci un grand nombre de per-

sonnes distinguées ou connues : Marillac, doyen du conseil, en la place duquel Pelletier de Sousimonta. On a vu ailleurs que la conversion forcée des huguenots fit Marillac conseiller d'état, qui était intendant à Poitiers, et Vêrac, chevalier de l'ordre, qui était lieutenant-général de Poitou. Marillac fut le dernier de cette famille assez récemment sortie d'un avocat, que l'élévation et les malheurs du garde des sceaux et du maréchal de Marillac, frères, avaient fort décorée.

Madame de Croissy, mère de Torcy, qui était fort vieille, mais tout entière de corps et d'esprit, dont elle avait beaucoup. Elle était fille unique de Braud, qui de médecin s'était fait grand-audiencier, après être devenu fort riche. Les ambassades de son mari l'avaient fort accoutumée au grand monde, et à la cour ensuite lorsqu'il fut devenu secrétaire d'état, et elle y était fort propre. Son goût était d'accord avec son génie pour la grande représentation, la magnificence et le jeu, qui l'avaient suivie à Paris dans son veuvage. Elle y tint toujours une grande et florissante maison où la cour et ce qu'il y avait de meilleur dans la ville, et tous les étrangers de distinction, étaient toujours. Elle excellait à la tenir et à en bien faire les honneurs, avec une politesse et un discernement particulier; hors de chez elle impérieuse et insupportable. Son démêlé sur un rien, car il ne s'agissait ni de cérémonial ni encore moins d'affaires, avec la femme du comte Olivencrantz, premier ambassadeur de Suède, et dont une dispute au jeu fut le plus essentiel, se poussa si loin, que les maris prirent parti, dont les suites ne furent pas heureuses pour la France par la haine que cet ambassadeur remporta chez lui, et qu'il inspira au conseil de son maître.

Courcillon mourut de la petite-vérole. On a eu lieu de parler de lui ici assez pour n'avoir rien à ajouter. C'était

un homme très singulier, qu'une cuisse de moins n'avait pu attrister ; qui, par faveur de sa mère et la sienne personnelle auprès de madame de Maintenon, et son état mutilé, s'était mis sur le pied de tout dire et de tout faire, et qui en faisait d'inouïes avec beaucoup d'esprit et une inépuisable plaisanterie et facétie. Il avait aussi beaucoup de lecture, de valeur et de courage d'esprit, mais au fond ne valait rien, et de la plus étrange débauche et la plus outrée. Sa femme, fille unique de Pompadour, belle comme le jour, eut de quoi être toute consolée. Dangeau et sa femme, qui n'avaient point d'autre enfant, en furent très affligés. Courcillon ne laissa qu'une fille unique.

Louvois mourut aussi de la petite-vérole à Rambouillet, chez le comte de Toulouse. Il était fils de Courtenvaux, fils aîné du trop célèbre Louvois, et d'une fille et sœur des deux derniers maréchaux d'Estrées, et capitaine des cent-suisse de la garde du roi, que son père lui avait cédés. Il avait épousé une fille de la maréchale de Noailles, dont il laissa un fils qui n'avait que seize mois. Le lendemain de sa mort le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles et le maréchal d'Estrées n'eurent pas honte de demander la charge pour un enfant à la mamelle, ni M. le duc d'Orléans de la leur accorder. Ajoutez à cela la naissance, les services, le mérite de Courtenvaux et de son fils, et on trouvera cette grâce encore mieux placée.

Le comte de Reckem, chanoine de Strasbourg, avec deux belles abbayes. Il avait servi assez long-temps à la tête d'un des régimens du cardinal de Furstemberg quoique dans les ordres. Dès que le roi le sut il le lui fit quitter.

Le duc de Bisaccia Pignatelli. Il avait été pris à Gaëte avec le marquis de Villena par les impériaux, conduit avec lui à Pizzighitone, et chargé comme lui de chaînes, en haine de la belle défense qu'ils avaient faite, et ils avaient été pris combattant. Après une longue prison, il était venu

à Paris. C'était un très galant homme. Sa mère était del Giudice, et sa femme la dernière de cette grande et illustre maison d'Egmont. Elle était morte, et en avait laissé le nom, les armes, la grandesse et les biens à son fils, que son père avait marié, comme on l'a vu, à la seconde fille du duc de Duras. Il avait aussi marié sa fille au duc d'Aremberg-Ligne, un des plus grands seigneurs de Flandre.

La petite-vérole emporta encore le comte de Crussol, à Villacerf, chez son beau-père. Il était jeune et avait un régiment. Il était fils de Florensac, qui était menin de Monseigneur et frère du duc d'Uzès, gendre du duc de Montausier. Le comte de Crussol laissa des enfans.

Coettenfao, dont il a été parlé ici plusieurs fois, et fort de mes amis, perdit son frère, évêque d'Avranches, très bon et digne prélat.

Orry mourut enfin dans son lit, après avoir frisé de si près, et par deux fois, la corde qu'il méritait à tant de titres. Il avait été fermier de Villequier, puis solliciteur de procès, après homme d'affaire de la duchesse de Portsmouth, qui le chassa pour ses friponneries. Il a depuis été par deux fois maître de l'Espagne sous la princesse des Ursins. Il y a eu lieu ici d'en parler assez pour n'avoir rien à y ajouter.

Madame de Bellegarde, femme du second fils d'Antin, depuis assez peu fille unique et héritière de Vertamont, premier président du grand conseil, mourut de la petite-vérole également riche et laide, mais bonne créature. Elle n'eut point d'enfans. Son mari, qui avait la survivance des bâtimens, fut fort sensible à cette perte, et mourut quatre ou cinq mois après.

Le duc de la Trémoille mourut de la petite - vérole, laissant un seul fils, enfant, survivancier de sa charge de premier gentilhomme de la chambre.

Madame de Coigny mourut aussi fort vieille: elle était sœur du comte de Mattignon, chevalier de l'ordre, et du maréchal de Mattignon. On l'avait mariée à grand regret, mais pour rien, à Coigny qui était fort riche. Le fâcheux était qu'il les avoisinait, et que ce qu'il était ne pouvait être ignoré dans la Normandie. Son nom est Guillot, et lors du mariage, tout était plein de gens dans le pays qui avaient vu ses pères avocats et procureurs du roi, des petites juridictions royales, puis président de ces juridictions subalternes. Ils s'enrichirent et parvinrent à cette alliance des Mattignon. Coigny se trouva un honnête homme, bon homme de guerre, qui ne se méconnut point, et qui mérita l'amitié de ses beaux-frères; c'est lui qu'on a vu en son lieu refuser le bâton de maréchal, sans le savoir, en refusant de passer en Bavière, dont il mourut peu après de douleur. Marchin en avait profité. Coigny s'arrondit plus que n'avaient fait ses pères. Il acheta tout près de son bien la terre de Franquetot de gens de condition en Normandie. Il vit cette maison s'éteindre. Alors il obtint des lettres-patentes pour changer son nom de Guillot en celui de Franquetot, et les fit enregistrer au parlement de Normandie, par quoi son ancien nom, conséquemment son ancien état, est pour toujours solennellement constaté. Que dirait cette dame de Coigny si elle revenait au monde? Pourrait-elle croire la fortune de son fils et la voir sans en pâmer d'effroi et sans en mourrir aussitôt de joie?

L'abbé de Montmorel, qui avait été aumônier de la dernière Dauphine et proposé pour être confesseur du roi. Son rare mérite l'avait fort distingué, duquel il s'était toujours contenté avec grande modestie. On a de lui plusieurs ouvrages de piété pleins d'érudition et d'onction, deux choses qu'on allie rarement.

Tambonneau, qui avait été président à la chambre des



comptes et long-temps ambassadeur en Suisse où il avait bien fait; il était fils de la vieille Tambonneau, sœur de la mère du feu maréchal et du cardinal de Noailles, qui avait eu l'art de se faire un tribunal dans Paris, où abondait chez elle, jusqu'à sa mort, la fleur de la cour et de la ville. On en a parlé ici en son temps. Son fils, dont elle ne fit jamais aucun cas, se fourra tant qu'il put dans le monde, et sa femme aurait bien voulu imiter sa belle-mère, mais les phénomènes ne se redoublent pas. Tambonneau était bon homme et honnête homme.

Dangeau n'ayant plus d'enfans, M. le Duc obtint de M. le duc d'Orléans que le roi payât comptant 400,000 liv. à Dangeau pour le gouvernement de Touraine qu'il avait acheté autrefois peu de chose, je ne me souviens plus de qui, et qui avait toujours été sur le pied des petits gouvernemens de province, d'environ 20,000 livres au plus d'appointemens, et de le donner à M. le comte de Charolois sur le pied des grands, c'est-à-dire de 60,000 livres d'appointemens au moins; ce n'était pas que M. de Charolois n'eût de grosses pensions du roi et pour immensément d'actions en pur présent à faire valoir sur le roi au centuple.

Le comte d'Evreux acheta du duc d'Estrées le gouvernement de l'Ile-de-France, et du duc de Tresmes, la capitainerie de Monceaux, avec laquelle il désola le cardinal de Bissy sur la chasse, par cent procès et procédés pour sa maison de campagne de son évêché de Meaux.

Le nonce Bentivoglio, près enfin d'être cardinal et sûr de trouver sa calotte en entrant en Italie, prit congé du roi et du régent, après avoir fait, ou voulu et travaillé à faire tous les maux dont les chiens et les loups enragés peuvent être capables. Il emporta le mépris et la malédiction publique, même de ceux de son parti. Il ne fut re-

gretté que d'une fille de l'Opéra qu'il entretenait chèrement, et dont il eut une fille, qui à son tour monta sur le théâtre de l'Opéra, où elle a été fort connue et toujours sous le nom de *la Constitution*, en mémoire de son éminentissime père, qui en tout était un fou et un scélérat qui aurait mis le feu aux quatre coins de l'Europe, s'il avait pu et cru en hâter sa promotion d'un jour. Il avait si bien noirci à Rome l'abbé de Lorraine, nommé à Bayeux, et l'abbé de Castries, nommé à Tours, que le pape leur refusa leurs bulles. D'autres, nommés par compagnie, essayèrent la même vexation. Je m'étais employé pour l'abbé de Castries, conjointement avec madame la duchesse d'Orléans qui m'en avait prié avant que nous fussions brouillés, et l'amitié pour cet abbé et pour son frère m'y aurait bien porté seule. On voit par cette date combien ces bulles se différèrent. Enfin, on fit parler si haut à Rome, qu'à la fin les bulles arrivèrent; le grand crime de ces deux nommés était leur liaison d'amitié avec le cardinal de Noailles. Tous deux s'en moquèrent devant et après; tous deux se firent sacrer par le cardinal de Noailles, l'abbé de Castries, à l'ordinaire, dans la chapelle de l'archevêché; l'abbé de Lorraine, quelque peu après, dans le chœur de Notre-Dame à la prière du chapitre, ce qui, depuis l'épiscopat du cardinal de Noailles, ne s'était fait que pour son frère, qui lui succéda à l'évêché de Châlons.

Les déclarations de la duchesse du Maine qu'on a vues ici en son lieu, donnèrent lieu à des découvertes importantes en Bretagne, et enfin à une commission de douze maîtres des requêtes, à la tête desquels Châteauneuf, conseiller d'état, de retour de ses ambassades, fut mis. Vattan, maître des requêtes, en fut le procureur général, et deux conseillers du Châtelet pour substitués. Plusieurs gentilshommes furent arrêtés en Bretagne, d'autres en fuite, entre ces derniers Pontallet, Bonamour, du Poulduc

de la maison de Rohan. La commission se rendit à Nantes; on avait eu soin auparavant de prendre des prétextes pour la faire soutenir par des troupes, et pour que l'arrivée de ces troupes n'effarouchât personne.

Le maréchal de Berwick, n'ayant plus rien à exécuter du côté de la Navarre, était passé en Roussillon, où il prit la Seu-d'Urgel et nettoya divers postes en présence du prince Pio, qui l'avait suivi à la tête de l'armée d'Espagne par le dedans du pays, et ce fut là que finit la campagne. Le Guerchois, lieutenant-général, en eut le gouvernement avec 12,000 livres d'appointemens.

Sur la fin d'octobre, M. le duc d'Orléans, je n'ai point su à l'instigation de qui, car il n'était guère capable d'y penser lui-même, desira que le roi, parlant à lui, l'appelât mon oncle, au lieu de lui dire Monsieur, et cela fut ainsi désormais. Le feu roi n'apparentait personne sans exception que Monsieur et M. le duc d'Orléans. Il les appelait mon frère et mon neveu, parlant à eux et parlant d'eux. Il appelait aussi ma cousine et disait ma cousine en parlant de Mademoiselle, fille de Gaston, morte en 1693, jamais ses petits-fils ni Monseigneur. Il était très rare qu'il lui dît quelquefois mon fils ou en parlant de lui; jamais Madame ni pas un prince ni princesse du sang.

Besons, archevêque de Rouen, entra en ce même temps au conseil de régence, où il ne se disait et ne se faisait presque plus rien d'important. L'abbé Dubois, qui n'y entrait que pour les affaires étrangères depuis qu'il en était secrétaire d'état, y entra bientôt après tout-à-fait. Le ridicule où ce conseil commençait à tomber, et que je prévis devoir s'augmenter par la facilité de M. le duc d'Orléans à y admettre, parce qu'on n'y faisait rien, et qu'il s'en moquait tout bas le premier, me fit sentir de plus en plus le danger de son cabinet, où tout se réglait, et celui du crédit de l'abbé Dubois qui y était le maître, et qui n'y laissait

rien communiquer à personne qu'à ceux-là seulement, dont il ne pouvait se passer pour l'exécution, et encore pour le moment du besoin ; rarement, M. le duc d'Orléans prenait la liberté d'étendre cette confiance. Je lui parlai de l'indécence du conseil de régence, du dégoût de ceux qui le composaient, principalement des inconvéniens de son cabinet, où tout passait et se réglait, et qui donnait aux mécontents une toute autre prise que si les affaires se portaient dans un conseil de régence sérieux et peu nombreux, à l'exception des choses rares qui avaient besoin d'un entier secret, comme cela était dans les deux premières années. Je lui représentai que la confiance ne pouvait plus être la même; qu'il donnait lieu par là à tous les soupçons qu'on voudrait prendre et qu'on prenait en effet, et beau jeu dans la suite à prévenir le roi contre lui, et peut-être à lui demander des comptes et à lui imputer bien des choses, dont il se trouverait embarrassé.

C'était l'homme du monde qui convenait le plus aisément de ce qu'on lui disait de vrai, mais qui en convenait le plus inutilement. Il m'avoua que je pouvais avoir raison, et ajouta qu'à tout ce qui était dans le conseil de régence, il n'y avait plus moyen d'y rien porter que des choses de forme. Alors je souris et lui demandai à qui en était la faute, ainsi que de la confusion des autres conseils qui les avait fait supprimer : « Cela est encore vrai, me dit-il, en riant, mais cela est fait, et quel remède ? — Quel remède ? repris-je, il est bien nécessaire, et en même temps bien aisé, mais il faut le vouloir, et ne s'arrêter pas à des considérations personnelles de gens qui, s'ils pouvaient vous tenir, n'en auraient aucune pour vous, comme vous-même n'en sauriez douter, et avoir la fermeté après de ne pas retomber dans l'inconvénient où peu-à-peu votre facilité a mis le conseil de régence : c'est



le laissant tel qu'il est, mais n'y ajoutant plus personne et continuant à y porter les choses de forme, de vous faire un conseil de quatre personnes, et vous en cinquième, les bien choisir à vous, mais tels aussi que le monde en puisse approuver le choix, et y prendre confiance; que ce soit tous gens de tel état qu'il vous plaira, mais qui n'aient aucun département, et ne soient pas entraînés par cet intérêt d'un côté plus que d'un autre; que tout sans exception passe par ce conseil, et que vous vous gardiez surtout de lui rien cacher, et de ces petits pots à part de travail avec un homme et avec un autre, surtout avec aucun qui ait un département, et ceux-là ne manqueront pas de prétexte. A cela, vous avez beau jeu. Il n'est personne, à commencer par ceux du conseil de régence, qui ne sente qu'à son nombre et à sa composition, il n'est plus possible d'y traiter rien de sérieux, et qui n'aime mieux vous voir avec un conseil particulier qu'entre les seules mains de l'abbé Dubois, et par-ci par-là, du premier venu pour d'autres affaires. Vous n'êtes point gêné en ce choix, comme vous l'avez été pour le conseil de régence, d'y mettre des gens de contrebande, même en le formant, et de l'un à l'autre depuis, d'autres parfaitement inutiles ou même embarrassans. Vous avez eu depuis la mort du roi sans parler des temps qui l'ont précédée, vous avez eu, dis-je, le temps et les occasions de connaître le fort et le faible, la conduite et les inclinations de tout ce qui peut être choisi. Choisissez donc bien et avec mûre réflexion, mais sans lenteur, parce que vous avez toutes les connaissances, et qu'il ne s'agit que de repasser les différentes personnes dans votre esprit, et ce que vous connaissez de chacune d'elles; d'en faire le triage, et de vous déterminer. Vous n'avez point à craindre là-dessus ce qui a passé au parlement sur votre régence. Vous avez supprimé les conseils particuliers sans



lui, quoique établis avec lui, et le parlement n'en a pas soufflé; en laissant donc le conseil de régence comme il est, et y portant les choses seulement de forme, comme aujourd'hui, il ne s'y en porte guère d'autres, le parlement n'a rien à dire. Vous travaillez chez vous avec qui il vous plaît; que ce soit toujours avec les mêmes gens ou avec un seul, ou quelquefois avec différentes personnes, le parlement n'a que voir à cela. Il n'a rien dit là-dessus jusqu'à cette heure. A l'humeur qu'il vous a montrée, il aurait bien dit là-dessus, s'il avait cru pouvoir l'entreprendre; il ne s'agit donc que de votre volonté et d'aucune autre difficulté. Je trouve la chose si nécessaire que, pour vous en persuader mieux, je vous déclare de très bonne foi, et vous ne sauriez nier que je ne vous aie parlé toute ma vie de même, je vous déclare, dis-je, que je ne veux point être de ce conseil, par conséquent qu'aucune autre vue ne me meut à vous le proposer que le bien de l'état et que le vôtre.

M. le duc d'Orléans se promena trois ou quatre tours dans sa petite galerie, devant son cabinet d'hiver, et moi avec lui sans dire un mot et la tête basse, comme il avait accoutumé quand il était embarrassé, puis il se tourna à moi qui ne disais mot, et me dit que cela avait du bon, et qu'il y fallait penser. « Penser, soit, lui répondis-je, pourvu que cela ait son terme court, car les raisons en sautent aux yeux et je n'en vois pas une contre; il ne s'agit que de prendre une résolution, vous déterminer sur le choix, et exécuter. »

Je laissai le régent pensif et mal à son aise; il sentait combien ce que je proposais blesserait l'abbé Dubois, et l'abbé Dubois était son maître. Il ne se pouvait défendre aussi de sentir le ridicule du conseil de régence, et le murmure général que tout passât par l'abbé Dubois et rien que par lui; et pour le danger, s'il le sentait, le

Rubicon en était passé par les chaînes anglaises dont ils'é-tait laissé entraver et de concomitance par les impérialés, et cette folle et funeste guerre contre l'Espagne, qui en était la suite nécessaire, et qui, formant et laissant une haine personnelle contre le régent et l'Espagne, l'en séparait pour toujours, et nécessairement par cela même, le livrait pour les suites de plus en plus à l'Angleterre, et par l'Angleterre à l'empereur, qui était le but où l'abbé Dubois avait toujours tendu pour son chapeau, et de là pour être premier ministre. C'est ce que le conseil que je proposais aurait utilement empêché, s'il avait été établi à temps, mais dont l'établissement alors aurait du moins prévenu les funestes suites et celles du chapeau, et de la toute-puissance; par conséquent ce conseil était ce qui pouvait être proposé de plus contradictoire et de plus odieux à l'abbé Dubois, à l'opposition duquel et de toutes ses forces il fallait s'attendre. Aussi en regardai-je l'établissement comme une chimère, mais chimère toutefois que le devoir ne me permettait pas de ne pas proposer, et de ne pas poursuivre auprès d'un prince, duquel l'expérience montrait qu'il fallait ou plutôt qu'on pouvait n'espérer et ne désespérer de rien.

Il permit à Davisard, cette plume si hardie du duc et de la duchesse du Maine, malade ou qui le faisait, de sortir de la Bastille, c'est-à-dire qu'il fut mis en liberté. En même temps il exila à Bourges la Chapelle, secrétaire de M. le prince de Conti, qui cria tant qu'il le fit revenir au bout d'un mois. Je n'ai point su quelle sottise ce compagnon avait faite. C'était un très hardi et très dangereux fripon, recrépi de bel esprit, et de l'Académie française. Il ne vécut pas long-temps depuis son retour.

L'argent était en telle abondance, c'est-à-dire les billets de la banque de Law qu'on préférait alors à

l'argent, qu'on paya 4 millions à l'électeur de Bavière et 3 millions à la Suède, la plupart d'anciennes dettes. Peu après M. le duc d'Orléans fit donner 80,000 livres à Meuse, et 800,000 livres à madame de Châteauthiers, dame d'atour de Madame, qui l'aimait fort depuis bien des années. L'abbé Alari obtint 2,000 livres de pension. Il était fils d'un apothicaire de Paris, et une dangereuse espèce, avec de l'esprit et de l'érudition, du monde et de la politesse. Il trouva depuis le moyen de se faire des amis, de se fourrer à la cour, d'avoir des bénéfices. Il intrigua tant qu'après quelques années il se fit chasser.

Le marquis de Brancas, mon ami depuis long-temps, avait eu, comme on l'a vu en son temps, la lieutenance générale unique de Provence, à la mort de Simiane, gendre du vieux comte de Grignan. Brancas en voulait avoir la survivance pour son fils qui n'avait que neuf ans, et il venait d'obtenir une pension de 4,000 livres pour son jeune frère, le comte de Cereste; je ne sais pourquoi il me pria d'en parler à M. le duc d'Orléans, duquel il était très à portée de l'obtenir directement; je le fis et cela ne fut pas difficile; M. le duc d'Orléans la lui donna.

Le maréchal de Mattignon, on ne sait pas pourquoi, eut une augmentation d'appointemens de 6,000 livres sur son gouvernement du pays d'Aulnis.

Le commerce des actions de la compagnie des Indes, appelé communément du Mississipi, établi depuis plusieurs mois dans la rue Quincampoix, de laquelle chevaux et carrosses furent bannis, augmenta tellement qu'on s'y portait toute la journée, et qu'il fallut placer des gardes aux deux bouts de cette rue, y mettre des tambours et des cloches pour avertir à sept heures du matin de l'ouverture de ce commerce et de la retraite à

la nuit, enfin redoubler les défenses d'y aller les dimanches et les fêtes. Jamais on n'avait ouï parler de folie ni de fureur qui approchât de celle-là. Aussi M. le duc d'Orléans fit-il une large distribution de ses actions à tous les officiers-généraux et particuliers, par grades, employés à la guerre contre l'Espagne. Un mois après on commença à diminuer les espèces à trois reprises de mois en mois, puis une refonte générale de toutes. M. le prince de Conti retira forcément le duché de Mercœur que Lassé avait acheté 800,000. Lassé fut au désespoir et la chose se passa de manière qu'elle ne fit pas honneur à M. le prince de Conti.

La cour de Vienne eut ses orages. Le prince Eugène y était envié; son mérite l'y avait mis à la tête du conseil de guerre, qui est la première place et de la plus grande autorité. Tout ce qui avait été attaché au feu prince Herman de Bade et au feu prince Louis son neveu, qui n'avait pas été sans jalousie de l'éclat naissant du prince Eugène, et qui malgré ses grandes actions s'en était trouvé obscurci, et tout ce qui avait tenu au feu duc de Lorraine, était contraire au prince Eugène. Il se forma donc une cabale puissante, mais qui fut découverte et dissipée avant que d'avoir pu lui nuire efficacement. En ce même temps le comte de Königsegg, ambassadeur de l'empereur ici, fut rappelé pour aller exercer la charge de grand-maître de la princesse électorale de Saxe, et Penterieder vint ici prendre soin des affaires de l'empereur, avec le simple titre de ministre plénipotentiaire. Il n'était pas d'étoffe à être élevé même jusque-là, mais sa capacité était fort reconnue. Königsegg emporta la réputation d'un homme sage et poli, et qui servait bien son maître, sans avoir ce rebut de fierté et de roguerie de presque tous les impériaux.

M. le duc d'Orléans ne fut pas plus sévère pour le



prince Emmanuel, frère du duc d'Elbœuf, qu'il l'avait été pour Bonneval. La maison d'Autriche a toujours eu de grands attrait pour la maison de Lorraine. Sans remonter à la ligue et aux temps qui en sont voisins, on a vu sous le feu roi la désertion du prince de Commercy et des fils du prince d'Harcourt. Le prince d'Elbœuf, traité par le roi avec toute sorte de bonté, crut faire ailleurs plus de fortune et déserta. Il fut juridiquement pendu en effigie à la Grève, comme on l'a rapporté ici en son temps. C'était une manière de brigand, mais à langue dorée, avec beaucoup d'esprit, qui fit tant de frasques qu'il perdit les emplois qu'il avait obtenus. Il avait été général de la cavalerie impériale au royaume de Naples, où il avait épousé, en 1713, Marie-Thérèse, fille unique de Jean-Vincent Stramboni, duc de Salza, avec qui il vécut fort mal et n'en eut point d'enfants. Ne sachant plus que devenir ni de quoi subsister, il obtint des lettres d'abolition et revint. Il mena en France sa vie accoutumée, et peu-à-peu s'introduisit à Lunéville, où il suça le duc de Lorraine tant qu'il put, et il en tira fort gros et même des terres. Le duc d'Elbœuf le méprisait et le souffrait avec peine, et ceux de sa maison établis ici n'en faisaient pas plus de cas.

M. le duc d'Orléans fit une distribution de bénéfices qui mérite d'avoir place ici. Beauvau, d'abord évêque de Bayonne, après de Tournay, puis archevêque de Toulouse, comme on l'a vu ici en son temps, eut Narbonne. Son nom et sa conduite méritaient bien ce grand siège; mais sa tête n'était pas assez forte pour être à la tête des états de Languedoc et de toutes les affaires de ce pays-là. Nesmond, archevêque d'Alby, passa à Toulouse, et Castries, archevêque de Tours, à Alby. L'abbé de Thesut, qui avait la feuille des bénéfices depuis la cessation du conseil de conscience, procura l'archevêché d'Embrun à son pa-



rent et son ami l'évêque d'Alais, qui était Hennin-Liétard, et homme de bien, de savoir et de mérite. Tours fut donné à l'abbé d'Auvergne. A ce nom, l'abbé Thesut s'écria. M. Le duc d'Orléans lui dit qu'il avait raison, qu'il ne voulait pas le lui donner, en déclama autant que l'abbé Thesut, qui insista sur le scandale et l'indignité de ce choix. M. le duc d'Orléans répondit qu'il y avait quatre jours que les Bouillon ne le quittaient point de vue; qu'ils se relayaient; qu'ils le persécutaient; qu'il voulait enfin acheter repos.

Un autre sujet aussi bon, mais drôle d'esprit et de manège, eut Sisteron. Ce fut Laffiteau, ce fripon de jésuite qui fit cette course légère dans la chaise du cardinal de la Trémoille, de Rome à Paris et de Paris à Rome, pour faire échouer le voyage que le régent avait fait faire à Rome à l'abbé Chevalier sur la Constitution, et qui, par sa conduite droite, patiente, mais ferme, avait forcé toutes les barricades qu'on avait multipliées contre lui. Laffiteau était aussi chargé de la secrète négociation personnelle de l'abbé Dubois pour son chapeau, aux dépens duquel ce bon père entretenait une fille en chambre, en pleine Rome, et y donnait de fort bons soupers sans s'en cacher beaucoup, à ce que m'a conté à moi-même le cardinal de Rohan, et les jésuites, dont ce compère était parvenu par ses intrigues à se faire craindre et ménager, n'osaient souffler. Ce que j'ai admiré, c'est que, depuis que le cardinal de Rohan m'eut fait ce récit et que Laffiteau fut évêque, il le fit prêcher un carême devant le roi, qui lors était à Versailles. L'abbé Dubois découvrit que Laffiteau le trahissait au lieu de le servir. Il n'osa éclater, dans l'état douteux où il était encore, contre un homme à tout faire et qui avait son secret; mais il songea à l'éloigner de Rome sans le rapprocher de Paris, et le tenir ainsi à l'écart. C'est ce qui lui fit donner l'évêché de Sis-

teron, à son extrême déplaisir. Il se plaignit amèrement. Il lui fâchait beaucoup de cesser d'être personnage et libertin à son gré pour un aussi petit morceau et si reculé. Aussi voulut-il refuser; mais il fut apaisé à force d'espérances, et quand il fut à Sisteron on l'y laissa. Les jésuites, dont la politique ne veut point d'évêques de leur compagnie, firent aussi les fâchés, mais dans le fond bien aises d'être défaits d'un drôle qui avait su gagner l'indépendance et leur forcer la main. Avranches fut donné à un frère de le Blanc, secrétaire d'état, qui était moine et curé de Dammartin.



---

